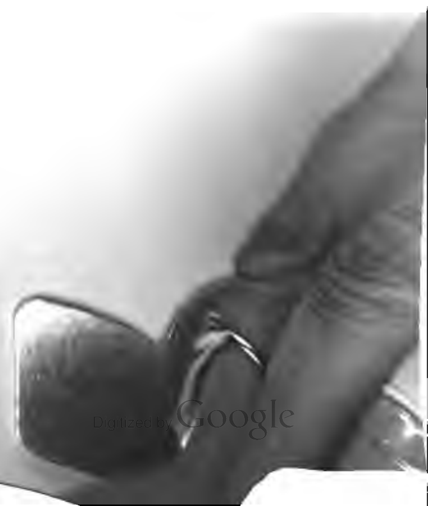

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07135990 9





HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE

PAR

M. POUJOULAT

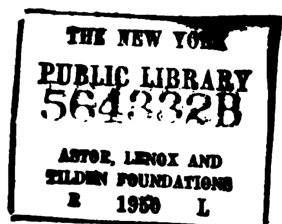
TROISIÈME ÉDITION



TOURS

A[D] MAME ET C[IE], IMPRIMEURS-LIBRAIRES

M DCCC LX



UN MOT DE L'AUTEUR

SUR LA SECONDE ÉDITION



E n'ai l'intention d'écrire ici ni préface, ni avertissement; l'introduction placée en tête de la première édition, et reproduite dans cette édition nouvelle, explique suffisamment la pensée et le dessein de ce livre; je ne veux que rappeler la date de l'ouvrage, et dire brièvement quelle a été sa destinée.

Mon Histoire de la Révolution française parut en deux volumes dans les derniers mois de 1847; elle précéda de quelques semaines à peine la révolution de février, et fut submergée comme un brin d'herbe par les flots orageux de 1848. Les journaux n'accordèrent à l'ouvrage ni critique, ni éloge; ils avaient bien autre chose à faire, et ce n'étaient pas des appréciations littéraires ou historiques que le public leur demandait. Il n'y eut donc

pas le plus petit bruit de jugement autour de mon livre, qui, pendant assez longtemps, est resté complétement ignoré des gens du monde. Mais tous les lecteurs ne sont pas à Paris, et un livre ne meurt point parce que les salons l'ont peu connu; le brin d'herbe dont je parlais tout à l'heure roule au fond des abîmes, et puis remonte sur les flots, sauf à être de nouveau englouti. Si j'avais eu besoin d'être consolé de l'accueil silencieux fait à mon Histoire de la Révolution française, ah! je l'aurais été par ces jeunes générations qui seront la France de l'avenir, et qui ont accepté mon ouvrage. Sept à huit mille exemplaires, partis des mains d'un éditeur habile et considérable, ont commencé à répandre ce que je crois être la vérité sur des événements immenses et des hommes dont les passions se sont emparées avec tant d'acharnement.

Ce livre a été écrit à une époque où il y avait quelque mérite à garder dans les jugements une haute et tranquille sérénité. C'était le moment où l'utopie avait ses coudées franches, et le mensonge grand crédit; où l'audace de tout dire charmait et émerveillait le public; où l'on cherchait le beau côté du crime et l'on montrait la platitude prosaïque de l'innocence; où l'on dorait la guillotine et l'on faisait resplendir la face des bourreaux. Quelques lecteurs alors, je le sais, et des lecteurs modérés, pensaient que j'étais tant soit peu en retard, et me reprochaient de m'être trop défendu contre le courant; aujourd'hui ces mêmes hommes sont secrètement tentés de me trouver par-ci par-là quelques

airs révolutionnaires; c'est que les temps sont changés, et qu'ils ont fait comme les temps. Quant à moi, je suis resté le même, et n'ai pas plus changé que l'histoire, qui ne se plie ni aux passions ni aux fantaisies humaines, mais qui, appuyée sur des règles de morale éternelle, demeure comme la justice des siècles et la conscience des nations. Quand je revois un ouvrage de moi, j'y trouve toujours bien des fautes, et j'éprouve un grand bonheur d'esprit à les corriger; c'est ce qui m'est arrivé pour cette nouvelle édition de mon Histoire de la Révolution française; mais les révolutions accumulées dans ces neuf dernières années ne m'ont rien fait reprendre à mes jugements. L'histoire n'est au service de personne; on a dit de mon livre que c'était une œuvre impartiale : l'éloge est trop beau en un tel sujet pour que je ne mette pas mon devoir et ma gloire à le mériter.

POUJOULAT.

Écouen, mai 1856.

EXPLICATION

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

Préambule. — De la servitude chez les anciens. — La liberté se lève avec le christianisme. — Les affranchissements. — Le servage en Europe. — Nécessités des sociétés naissantes. — La féodalité. — L'Eglise. — Les bourgeois. — La royauté française. — Les communes. — Comment tomba le régime féodal. — La réformation religieuse du XVIe siècle. — L'irréligion à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. — Éducation philosophique de Voltaire; son œuvre de destruction. — Jugements sur Voltaire. — L'église et le peuple. — Montesquieu. — Rousseau. — L'*Encyclopédie* et les philosophes. — Le règne de Louis XV. — Marche rétrograde. — Le duc de Choiseul. — Les désordres financiers. — Ancienne administration des finances. — Les exemptions. — Les biens du clergé. — Jeunesse de Louis XVI. — Ses ministres. — Turgot. — Triomphe de Voltaire à Paris. — L'Assemblée des notables. — M. de Calonne. — Comment l'auteur comprend la démocratie et le progrès; comment il comprend les devoirs de l'écrivain.



JAMAIS les annales des nations n'ont offert un plus grand et plus formidable spectacle que celui de la Révolution française. Jamais le penseur, le philosophe, l'homme politique ne médita sur un sujet plus important et plus fécond : toutes les questions du monde moderne, toutes celles qui touchent aux destinées du genre humain s'y remuent avec un intérêt immense et une promptitude terrible. Ce drame qui dura dix ans [1], et qui changea l'œuvre de dix siècles, n'a pas manqué d'historiens; dans leur nombre se rencontrent des écrivains éminents. S'il ne fallait que du talent pour

1 Depuis le mois de mai 1789, époque de l'ouverture des états généraux, jusqu'au mois de novembre 1799, époque de l'établissement du Consulat.

raconter et juger ces grandes choses, on ne nous eût laissé rien à faire; la tâche serait remplie. Mais le talent n'est qu'un merveilleux instrument pour l'exécution d'une œuvre, et n'empêche pas les passions ou les préjugés de soulever et de laisser monter des flots de poussière entre l'histoire et la vérité. Quand il s'agit de traduire devant son tribunal des temps et des hommes qui se lient à des passions et à des intérêts si divers, c'est un bonheur pour un écrivain de n'avoir connu ce passé que par l'étude, d'avoir préservé sa vie de l'influence des partis, et de pouvoir juger du haut de l'indépendante solitude de sa pensée. J'apporte cet avantage dans l'œuvre que j'entreprends; je n'écris point ce livre au milieu des ardeurs des luttes politiques, mais au milieu des régions sereines de l'intelligence; il n'appartient ni à la colère ni à la vengeance de dicter les arrêts de la postérité : l'équité seule est sa conseillère. L'histoire est la solennelle manifestation de la conscience humaine; comme elle ne peut être ni fataliste ni athée, elle laisse aux actions de l'homme leur moralité, et n'exclut point la Providence du gouvernement des empires. La Révolution française n'apparaîtra pas dans ce livre comme l'œuvre du destin, mais comme un produit violent et libre de causes lontaines et profondes.

Quelque effort qu'on fasse, quelque précaution qu'on prenne, bien des choses échapperont toujours à l'historien, n'importe l'époque qu'il voudra mettre en lumière. Écrivez cent volumes sur la Révolution française, et soyez sûr qu'on pourra vous accuser encore d'omissions. Dans l'impossibilité de tout dire ou de découvrir la vérité tout entière sur les faits, il faut s'attacher à l'étude des caractères et des idées : l'historien n'a pas de plus sûre manière d'être complet. La connaissance de l'homme est la clef de tout événement. Un peintre vrai de l'âme humaine sera réputé historien exact. De la physionomie des personnages s'échappent des clartés qui illuminent l'étendue des faits. La peinture du cœur et des caractères viendra donc à notre aide pour faire comprendre

dans ses variétés et ses profondeurs la mémorable époque qui marque la fin du XVIII[e] siècle.

Avant d'entrer dans les faits de 1789, il importe de montrer comment la France se trouva portée à cette ère de changements, comment les siècles précédents avaient amené un vaste besoin d'organisation nouvelle.

A ne parler qu'humainement, une grande révolution, la plus grande de toutes, éclata il y a dix-huit siècles, ce fut la victorieuse prédication de la justice et de la fraternité : quelle merveilleuse nouvelle au milieu d'un monde d'esclaves et de tyrans ! Les effets de cette doctrine ne devaient se produire que lentement à travers les sociétés. On a dit de la Providence qu'elle *efface pour écrire ;* toutefois, quand elle efface, son travail ressemble toujours plutôt à une réparation qu'à une destruction ; elle a permis que sur la terre le développement des enseignements divins fût soumis à d'humaines lois.

On sait l'origine de la servitude chez les nations anciennes. Les vaincus étaient faits esclaves. Les hasards de la guerre exposaient tout citoyen à cette dure condition, et Platon lui-même tomba dans l'esclavage. Euripide proclama cette maxime, que le Grec avait le droit d'être le maître du Barbare ; mais lorsque le Grec devint l'esclave du Grec, les doctrines de la servitude durent se modifier dans l'esprit des peuples de l'Eurotas, de l'Alphée et du Céphise. Les Thébains vendus par Alexandre quelques années après les batailles de Leuctres et de Mantinée ; les Platéens, vainqueurs des Perses, vaincus à leur tour par les Spartiates ; les colonies de Sparte et d'Athènes passant de la victoire à la défaite, qui était l'esclavage, ces divers exemples des vicissitudes de la guerre prouvaient assez l'inutile brutalité de ce côté des mœurs antiques. Les Grecs, même au jour du péril, ne se résignaient point à l'affranchissement et à l'armement de leurs esclaves ; les Athéniens, menacés par le vainqueur de Chéronée,

repoussèrent vivement les conseils de l'orateur Hyperides sur ce point, et déclarèrent que le joug de Philippe leur paraissait préférable.

Rome eut ses esclaves comme la Grèce. Combien leur nombre dut être grand après la vente des cent cinquante mille Épirotes qui furent le butin de Paul-Émile, après la vente des cinquante mille Carthaginois! Quoique n'ayant pour eux ni législation ni droit protecteur, ils formaient une nation dans la nation : cette immense multitude d'opprimés était un élément terrible. L'histoire cite un Romain qui, à sa mort, laissa quatre mille esclaves. Tous ces malheureux, tombés sous une cruelle loi, n'avaient qu'un seul refuge, les autels des dieux. Dans l'ancien monde païen, les hommes les mieux inspirés n'avaient pas d'entrailles pour ces créatures frappées de l'universelle réprobation; Plutarque battait son esclave en écrivant de beaux discours sur la morale, et Cicéron se reprochait d'avoir senti une douleur trop vive à la mort d'un serviteur qu'il aimait.

Mais attendez, voici une philosophie meilleure qui se lève sur le monde, une loi qui, au milieu de cet univers où gémissent des millions d'esclaves, va proclamer l'égalité devant Dieu. Le Fils de Celui qui règne aux cieux divinise la nature humaine en se faisant homme, et la créature est tout à coup élevée à une immense hauteur morale. Désormais les dominateurs de la terre auront plus de respect pour l'homme, qui a valu le sang d'un Dieu; les hommes entre eux se traiteront avec plus de dignité et de mansuétude. De vastes multitudes d'esclaves ont appris qu'il n'y a pas acception de personnes devant le Seigneur, et que le premier et le plus important commandement est de s'aimer les uns les autres! Le monde n'avait jamais entendu rien de pareil : ce n'est que du ciel qu'une aussi bonne nouvelle pouvait descendre.

Il s'est rencontré des historiens, des publicistes qui, fermant les yeux pour ne pas voir le soleil, ont nié l'influence du christianisme sur l'extinction de la servitude. Comme on trouve encore

des esclaves dans les trois premiers siècles de l'Église, et que les évêques ordonnent aux esclaves convertis d'obéir à leurs maîtres, ces publicistes ont conclu que l'action évangélique a été nulle. Nous aurions un livre à faire si nous voulions démolir en détail et d'une façon complète l'échafaudage de mensonge ou d'ignorance, les systèmes de mauvaise foi ou de vue bornée, élevés contre l'évidence historique du bienfait de l'action chrétienne à cette époque. Le christianisme, avec ses doctrines d'égalité devant Dieu et de fraternité humaine, apportait une grande révolution morale au sein des sociétés anciennes, toutes composées d'opprimés et d'oppresseurs. Pour ne pas bouleverser le monde en anéantissant d'un seul coup les droits des maîtres, en brisant tous les liens, en détruisant les devoirs et les mœurs; pour épargner aux empires d'effroyables désordres, il fallait qu'un travail lent et continu préparât la société à recevoir la magnifique et entière application de l'Évangile; il fallait renouveler sagement et lentement la face sociale: l'Église devait donc accepter tout d'abord le fait de l'esclavage, sauf à l'effacer de la terre par une progressive transformation.

Les écrits religieux des premiers siècles sont curieux à étudier pour la question qui nous occupe en ce moment. Saint Jean Chrysostome parle de l'affranchissement comme de la récompense de l'esclave qui a bien rempli ses devoirs. « Quelque cruel que tu « puisses être, » dit-il à son auditeur dans sa treizième homélie sur l'évangile de saint Matthieu, « tu ne voudrais certainement « pas en mourant laisser sans récompense l'esclave qui t'a bien « servi. Tu lui donnes la liberté, tu lui accordes de l'argent, et, « ne pouvant rien faire de plus puisque tu meurs, tu le recom- « mandes à tes héritiers. »

Dans son livre des *Mœurs de l'Église catholique*, saint Augustin nous montre cette mère des chrétiens enseignant aux esclaves à s'attacher à leurs maîtres bien plus par l'amour de leurs devoirs que par la nécessité de leur état, inspirant aux maîtres de la bonté

pour leurs esclaves, et leur remettant sans cesse devant les yeux que Dieu est le maître commun des uns et des autres. « L'Église « catholique, ajoutait saint Augustin, ne se borne pas à unir les « citoyens d'une même ville, elle unit encore les différentes nations « et tout ce qu'il y a d'hommes sur la terre, non-seulement par « les liens de la société civile, mais encore en leur faisant ressou- « venir qu'étant tous descendus d'un même père, ils sont tous « frères les uns des autres [1]. » Pensez-vous que dans ces âges de trouble, d'invasion et de malheur, de telles vérités ne fussent pas propres à adoucir les mœurs, à modifier les rapports entre le maître et l'esclave, à conduire par une pente irrésistible dans des voies d'affranchissement ?

A la fin du VIe siècle, Grégoire le Grand affranchit deux esclaves, et les déclare citoyens romains; les considérations qui l'inspirent sont dignes d'être rappelées. « Comme le Rédempteur, auteur de « toute créature, a bien voulu revêtir la forme humaine pour « briser les liens de l'homme et le rendre à sa primitive liberté, « il est convenable, dit Grégoire le Grand, que ceux que la nature « a faits libres et qui ont été soumis par le droit humain au joug « de la servitude, soient rendus à la liberté dans laquelle ils sont « nés. » Voilà bien l'œuvre de la charité chrétienne dans sa vérité! On a remarqué avec raison que ces recommandations de Grégoire le Grand arrivèrent à l'époque convenable pour l'ordre de la société, lorsque l'Italie respirait après les victoires de Bélisaire et de Narsès.

Constantin, en interdisant aux pères la vente des enfants pauvres, dont il assurait en même temps l'existence, porta un premier coup à l'esclavage. Il défendit qu'on marquât les esclaves au front, d'après l'ancienne coutume romaine. Léon le Philosophe abolit le droit de vente personnelle : celui qui se vendait et celui qui achetait étaient frappés de peines corporelles. Le législateur

1 *Histoire de saint Augustin*, t. I, ch. VII.

s'appuyait sur la haute nature de l'homme, qui repousse une semblable dégradation, et cette application de la morale chrétienne dans l'empire menait le monde à des résultats salutaires. Les affranchissements étaient fréquents sous les empereurs de Byzance. D'après la législation de Constantin et de Léon le Philosophe, on pouvait s'affranchir dans l'Église, ou bien en suivant le convoi du maître avec des fleurs sur la tête, ou bien encore par un mariage avec une personne libre. L'esclave pris parmi les ennemis, s'échappant après leur avoir nui, était affranchi immédiatement; celui qui s'échappait sans nuire à l'ennemi devait servir cinq ans avant de recevoir la liberté. L'esclave dénonçant l'assassin de son maître, l'esclave engagé comme soldat, du consentement de son maître, devenaient libres. Il y avait encore d'autres modes et d'autres causes d'affranchissement qu'il serait trop long d'énumérer ici. Dans les derniers siècles de l'empire byzantin, l'ancien droit de faire d'un prisonnier un esclave n'existait plus de chrétien à chrétien, même de communion différente. On n'y voit plus de chrétiens parmi les esclaves domestiques.

Si nous passons aux pays d'Occident, nous trouverons les anciens Germains faisant de leurs prisonniers leurs esclaves, et nous trouverons aussi la misère poussant l'homme à se vendre. L'esclave cultivait la terre ou gardait les troupeaux; car chez les Germains c'étaient les femmes qui se chargeaient du service domestique. Ces mœurs de la servitude furent adoptées par les Francs; Clovis et Charlemagne vendaient les vaincus comme esclaves, quand les vaincus n'étaient pas chrétiens. Sous nos rois de la première race, on reconnaissait un esclave à ses cheveux courts, un homme libre à ses cheveux longs. De même qu'à Rome, l'esclave chez les Francs n'était pas admis à témoigner en justice ni à porter les armes. Lorsque les terreurs de l'an 1000 et l'attente du dernier jour de l'univers troublaient les imaginations de l'Occident, on songea à s'amasser des trésors dans le ciel, à se rendre digne de la divine

miséricorde, et l'affranchissement d'un esclave fut jugé œuvre de justice et de réparation.

On crut faire alors quelque chose pour le salut de son âme en rendant la liberté à ceux qui l'avaient perdue. Les épidémies et les famines des premières années du XIe siècle en France, dont les vieux chroniqueurs nous ont laissé une sombre peinture, décimèrent surtout la population des esclaves domestiques et ruraux. Dans ces temps, où il devenait si difficile de vivre, les locations de service durent remplacer l'esclavage domestique. L'esclave rural disparut par l'inféodation successive des aleux ou petites propriétés, et par sa transformation en servage sous la dépendance des seigneurs. A la fin du XIe siècle, l'explosion de la croisade, qui appelait tout le monde sous les drapeaux de Jésus-Christ, fit une révolution soudaine dans la condition des esclaves et des serfs de l'Europe entière. Ces hommes, à qui les lois avaient défendu jusque-là de manier l'épée, prirent le chemin d'Orient pour aller combattre l'islamisme; leur enrôlement dans le pieux pèlerinage équivalait à un heureux affranchissement.

L'histoire ne saurait trop insister sur les changements apportés par les guerres saintes dans la condition des serfs. Il ne suffit pas de parler de l'inféodation des petites propriétés aux grands domaines, de ce bienfait moral qui naissait du mélange des maîtres et des serviteurs dans les expéditions lointaines. L'immense mouvement des croisades atteignit profondément le servage en Europe. Boulainvillers dit que si les croisades n'avaient pas fait partir une foule de serfs, il eût fallu plus tard les exterminer comme des bêtes fauves. Il y a dans cette opinion plus d'atrocité que de vérité. Beaucoup de serfs moururent sur les chemins d'Asie; beaucoup de ceux qui échappèrent au trépas trouvèrent la liberté. Mais le départ de cette innombrable foule de paysans ne fut pas considéré comme un bonheur pour la société; les terres demeuraient sans culture; dès la troisième croisade, les paysans ne purent partir sans le consentement de leur seigneur. Les serfs restés en Europe

pendant les expéditions d'outre-mer eurent un sort meilleur au milieu des provinces dépeuplées. « Plus les hommes étaient néces-« saires, dit Michaud, plus ils furent respectés[1]. » Quand Louis X publia son édit d'affranchissement général, à la condition de payer des redevances, les serfs des campagnes n'accueillirent point cette royale faveur avec enthousiasme, ce qui prouve que leur condition était fort supportable. Plusieurs ne *vouloient pas être libres*, dit le monarque dans une lettre, *soit par mauvais conseils, soit faute de bons avis*. Il nous revient ici un beau souvenir du XV[e] siècle. Quelques serfs de Catalogne venus en France pour y chercher un asile, ayant été redemandés par leurs seigneurs, le parlement de Toulouse déclara que tout homme qui entrait dans le royaume en criant : *France!* devenait libre.

Le servage en Europe ne fut pas toujours patient. Le soulèvement des pastoureaux et la jacquerie sont dans la mémoire de tous. La guerre des serfs de Hongrie contre la noblesse, au commencement du XVI[e] siècle, est moins connue. Cette guerre civile sous le roi Ladislas II et sous le pape Léon X nous présente plus de soixante mille paysans avec le signe de la croisade, dévastant les terres, incendiant les châteaux, sous le commandement de George Zechely, d'origine sicilienne, qui portait une croix de pourpre cousue sur son manteau. La Hongrie, tout émue de cette désastreuse révolution, rassembla promptement ses forces; les plaines d'Ulicia virent s'anéantir les formidables troupes des révoltés. Un historien allemand du XVII[e] siècle, Nicolas Isthuanfius, nous a laissé en langue latine un récit fort détaillé, fort curieux de l'horrible guerre des paysans hongrois. Les supplices inventés pour punir le chef George et les principaux prisonniers épouvantent l'imagination.

Une remarque à faire dans la marche des divers États européens vers la liberté, c'est que l'histoire ne cite pas un seul édit

[1] *Histoire des Croisades*, t. VI.

d'affranchissement général publié par les rois d'Angleterre. Ce pays, qui a conquis la renommée d'émancipateur des peuples, a toujours, en réalité, infiniment peu fait pour la dignité de l'espèce humaine. A une époque où il ne se rencontrait plus de marchés d'hommes parmi les nations civilisées, Cromvell n'ordonna-t-il point la vente des Irlandais qu'il avait faits prisonniers? Et aujourd'hui encore les colonies anglaises n'offrent-elles pas à la pitié du voyageur de véritables serfs mille fois plus malheureux que ceux des anciens âges de l'Europe? Les gouvernements dont l'intérêt commercial est le principal mobile, sont condamnés à peu de respect envers l'homme, et leur magnifique amour pour la civilisation et l'humanité n'est souvent qu'un mensonge au profit de leur puissance.

Ce rapide coup d'œil sur l'histoire de la liberté humaine nous a paru à sa place en tête d'un livre sur la Révolution française; car le mouvement de 1789 ne fut qu'un grand coup porté contre ce qui restait de servitude parmi nous. Et maintenant formons-nous une idée juste des vieux temps de la France, voyons quel fut l'office de la royauté dans notre pays, et marquons les causes qui, de loin comme de près, ont préparé les biens et les maux de la Révolution. Les questions que nous soulevons ici suffiraient à remplir des volumes. Nous nous tiendrons à des idées générales qui sont le résultat d'une longue étude des anciens âges de la France, et que nous donnerons au lecteur comme d'incontestables vérités historiques.

Une chose étrange à dire et pourtant certaine, c'est que les sociétés ne se trouvent pas tout d'abord à la hauteur des règles d'une parfaite justice. Telle est la grossièreté des peuples naissants, telle est leur inaptitude, que la douloureuse nécessité de la force apparaît comme leur première loi, et qu'on ne peut leur dispenser l'équité qu'avec mesure. Les oppressions et les inégalités naissent des difficultés des premiers temps, et sont le produit naturel des mœurs. L'enfance des sociétés ressemble à l'enfance

de l'homme lui-même, qui, plein de vices et de faiblesses, ne grandit pour le bien qu'à travers les longues sévérités. On a presque toujours porté de faux jugements sur la France d'autrefois, faute de creuser les diverses questions qui s'y rattachent, et aussi par suite de cette préoccupation, propre aux esprits superficiels, qui apprécie les époques anciennes avec les idées et les points de vue de notre temps.

Au milieu des âges barbares, quelle grande chose que le système féodal, système d'immense réciprocité, organisation de protection universelle! Ces pouvoirs armés relevant les uns des autres par une hiérarchie dont le premier échelon était la royauté, soumis à des lois dont la violation ne restait pas impunie, constituaient une véritable force. Un seigneur devait obéissance à son suzerain; mais, en cas d'iniquité, il trouvait l'appui d'un suzerain plus considérable; et c'est ainsi que la plainte pouvait monter jusqu'au roi, source de toute justice. Oui, répétons-le, le régime féodal fut avant tout un régime de protection. Ce mot de *manant*, devenu aujourd'hui une injure, s'explique par son origine même (*manens*, qui demeure); il désignait cette portion du peuple qui *demeurait* attachée à la culture de la terre; les redevances et les corvées du manant payaient la protection qu'il recevait de son seigneur. Le menu peuple aimait mieux payer et travailler que de se battre, et du reste ceux du peuple qui auraient eu la fantaisie de devenir des héros se seraient résignés à des jours pacifiques; l'honneur de toucher à une épée leur était interdit. Quand la force est l'unique souveraine, la protection se change facilement en oppression. Le peuple au moyen âge fut souvent digne de pitié. Heureusement à côté de la puissance brutale il y avait alors la puissance morale, dont le scepticisme de notre âge ne saurait se faire une parfaite idée : c'était le christianisme, c'était l'Église. Qui dira l'abîme de maux dans lequel seraient tombés les petits, les faibles, les pauvres, si l'Église ne les avait pris dans ses bras et ne les eût réchauffés de son souffle, si la voix de la

religion n'avait dompté le farouche caractère des maîtres et amolli leurs cœurs d'acier, si elle n'avait apprivoisé les bêtes fauves du monde féodal?

C'est ici que la mission du prêtre des temps passés se montre dans toute sa gloire. Au jour des violences féodales, il y eut, autour de l'abbaye et de la paroisse, des abris pour le peuple auxquels peu d'écrivains modernes ont songé : on ne saura jamais toutes les victimes, tous les opprimés, tous les fugitifs qui alors trouvèrent aide et refuge à l'ombre de la croix. Le peuple n'avait pas de meilleur ami que le prêtre; cet ami, qui parlait au nom du Créateur et du souverain Juge, avait le droit de se faire entendre aux mille petits tyrans dont la face du pays était couverte. Que de colères et de menaces sont venues expirer au pied de l'oratoire, sous les murs de l'Église de la vallée ou de la plaine! Que de poursuites et de projets menaçants sont tombés à la vue d'un monastère! Pendant les vieux âges de la France, l'Église, qui se montrait toujours en avant des grandes choses, qui éclairait tous les points de l'horizon et s'avançait sur le chemin de l'avenir, chassant la barbarie et les ténèbres, donna au peuple une infatigable hospitalité; mère vigilante, forte et immortelle, elle couvrait de ses ailes les nids des colombes et des passereaux, et les plaçait bien haut près du ciel pour que les vautours de la terre ne pussent les atteindre.

Entre le menu peuple et les nobles, il y avait une classe d'hommes, c'étaient les bourgeois; ils doivent fixer les regards de l'histoire; ce sont eux qui ont formé cette classe moyenne au profit de laquelle se sont faites jusqu'ici toutes les révolutions. Pour prendre rang parmi les bourgeois, il fallait posséder quelque chose, ne fût-ce qu'une *maison de la valeur de soixante sols parisis*[1]. On pouvait entrer en bourgeoisie de diverses manières. Le bourgeois jouissait du privilége de se mêler aux affaires de la cité.

1 Ordonnance de Philippe le Bel, 1327.

Toutefois ce privilége était loin de constituer une liberté civile. Le bourgeois ne pouvait, sans l'autorisation du seigneur, ni acquérir, ni tester, ni marier ses filles; son droit de cité ne le mettait pas à l'abri des taxes arbitraires. Mais tout cela devait changer par le résultat naturel des temps et des lumières. A chaque pas que faisait la civilisation, c'est-à-dire à mesure que l'instruction se répandait dans les classes inférieures, les hommes prenaient le sentiment de leur dignité, s'élevaient à de meilleures notions de la justice et demandaient avec énergie le libre usage de leurs facultés : le moindre de ces progrès frappait l'aristocratie féodale. La civilisation et la féodalité ne pouvaient vivre en face l'une de l'autre; à mesure que celle-là montait, celle-ci disparaissait. Devant le soleil de la liberté civile s'éteignaient peu à peu tous les petits astres du firmament féodal. Admirons ici le plus beau caractère de l'ancienne royauté française, les côtés les plus magnifiques de cette monarchie qui ne fut jamais, qui n'aurait jamais pu être un gouvernement tyrannique. L'histoire de notre patrie nous montre la royauté et la liberté se développant et grandissant ensemble, puisant des forces à la même source, vivant de la même vie, gémissant des mêmes maux et se réjouissant des mêmes biens, marchant dans les mêmes routes à l'accomplissement de leur destinée. L'établissement des communes, l'armement de la bourgeoisie amenèrent la ruine du monde féodal; mais, qu'on ne l'oublie point, ces changements immenses furent l'œuvre de nos rois. L'unité française se fondait par le double travail de la royauté et de la liberté.

On a parlé diversement des communes, et souvent avec peu d'exactitude. Quelques auteurs ont attribué aux municipes ce qui n'était que le privilége des communes[1]; d'autres se sont trompés en ne voyant dans les communes que la bourgeoisie sous les armes : l'allégement des charges fut un de leurs principaux ré-

[1] Dans les derniers siècles, le mot de *commune* fut la désignation générale des villes.

sultats. Un piquant observateur du commencement du XII[e] siècle écrivait ces paroles : « Voici ce qu'on entend aujourd'hui par ce « mot *nouveau* et détestable de commune : les gens taillables ne « paient plus qu'une fois l'an la rente qu'ils doivent à leurs « seigneurs ; s'ils commettent quelque délit, ils en sont quittes « pour une amende légalement fixée, et quant à la levée d'argent « qu'on a coutume d'infliger aux serfs, ils en sont exempts[1]. » Le droit municipal, apporté dans les Gaules par les Romains, ne cessa jamais de subsister sous nos trois races royales ; le bourgeois était l'homme qui participait à ce droit. Quant à la commune, ce mot était nouveau au XII[e] siècle, comme on vient de le voir dans la citation de l'abbé Guibert. On désignait par ce mot l'association des bourgeois qui se promettaient aide et secours ; c'était la mise en *commun* des efforts et des dévouements pour triompher de l'oppression féodale. L'établissement de la commune fut l'affranchissement de la cité. Les chartres d'affranchissement étaient des institutions *d'amitié et de paix*. L'habitant de la ville, mal protégé, demande à veiller lui-même au salut de son foyer, et le voilà armé. Il était peu satisfait de la justice des seigneurs, il demande à être jugé par ses pareils et à prendre une plus grande part aux délibérations pour les intérêts publics, et voilà les bourgeois juges et conseillers. L'habitant des villes, capricieusement imposé, obtint la régularité des taxes, et, chose très-importante, il conquit le droit de faire lui-même ses affaires et de recueillir le fruit de son industrie. Cette émancipation des cités, si vivement favorisée par les rois, devint le tombeau du régime seigneurial. Un monde nouveau naissait. Le malheur de la noblesse fut de mal comprendre les temps et de ne pas saisir la portée de la révolution qui s'accomplissait. En s'y associant, en la dirigeant, elle aurait pris racine dans ce sol qui se formait, et se serait créé de solides et de durables influences.

[1] *Mémoires de l'abbé Guibert*, liv. III, ch. VII.

« La noblesse, disait Montluc, s'est fait grand tort et dommage « de desdaigner les charges des villes; car refusant les charges « ou les laissant prendre par les gens des villes, ceulx-ci s'em« parent de l'autorité, et quand nous arrivons, il faut les bonneter « et leur faire la cour. Ç'a esté un mauvais advis à ceulx qui « en sont premièrement cause [1]. »

Philippe le Bel, en ordonnant que toute guerre cessât tant que durerait sa propre guerre; le roi Jean, en interdisant toute guerre entre seigneurs, mirent sous leurs pieds la féodalité. Enfin l'anoblissement des roturiers, qui fut pour les rois des trois derniers siècles une façon de battre monnaie, dépouilla la noblesse d'une partie de son prestige; on s'accoutuma à dire que *les gentilshommes n'étoient pas tombés du ciel* [2]. Les nobles, appauvris presque tous par l'aliénation de leurs domaines, réduits à leur courage et à leur épée mise au service du roi, ne se présentèrent plus qu'avec des souvenirs, des titres et des priviléges qui blessaient de jalouses susceptibilités.

Le renversement du monde féodal eût été l'œuvre naturelle des progrès des mœurs et des idées françaises; mais une grande cause hâta ce renversement, ce furent les croisades. Ces guerres d'Orient, d'où la noblesse rapporta tant de gloire, lui ravirent sa domination. Il fut permis aux seigneurs de vendre leurs terres pour subvenir aux frais du belliqueux pèlerinage, et dès lors la puissance passa en d'autres mains avec la propriété. Le besoin d'argent au départ et surtout au retour des comtes et des barons dut singulièrement favoriser l'établissement des communes; la garde des villes, confiée aux bourgeois durant la longue absence des seigneurs et de leurs hommes d'armes, produisait des situations nouvelles auxquelles il devenait fort difficile de toucher. Ainsi, d'un côté l'aliénation des domaines qui détruisait l'aristo-

1 *Commentaires de Montluc.*

2 Claude Expilly.

cratie territoriale, de l'autre la nécessité de mettre à la tête des cités le peu de bourgeois restés en France durant les expéditions d'outre-mer, voilà pour le régime féodal deux grands éléments de dissolution. Ainsi, du vaste ébranlement des croisades sortirent les nouvelles destinées de notre pays.

Le temps est un révolutionnaire incomparable, car il change toute chose sans secousse et sans malheur. L'impatience des hommes les lance au-devant du progrès, trop lent au gré de leur ardeur; l'obstacle les irrite. La rébellion n'est que l'élan de la passion qui veut briser ce qui l'arrête. La réformation religieuse du XVIe siècle, dont nous n'avons pas en ce moment à rechercher les causes ou les prétextes, fut en Europe un prodigieux foyer d'idées subversives. Du jour où l'individu tout seul put se croire appelé à prononcer sur les questions de religion, à plus forte raison dut-il se croire le droit de traduire devant son tribunal les questions d'État. Le droit du libre examen, qui du reste n'est pas nouveau dans le monde, mais qui est aussi ancien que la première étude du premier penseur ici-bas; le droit du libre examen, disons-nous, figure à merveille dans le cabinet solitaire des grands esprits; mais que les multitudes humaines s'en saisissent, et je les déclare ingouvernables. A partir du XVIe siècle, le *moi*, cette hideuse manifestation des mauvais penchants de l'âme, est entré dans la société avec une énergie qu'on ne connaissait plus depuis le christianisme, cette religion du dévouement, de l'oubli de soi; il a étendu ses ravages sous les formes les plus diverses, et son but incessant a été de se substituer à l'autorité. L'individualisme, dont les nobles cœurs se plaignent aujourd'hui, ce mal profond qu'on croit arrivé à son dernier terme, mais qui réserve au monde de bien plus désolants spectacles, naquit de la rébellion de l'homme contre la loi des sacrifices, cette mystérieuse et grande loi sans laquelle les sociétés ne vivent pas.

Les doctrines politiques des protestants du XVIe siècle sont les doctrines de la Révolution française. Le XVIIe siècle, siècle de

génie et d'autorité, arrêta leur marche; mais par les fautes de la vieillesse de Louis XIV, et surtout par les indignes œuvres des gouvernements qui suivirent, ces doctrines, que de déplorables abus semblaient vouloir justifier, reparurent sans voile, sans frein, avec toutes les séductions de l'esprit : elles reçurent un complément formidable, la prédication du vice et la négation de Dieu. Que n'a-t-on pas dit du XVIIIe siècle? d'un côté que d'adorations! de l'autre que d'anathèmes! Le XVIIIe siècle a été le champ de bataille où se sont rencontrées les passions de tous les partis. L'histoire n'est ni un pamphlet, ni un plaidoyer, ni un acte d'accusation; elle est un jugement : notre œuvre ne perdra jamais ce caractère.

Une grande erreur c'est de penser que l'incrédulité date de Voltaire, de Rousseau et des Encyclopédistes. Avant l'apparition de ces hommes, la société française était pervertie. Pendant que la piété du vieux roi Louis XIV changeait trop de courtisans en hypocrites, l'irréligion railleuse et libertine avait ses réunions secrètes; l'épicurisme incroyant était représenté par le prince de Conti, le duc de Vendôme et son frère le grand prieur, le duc de Sully, le marquis de la Fare, et par des abbés tels que Chaulieu, qui oubliait les leçons de l'Évangile pour suivre celles d'Horace, d'Ovide et de Catulle. Les plus grands noms, les positions qui auraient dû le plus se respecter, se précipitaient dans le vice élégant et les enchantements de l'orgie. Ninon, qui vit à ses pieds les Condé, les la Rochefoucauld, les Longueville, les Coligny, les d'Albret, les d'Estrées, les Clérambault, les la Châtre, n'affichait-elle pas des sentiments antichrétiens? « Si vous saviez, dit « Mme de Sévigné, comme elle dogmatise sur la religion, cela « vous feroit horreur. »

Le Régent, qui ne croyait à rien qu'à l'alchimie, et dont le nom est resté dans l'histoire comme la plus complète expression de l'immoralité; ses amis les d'Effiat, les Broglie, les Canillac, les Nocé, les Brancas; le cardinal Dubois, ce phénomène de cor-

ruption, qui vendit son âme au diable et son pays à l'Angleterre[1]; ces *roués* qui dans des soupers célèbres ajoutaient à l'ivresse du vin l'ivresse des obscénités et des propos impies; tous ces seigneurs de la Régence qui souillèrent leurs blasons et tournèrent le dos à la gloire de leurs aïeux; enfin tous ces hommes de triste renommée qui ferment le XVII[e] siècle et ouvrent le XVIII[e], avaient-ils attendu Voltaire pour dépouiller le vêtement de la vieille foi? Hélas! non, et le fils de François Arouet eut pour parrain, pour guide de ses plus jeunes ans, l'abbé de Châteauneuf, le dernier adorateur de Ninon, et Voltaire enfant respira l'air du vice et de l'incrédulité. Il acheva son éducation en Angleterre à l'école des Tindal, des Bolingbroke et des Wolston, lourds philosophes qui attaquaient sans génie et niaient sans motifs profonds.

Quand Voltaire publia les *Lettres philosophiques*, *le Mondain*, l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, l'irréligion avait déjà gagné les classes élevées de la société française. Mais son crime fut d'obéir aux mauvais penchants de son temps, de les développer, de les étendre, de faire descendre l'incrédulité dans les masses, de la populariser par la forme légère de ses pensées. Cet esprit si facile et si vaste aurait pu, en frappant les abus et en défendant tout ce qui a droit à la vénération des hommes, réformer ses contemporains, les arracher à leur insouciance funeste, à leur aveuglement et aux abîmes; il aima mieux, ce qui était beaucoup plus facile, se mettre à la tête du travail de ruine depuis longtemps commencé, et associer l'Europe à son immense éclat de rire. Instituteur de son siècle, une longue vie lui permit de suivre son œuvre; sa plume, qui, pareille aux flèches d'Hercule, portait

[1] L'abbé Dubois, premier ministre du Régent, recevait du gouvernement anglais une pension de 40,000 livres sterling, environ un million de francs; lorsqu'il mourut, il jouissait de plus de deux millions de revenu. Le jour de l'opération à laquelle Dubois ne survécut point, l'air, extrêmement chaud, était tourné à l'orage; aux premiers coups de tonnerre: « J'espère, dit le Régent, que ce temps-là « fera partir mon drôle. » (*Mémoires de Duclos.*)

un poison mortel, resta levée pendant soixante ans; ce fut surtout de Ferney, durant les vingt dernières années de sa vie, que Voltaire lança le plus de traits contre nos croyances. On a osé écrire qu'il n'avait jamais attaqué que la superstition. Cela ne peut être dit sérieusement et avec connaissance de cause. Cette horrible parole : *Écrasez l'infâme*, s'appliquait bien véritablement au christianisme. Des milliers de passages des livres de Voltaire attestent jusqu'à la dernière évidence le plus ardent désir de renverser le règne de Jésus-Christ. Sa persévérante conspiration contre l'Évangile revêt toutes les formes, prend tous les tons, tous les aspects; elle s'enfonce dans les siècles pour y dénaturer les faits, elle flatte en vers aimables les passions du cœur, répand la plaisanterie sur les plus saintes choses, accuse la Providence, invente selon ses caprices ou ses besoins, résout à sa guise les plus graves problèmes, ne doute jamais, marche toujours; et parfois cette incessante escalade contre Dieu éclate en sombre délire : on dirait qu'en ces moments l'écrivain se sent comme brûlé par les feux qui arrêtèrent les travailleurs de Julien. Le lieutenant de police Hérault lui avait dit : « Quoi que vous écriviez, vous ne viendrez « pas à bout de détruire la religion chrétienne. — C'est ce que « nous verrons, » avait répondu Voltaire. « Je suis las, disait-il « une autre fois, de les entendre répéter que douze hommes ont « suffi pour établir le christianisme; j'ai envie de leur prouver « qu'il n'en faut qu'un pour le détruire. » Le malheureux! il avait oublié que la parole du Fils de Marie doit survivre à la ruine de la terre et des cieux! Louis XV haïssait Voltaire; ce sentiment est un des meilleurs qu'ait eus ce roi. Voltaire, comme l'ange rebelle de Milton, avait dit au mal : Vous êtes mon bien! Cet homme n'a rien respecté, rien, excepté la langue. Il a fait boire l'impiété dans une coupe d'or toujours élégante, toujours brillante. Par un frappant contraste, Voltaire, intelligence si audacieuse, fut un timide écrivain; il a de l'éclat, du mouvement, de la variété, mais nulle hardiesse. Son goût parfait avait rendu

son style craintif. Né avec un jugement droit, il ne lui fut pourtant pas donné de reconnaître la vérité, parce que le libertinage et l'orgueil firent la nuit dans son entendement.

Le ricanement, quelque spirituel que vous l'imaginiez, peut-il constituer la philosophie? Aurez-vous le courage d'appeler Voltaire un philosophe, si vous donnez ce nom à Platon, Socrate, Cicéron, Sénèque, Pascal et Leibnitz? Faites donc le triage dans l'intérêt même de la renommée de l'écrivain; prenez quelques tragédies et *la Henriade*, prenez toutes les poésies dans le genre léger, hormis celles à jamais réprouvées par la morale universelle; prenez deux ou trois ouvrages d'histoire, et enfin toute la correspondance, hormis certaines énormités irréligieuses qui la déparent; expédiez aux générations futures tout ce bagage qui suffirait à plus d'une réputation, et si quelque chose de Voltaire, quelque chose comme une ombre subsiste encore errante et sensible dans l'espace, cette ombre vous en saura gré. Et d'ailleurs, si les amis intelligents de Voltaire ne font point eux-mêmes ce choix, le temps se chargera de le faire, et peut-être son choix sera-t-il plus sévère. Lorsqu'un siècle transmet une renommée à un autre siècle, cette renommée n'est point admise aveuglément et sans examen; le siècle nouveau l'interroge et la juge comme la vieille Égypte interrogeait et jugeait ses rois au bord du fleuve Noir; on demande au génie ce qu'il a fait pour bien mériter des hommes, ce qu'il a fait pour entrer dans les âges au bruit des fanfares glorieuses. L'écrivain qui s'est attaché à flatter les passions de son temps doit surtout redouter les jugements de la postérité, car les passions d'une époque ne sont point immortelles, mais elles se perdent dans la tombe des générations dont elles ont fait misérablement battre le cœur. Que devient alors la mémoire de l'homme qui n'a pu s'élever au-dessus de son siècle, de l'homme qui, au lieu de parler aux peuples des hauteurs de la raison et de la vérité, n'a été que le premier des esclaves attelés au char de l'erreur et de la folie? La guerre ardente de Voltaire

contre nos croyances fera douter de son génie. Les âges futurs seront plus chrétiens que le nôtre; ils ne regarderont pas comme un grand homme, mais comme un homme singulièrement incomplet, celui qui ne sut pas comprendre les divines beautés et l'heureuse influence du christianisme. Sa mémoire d'ailleurs ne sera protégée par aucune de ces grandes œuvres qui prennent possession des siècles, et forcent invisiblement l'admiration de toutes les intelligences.

Ces jugements sur Voltaire doivent suffire. Pourquoi parlerions-nous du caractère privé de ce démolisseur si fameux? A quoi bon répéter que, craignant des orages par suite de la publication de l'*Essai sur les mœurs*, il fit ses pâques à Colmar (1954); que, pour tromper les catholiques, il communia plus d'une fois dans son église de Ferney; que, courtisan de Mme de Pompadour, il avait obtenu, pour prix de ses adulations, le brevet d'historiographe de France et une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; qu'il renia ses ouvrages toutes les fois qu'il se crut en péril; qu'il battit des mains à des victoires remportées contre la France et au partage de la Pologne; qu'il pratiqua le mensonge avec une audace qui devint un art et une habitude, et que, pendant vingt ans, cet apôtre de l'humanité se montra despote impitoyable à l'égard des pauvres gens du pays de Gex, sur lesquels s'étendait sa seigneurie[1]? Lorsqu'on enseigne le bien, il importe que la dignité de la vie privée donne de l'autorité aux discours. Mais un prédicateur d'irréligion n'a pas besoin de franchise et d'honneur, de patriotisme et de générosité.

Dans les dernières années de sa vie, Voltaire était mécontent de son siècle, ce qui porte à croire qu'il n'était pas content de

[1] Correspondance inédite de Voltaire, publiée d'après les lettres autographes, par M. Foisset. Dans ses relations avec le président de Brosses, au sujet de la terre de Tournay, Voltaire se montre tracassier, chicanier, avare et sans bonne foi.

lui-même. Le 30 janvier 1764, il écrivait à M. de la Marche, président au parlement de Dijon : « Vous me rendrez raison, si « vous pouvez, de toutes les sottises, de toutes les inconsé- « quences, de toutes les contradictions de la Gaule cisalpine et « des pauvres petits royaumes des Bourguignons et des Francs. » Le 4 mai de la même année, l'ermite de Ferney écrivait au même président : « Nous sommes bien médiocres en tout genre; ne « rougissez-vous pas quelquefois de la décadence où vous voyez « notre nation? Nous avons eu un bon moment sous Louis XIV; « mais nous n'avons aujourd'hui que l'opéra-comique et « Mlle Duchapt [1]. »

L'envie, qui était comme un des démons de la vie de Voltaire, n'avait point quitté son cœur dans la retraite des Délices; le 27 juin 1762, il écrivait à M. de Ruffey, président en la chambre des comptes de Dijon : « Il y a un décret de prise de corps contre « Jean-Jacques, à Genève comme à Paris; il est puni pour les « seules choses bien écrites qui soient dans ses mauvais livres. « Ce *polisson* s'est avisé d'écrire sur l'éducation; mais aupara- « vant il eût fallu qu'il eût de l'éducation lui-même. » Un mois après cette lettre, Voltaire écrivait encore à M. de Ruffey : « Plus « je vois tout ce qui se passe dans le monde, et plus j'aime ma « retraite. Il est vrai que Jean-Jacques, brûlé à Genève et banni « de Berne, est retiré dans une vallée inconnue de Neuchâtel; « mais je doute que ses paradoxes et ses contradictions politiques « plaisent au roi de Prusse. Ce *petit bonhomme* a voulu être sin- « gulier, et ne sera jamais que singulier [2]. » Que vont dire de tout ceci les amis de l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social*? Une chose fait rire et pleurer la raison humaine, c'est d'avoir voulu condamner Voltaire et Rousseau à subir côte à côte l'immortalité du Panthéon. Quel spectacle étrange la Révolution française n'a-

1 Correspondance inédite.
2 *Ibid.*

t-elle pas donné le jour où elle a porté en triomphe les restes de Voltaire, de l'écrivain qui a le plus méprisé le peuple et le plus flatté les rois! Mais quoique Voltaire n'eût jamais songé à toucher à un état de choses dont son orgueil de seigneur et de millionnaire s'accommodait fort bien, la Révolution vit en lui l'homme qui lui avait le plus vigoureusement préparé les voies par le renversement des doctrines religieuses, et en cela la Révolution ne se trompa point.

On peut tenir pour certain que Voltaire ne détestait pas Rousseau uniquement parce qu'il était jaloux de son rare talent d'écrivain, mais aussi parce qu'il repoussait vivement les doctrines démocratiques du philosophe de Genève. En effet, ce fut l'application des idées de Rousseau qui produisit immédiatement les grandes tempêtes politiques; quand la Révolution glorifia celui-là, elle fut pleinement conséquente avec elle-même.

Quoi qu'on en ait dit, l'Église et le peuple ont toujours marché ensemble, et c'est ainsi que l'Église est restée fidèle au côté humain de sa divine origine. Le génie démocratique de l'Église se révéla fortement à diverses époques; chez nous il se dessina particulièrement au temps de la Ligue, et ne se défendit pas suffisamment des passions de la place publique. La Ligue, dans sa prédication, il fit une grande consommation d'idées révolutionnaires. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la Ligue catholique et le protestantisme arrivèrent par des voies opposées à la même doctrine politique : la souveraineté du peuple! Les ligueurs disaient : « C'est la volonté de Dieu qui fait les rois; et cette « volonté de Dieu, c'est la voix du peuple qui la déclare. » Ils soutenaient aussi le droit de renverser un roi hérétique, un roi coupable. De leur côté, les protestants disaient : « Personne ne « naît roi, personne n'est roi par lui-même, personne ne peut « régner sans le peuple [1]. » La ressemblance des doctrines poli-

[1] *Vindiciæ contra tyrannos*, par Hubert Languet.

tiques de la Ligue et de la Réforme fut tout simplement le produit d'un même point de départ : la fraternité humaine fondée par l'Évangile. Seulement la Ligue oublia que le vrai catholicisme, tout en plaçant l'homme dans la plus haute dignité morale, lui commande le respect et la soumission, et que la religion chrétienne apostolique romaine est la plus belle manifestation du principe de l'autorité. La doctrine évangélique de l'égalité devant Dieu devait nécessairement amener avec le temps l'égalité devant la loi; c'était la conséquence forcée de l'enseignement chrétien. Montesquieu, le plus profond et le plus illustre penseur du XVIIIe siècle, poussa le monde dans des voies réparatrices en rendant hommage à la majesté des lois, en proclamant leur empire, en étudiant leurs éléments, leurs effets, leurs rapports avec les mœurs, et toutes les variétés de leur application. Le *Contrat social* naquit de l'*Esprit des lois*, autant qu'un génie malade peut s'inspirer d'un génie sain, robuste et tranquille.

Rousseau, cœur passionné, nature inquiète, esprit solitaire, trouva fort laid le spectacle des servitudes sociales, fut mécontent d'un monde où sa place se faisait difficilement, s'indigna de l'oppression des faibles, s'émut des misères de l'homme; armé du principe chrétien de la fraternité humaine, il discuta, attaqua les priviléges, demanda aux plus forts la raison de leur empire, creusa autour de l'édifice du pouvoir pour en interroger les origines, et mit à nu les institutions; comme il était le prince de la rêverie, au lieu d'indiquer d'utiles réformes et des améliorations praticables, il enivra les peuples par la séduisante peinture de leurs droits, fit de la politique en dehors des réalités; et de paradoxe en paradoxe il tomba dans les dernières profondeurs de l'impossible, au bruit d'une éloquence digne d'un plus noble emploi. Rousseau fit dans le monde politique les mêmes ravages que Voltaire dans le monde religieux, avec cette différence que le citoyen de Genève eut quelquefois raison dans ses attaques.

Nous savons bien que l'auteur de la *Profession du vicaire savoyard* n'épargna point notre foi, qu'il admira le fondateur du christianisme et ne l'adora point, qu'il se trompa sur le véritable caractère des enfants de l'Église, que l'entraînement de son style et les piéges de ses sophismes ont diminué le nombre des croyants; mais au moins Rousseau, dans ses agressions antichrétiennes, n'est jamais descendu jusqu'à la boue.

Il disait dans l'*Émile* : « Nous approchons de l'état de crise et « du siècle des révolutions. » La Révolution française, dont il fut le prophète et le promoteur le plus influent, le prit pour son pontife. Rousseau devint l'inspirateur de l'Assemblée constituante. Le *Contrat social*, dont l'idée fondamentale est la souveraineté du peuple, fut l'Évangile de la Révolution. L'ancien laquais de M[me] de Vercellier, de M. de Gouvon et de M. de Montaigu, l'accusateur coupable d'une servante innocente, l'homme qui paya par le déshonneur la pitié hospitalière d'une femme, le père qui envoya tous ses enfants à l'hôpital, le narrateur cynique des *Confessions*, ce n'est réellement pas là un législateur bien vénérable; mais le philosophisme moderne, comme le polythéisme antique, ne tient pas à estimer ses dieux.

Trois choses frappent l'observateur dans le mouvement du XVIII[e] siècle : d'un côté, c'est une phalange d'écrivains qui battent en brèche les vérités morales et religieuses; de l'autre, ce sont des rois, des princes, de grands seigneurs, des gentilshommes qui sourient à l'œuvre de démolition et la favorisent; et enfin, au milieu de cette ivresse qu'on a appelée philosophique, comme si la philosophie avait quelque chose de commun avec les frénésies de l'intelligence, on ne voit pas un seul gouvernement faire un pas vers les réformes politiques. Voilà, selon nous, un prodige de folie. On fait ou on laisse faire tout ce qui doit enfanter des haines contre le monde politique tel qu'il est, et nulle main prévoyante ne s'occupe d'y apporter des changements.

On semble attendre que le peuple, cette aveugle puissance, se fasse justice lui-même.

Les épreuves de l'*Émile*, imprimé en Hollande, arrivaient à Rousseau sous le contre-seing de M. de Malesherbes, alors directeur de la librairie. Les sept premiers volumes de l'*Encyclopédie* parurent sous les auspices du comte Marc-Pierre d'Argenson; ce ministre n'avait pas craint d'accepter la dédicace de cette entreprise de parti, vaste machine inventée pour multiplier plus promptement les ruines. Ce ne fut que deux ans après l'exil du comte d'Argenson qu'un arrêt du parlement condamna l'*Encyclopédie* à être brûlée par la main du bourreau : ce qui n'empêcha pas l'*Encyclopédie* de s'achever par la protection du directeur de la librairie et du duc de Choiseul. Si la besogne n'avait eu pour principal soutien que d'Alembert, elle aurait pu rester interrompue; car d'Alembert, agresseur prudent, sceptique avec mesure, tenait plus à son repos qu'à ses idées; mais il y avait là le fils du coutelier de Langres, le bouillant Diderot, dont le zèle ressemblait assez à de la rage, et qui n'était pas homme à lâcher facilement sa proie, aidé surtout de la bonne volonté des ministres de son temps.

Helvétius, par les bontés de la reine Marie Leczinska, pourvu à l'âge de vingt-trois ans d'une place de fermier général qui valait cent mille écus de rente, publie en 1758 son livre de *l'Esprit* et ose le présenter à la famille royale! Il faut que le dauphin, fils de Louis XV, avertisse lui-même des énormités renfermées dans ce livre. « Je vais, dit-il à haute voix, je vais « chez la reine lui montrer les belles choses que fait imprimer « son maître d'hôtel[1]. » Clément XIII condamna, le parlement fit brûler ce livre de *l'Esprit*, dont le titre est une dérision, puisque le matérialisme est le premier et le dernier mot de l'ouvrage : l'auteur n'en reçut pas moins le meilleur accueil du

[1] *Mélanges de littérature*, publiés par Suard, t. I, p. 30.

roi d'Angleterre (1764) et des princes d'Allemagne. Le roi d'Angleterre témoignait sa bienveillance à l'écrivain qui avait vu dans Charles Ier *une victime immolée au bien général*, et dans son assassinat *un supplice nécessaire au monde*[1] ! Helvétius avait dit : « Tout devient légitime et même vertueux pour le salut « public. » Cette maxime, que la Convention se chargea de traduire d'une façon qui effraya l'univers, n'avait pas été du goût de Rousseau. Celui-ci avait écrit sur la marge de son exemplaire, en regard de la maxime d'Helvétius, la maxime suivante : « Le salut public n'est rien, si les particuliers ne sont « en sûreté[2]. » Frédéric II reçut à sa table Helvétius; mais son livre ne lui plaisait pas. Le roi de Prusse, intelligence supérieure, qui cessa de protéger les philosophes quand il commença à les connaître[3], donna un noble exemple par sa réfutation du *Système de la nature*, ce tranquille et froid manuel des athées.

Quelques-uns des célèbres incroyants du XVIIIe siècle sont pour nous des problèmes. Le baron d'Holbach, qui prêcha l'athéisme avec le plus grand sang-froid, était, à ce qu'il paraît, le meilleur homme du monde, recevant des idées en échange de ses dîners, assez instruit pour vivre de l'intelligence des autres, souriant à l'impiété comme à une amie de la maison, content de sa conscience endormie, et cheminant ainsi tout doucement au milieu des ténèbres de son âme! Et le riche et brillant Helvétius, qui réduisit le bien et le mal, toutes les facultés de l'homme à la *sensibilité physique*, ne marqua-t-il point sa vie par de compatissantes générosités? Un jour qu'il avait eu à se plaindre de l'emportement de Marivaux, un de ses pensionnaires, ne se borna-t-il pas à dire : « Comme je lui aurais répondu,

[1] Discours II, ch. XXII.

[2] L'exemplaire de *l'Esprit* annoté par Rousseau faisait partie des livres qu'il vendit à Dutens, durant son séjour en Angleterre.

[3] Voir les œuvres posthumes du grand Frédéric.

« si je ne lui avais pas l'obligation d'accepter mes bienfaits! » La corruption d'une nature comme celle d'Helvétius fut un des plus tristes vols faits au christianisme.

Nous avons dit que les gouvernements du XVIIIe siècle ne firent rien pour aller au-devant des vœux qui devaient naître d'un immense mouvement d'idées nouvelles. L'Église et l'État avaient souffert de la révocation de l'édit de Nantes, des maladroites violences qui avaient suivi la bulle *Unigenitus*, des scandales de tout genre qui avaient souillé la pourpre romaine accordée au premier ministre du Régent.

Quel besoin de vie nouvelle avait la France appauvrie et corrompue! Les dix-sept ans du ministère du cardinal de Fleury furent un temps réparateur; l'acquisition de la Lorraine, complément magnifique des conquêtes de Louis XIV, suffirait pour recommander la mémoire de ce ministre simple, désintéressé, économe. « S'il a porté quelquefois trop loin l'économie, dit « Duclos, ceux qu'elle gênait en murmuraient, et tâchaient « de persuader qu'il ne voyait pas les choses en grand; et mille « sots qui ne voient ni en grand ni en petit, répétaient le même « propos[1]. »

De la mort du cardinal (1743) date une série de misères profondes, que ne couvrent point assez les victoires de Fontenoy[2], de Raucoux, de Laufeld, de Coni, et quelques années de grande dignité extérieure. Les succès militaires obtenus dans une guerre injuste aboutirent au traité d'Aix-la-Chapelle, qui dut étonner l'Europe : la France ne l'avait pas accoutumée à d'aussi bons

1 *Mémoires secrets* de Duclos, p. 625, t. X, 3e série de notre collection des *Mémoires pour servir à l'histoire de France.*

2 Il nous revient un souvenir de la bataille de Fontenoy qu'on a trop rarement rappelé. Pendant que les troupes françaises ne songeaient qu'à se réjouir de la victoire, Louis XV emmena, la nuit, le dauphin son fils sur le champ de bataille jonché de morts, et lui dit ces paroles dignes de saint Louis : « Méditez sur cet « affreux spectacle; apprenez à ne pas vous jouer de la vie de vos sujets, et ne « prodiguez pas leur sang dans des guerres injustes. »

marchés. La paix d'Aix-la-Chapelle semble le tombeau de la royale énergie de Louis XV.

Nous n'avons jamais pris goût à remuer les turpitudes des hommes, quels qu'ils soient; encore moins aimons-nous à étaler avec complaisance les turpitudes des rois. Assez d'autres écrivains se sont chargés de peindre le désordre des mœurs de Louis XV, de compter les femmes qui ont successivement traversé cette existence corrompue, de flétrir l'ambitieuse courtisane qui régna sur les débris de l'honneur royal, et dont la vanité nous valut la déplorable guerre de Sept Ans. Mme de Pompadour, sentant le roi lui échapper, inventa, pour le garder sous son empire et pour exclure des rivales, un genre inouï d'infamies qui marque cette époque en traits de boue, et pour lequel la langue aurait dû créer des formes particulières de mépris. Henri IV et Louis XIV, coupables de déréglements, conservèrent toujours dans leurs faiblesses une sorte de dignité. Il était réservé à Louis XV, dont la jeunesse avait senti pourtant l'amour des peuples, de faire rouler dans la fange la couronne de saint Louis, et d'abaisser le trône des rois très-chrétiens au niveau des impuretés des âges du paganisme. Que d'expiations il faudra!

Comme si les idées de volupté et de mort étaient de la même famille, Louis XV, habituellement mélancolique, aimait toutes les choses qui rappelaient l'idée de la mort. Un jour qu'il allait à Crécy avec Mme de Pompadour, il fit tout à coup arrêter la voiture, appela un écuyer et lui dit : « Vous voyez bien cette « petite hauteur; il y a des croix, et c'est certainement un cime-« tière; allez-y, et voyez s'il y a quelque fosse nouvellement « faite. » L'écuyer s'y rendit au galop, et revint dire au roi qu'il y en avait trois toutes fraîchement faites. « En vérité, » dit gaiement la maréchale Mirepoix qui se trouvait dans la voiture, « en verité, c'est à faire venir l'eau à la bouche. » Quant à Mme de Pompadour, elle détourna la tête avec horreur au récit de l'écuyer, et trouva *singulier ce plaisir de s'occuper de choses*

dont on devrait éloigner l'idée. « Mais le roi est comme cela[1], » ajouta-t-elle.

Chassant un jour dans la forêt de Sénard, une année où la cherté du pain avait été grande, il rencontra un homme à cheval portant une bière. « Où portez-vous cette bière? dit le roi. — Au « village de..., répond le paysan. — Est-ce pour un homme ou « pour une femme? — Pour un homme. — De quoi est-il mort? « — De faim, » répond brusquement le villageois. Le roi ne fit plus de questions, et piqua son cheval[2].

Louis XV était humain malgré sa dépravation. Un Dauphinois, nommé Dupré, avait découvert un feu plus terrible que le feu grégeois pour dévorer des flottes; le roi pensa que le monde était assez pourvu de moyens de destruction, et voulut épargner celui-là à l'humanité; il acheta le secret, et défendit à Dupré, sous les peines les plus sévères, de le révéler. L'emploi de ce feu dévorant aurait peut-être changé les conditions de la marine.

Louis XV exécrait les parlements, qu'il appelait des *assemblées de républicains*[3]; il regrettait que le Régent leur eût rendu le droit de faire des remontrances. Leurs dispositions l'effrayaient. Répondant un jour au cardinal de Bernis, qui le rassurait : « Je « crois bien, » répondait le monarque, « que, tant que je vivrai, je « resterai toujours à peu près le maître de faire ce que je vou- « drai; mais, ma foi, après moi, M. le duc de Bourgogne n'a qu'à « se bien tenir[4]. » Louis XV disait encore : « Les choses, comme « elles sont, dureront autant que moi. » Chaque nouveau ministère était une espérance; mais le roi n'y était pas pris. Il disait de chaque nouveau ministre : « Il a étalé sa marchandise comme « un autre, et promis les plus belles choses du monde, dont rien

1 Mémoires de Mme du Hausset.

2 Mémoires de Mme Campan, *Anecdotes*.

3 Mémoires de Mme du Hausset.

4 Fragment de Brienne sur le cardinal de Bernis.

« n'aura lieu[1]. » Louis XV, ennuyé, énervé, détesté, ne voulait plus ou n'osait plus traverser Paris pour se rendre de Versailles à Saint-Denis; un chemin nouveau, connu sous le nom de *chemin de la Révolte*, lui épargna le souci de se voir, ne fût-ce qu'en passant, dans une capitale qui ne l'aimait plus [2].

La monarchie de Louis XV, dont les premiers temps eurent un noble éclat, rompit avec les anciennes traditions de la monarchie française. Nous avons montré que la vieille royauté ne sépara jamais sa cause de celle du peuple. Le fond de la vallée comme les sommets de la montagne recevaient les rayons bienfaisants du royal soleil. Nos princes, à toutes les époques, aimèrent à se rapprocher du peuple. Mille traits se présenteraient ici sous notre plume. Nous avons lu dans les mémoires du règne de Louis XI, que ce monarque étant allé dîner avec la reine à l'Hôtel-de-Ville, on prépara, *selon l'usage*, un bain pour la reine et un autre auprès du sien pour une bourgeoise de Paris. Henri IV soupait chez le financier Zamet, qui avait été cordonnier de Henri III. Sous Louis XV, la monarchie s'enferma dans la solitaire majesté de Versailles. Elle se sépara du peuple précisément à l'époque où le peuple grandissait par ses lumières, sa moralité et le développement de l'industrie, à laquelle le génie de Colbert avait donné un si merveilleux essor.

Depuis mille ans nos rois n'avaient pas dédaigné les services des capacités roturières. On répétait cette maxime française, que *nulle porte d'honneur n'était fermée aux membres du tiers*. Et voilà qu'en plein XVIIIe siècle, le siècle de l'esprit, de la raillerie et des choses nouvelles, un règlement (1760) interdit l'entrée

[1] Mémoire de Mme du Hausset.

[2] Le bruit absurde que Louis XV prenait des bains de sang humain pour ranimer ses forces contribua beaucoup à exciter Paris contre le roi. Des désordres avaient suivi un prétendu enlèvement d'enfants par la police. Ce fut alors (1750) que la garde de Paris, auparavant composée de bourgeois sans uniforme, s'organisa militairement.

de la cour à quiconque ne prouvera point, *au moins d'après trois titres originaux, qu'il était noble de race en l'année* **1400!** Tant pis pour le dévouement, l'expérience, le génie qui se trouvaient en dehors de ces conditions : ils ne pouvaient pas servir le roi dans des positions élevées. Il y avait du vertige dans une telle faute. Le maréchal duc d'Estrées eut besoin d'une royale exception pour faire présenter à la cour la femme du marquis de Louvois, son neveu et son héritier. Un président Jeannin aurait été mis à la porte; il était fils d'un tanneur d'Autun. Bossuet et Massillon auraient été priés de rester chez eux. Après la publication du règlement de 1760, on vit sortir de dessous terre, les mains pleines de très-vieux parchemins, une multitude de gens sans mérite et sans renommée. D'illustres inconnus, s'échappant de leurs trous ou plutôt de leurs sépulcres, arrivaient à la file pour recevoir le prix de leur vénérable poussière; ils croyaient avoir du génie en raison de l'antiquité de leurs titres de noblesse. Comme on méprisait ceux qui restaient court dans la recherche de leurs aïeux! Que de railleries secrètes adressées aux hommes qui ne pouvaient pas justifier une noble origine antérieure à l'année 1400! Ces revenants des vieux âges, montés dans le carrosse du roi, faisaient une belle figure en face de l'*Encyclopédie!* Nous en ririons, si au bout de ces folies rétrogrades nous n'entendions pas mugir l'ouragan populaire.

Les pressentiments de commotions profondes étaient dans l'air. Des lettres anonymes[1], adressées au roi par des voies sûres, lui transmettaient les craintes des gens de bien sur des périls qu'il n'ignorait pas lui-même. On se plaignait de son invisible majesté, de son peu de part aux affaires, de la médiocrité de ses ministres, du mauvais état des finances, de l'audace des novateurs, de la politique corruptrice du duc de Choiseul, de la marche générale du gouvernement, vivant au jour le jour et sans esprit d'avenir.

[1] Mémoires de Mme du Hausset.

On disait ces prophétiques paroles : « Dans vingt ou trente ans « le gouvernement peut se trouver miné dans toutes ses parties « et crouler avec fracas. » On ajoutait : « Un temps viendra, Sire, « où les peuples s'éclaireront, et ce temps peut-être approche. « Faites qu'on ne dise pas de vous : *Feminas et scorta volvit « animo, et hæc principatus præmia putat* (il ne songe qu'à « des femmes, à des sociétés de libertins, et croit que c'est ce « que la royauté offre de plus précieux). » Le roi et Mme de Pompadour se montraient affectés de ces avertissements sinistres. La lugubre vérité pénétrait de divers côtés jusqu'à la favorite. Un conseiller au parlement, ancien intendant de la Martinique, disait devant M. de Marigny, frère de la favorite, et devant le marquis de Mirabeau, père du célèbre orateur : « Le royaume de « France ne peut être régénéré que par une conquête, comme à « la Chine, ou par quelque grand bouleversement intérieur; « mais malheur à ceux qui s'y trouveront! le peuple français « n'y va pas de main morte. »

Quand nous tenons nos regards attachés sur les temps de la monarchie de Louis XV, nous rencontrons toujours le sentiment de la dignité de la France survivant au naufrage des croyances. Le duc de Choiseul, ministre brillant et léger, entreprenant et sceptique, audacieux et souple, n'avait pas de mœurs ; mais il avait du patriotisme. Les changements qu'il accomplit dans l'armée par son ordonnance du 10 décembre 1762, furent d'un homme intelligent. On n'était plus au temps où le cardinal Dubois prenait les ordres du gouvernement anglais. La politique du duc de Choiseul contre le gouvernement britannique honore son courage. Il prépara l'insurrection des États d'Amérique, et le temps lui manqua pour soulever les puissances de l'Inde contre les Anglais; le Pacte de Famille, qui fut la gloire de son ministère, unissait contre l'ennemi commun tous les rois de la maison de Bourbon et nous aidait de la marine espagnole. Choiseul nous donna la Corse pour que le génie de Napoléon se trouvât au service de la

France; il n'attendit point l'avis de l'Angleterre pour punir de mort un Anglais surpris à lever les plans de Brest, et lorsque ce réparateur des faiblesses du ministère de Bernis sortit du pouvoir, il laissa soixante-quatre vaisseaux de ligne et cinquante frégates ou corvettes. C'est un grand honneur pour ce ministre que Louis XV ait pu dire en apprenant l'humiliant partage de la Pologne : « Ah ! si Choiseul eût été ici, les choses se seraient « passées d'une autre manière. » En effet, Choiseul avait défendu la Pologne contre les projets de la Russie. Le dernier trait glorieux qui puisse achever de peindre sa carrière politique, c'est que Catherine et Frédéric se soient plaints que Choiseul ait toujours traversé leurs desseins.

Mais l'histoire doit lui reprocher d'avoir élargi la plaie morale de la société française, en contribuant beaucoup à substituer l'intérêt aux sentiments du vieil honneur. La noblesse des provinces, attirée à Versailles et atteinte d'un mal nouveau pour elle, l'amour de l'argent, perdit la simplicité de ses mœurs, l'élévation de son caractère. On a dit que le duc de Choiseul, prodigue de sa fortune, avait été économe de celle de l'État. Pourtant, sous son ministère, les pensions militaires s'élevèrent à seize millions[1]; elles ne dépassaient pas trois millions sous le cardinal de Fleury. Nous savons bien que la retraite d'une foule d'anciens officiers, à la suite de l'ordonnance du 10 décembre 1762, força le trésor à des pensions; mais cela ne suffirait point à disculper le duc de Choiseul d'avoir exercé par l'argent une influence corruptrice. La magistrature elle-même se défendit mal contre les séductions du ministre; les pensions atteignirent sa vieille renommée d'austérité. L'élévation d'hommes du parlement au pouvoir fut aussi une altération de leur caractère. Les contrôleurs généraux Laverdy et Terray avaient été conseillers au parlement.

[1] La totalité des pensions en 1787, à l'époque de l'assemblée des notables, avait atteint le chiffre de vingt-huit millions, dont l'armée recevait les quatre cinquièmes.

Lorsque Maupeou appela l'abbé Terray à l'administration des finances[1] : « L'abbé, lui dit-il, le contrôle général est vacant ; « c'est une bonne place, où il y a de l'argent à gagner ; je veux « te la faire donner. » Ces paroles caractérisent la situation et les temps. « Le ministère des finances, » dit Dumouriez dans ses Mémoires, « était devenu une banque de pharaon. Chaque contrô-« leur général apportait sa mise, c'est-à-dire des projets pour « pressurer le sang des peuples ; dès qu'il était *débanqué*, un « autre le remplaçait. Les courtisans se jouaient des ministres, « les faisaient et les défaisaient pour s'assurer le pillage, et mé-« prisaient eux-mêmes un gouvernement dont ils remuaient à « leur gré, plaçaient ou déplaçaient les marionnettes. » Terray, que Dumouriez appelle *le plus scélérat et le plus habile* des contrôleurs généraux de ce règne, succédait à un administrateur intègre, d'Invau : celui-ci s'était retiré devant l'impossibilité de faire le bien. Un mémoire remis au roi par d'Invau établissait qu'il s'en fallait de plus de cinquante millions que les revenus libres n'égalassent les dépenses, que les dettes criardes s'élevaient à près de quatre-vingts millions, que les revenus d'une année étaient consommés par anticipation, qu'il n'arrivait d'argent au trésor que par l'effet d'un crédit soutenu tant bien que mal à l'aide de frais ruineux, et menaçant à chaque instant de manquer tout à fait.

Terray, trop peu honnête pour pousser vigoureusement à l'économie, recourut à un étrange moyen d'équilibre entre la recette et la dépense ; il se fit rapace pour accroître les revenus, et spoliateur pour diminuer les charges. Le parlement de Paris, qui avait signalé sa force par l'expulsion des Jésuites, et dont l'esprit vigilant et envahisseur déplaisait tant à Louis XV, était tombé sous les coups du chancelier Maupeou ; la défaite de la magistrature

[1] Les plaisants dirent qu'il fallait que les finances fussent bien mal, puisqu'on appelait un prêtre pour les *administrer*.

favorisait la marche arbitraire de l'abbé Terray. Les remontrances de la cour des comptes n'étaient pas de nature à arrêter l'audacieux financier. On a voulu lui faire honneur de son plan, qui *bénéficia de quatre-vingts millions les finances du royaume;* mais ce plan fut-il autre chose que l'extorsion et la banqueroute? Aussi le contrôleur général laissa-t-il les Parisiens l'attaquer avec violence : « On les écorche, disait-il, qu'on les laisse crier. » Terray n'était pas homme à passer au contrôle sans s'enrichir; de honteuses spéculations sur les blés remplirent ses coffres.

On a dit malicieusement du règne de Louis XV qu'il avait été celui des lits de justice et des lettres de cachet; on aurait pu dire qu'il fut aussi le règne des *acquits de comptant*. On désignait ainsi les ordonnances de paiement qui échappaient à la vérification de la cour des comptes; elles servirent d'abord aux dépenses secrètes de la diplomatie, et s'étendirent ensuite à des emplois fort avouables, fort légitimes; mais ces ordonnances gardaient leur irrégularité. Les *acquits de comptant*, sous Louis XIV, allaient à dix millions par an; sous Louis XV, ils s'élevèrent dans une seule année à la somme de cent quatre-vingts millions. Le déplorable état des finances hâta la Révolution française. Il importe d'exposer rapidement ici l'ancien mode d'administration dans nos provinces; la matière est obscure, mais nous espérons être clair.

L'administration des finances est toujours la dernière à s'organiser dans ses conditions d'ordre, de probité et de justice. Nous disons la dernière, parce que la cupidité et la vanité sont les passions qui lâchent prise le plus difficilement. La cupidité, fertile en combinaisons de tous genres, fait bonne lutte contre l'exactitude et le bien de l'État. La vanité s'épuise en efforts pour reculer le jour de la loi commune, le jour de l'égalité des répartitions en matière d'impôt. Ainsi donc tous ceux qui s'enrichissent au maniement des finances, tous ceux qui prétendent s'affranchir des tributs, le pillage, les priviléges, voilà des obstacles opiniâtres et

vivaces dont le temps et même la violence peuvent seuls triompher. Une bonne histoire financière de la France serait la plus parfaite histoire de ses mœurs et de ses institutions.

Lorsque Henri IV donna à Sully la charge des finances (1597), elles étaient la proie des abus et des vices. Il y avait sous Henri III un seul superintendant des finances ; d'O, qui occupait ce poste, était un homme *profus* (prodigue), *confus* (sans ordre), *grand despensier, grand joueur, nonchalant et qui aymoit ses plaisirs ;* il avait pour complice la cour de Henri III, composée de gens voluptueux et prodigues. « C'estoit, » dit le narrateur des *OEconomies royales*, « c'estoit à l'envi entre eux tous à qui feroit le plus de « débauches et plus de dépenses superflues ; telles sortes de gens « estans nommez par les voix permises, voire par les leurs « mesmes, des cajoleurs, flatteurs, marjolets, mignons, favoris « et confidens, mais publiez par de bien autres titres entre les « curieux, mal contens, langues médisantes et voix populaires, « lesquelles, à veüe de pays et par ouy dire, faisoient courir de « mauvais bruits d'eux[1]. »

A l'avénement de Henri IV, on comptait huit superintendants des finances et huit intendants. Il faut voir dans les Mémoires de Sully les singulières et vives difficultés qu'il rencontra d'abord. On avait commencé par dire que ce grand ministre n'entendait rien aux finances, et qu'il ne s'était jamais mêlé que de porter une arquebuse, endosser un harnais et *faire l'estradiot ;* puis on suscita des émotions populaires dans les villes qu'il dut traverser pour l'exécution d'une commission financière. Les trésoriers de France, les élus, les contrôleurs et greffiers des élections et bureaux, et une partie des receveurs, refusaient de lui montrer les états, ou s'absentaient à son approche. Le ministre de Henri IV fut obligé de les suspendre tous de leurs fonctions, et de choisir

[1] Mémoires de Sully, 2e série, t. III, p. 95 de notre collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France.*

parmi eux deux trésoriers en chaque bureau, et deux élus en chaque élection, pour remplir les charges de tous. Les Mémoires de Sully nous parlent d'une *quantité effrénée d'officiers* qui détruisaient tous les revenus du roi, et nous apprennent que les trésoriers de France ne songeaient qu'à dissiper et à dérober[1]. Le ministre, « s'étant fait représenter non-seulement tous les estats « de l'année courante et précédente, et les mandements, acquits, « patentes, rescriptions et autres assignations levées sur toutes « natures de deniers, mais aussi les comptes et estats des trois « années précédentes, grappilla si bien pour le roi, et principale- « ment sur les assignations levées pour vieilles dettes, rembour- « sements de prêts, anciens arrérages de gages, rentes et pensions « à gens sans mérite, rescriptions en blanc, ou payables au por- « teur ou à des personnes sous noms supposés, qu'il rassembla « 500,000 écus. » Rosny, comme on l'appelait alors, revint avec un équipage de soixante-dix charrettes chargées de monnaie en argent; huit receveurs généraux marchaient à la suite; un prévôt et trente archers escortaient l'équipage[2]. A la suite de l'Assemblée des notables à Rouen, il se forma un *Conseil de Raison* siégeant dans l'évêché de Paris, et chargé d'organiser tous les détails de l'établissement du *sol pour livre*, dont on attendait des merveilles pour les coffres de l'État, qu'avaient épuisés les guerres civiles. Le Conseil de Raison, après deux à trois mois d'inutile travail, renonça à la besogne, et s'en rapporta au roi; l'*ami* du grand Henri eut seul la gloire de tirer le gouvernement de sa pénurie et d'ordonner avec équité les deniers publics. On doit regarder Sully comme le fondateur de la régularité dans l'administration financière de la France; avant lui il n'y avait guère que des *pilleurs de royaume*, qu'on osait nommer *piliers d'États*[3].

1 Mémoires de Sully, t. II, p. 229 de notre collection, 2e série.

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*, p. 290.—Montyon, dans ses *Particularités sur les ministres des finances.*

Il y avait en France les pays d'*états* et les pays d'*élection*. Les pays d'états, ainsi nommés parce qu'ils possédaient une assemblée composée des trois ordres, jouissaient d'importants priviléges et s'administraient eux-mêmes. Les provinces du Languedoc, de la Bourgogne, de la Bretagne, sont celles qui conservèrent le plus longtemps leurs états. Ces provinces s'imposaient à leur convenance ; plus d'une fois la modicité de leurs tributs appelait de la part du gouvernement des actes de rigueur. Leurs abonnements pour les vingtièmes et pour les autres taxes restaient toujours au-dessous d'une juste répartition : il est tout naturel que des gens chargés de se frapper eux-mêmes se ménagent. Les pays d'élection se trouvaient plus directement placés sous la volonté du roi ; ils étaient ainsi appelés parce que des *élus* de la province concouraient à l'établissement des impôts. Les élus étaient d'abord sortis des suffrages populaires, et l'intendant de la province se réservait le choix sur une liste qu'on lui présentait ; la position d'élu devint une charge que le roi vendait. Dès lors elle cessa d'offrir des garanties aux multitudes, et ce fut à peine si les intendants prirent soin de consulter les élus, réduits à un rôle passif : ceux-ci n'étaient plus les officiers du peuple, mais les officiers du roi.

La plupart des intendants furent des hommes capables ; quelques-uns passaient au conseil d'État[1] et devenaient ministres, comme on l'a vu sous Louis XIV et dans les premiers temps de Louis XV. Les pays d'élection payaient donc beaucoup plus que les pays d'états. Les rois s'efforcèrent de faire disparaître ces inégalités. Richelieu nous dit que dans la province du Languedoc, en apparence exempte de tailles, l'autorité du roi était peu connue ; que les levées se faisaient au nom des états, et que *le nom du gouverneur de la province y avoit quasi plus de poids*

et Forbonais, dans ses *Considérations sur les finances de la France*, sont très-bons à consulter.

[1] Le conseil d'État, sous Louis XIV, était un suprême tribunal de cassation.

que celui de Sa Majesté[1]. Louis XIII (1629) frappa, de la main de Richelieu, un coup d'État devant lequel avait reculé Henri IV. Il établit des élus dans le Languedoc, et cassa les états, qui s'étaient refusés à la vérification de l'édit.

Les abonnements et les affranchissements de telles villes, tels bourgs ou villages, étaient la récompense d'anciens services ou le résultat de hautes protections : le roi accordait, suspendait ou révoquait ces priviléges. Les abonnements étaient aussi pour les grands seigneurs, les gens de la cour, les membres des parlements, des moyens commodes de payer l'impôt. « Les princes du sang, « dit le marquis de Bouillé, qui jouissaient entre eux d'environ « vingt-quatre à vingt-cinq millions de revenu, ne payaient « pour leurs deux vingtièmes que 188,000 livres, au lieu de « 2,400,000 livres[2]. » Tout privilége qui nuisait au trésor public ajoutait au poids des contributions du peuple; il fallait toujours que d'une manière ou d'une autre on trouvât l'argent nécessaire aux besoins du royaume.

L'origine des exemptions de la noblesse ne manquait pas d'une sorte de justice, et même d'une sorte de grandeur morale. La noblesse payait de son sang, comme le peuple payait de son argent. Qui voudrait reprocher aux braves et fiers gentilshommes le vieux privilége de mourir pour leur pays? Quel que soit, dans notre âge, l'amour de l'or, on tient plus encore à garder sa vie qu'à ne pas ouvrir sa bourse, et nos contemporains peuvent comprendre l'exemption qui s'attachait au courageux dévouement de la noblesse d'autrefois : du reste, le service militaire lui fut souvent fort onéreux, et combien de nobles se ruinèrent à la défense du royaume! mais l'abus, cette ombre éternelle qui suit l'éclat du bien, se fit une grande place dans des priviléges d'abord naturels. La faveur demeura le partage d'un nombre considérable

1 Mémoires de Richelieu, t. VIII, p. 26, 2e série de notre collection.

2 Mémoires du marquis de Bouillé.

de familles dont les œuvres étaient nulles. On comptait en France environ quatre-vingt mille familles nobles; ce nombre s'explique par les quatre mille charges civiles qui anoblissaient, et par l'extrême prodigalité de lettres d'anoblissement[1]. Sur ce nombre de quatre-vingt mille, à peine mille remontaient aux époques anciennes, et parmi ces dernières deux à trois cents tout au plus conservaient une convenable existence. Plus d'une grande maison réparait sa ruine par une alliance avec de riches plébéiens : on appelait cela *fumer ses terres*. Beaucoup de beaux domaines, portant des noms illustres, avaient passé entre les mains des financiers et d'opulents bourgeois; l'argent s'était mis au lieu et place de la gloire. Est-il difficile d'imaginer les jalousies, les haines qui devaient naître du spectacle de tant de milliers de familles nobles dépouillées de tout prestige et sans fortune, affranchies du paiement des impôts, et n'offrant rien en échange de telles exemptions? La conservation des priviléges, quand tout le reste n'était plus, fut une faute et un malheur.

Le clergé de France possédait d'immenses biens légitimement acquis, soit par le travail, soit par les pieuses libéralités des siècles. Nul pouvoir civil n'avait le droit d'intervenir dans la répartition et la levée des contributions ecclésiastiques. Les obligations du clergé envers l'État consistaient seulement dans le paiement des décimes; c'est à titre de *don gratuit* qu'il consentait à d'autres contributions. Les exemptions d'impôts pour le clergé étaient aussi anciennes que la monarchie. Sous les deux premières races, les rois et les barons, pressés par la nécessité, lui imposèrent des sacrifices considérables. Durant les deux cents ans de croisades, le clergé fournit d'incalculables sommes pour les frais des saintes expéditions. Il était riche, parce que ses lumières en avaient fait le chef de la civilisation européenne, et que les

[1] Au temps de la guerre de la Succession, on obtenait des lettres de noblesse pour 2,000 écus tournois. On sait que la monnaie frappée à Tours était plus faible d'un cinquième que celle de Paris.

croyances religieuses lui donnaient une autorité universelle; il conserva ses biens plus longtemps que la noblesse, parce qu'il ne lui fut jamais permis de les aliéner. Dans les époques modernes, aux jours où la guerre commandait des sacrifices, son patrimoine particulier fut quelquefois soumis à la taille; c'est ce qui arriva sous Louis XIII en 1634[1]. Machault, ce contrôleur général très-capable et homme de bien dont la nomination fit honneur à Louis XV[2]; Machault, frappé de la nécessité d'établir l'égalité des devoirs, entreprit, dans l'intérêt même des idées religieuses et monarchiques, une réforme financière contre laquelle le clergé fit de l'opposition; il établit un vingtième sur tous les revenus des terres, pour fonder une caisse d'amortissement destinée à diminuer la dette publique. Ce vingtième atteignait tous les privilégiés, le clergé, les parlements, les pays d'états. Après des résistances, la magistrature et les états acceptèrent l'édit; l'impôt fut perçu pendant cinq ans; mais le clergé ne cessa de protester. Il finit par triompher du roi. Machault passa au ministère de la marine en 1754, et ses plans s'évanouirent.

Il nous appartient de déplorer la résistance du clergé aux projets régénérateurs d'un ministre habile et probe. Les évêques furent trompés sur les intentions de Machault et la portée de ses vues; ils crurent à des plans destructeurs de l'Église, quand il n'était question que d'une salutaire réforme, d'une bonne mesure qui, tout en donnant des ressources à la royauté, ôtait aux peuples des motifs de plainte. L'évaluation exacte des biens du clergé

1 Mémoires de Richelieu.

2 La nomination de Machault au contrôle général ne fut pas l'œuvre de Mme de Pompadour, ni l'œuvre du comte d'Argenson; Louis XV en eut seul tout le mérite; cela est attesté par une lettre du roi adressée, le 8 octobre 1745, à Machault, qui avait d'abord refusé le ministère des finances: « Vos représentations, « disait le roi en terminant sa lettre, augmentent l'estime que j'avais pour vous, « et me prouvent que vous êtes un des plus honnêtes hommes de mon royaume, « et le plus capable de me bien servir dans cette place; ainsi tout me confirme « dans mon choix, et j'attends de vous cette marque de dévouement. »

échappa toujours au gouvernement des rois; leur valeur ne fut connue qu'à l'époque de la Révolution française. Elle s'élevait à cent quatre-vingts millions de revenus. L'imperfection et les misères du cœur de l'homme se montrent dans tout ce qu'il touche; mais une part de ces millions se changeait en fleuves d'aumônes pour les pauvres, en secours pour les malades et les infirmes, en établissements d'instruction où fleurissaient les fortes et saines études.

Avant de commencer à parler de Louis XVI, inclinons-nous devant la mémoire de son vertueux père le dauphin, cet homme qu'il est impossible de juger avec une vérité entière, mais qui doit rester cher aux gens de bien. L'éloignement du dauphin pour le duc de Choiseul, et son attachement pour les Jésuites, diminuèrent sa valeur dans l'esprit des philosophes. On lui a reproché une dévotion minutieuse; ce n'était pas une raison pour condamner un prince doué de qualités si hautes; saint Louis a suffisamment prouvé que la dévotion n'empêche pas d'être un grand roi. Les hommes se peignent dans leurs prédilections; *l'Esprit des lois* était une des lectures les plus habituelles du dauphin, et Machault, le ministre capable et honnête homme, était son ministre préféré; une parole du père de Louis XVI doit trouver ici sa place. On le surprit un jour dans l'attitude de la rêverie, au balcon du château de Bellevue, les regards attachés sur Paris; on lui dit : « Monsieur le dauphin a l'air bien pensif. « — Je songeais, répondit le prince, aux délices que doit éprouver « un souverain en faisant le bonheur de tant d'hommes. » La fin prématurée d'un tel prince fut un malheur pour la monarchie. La profonde douleur de Louis XV à la mort de ce fils laissa voir l'étendue de la perte que faisait la France. Lorsque le duc de la Vauguyon présenta au roi l'aîné de ses élèves, en faisant annoncer *monsieur le Dauphin* : « Pauvre France! » dit Louis XV ému et les yeux humides de larmes; « un roi âgé de cinquante-« cinq ans, et un dauphin de onze! » Le dauphin était Louis XVI.

L'œil se repose avec un charme mélancolique sur les commencements de cette route au bout de laquelle devait se dresser un échafaud. Un intérêt doux et triste s'attache à l'enfance de Louis XVI. Et d'abord, autour du royal berceau de Louis-Auguste, duc de Berri, entendez des paroles d'inquiétude, des frayeurs prophétiques mêlées aux joies qui saluent la naissance de l'héritier du trône. L'évêque de Montauban, dans un mandement, signalait avec affliction les tendances anarchiques de la France; il trouvait chez nos voisins des souvenirs historiques d'une frappante signification, et montrait le parlement anglais condamnant sans justice et conduisant à l'échafaud un roi dont le crime était d'avoir supporté avec trop de patience une première sédition.

Dès son plus jeune âge, le prince avait annoncé une humeur sérieuse, un caractère réservé; sobre de paroles, il se mettait volontiers à l'écart; toujours en défiance de lui-même, il osait peu, se soumettait sans peine et enfermait tout dans son âme. Ce naturel timide, qui doute sans cesse de son propre jugement, devait exercer une influence fatale sur un avenir de roi! Louis de Berri n'était pas de ces enfants qu'il faut retenir, mais de ceux qu'il faut exciter. La princesse Adélaïde, sa tante et sa marraine, l'aimait beaucoup, et se plaisait à l'attirer chez elle; elle lui disait : « Allons, mon pauvre Berri, tu es ici à ton aise, « tu as tes coudées libres, parle, fais bien du bruit, je te donne « carte blanche. » Le manque d'expansion et une sorte de franchise austère dans les manières et le langage éloignaient du prince les courtisans. Ils lui avaient un jour demandé quel surnom il préfèrerait : « Je veux, répondit-il, qu'on m'appelle « Louis le Sévère[1]. »

On a vanté souvent la mémoire, la pénétration, l'instruction

[1] « Adressé à des courtisans, ce mot est très-beau, » dit avec raison M. Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, t. I, p. 118.

variée de Louis. Son goût pour le génie de Fénelon se révéla dans son travail intitulé : ***Les maximes morales et politiques, tirées du Télémaque, sur la science des rois et le bonheur des peuples.*** Plus tard, en montant sur le trône, il autorisa l'impression de l'***Examen de la conscience d'un roi,*** composé pour le duc de Bourgogne : c'était annoncer au monde la ferme résolution de ne manquer à aucun des devoirs de la royauté. Les chefs-d'œuvre de la muse antique et les littératures modernes étaient familiers au prince. Il connaissait parfaitement la langue de Shakespeare et de Milton. Louis avait traduit l'***Histoire de Charles Ier*** par Hume (quel sujet d'étude littéraire avait choisi la future victime de la Convention!); il avait aussi traduit les cinq premiers volumes de la ***Décadence de l'empire romain,*** par Gibbon. Les œuvres réputées philosophiques n'étaient pas bannies, comme on voit, de l'éducation du jeune Louis; le philosophisme alors circulait partout, comme l'air; nul n'avait le pouvoir d'y échapper; c'était le vent du siècle gonflant toutes les voiles et les poussant vers des rivages inconnus. Le jeune dauphin, très-versé dans les connaissances géographiques, dessina lui-même un atlas complet; il devait plus tard donner à Lapérouse des instructions inspirées par la plus haute science. Le prince avait du goût pour les arts mécaniques et les travaux agricoles; il maniait avec adresse des instruments de menuiserie et de serrurerie, et parfois, aux champs, il empruntait au paysan sa bêche ou conduisait une charrue. Dans ses promenades à travers les campagnes, le jeune dauphin interrogeait le laboureur et l'entretenait de la culture et des moissons. Un jour qu'il suivait une chasse avec ses frères, ceux-ci, entendant sonner la mort du cerf, ordonnent au cocher de se hâter et de traverser un champ de blé : le dauphin commande qu'on s'arrête : « Comment! » s'écria-t-il avec un accent de colère, « vous voulez ravager un terrain si précieux! »

En voyant toute à l'heure Hume et Gibbon entre les mains du dauphin, nous disions qu'à cette époque les idées philosophiques

à l'Hôtel-Dieu; bientôt se préparent d'importantes améliorations pour le soulagement des malades. Le nouveau roi doubla, en faveur des aveugles, la dotation instituée par saint Louis, posa la première pierre de l'École de médecine, adoucit la rigueur du code criminel, et introduisit un régime plus miséricordieux dans les prisons du royaume. Un âge de félicité paraissait s'ouvrir pour la France. On vendait une gravure qui offrait les médaillons de Louis XII et de Henri IV; au-dessous était le portrait du jeune roi, avec cette inscription : XII et IV font XVI. Pour son malheur et pour le nôtre, Louis XVI ne réalisa que la moitié de cette ingénieuse représentation : il ne fut pas Henri IV.

Le dauphin, père de Louis XVI, avait laissé des instructions secrètes pour servir de guide à ses enfants. Le nom de M. de Maurepas figurait en tête de la liste des personnages que le prince recommandait. « Il a conservé, » disait le dauphin, « son atta-« chement aux vrais principes de la politique que Mme de Pom-« padour a méconnus et trahis. » Le dauphin disait de M. de Machault que c'était « un homme roide de caractère avec quelques « erreurs dans l'esprit, mais un honnête homme. Le clergé, » ajoutait-il, « le déteste pour ses sévérités contre lui; l'âge l'a « beaucoup modéré. » La nomination de M. de Maurepas au poste de premier ministre commença la série des fautes politiques de Louis XVI. Le roi voulait M. de Machault; tandis que la cour s'effrayait du retour d'un ministre sévère, le jeune roi seul le désirait pour le bien de l'État. Il avait signé la lettre qui rappelait M. de Machault; le page qui en était chargé allait monter à cheval[1], lorsque Mme Adélaïde, tante du roi, inspirée par le duc d'Aiguillon et l'abbé de Radonvilliers, fit tout à coup changer d'avis à Louis XVI. Une lettre fut écrite à M. de Maurepas. Le roi

[1] On a dit que la lettre destinée à Machault ne partit point par un retard du courrier, à qui il manquait une paire de bottes, ou bien une sangle à sa selle. O destinée des empires !

ne voulait que causer avec lui, si l'on en croit Chamfort; M. de Maurepas escamota la place. « Votre Majesté me fait donc premier ministre? dit-il à Louis XVI. — Non, répondit le roi, ce n'est pas mon intention. — J'entends, répliqua M. de Maurepas, Votre Majesté veut que je lui apprenne à s'en passer. »

Qu'était-ce donc que M. de Maurepas? Un homme d'esprit, d'humeur facile, de caractère aimable, glissant sur la vie et n'appuyant sur rien, Anacréon libertin[1], trop nonchalant pour suivre longtemps une affaire, trop attaché à l'heure fugitive pour songer à des œuvres d'avenir, couvrant par des bons mots une médiocrité élégante, se sauvant des problèmes pour ne pas avoir à les résoudre, traitant les grands intérêts des empires avec la légèreté gracieuse des petits soupers, appliqué à protéger sa vie contre tout nuage, satisfait de la routine de la politique, et ne soupçonnant rien au delà des horizons étroits de sa pensée. M. de Maurepas égara la jeunesse de Louis XVI. Ministre dès l'âge de quatorze ans à la place de M. de Pontchartrain, son père; mais ministre dirigé jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, où il administra par lui-même; banni de la cour pendant vingt-cinq ans pour une injurieuse épigramme contre Mme de Pompadour; rappelé au pouvoir à soixante-treize ans, il n'apportait au service du nouveau roi que les restes d'une insouciante vie et une incorrigible légèreté. L'inflexible vertu, la capacité prévoyante de M. de Machault auraient pu conjurer les périls[2]. On lui préféra un vieillard dont les desseins ne menaçaient aucun abus. Marie-Antoinette désirait secrètement le duc de Choiseul, qui avait fait son mariage, et dont la fortune politique avait eu l'honneur de succomber devant Mme du Barry; mais Louis XVI ne pouvait pas oublier

[1] Il existe à la bibliothèque de la rue Richelieu un déplorable monument des sales frivolités de M. de Maurepas : c'est un recueil de chansons avec le nom et les armes de ce ministre.

[2] M. de Machault est mort misérablement en 1794 dans une prison de Paris; il avait plus de quatre-vingt-trois ans.

les graves torts du duc de Choiseul à l'égard du dauphin son père. Le parti qui travaillait pour le duc perdit toute espérance le jour où le roi dit en pleine cour : « J'apprends que M. de Choiseul est « à Paris; que n'est-il à Chanteloup? Quand on a le bonheur « d'avoir une terre, c'est la saison d'y être[1]. »

Les bienfaits considérables qui avaient marqué l'avénement de Louis XVI, le rappel des parlements, la disgrâce de Maupeou et de Terray[2], faisaient bénir le nom du nouveau roi, excitaient parmi le peuple des transports joyeux. On put s'étonner que le vieux Maurepas eût laissé arriver aux affaires deux hommes qui valaient mieux que lui, Turgot et Malesherbes; mais il cédait à l'opinion publique, et se réservait de les éloigner quand il s'apercevrait qu'ils prendraient trop d'influence sur le roi. Turgot, successeur de Terray au contrôle général des finances (le 24 août 1774), Malesherbes, successeur du duc de la Vrillière au département de la maison du roi, représentaient toute la différence entre le gouvernement de Louis XVI et le gouvernement précédent. Il n'y a pas de plus difficile bataille que celle qu'on livre aux abus dans un État; que d'intérêts acharnés à la perte du réformateur politique! contre lui conspirent les positions puissantes; car c'est aux puissants que profitent les maux qu'il veut détruire.

Les premiers mots de Turgot à Louis XVI : « Point de ban« queroute, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunt, » annoncèrent de larges plans d'économie, de répartition égale, de perception régulière. Le nouveau contrôleur général se mit vivement à l'œuvre avec un roi qui trouvait son bonheur à diminuer les charges et les souffrances du peuple, et dont la grande jeunesse ne reculait devant aucune étude d'amélioration. « Encore un

[1] Correspondance secrète de la cour, t. III, p. 10.

[2] D'Aiguillon et de Boynes tombèrent en même temps que Maupeou et Terray: Ce fut le 24 août 1774; on appela cette journée *la Saint-Barthélemi des ministres*. « Au moins n'est-ce pas *le Massacre des innocents*, » dit un homme d'esprit de ce temps-là.

« mémoire ! » dit un jour Louis XVI à Turgot; et de ce mot on a conclu que le jeune roi se fatiguait du soin que Turgot mettait à l'instruire. Mais il y a mille manières d'interpréter un mot semblable, et toute la durée du ministère du célèbre économiste est là pour prouver avec quel empressement Louis XVI écoutait ses projets régénérateurs. On n'a pas suffisamment tenu compte à un jeune souverain d'avoir soutenu pendant vingt mois, en vue du bien public, un ministre que détestaient la cour, les parlements, les gens de finances, le clergé lui-même, naturellement en défiance d'un homme si vanté par les Encyclopédistes.

Turgot, avec de grands talents administratifs, des intentions excellentes, de hautes vertus, avait une roideur de caractère qui devait nuire à ses réformes. En politique, quand il s'agit de faire accepter des remèdes héroïques, il y a une façon de s'y prendre qui tient à la connaissance du cœur humain; Turgot, si honnête, si savant, si profond, connaissait tout, excepté les hommes. Dans son désir ardent de substituer le droit naturel au droit positif établi en France, il s'occupa exclusivement des choses, au point d'oublier les personnes. Il voyait supérieurement, et se trompait dans les moyens d'exécution[1]. Le disciple de Quesnay et de Gournay, l'ancien intendant de Limoges, arriva au pouvoir avec des plans de rénovation universelle, et ne sut réaliser que peu de choses durant ces vingt mois de ministère. On connaît les troubles du mois de mai 1775, troubles suscités par des chefs invisibles, réprimés par des moyens maladroits, et qui aboutirent à cette imagination des marchandes de modes de Paris de faire porter aux élégantes des *bonnets à la révolte*. Turgot accorda la libre circulation des grains dans l'intérieur du royaume; mais on l'a,

[1] Un ami de Turgot lui reprochait d'avoir mis trop de précipitation dans ses opérations. « Comment pouvez-vous me faire ce reproche? répondit le ministre; « vous connaissez les besoins du peuple, et vous savez que dans ma famille on « meurt de la goutte à cinquante ans. » Turgot mourut, en effet, d'une attaque de goutte à cinquante-quatre ans.

avec raison, accusé de contradictions dans la conduite qu'il tint pour les subsistances.

De notre temps, le nom de Turgot a grandi. Nous sommes en possession des biens qu'il rêvait et qu'il a fallu acheter par tant de malheurs. Sa gloire est d'avoir compris tout ce qu'il y avait à faire. De quelle heureuse immortalité rayonnerait sa renommée si, au génie qui conçoit, Turgot avait uni l'habileté qui accomplit! De quelle admiration reconnaissante le monde eût entouré sa mémoire, s'il avait pu, avec le secours régulier de la monarchie, nous donner ce qui est sorti des orages sanglants! Voyez la destinée du génie, qui étale les maux, et ne parvient pas à les guérir. M. de Montyon, en louant les intentions pures de Turgot, sa passion vraie pour le bonheur de l'humanité, ses vues étendues et élevées, tant de connaissances, de méditations, d'efforts et de vertus, a pu dire que l'action du célèbre économiste *commença la désorganisation de l'État*[1]! Malesherbes, l'ami, le collègue de Turgot, n'a pas craint d'écrire ces paroles si graves dans la bouche de l'homme aux vertus antiques : « M. Turgot et moi « nous étions de fort honnêtes gens, très-instruits, passionnés « pour le bien; qui n'eût pensé qu'on ne pouvait mieux faire « que de nous choisir? Cependant, ne connaissant les hommes « que dans les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous « avons mal administré... Sans le vouloir, sans le savoir, nous « avons contribué à la Révolution. »

On a expliqué l'opposition du clergé contre Turgot par le dépit de se voir condamné à contribuer pécuniairement aux corvées comme les autres classes du pays; nous ne voulons pas assurer que la défense des immunités de l'Église ne l'inspirait point. Mais, avouons-le, pouvait-il placer sa confiance dans un ministre porté aux nues par ce qu'on appelait alors les philosophes? Que Voltaire vît dans Turgot un *nouveau Sully*, qu'il ne craignît

1 *Particularités et observations sur les ministres des finances.*

pour lui que *les financiers* et *la goutte*[1], rien de mieux; mais ne pouvait-il pas être suspect aux gens religieux, ce Turgot dont Voltaire disait, après l'avoir vu à Ferney : « Si vous avez plu-« sieurs sages de cette espèce dans votre siècle (il écrivait à « d'Alembert), je tremble pour l'*infâme;* elle est perdue dans la « bonne compagnie? » Le solitaire de Ferney écrivait au roi de Prusse le 3 août 1775 : « Nous perdons le goût; mais nous « acquérons la pensée. Il y a surtout un M. Turgot qui serait « digne de parler à Votre Majesté. Les prêtres sont au désespoir. « Voilà le commencement d'une grande révolution; cependant « on n'ose pas encore se déclarer ouvertement. *On mine en « secret le vieux palais de l'imposture, fondé depuis dix-sept « cent soixante-quinze années.* »

Lorsque des ministres avaient excusé l'hostilité du parlement de Paris contre les édits de l'abolition de la corvée et de la suppression des maîtrises et des corporations, Louis XVI leur dit : « Je vois bien qu'il n'y a ici que M. Turgot et moi qui aimions « le peuple. » Aussi la chute de Turgot commença les tristesses politiques de Louis XVI. Quand M. de Malesherbes apporta sa démission : « Vous êtes plus heureux que moi, Monsieur, » lui dit le jeune roi, « vous pouvez abdiquer. » A chaque changement dans le conseil du prince, on détruisait autant qu'on pouvait ce qui avait été fait précédemment; l'œuvre du bien public était ainsi toujours à recommencer. Le monarque se laissait aller successivement aux impulsions les plus diverses, et dès lors il fut démontré que Louis XVI n'avait pas cette force de caractère, cette énergie de volonté qui résiste et commande. Prêt à s'incliner sous le vent de toutes les influences, il ne se dérobait qu'à la sienne propre, et celle-ci était souvent la meilleure.

Après vingt-sept ans de proscription, le patriarche de Ferney ne voulait pas quitter la vie sans recueillir solennellement à

[1] Lettres du 22 décembre et du 19 avril 1775.

Paris le prix de soixante ans de travaux. Il écrivait, négociait, remuait tout pour obtenir sa rentrée en France; la mort le talonnait; il était pressé de venir dire un adieu glorieux à cette société française qu'il avait pétrie à son image. Louis XVI s'opposait à ce retour; il avait fréquemment témoigné son aversion pour Voltaire. Un jour qu'en présence du prince la conversation roulait sur le vieux chef de la phalange philosophique, on appela Voltaire l'*homme universel.* « Universel pour le mal, » reprit Louis XVI. On s'était hâté d'ajouter qu'il n'était question que du mérite littéraire. « Eh bien! Monsieur, répondit le jeune roi à l'interlocu-« teur, à ne considérer que l'esprit, je trouverai toujours qu'il « en manque un fort essentiel à l'homme de lettres qui ne sait « pas se concilier l'estime de ses lecteurs. » M. de Maurepas finit par déclarer au roi qu'un octogénaire malade du désir de revoir sa patrie était plus digne de compassion que de rigueur. Louis XVI, qui avait tant de fois refusé, se rendit à une raison d'humanité; pourtant, si son cœur avait fléchi, son opinion était restée la même. Voltaire, qui appelait le monarque un *Titus* et donnait à la jeune reine le nom de *divine Antoinette*, sollicita vainement une audience de Louis XVI. Mais que lui importait cet échec? Paris, la brillante métropole de l'Europe, était à ses pieds; la civilisation française s'agenouillait devant lui; Voltaire était adoré à la place du Dieu qu'il avait chassé du ciel et de la terre. On connaît son apothéose à la Comédie-Française.

Voilà précisément ce que Louis XVI voulait éviter. Malheureusement ce roi d'un sens si exquis était destiné à reconnaître le mal sans pouvoir l'empêcher. Le lendemain de l'apothéose de Voltaire, la Révolution, déjà faite dans les esprits, dut se promettre le suprême empire; elle dut penser qu'il n'existait pas une force capable de diriger les événements dans la voie de la raison et de la justice : le génie du désordre venait d'entendre proclamer sa terrible omnipotence. Car l'homme qu'on avait fêté avec des transports inouïs dans les annales littéraires et

politiques, ce n'était pas le grand prosateur français, l'auteur d'*OEdipe* et de *Zaïre*, l'inimitable maître dans la poésie fugitive, mais surtout le démolisseur du christianisme. Pour tout homme sage et pénétrant, le mois de mai 1778 ouvrait une porte qui laissait voir d'effroyables calamités. Voltaire disait à la multitude que l'enthousiasme pressait autour de lui : « On veut donc « me faire mourir de plaisir et de gloire! On veut m'étouffer « sous des roses! » La société française, peu d'années après, devait mourir, non pas de plaisir et sous des roses, mais au milieu d'inexprimables épouvantements et sous le fer des tueurs de la Révolution.

Louis XVI avait dit : « Voltaire ne viendra pas à Paris, » et le roi s'était vu entraîné. Plus tard, après la lecture du *Mariage de Figaro*, le roi avait dit : « Cette pièce ne sera jamais « jouée, » et l'œuvre de Beaumarchais ne tarda pas à faire courir tout Paris (1784). Il n'est pas facile d'enrayer sur la route des concessions; mais livrer à la risée du public, en plein théâtre, des abus dont les journaux et les livres n'avaient pas le droit de parler, voilà de ces actes de faiblesse qui confondent. Que dire de ces personnages de la cour dont l'importunité fit fléchir la résistance du roi, qui patronnaient Beaumarchais et sa pièce, répondaient par des éclats joyeux à la boue qu'on leur jetait à la face, et qui ne se seraient pas consolés si cent représentations du *Mariage de Figaro* n'avaient point égayé la foule à leurs dépens?

Tout gouvernement qui ne sait pas résister est condamné à se contredire. Nous avons parlé d'un règlement de l'année 1760 qui exigeait quatre cents ans de noblesse pour l'admission à la cour. Quelque chose de pareil devait se produire sous Louis XVI, trois ans avant le *Mariage de Figaro*. Pendant que le gouvernement français (et nous l'en louons) intronisait la liberté dans le nouveau monde en triomphant de l'Angleterre, pendant que les imaginations de notre pays tressaillaient à ces bruits d'indé-

pendance qui leur venaient de l'Océan sillonné par nos vaisseaux victorieux, il parut une ordonnance pour exiger quatre degrés de noblesse de la part de tout aspirant au brevet d'officier! L'ordonnance n'exceptait que les fils des chevaliers de Saint-Louis. Jusque-là le grade d'officier, quoique réservé aux nobles, s'obtenait à l'aide d'une déclaration, signée de quatre gentilshommes, constatant purement et simplement la noblesse; et Dieu sait combien de fois la complaisance avait ouvert à d'heureuses aptitudes la carrière des armes! Mais l'ordonnance de 1781 désespéra un très-grand nombre de familles, et blessa le sentiment général.

Nous ne mentionnerions point la trop fameuse affaire du collier[1], œuvre de basse rouerie et d'ignoble crédulité, si la royale majesté n'en avait pas été atteinte. La vérité, qui a vengé la reine, est maintenant connue de tous. Mais Louis XVI et quelques-uns de ses ministres manquèrent de prudence en donnant de l'éclat à un scandale auquel se trouvait mêlé le nom de Marie-Antoinette.

L'Assemblée des notables, convoquée le 22 février 1787, avait une salutaire mission à remplir. M. de Calonne, grand seigneur spirituel et charmant, ministre capable, mais étourdi et dissipateur, trop longtemps occupé des intérêts de la cour et trop peu des intérêts du peuple, sentait le besoin de chercher un remède sérieux à la situation financière. L'Assemblée des notables, qu'il proposa, devait rapprocher le souverain et la nation; les idées de Turgot et de Necker reparaissaient dans le plan du contrôleur général; il s'agissait de porter sagement la main sur les priviléges avant que la violence s'armât de la cognée. L'idée d'en appeler directement aux corps intéressés était heureuse et belle; on avait foi en la générosité, et la générosité pouvait devenir féconde. Mais les classes aristocratiques, fermant les yeux sur

[1] Voir les Mémoires de Mme Campan.

les périls de la monarchie ou ne les comprenant pas, se bornèrent à chercher dans les glorieux souvenirs du passé de bonnes raisons pour défendre et justifier leurs priviléges.

L'Assemblée des notables, composée de cent quarante-quatre membres, appartenant presque tous aux premiers ordres, était partagée en sept bureaux présidés par des princes du sang. Le marquis de Bouillé faisait partie du bureau que présidait le duc d'Orléans; après une délibération où l'on avait décidé l'établissement des administrations provinciales, le prince dit à M. de Bouillé : « Savez-vous, Monsieur, que cette plaisanterie me coû« tera au moins trois cent mille livres de rente? — Comment « cela, Monseigneur? lui demanda le marquis. — C'est qu'avec « les intendants, répondit le duc d'Orléans, je m'arrange et paie « à peu près ce que je veux; et les administrations provinciales, « au contraire, me feront payer à la rigueur[1]. » Le marquis de Bouillé nous apprend que le duc d'Orléans avait alors 7,500,000 livres de rente, et qu'à la mort du duc de Penthièvre, son beau-père, il hérita de quatre millions de revenu! Cette prodigieuse fortune ne s'accommodait pas d'une répartition d'impôts qui pouvait diminuer tant soit peu ses rentes. Louis XVI laissa tomber M. de Calonne, et périr son plan de restauration financière. Les notables, revenus dans leurs provinces, parlaient de la cour avec mépris, du faible Louis XVI avec compassion, du désordre des finances avec effroi.

On s'est quelquefois plaint de la petite place qu'obtint le tiers état dans l'Assemblée de 1787. On a oublié que le tiers état avait peu à faire dans une délibération où les privilégiés devaient s'exciter mutuellement aux sacrifices. Malgré les intrigues de Brienne, qui aspirait à remplacer le contrôleur général, nous croyons qu'une belle résolution aurait été prise en 1787, si un ministre estimé avait présenté le plan de réforme. C'est une leçon

[1] Mémoires du marquis de Bouillé.

pour les hommes politiques; ils perdent de leur force en perdant la moralité du caractère. La probité d'un ministre a plus de puissance qu'on ne croit. L'échec de M. de Calonne devant les notables de 1787 fut une expiation de sa conduite; pourtant il avait admirablement jugé la situation. On remarque des vues d'homme d'État dans son rapport au roi; lisez les lignes suivantes :

« Un royaume composé de pays d'états, de pays d'élection, de « pays d'administrations provinciales, de pays d'administrations « mixtes; un royaume dont les provinces sont étrangères les « unes aux autres, où des barrières multipliées dans l'intérieur « séparent et divisent les sujets d'un même souverain, où certaines « contrées sont affranchies totalement des charges dont les autres « supportent tout le poids, où la classe la plus riche est la « moins contribuante, où les priviléges rompent tout équilibre, « où il n'est possible d'avoir ni règle constante ni vœu commun, « est nécessairement un royaume très-imparfait, très-rempli « d'abus, et tel qu'il est impossible de le bien gouverner. »

De semblables pensées menaient tout droit à des réformes essentielles et générales; tenons compte à Louis XVI de les avoir comprises. Le lendemain du jour où il avait annoncé au conseil des dépêches qu'il convoquait une assemblée ***pour le soulagement de son peuple, l'ordre des finances, la réformation de plusieurs abus***, il écrivit à M. de Calonne : « Je n'ai pas dormi de la nuit; « mais c'était de plaisir. »

Les philosophes anciens ne connaissaient pas un plus beau spectacle sur la terre que celui de la vertu aux prises avec l'adversité. Il y a quelque chose de plus touchant et de plus tristement beau : c'est le spectacle d'un roi plein d'amour pour son peuple, plein de généreux désirs, éclairé sur les intérêts et les besoins de son temps, et qui se consume en stériles efforts pour arriver au bien. Par une mystérieuse loi du malheur, tout ce qu'il touche se rompt ou lui échappe; le sol semble se dérober sous ses pas;

peu à peu tous ses appuis disparaissent, et de perte en perte, de misère en misère, il succombe livré aux plus détestables injustices, et la main du bourreau finit par toucher cet auguste front qui n'avait cessé de resplendir des clartés du ciel. Le monde contemplera toujours la destinée de Louis XVI avec un mélange de pitié, d'admiration et de stupeur.

Ici finit l'aperçu des temps et des choses qui ont préparé, mûri, déterminé la Révolution française. Ce qu'on vient de lire avertit du caractère des récits qui vont suivre. Vous n'y trouverez ni fantaisies, ni paradoxes, ni dithyrambes de clubs; vous y trouverez la vérité de l'histoire, vérité politique, vérité morale. Notre démocratie n'est pas cette jeune et folle doctrine inaugurée par les échafauds de la Convention; c'est la doctrine de fraternité évangélique inaugurée par le divin Sauveur des nations, et qui, cheminant sans cesse à travers les siècles, améliore lentement le sort des hommes, rend moins amères d'inévitables inégalités, pénètre toutes les conditions de son esprit miséricordieux, et donne ainsi peu à peu à la grande famille humaine la somme de bien à laquelle elle peut prétendre dans ce laborieux voyage de la vie. Avec des théories on bouleverse le monde, on ne le fait pas avancer. Le progrès des sociétés n'est autre chose que le développement harmonieux des facultés de chacun, et la successive exécution des idées praticables. Rien n'est plus dangereux en politique que de montrer aux hommes un but magnifique qu'il ne leur sera jamais donné d'atteindre. Les enchantements de l'idéal sont des consolations pour l'homme; mais ils cachent des piéges cruels pour les empires. Le cœur humain se plaît dans les chimères; mais les chimères de la politique perdent les États. A l'individu la poésie du rêve; aux sociétés le réel, le possible, les faits.

Il ne faut pas de grands efforts ni un grand génie pour subjuguer le lecteur en lui disant tout ce qui passe par la tête;

l'intérêt dans l'ordre est bien autrement difficile à produire, en ce siècle surtout où l'extravagance a été tant de fois reine au pays de l'intelligence. Depuis que nous tenons une plume, chaque fois que nous avons entrevu la vérité, nous l'avons trouvée si belle, que nulle autre séduction n'a pu nous ravir. Cet amour du vrai demeure notre chaude inspiration. Il exclut les passions mauvaises, mais il enfante les nobles passions. De là naissent l'héroïsme, le dévouement, la persévérance dans les grandes œuvres, les élans vers le beau et vers la gloire. Quand les multitudes se trompent, il est aisé de s'en faire applaudir par des flatteries adressées à leurs erreurs; Dieu n'a pas fait le génie pour d'aussi faciles triomphes. Le génie est dominateur au profit de la vérité, et non point esclave au profit des instincts bas, des haines sourdes et des impatiences brutales.



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

CHAPITRE I

Ministère de Brienne. — Les parlements. — Necker aux affaires. — Les approches des états généraux. — Leur convocation. — Les cahiers de 1789. — Désordres dans Paris. — Ouverture des états généraux à Versailles. — La séance d'ouverture. — La pauvreté politique de Necker commence à se montrer. — Le 5 mai 1789 fut un beau jour perdu pour la royauté. — Comment naissent les révolutions.

1787—1789



RENVOYÉ du ministère lorsqu'il commençait à s'en rendre digne, M. de Calonne eut pour successeur Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, triste personnage, sans foi, sans vertus, sans capacité politique, dont les dix-huit mois de pouvoir furent une calamité. Brienne entra aux affaires par les intrigues de l'abbé de Vermond, qui disait que dix-sept ans de patience ne sont pas un terme trop long pour réussir dans une cour. Cet abbé de Vermond, laid, insinuant et fin, cachant une nature impertinente sous les apparences de la bizarrerie, d'abord bibliothécaire du collége des

Quatre-Nations, puis instituteur et ensuite conseiller de Marie-Antoinette, recevait des ministres et des évêques dans son bain; son crédit sur la reine, crédit dont il usa si mal, fit de lui un homme secrètement considérable. L'abbé de Vermond fut pendant trop longtemps le mauvais génie de l'auguste fille de Marie-Thérèse.

L'influence de Marie-Antoinette dans les affaires de l'État naquit du ministère de Brienne. La reine n'avait point cherché cette influence; elle s'affligeait souvent de sa position nouvelle, et la regardait comme un malheur qu'elle n'avait pu éviter. « Ah! « disait-elle, il n'y a plus de bonheur pour moi. » Un jour qu'elle traversait l'Œil-de-Bœuf pour se rendre à des comités particuliers chez le roi, elle entendit un des musiciens de la chapelle prononcer cette parole : « Une reine qui fait son devoir reste dans « ses appartements à faire du filet. » — « Malheureux, tu as « raison, » se dit en elle-même Marie-Antoinette; « mais tu ne « connais pas ma position; je cède à la nécessité et à ma mauvaise « destinée[1]. » — Cette nécessité était l'insuffisance et l'irrésolution du roi; la mauvaise destinée de la reine était de ne pas rencontrer un grand ministre qui dirigeât son amour du bien.

Les parlements, condamnés à disparaître bientôt et pour jamais de la scène du monde, marquèrent leurs derniers moments par une lutte opiniâtre. Chose étrange! le parlement de Paris se rendit populaire précisément en défendant ce qui alors choquait le plus le peuple, les immunités de l'Église et de la noblesse. Mais à cette époque la faveur accueillait toute résistance au gouvernement, quel qu'en fût le caractère. Le bouillant d'Espréménil, que Mirabeau appelait Crispin-Catilina, le froid Duport de Prélaville, se montraient à la tête de la jeune magistrature et s'enivraient des applaudissements de la multitude. Exilé à Troyes, le parlement de Paris garde son attitude hostile, reçoit des hom-

[1] Mémoires de Mme Campan, ch. XIII.

mages, jouit des protestations des divers parlements du royaume, et, après deux mois de proscription, revient au milieu de l'enthousiasme de la foule, à des conditions qui n'honorent ni la magistrature ni le gouvernement. On brûla Calonne en effigie sur la place Dauphine; on promena dans les rues les mannequins du baron de Breteuil et de la duchesse de Polignac. Personne dans les parlements ne conspirait contre le roi; mais la révolution commençait son œuvre.

Le parlement de Paris avait demandé les états généraux, ne reconnaissant qu'à ces assemblées nationales le droit d'accorder les subsides. D'Espréménil était celui qui mettait le plus d'ardeur à solliciter leur convocation; le président d'Ormesson lui dit un jour : « La Providence punira vos funestes conseils en exauçant « vos vœux! » Brienne promit les états généraux dans un délai de cinq ans; en échange de cette concession, le parlement de Paris devait enregistrer en un seul édit un emprunt de quatre cent vingt millions réalisables en cinq ans. La promesse des états généraux fut annoncée en séance royale par Lamoignon, garde des sceaux, le 19 novembre 1787; lorsque Lamoignon, après sept heures de débats, eut prononcé l'enregistrement des édits, le duc d'Orléans, répétant une leçon de révolte qu'on lui avait faite, balbutia ces mots adressés au roi : « Sire, cet enregistre- « ment me paraît illégal... Il faudrait exprimer que l'enregistre- « ment est fait par l'exprès commandement de Votre Majesté. » Le duc d'Orléans fut exilé dans une de ses terres, à Villers-Cotterets; on emprisonna deux conseillers, Fréteau et Sabatier, connus par la violence de leur opposition.

D'Espréménil, le héros du peuple, était bien loin des idées tolérantes et libérales de Louis XVI; il combattit l'édit royal qui rendait aux protestants les droits civils, et montrant aux ducs de Luynes et de Mortemart l'image de Jésus-Christ : « Voulez-vous « donc, s'écria-t-il, le crucifier une seconde fois? » La politique l'inspirait mieux quelques mois après, quand il s'éleva avec tant

d'ardeur contre la folle entreprise de Brienne, qui voulait substituer aux parlements les cours plénières de la race carlovingienne. Un capitaine des gardes françaises, d'Agoult, arrêta au nom du roi en plein parlement d'Espréménil et Goislard de Monsabert. La magistrature se trouvait de nouveau frappée; un fantôme des vieux temps de la monarchie[1] la remplaçait pour l'enregistrement des lois, et quarante-sept bailliages avaient mission de juger en matière civile. Un lit de justice tenu à Versailles le 8 mai 1788 réalisa les menaces du gouvernement. Mais tous ces coups d'État, partis de si faibles mains, ne pouvaient produire que des orages. Les airs de despotisme que Brienne donnait à la royauté de Louis XVI parurent une nouveauté funeste; on remarqua particulièrement l'énergique attitude de la Bretagne et du Dauphiné; le duc de Clermont-Tonnerre, gouverneur de cette dernière province, courut des dangers à Grenoble. Dans le Béarn agité, on alla au-devant du duc de Guiche, envoyé par le roi, avec le berceau de Henri IV, relique glorieuse des Béarnais, transformée alors en bouclier contre la violation des lois. De tous côtés retentissaient la plainte et l'appel aux états généraux. Le clergé lui-même, dans son assemblée du 15 juin 1788, assemblée qui fut la dernière de l'Église de France, suppliait le roi d'interroger la nation, et refusait les 1,800,000 francs demandés par Brienne. Le gouvernement s'inquiète, les malencontreux édits sont retirés, le roi convoque les états généraux pour l'année suivante, et le 25 août le premier ministre s'en va, chargé de faveurs qui diminuent dans l'opinion publique le bon effet de sa disgrâce. Le vœu général appelait Necker; le roi le nomma.

Necker était un financier capable de sauver la France d'un déficit, et non point un homme d'État capable de la sauver d'une révolution. Il accomplit de salutaires réformes durant son passage

[1] En 1788, Condorcet défendit la cour plénière; mais il n'y a pas grand fond à faire sur les idées politiques de Condorcet.

au pouvoir, de 1776 à 1781, et fit face aux dépenses de la guerre d'Amérique. Le fameux *compte rendu* qui, malgré son charlatanisme, avait enchanté la France et excité l'admiration de l'Europe, blessa la susceptibilité jalouse du vieux Maurepas. Avec plus d'amour pour la France et moins d'orgueil dans le cœur, Necker serait resté au ministère. Mais la passion de la popularité trouble l'esprit, comme les autres passions; elle empêche qu'on ne reconnaisse la ligne du devoir. La démission de Necker en 1781 est donc la plus grave faute que l'histoire ait à lui reprocher. Son retour aux affaires en 1788 le plaçait en face de difficultés mille fois plus grandes que ses forces. Dans l'espace de sept ans, la face du pays avait changé; de nouveaux besoins se produisaient avec une énergie formidable; la disette ajoutait aux menaces de la situation; la perspective prochaine des états généraux offrait à la monarchie une très-difficile épreuve.

La fin des troubles du royaume, la renaissance du crédit, le rappel des parlements, marquèrent les commencements du ministère nouveau. Necker ne trouva pas 500,000 livres au trésor; il fallait dans la semaine plusieurs millions pour des dépenses urgentes. Les avances de quelques capitalistes, le versement de six millions par les notaires de Paris aidèrent le ministre genevois dans la prodigieuse fécondité de ses combinaisons. Si, au premier ministère de Necker, de fantastiques images prirent quelquefois la place des réalités, son second ministère fit voir de véritables merveilles. Pendant qu'il s'occupait de pourvoir aux besoins de l'État, on brûlait chaque soir sur le Pont-Neuf, au pied de la statue de Henri IV, les mannequins de Brienne et de Lamoignon; on forçait tous les passants et même les personnes en voiture de crier : « Vive Henri IV! au diable Brienne et Lamoignon! » Les honnêtes gens évitaient, autant qu'ils le pouvaient, de passer par le Pont-Neuf; le duc d'Orléans eut le tort de s'y faire conduire pour y jouir des applaudissements de la populace. Le parlement, plus attaché en ce moment à sa popularité qu'à l'ordre, manqua

de courage pour réprimer des agitations en guenilles, d'ignobles attroupements. On prêtait à ces sales émeutes, composées de mendiants et de malfaiteurs, la majesté d'une manifestation de l'opinion publique.

Si, en présence d'une crise aussi grave que celle des états généraux, un homme d'État s'était rencontré dans les conseils de la monarchie, il ne se serait pas mis à la merci des opinions et des événements; il n'aurait pas, comme Brienne, fait appel à toutes les idées pour savoir quelle conduite il fallait tenir avec les assemblées nationales; il n'aurait pas, comme Necker, convoqué les notables pour demander à leurs préjugés des lumières sur des temps nouveaux, et ne se serait jamais présenté, sans plan arrêté, devant la représentation française chargée d'intérêts immenses. Le parlement de Paris, qui avait tant sollicité la convocation des états généraux, demandait, au grand mécontentement du peuple, qu'on observât la forme de 1614; il oubliait que la société française n'était pas restée à la même place. Son arrêté du 7 décembre sembla vouloir réparer cet oubli de près de deux siècles. D'ailleurs cet arrêté, préparé au club des *enragés* [1], fut l'œuvre de la jeune magistrature et désespéra les anciens du parlement. En 1614, sous la minorité de Louis XIII, les représentants du tiers état n'étaient pas plus nombreux que les représentants de chacun des deux autres ordres; le tiers parla au roi à genoux; les trois ordres délibérèrent séparément, et la noblesse ne permit pas que le tiers se dît fils d'une mère commune, fils cadet de la même famille; elle se plaignait de cette prétention comme d'une *nouveauté extraordinaire*. De telles mœurs, de tels préjugés pouvaient-ils reparaître à la fin du XVIII[e] siècle?

On s'est trompé lorsqu'on a supposé à Necker un chaleureux entraînement vers la double représentation du tiers. Les notables avaient combattu cette opinion par 122 votes contre 33; Necker

[1] Mémoires du marquis de Bouillé.

aimait trop les louanges pour braver tout d'abord les rancunes de la noblesse et du clergé. Il hésita longtemps, et l'on vit dans son cabinet un premier rapport imprimé[1], où le ministre refusait le doublement du tiers. Il finit par céder à l'opinion publique, qui réduisait la question à ces seuls mots : Les deux premiers ordres représentent 500,000 Français, et le tiers état 24,000,000 ; n'est-il pas juste que les 24,000,000 aient autant de représentants que les 500,000? Il n'y avait rien à répondre à cela dans le siècle de Montesquieu et de Rousseau. Seulement il aurait fallu contre-balancer cette nécessité par des conditions d'éligibilité basées sur la propriété territoriale ou sur quelque autre garantie solide. Nous ne séparons pas le droit d'élire des premiers droits du citoyen, et nous comprenons que dans ce beau mouvement de 1789 les assemblées primaires du tiers état aient ouvert leurs portes à tout Français, domicilié, majeur et inscrit au rôle des contributions ; mais ce fut alors une faute de ne pas demander d'autres garanties pour la députation.

La royale décision qui réglait la composition des états généraux fut publiée sous ce titre : *Résultat du conseil tenu le 27 décembre 1788*. Que de tempêtes enfermées dans ces mots qui ont l'air de ne rien dire ! Cette décision annonçait qu'il y aurait mille députés au moins, que la représentation de chaque bailliage serait proportionnée à sa population et à ses contributions, et que le nombre des députés du tiers égalerait le nombre des deux premiers ordres ensemble. Les protestants, rentrés en possession des droits civils, pouvaient arriver à la représentation nationale. Des flots de brochures sur les états généraux inondaient le royaume ; on remarqua celle de l'abbé Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers état? Rien. Que doit-il être? Tout.* Cette dernière conclusion était passablement absurde, puisqu'elle excluait deux ordres possesseurs de la moitié du sol français.

[1] Cette particularité a été racontée par M. de Lally-Tollendal ; il la tenait de l'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, qui avait vu le premier rapport.

Au mois de mars 1789, la France offrit un grand et nouveau spectacle. Jamais autant de liberté n'avait été accordée à un empire; jamais une vaste société n'avait ainsi reçu le droit de dire tout haut ses besoins et ses vœux : la parole était donnée à la France, et c'est l'honneur de la royauté d'avoir osé l'interroger jusqu'au plus secret de son âme. Six millions d'électeurs, expression la plus véritable, la plus complète des sentiments du pays, furent appelés à nommer douze cents députés. Il ne s'agissait pas, comme au temps de Philippe le Bel, de se prononcer sur des différends entre la royauté et le saint-siége; comme sous Philippe le Long et sous Philippe de Valois, d'appliquer la loi salique à la succession de la couronne de France; ou bien encore, comme sous le roi Jean, sous Charles V ou sous Louis XII, d'accorder des subsides pour la guerre aux Anglais, d'obtenir la délivrance d'un roi prisonnier ou la rupture d'un traité funeste; il s'agissait de porter la cognée de la réforme dans tout ce qui avait fait son temps, d'inaugurer l'époque d'une justice plus générale, de faire place à de nouveaux intérêts, et de mettre les institutions d'un grand peuple en harmonie avec le progrès des mœurs et des esprits. Oui, le spectacle de mars 1789 fut magnifique; six millions de Français votèrent sans désordre; convoqués dans les sénéchaussées et les bailliages, ils s'exprimèrent librement sur les changements qu'il fallait apporter, et les cahiers des états sont un monument de bon sens, de raison et de sage politique.

Quels étaient les principes de ces cahiers? que demandaient-ils?

Ils établissaient d'abord que le gouvernement français est un gouvernement monarchique, que la personne du roi est inviolable et sacrée, que la couronne est héréditaire de mâle en mâle, que le roi est dépositaire du pouvoir exécutif, et que les agents de l'autorité sont responsables. Ils établissaient la nécessité de la sanction pour la promulgation des lois, la nécessité du consentement national pour l'emprunt et l'impôt. On n'accordait l'impôt que d'une

tenue d'états généraux à l'autre. La propriété et la liberté individuelle demeuraient sacrées.

Les cahiers demandaient l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires, l'égalité des peines, la suppression de la vénalité des charges, le rachat des droits féodaux et seigneuriaux, la révision du code civil et du code criminel, l'établissement des tribunaux de conciliation, la suppression des justices seigneuriales, des droits de franc fief, des douanes intérieures, de la gabelle, des aides, des corvées; la fixation des dépenses de toutes les parties du service de l'État, l'extinction de la dette publique, la tolérance des différents cultes en reconnaissant que la religion du plus grand nombre des Français est la religion dominante, l'amélioration du sort des curés; l'abolition du tirage de la milice. Le plus grand nombre des cahiers de la noblesse maintenait les droits féodaux, les justices seigneuriales, et réservait aux nobles les grades militaires; mais les vœux que nous venons d'inscrire étaient ceux de la pluralité des cahiers.

On est saisi d'une émotion douloureuse quand on songe que l'accomplissement des vœux des états nous donnait tout juste ce que nous possédons aujourd'hui [1], avec de longs et horribles malheurs de moins. Que fallait-il pour cela? un esprit prévoyant et ferme qui prît l'initiative, qui s'occupât de résoudre à l'avance les difficultés, et qui, appuyé sur la déclaration et les vœux des cahiers, s'attachât à leur donner sans retard pleine et entière satisfaction. Necker ne prit pas garde aux passions humaines, lorsque, dans son respect pour la liberté et dans sa confiance en la raison, il crut devoir laisser aux états généraux le soin de décider les questions les plus irritantes. De ce défaut d'initiative de la part du gouvernement sont sorties les discordes et les rébellions, qui compromettront tout de suite la situation si belle encore de la monarchie.

[1] Ces lignes ont été écrites sous la monarchie constitutionnelle.

Le cruel hiver de 1789, la rareté des subsistances, le grand nombre de bras devenus oisifs par la difficulté des temps, avaient accru les éléments de désordre qui abondent à Paris à toute époque. Paris, ce roi brillant de la civilisation, ce temple du génie, du savoir et de l'élégance, est aussi le réceptacle des passions brutales, des vices hideux, des crimes toujours armés dans l'ombre. Aux temps mauvais, il voit affluer dans ses murs les affamés et les bandits des différents points du royaume; répandus et cachés dans cette immense forêt d'hommes, ils épient les occasions, et chaque sujet de trouble est pour eux un grand espoir. Cette effrayante multitude, que des historiens ont appelée le peuple, oubliant qu'ils le calomniaient, joue un rôle considérable dans les principales scènes de la Révolution française. Sa première apparition éclate dans le sac de la maison Réveillon et dans les émeutes du quartier Saint-Antoine, au mois d'avril 1789. Elle obligeait de nobles dames à descendre de voiture et à crier Vive le tiers état! Ces fantaisies de la populace étaient un essai de la souveraineté de la rue; on forçait de descendre de voiture, plus tard on forcera de monter sur l'échafaud. Des contemporains crurent voir dans ces troubles la main du duc d'Orléans; l'histoire impartiale hésite à l'affirmer, en présence des récits contraires; malheureusement pour le prince, il était resté sous le coup de l'amour du faubourg Saint-Antoine.

Ces désordres, dont la répression aurait pu être plus prompte, n'empêchèrent pas l'enthousiasme monarchique d'accompagner l'ouverture des états généraux à Versailles. Le 4 mai, veille de l'ouverture, un peuple immense s'était porté vers la royale ville où la monarchie avait eu ses plus éclatantes fêtes; un grand événement allait s'accomplir, événement qui touchait à l'inconnu et qui pouvait ouvrir ou fermer des abîmes. On était près de lancer le vaisseau de la patrie sur une mer que nul n'avait explorée; une vaste espérance, mêlée d'inquiétude, remuait profondément les cœurs. Ces larges rues de Versailles, qui semblent

construites tout exprès pour laisser passer de grands cortéges, et dont la solitude est triste aujourd'hui comme la solitude de Thèbes ou de Palmyre; ces avenues, ces places taillées à l'image des royales pensées et tant de fois sillonnées par la magnificence de la première cour du monde, étaient couvertes de peuple.

Il appartenait à la religion de bénir l'œuvre qui commençait; les trois ordres se rendirent processionnellement à l'église Saint-Louis, entre deux haies des gardes françaises et des gardes suisses, au milieu de riches tapisseries tendues devant les maisons, sous les yeux d'une foule animée à la fois de curiosité et de respect. D'abord s'avançaient les six cents membres du tiers état, vêtus de noir, avec le petit manteau de laine, le rabat blanc et le chapeau tricorne; puis venaient les membres de la noblesse avec leur manteau de soie brodé d'or, l'épée au côté et le chapeau à la Henri IV; on voyait ensuite les membres du clergé en habits d'église.

L'archevêque de Paris, M. de Juigné, dont la charité avait pourvu à tant de misères durant les rigueurs de l'hiver, portait le Saint-Sacrement; Monsieur, le comte d'Artois, le duc d'Angoulême et le duc de Berri tenaient les cordons du dais; à la suite du Saint-Sacrement marchaient le roi, la reine, les princes et les princesses du sang, les dames de la cour, les pairs de France. Des chœurs de musique, placés de distance en distance, se faisaient entendre. Quel spectacle! quelle splendeur! que de beaux noms! et combien de noms obscurs qui devaient jeter un sinistre éclat! quelle mystérieuse variété de destinées dans ces figures qui défilaient lentement devant un peuple innombrable! Personne n'avait pu mettre en doute l'amour du roi pour la France; personne n'ignorait son irréprochable vie. Les cris de *Vive le roi!* retentirent sur son passage, et le nom de la reine fut mêlé à ces acclamations. Des applaudissements accueillirent le tiers état; c'était lui marquer la confiance qu'on avait dans son patriotisme; peut-être aussi voulait-on le dédommager de l'humble costume

que lui infligeait l'étiquette. La différence des costumes du tiers état et de la noblesse fut une faute ; ces inégalités, qui choquaient l'amour-propre, appartenaient à des mœurs bien passées. Le duc d'Orléans, cheminant en tête de l'ordre de la noblesse, avait soin de s'avancer de manière à se confondre avec les membres du tiers état ; ces flatteries adressées au peuple ne furent point perdues, et lui valurent des battements de mains. La France avait admiré l'élan, l'harmonie généreuse des trois ordres du Dauphiné assemblés à Vizille, l'ancienne résidence des dauphins. Des acclamations saluèrent la députation du Dauphiné dans la procession solennelle. Après la messe célébrée avec pompe dans l'église Saint-Louis, l'évêque de Nancy, M. de la Fare, prononça un discours sur la religion *qui fait la force des empires et le bonheur des peuples ;* les mots de *libertés publiques* tombés de la bouche de l'orateur causèrent une émotion prodigieuse ; les voûtes du saint lieu s'étonnèrent de retentir d'applaudissements.

Le lendemain, 5 mai, la salle des Menus-Plaisirs réunissait les douze cents députés des états généraux. Le clergé et la noblesse étaient entrés avec le roi par la grande porte ; une porte de côté s'était ouverte pour laisser passer le tiers état. Un peu avant la présentation des trois ordres au roi, on avait ouvert les deux battants aux deux premiers ordres, un seul battant aux députés du tiers ; le roi avait reçu le clergé et la noblesse dans son cabinet, et le tiers dans une autre pièce. Ces règlements d'étiquette qui froissaient les cœurs nous paraissent déplorables ; l'étiquette peut avoir parfois de l'esprit, mais elle s'élève rarement à la hauteur des grandes pensées et surtout des grands périls. L'étiquette, que Marie-Antoinette détestait par nature, fut funeste à Louis XVI ; elle blessa les députés du tiers à l'ouverture des états généraux ; elle compromettra le voyage de Varennes en ne permettant pas au marquis d'Agoult de prendre dans la voiture du roi la place de Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France.

Le roi, debout sur un trône, ayant auprès de lui la reine, le clergé à droite, la noblesse à gauche, le tiers en face, ouvrit les états par un discours où la majesté de la puissance ne laissait voir que la paternelle bonté d'un prince dévoué. L'assemblée dut s'émouvoir à ces paroles : « Tout ce qu'on peut attendre du plus « tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander « à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, « vous devez l'espérer de mes sentiments. Puisse, Messieurs, un « heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque « devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité « du royaume! c'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent « de mes vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de « mes intentions et de mon amour pour mon peuple. » On sentait une douce et pleine franchise dans ce discours; d'unanimes et longues acclamations l'accueillirent. En ce moment-là, le front de Louis XVI rayonnait de bonheur; il lui semblait voir le ciel ouvert et un bel avenir apparaître : fugitifs éclairs de joie que doit suivre une profonde et orageuse nuit.

Le garde des sceaux, Barentin, qui prit ensuite la parole, ne trancha aucune difficulté sur la forme des états, et se borna à promettre que les deux premiers ordres subiraient la loi commune pour le paiement de l'impôt. Il expliqua l'ancien privilége de l'exemption de l'impôt en ces termes, qui sont de l'histoire : « Dans des siècles où des églises n'étaient point dotées, où on ne « connaissait encore ni les hôpitaux ni ces autres asiles nombreux « élevés par la piété et la charité des fidèles, où les ministres des « autels, simples distributeurs des aumônes, étaient solidaire- « ment chargés de la subsistance des veuves, des orphelins, des « indigents, les contributions du clergé furent acquittées par ces « soins religieux, et il y aurait eu une sorte d'injustice à en « exiger des redevances pécuniaires. Tant que le service de « l'arrière-ban a duré, tant que les possesseurs des fiefs ont été « contraints de se transporter, à grand frais, d'une extrémité

« du royaume à l'autre, avec leurs armes, leurs hommes, leurs « chevaux et leurs équipages de guerre, de supporter des pertes « souvent ruineuses, et, quand le sort des combats avait mis leur « liberté à la merci d'un vainqueur avare, de payer une rançon « toujours mesurée sur une insatiable avidité, n'était-ce donc « pas une manière de partager l'impôt, ou plutôt n'était-ce pas « un impôt réel que ce service militaire que l'on a même vu « plusieurs fois concourir avec des contributions volontaires? »

L'Assemblée attendait la parole de Necker; elle espérait qu'un plan allait être déroulé devant elle, et qu'une pensée dirigeante se produirait. L'illusion s'évanouit au discours de Necker, qui dura trois heures et ne plut à personne. Cette interminable élucubration financière fut comme de la glace jetée sur l'auditoire, que la parole du roi avait si chaudement remué. Le contrôleur général fit l'éloge de son administration de date assez récente, déclara un déficit de cinquante-six millions, recommanda la sagesse aux représentants de la France, essaya timidement quelques avis sur le mode des délibérations, et termina par deux vœux dont la froide et laborieuse expression n'avait rien d'entraînant. Croirait-on qu'à pareille solennité, à pareille heure, Necker ait pu se montrer assez pauvre en idées politiques pour leur substituer des détails comme celui-ci : « Le tabac se vend aujourd'hui rapé « dans presque toute la France; cette méthode a beaucoup aug- « menté la ferme du tabac? » Necker, qui, en sa qualité de financier, aurait dû être positif en tout, ne fit jamais que du roman en politique.

Le 5 mai 1789 fut une belle journée perdue pour la monarchie. Les meilleurs sentiments animaient la très-grande majorité de l'Assemblée; elle voulait la royauté, elle voulait le bien. Le gouvernement l'eût conquise avec une déclaration comme celle qui fut apportée six semaines plus tard. Un merveilleux prestige entourait encore la royauté; des concessions faites spontanément le jour de l'ouverture des états donnaient à la couronne le pouvoir

de diriger les vastes et profondes réformes devenues inévitables. Les concessions tardives enfantent les révolutions. La grande, la difficile science des gouvernements, c'est de donner à propos ce qu'on pourrait arracher un peu plus tard. Les révolutions sont des coups subits par lesquels les nations arrachent aux gouvernements ce qu'ils leur ont trop longtemps refusé.



débauches. Mais sa conversation avait commencé à révéler sa puissance. Le 10 juin, jour où Sieyès était monté au bureau [1] pour proposer au tiers état de se constituer, Mirabeau voulut s'entretenir avec Malouet [2] sur les dangers de la situation, et le pria de lui obtenir une conférence avec Necker et Montmorin, dont il eût été prêt à servir les idées. Les deux ministres répondirent mal aux avances de Mirabeau; Montmorin raconta à Malouet la double vente d'un manuscrit de Mirabeau sur la cour de Berlin, et se soucia peu de voir un homme qui se jouait ainsi de l'honneur. Necker ne pensait pas qu'un orateur chargé de vices pût jamais devenir influent; il consentit à le recevoir, mais l'entrevue fut courte; quelques mots de Necker blessèrent le tribun, qui sortit aussitôt. « Votre homme, » dit Mirabeau à Malouet, « est un sot; il aura de mes nouvelles. » Dans la séance du 15 juin, où s'agita la question de donner un nom à l'Assemblée, le député d'Aix railla spirituellement la métaphysique de Sieyès, et montra la différence qui existe entre le métaphysicien et l'homme d'État : « L'un, voyageant sur une mappemonde, franchit sans peine les obstacles, ne s'inquiète ni des déserts, ni des fleuves, ni des abîmes; l'autre, pour réaliser le voyage, est forcé de se rappeler sans cesse qu'il marche sur la terre, et qu'il n'est point dans un monde idéal. »

Mirabeau, démocrate par accident, foncièrement gentilhomme, ne frappera pas pour détruire, mais pour faire peur à la cour; il ne demandera pas mieux que de mettre son génie au service de la royauté. Ses coups ne seront qu'un avertissement de sa puissance; malheureusement ils porteront plus avant qu'il ne voudrait.

L'usurpation du tiers état avait ému le roi; une grande douleur, la perte de l'aîné de ses fils, était venue en même temps éprouver la piété de son âme. Louis XVI, incapable de résolutions

1 Il n'y avait point encore de tribune.

2 Malouet n'osa accepter un rendez-vous avec Mirabeau qu'en maison tierce.

énergiques, mais préoccupé d'idées conciliatrices, résolut de se présenter à l'Assemblée en séance le 23 juin; pendant deux jours la grande salle des états devait rester fermée. Le 20 juin, Bailly, président du tiers, se présente à la porte de la salle comme s'il eût ignoré les ordres du roi; il trouve les portes closes, et proteste; la foule des députés du tiers arrive, s'impatiente, s'anime, et bientôt, sur la proposition du député Guillotin, elle va s'établir dans la salle du jeu de paume pour y délibérer. Une agitation violente se peignait sur tous les visages; la population excitait les députés par ses cris approbateurs. Mounier rédigea le fameux décret par lequel l'Assemblée nationale s'obligeait, sous la foi du serment, à ne pas se séparer *jusqu'à ce que la constitution du royaume et la régénération de l'ordre public fussent établies et affermies sur des bases solides.* Tous les députés, Bailly en tête, jurent et signent; un seul, Martin d'Auch, ajouta à sa signature : *opposant.* On a dit que le serment du jeu de paume fut un acte d'intrépidité; il n'y a pas de courage sans péril, et les députés ne couraient aucun danger. Un seul homme montra alors du courage, ce fut Martin d'Auch; il y a une honorable intrépidité dans cette résistance à l'entraînement de toute une assemblée et aux tumultueuses excitations du dehors. Le serment du jeu de paume, de quelque manière qu'on le juge, demeure dans l'histoire comme un grand acte de rébellion contre l'autorité royale. Cette extrémité violente fut la suite la plus déplorable de l'imprévoyance du gouvernement que nous avons déjà signalée, imprévoyance qui laissa aux passions le soin de résoudre les questions capitales. Nous considérons comme un malheur cette insurrection d'une grande assemblée, parce qu'elle ouvrit la porte à toutes les insurrections futures. En 1792, Mounier, proscrit, exprima publiquement[1] le regret d'avoir poussé à ce serment. L'effet de ce repentir n'a pas été amoindri par la justi-

[1] *Des causes qui ont empêché les Français de devenir libres.*

fication du même acte dans le dernier ouvrage de Mounier, intitulé *De l'influence des Philosophes*, etc.

Necker, qui entendit toujours mieux l'administration que la politique, eut cependant de bonnes idées pour la séance royale du 23 juin. L'ordre de délibérer en commun sur les affaires générales se trouvait dans son projet; on y substitua l'espoir d'obtenir de la bonne volonté du clergé et de la noblesse *une réunion d'avis et de sentiments dans les affaires qui regardent le bien général*. L'adoption entière du premier projet, soutenue de la présence de Necker à la séance du 23 juin, aurait produit un grand effet; l'Assemblée accueillit froidement Louis XVI et la charte libérale qu'il apportait; le siége de Necker, resté vide, conspirait contre le succès de la séance [1]. Jusqu'au dernier moment le ministre hésita sur le parti qu'il devait prendre; enfin il arrivait pour ne pas *paraître abandonner le roi dans un moment si critique*, lorsque ses amis les plus importants l'arrêtèrent en chemin. Necker se rendit à leur avis: ce fut un tort grave; les partisans de la monarchie ont eu raison de lui en faire un sévère reproche. Le poste du ministre était auprès du roi; là était le devoir.

Après le premier discours de Louis XVI, on lut une déclaration qui condamnait tout ce qu'avait fait le tiers état. Quelques nobles paroles du prince précédèrent la lecture d'une seconde déclaration qui accomplissait les principaux vœux de la nation française, tels que les cahiers les formulaient. Si une telle déclaration avait été lue le 5 mai à l'ouverture des états généraux, elle aurait donné à la royauté une force immense. La première moitié de l'allocution qui termina la séance renfermait quelque chose que les

[1] Le 23 juin au matin, Lafayette écrivait: « Il n'y a point de patraque qui se « monte comme M. Necker. Il a laissé tripoter son plan par tout le conseil. Il ne va « pas à la séance. Il croit qu'il s'en ira demain; c'est-à-dire qu'il fait le pis possible, « assez de mal et assez de bien pour embarrasser tout le monde et mettre le tiers « dans son tort. »

passions pouvaient prendre pour une sorte de menace; mais les derniers mots de Louis XVI sont si touchants, qu'on s'étonne qu'ils n'aient pas enlevé l'âme de l'Assemblée. « C'est moi jus-« qu'à présent, » disait le roi, « qui fais tout pour le bonheur « de mes peuples, et il est rare peut-être que l'unique ambition « d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent « enfin pour accepter ses bienfaits. »

Le roi ordonnait ensuite aux trois ordres de se séparer aussitôt, et de se rendre le lendemain matin chacun dans les chambres affectées à son ordre. Il sortit suivi de la plus grande partie de la noblesse, de presque tous les évêques et de quelques curés; le reste de l'Assemblée, composé de tous les députés du tiers et des membres des deux premiers ordres, qui s'étaient déjà ralliés aux communes, demeura immobile sur ses bancs. Mirabeau rappela les engagements du serment du jeu de paume. Il parlait encore, lorsque le grand maître des cérémonies, le marquis de Brézé, entra pour enjoindre à l'Assemblée, au nom du roi, de se séparer. Alors Mirabeau se leva, et ne prononça point ces mots : *Allez dire à votre maître* (on n'en était point arrivé à traiter avec un tel mépris les têtes couronnées); mais il dit au grand maître des cérémonies : « Nous sommes ici par le vœu de la nation, la « force matérielle seule pourrait nous faire désemparer. » Le marquis de Brézé s'adressant à Bailly, qui présidait l'Assemblée : « Je ne puis reconnaître, » dit-il, « en M. de Mirabeau que le « député du bailliage d'Aix, et non l'organe de l'Assemblée[1]. » Puis il se retira et alla rendre compte au roi de sa mission.

Louis XVI, après avoir entendu le marquis de Brézé, se pro-

[1] Nous empruntons ces détails au discours du marquis de Brézé, fils du grand maître des cérémonies, à la chambre des pairs, dans les séances des 9 et 15 mars 1833, sur le projet de loi tendant à accorder des récompenses aux vainqueurs de la Bastille. M. de Brézé fit appel au souvenir de M. de Montlosier, qui répondit par des signes d'assentiment et ajouta ces mots : « C'est la vérité tout « entière. » La scène entre Mirabeau et le marquis de Brézé a été inexactement rapportée par tous les historiens de la Révolution française.

mena sans parler pendant quelques minutes; voyant ensuite qu'on attendait ses ordres, il dit d'un ton de lassitude et de découragement : « Eh bien! s'ils ne veulent pas quitter leur « salle, qu'on les y laisse. » Ce fut la dernière fois que Louis XVI se montra dans le royal appareil. L'Assemblée, que Sieyès avait achevé d'affermir dans ses résolutions souveraines, se déclara inviolable.

Quatre jours après, le roi, changeant d'avis et donnant gain de cause à l'Assemblée nationale, *engageait son fidèle clergé et sa fidèle noblesse* à se réunir sans délai au tiers état [1]. « La Révo- « lution est finie, » dirent alors de bonnes gens; elle commençait! La rébellion de l'Assemblée le 23 juin, rébellion que rien de sérieux ne pouvait justifier, fut une déclaration de guerre à la royauté; le serment du jeu de paume recevait son complément formidable. Dès lors la Révolution menait Louis XVI à sa suite; il ne la dirigeait plus, elle devait l'emporter dans sa course. L'acte du 27 juin donna à l'Assemblée la mesure de la faiblesse du roi. Quatre jours plus tôt, cet acte aurait sauvé la monarchie. Depuis soixante ans, les rois ont été en retard.

La victoire de l'Assemblée nationale sur le pouvoir royal fut célébrée dans les rues de Versailles et de Paris par des danses et des feux de joie. Les électeurs du tiers-état de Paris, établis dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, envoyèrent une députation à Versailles pour complimenter les représentants de la nation; on admit cette députation aux *honneurs de la séance*. On se demande s'il n'y avait plus alors de gouvernement, puisque des électeurs, après l'accomplissement de leur mandat, avaient pu se constituer en corps délibérant, en assemblée de la commune.

Un autre pouvoir nouveau, c'était la place publique; on en tenait grand compte. Onze gardes françaises étaient détenus à la

[1] Il est intéressant de remarquer que ce fut la noblesse la plus ancienne qui parut d'abord dans le parti populaire; la nouvelle noblesse se montra plus attachée aux distinctions.

prison militaire de l'Abbaye; ils avaient refusé de défendre le vénérable archevêque de Paris, lapidé à Versailles par des misérables nourris de ses aumônes durant l'hiver; plus de six mille hommes coururent à l'Abbaye pour les délivrer. Ils étaient partis du Palais-Royal, devenu le bazar des vices avec le duc d'Orléans pour fermier, devenu aussi le rendez-vous général des idées perverses, des noirs projets, des faux récits et des oisivetés curieuses. Une hideuse multitude, qui elle-même s'appelait *armée des brigands*, commandée par Jourdan, désigné sous l'infernale dénomination de Coupe-Tête, ayant pour aide de camp Maillard et pour amazone Théroigne de Méricourt, courtisane et furie de ce temps, se répandait en colonnes menaçantes autour de Paris et de Versailles. On rencontrait dans cette *armée des brigands* des milliers d'ouvriers que Louis XVI s'était chargé de faire vivre pendant le dur hiver de 1789, et que le parti du duc d'Orléans avait ensuite enrégimentés sous le drapeau de l'émeute. Le roi appela par mesure de précaution quelques régiments, dont il confia le commandement au vieux maréchal de Broglie.

On devait peu craindre la violence de la part d'un prince qui avait dit : « Je ne veux pas qu'il périsse un seul homme pour « ma querelle; » paroles qui honorent le cœur de l'homme plus que l'intelligence du roi! Mirabeau, dans la séance du 8 juillet, n'en demanda pas moins le renvoi des troupes. La réponse du roi à l'adresse de l'Assemblée fut d'une convenable fermeté. Si la présence des troupes causait de l'ombrage à l'Assemblée, Louis XVI transfèrerait les états généraux à Noyon ou à Soissons, et se rendrait à Compiègne pour maintenir la communication entre lui et la représentation nationale. L'Assemblée n'aurait eu garde d'accepter cette idée; Paris faisait sa force; en s'en éloignant elle eût perdu son point d'appui; le vent eût manqué aux voiles du vaisseau révolutionnaire.

Depuis le 23 juin, les amis de la monarchie ne comptaient plus sur le dévouement de Necker. Il donna sa démission par

l'ordre du roi, et partit sans bruit pour Bruxelles le 11 juillet; il se souvenait des transports populaires qui avaient éclaté le 23 juin après sa promesse de rester aux affaires, et pensait bien que son exil ne serait pas long. MM. Necker, de Montmorin, de Saint-Priest, de Puységur et de la Luzerne furent remplacés par MM. de Breteuil, le maréchal de Broglie, la Galaizière et Foullon. Ce n'était pas là un grand ministère; on y trouvait des noms honorables, mais point du tout populaires, ni marqués par l'éclat du talent. Louis XVI croyait plus à la puissance du bien qu'à la puissance du génie.

Le lendemain du renvoi de Necker, une plainte immense retentit dans Paris; on eût dit qu'une calamité venait de tomber sur le royaume ou que l'ennemi menaçait la frontière. Un impétueux jeune homme, Camille Desmoulins, monte sur une table dans le jardin du Palais-Royal, tire l'épée, annonce que le renvoi de Necker est le signal d'une Saint-Barthélemi de patriotes, que les bataillons suisses et allemands vont sortir du Champ-de-Mars, et qu'il faut courir aux armes. Des cris d'adhésion se font entendre. Camille Desmoulins propose un signe de ralliement, et demande si on veut le vert, couleur de l'espérance, ou le rouge, couleur de l'ordre libre de Cincinnatus. « Le vert! le vert! » répond le peuple. Et aussitôt le jeune tribun, saisissant une branche d'arbre, prend une feuille qu'il attache à son chapeau en guise de cocarde; des milliers de bras l'imitent, les arbres du jardin sont dépouillés.

C'était un dimanche à midi. Les bustes du duc d'Orléans et de Necker, couverts d'un crêpe noir, sont promenés dans les rues, suivis d'une bande d'hommes en haillons, armés de haches et de bâtons, de pistolets et d'épées. Un poste militaire arrête sur la place Vendôme cet ignoble cortége, qui se disperse. Il reparut le soir sur la place Louis XV et aux abords des Tuileries, à l'heure où la foule du dimanche regagne sa demeure. Des désordres eurent lieu. Les gardes françaises firent une décharge sur Royal-

Allemand, que commandait le prince de Lambesc, et qui ne riposta point : l'insurrection demeurait ainsi maîtresse. Pendant la nuit, l'incendie des barrières illumina l'horizon de Paris.

Le 13 juillet commença par le pillage et l'incendie du monastère des Capucins de la rue Saint-Lazare. A neuf heures du matin, la multitude s'empara du dépôt des armes des gardes de la ville et se distribua trois cent soixante fusils : la veille toutes les boutiques des armuriers avaient été pillées. L'insurrection prit des proportions vastes; elle s'organisa; ce n'était plus seulement la populace qui se remuait, mais le vrai peuple représenté par les électeurs de Paris réunis en soixante sections. Une fièvre d'enthousiasme et d'espoir agitait Paris; les imaginations frémissantes s'acharnaient à la poursuite du despotisme, quand le despotisme n'était plus dans le palais des rois. Un peuple ne se venge pas des maux présents; lorsque les maux existent, il est trop faible pour frapper; lorsqu'on est libre de crier à la tyrannie, c'est qu'il n'y a plus de tyrans. Le peuple du 13 juillet 1789 se levait donc contre les injustices passées; ce n'était pas la souffrance, mais le souvenir qui l'animait et le poussait. Au son des tambours, au bruit du tocsin de l'Hôtel-de-Ville et des soixante cloches des districts, des comités s'organisent pour correspondre avec l'assemblée de la commune; on court aux armes, les portes de la Force et de la Conciergerie sont ouvertes, des barricades s'élèvent dans les rues, et bientôt soixante bataillons de garde bourgeoise sont sur pied.

Qui commandera la milice parisienne? Moreau de Saint-Mery, président des électeurs, a montré du doigt le buste de Lafayette placé dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, ce buste que l'État de Virginie donna en 1784 à la ville de Paris [1], et Lafayette est nommé commandant par acclamation. Ces légions improvisées reçurent une cocarde bleue et rouge; c'étaient les couleurs de la ville. La cocarde de la garde nationale ne devint tricolore que

[1] Ce buste fut mis en pièces le 10 août.

dix-huit jours après; on joignit au bleu et au rouge le blanc, qui était la couleur du roi et de la France. Ce fut Lafayette qui présenta à la commune les trois couleurs, en même temps qu'un règlement pour la garde nationale parisienne. « Je vous apporte, « dit-il, une cocarde qui fera le tour du monde. » La guerre victorieuse se chargera d'accomplir cette parole.

Le Garde-Meuble avait été forcé; un pauvre homme en rapporta une épée de Henri IV qu'il refusa d'échanger contre un louis d'or et une plus riche épée. « Elle est plus riche, répondit-il; mais « je n'en veux point, ce n'est pas celle de notre bon Henri[1]. » Des masses de citoyens demandaient des armes, le comité permanent de l'Hôtel-de-Ville avait de la peine à contenir leurs mouvements; ils croyaient que la ville possédait un arsenal secret : cette erreur faillit devenir fatale à l'assemblée de la commune.

Le comité permanent autorisa les districts à faire fabriquer sur-le-champ des piques et des hallebardes; il en sortit des ateliers cinquante mille en trente-six heures. Un nombre infini de voitures, de chariots, de charrettes, arrêtés aux portes de la ville et chargés de toutes sortes de provisions, de vaisselles, de meubles, de subsistances, encombraient la place de Grève. Des troupeaux mêmes y avaient été parqués. On eût pris cette place pour le plus riche marché du monde. La voiture du prince de Lambesc, amenée sur la place, y fut brûlée. Cinq milliers de poudre, arrêtés et saisis, avaient été déposés dans une salle basse de l'Hôtel-de-Ville; un membre du comité, l'abbé Lefèvre, fut chargé de la garde et de la distribution de cette poudre : commission dangereuse. Un coup de fusil sur les tonneaux de poudre, un coup de pistolet sur la personne de Lefèvre firent craindre une épouvantable explosion; échappé à ces premiers dangers, le gardien de ce dépôt redoutable vit un homme ivre s'avancer la pipe à la bouche et fumer sur les barils ouverts. L'abbé eut le bonheur

[1] *L'Œuvre des sept jours*, de Dusaulx.

d'acheter cette pipe allumée et de la lancer dans la cour; il préserva l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville d'un affreux désastre. Le souvenir de l'heureux courage de Lefèvre ne l'empêchera pas un peu plus tard (le 5 octobre 1789) d'être pendu par des bacchantes au clocher même de l'Hôtel-de-Ville : le dévouement d'un officier de la garde nationale le sauvera.

La nuit du 13 au 14 juillet fut une triste et funèbre nuit. On craignait je ne sais quelle armée ennemie cachée dans les ténèbres; on ordonna des illuminations, et ces signes ordinaires de l'allégresse publique contrastaient avec la solitude et la silencieuse terreur de Paris. Les pelotons des gens armés qui passaient de temps en temps apparaissaient comme des fantômes au milieu de ces muettes clartés. A deux heures du matin, l'alerte fut donnée à l'Hôtel-de-Ville. « Quinze mille hommes, dit-on aux chefs du « comité, descendent de la rue Saint-Antoine vers la place de « Grève, et l'Hôtel-de-Ville ne saurait manquer d'être forcé. — « Il ne le sera pas, » répondit le Grand de Saint-René, un des présidents du comité; « car je le ferai sauter à temps. » Il ordonne aux gardes de la ville de lui apporter six barils de poudre et de les déposer dans un cabinet voisin, appelé *la petite audience*. Les malintentionnés en pâlirent, dit Dusaulx [1], et se retirèrent au premier baril qui fut apporté.

Le 14 juillet au matin, des milliers d'hommes, sans s'effrayer du camp du Champ-de-Mars, s'emparent de l'hôtel des Invalides, et enlèvent vingt-huit mille fusils cachés dans des caves situées sous le dôme et couchés entre des lits de paille. Si l'on demande comment de tels projets pouvaient s'exécuter à deux pas de la force armée, nous dirons que les désertions se multipliaient d'heure en heure, et qu'un nombre considérable de dragons et de fantassins de divers régiments campés auprès de Paris se présentait avec armes et bagages. Toute énergie s'était retirée du pouvoir

1 *L'Œuvre des sept jours.*

exécutif; il semblait ne plus croire à lui-même; les troupes, placées entre l'hésitation du gouvernement et l'élan du peuple, allaient du côté où éclatait l'enthousiasme. Depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures après midi, le mot du guet était d'un bout de Paris à l'autre : « A la Bastille! à la Bastille! » L'électeur Thuriot de la Rosière, par un coup d'audace, s'y était porté de la part de son district pour sommer le gouverneur, M. de Launey, de se rendre; il avait harangué les soldats, bravé le danger jusqu'au sommet des tours, et préparé la capitulation. Il avait obtenu que la direction des canons de la Bastille serait changée, et que les officiers et les soldats ne feraient pas feu.

Une demi-heure après que Thuriot fut sorti, le peuple commença l'attaque au bord du premier pont. La garnison se composait de trente-deux soldats du régiment suisse de Salis-Salmade et de quatre-vingt-deux soldats invalides; elle supporta quelque temps la provocation sans vouloir opposer la force à la force. Vers midi, une grande foule remplissait les trois cours de l'Orme, du Passage et du Gouvernement; elle s'était présentée avec un drapeau de la ville, escortant des soi-disant députés de la commune; si ces hommes avaient été de vrais députés de la ville, la Bastille leur eût été remise en ce moment. Pendant le combat, qui dura cinq heures, la garnison ne se défendit qu'avec des fusils. On tira un seul coup de canon à mitraille; ce fut vers deux heures, quand le peuple, amenant trois voitures de paille, mit le feu au corps de garde avancé, au Gouvernement et aux cuisines.

La Bastille avait pour sa défense quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, quinze mille cartouches, trente-un milliers de poudre renfermés dans deux cent vingt-cinq barils. L'arrivée des gardes françaises dans la cour de l'Orme avec un mortier, deux pièces de quatre et un canon garni en argent venant du Garde-Meuble, n'eût pas été de nature à effrayer la garnison de la forteresse, si elle eût voulu résister sérieusement.

A quatre heures, le gouverneur de Launey, pressé par ses



Hipp. Bellangé inv. et del.

PRISE DE LA BASTILLE.

officiers de se rendre, prit la mèche d'une pièce de canon pour mettre le feu aux poudres qui étaient dans la tour de la Liberté; deux officiers, Ferrand et Béquard, présentèrent la baïonnette à M. de Launey, et sauvèrent ainsi d'une soudaine et horrible ruine une partie du faubourg Saint-Antoine et toutes les maisons voisines de la Bastille. Peu d'instants après, un coup de sabre abattait le poignet à Béquard; sa main, qui avait empêché un grand désastre, fut promenée dans les rues de Paris et livrée aux outrages.

La Bastille tomba au pouvoir du peuple à cinq heures trois quarts de l'après-midi. L'admiration publique porta jusqu'aux cieux les noms d'Hulin et d'Élie[1]. On ne trouva dans la Bastille ni cadavres, ni squelettes, ni hommes enchaînés[2]; on trouva en tout sept prisonniers. Il n'y eut pas de pillage; on vit des pauvres rapporter à l'Hôtel-de-Ville ou aux districts jusqu'à de l'argent monnayé.

Malgré le désintéressement et l'élan qui se mêlent à la prise de la Bastille, cet événement garde dans l'histoire son caractère de révolte. La prise de la Bastille ne fut pas une difficile victoire, et des crimes souillèrent la journée du 14 juillet; les têtes de Flesselles, le prévôt des marchands, tué d'un coup de pistolet au bas de l'escalier de l'Hôtel-de-Ville, du gouverneur de la Bastille[3], immolé entre l'arcade Saint-Jean et le perron de l'Hôtel-de-Ville, de M. de Losme de Salbray, major, tué à la Grève, de M. de Miray,

[1] Hulin, sergent des gardes françaises, ancien officier au service de Genève; Élie, ancien officier au régiment de la reine. Le premier est devenu comte et lieutenant général.

[2] Voir *la Bastille dévoilée*.

[3] Six mois après le meurtre de M. de Launey, un soldat inconnu rapporta à sa famille ses bijoux, sa montre, où pendait un cachet à ses armes, et refusa de s'expliquer sur la manière dont ces objets lui étaient parvenus. M. Marguerit a consigné ce fait dans son article sur le malheureux gouverneur de la Bastille (*Biog. univ.*); il le tenait de M. le comte d'Agay, conseiller d'État, l'un des gendres de M. de Launey.

aide-major, massacré rue des Tournelles, de M. Person, lieutenant des Invalides, massacré sur le port au Blé, et de deux invalides, promenés dans Paris et portés au Palais-Royal : voilà des faits qui ne nous permettent pas de souscrire à cette parole de Dusaulx, un des acteurs de ce drame mémorable : « Tout, dans le cours de « cette journée, fut extraordinaire, touchant et quelquefois su- « blime [1]. » Le duc d'Orléans se tint caché toute la journée [2]; mais son parti se remua.

Louis XVI s'était couché le 14 sans savoir que la Bastille était prise, les courtisans lui en avaient caché la nouvelle; le duc de Liancourt, qui aimait beaucoup le roi, prit sur lui de le faire éveiller. Louis XVI, apprenant cette nouvelle, dit vivement : « Mais c'est donc une révolte? — Sire, répondit le duc, c'est une « révolution. »

L'effet de la prise de la Bastille fut immense, et c'est du 14 juillet 1789 que date la souveraine influence de Paris sur le royaume. L'Europe s'émut de l'événement; elle eut des élans d'enthousiasme pour les vainqueurs de cette redoutable demeure dont le nom avait tant de fois retenti. L'université de Cambridge proposa pour sujet de poésie la prise de la Bastille. Alfieri la célébra dans une ode où se retrouve son mâle génie. On s'embrassait de joie dans les rues de Pétersbourg, comme si les gentilshommes russes avaient eu quelque chose à craindre de la prison qui venait de tomber. La suprématie intellectuelle de notre pays expliquait cette émotion de l'Europe : les mouvements de la France donnaient une secousse à l'univers. M. de Lafayette offrit la clef de la principale porte de la Bastille au président des États-Unis. Washington la fit mettre sous verre avec une inscription; on doit la voir encore dans une des salles de Mount-Vernon : ce n'est pas une des moindres curiosités qu'on montre

1 *L'Œuvre des sept jours.*

2 Mémoires de Lafayette.

aux voyageurs qui visitent l'ancienne habitation du libérateur de l'Amérique. Le bronze des vieux murs de la Bastille servit à frapper de patriotiques médailles, la sculpture anima les pierres arrachées de ses fondements; les débris de la prison terrible, transformés en médaillons, enrichis de diamants ou d'or, servirent de parure aux plus brillantes femmes de l'époque.

L'enthousiasme national, à la chute de la Bastille, n'était pas hostile au roi; on savait que Louis XVI en avait adouci le régime. Mais ces huit grosses tours et ces hautes et sombres murailles déplaisaient au peuple par les noirs mystères de leurs souvenirs. Depuis Louis XI jusqu'à Louis XV, les raisons d'État, l'abus des lettres de cachet, l'arbitraire ministériel y avaient entassé les douleurs; on regardait la Bastille comme un lieu de malédiction où se tordait le désespoir, où la souffrance épuisée jetait son dernier cri, où les geôliers se faisaient féroces pour mieux servir les fantaisies de la puissance. Le fidèle ami de Fouquet, Pellisson, dont l'araignée est devenue célèbre par les vers de Delille, y avait passé cinq ans. La gloire de Lens et de Rocroi n'en préserva point le grand Condé; le Maistre de Sacy y composa une partie de sa traduction de la Bible; le jeune Voltaire y écrivit les premiers chants de la *Henriade*. La Bourdonnais, gouverneur général des îles de France et de Bourbon, génie inventif et honnête, vainqueur des Anglais dans l'Inde, martyr de la calomnie, reçut à la Bastille le prix de quarante ans de services. Toutes les opinions, tous les rangs avaient souffert des rigueurs de la Bastille, et son renversement paraissait la meilleure inauguration des temps nouveaux. Disons-le cependant : quelque tristes que soient les souvenirs de la Bastille, ils se trouvent prodigieusement dépassés par les affreux souvenirs des cachots de la Révolution française. Cette pauvre liberté a bien de la peine à s'établir dans le monde; elle semble se dérober aux vœux de l'homme en raison même de l'énergie de ses efforts pour la conquérir.

CHAPITRE III

Travail de mensonge contre Louis XVI. — Le duc d'Orléans. — Démarche du roi auprès de l'Assemblée le 15 juillet. — L'Assemblée approuve les événements de Paris. — Rappel de Necker. — Commencements de l'émigration. — Le roi se rend à Paris ; il est conduit à l'Hôtel-de-Ville. — Assassinat de Foullon ; réhabilitation de sa mémoire. — Assassinat de Bertier de Sauvigny. — Necker traverse la France en triomphateur. — Les brigands. — Guerre aux châteaux. — Atrocités.

1789



IL y avait un travail d'exécrable mensonge contre le plus bienveillant et le meilleur des souverains. On accusait Louis XVI tantôt de vouloir affamer Paris, tantôt d'avoir fait miner la salle des états généraux pour emporter l'Assemblée dans une explosion. Les gens de bien ne le croyaient pas ; mais il n'est pas de stupidité que n'accueille la multitude ; et dans les temps de troubles, plus une chose est absurde, plus facilement on l'admet. Les députations de l'Assemblée se succédaient au château ; à mesure que lui parvenait le bruit des scènes de Paris, elle demandait au roi le rappel de Necker, la retraite des troupes assemblées dans la capitale et aux environs. Le roi répondait, et sa parole était sincère, que le récit des malheurs de Paris déchirait son cœur, mais qu'il n'était pas possible de croire que les ordres donnés aux troupes en fussent la cause.

Ces réponses de Louis XVI, envenimées par la portion factieuse de l'Assemblée, produisaient l'irritation. Le parti du duc d'Orléans, qui semait l'or à Paris et la défiance à Versailles, voulait obtenir pour ce prince la lieutenance générale du royaume, sous prétexte de sauver de la tempête le pouvoir royal. Le brillant duc de Biron, connu d'abord sous le nom de Lauzun, le comte de Valence, le comte de la Touche, chancelier du duc d'Orléans, Laclos, son secrétaire, auteur d'un livre infâme, étaient les chefs de ce projet; Mirabeau s'y prêtait alors, Mirabeau qui disait un jour au comte de Narbonne : « Un homme comme moi peut « recevoir cent mille écus; mais on n'a pas pour cent mille écus « un homme comme moi. » Si cette combinaison avait réussi, on aurait eu un second régent avec un nouveau Dubois, plus l'éloquence. Il n'y avait chez le duc d'Orléans que son or qui pût conspirer; il était impossible de trouver en lui l'étoffe d'un usurpateur. A la séance royale au parlement, le 19 novembre 1787, le duc d'Orléans ne put que balbutier ses trois mots d'opposition; lorsque, dans la chambre de la noblesse, il lui fallut lire une page pour proposer de se rendre à la salle des états généraux, il tomba en défaillance; enfin, le lendemain de la prise de la Bastille, quand son parti, dont le comité tenait ses séances au village de Montrouge, lui inspira l'audace d'aller soumettre à Louis XVI la nécessité de la lieutenance générale du royaume, cette audace fléchit à la vue du château de Versailles, et le prince, oubliant son rôle, se borna à demander au baron de Breteuil un passe-port pour l'Angleterre [1]. Le duc d'Orléans n'était bon qu'à laisser faire le mal et à désespérer ses complices.

Le 15 juillet, une nouvelle députation de l'Assemblée nationale allait se rendre au château, excitée par les plus terribles accents de Mirabeau, lorsque le roi se présenta sans gardes, accompagné

[1] Mémoires de Bertrand-Moleville.

seulement des deux princes ses frères. Surprise et touchée de cette simplicité confiante, l'Assemblée ne put retenir d'abord ses applaudissements, que Mirabeau se hâta de contenir; il demandait *un morne respect* en attendant que le roi fît connaître *ses bonnes dispositions.* Louis XVI, sans prendre place, debout et découvert, parla avec sensibilité des désordres de Paris; il en témoignait sa peine aux représentants de la nation, il les invitait à chercher les moyens de ramener l'ordre et le calme. « Je « sais, » ajoutait le roi, « qu'on a donné d'injustes préventions, « je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas « en sûreté. Serait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des « récits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère « connu? Eh bien! c'est moi, qui ne suis qu'un avec ma nation, « c'est moi qui me fie à vous! » Ces derniers mots étaient une belle inspiration; ils enlevèrent l'Assemblée; Louis XVI finissait par demander à l'*Assemblée nationale* de l'aider à assurer le salut de l'État : il annonçait qu'il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles. La salle retentissait d'applaudissements. L'archevêque de Vienne, alors président, répondit par des remercîments respectueux, et insista sur le rappel de Necker. Tous les députés voulurent accompagner le roi, qui, refusant de monter en voiture, retourna à pied jusqu'au château. En entrant dans la cour de marbre, ils virent la reine debout sur un balcon, tenant son fils entre ses bras, ayant à ses côtés Madame Royale, et la saluèrent de vives acclamations. Courtes joies! passagères espérances! A dater de ce jour, la noblesse et le clergé se mêlèrent tout de bon aux travaux de l'Assemblée nationale.

Une députation de quatre-vingt-huit membres de l'Assemblée fut chargée d'aller annoncer à l'Hôtel-de-Ville ce qui venait de se passer à Versailles. Elle devait déclarer aussi que la nation approuvait les événements de Paris. C'était rassurer les vainqueurs de la Bastille, qui ce jour-là n'osaient plus se nommer : ils craignaient de recevoir de l'autorité royale le châtiment de

leurs exploits de la veille. Au lieu des foudres de la loi, ce sont des félicitations qui leur arrivent. Un enthousiasme inouï accueillit la députation. Lally-Tollendal harangua la multitude à l'Hôtel-de-Ville, et reçut une couronne de fleurs en face de cette même place où son père avait péri un bâillon à la bouche. Les électeurs appelèrent Bailly aux fonctions de maire de Paris; ils proclamèrent une seconde fois Lafayette commandant général de la garde nationale. L'archevêque de Paris proposa un *Te Deum* solennel, et la Révolution alla célébrer son triomphe sous les voûtes de Notre-Dame, qu'elle devait un peu plus tard changer en temple de la Raison.

Necker fut rappelé, on éloigna les régiments. On délibéra, le 16 juillet, sur la question de savoir si le roi partirait avec les troupes[1], ou s'il se rendrait à Paris pour calmer les esprits. La reine désirait le départ. Les débats furent longs; le roi les termina en se levant et en disant : « Enfin, Messieurs, il faut se « décider; dois-je partir ou rester? Je suis prêt à l'un comme « à l'autre. » La majorité du conseil fut d'avis que le roi restât. Le comte d'Artois, le prince gracieux et chevaleresque, qui n'aimait pas les idées nouvelles et que la Révolution naissante poursuivait de ses outrages et même de ses menaces, partit avec ses deux fils en même temps que les troupes. Les princes de Condé et de Conti, de Lambesc et de Vaudemond firent comme lui. Le duc, la duchesse de Polignac, leur fille, la duchesse de Guiche, la comtesse Diane de Polignac, sœur du duc, et l'abbé de Balivière partirent la même nuit. Le vent du malheur allait disperser et briser des destinées jusque-là charmantes et douces. Les adieux de la reine et de la duchesse de Polignac, la sœur de son âme, furent attendrissants; la reine obligea son amie, qui n'avait pas de fortune, à accepter une bourse de cinq cents louis pour fournir aux frais de sa route.

[1] Mémoires de Mme Campan.

Telle fut l'origine de l'émigration. Si vous la jugez au point de vue politique, vous l'appellerez une grande faute, une bien funeste inspiration; car elle disloqua l'armée du roi et priva Louis XVI de vingt-cinq à trente mille gentilshommes, fleur de bravoure et de fidélité. Si vous la jugez au point de vue du vieux sentiment exclusivement monarchique, vous serez touchés de ce volontaire exil pour servir sur la frontière la royauté, qu'on n'espérait plus pouvoir servir sur le sol français; vous n'oserez pas accuser ces proscrits intrépides qui, rêvant une réparation prochaine, et comprenant peu les forces et le génie de la Révolution, ne rencontrèrent pour prix de leurs sacrifices que mécomptes, privations et douleurs.

Le 17 juillet, jour où le roi se rendit à Paris, un lugubre silence régnait dans le palais de Versailles. « Ils ne le laisseront « pas revenir! » avait dit la reine. Elle avait préparé un discours de quelques lignes pour l'Assemblée, dans le cas où Louis XVI serait retenu prisonnier à Paris. Marie-Antoinette s'enferma dans ses cabinets avec toute sa famille. On trouva des cadenas aux portes de plusieurs personnes de sa cour qu'elle envoyait chercher; la terreur les avait éloignés. Le roi partit de Versailles à dix heures du matin, après avoir entendu la messe et communié. En prévision d'un crime ou d'une captivité, il avait délégué au comte de Provence la lieutenance générale du royaume. Douze gardes du corps et la garde bourgeoise de Versailles le conduisirent jusqu'au Point-du-Jour, au delà de Sèvres, où l'attendait la garde parisienne. Les députés cheminaient autour de la voiture du roi. Le trajet de Versailles à l'Hôtel-de-Ville dura six heures. Les fourches et les bâtons des paysans accourus donnaient une étrange physionomie à ce cortége du premier monarque de la terre. Lafayette, à la tête de la garde nationale, et Bailly, le nouveau maire, allèrent au-devant de Louis XVI jusqu'à la barrière. Bailly présenta au roi les clefs de la ville et lui dit : « Sire, « j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris;

« ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait « reconquis son peuple, ici c'est le peuple qui a reconquis son « roi. » Ces derniers mots offensèrent les amis de Louis XVI. Nous sommes persuadé que Bailly n'y voyait pas grande malice, et que l'académicien astronome voulut seulement faire une phrase.

De la barrière à l'Hôtel-de-Ville, la voiture du roi s'avançait au milieu de plus de deux cent mille personnes bizarrement armées, parmi lesquelles apparaissaient les vainqueurs de la Bastille, les chevaliers de l'Arquebuse et les élèves de la Bazoche, des moines avec la bannière de leur ordre. Lafayette, vêtu d'un simple frac uni, l'épée à la main, la cocarde au chapeau, se montrait à la tête de cette troupe immense. Louis XVI confirma sa nomination au commandement général de la garde nationale de Paris. Bailly venait d'appeler ce jour *le plus beau de la monarchie*, et pas un seul cri de *vive le roi!* ne se faisait entendre; les meneurs de la foule avaient interdit ce cri, qu'on remplaçait par celui de *vive la nation!* Une femme tuée à la hauteur des Champs-Élysées, dans la direction de la voiture de Louis XVI, fit croire à une tentative régicide; mais la cause de cet accident n'a jamais été bien éclaircie. Les regards du roi purent tomber avec charme sur plusieurs canons dont la lumière était couverte de bouquets de fleurs; on y lisait cette inscription : *Votre présence nous a désarmés.*

Le prince, dont la résignation avait grandi à la hauteur des épreuves de cette journée, monta le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville sous une voûte d'acier formée par le croisement des épées des électeurs : cet hommage emprunté aux coutumes de la franc-maçonnerie eût pu d'abord effrayer le roi. Lorsqu'il eut reçu des mains de Bailly et attaché à son chapeau la cocarde bleue et rouge (elle n'était pas encore tricolore), un tonnerre d'applaudissements retentit dans la salle; son apparition sur le balcon en présence d'un peuple immense excita des acclamations. Ses yeux se mouillèrent de larmes à ces cris de *vive le roi!* qu'il n'avait pas

entendus durant les six heures de supplice par lesquelles il venait de passer. Une allocution chaleureuse de Lally-Tollendal, allocution qui eut le seul tort de ressembler à une paraphrase de l'*Ecce homo*, fut plus d'une fois interrompue par les élans de la multitude. Louis XVI ne dit que ces mots : « Mon peuple peut « toujours compter sur mon amour. »

En ces moments passés dans la salle ou sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, si Louis XVI avait été un homme d'énergie, de présence d'esprit et d'un peu d'éloquence, il aurait électrisé les masses pressées, émues, haletantes autour de lui; cette nature honnête, réfléchie, silencieuse, devenait comme impuissante au milieu des dramatiques scènes qui sollicitaient à l'action. Louis XVI, esprit droit, noble cœur, prince éclairé, aurait compté peut-être parmi les grands rois s'il eût vécu dans un temps profondément calme; roi d'une époque pour laquelle il n'était pas fait, jeté sur une scène sans avoir les qualités de son rôle, on le voit toujours surpris ou écrasé par les événements. On cherche le héros, on ne trouve qu'une touchante victime; on voudrait admirer le caractère ferme et résolu qui parle, qui agit, qui subjugue; on ne peut admirer que l'ami sincère du peuple, le martyr courageux et résigné. Le retour de Louis XVI au château de Versailles donna du bonheur à sa famille; il se félicitait, dans les bras de la reine, de sa sœur et de ses enfants, de revenir sain et sauf, et plusieurs fois il répéta ces mots : « Heureusement il n'a pas « coulé de sang, et je jure qu'il n'y aura jamais une goutte de « sang français versée par mon ordre. »

Le ministère qui succéda à celui de Necker après le 11 juillet n'ayant pas eu le temps d'entrer en fonctions, on n'a jamais bien connu son personnel; on ignore qui avait été appelé à la marine et aux affaires étrangères. Tous les historiens de la Révolution ont dit que Foullon fut nommé alors contrôleur général. Cela est inexact. Le maréchal de Broglie, nommé ministre de la guerre, demanda Foullon pour ministre-adjoint; le roi nomma Foullon,

qui refusa. Le roi le chargea du contentieux du ministère de la guerre. Après sa nomination, il présenta à Louis XVI deux mémoires ou deux plans de politique; dans le premier mémoire, il dénonçait les vues du duc d'Orléans, opinant pour son arrestation et sa mise en jugement; il conseillait aussi l'arrestation des députés les plus dangereux, qu'il désignait, et pensait qu'on devait ne pas se séparer des troupes avant le retour de l'ordre. Ce premier mémoire était un plan de contre-révolution. Dans le second, il indiquait les moyens de diriger la Révolution avant qu'elle prît des proportions formidables; le roi devait aller à l'Assemblée, se faire rendre compte des cahiers, et donner aux vœux de la France la plus large satisfaction. Mme Adélaïde s'était fait lire ces mémoires par Foullon lui-même, en présence de quatre ou cinq personnes, dont l'une était le comte de Narbonne, fort étroitement lié avec Mme de Staël, la fille de Necker. Il est à croire que les deux plans de Foullon, arrivés par le comte de Narbonne à l'oreille de Mme de Staël, parvinrent ainsi à l'oreille de quelques hommes du parti du duc d'Orléans; et comme le premier de ces plans menaçait le prince révolutionnaire, les chefs du parti signalèrent Foullon à la haine du peuple, en mêlant à leurs provocations les calomnies les plus propres à pousser au crime.

Il avait été successivement commissaire des guerres, intendant des armées des maréchaux de Soubise et de Broglie, intendant de la guerre et de la marine, intendant des finances et conseiller d'État. Sa fortune, qui s'élevait à trois millions cinq cent mille francs, était le produit de cinquante ans de service dans les emplois supérieurs [1]. D'ailleurs son mariage lui avait donné un sort brillant avant qu'il parvînt à des positions élevées. Il ne fut jamais ni traitant, ni financier, ni spéculateur. On l'accusait de tyrannie envers ses vassaux, et, dans l'hiver de 1789, il avait

1 Archives de la cour des Comptes.

dépensé soixante mille francs en travaux, sans autre but que de soulager tous les malheureux de son canton, qu'il ne voulait pas humilier par des aumônes [1]. On l'accusait de pousser le roi à la banqueroute, et il avait habilement développé les moyens d'échapper à ce désastre. « Nous sommes bien loin, » dit Lafayette dans ses Mémoires, « de justifier toutes les odieuses imputations « dont il était l'objet; mais malheureusement il n'était pas « nécessaire qu'elles fussent prouvées pour le mettre dans le « plus imminent danger. »

Ceux qui, le 14 juillet, au mépris d'une capitulation, ensanglantèrent lâchement le berceau de la Révolution française, se trouvèrent tout prêts à frapper un vieillard de soixante-quatorze ans. Foullon ne se fit point passer pour mort, comme on l'a tant de fois répété; la mort de son valet de chambre donna lieu à cette fable. Le 16 juillet, il prit un passe-port à sa section, d'après les instances de sa belle-fille, dont le mari était intendant du Bourbonnais. Le 17 au matin, elle le suppliait de fuir, et voulait l'emmener à Moulins. « Ma fille, » lui dit-il, « vous « savez toutes les infamies répandues sur mon compte; si je « pars, je semblerai passer condamnation. Ma vie est pure, « je veux qu'elle soit examinée, je veux laisser à mes enfants « un nom sans tache. » Foullon alla paisiblement à Versailles, d'où il revint le 18 au soir. Le 19 au matin, il se rendit dans sa voiture à son château de Morangis, à quatre lieues de Paris. Le 22 au matin, revêtu de tous ses insignes, il se mit en route, à pied, pour aller joindre son ami, M. de Sartines, à Viry. M. de Sartines n'y était pas; en attendant le retour de son ami, Foullon se promenait dans le jardin, lorsque des bandits, conduits par un nommé Grappe, vinrent le saisir. Foullon, qui ne cherchait pas à se cacher, avait laissé à Morangis l'ordre qu'on

[1] *Loire historique* et *Biographie*, par Touchard-Lafosse, à l'article *Doué*. — Bodin, *Histoire de l'Anjou*.

lui envoyât ses lettres à Viry. Ces lettres, remises traîtreusement à Grappe par un valet de M. de Sartines, avertirent de la présence de Foullon.

On avait prêté à Foullon ces mots odieux au sujet de la misère du peuple : « Si cette canaille n'a pas de pain, elle mangera du « foin ; le peuple peut manger de l'herbe, puisque mes chevaux « s'en contentent. » On chargea le vieillard d'une botte de foin, on lui mit un collier de chardons et du foin dans la bouche. Le malheureux Foullon, en ce pitoyable appareil, fut conduit à pied sur la grande route, traversa Paris au milieu des imprécations ou des moqueries, et trouva à l'Hôtel-de-Ville une multitude qui poussait des hurlements de mort ; c'est en vain que Lafayette demanda qu'on jugeât Foullon selon la loi ; quelqu'un, s'adressant au bureau, s'était écrié avec colère : « Qu'est-il besoin « de jugement pour un homme jugé depuis trente ans[1] ? » Lafayette prit trois fois la parole, et son ascendant, qui avait suffi pour arracher aux fureurs populaires M. de Boisgelin, M. de Lambert, le général Turckeim, la belle Mme de Fontenay, eût peut-être sauvé Foullon, lorsqu'un tumulte effroyable annonça que le Palais-Royal et le faubourg Saint-Antoine venaient enlever le prisonnier. D'imprudents applaudissements de Foullon mêlés aux applaudissements de la multitude, après les dernières paroles de Lafayette, achevèrent de le perdre. « Voyez-vous, ils s'en« tendent, » cria une voix[2], et l'émeute frémissante emporta le vieillard, qui était resté sur une chaise, près du bureau, durant cette terrible scène. En un clin d'œil, Foullon est enlevé et accroché à la lanterne sur la place. Deux fois la corde se casse ; c'est avec une corde neuve que le crime se consomme. Les historiens qui ont fait figurer Bailly dans cette scène ont été mal informés ; il n'apprit les horribles nouvelles et n'arriva à l'Hô-

[1] Procès-verbal des électeurs.

[2] Mémoires de Lafayette, t. II.

tel-de-Ville qu'à cinq heures du soir [1]. Mais nous demanderons comment, en de pareilles heures, il fut impossible de découvrir Bailly.

Pendant que cette première proie était jetée à de féroces appétits, une autre proie s'avançait; le beau-père et le gendre devaient succomber sous les mêmes fureurs. Bertier de Sauvigny, intendant de Paris, administrateur d'une capacité supérieure, arrêté à Compiègne au milieu de ses efforts pour assurer les subsistances de sa vaste généralité, arrive en cabriolet, accompagné de l'électeur Étienne de la Rivière, et précédé d'une escorte. Que d'horribles railleries, que d'injures, que de menaces il avait eu à subir en route! Son guide le défendit noblement; on demandait que le prisonnier se découvrît pour se faire reconnaître; Bertier s'était découvert, Étienne de la Rivière avait ôté son chapeau en même temps : cela était beau en face des fusils chargés. En passant devant l'église Saint-Méry, Bertier, livré à une tempête d'outrages, dit à Étienne : « Je croirais sans « exemple les avanies dont je suis l'objet, si Jésus-Christ n'en « avait éprouvé de plus sanglantes... Il était Dieu, et je ne suis « qu'un homme [2]. » A la fontaine Maubuée, on lui présenta la tête de son beau-père, portée sur une pique; Bertier la salua respectueusement. Il était huit heures du soir quand il monta les escaliers de l'Hôtel-de-Ville. Il répondit avec une vigoureuse indignation à l'interrogatoire de Bailly. « A l'Abbaye! » dit le maire timide et troublé. Mais la populace était là qui hurlait et rugissait. Bertier descend les marches avec la garde chargée de le conduire à la prison, il est arraché à son escorte; lorsqu'il aperçoit à la lanterne de la place la corde préparée pour le pendre : « Je saurai bien, » dit-il, « m'assurer un autre sort. » Saisissant alors un fusil près de lui, il se précipite comme un lion

[1] Mémoires de Bailly.

[2] *Ibid.*

sur la foule de ses bourreaux, et bientôt périt sous les coups des piques et des sabres. Un dragon lui arracha le cœur, et alla déposer ce débris sanglant sur la table du comité des électeurs. Sa tête fut promenée dans les rues. Mme Campan raconte que le cœur de Bertier fut porté au Palais-Royal par des femmes... au milieu d'un bouquet d'œillets blancs : monstrueux détail auquel on ne voudrait pas croire, et qui vous jette le dernier mot de l'égarement de l'âme humaine excitée par les révolutions [1].

Lanjuinais dit un jour à la tribune de la Convention : « On a « vu, dans l'antiquité, orner les victimes de fleurs et de ban- « delettes; mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas. » La Révolution prit l'habitude d'outrager ses victimes; elle les calomniait pour se justifier, elle leur ôtait des droits à la pitié, et empêchait l'intérêt de s'arrêter sur leur destinée : on n'est pas disposé à beaucoup plaindre ceux que l'on croit criminels. Foullon et Bertier ont été un remarquable exemple de cette tactique perverse des révolutions; nulle accusation n'a manqué à leur mémoire. Plus leur assassinat a été atroce, plus on a redoublé de soin pour les transformer en pillards, en vampires, en mangeurs d'hommes. On comprend que ces déloyales armes aient pu être forgées au feu des passions du temps; ce que l'on comprend moins, c'est qu'après plus d'un demi-siècle des historiens de la Révolution, au lieu de chercher la vérité, aillent déterrer des pamphlets menteurs pour en prolonger l'écho.

Le 22 juillet, un jeune homme au désespoir s'était présenté chez Lally-Tollendal en lui disant : « Monsieur, vous avez passé « quinze ans à défendre la mémoire de votre père, sauvez la vie

[1] La persécution ne s'éteignit pas à la mort de la victime. Cent soixante oppositions à la levée des scellés furent formées, avec un procureur constitué pour chacune; des billets faux pour 500,000 livres furent présentés comme signés par Bertier de Sauvigny, qui n'avait jamais songé à faire aucun effet de commerce; enfin Bertier fut porté, en 1792, sur la liste des émigrés, par une manœuvre qui donnait à la loi un effet rétroactif de plus de deux années. Il fallut obtenir, en l'an v, une radiation dans toutes les formes voulues, signée par le directeur Treillard.

« du mien; je suis le fils de Bertier de Sauvigny. » Ce jour-là il n'y avait pas de séance à l'Assemblée nationale, et Lally-Tollendal ne put remplir le vœu de ce fils éperdu. Le lendemain, il parut à la tribune avec un front triste, un cœur ému, et demanda que la loi fût mise à la place du crime. Ce fut dans cette séance qu'on entendit le jeune Barnave prononcer ces mots : « Le sang qui coule est-il donc si pur? » Affreuses paroles qui retomberont éternellement sur la mémoire de Barnave[1]! Deux jours auparavant, l'Assemblée nationale, gardienne des lois et protectrice des citoyens, avait déjà déserté son devoir. Robespierre, député obscur, qui parlait pour la première fois, avait fait prévaloir de funestes idées. Le 23, Lafayette donna sa démission; il eut tort de la retirer le soir; il aurait dû ne reparaître qu'après avoir obtenu le châtiment des crimes de la veille.

Necker reçut à Bâle l'ordre de son rappel. Son voyage à travers la France fut un continuel triomphe. Arrivé à Versailles dans la soirée du 28 juillet, il en partit le 30 pour aller essayer sur la multitude de Paris l'empire de sa popularité. Du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville, il s'enivra de l'enthousiasme de la foule, et voulut la mettre à profit pour le respect de la justice et des lois. Le baron de Bezenval, son compatriote, commandant en second des troupes rassemblées autour de Paris, avait été arrêté près de Nogent-sur-Seine; Necker demanda sa liberté à l'assemblée des électeurs. Il l'obtint ainsi qu'un acte d'amnistie destiné à être lu au prône dans toutes les paroisses, publié à son de trompe dans toutes les rues et envoyé à toutes les municipalités. Le ministre avait été pris au piége des affections popu-

[1] Un an ou deux après la fin tragique de Foullon, un de ses fils alla trouver Barnave et lui remit le mémoire dans lequel Foullon conseillait à Louis XVI de donner spontanément satisfaction à tous les vœux de l'Assemblée nationale, afin de prévenir l'explosion révolutionnaire. Il dit au député de Grenoble : « Lisez ce « mémoire, je vous l'ai apporté pour ajouter à vos remords; c'est la seule vengeance « que je veuille tirer de vous. » Barnave fondit en larmes, et dit tout ce que la plus profonde douleur peut inspirer. (Mémoires de Mme Campan, ch. xiv.)

laires; dans sa candeur il ne savait pas que le 12 juillet Paris s'était levé non pas pour lui, mais à l'occasion de son départ; il ne savait pas qu'il était un simple prétexte dont la Révolution avait eu besoin, et qu'un prétexte ne tient pas une grande place. Il se croyait le roi de la situation, et n'était qu'un instrument déjà devenu inutile. Les districts cassèrent l'arrêté de la commune; l'éloquence de Mirabeau réduisit en poussière l'acte d'amnistie proclamé à l'Hôtel-de-Ville. Cet acte, inspiré par des idées généreuses, fut le dernier de l'Assemblée des électeurs de Paris; le 30 juillet, l'autorité municipale passa entre les mains des cent vingt élus des districts, qui se déclarèrent les *représentants de la commune de Paris*.

Aux jours d'effervescence, il n'y a pas de bornes à la crédulité populaire; les Catilina de tous les temps ne l'ont pas ignoré. Il importait à la Révolution que le peuple fût armé. Que font ses chefs? ils imaginent d'expédier de Paris le même jour à toutes les villes, à tous les lieux un peu importants de France, des courriers chargés d'annoncer l'approche de quatre mille ou de six mille brigands. En un moment deux millions de gardes nationaux furent sur pied. Et comme le crime a sa contagion, et que l'air de Paris portait au loin le goût du meurtre et des ruines, le royaume offrit, dans la dernière quinzaine de juillet 1789, un spectacle digne des âges les plus barbares. Les brigands annoncés par les courriers de Paris n'existaient que dans les desseins des meneurs révolutionnaires; mais le pays renfermait assez de passions mauvaises pour que ces invasions imaginaires devinssent des réalités. La population de Strasbourg avait répondu à la prise de la Bastille par la prise de son Hôtel-de-Ville; la jeunesse de Rennes et celle de Saint-Malo, par la prise des arsenaux de leur ville; à Rouen, à Dijon, à Bordeaux, au Havre, à Verdun, le 14 juillet avait eu des retentissements plus ou moins désordonnés; à Cherbourg, quatre à cinq cents bandits menacèrent sérieusement les caisses de la ville et la vie de plusieurs citoyens.

Mais les fureurs populaires concentrèrent leur énergie sur les châteaux. On a dit que la multitude s'était vengée ainsi de longs siècles d'oppression; le souvenir de maux passés n'excuserait pas d'atroces vengeances. Un étranger qui eût parcouru la France à cette époque se serait cru rejeté dans le xe siècle, alors que les Normands, les Bulgares ou les Sarrasins incendiaient les châteaux, les églises et les monastères. Avant de mettre le feu aux demeures seigneuriales, les bandits se faisaient apporter tous les titres de propriété et les détruisaient, comme pour détruire toute raison de servitude, toute espèce de droit à la domination. Des traitements cruels punissaient le refus ou l'hésitation des maîtres. Ils s'en allaient dans les villes ou à la frontière, tournant un dernier regard vers le château de leurs pères, vers les murs qui les avaient vus naître, vers les tourelles tant aimées, vieux asiles parés de la majesté des siècles et qu'un jour de rage renversait pour jamais! Les monuments des âges anciens tombaient, tombaient de tous côtés sous le marteau ou les torches de l'incendie; et l'art, l'histoire, la vieille poésie et les vieilles mœurs roulaient pêle-mêle dans la nuit de ces débris. Pourquoi cette destruction? Était-ce pour mettre fin au régime féodal? mais les funérailles de la féodalité étaient écrites dans les cahiers des états généraux, et la royale déclaration du 23 juin 1789 avait mis au tombeau l'ancien monde. Triste vérité! les nations ne savent pas passer du mal au bien sans crime; les multitudes ne se croiraient pas sûres de leurs conquêtes, si elles ne les marquaient point du cachet de la barbarie.

Il n'y eut pas seulement des pierres frappées dans ces désastreuses semaines; il y eut des monuments vivants, il y eut des hommes. On gémit sur la destruction de manoirs antiques dans le Dauphiné, dans l'Auvergne, dans la Franche-Comté. Mais voyez, en Languedoc, le marquis de Barras coupé en morceaux sous les yeux de sa femme enceinte; dans le Maine, M. de Montesson fusillé après l'égorgement de son beau-père; en Franche-Comté, le baron

de Montjustin suspendu pendant une heure dans un puits, entendant délibérer sur son genre de mort ; en Normandie, un gentilhomme paralytique abandonné sur un bûcher ; à Troyes, le maire mis en pièces et traîné dans les rues de la ville ! Et, pour anticiper un moment sur les dates, la ville de Caen fut témoin, le 12 août, d'un événement horrible. Un vigoureux mais téméraire jeune homme, héritier d'un nom illustre dans les annales du dévouement, M. de Belzunce, major en second du régiment de Bourbon infanterie, fut déchiré sous mille coups ; on porta triomphalement dans la ville les lambeaux de son corps, et, ce qu'on ne peut raconter qu'en frémissant, une femme, ou plutôt une échappée de l'enfer, mangea le cœur du jeune de Belzunce !



CHAPITRE IV

Impunité des crimes. — La nuit du 4 août. — Pénurie du trésor. — Mirabeau fait adopter un plan de Necker. — Les dons patriotiques. — Fête pour la liberté. — Anarchie dans Paris. — *Déclaration des droits de l'homme.* — Jugements sur cette déclaration. — Les débats sur le *veto.* — Observations de Louis XVI sur les droits de l'homme. — L'auteur examine la question de savoir si la France n'avait pas de constitution.

1789



u était donc l'Assemblée nationale, que faisait-elle de son pouvoir, pendant que la flamme dévastait les grandes propriétés du royaume? La répression de ces horreurs était son premier devoir; elle balbutia des phrases, et des députés se rencontrèrent pour excuser le brigandage. La répression du crime dans quelques provinces fut l'œuvre de commissions d'états, comme à Mâcon, dans le Dauphiné, en Flandre. L'Assemblée nationale tremblait devant l'émeute, et ne la maîtrisa jamais. Un trait de cette situation, c'est de n'avoir pas osé installer Thouret à la présidence après qu'on l'eut nommé, et cela uniquement parce que Thouret déplaisait aux meneurs du Palais-Royal! On nomma Chapelier à sa place. C'est à peine si l'on en croit le *Moniteur*, quand on voit les représentants de la

nation française tranquillement occupés de la *Déclaration des droits de l'homme*, tandis que de toutes parts, au nom de la liberté, s'accumulent des forfaits et des ruines! Quel choix de moment pour de tels débats!

La nuit du 4 août est une grande page d'histoire; on ne reste pas insensible à ce volontaire dépouillement des ordres privilégiés, à cette fervente lutte de générosité patriotique; c'était à qui en donnerait le plus; on ne s'arrêta qu'après avoir jeté les dernières dépouilles du régime féodal. Mais quelle inopportunité pour un aussi complet abandon de tous les anciens droits! quelle faute d'avoir pris pour de la politique les déclamations provocatrices du député breton le Guen de Kerengal! Le clergé et la noblesse semblaient vouloir donner raison aux dévastateurs; ils semblaient n'obéir qu'à l'incendie. Le tiers état ne disait pas vrai en appelant la nuit du 4 août *la nuit des dupes*; c'était bien *la nuit des sacrifices*, comme l'appelèrent les nobles; et l'histoire doit leur tenir compte de ce mémorable mouvement d'abnégation. Quelle nuit! quelle séance! jamais l'âme française n'éclata avec un entraînement plus magnifique. L'édifice féodal croula à coups de motions généreuses, et, pour achever la transformation politique du pays, les divisions des provinces firent place à l'unité française[1]. L'Assemblée se sépara à deux heures du matin, en proclamant Louis XVI le *restaurateur de la liberté française* et en demandant un *Te Deum*. La nuit du 4 août est donc un beau souvenir pour la noblesse; mais, nous le répétons, ces merveilles de désintéressement eurent le tort de paraître imposées par les fureurs populaires; dès lors la multitude pouvait croire que ses coups étaient des lois devant lesquelles toute puissance devait s'abaisser. L'Assemblée nationale, qui ne faisait rien pour la sécurité publique,

[1] Nous admirons l'unité française; mais nous regrettons les anciens droits des provinces. Nous aimons la centralisation politique, mais non point la centralisation administrative; la liberté et les affaires s'en trouvent mal, et la vie intérieure du pays s'amoindrit.

s'était attribué, à l'aide de comités, la surveillance générale du gouvernement de tout le royaume. Le comité des recherches ne se préoccupait pas des désordres de Paris et des provinces; sa sollicitude ne se portait que sur les conspirateurs armés contre la liberté. La souveraineté du peuple s'organisait au loin sous toutes les formes, et l'autorité était partout, excepté dans les conseils du roi.

La liberté était venue, et l'abondance ne venait pas. Chaque conquête du peuple ajoutait à sa misère, parce que les progrès de la Révolution faisaient sortir de France les grandes familles et avec elles beaucoup d'or, parce que la défiance et l'effroi gagnaient les marchands de grains et que les convois de blés arrivaient à de trop rares intervalles. On avait dit que les nobles mettaient eux-mêmes le feu à leurs châteaux pour enfanter les désordres; on disait maintenant qu'ils brûlaient les moulins et défendaient à leurs fermiers la vente de leurs blés. Si les mouvements révolutionnaires appauvrissaient le peuple, ils étaient loin d'enrichir le trésor; ses recettes diminuaient de jour en jour par la contrebande, si facile depuis l'incendie des barrières, et par le refus de paiement de la taille, du vingtième et de la capitation. Necker se fatiguait à chercher des ressources qui lui échappaient toujours; son génie financier se débattait dans le vide. Deux emprunts, l'un de trente, l'autre de quatre-vingts millions, moitié en argent, moitié en bons royaux, n'aboutirent qu'à des résultats misérables: le patriotique dévouement des capitalistes est un phénomène que l'histoire moderne ne connaît pas. Le clergé de l'Assemblée nationale, par l'organe de l'archevêque d'Aix, proposa d'hypothéquer les biens ecclésiastiques au paiement des intérêts et au remboursement du capital d'un emprunt de quatre cents millions; mais son offre fut refusée : la Révolution avait d'autres desseins sur les richesses de l'Église.

L'Assemblée accueillit mal le ministre lorsque, pressé par la nécessité, il lui demanda que chaque Français fît à l'État le sacri-

fice du quart de ses revenus; ce surcroît de charges pesait d'avance sur le cœur des représentants chargés d'alléger à leurs commettants le fardeau des impôts. Il fallut l'éloquence de Mirabeau pour les entraîner à l'adoption du plan de Necker; il leur peignit la *hideuse banqueroute* avec des couleurs si vives, des images si saisissantes, que son feu, sa véhémence passèrent dans les âmes, et que l'Assemblée, reculant d'effroi devant le désastre, vota les sacrifices par acclamations. Pourquoi dès ce jour Mirabeau ne fut-il pas appelé au ministère? il régnait alors sur l'Assemblée, et sa toute-puissante éloquence, au service de la monarchie, eût pu diriger la Révolution. Peu de jours après le 14 juillet, Mirabeau avait exprimé le désir de se rapprocher du roi; son ami le comte de la Marck, député de la noblesse du Hainaut, connu depuis sous le nom de prince Auguste d'Aremberg, favorisait ce rapprochement; il avait confié les vœux de Mirabeau à Mme d'Ossun, dame d'atour de la reine; et la reine, répondant à cette confidence, avait dit: « Le roi ne sera pas sans doute assez « malheureux pour être forcé d'en venir à de si pénibles extré« mités. »

L'adoption du plan de Necker ne fournissait pas aux besoins du moment. Louis XVI et Marie-Antoinette envoyèrent leur vaisselle à la Monnaie; quelques dévouements imitèrent leur exemple. Puis vint la série des *dons patriotiques*. L'association des *dames artistes de la capitale* se présente un jour à la barre de l'Assemblée; onze dames, vêtues de blanc, viennent offrir leurs bijoux, comme jadis les Romaines qui voulurent aider Camille à accomplir son vœu fait à Apollon. De semblables offrandes se succédèrent longtemps, aux applaudissements des tribunes. Une députation apporta un jour cent quinze marcs d'argent, débris de boucles et d'autres pièces d'orfévrerie. « Serons-nous en arrière d'un si beau dé« vouement? » s'écria aussitôt un membre qui venait de s'emparer de la tribune. Et le député détache ses boucles; d'autres membres l'imitent, et l'Assemblée tout entière demande à en

faire autant; alors voilà le président qui laisse tomber de sa bouche solennelle le décret suivant : « L'Assemblée nationale, « sur la motion de M. d'Ailly, unanimement appuyée, décrète « que tous ses membres font don de leurs boucles d'argent. » Peut-être cela parut-il sublime il y a soixante-sept ans; aujourd'hui nous sommes moins disposés à voir un beau mouvement dans cette idée soudaine de détacher des boucles au profit de la patrie; elle ne fut pas très-digne de la majesté du sénat Français. Quoi qu'il en soit, cette séance fit tomber l'usage de porter des boucles d'argent : on eût été coupable d'aristocratie.

Nous n'avons que rapidement indiqué l'organisation de la garde nationale de Paris, dont le commandement fut confié à Lafayette, le héros jeune et populaire de la liberté américaine. La milice nationale se composait de vingt-cinq mille bourgeois et de six mille hommes soldés, choisis particulièrement dans ces gardes françaises dont le nom s'était mêlé aux premières scènes de la Révolution. Chaque bataillon fit bénir son drapeau; cette pieuse cérémonie excitait toujours l'enthousiasme. La religion, à laquelle parfois des prêtres égarés faisaient parler un langage extravagant, était alors associée aux victoires populaires; on célébra des services pour les morts de la Bastille, comme après 1830 on a célébré des services pour les morts de Juillet; les jeunes filles de chaque district, vêtues de blanc, parées des trois couleurs, escortées de la milice parisienne, allaient, au bruit de la musique, en procession à l'église Sainte-Geneviève porter des fleurs à la patronne de Paris et lui rendre grâces du triomphe de la liberté. Les imaginations, éprises des souvenirs de la Grèce, retrouvaient dans cette procession les Théories de Delphes et de Délos.

L'uniforme de la garde nationale plaisait peu à la démagogie parisienne; cet uniforme, protecteur de l'ordre, gênait les agitateurs de la place publique. On se moquait du *patrouillotisme* de la garde nationale pour exalter le *patriotisme* du Palais-Royal. Elle importunait Camille Desmoulins, qui, par une fantaisie d'un

exécrable cynisme, prit le titre de ***procureur général de la lanterne;*** Marat, le rédacteur de l'*Ami du peuple*, qui, dès le mois d'août 1789, demandait qu'on pendît huit cents députés à huit cents arbres du jardin des Tuileries; Danton, dont la tête, marquée du sceau des grands crimes, commençait à se lever terrible, et que son audace avait déjà porté à la présidence du district des Cordeliers. Les soixante districts de Paris formaient autant de gouvernements républicains, jaloux les uns des autres, se détestant, s'excluant, opérant toujours en sens contraires. Le journal de Loustallot, intitulé *les Révolutions de Paris*, peignait de la manière suivante la situation anarchique de la capitale du royaume : « Qu'on imagine un homme dont chaque pied, chaque « main, chaque membre aurait une intelligence et une volonté, « dont une jambe voudrait marcher, tandis que l'autre voudrait « se reposer, dont le gosier se fermerait quand l'estomac demanderait des aliments, dont la bouche chanterait quand les yeux « seraient appesantis par le sommeil, et l'on aura une image « frappante de l'état de la capitale. » L'histoire doit à la justice de reconnaître que depuis le 14 juillet, par la chute de toute autorité légitime, d'incalculables désastres auraient frappé Paris, si la garde nationale et surtout l'ascendant personnel de Lafayette n'avaient comprimé ou du moins atténué le désordre. « Je règne « dans Paris, écrivait Lafayette le 16 juillet; mais c'est sur un « peuple en fureur poussé par d'abominables cabales. »

Le peuple par des refus d'impôts, la populace par des crimes, les démagogues des districts par des motions désorganisatrices, traduisaient à leur façon les Droits de l'homme discutés à l'Assemblée nationale. Sur trente bureaux de l'Assemblée, vingt-huit les avaient rejetés. On les adopta dans la discussion publique, sous le coup des menaces des tribunes; voici cette fameuse Déclaration des droits de l'homme proclamée l'*évangile immortel de la nature et de la raison, recueilli par la sagesse de l'Assemblée pour les hommes et les nations.*

« Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée « nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des « droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics « et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, « dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables « et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment « présente à tous les membres du corps social, leur rappelle « sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du « pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à « chaque instant comparés avec le but de toute institution poli- « tique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des « citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incon- « testables, tournent toujours au maintien de la constitution et « au bonheur de tous.

« En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, « en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits « suivants de l'homme et du citoyen :

« Art. Ier. — Les hommes naissent et demeurent libres et « égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées « que sur l'utilité commune.

« Art. II. — Le but de toute association politique est la con- « servation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. « Ces droits sont la liberté, la prospérité, la sûreté et la résistance « à l'oppression.

« Art. III. — Le principe de toute souveraineté réside essen- « tiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut « exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

« Art. IV. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui « ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de « chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres « membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces « bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

« Art. V. — La loi n'a le droit de défendre que les actions « nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi « ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce « qu'elle n'ordonne pas.

« Art. VI. — La loi est l'expression de la volonté générale. « Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou « par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même « pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse. Tous les « citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à « toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, « et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs « talents.

« Art. VII. — Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni « détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les « formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, « exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être « punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi « doit obéir à l'instant : il se rend coupable par la résistance.

« Art. VIII. — La loi ne doit établir que des peines stricte- « ment et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni « qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement « au délit, et légalement appliquée.

« Art. IX. — Tout homme étant présumé innocent jusqu'à « ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable « de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour « s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par « la loi.

« Art. X. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, « même religieuses, lorsque leur manifestation ne trouble pas « l'ordre public établi par la loi.

« Art. XI. — La libre communication des pensées et des « opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout « citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf

« à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés « par la loi.

« Art. XII. — La garantie des droits de l'homme et du « citoyen nécessite une force publique : cette force est donc « instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité parti- « culière de ceux auxquels elle est confiée.

« Art. XIII. — Pour l'entretien de la force publique, et « pour les dépenses d'administration, une contribution com- « mune est indispensable; elle doit être également répartie « entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

« Art. XIV. — Tous les citoyens ont droit de constater par « eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la « contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre « l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvre- « ment et la durée.

« Art. XV. — La société a droit de demander compte à tout « agent public de son administration.

« Art. XVI. — Toute société dans laquelle la garantie des « droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déter- « minée, n'a pas de constitution.

« Art. XVII. — La propriété étant un droit inviolable et « sacré, nul ne peut être privé de ses propriétés, si ce n'est « lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige « évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable « indemnité. »

Cette Déclaration, empruntée aux formes américaines, et dont la rédaction fut le résultat de longs débats et de dissertations politiques et philosophiques, renferme des maximes incontestables et des principes utiles mêlés à de dangereuses abstractions. C'est de la politique à la façon de Rousseau; on y confond les droits naturels et les droits positifs. Et comme tout y est vague, et que nulle autorité ne s'y trouve fortement déterminée, excepté

l'autorité de la loi, susceptible de mutations incessantes, un tel code donné en ces termes à une nation produirait des révolutions éternelles. Nous disons avec Mirabeau que l'homme d'État ne doit livrer des armes au peuple qu'en lui apprenant à s'en servir. Le caractère d'application universelle que reçut la Déclaration des droits de l'homme n'était rien moins qu'une absurdité; que serait devenu le monde si les peuples de l'Europe avaient répondu à un semblable appel? La contemplation de l'idéal peut charmer les studieux loisirs d'un philosophe; mais c'est avec les réalités que se gouvernent les États. Il manqua à la célèbre Déclaration l'intelligence pratique des choses humaines; il y manqua aussi le sentiment religieux. Cet *Être suprême* en présence de qui l'Assemblée reconnaît les droits de l'homme et du citoyen, ne nous apparaît que comme je ne sais quelle abstraction confinée dans l'éternité de sa solitude; il n'a pas l'air de prescrire de bien grands devoirs; les constituants semblèrent oublier qu'il y a pour les hommes une société morale et spirituelle, le meilleur garant de leurs œuvres, la plus pure source de leur dévouement et de leur fidélité.

On avait longtemps délibéré pour savoir si l'on placerait la Déclaration des droits de l'homme en tête ou à la fin de la constitution; on décida qu'elle en serait le préambule. Une grande question arrêta l'Assemblée au début de ces retentissantes discussions sur de nouvelles lois constitutives, la question de l'autorité du roi. Le *veto* royal sera-t-il suspensif ou absolu? ou, en d'autres termes, pour qu'un décret de l'Assemblée devienne loi, est-il absolument nécessaire que le roi sanctionne? Le roi pourra-t-il suspendre pour un temps l'effet d'un décret, ou bien son refus de sanction pourra-t-il l'annuler tout à fait? Telle était la question. Mounier, Lally-Tollendal, Malouet, Maury, Cazalès, Virieu, Clermont-Tonnerre et Mirabeau lui-même, voulant donner au pouvoir royal une suffisante autorité, demandaient le *veto* absolu; Mirabeau disait que sans la sanction royale il aimerait

mieux vivre à Constantinople qu'en France. Six cent soixante-treize voix contre trois cent vingt-cinq réduisirent l'autorité du monarque à un *veto* suspensif, qui devait cesser après deux législatures. Parmi les voix de cette majorité, plusieurs avaient été vaincues par les menaçants placards qui couvraient les murs de Versailles.

A la tête des adversaires de l'autorité royale se montraient Sieyès, Barnave et les deux Lameth. On ne peut pas imaginer aujourd'hui l'effet de ces débats du *veto* sur l'esprit de la multitude. Le *veto* désignait le despotisme ; être pour ou contre le *veto*, c'était aimer ou repousser la tyrannie. Une grande portion de la multitude prenait le *veto* pour un aristocrate conspirateur ; elle s'étonnait qu'on fît tant de façons pour le mettre à la lanterne. Quelqu'un demanda un jour à quel district appartenait le *veto*. Un dialogue entre deux habitants de la campagne simplifia la question dans les termes suivants [1] : « Sais-tu ce que c'est que « le *veto?* dit l'un. — Non. — Eh bien! tu as ton écuelle « remplie de soupe ; le roi te dit : Répands ta soupe ; il faut « que tu la répandes. » O peuple souverain !

La vénération portée au nom de Montesquieu par l'école de Rousseau recommandait à l'Assemblée constituante le système anglais des deux chambres. L'impopularité de la noblesse, la haine de tout semblant d'aristocratie firent repousser ce système malgré les efforts de Mounier [2]. Il ne manqua pas d'orateurs pour signaler les dangers d'une assemblée unique et souveraine. M. de Virieu sembla percer les voiles de l'avenir lorsqu'il s'écria :

[1] *Moniteur* du 7 septembre, discours du comte de Clermont-Tonnerre.

[2] Mounier, Talleyrand, Sieyès, Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, l'archevêque de Bordeaux, Chapelier et Bergasse furent nommés membres du comité de constitution le jour même de la prise de la Bastille. Après que l'Assemblée nationale eut voté, le 10 septembre, pour l'unité de chambre, et, le lendemain, pour le *veto* suspensif, Mounier, Lally-Tollendal et Bergasse donnèrent leur démission de membres du comité de constitution.

« Tous les corps nombreux, entraînés par des démagogues et « par la fougue populaire, ont anéanti les États libres après « les avoir déchirés par des factions. » On ne pouvait guère espérer qu'une chambre unique consentît à en établir deux. Une seconde chambre eût-elle sauvé Louis XVI? Grande question. La chambre des pairs ne sauva pas Charles Ier.

L'Assemblée *reconnut par acclamation et décréta* à l'unanimité que la personne du roi était inviolable et sacrée, que le trône était indivisible, que la couronne était héréditaire dans la famille régnante, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle et absolue des femmes et de leurs descendants. L'inviolabilité de la personne du roi fut appuyée par les suffrages de plus d'un futur régicide. La question des renonciations inscrites dans le traité d'Utrecht ayant été soulevée par le député Target, au profit des desseins du duc d'Orléans, l'Assemblée déclara qu'elle n'entendait rien préjuger sur l'effet des renonciations de la branche des Bourbons d'Espagne; elle se borna à décider qu'à défaut d'héritiers mâles et légitimes dans la maison régnante en France, la nation française serait appelée à en délibérer. Mirabeau, l'appui passager d'un parti sans génie, et Sillery, l'ancien capitaine des gardes du duc de Chartres, n'applaudirent point à cette décision, qui fut un mécompte pour les orléanistes.

Louis XVI, qui dans une lettre à l'archevêque d'Arles admirait les sacrifices de la nuit du 4 août sans les accepter, refusa sa sanction aux décrets de cette nuit mémorable. Quand le président de l'Assemblée lui eut annoncé que la nation n'avait besoin, pour sa constitution, que de sa seule volonté, et qu'elle ne demandait point une sanction, mais une promulgation, les décrets du 4 août furent promulgués. Les premiers articles de la constitution, présentés au roi par l'Assemblée, reçurent son approbation à des conditions qui font le plus grand honneur au jugement de Louis XVI. Le roi lui-même écrivit les conditions,

ou plutôt les observations; elles sont parfaites de simplicité, de bon sens et de mesure; nous les reproduisons comme des témoignages de la raison élevée de Louis XVI :

« De nouvelles lois constitutives ne peuvent être bien jugées « que dans leur ensemble; tout se tient dans un si grand et si « important ouvrage. Cependant je trouve naturel que dans un « moment où nous invitons la nation à faire tous ses efforts de « patriotisme, nous la rassurions sur le principal objet de son « intérêt. Ainsi, dans la confiance que les premiers articles « constitutionnels que vous m'avez fait présenter, mis à la suite « de votre travail, rempliront le vœu de mon peuple et assure- « ront la tranquillité du royaume, j'accorde, selon votre désir, « mon accession à ces articles, mais aux conditions positives « dont je ne me départirai jamais, que, par le résultat général « de ces délibérations, le pouvoir exécutif ait son entier essor « entre les mains du monarque.

« Une suite de faits et d'observations, qui sera mise de ma « part sous vos yeux, vous fera connaître que, dans l'état « actuel des choses, je ne puis protéger ni la perception des « impôts, ni la circulation des grains, ni la liberté individuelle. « Je veux cependant remplir ce devoir essentiel de la royauté; « le bonheur de mes sujets et le maintien de l'ordre social en « dépendent. Ainsi, je demande que nous levions en commun « les différents obstacles qui pourraient contrarier une fin aussi « désirable et aussi nécessaire.

« Vous avez sans doute pensé que les anciennes institutions et « que les formes judiciaires ne pouvaient être changées que « quand un nouvel ordre de choses leur aurait été substitué. « Ainsi, je n'ai pas besoin de vous donner mes observations sur « ce point.

« Il me reste à vous témoigner avec franchise que, si je « donne mon accession aux différents articles que vous m'avez

« fait présenter, ce n'est pas qu'ils me présentent tous indistinc-
« tement l'idée de la perfection; mais je crois qu'il est louable
« en moi de ne pas différer d'avoir égard au vœu présent des
« représentants de la nation, et aux circonstances alarmantes qui
« nous invitent à vouloir par-dessus tout le rétablissement de la
« paix et de l'ordre.

« Je ne m'explique pas sur la Déclaration des droits de
« l'homme; elle contient de très-bonnes maximes, propres à
« guider vos travaux; mais elle renferme des principes suscep-
« tibles d'applications et même d'interprétations différentes, qui
« ne peuvent être justement appréciés qu'au moment où leur
« véritable sens sera fixé par les lois auxquelles la Déclaration
« servira de base.

« LOUIS. »

Cette réponse du roi, inspirée par une si haute sagesse, déplut très-fort au côté gauche de l'Assemblée; oubliant le *veto* suspensif qu'elle avait attribué au roi, elle lui fit demander par une députation son acceptation pure et simple aux articles de la Déclaration des droits et à ceux de la constitution.

L'Assemblée nationale jura, dans la salle du jeu de paume, de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution au royaume, et nous la voyons occupée à tenir son serment.

Est-il vrai que la France n'avait pas de constitution? A notre avis, cette question, tant de fois agitée, a toujours été mal résolue. Les uns ont trop nié, les autres trop admiré. Il faut avoir la vue bien courte en histoire pour croire qu'un empire puisse durer et jeter tant d'éclat durant quatorze siècles sans constitution. L'ignorance ou la mauvaise foi donneront seules le nom de despotisme à la vieille royauté française. Ce mot d'un ancien : « Si nous avons un roi, c'est pour ne pas avoir un maître, » ne fut véritablement applicable qu'à notre pays. C'est une pitié de lire dans les œuvres modernes tant de déclamations

contre les tyrans de notre patrie. Ces écrivains-là sont peu conséquents s'ils aiment leur pays; car un pays dont l'histoire ne serait qu'une longue servitude ne mériterait que le mépris. La tyrannie, c'est la volonté d'un seul homme mise à la place de la loi; la monarchie française fut toujours le gouvernement par la loi. Notre vieille maxime : *Si veut le roi, si veut la loi,* ne signifie qu'une seule chose : c'est qu'en France le roi était regardé comme la loi vivante. Le despotisme des rois de France est un mensonge; à toutes les époques, l'autorité royale eut des limites, que les plus brutales fantaisies ne pouvaient franchir.

Les Francs étaient des hommes libres élisant leur roi; ils le choisissaient dans les plus illustres et les plus anciennes familles. La royauté des Mérovingiens ne demeura pas sans surveillance : les grands étaient là. Quand la force de la coutume eut amené l'hérédité, l'élection n'apparut plus que sous forme d'acceptation. L'usurpation de Pépin le Bref, deux fois sacré, par saint Boniface, évêque de Mayence, et par le pape Étienne II, tira toute sa force du consentement des seigneurs et du clergé du royaume. Charlemagne, le grand empereur, acceptait les conseils et le contrôle des champs de Mars, et c'est dans ces assemblées qu'il recueillait les dons volontaires de ses sujets. La nation eut, pendant douze siècles, des assemblées où elle donnait son avis sur les affaires de l'État; tant que le peuple ne se trouva pas assez éclairé pour être admis à juger lui-même, les assemblées ne se composaient que de barons et d'évêques, et ces barons et ces évêques parlaient haut. En 1241, l'histoire signale l'apparition des *députés des villes* [1] dans le parlement de Paris assemblé pour prononcer sur la conduite de Hugues de Lusignan, comte de la Marche. A partir de Philippe le Bel jusqu'à la minorité de Louis XIII, il n'y a pas une grande question politique que les états généraux ne soient appelés à résoudre. Dans ses instructions à Charles VIII son fils,

[1] Nicole Gilles.

Louis XI, qui fut pourtant un vigoureux représentant de l'autorité, disait : « Quand les princes ne ont regard à la loi, en ce « faisant ils rendent leur peuple serf, et perdent le nom de roi. » Il est bon de ne pas oublier que le droit de remontrance des parlements opposait une constante barrière à l'illégalité, et qu'il fallait l'enregistrement volontaire pour rendre obligatoire un édit royal.

La monarchie de Louis XIV s'affranchit de tout contrôle d'assemblée; mais ce monarque absolu porta-t-il jamais atteinte à la liberté des délibérations dans les lits de justice? et n'est-ce pas lui qui ordonna aux magistrats « de lui désobéir, sous peine de « désobéissance, s'il leur adressait des commandements contraires « à la loi? » L'*Examen de la conscience d'un roi*, ce catéchisme complet des devoirs de la puissance, écrit par le précepteur illustre du duc de Bourgogne, eût été un non-sens s'il n'eût pas reposé sur des droits réels que le monarque pouvait être tenté de violer. La parole n'était pas donnée aux assemblées; mais la parole restait à la chaire chrétienne : les prédications en face du trône abondaient en leçons sévères qu'on n'oserait pas adresser aux souverains de notre temps. Il est étrange le despotisme qui permettait à Massillon de dire à la cour de Versailles qu'un prince n'est pas né pour lui, qu'il se doit à ses sujets; que les peuples, en l'élevant, lui ont confié la puissance et l'autorité, et se sont réservé en échange ses soins, son temps, sa vigilance; que ce n'est pas une idole qu'ils ont voulu se faire pour l'adorer, mais un surveillant mis à leur tête pour les protéger et les défendre. « Ce sont les peuples, ajoutait l'orateur, qui, par l'ordre de Dieu, « les ont faits tout ce qu'ils sont; c'est à eux à n'être ce qu'ils « sont que pour les peuples. Oui, Sire, c'est le choix de la nation « qui mit d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres; « c'est elle qui les éleva sur le bouclier militaire et les proclama « souverains. Le royaume devint ensuite l'héritage de leurs « successeurs; mais ils le durent originairement au consentement

« libre des sujets. Leur naissance seule les mit ensuite en pos-« session du trône; mais ce furent les suffrages publics qui « attachèrent d'abord ce droit et cette prérogative à leur nais-« sance. En un mot, comme la première source de leur autorité « vient de nous, les rois n'en doivent faire usage que pour « nous [1]. » De telles paroles prononcées, acceptées, admirées dans la chapelle de Versailles, marquent la monarchie française de son vrai caractère.

Ceux qui veulent prouver que la France, avant 89, ne jouissait d'aucune liberté, doivent être embarrassés de rencontrer à chaque page de notre histoire les droits de nos provinces, droits inviolables devant lesquels s'arrêtait la puissance des rois. Lorsque d'imprudents conseillers, oublieux des vieilles traditions françaises, poussèrent Louis XVI dans les misérables coups d'État du mois de mai 1788, les protestations de la magistrature et de la noblesse de quelques provinces furent fondées sur des lois préexistantes, bases sacrées de l'organisation du pays. La cour des aides avait été avertie par la consternation publique des dangers dont la *constitution française* était menacée; les magistrats, *chargés de défendre les droits du peuple,* devaient, jusqu'au dernier soupir, lui consacrer leurs voix et leurs forces : leur silence serait en ce moment un véritable crime de lèse-majesté royale et nationale; les essais du pouvoir arbitraire renversent les lois fondamentales; en les renversant, ils *ébranlent,* suivant les expressions de Bossuet, *les fondements de la terre, après quoi il ne reste plus que la chute des empires;* la monarchie étant le gouvernement où la loi commande, la France cesserait d'être une monarchie si la volonté d'un seul disposait des États, des propriétés et des personnes; c'est pour les cours un devoir sacré de conserver intact le dépôt des *lois constitutives* qui leur fut confié. Après ces considérants si expressifs, la cour des aides arrêtait unanimement qu'elle

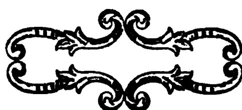
[1] Sermons sur les écueils de la piété des grands.

ne participerait en rien à tout acte de législation contraire à ces bases fondamentales et *qui n'aurait pas été consenti par la nation légalement assemblée en états généraux.*

Maintenant écoutons les chefs de la noblesse de la province de Guyenne, Gascogne et Périgord : ils gémissent sur les efforts qu'on a tentés pour réaliser un projet destructeur des *lois constitutives* de la monarchie et des priviléges des provinces. Ce projet menacerait la stabilité du trône, *dont la base ne peut être solidement appuyée que sur les lois.* On donne comme certain que *c'est à la nation à octroyer librement les impôts.* Ainsi elle a toujours fait sous les trois races. Or *les droits des peuples sont imprescriptibles.* Enfin la noblesse de la province de Guyenne rappelle que *les droits des souverains et des peuples étant également sacrés,* ils ne peuvent jamais être privés des moyens d'en réclamer l'exécution.

On outrage donc la France, on outrage l'histoire, on outrage le bon sens, quand on dit que ce beau royaume, le plus beau des royaumes après celui du ciel, n'avait pas de constitution. Ce qu'il faut dire, c'est que la constitution française, mise plus ou moins en vigueur selon les temps et selon le caractère des rois, manquait de fixité et de cette force permanente, immuable, qui ne souffre pas les atteintes; ce qu'il faut dire, c'est que dans notre vieille monarchie le pouvoir judiciaire n'était pas assez distinct du pouvoir législatif, et que les limites de l'autorité royale demeuraient incertaines. Nous avions une constitution avec notre vieux droit public et notre monarchie assise sur les lois; mais elle avait besoin d'être reprise, améliorée et faite à l'image des temps nouveaux. On n'invente pas une constitution; cela serait par trop niais. Une constitution fait partie des mœurs, des coutumes, des traditions d'un pays; c'est un résumé du passé et du génie d'une nation. Pour qu'une constitution écrite sur le papier soit durable, il faut qu'elle soit écrite auparavant dans l'âme d'un peuple. En essayant de donner une constitution à la France, l'Assemblée nationale reproduisit tant bien que mal les idées et les traditions

dont la magistrature française avait été la fidèle et sévère gardienne. L'Assemblée, tout en se disant constituante, eut l'instinct qu'elle ne faisait que reconstituer; car elle ne proclama pas Louis XVI le fondateur, mais le restaurateur de la liberté française. Ce n'est pas la faute de nos trois races royales, si les peuples des vieux siècles ne possédaient pas assez de lumières pour exercer largement des droits politiques; on ne laisse pas des enfants jouer avec des épées, et l'émancipation n'arrive qu'avec la raison et la maturité. La liberté ne doit pas en vouloir à nos rois : c'est la monarchie qui a fait le lit à la liberté.



CHAPITRE V

Menaces des agitateurs. — Des forces sont appelées. — Le repas des gardes du corps. — On ne prend aucune mesure à Versailles. — Les événements des 5 et 6 octobre. — L'Assemblée nationale. — Lafayette. — Les attentats. — Le roi et sa famille sont forcés d'aller s'établir à Paris. — Triste voyage. — L'Hôtel-de-Ville. — Instruction de l'affaire des 5 et 6 octobre. — Quels furent les coupables.

1789



es agitateurs de Paris menaçaient Versailles. Le comte de Saint-Priest, ministre de l'intérieur, provisoirement chargé du portefeuille de la guerre, en fut averti par le duc de la Rochefoucauld; il reçut une lettre de Lafayette, qui parlait du projet des grenadiers de la garde nationale parisienne (les anciens gardes françaises) de marcher sur la royale cité : le commandant en chef de la garde nationale, tout en comptant sur la *confiance* des grenadiers, ne dissimulait pas les *ressources inépuisables des cabaleurs*. Et ce qui prouve combien peu Lafayette comptait sur leur obéissance, c'est qu'il porta à Sèvres et à Saint-Cloud des détachements de la garde nationale non soldée, pour occuper ces deux passages de la Seine. Le comte de Saint-Priest, en homme prévoyant, ne regarda point ces précautions comme

suffisantes; il soumit la lettre de Lafayette au conseil du roi, et fit approuver sa proposition de renforcer Versailles.

Un décret récent attribuait aux municipalités le droit exclusif de requérir la force armée; la municipalité de Versailles demanda le renfort de troupes au pouvoir exécutif. Le régiment d'infanterie de Flandre était en route pour escorter, de Douai à Paris, un convoi d'armes destinées à la garde nationale parisienne. Le comte de Saint-Priest fut d'avis d'attirer ce corps à Versailles après sa mission finie; on diminuait ainsi l'effet que pouvait produire à Paris et dans l'Assemblée nationale l'arrivée d'une troupe de ligne autour de la demeure de Louis XVI. Le conseil adopta la mesure. Le comte de Saint-Priest eut à répondre à une députation de la municipalité de Paris et à deux membres de l'Assemblée nationale, Barnave et Alexandre Lameth, qui s'inquiétaient de la venue du régiment de Flandre. La lettre de Lafayette lui servit à justifier cette mesure militaire; il proportionna la fermeté de ses discours à l'audace des hommes qui venaient interroger les ministres du roi. La municipalité de Versailles reçut le régiment de Flandre, qui prêta le serment civique prescrit par l'Assemblée. Cette troupe, qu'on n'a pas pu empêcher d'arriver, on s'efforcera de la corrompre.

Le 1er octobre, les gardes du corps, selon l'usage militaire, offrirent un banquet aux officiers du régiment nouveau venu; ils invitèrent aussi quelques sous-officiers et soldats, et les officiers de la garde nationale de Versailles. Le repas fut donné dans la grande salle de spectacle du château. On avait dressé les tables sur le théâtre, et placé alternativement un garde du corps et un officier du régiment de Flandre. Des spectateurs nombreux remplissaient les loges. Mme Campan s'y rendit par l'ordre de la reine, qui n'avait pas l'intention d'y paraître et qui désirait qu'on lui rendît un compte fidèle de la fête. Il faudrait être bien déplorablement prévenu pour faire un crime à de jeunes et loyaux gentilshommes d'avoir senti les périls qui menaçaient leur roi,

d'avoir laissé leur âme déborder en protestations de fidélité intrépide. A soixante ans d'intervalle, nous sommes émus de l'air : *O Richard! ô mon roi!* qui s'élança de l'orchestre de la salle avec une expression puissante, et nous comprenons l'enthousiasme qui fit battre en ce moment tous les cœurs. Oui, l'abandon frappait alors la royauté de la France; les idées, le génie, la fortune l'abandonnaient. Cette puissance, qui avait ses racines dans la profondeur des siècles, s'en allait rapidement en lambeaux, et l'instant approchait où l'héroïsme lui-même allait devenir inutile. Les cris de *Vive le roi!* répétés pendant plusieurs minutes, suivirent l'air de *Richard*. On permit aux soldats du régiment de Flandre de défiler autour des tables; ils firent entendre de vives acclamations. Mme Campan avait emmené dans sa loge une de ses nièces et une autre jeune personne élevée par la reine avec Madame; ces deux jeunes filles criaient *Vive le roi!* de toutes leurs forces. Un député du tiers état qui occupait une loge voisine les interpella et leur reprocha leurs cris; « il s'affligeait, disait-il, « de voir de jeunes et jolies Françaises, élevées à suivre d'aussi « vils usages, crier à tue-tête pour la vie d'un seul homme, et « le placer dans leur cœur, par un véritable fanatisme, au-dessus « même de leurs plus chers parents : il leur peignit le mépris « qu'inspirerait une semblable conduite à de braves Américaines, « si elles voyaient des Françaises corrompues de cette manière « dès leur plus tendre jeunesse. »

La reine avait cru prudent de ne pas se montrer à la fête, pour ne pas donner à penser que la cour eût inspiré le banquet des officiers; M. de Luxembourg lui fit changer de résolution. Tout à coup la reine arrive, donnant le bras au roi et la main à Madame Royale; un garde du corps portait le dauphin dans ses bras. A cette vue, les transports éclatent, l'air de *Richard* retentit une seconde fois, les cris de dévouement partent de toutes les bouches, les pleurs s'échappent des yeux d'un grand nombre; cette scène d'enthousiasme monarchique, à l'approche des mauvais

jours, prenait un caractère de solennité touchante. Chaque regard, chaque parole de la reine électrisait les officiers. Après l'air de *Richard*, on avait joué l'air du *Déserteur : Peut-on affliger ce qu'on aime?* Toute cette musique, chargée d'exprimer des sentiments si chauds et si vrais, enflammait les assistants. Il est faux qu'on ait foulé aux pieds la cocarde tricolore, et Mme Campan, témoin oculaire, déclare faux que des cocardes blanches aient été mises aux chapeaux. « Il paraît seulement, dit-elle, que quelques « jeunes gens de la garde nationale de Versailles, invités à ce « repas, retournèrent leurs cocardes nationales, qui étaient « blanchies en dessous. » Tous ceux qui avaient pris part au banquet reconduisirent la royale famille jusqu'à son appartement. On dansa sous les fenêtres du roi. Un soldat du régiment de Flandre escalada jusqu'au balcon de la chambre de Louis XVI pour crier *Vive le roi!* plus près du monarque; deux à trois jours après, il devait un des premiers passer du côté de la populace insurgée. Le soir du repas célèbre, un soldat du même régiment se tua d'un coup d'épée. Le chapelain de la reine le vit étendu à un coin de la place d'armes; il reçut ses aveux et ses derniers soupirs. Ce soldat déclarait ouvertement s'être tué de regret d'avoir trahi le roi à prix d'argent : « Depuis que j'ai vu, disait-il, « la reine et le dauphin, les remords m'ont fait perdre la tête. »

La réunion du 1er octobre, qu'Adrien Duport appela une orgie et Virieu une fête patriotique, fut la suprême joie de la monarchie[1]. Louis XVI et Marie-Antoinette entendirent de véritables cris d'amour; l'heure qu'ils passèrent au milieu de tant d'élan et d'hommages fut leur dernière heure de bonheur. Ce jour-là le roi, la reine et leurs amis échangèrent des regrets et des vœux, se retrouvèrent et confondirent leur âme en des témoignages ardents et profonds. La prudence prescrivait à la royale famille

[1] Le 2 octobre, il y eut à l'hôtel des gardes du corps un déjeuner qui donna lieu à mille fausses histoires.

de ne pas paraître à la fête; mais il est incontestable que sans le repas des gardes du corps les journées des 5 et 6 octobre se seraient accomplies de la même manière, et ce n'est pas nous qui reprocherons à des officiers dévoués d'avoir fraternisé au profit de leur prince, de s'être mutuellement réchauffés au feu de l'enthousiasme monarchique; ce n'est pas nous qui reprocherons à Louis XVI et à Marie-Antoinette d'avoir approché leurs lèvres des gouttes de miel que leur versa, le 1er octobre, la main de la fidélité.

Le 5 octobre, la reine se promenait toute seule dans ses jardins de Trianon, lieux charmants qu'elle aimait et qui avaient vu les meilleures joies de sa vie. Elle était assise dans sa grotte, rêveuse et triste, lorsqu'elle reçut un billet du comte de Saint-Priest, qui la suppliait de rentrer à Versailles. En s'éloignant de Trianon, la reine ne savait pas qu'elle venait de parcourir sa chère solitude pour la dernière fois. Au moment où un message allait chercher Marie-Antoinette, M. de Cubières partait pour Meudon, où chassait le roi; il allait le prier de rentrer dans son palais. Ces précautions étaient inspirées par la nouvelle de l'approche des bandes parisiennes. Le vainqueur de l'amiral Byron en Amérique, le comte d'Estaing, cet homme à physionomie incertaine dont la Révolution parut faire fléchir la ligne de fidélité, commandait la garde nationale de Versailles; le roi réunit à ce commandement celui des troupes réglées qui s'y trouvaient, et qui consistaient dans les deux bataillons du régiment de Flandre, deux cents chasseurs des Évêchés, huit cents gardes du corps à cheval, et la garde suisse de service.

Dès que le roi fut de retour de Meudon, il assembla le conseil, qui se composait alors de huit ministres : le maréchal de Beauvau, les archevêques de Vienne et de Bordeaux, Necker, les comtes de Montmorin, de la Luzerne, de la Tour-du-Pin et de Saint-Priest, secrétaires d'État. Le comte de Saint-Priest exprima l'opinion de ne pas attendre à Versailles la multitude qui s'avançait, d'envoyer garder les ponts de Sèvres, de Saint-Cloud et de Neuilly, et de

conduire la reine et la famille royale à Rambouillet, défendu par les chasseurs du régiment de Lorraine; il engageait le roi à marcher au-devant des Parisiens avec les deux cents chasseurs des Évêchés et ses huit cents gardes du corps. Si le roi ne parvenait pas à faire rétrograder la multitude parisienne, il avait toujours le temps de regagner Versailles à la tête de ses troupes et de marcher vers Rambouillet.

Le maréchal de Beauvau, la Luzerne et la Tour-du-Pin approuvèrent cet avis; Necker, aidé du comte de Montmorin et des archevêques de Vienne et de Bordeaux, le combattit par des raisons infiniment au-dessous de la pensée d'un homme d'État. Louis XVI ne s'expliqua point; il leva la séance pour aller consulter la reine, qui répondit qu'elle ne se séparerait pas de la personne du roi ni de ses enfants : le plan proposé devenait impossible. Le comte d'Estaing n'y suppléa par aucune disposition militaire; le comte de Saint-Priest lui en témoigna sa surprise. « Monsieur, répondit d'Estaing, j'attends les ordres du roi. — « Quand le roi n'ordonne rien, répliqua Saint-Priest, un général « doit se décider en homme de guerre. » Il y eut quelque chose de plus funeste que l'absence de toute disposition militaire, ce fut la défense du roi de *repousser la force par la force* : cette parole, qui était une abdication, enchaîna le courage des défenseurs du trône. Louis XVI, accoutumé à méditer sur une triste époque de l'histoire d'Angleterre, se rappelait que le long parlement de Cromwell reprocha beaucoup à Charles Ier d'avoir eu recours aux armes. Cette préoccupation lui fit oublier qu'un roi perd le sceptre quand il renonce à son épée.

Les voilà donc en marche pour Versailles, ces bandes que les révolutions trouvent toujours à lancer au gré de leurs desseins. Dans la matinée du 5 octobre, une jeune fille du quartier Saint-Eustache s'était saisie d'un tambour, avait parcouru les rues en battant la caisse et en criant aux passants : *Du pain! du pain!* Par une criminelle manœuvre que peut seul inspirer l'esprit de

parti, les boutiques des boulangers des faubourgs restaient vides. Des milliers de femmes s'étaient précipitées sur les pas de la jeune fille de Saint-Eustache; les repaires du crime et de la débauche avaient vomi leurs hôtes; Théroigne de Méricourt, la courtisane liégeoise, avec son costume d'amazone et son chapeau à la Henri IV, parcourait les groupes et répétait chaudement ses leçons orléanistes. Des hommes vendus au Palais-Royal, déguisés en femmes, se montraient dans les rangs de ces légions de démons pour les exciter et les diriger; le tocsin avait sonné à l'Hôtel-de-Ville; huit cents fusils et quatre pièces de canon étaient enlevés des magasins d'armes en l'absence de la garde nationale épouvantée. Vers midi, les cris : *Versailles! Versailles!* se mêlaient aux cris : *Du pain! du pain!* On se donnait rendez-vous sur la place Louis XV.

L'après-midi du 5 octobre vit Lafayette livré à une obsession terrible. Une députation des six compagnies de grenadiers de la garde nationale vint lui annoncer qu'il trahissait ou qu'il était trahi, qu'il fallait aller à Versailles exterminer les gardes du corps et le régiment de Flandre, accusés d'avoir foulé aux pieds la cocarde nationale, et enfin que si le roi de France était trop faible pour porter sa couronne, on couronnerait son fils, et tout irait mieux. La place de Grève, envahie par une multitude armée, eut à son tour sa formidable éloquence; les cris de *Versailles!* dominaient ce vaste mugissement. De vigoureuses mains saisissent les rênes du cheval de Lafayette; le commandant général résiste encore; ses discours se perdent comme à travers le bruit d'une tempête; on l'entend déclarer qu'il ne partira pas sans un ordre de l'assemblée de la commune; les gardes françaises répondent que si le commandant ne se décide point, ils placeront un grenadier à leur tête.

Enfin, à quatre heures et demie, les représentants de la commune *autorisent* et même *ordonnent* la marche sur Versailles. Lafayette entraîne avec lui le plus de bourgeois qu'il peut pour

mieux résister aux masses sauvages qui allaient suivre la garde nationale. Des sentiments divers animaient les instigateurs de ce mouvement, préparé d'assez longue main; les orléanistes voulaient faire peur à Louis XVI pour l'amener à une abdication ou à une fuite qui eût pu provoquer sa déchéance; les démagogues, connus plus tard sous le nom de *jacobins*, souhaitaient qu'on se portât à Versailles pour amener le roi à Paris et le tenir ainsi plus directement sous la main de la Révolution; une foule de pauvres gens s'étaient mis en route, croyant de bonne foi qu'ils obtiendraient de Versailles un pain indignement refusé; tous menaçaient la reine, dont on souillait le nom par les plus noirs mensonges. Les chefs de la bande des femmes, parmi lesquels figurait, dit-on, Laclos, lui commandèrent une station de quelques heures à Sèvres, sous prétexte qu'il y avait péril et que le pont était miné; mais ils ne songeaient qu'à donner au roi le temps de s'éloigner et de laisser le pouvoir au duc d'Orléans. Lafayette écrivit d'Auteuil au comte de Saint-Priest pour le prévenir de sa marche, et le prier d'assurer le roi qu'il répondait du maintien de l'ordre. Le comte de Saint-Priest soutint contre Necker que le salut de la royauté exigeait que Louis XVI et sa famille se retirassent promptement à Rambouillet avec les troupes. « Sire, dit-il au roi, si « vous êtes conduit demain à Paris, votre couronne est perdue. » Louis XVI et Marie-Antoinette consentirent au départ, l'ordre fut donné de préparer les voitures, et puis tout à coup les instances du duc de Liancourt changèrent les desseins du roi. On convint de se mettre à la merci des événements, et d'attendre du hasard le salut de la monarchie.

L'Assemblée nationale, présidée par Mounier depuis le 28 septembre, avait été informée avant midi de l'approche des bandes parisiennes. L'adhésion forcée du roi à la Déclaration des droits de l'homme et aux décrets de la nuit du 4 août, précéda de peu d'instants les plus hideux tableaux. Quel contraste entre cette grandeur morale qu'on voulait rendre à l'homme et ces brutales

perversités dont l'homme étalait le spectacle! Les hordes conduites par Théroigne de Méricourt, Maillard et Jourdan Coupe-Tête, parurent dans cette allée de Versailles, accoutumée à d'autres visites, à d'autres scènes. Une portion de la populace envahit la salle de l'Assemblée en séance. Cette atteinte portée à la majesté de la représentation nationale ne parut pas du goût de Mirabeau; il s'approcha du président Mounier, et lui dit : « Levez la séance.
« — Pourquoi? — Ne voyez-vous pas ce peuple furieux? —
« Est-ce moi qui l'ai conduit ici? — On veut égorger une partie
« des membres de l'Assemblée. — Si l'on nous tue tous, mais
« tous, vous m'entendez! bien des honnêtes gens périront; mais
« la France ne peut qu'y gagner. — Le mot est joli, » reprit Mirabeau en regagnant sa place [1].

Que d'outrages l'Assemblée nationale n'eut-elle pas à dévorer dans la journée du 5 octobre! Quelle lâcheté d'avoir supporté que des poissardes et des prostituées, assises sur les bancs de l'Assemblée, mêlassent leurs cyniques apostrophes à la gravité des discussions! On délibérait sur les moyens de faciliter la circulation des grains et l'approvisionnement de Paris; les femmes interrompaient, donnaient ou ôtaient la parole, insultaient l'évêque de Langres, qui présidait l'Assemblée, et lui criaient : ***Mets les pouces sur le bureau.*** Quelques-unes d'entre elles, accompagnées de Maillard, retournèrent à Paris en députation dans les voitures du roi, chargées du décret sur la circulation des blés et de l'adhésion du roi aux Droits de l'homme! Une portion de l'Assemblée désirait que les représentants de la nation se rangeassent autour de Louis XVI à ces heures de danger; Mirabeau combattit cette motion, mais ne put empêcher plusieurs députés de se rendre auprès du roi. D'après le désir de Louis XVI, l'Assemblée resta en séance, et reprit sa discussion sur la législation criminelle au milieu d'un ramas de femmes. Leur ignoble tu-

[1] Notice sur Mounier, par le baron Mounier, pair de France.

multe augmentait toujours, et Mirabeau s'écria : « Prétendrait-on « nous faire la loi? Et que veulent ces femmes? les amis de la « liberté doivent respecter celle de leurs représentants. » Mounier, Clermont-Tonnerre, Malouet et leurs amis ne jugèrent pas de leur dignité d'assister à de pareilles scènes, et crurent de leur devoir de se rendre auprès du roi.

Ces troupes de femmes, dont chaque parole était une menace, une imprécation ou une ignominie, demandaient qu'on les conduisît au château; la perspective du roi tombant sous leurs coups souriait à leur rage; elles poursuivaient particulièrement de leur haine cette reine qu'on leur présentait comme une Autrichienne chargée de crimes. Les poissardes, qui portaient des tabliers blancs, criaient que ces tabliers recevraient les entrailles de Marie-Antoinette et qu'avec ces entrailles elles se feraient des cocardes : horribles propos qui reculent les limites de l'abomination! Il fut décidé qu'une députation de ces femmes serait admise auprès du roi; l'une d'elles, Louise Chabry, est désignée pour exprimer au monarque les besoins du peuple. A la vue de Louis XVI et de la majesté qui l'environne, elle est saisie d'une respectueuse émotion, peut à peine prononcer ces mots : *Du pain, du pain*, et tombe évanouie. Quand elle eut repris ses forces, elle demanda à baiser la main du roi, et le roi l'embrassa. Cette députation, touchée, ravie de ce qu'elle avait vu et entendu, descendit du château en criant *Vive le roi!* Les Parisiennes qui attendaient se crurent trahies; elles auraient pendu Louise Chabry à la lanterne sans le prompt et vigoureux secours des gardes du corps. Une autre députation de femmes fut reçue dans l'Œil-de-Bœuf par le comte de Saint-Priest, qui parla de l'amour du roi pour son peuple, de ses paternels efforts et de ses soins constants.

Le régiment de Flandre occupait la tête de l'avenue de Versailles; mais ses sous-officiers et ses soldats ne résistèrent pas à l'argent et aux caresses. Les gardes du corps étaient rangés sur la place d'armes, en avant du poste des gardes françaises, confié

à un détachement de la garde nationale de Versailles, que commandait Lecointre, marchand toilier. Celui-ci voyait d'un mauvais œil les gardes du corps en première ligne ; il cherchait à les déloger, et suscitait d'indignes manœuvres pour inquiéter leurs chevaux. M. de Savonnières, officier des gardes du corps, reçut un coup de fusil en voulant repousser de basses agressions ; le comte d'Estaing renvoya tous ces braves à leur hôtel, à travers une grêle de pierres et les coups de fusil de la garde nationale de Versailles ; les gardes du corps, ayant trouvé leur hôtel pillé par la populace, revinrent prendre leur position. Plus d'une fois les gardes suisses et les gardes du corps, enfermés dans la cour du château, eurent à essuyer les outrages et les provocations des bandits parisiens. Ceux-ci avaient tourné contre le château des pièces de canon chargées à mitraille.

Les troupes commandées par Lafayette s'étaient arrêtées sur le pont de Sèvres ; il les arrêta encore près du lieu où l'Assemblée nationale tenait ses séances ; il les harangua et leur fit renouveler le serment civique *à la nation*, *à la loi*, *au roi*. Le commandant général voulait aller d'abord prendre les ordres de Louis XVI ; il se présenta seul avec les deux commissaires de la commune à la grille fermée et cadenassée de la cour du château, pleine de gardes suisses. La grille ne s'ouvrit point sans quelques instances de la part de Lafayette. Il monta et trouva les appartements remplis de monde. Au moment où il traversait l'Œil-de-Bœuf, un homme s'écria : « Voilà Cromwell. — Monsieur, » lui dit Lafayette, « Cromwell ne serait pas entré seul. » Le roi lui confia les anciens postes des gardes françaises.

Le commandant général s'occupa de loger ses troupes mouillées et fatiguées de sept heures de marche ; il plaça un bataillon auprès de l'hôtel des gardes du corps, et ordonna des patrouilles dans la ville et autour du château. Les bandes de Paris, dispersées par la nuit, remplissaient les rues, les hangars, les églises de Versailles, et jusqu'à la salle de l'Assemblée nationale ; elles

bivouaquaient sur la place d'armes et dans l'avenue de Paris, se chauffant à de grands feux, et de temps en temps interrompant le silence de cette triste nuit d'octobre par le *Ça ira* et par des vociférations. Que de discours immondes et de noirs desseins autour des feux de ce campement des barbares de Paris! Quelle redoutable variété de sentiments et de caractères dans ces soixante mille individus qui venaient de s'abattre sur Versailles! Quelle nuit d'horrible invasion! Les heures semblaient plus lentes que de coutume, et chaque pas du temps dans la royale demeure ne faisait que redoubler l'épouvante. La fidélité veillait sur les augustes hôtes de ce palais qui le lendemain devait ne plus être qu'une solitude; le roi résigné ne dormait pas, et Marie-Antoinette, que le malheur grandissait à la hauteur des plus beaux caractères de l'histoire, souffrit toutes les douleurs de reine, d'épouse et de mère.

Lafayette dit dans ses Mémoires qu'à deux heures du matin l'entrée de l'appartement du roi lui fut refusée; il allait sans doute rassurer la famille royale et l'inviter à se coucher, car ce fut à deux heures du matin que la reine se mit au lit. Mme Campan nous apprend que la reine ne prit ce parti qu'après les rassurantes paroles du commandant général de la garde nationale. A trois heures, tout lui paraissant calme, il se présenta à l'Assemblée pour engager le président à lever la séance; il répondait de tout. L'Assemblée se sépara; mais les femmes et les bandits établis dans la salle refusèrent de sortir. Ils y achevèrent leur nuit, mangeant, buvant, se plongeant dans les plus grossiers excès : le sanctuaire de la loi fut changé en lieu infâme.

Vingt heures de fatigues avaient épuisé les forces de Lafayette; croyant la position sans péril, il se rendit à l'hôtel de Noailles, voisin du château, y prit quelque nourriture et du repos. Voilà ce sommeil tant reproché à Lafayette, sommeil funeste dont le crime profita! Les calomnies des partis sont au-dessous de l'histoire. Ceux qui ont vu dans le court sommeil de Lafayette une

conspiration contre le roi et contre sa famille ont mal jugé; ses actes courageux et dévoués dans la matinée du 6 octobre parlent assez haut pour lui. Le repos de Lafayette ne fut pas un crime, mais une faute. Quelque bonnes que fussent ses dispositions, quelque confiance qu'il pût avoir dans la fidélité de ses troupes, il n'aurait pas dû se promettre une complète sécurité; les milliers de bandits répandus autour du château de Versailles constituaient une force aveugle, brutale, terrible, qui commandait une sévère surveillance de tous les instants. Il y avait là un enfer vivant qui menaçait la royale famille; il appartenait à Lafayette, le potentat du jour, le dieu du moment, d'enchaîner du regard et de la volonté cette masse grondante qui n'obéissait qu'à sa parole. Il compta trop sur ses précautions, et comprit trop peu les fureurs révolutionnaires; chargé d'une responsabilité immense, s'il était fatigué, il devait mourir de fatigue, mais non pas se reposer.

Au point du jour, soit que les grilles du château fussent mal défendues, soit qu'une entrée du parc fût restée libre, les brigands, armés les uns de piques et de bâtons, les autres de sabres et de fusils, se précipitèrent dans les cours; une horde s'élance, en poussant des cris, du côté de la cour des Princes, et cherche les appartements du roi et de la reine. Le roi avait ordonné que ses défenseurs ne fissent aucun usage de leurs armes; les gardes du corps laissèrent les bandits pénétrer dans leur salle. Quel supplice pour la fidélité courageuse! Les gardes placés en sentinelle à la porte de l'antichambre de la reine opposent seuls quelque résistance. Ils en mesurent la durée au temps nécessaire pour faire avertir Marie-Antoinette et l'arracher au péril. Le brave Deshuttes est égorgé, et sa tête suspendue au bout d'une pique. Varicourt voit une des femmes[1] de la reine entr'ouvrir la porte de l'antichambre qui donnait dans la grande salle des

[1] Cette dame était une sœur de Mme Campan.

gardes, et lui dit : « Madame, sauvez la reine ; on vient pour « l'assassiner. » Il tombe ; mais sa mort est le salut de la reine. Miomandre, Du Repaire sont couverts de blessures. Quel déploiement d'héroïsme pour retarder l'accomplissement des menaces contre Marie-Antoinette ! Au premier avis, elle s'est jetée hors du lit ; on lui passe un jupon sans le nouer, et la voilà qui se dirige avec ses deux femmes du côté de la chambre du roi. Une porte du cabinet de toilette de la reine, qui tenait à l'Œil-de-Bœuf et restait toujours ouverte, était fermée en cet instant. Quel contre-temps horrible ! On frappe à coups redoublés ; un domestique d'un valet de chambre du roi vient ouvrir. La reine arrive dans la chambre de Louis XVI, qui ne s'y trouvait point ; inquiet pour ses jours, il était allé la chercher par les escaliers et les corridors qui régnaient sous l'Œil-de-Bœuf. Bientôt la chambre du roi réunit Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs enfants. On a dit que les brigands avaient percé de coups le lit de la reine ; cela est inexact. Ils ne pénétrèrent pas dans la chambre de Marie-Antoinette ; les gardes du corps qui s'y étaient réfugiés ne furent point atteints. Les brigands ne passèrent pas l'antichambre ; les valets de pied et les officiers de service leur annoncèrent que la reine n'était plus chez elle, avec un accent qui ne leur laissa aucun doute.

Cependant les factionnaires et un officier de ronde avaient donné l'alarme à l'hôtel de Noailles ; Lafayette est sur pied. Il charge une compagnie de grenadiers sous les ordres de Cadignan [1], et une autre compagnie de volontaires sous les ordres du capitaine Gondran, d'arrêter l'irruption des brigands. En allant chez le roi, il voit une douzaine de gardes du corps qu'on a saisis dans la salle des gardes de la reine, et qu'on va égorger sur la place d'armes ; il fait lâcher prise aux bandits. Les gardes nationales occupent les appartements ; il loue leur conduite et confie

[1] Cadignan avait avec lui un sergent-major qui fut depuis le général Hoche.

à leur loyauté la royale famille. Les députés du côté droit de l'Assemblée, en apprenant les terribles nouvelles, demandèrent que les représentants se rendissent chez le roi et qu'ils tinssent séance au château. Mirabeau s'y opposa *au nom de la dignité de l'Assemblée.* On se borna à une députation de trente-six membres : honteuse décision en un pareil moment !

Une multitude agitée, furieuse, hurlante, mêlée à une haie de gardes nationaux, remplissait la cour de Marbre. Lafayette, du haut du balcon, essaya de lui faire entendre les mots d'ordre public, de paix et de liberté. Les cris : *A Paris ! à Paris !* retentissaient. Il partit de la cour quelques coups de fusil qui heureusement n'atteignirent personne. Le roi, la reine et le dauphin étaient au balcon ; le roi rentrait de temps en temps dans sa chambre pour s'asseoir et se reposer. « Il était, » dit le comte de Saint-Priest, « dans un état de stupeur difficile à ima- « giner et à peindre[1]. » Le comte de Saint-Priest engageait le roi à promettre d'aller à Paris pour se débarrasser de ces bandits, et le roi ne répondait pas un seul mot. « Ah ! monsieur de Saint- « Priest, » lui dit la reine, « pourquoi ne sommes-nous pas « partis hier soir ? — Ce n'est pas ma faute, répondit le comte. « — Je le sais bien, » répliqua la reine. Vers onze heures le roi se décida à promettre qu'il se rendrait à Paris ; on entendit quelques acclamations ; le roi et sa famille se retirèrent alors du balcon. « Madame, » dit Lafayette à la reine, « quelle est votre « intention personnelle ? — Je sais le sort qui m'attend, » répondit-elle avec magnanimité ; « mais mon devoir est de mourir « aux pieds du roi et dans les bras de mes enfants. — Eh bien ! « Madame, venez avec moi. — Quoi ! seule sur le balcon ! n'a- « vez-vous pas vu les signes qui m'ont été faits ? » Et en effet ils étaient terribles, et quand Marie-Antoinette s'était montrée avec son fils et sa fille, on avait crié : « Point d'enfants ! » La

[1] *Éclaircissements historiques* de Mme Campan.

reine parut sur le balcon en présence de ces vagues mugissantes, de ces haines armées contre elle; la multitude demeura comme saisie du spectacle de son courage. Lafayette voulut parler, mais ne put se faire entendre; il eut recours, dit-il dans ses Mémoires, à un signe hasardeux, mais décisif; il baisa la main de la reine. « Vive la reine! » s'écria le peuple. On amena ensuite à Lafayette un garde du corps; il lui donna sa cocarde, l'embrassa, et le peuple cria : « Vivent les gardes du corps! » Il y avait eu, deux heures auparavant, dans l'Œil-de-Bœuf, une réconciliation entre les gardes du corps et les gardes françaises ou grenadiers de la garde nationale.

La première moitié de la journée du 6 octobre fut pleine d'horreur, la seconde moitié sera pleine d'humiliations et de tristesses : la tempête populaire continuera à gronder autour de la royale famille. Il était une heure après midi quand le roi et la reine partirent de Versailles; le dauphin et sa sœur, Monsieur, Madame, Mme Élisabeth et Mme de Tourzel étaient dans le carrosse. Puis venaient des voitures pour la princesse de Chimay, les dames du palais de semaine, la suite du roi et le service. Cent voitures de députés prolongeaient le cortége. En tête marchaient les poissardes et toute cette troupe de femmes perdues dont le passage à Versailles avait été comme une satanique apparition. Plusieurs d'entre elles, à cheval sur des canons, chantaient en des termes dignes de telles bouches leurs exploits du jour et de la veille; d'autres cherchaient dans la fange de leur mémoire les plus sales couplets pour les traduire en insultes contre la reine. Des chariots de blé et de farine, entrés à Versailles, formaient un convoi escorté par des grenadiers et entouré de femmes et de forts de la halle, armés de piques ou portant de longues branches de peuplier [1]. Les femmes arrêtaient les passants, et hurlaient à leurs oreilles en montrant le carrosse du roi :

[1] Mémoires de Bertrand-Moleville.

« Courage, mes amis, nous ne manquerons plus de pain. Nous « amenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. »

Il n'est pas vrai que les deux têtes des gardes du corps massacrés aient été portées sous les yeux de Louis XVI et de Marie-Antoinette; Lafayette accompagnait à cheval la voiture du roi, et certainement il n'aurait pas souffert le voisinage de ces sanglants trophées : il est assez affreux que les deux têtes aient été portées à l'avant-garde par un détachement de brigands partis deux heures avant le roi ! Mme Campan et Bertrand-Moleville, témoins oculaires, racontent que ces monstres forcèrent un perruquier de Sèvres à friser les deux têtes et à mettre de la poudre sur leurs cheveux ensanglantés; l'infortuné en mourut de saisissement. Quelques gardes du corps désarmés, épuisés de faim et de fatigues, et la plupart sans chapeaux, s'avançaient derrière le carrosse du roi, les uns à pied, les autres à cheval : ils représentaient bien l'agonie de la monarchie. Les dragons, le régiment de Flandre, les Cent-Suisses, les gardes nationales précédaient, accompagnaient ou suivaient la file des voitures; de fréquentes décharges de mousqueterie retentissaient par intervalles. La marche dura cinq heures; lorsqu'on arriva à l'Hôtel-de-Ville, il était nuit.

Tel fut ce voyage à Paris : dernier adieu à Versailles, funérailles de la royauté, vivante encore dans la personne de ses représentants augustes, mais morte comme autorité. Louis XVI laissa voir un accablement silencieux; il semblait étonné de la perversité et de la cruelle malice des hommes. Marie-Antoinette, tranquille et sereine, dominait l'ignominieux cortége de toute la hauteur de son intrépide dignité; elle avait l'air de dire à la populace qui la traînait captive : « Mon âme est plus haute que vous; vos outrages « ne pourront pas l'atteindre. »

Marie-Antoinette demanda à Lafayette si elle ne pouvait pas sans danger s'arrêter aux Tuileries, au lieu d'aller jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Le général consulta Moreau de Saint-Méry, qui répondit : « J'espère beaucoup que la reine reviendra de l'Hôtel-de-Ville;

« mais je doute qu'elle puisse arriver seule aux Tuileries. » Bailly et les représentants de la commune firent un accueil respectueux au roi. Le malheureux Louis XVI dit « qu'il venait « toujours avec plaisir et confiance au milieu des habitants de sa « bonne ville de Paris. » Le maire de Paris, en répétant ces mots, oublia le mot *confiance*. La reine l'en fit apercevoir à haute voix; « Messieurs, dit Bailly, en l'entendant de la bouche de la reine, « vous êtes plus heureux que si je ne m'étais pas trompé. » Le duc de Liancourt annonça que l'Assemblée nationale tiendrait désormais ses séances à Paris. Lafayette accompagna l'auguste famille au palais des Tuileries, où elle arriva à dix heures du soir. Le comte de Saint-Priest reçut Louis XVI à sa descente de carrosse; il lui dit qu'il serait allé l'attendre à l'Hôtel-de-Ville s'il avait su qu'il dût s'y rendre. « Je ne le savais pas non plus, » lui répondit tristement le roi.

Mme Adélaïde, tante de Louis XVI, dit à Lafayette : « Je vous « dois plus que la vie; je vous dois celle du roi, de mon pauvre « neveu. » A l'Hôtel-de-Ville, Lafayette sentit une main presser la sienne : c'était la main de Mme Élisabeth. Le roi et la reine reconnurent que le jeune commandant général de la garde nationale les avait sauvés dans la journée du 6 octobre. Lafayette, voulant rejeter sur d'autres la responsabilité des attentats de ce jour, accusa les officiers des gardes du corps qui, au lieu de rester dans leur salle, allèrent coucher en ville. Il n'y eut cette nuit-là que cinquante gardes du corps dans le palais; le roi avait renvoyé le reste pour éviter tout prétexte de conflit et pour mieux répondre aux parfaites assurances que lui donnait Lafayette. Les partis, en regard du mal qu'on n'a pas su empêcher, nient le bien qu'on a su faire; ce n'est point ainsi que procède l'histoire. Elle reproche à Lafayette son heure d'imprévoyant repos; mais elle le loue d'avoir arraché à une mort certaine un groupe de gardes du corps, au pillage et à la destruction le palais de Versailles, et d'avoir protégé les jours de la royale famille menacés par les fureurs

populaires. On a vu qu'il résista de son mieux au mouvement qui l'entraînait à Versailles; le roi à Paris lui paraissait plus facile à défendre; mais il aurait voulu une autre voie que celle d'un immense désordre pour amener le roi aux Tuileries.

Le Châtelet fut chargé d'instruire la lamentable affaire des 5 et 6 octobre. Par son ordre, on entendit trois cent quatre-vingt-huit dépositions, sans compter celles que reçurent d'autres tribunaux en France et en pays étranger, entre autres la déposition de Mounier faite devant un tribunal suisse. On est surpris qu'une aussi longue investigation, à laquelle tous les partis étaient admis, n'ait rien produit de bien positif et d'irrécusable. Nous savons que les intrigues des Jacobins et des orléanistes se mirent en travers; mais nous croyons que la procédure échoua surtout par les contradictions également appuyées, et par les dépositions d'hommes honorables et graves dont on démontra pourtant l'erreur.

Des témoins avaient cru voir, le 5 octobre, Mirabeau, le sabre à la main, parcourant les rangs du régiment de Flandre; or ce fait fut déclaré faux. D'autres affirmèrent avoir reconnu le duc d'Orléans, le 6 octobre, à quatre heures et demie du matin, en redingote et avec un chapeau rabattu, au haut de l'escalier de marbre, indiquant de la main la salle des gardes qui précédait l'appartement de la reine. Selon d'autres enfin, le prince aurait distribué de l'argent à six heures du matin. Le duc d'Orléans n'était ni assez audacieux, ni assez niais pour se compromettre aussi ouvertement. Il ne partit de Paris pour Versailles qu'à huit heures du matin; il rencontra au pont de Sèvres les deux têtes des gardes du corps tombés victimes de leur devoir. Nul ne peut, sans nier l'ensemble des faits de cette époque, nier la haute et active participation du parti d'Orléans aux événements des 5 et 6 octobre; la main du cousin du roi était au fond de ce mouvement; mais il savait la rendre invisible.

La députation du Châtelet qui apporta la procédure à l'As-

semblée nationale le 7 août 1790 déclara que des inculpations pesaient sur le duc d'Orléans et Mirabeau : on sait que le rapport du comité du 30 septembre se prononça contre leur accusation, et qu'un discours de Mirabeau fit adopter cette conclusion par l'Assemblée. Mirabeau, chargé de dettes, se retournant tantôt vers le gouvernement, tantôt vers le parti orléaniste, n'est pas facile à saisir dans la vérité précise de sa conduite politique; mais sa complicité aux journées d'octobre nous paraît fort incertaine. Maury, qui discuta le rapport de la procédure du Châtelet dans un de ses discours les plus intrépides, regardait comme insuffisantes les charges articulées contre Mirabeau [1]. Mallet-Dupan, dont les opinions monarchiques sont connues, dans le *Mercure britannique* (25 janvier 1800), déclare « qu'après avoir « cherché très-longtemps à approfondir le mystère du 6 octobre, « après avoir compulsé les rapports de toute espèce et recueilli « des autorités suffisantes, il s'est convaincu que Mirabeau ne « participa ni à la méditation ni à l'exécution de ce crime. » Bertrand-Moleville [2] dit qu'à l'époque d'octobre le zèle de Mirabeau pour le duc d'Orléans *s'était beaucoup refroidi*. C'est aussi l'opinion de Rabaud de Saint-Étienne [3]. « Bon homme que vous êtes, » dit un jour Mirabeau à Mounier, « qui vous a dit qu'il ne faut « pas un roi? Mais que vous importe que ce soit Louis XVI « ou Louis XVII? » Ce propos ne prouve rien pour les affaires d'octobre; il est antérieur au 14 juillet. Le 7 octobre, dans un rendez-vous avec le duc d'Orléans chez la marquise de Coigny, Lafayette, après une conversation *très-impérieuse d'une part et très-résignée de l'autre* [4], persuada au duc qu'il devait prendre le chemin d'Angleterre. Il le présenta au roi, à qui le duc d'Orléans

[1] Voir notre livre sur le cardinal Maury, ch. VIII.

[2] *Histoire de la Révolution de France*, t. II, p. 205.

[3] *Précis historique de la Révolution française.*

[4] Discours de Mirabeau, le 2 octobre 1790, contre la procédure du Châtelet et à l'occasion des attentats du 6 octobre.

assura qu'il tâcherait *de découvrir à Londres les auteurs des troubles.* « Vous y êtes plus intéressé que tout autre, lui dit « Lafayette; car personne n'y est autant compromis que vous. » Mirabeau, craignant de rester sous le coup des soupçons si l'on envoyait le duc d'Orléans en Angleterre, dénonça à l'Assemblée nationale la conduite de Lafayette; il fallut trois rendez-vous pour forcer la volonté du prince. A la dernière entrevue, qui eut lieu chez le ministre des affaires étrangères, le duc d'Orléans dit à Lafayette : « Mes ennemis prétendent que vous avez des preuves « contre moi. — Ce sont plutôt les miens qui le disent, » reprit spirituellement le général; « si j'étais en état de produire contre « vous des preuves, je vous aurais déjà fait arrêter. » Et Lafayette lui avoua franchement *qu'il en cherchait partout.* La lettre que le prince écrivit en partant au président de l'Assemblée, fit dire à Mirabeau : « Il ne vaut pas la peine qu'on se donne pour lui. »



CHAPITRE VI

Les premiers soins de Louis XVI à Paris. — La reine parle du haut de sa fenêtre à des femmes attroupées. — Le roi explique la Révolution au jeune dauphin. — L'Assemblée nationale à Paris. — Elle a perdu par les démissions cent vingt membres de la minorité royaliste. — Mounier. — Le système des deux chambres. — Malouet, Clermont-Tonnerre, Virieu. — Maury, Cazalès. — Le côté gauche de l'Assemblée. — Les clubs. — La presse. — Mirabeau revient à des idées monarchiques. — L'affaire de Favras. — Mirabeau reçoit de l'argent de la cour.

1789



ARRIVÉ dans ce palais des Tuileries qui depuis longtemps avait cessé d'être la demeure de nos rois, Louis XVI, le persévérant ami du peuple, appela tout d'abord le comité des subsistances, donna ses vues sur les causes de la disette, sur les moyens d'y subvenir, et surprit les membres du comité par ses connaissances sur la matière. « De bonne foi, » dit le rapporteur de cette conférence, « il en savait plus que nous. » Les pauvres apprirent avec bonheur que la générosité royale leur faisait remettre gratuitement leurs dépôts du Mont-de-Piété. Plusieurs établissements de charité, visités par Louis XVI, furent touchés de la paternelle bonté de ses discours et de la magnificence de ses aumônes : ainsi les outrages et les menaces de la multitude



n'avaient fait naître que des sentiments d'amour dans le cœur du roi.

Le 7 octobre au matin, les mêmes femmes qui avaient donné à Versailles le spectacle de leurs vices et de leurs fureurs, couvrirent la terrasse du château sous les fenêtres de la reine, et demandèrent à la voir. Ce fut en entendant le bruit de cet attroupement que le jeune dauphin se jeta avec effroi dans les bras de sa mère et s'écria : « Bon Dieu! maman, est-ce qu'aujourd'hui « serait encore hier? » La reine se montra. La plus hardie de la troupe, d'un ton de protection bienveillante, lui dit qu'il fallait maintenant qu'elle éloignât tous ces courtisans qui perdaient le roi, et qu'elle aimât les habitants de sa bonne ville. « Je les « aimais à Versailles, répondit Marie-Antoinette, je les aimerai « de même à Paris. — Oui, oui, dit une autre femme; mais au « 14 juillet vous vouliez assiéger la ville et la faire bombarder, « et au 6 octobre vous deviez vous enfuir aux frontières. — On « vous l'a dit, répliqua doucement la reine, et vous l'avez cru; « c'est là ce qui fait le malheur du peuple et celui du meilleur « des rois. » Une troisième femme lui adressa quelques mots en allemand; la reine lui dit qu'elle ne le comprenait plus, qu'elle était si bien devenue Française qu'elle avait même oublié sa langue naturelle. Des bravos et des battements de mains retentirent. Les femmes demandèrent alors à Marie-Antoinette de faire un pacte avec elles. « Eh! comment, reprit la reine, puis-je faire « un pacte avec vous, puisque vous ne croyez pas à celui que « mes devoirs me dictent et que je dois respecter pour mon « propre bonheur? » Elles la prièrent de leur donner les rubans et les fleurs de son chapeau; la reine les détacha elle-même et les leur donna. Toute la troupe se partagea ces fleurs et ces rubans, et, pendant plus d'une demi-heure, ne cessa de crier : « Vive Marie-Antoinette! vive notre bonne reine! »

Il n'y a rien de meilleur comme il n'y a rien de plus féroce que le peuple; la même heure le voit passer aux sentiments les plus

divers et les plus extrêmes, parce qu'il ne sait rien. Ce ne sont pas des idées et des opinions qui le poussent; ce sont des impressions, et les impressions qu'on lui donne. Le peuple n'est terrible que par son ignorance. Louis XVI, dont l'air de bonté ne laissait personne indifférent, Marie-Antoinette, avec *sa dignité plus qu'humaine et sa grâce presque divine*[1], ne se montrèrent jamais à la multitude sans dissiper des préventions. Mais de coupables inspirations travaillaient de nouveau la multitude, et le vent soulevait de nouveau la vivante mer.

Nous avons nommé tout à l'heure le dauphin, dont la sensibilité et la précoce intelligence charmaient l'illustre famille vouée au malheur. Peu de jours après l'arrivée à Paris, le royal enfant, s'étant approché de son auguste père, le regardait d'un air pensif. Louis XVI lui ayant demandé ce qu'il voulait, le jeune prince lui répondit qu'il voulait lui dire quelque chose de très-sérieux. Comme le roi l'encourageait, l'enfant le pria de lui expliquer pourquoi son peuple, qui l'aimait tant, était tout à fait fâché contre lui. Louis XVI le prit alors sur ses genoux et lui dit, à peu de mots près, ce qui suit : « Mon enfant, j'ai voulu rendre « le peuple encore plus heureux qu'il n'était; j'ai eu besoin « d'argent pour payer les dépenses occasionnées par les pauvres. « J'en ai demandé à mon peuple, comme l'ont toujours fait mes « prédécesseurs; des magistrats qui composent le parlement s'y « sont opposés, et ont dit que mon peuple seul avait le droit d'y « consentir. J'ai assemblé à Versailles les premiers de chaque « ville par leur naissance, leur fortune ou leurs talents. Voilà ce « qu'on appelle des états généraux. Quand ils ont été assemblés, « ils m'ont demandé des choses que je ne puis faire, ni pour moi « ni pour vous, qui serez mon successeur. Il s'est trouvé des « méchants qui ont fait soulever le peuple, et les excès où il s'est « porté les jours derniers sont leur ouvrage; il ne faut pas en

[1] Paroles de M. de Boufflers, au nom de l'Académie française.

« vouloir au peuple [1]. » Ce dernier mot est admirable dans la bouche du roi qu'on venait de traîner de Versailles à Paris.

Louis XVI, qui n'eut jamais peur pour sa personne, et qui, simple dans ses goûts, aimait à se sauver de la splendeur de son rang, sortait souvent à pied depuis son retour de Versailles. Le 19 octobre il était allé, presque seul, passer en revue des détachements de la garde nationale. Après la revue, le roi rencontra un enfant qui balayait et qui lui demanda l'aumône. Cet enfant appelait le roi *monsieur le chevalier*. Louis XVI lui donna un écu de six francs. Le petit balayeur, embarrassé d'une aussi riche aumône, s'écria : « Oh ! je n'ai pas de quoi vous rendre, monsieur « le chevalier ; vous me donnerez une autre fois. » Une personne qui accompagnait le roi, s'approchant de l'enfant, lui dit : « Mon « ami, garde le tout ; ce monsieur-là n'est pas chevalier, il est « l'aîné de la famille. »

Le pain abondait ou manquait au gré de volontés invisibles. Un matin, la foule menaçante assiégea les boutiques de tous les boulangers de Paris. Le malheureux boulanger François fut pendu ; on promena sa tête, et les bandits eurent la cruelle fantaisie de l'approcher du visage de la femme de la victime. Lafayette obtint le prompt châtiment des coupables, et fit adopter par l'Assemblée nationale la loi martiale, qui donnait aux municipalités le pouvoir de comprimer énergiquement les mouvements séditieux.

C'est à Paris que la loi martiale fut adoptée, le 21 octobre ; l'Assemblée avait quitté Versailles depuis deux jours, et siégeait dans une salle à l'archevêché, en attendant qu'elle pût s'établir dans la salle du manége situé auprès de la terrasse des Feuillants. Depuis l'horrible journée du 6 octobre, l'Assemblée a perdu cent vingt membres de la minorité par démission ou par absence indéfiniment prolongée ; la chambre a eu son émigration comme

[1] Mémoires de Mme Campan.

l'armée. Ces députés se sont séparés d'une assemblée qui déserte ouvertement les intérêts de la monarchie, qui se montre impuissante à sauver la dignité du pouvoir, à protéger l'ordre, à réprimer le crime. On remarquait particulièrement les places vides de Mounier, de Lally-Tollendal et de l'évêque de Langres, la Luzerne.

Mounier avait commencé sa renommée aux états de Vizille, dont il fut le secrétaire et l'orateur le plus important; l'insurrection du Dauphiné l'avait eu pour principal promoteur. Nature droite et calme, studieux esprit versé dans les lois et les affaires, Mounier représentait la sagesse dans la Révolution; partisan modéré des idées nouvelles, il ne voulait pas que leur application devînt la ruine de la royauté; il appuya le doublement du tiers, le vote par tête; provoqua, comme nous l'avons vu, le serment du jeu de paume; battit des mains à la prise de la Bastille, aux œuvres de la nuit du 4 août; travailla à la constitution française, et fut le chef du parti qui demandait le système anglais des deux chambres. Il dut son influence dans l'Assemblée nationale bien plus à sa capacité politique qu'à son éloquence; mais cet esprit distingué se méprit sur le caractère et la portée de la Révolution. Comme Necker, il croyait beaucoup à la puissance de la raison, et ne savait pas que les génies confiants sont toujours vaincus au jeu terrible des passions humaines. Les principes révolutionnaires ressemblent aux coursiers sauvages, qu'on ne bride pas facilement. Le système constitutionnel ne pouvait être qu'une transaction après l'épuisement des grandes luttes; en 89, la Révolution avait trop pris d'élan pour qu'elle s'arrêtât tout d'un coup à la pondération des trois pouvoirs. Cette combinaison d'ailleurs n'avait aucune racine dans les idées de ce temps; ni le roi, ni le clergé, ni la noblesse n'en voulaient; la pensée d'un sénat, soit héréditaire, soit électif, devait échouer à une époque où la haine des distinctions dominait les âmes. Les réalités des 5 et 6 octobre arrachèrent Mounier à ses songes de théoricien; il jeta

sa démission à la face de l'Assemblée pour n'être *ni coupable ni complice*[1].

Cette démission fut une faute; les motifs que donna Mounier ne le justifient point politiquement : l'indignation l'inspira mal, lui et ses amis. Avec les lumières de l'esprit et le courage de l'honnête homme, il y a toujours du bien à faire et des maux à empêcher; les partis qui se retirent creusent eux-mêmes leur sépulcre. Ne dites point qu'il n'est pas de votre honneur et de votre dignité de siéger à côté des pervers et des méchants; l'honneur et la dignité se sauvent par les nobles résistances. La présence active des gens de bien est toujours une utile surveillance, quand elle n'est pas une répression; c'est surtout dans les gouvernements de discussion publique et de majorité que toute retraite est une désertion.

Le départ de Mounier et de beaucoup de ses amis politiques démembra ce qu'on appelait le parti des *monarchiens* ou des *impartiaux*, parti un peu vague, composé d'hommes qui différaient sur bien des points et ne s'entendaient parfaitement que sur une seule question : le système anglais des deux chambres. Il resta Malouet, Clermont-Tonnerre et Virieu pour défendre les doctrines de la monarchie tempérée.

Malouet, esprit ferme, caractère intrépide, législateur prudent, avait fait dans l'administration de la marine son apprentissage politique. Homme d'État, connaissant mieux les affaires que les passions, il aurait voulu creuser un lit aux événements; mais Dieu seul a pu dire à la mer : *Tu n'iras pas plus loin*. Toutefois le député du bailliage de Riom tiendra bon jusqu'au 10 août, vengera souvent de sa parole grave et convaincue les lois et l'humanité; et quand il ira demander un asile à l'Angleterre,

[1] Mounier, après huit mois passés en Dauphiné, sortit de France le 22 mai 1790, voyagea en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, obtint en 1801 sa radiation de la liste des émigrés, fut nommé en 1802 préfet d'Ille-et-Vilaine, plus tard conseiller d'État, et mourut en 1806.

c'est qu'il aura vu s'élever contre lui le fer des massacreurs de septembre.

Clermont-Tonnerre, épris des grands desseins de régénération publique, a bu d'abord jusqu'à l'ivresse dans la coupe de la popularité; membre de la célèbre minorité de la noblesse, il a laissé la Rochefoucault, d'Aiguillon et d'autres s'aventurer plus avant dans les régions révolutionnaires; son élocution facile, aidée d'un bel organe, combat pour l'alliance du trône et de la liberté. Les démagogues du Palais-Royal ne lui ont pas pardonné son opinion en faveur du *veto* absolu; ils l'ont menacé d'incendier ses châteaux. Fondateur du *Journal des impartiaux* et du club de ce nom, il deviendra le point de mire des fureurs de la populace, n'échappera pas toujours au danger, et le toit hospitalier d'une amie [1] ne le sauvera point, au 10 août, de la rage des assassins.

Virieu, député de la noblesse du Dauphiné, s'est réuni un des premiers au tiers état; il a cru rendre un noble hommage à la liberté en appuyant la Déclaration des droits de l'homme; mais les usurpations et les écarts de l'Assemblée nationale n'ont pas un plus vigoureux adversaire. Il s'est opposé à ce comité des recherches, hideuse inquisition qui atteint par de secrètes voies la liberté du foyer domestique, et qui prétend faire de la délation impure une patriotique vertu. Virieu montrait le despotisme entrant dans l'Assemblée avec le pouvoir judiciaire; quand elle s'attribua la nomination aux emplois et charges militaires, le loyal député lui rappela que l'usurpation d'une telle prérogative par le parlement d'Angleterre amena la chute de Charles Ier. Jusqu'au mois de septembre 1791, Virieu sera le défenseur courageux et persévérant de la religion catholique et de l'autorité royale. Il avait commencé la vie dans les armes; il l'achèvera l'épée à la main à la tête des braves Lyonnais, qu'il voudra arracher aux vengeances de la Convention.

[1] Mme de Brissac.

Nous venons de nommer les hommes monarchiques qui avaient accepté les premières espérances de la Révolution française. Il en est deux qui l'ont attaquée à sa naissance et dans tous ses développements, qui ont d'abord compris les malheurs et les désordres immenses qu'elle portait dans ses flancs, et qui resteront sur la brèche tant qu'il leur sera possible de lutter au profit de leurs idées : ces deux hommes sont l'abbé Maury et Cazalès.

L'abbé Maury, fils d'un pauvre cordonnier de Valréas, ardent, spirituel, très-instruit, d'une forte et abondante éloquence, a trouvé la gloire à la tribune de l'Assemblée nationale. Nous ne pensons pas que sa défense des anciennes institutions n'ait été que la défense de ses bénéfices. Il est rare qu'un peu d'intérêt personnel n'inspire point les déterminations d'un homme; mais cet alliage, mêlé à l'or pur du dévouement, suffit-il pour qu'on vous dépouille de l'honneur des convictions? En disant que les situations font les opinions, on ne parvient pas à ôter à un personnage le mérite de ses croyances. L'abbaye de Frénade et le prieuré de Lions n'étaient pas de nature à enchaîner à jamais un grand talent, si les profondes études de l'abbé Maury ne l'avaient conduit aux opinions dont il se montra l'interprète. Quelle niaiserie de sa part de s'exposer tant de fois aux fureurs de la populace pour des idées qui n'eussent été que sur ses lèvres, et que son cœur eût repoussées! L'abbé Maury, le Mirabeau du côté droit, improvisateur si puissant avec une langue toujours classique, nous montre un spectacle inouï dans l'histoire : c'est celui d'un homme du peuple protégeant tout le passé que le peuple veut détruire, défendant les priviléges et les titres de la noblesse malgré la noblesse elle-même, demandant pour la monarchie plus de garanties que n'ose en demander le roi, entourant de ses bras nerveux l'œuvre des siècles qui tombait pièce à pièce devant lui. Étrange et glorieuse destinée qui aboutira à d'indignes faiblesses! Ces révolutions que l'abbé Maury poursuit avec une si éloquente audace, sembleront vou-

loir se venger de ses coups en dérobant à ses yeux la ligne du devoir !

Bien plus pure est la gloire de Cazalès, qui, de capitaine de dragons, est devenu tout à coup orateur. La tribune est pour lui un champ de bataille; il s'y bat avec feu; l'imperfection des études de sa jeunesse s'est trouvée bientôt réparée par la vivacité de son esprit et la promptitude de son coup d'œil. Nourri de l'*Esprit des lois*, il sait ce qu'il en coûte pour fonder les empires et recule devant les renversements. Généreux, aimant le bien, il s'inspire souvent des principes de l'auteur de *Télémaque;* et parfois Cazalès c'est Fénelon avec l'épée du chevalier et l'ardente éloquence du loyal gentilhomme. Sa ligne sera, jusqu'au bout, droite comme l'épée à laquelle le hasard des révolutions substitua une chaude et belle parole. On connaît le duel de Cazalès et de Barnave, et les mutuels témoignages d'admiration qu'ils se donnèrent avant le combat.

Voilà les principaux hommes qui, à des degrés divers, avec des vues et même des systèmes différents, soutenaient l'autorité royale. Ils avaient devant eux Mirabeau, cette grande machine de guerre; le froid penseur Sieyès, puissant par la sobriété de ses discours et les habiles calculs de son silence; Barnave, Adrien Duport et les Lameth, qui cherchaient de l'autorité dans l'exagération des doctrines démocratiques; Lafayette, le roi de la bourgeoisie de Paris, le républicain d'Amérique aux formes élégantes, à l'esprit honnête et fin, qui soupirait après la constitution et protégeait sincèrement la monarchie en attendant mieux; le janséniste Camus, savant, probe et sévère, caractère froid et révolutionnaire enthousiaste, qui contribuera beaucoup à la plus grande faute de l'Assemblée nationale, la constitution civile du clergé; Talleyrand, le jeune évêque d'Autun, esprit pénétrant et sceptique, qui ornait son ambition des plus belles manières et l'enveloppait d'un zèle empressé pour les novateurs : génie calme, profond et rusé, qui se laissera porter par le flot des événements,

paraîtra ou disparaîtra à propos, ne résistera jamais de crainte de se briser, ira toujours au pouvoir et au succès, et, serviteur de tous les temps, sera tour à tour l'affliction de l'Église, le courtisan du peuple et le courtisan des rois.

Les athlètes de la royauté pouvaient voir les sombres menaces de l'avenir dans cette portion obscure qui de temps en temps se levait avec des discours qu'on n'écoutait point, et qui cachaient mal de sinistres desseins. Ces républicains occupés du déguisement de leurs pensées étaient : Péthion, homme sans talent, dont la Révolution parvint à faire quelque chose; Lepelletier de Saint-Fargeau, entré aux états généraux avec cinq cent mille livres de rente, et qui, depuis le 14 juillet, a passé de la monarchie à la Révolution; Buzot, que l'Assemblée remarque peu malgré ses hardiesses, et qui ne trouvera la renommée que sur les bancs de la Convention; Merlin, Thibaudeau, Grégoire, Barrère, et enfin cet homme, ou plutôt cette énigme d'abomination sanglante, dont personne alors ne tenait compte, et qui demeurait là caché dans sa médiocre intelligence comme une conséquence inconnue qui devait sortir des principes de la Révolution : le rôle de Robespierre à l'Assemblée nationale est celui d'un homme qui veut saisir l'empire et dont tous les efforts impatients sont des défaites.

En dehors de l'Assemblée nationale il y a de véritables pouvoirs, sans compter l'Hôtel-de-Ville et les districts : ce sont les *clubs*, d'origine anglaise. Un ministre de Louis XVI dit un jour d'un air satisfait : « C'est demain que s'ouvre le premier club à « Paris. — C'est une plante nouvelle, » répondit quelqu'un, « et qui nous donnera du fruit nouveau; mais ce n'est pas une « plante monarchique. » Le ministre demanda ce que cela voulait dire; on répéta : « Un club n'est pas une plante monar« chique. » Les événements l'ont prouvé. Chapelier et les députés de la province de Bretagne avaient formé à Versailles le club *Breton*. Les représentants de cette province poussent en avant et ne s'arrêtent pas; la noblesse bretonne ne figure point

dans cette représentation; elle pouvait envoyer vingt-cinq députés aux états généraux, et commit la faute de n'envoyer personne.

Le club Breton quitta Versailles avec l'Assemblée. Il vint s'établir à Paris dans une salle de l'ancien couvent des Jacobins, près du Manége, et prit le nom de club des *Amis de la constitution.* Ce fut l'origine du nom célèbre de *Jacobins,* qui servit à désigner les démagogues et les anarchistes. Adrien Duport, Barnave et les Lameth dominent au club des Jacobins; ouvert d'abord aux seuls députés, il reçoit maintenant tout le monde; il suffit qu'on soit présenté par deux membres de la société : c'est un vrai forum avec des discours et des délibérations. Mais jusqu'ici la réunion aux Jacobins n'est qu'une réunion de modérés, si on la compare au club des Cordeliers, fondé par Danton, Marat et Camille Desmoulins : là se remuent les plus détestables passions de la populace; là se préparent les agitations de la rue, les menaces, les complots odieux. Danton, qui avait l'éloquence du tonnerre, régnait dans le club des Cordeliers, caverne de vices et de crimes. Le club des Jacobins ayant paru dangereux à Sieyès, il fonda le club des *Patriotes de* 1789. Le club des *Feuillants* se forma aussi d'une scission avec le club des Jacobins; les Crillon, les ducs de la Rochefoucault et de Liancourt, Talleyrand, Émery avaient jugé trop fougueuse la marche des *Amis de la constitution.* Les Jacobins tentèrent d'inutiles avances pour les ramener. La scission qui produisit le club des Feuillants fut peut-être un tort; elle laissa aux Jacobins le champ libre pour la violence. La droite voulut avoir son club, celui des *Impartiaux;* mais les partis ennemis provoquèrent sa dissolution.

L'influence et la domination restèrent à la société des Jacobins, dont l'action désorganisatrice était immense. Ils avaient un moyen d'action qui s'appelait le *sabbat;* c'était une association de dix hommes dévoués, prenant l'ordre de tous les jours, que chacun

d'eux donnait ensuite à dix hommes appartenant aux divers bataillons de la garde nationale de Paris : tous les bataillons et toutes les sections recevaient à la fois la même proposition d'émeute, la même démonstration contre les autorités constituées [1]. Les séances se tenaient à la fin du jour; les heures du soir convenaient aux députés et au peuple. Oh! que d'orageuses et de terribles nuits dans cet ancien couvent des Jacobins, qui avait été bâti pour la paix et la prière! et quelle oppression bientôt ce club exercera contre le roi et l'Assemblée!

Le journalisme politique, cette grande puissance de destruction quand rien ne le règle, complétait les forces révolutionnaires, donnait la parole à la populace, soufflait la colère, encourageait et menaçait. Mirabeau avait donné le signal de ces conversations avec le peuple dans ses *Lettres à mes commettants* et le *Courrier de Provence*. Loustallot, dans ses *Révolutions de Paris*, mettait chaque semaine le feu aux esprits; on a souvent cité l'épigraphe de son journal : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que « nous sommes à genoux; levons-nous! » Camille Desmoulins, dans les *Discours de la lanterne aux Parisiens*, devenus ensuite les *Révolutions de France et de Brabant*, tonnait, injuriait, riait, mentait; c'était la place publique avec du style, c'était le génie du pamphlet avec la physionomie changeante et terrible de la multitude. L'*Ami du peuple*, de Marat, remplaçait le talent par la violence, et semblait avoir pour mission d'accoutumer le pays aux images, à la vue et au goût du sang. Marat, en se cachant dans une cave, échappe à un décret de prise de corps lancé contre lui : Lafayette ne peut l'atteindre. L'*Orateur du peuple*, dirigé plutôt que rédigé par Fréron, indigne fils d'un père honnête homme, se distribuait au coin des rues et s'adressait particulièrement aux ouvriers. Les *Annales patriotiques* de Carra, bavardage démagogique sans verve et sans esprit, couraient les pro-

[1] Mémoires de Lafayette, t. II.

vinces, ameutaient contre la royauté et servaient de textes aux déclamations de tous les clubs; Carra avait concouru auparavant à la rédaction du *Mercure national*, ou *Journal d'État et du citoyen*. Condorcet, qui eut mieux fait de passer sa vie à étudier les mathématiques et à composer des éloges, rédigeait avec Cerutti la *Feuille villageoise*. Laclos, membre du club de Montrouge, confident intime du duc d'Orléans, donnait tout son esprit au *Journal des amis de la constitution*. L'abbé Faucher, qui faisait de l'Évangile un auxiliaire pour la démagogie, publiait la *Bouche de fer;* il publiera plus tard le *Journal des amis*, et lorsque ses relations avec Charlotte Corday le conduiront à la Conciergerie, il demandera grâce pour ses erreurs aux pieds d'un prêtre [1]. Enfin Brissot, le fils d'un pâtissier des environs de Chartres, le chef futur de la faction *brissotine*, contre lequel la cour fera publier le journal *le Chant du coq* [2], ouvrait le chemin aux innovations les plus hardies dans son *Patriote français*.

Le côté droit avait sa presse et sa supériorité du talent. Quel écrivain révolutionnaire aurait-on pu comparer à Rivarol, ce paresseux plein de génie qui, en face des périls de la royauté, se montra tout à coup si éloquent, si profond et si courageux! Les grandes vues abondent dans son *Journal politique*, et son style est une vive et large peinture. Le *Mercure politique*, rédigé par Mallet-Dupan, était un combattant vigoureux. Les plus piquantes saillies animaient la polémique des *Actes des apôtres*, dont l'un des rédacteurs, Champcenetz, succombera sous la sanglante justice de Fouquier-Tinville. La plume de Suleau n'épargnait à la Révolution ni raillerie ni mépris; sa jeunesse dévouée rencontrera au 10 août Théroigne de Méricourt et les assassins qui lui font cortége.

[1] L'abbé Lothringer. Voir les *Annales catholiques*, t. IV, p. 169.

[2] Le *Chant du coq* était principalement rédigé par Esmenard; on l'affichait au coin des rues.

Telle était, après les 5 et 6 octobre, la situation des esprits et des partis dans l'Assemblée nationale, dans les clubs et dans la presse. On voit que les défenseurs de l'ancien régime soutiennent une cause perdue, et que les régulateurs de la Révolution sont découragés ou vont être emportés par les événements.

Nous avons parlé de la séance où l'Assemblée décréta la loi martiale; cette séance avait été la troisième depuis l'établissement de l'Assemblée à Paris. La première, tenue le 19 octobre sous la présidence de Fréteau, avait été consacrée à remercier Bailly et Lafayette venus à la barre pour offrir leurs respects aux représentants de la nation. Le discours prononcé alors par Mirabeau, qui retrace les difficultés infinies du maire de Paris et du commandant général, est un morceau curieux. « La prudence, dit « l'orateur, ne permet pas de dévoiler toutes les circonstances « délicates, toutes les crises périlleuses, tous les dangers per- « sonnels, toutes les menaces, toutes les peines de leur position, « dans une ville de sept cent mille habitants, tenus en fermen- « tation continuelle à la suite d'une révolution qui a bouleversé « tous les anciens rapports; dans un temps de troubles et de « terreurs, où des mains invisibles faisaient disparaître l'abon- « dance, et combattaient secrètement tous les soins, tous les « efforts des chefs pour nourrir l'immensité de ce peuple, obligé « de conquérir à force de patience le morceau de pain qu'il avait « déjà gagné par ses sueurs. Quelle administration! quelle époque « où il faut tout craindre et tout braver; où le tumulte renaît du « tumulte; où l'on produit une émeute par les moyens qu'on « prend pour la prévenir; où il faut sans cesse de la mesure, et « où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime; où il faut « déployer beaucoup de force, et où la force paraît tyrannie; où « l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut les prendre de « soi-même; où l'on est obligé de redouter jusqu'à des citoyens « dont les intentions sont pures, mais que la défiance, l'inquié-

« tude, l'exagération rendent presque aussi redoutables que des
« conspirateurs; où l'on est réduit même, dans des occasions
« difficiles, à céder par sagesse, à conduire le désordre pour le
« retenir, à se charger d'un emploi glorieux, il est vrai, mais
« environné d'alarmes cruelles; où il faut encore, au milieu de
« si grandes difficultés, déployer un front serein, être toujours
« calme, mettre de l'ordre jusque dans les plus petits objets et
« n'offenser personne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse
« et chercher à plaire comme si on ne servait point!... Ne cher-
« chons point à le dissimuler, nous sentirons un noble orgueil si
« l'on cherche parmi nous les défenseurs de la patrie et les appuis
« de la liberté, si l'on récompense notre zèle en nous donnant la
« noble préférence des postes les plus périlleux, des travaux et
« des sacrifices. »

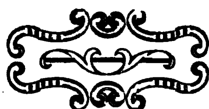
Ce discours, où le tribun s'effaçait pour ne laisser voir que l'homme politique, naquit de l'inspiration qui dicta, probablement la même semaine, le mémoire remis au comte de la Marck. Dans ce mémoire Mirabeau indiquait, comme moyen de salut, une *coalition immédiate du roi avec ses peuples*, hors de Paris, *qui engloutit tout, qui veut être tout le royaume, qui se perd et perd tout.* Point de retraite à la frontière; ce serait abdiquer. Point de fuite à l'intérieur, ni d'appel à la noblesse, qui n'existe plus. Former un corps de vingt mille hommes, tous Français, pas d'étrangers, qu'on porterait entre Rouen et Paris. La Normandie, province riche et maniable, seconderait le roi. Louis XVI adresserait à ses peuples une proclamation dans laquelle il leur dirait qu'on lui a fait violence à Versailles et qu'il n'était pas libre à Paris. Il appellerait auprès de lui l'Assemblée, puis en convoquerait une autre, réduirait ses dépenses personnelles à un million, garantirait la dette publique et donnerait des gages aux créanciers de l'État. C'étaient là les principales idées de Mirabeau; l'exécution ne lui semblait pas facile; mais on ne sort pas du péril sans péril. Ce mémoire, où se révélait la pénible impression des journées des

5 et 6 octobre, passa des mains du comte de la Marck aux mains du comte de la Châtre, lequel se chargea de le communiquer à Monsieur. De son côté, le frère du roi songeait à un projet; il s'agissait d'entraîner Louis XVI et sa famille à Péronne. Ce projet coûta la vie au marquis de Favras, ancien lieutenant des gardes suisses de Monsieur, qui en était l'agent principal. Monsieur osa se rendre à l'Hôtel-de-Ville pour démentir les bruits auxquels son nom était mêlé. Favras avait des preuves en main; en les produisant il se serait sauvé sans doute par l'embarras où il aurait jeté le Châtelet; l'écrit qui établissait toute la vérité devint un secret entre Favras et Talon, lieutenant civil du Châtelet; l'intrépide et malheureux gentilhomme, doublement martyr de sa fidélité monarchique, moins heureux que le baron de Besenval, condamné à faire amende honorable devant l'église Notre-Dame et à être pendu en place de Grève, subit le supplice le 19 février 1790, et son dernier jour fut admirable de dignité et de résignation. Le mystérieux écrit confié à Talon demeura dans ses mains; Napoléon lui-même ne put l'en arracher. Quand la Restauration arriva, M[me] du Cayla, fille de Talon, remit à Louis XVIII ce papier [1], dont la lecture dut être pour lui féconde en douloureuses pensées.

Les relations de Mirabeau avec Monsieur n'eurent d'autres suites que la promesse d'une ambassade et un traitement sur la cassette de Louis XVI, traitement de 50,000 fr. par mois pendant quelque temps : ce résultat n'était pas un des moindres vœux de l'orateur tourmenté de grandes dettes et de grands besoins. Marié en 1772, il n'avait point encore payé ses habits de noces à la fin d'octobre 1789; il parla de son prochain ministère à la veuve de son créancier; le portefeuille échappait toujours à son ambition

[1] *Histoire du règne de Louis XVI*, par M. Droz. Cet ouvrage, plein d'intéressantes recherches, de raison et d'impartialité, est le livre le plus utile qui ait été publié sur les premiers temps de la Révolution.

besoigneuse; mais la cassette du roi y suppléa. Mirabeau avait dit souvent : « Je serais désespéré de n'avoir fait qu'attacher mon « nom à une vaste destruction. » Son nom n'éclatera que sur des ruines; il ne lui sera point donné de réparer.



CHAPITRE VII

L'Assemblée nationale détruit tout. — Elle convoite les richesses de l'Église de France. — Comment l'Église employait ses trésors. — Supériorité des études sous l'ancien régime. — Maury combat contre la spoliation du clergé ; elle est décrétée par l'Assemblée.— Prolongation des vacances des parlements.— Division de la France en départements. — Louis XVI à l'Assemblée le 4 février 1790. — Mirabeau s'oppose à des élections nouvelles. — Organisation judiciaire. — La question du droit de paix et de guerre. — Barnave et Mirabeau. — Suppression des vœux et des ordres monastiques. — La constitution civile du clergé. — Réflexions. — Abolition des titres de noblesse. — Fête de la fédération.

1789—1790



'Assemblée nationale continuait son œuvre sans tenir compte des protestations de quelques provinces qui, indignées des attentats des 5 et 6 octobre, demandaient une nouvelle Assemblée. Elle représentait les deux seules forces de ce temps, les passions et l'opinion, et c'est par là qu'elle était toute-puissante. Aussi voyez son audace. Nul respect ne l'arrête, nulle vénérable majesté n'intimide ses décrets démolisseurs. Elle s'est attribué la mission de changer le monde ; une prodigieuse énergie brûle dans ses flancs, et jamais corps politique ne se saisit de plus d'autorité. A chaque coup que frappe l'Assemblée, on entend s'écrouler les institutions des siècles. On a vu

parfois des trombes passer sur des forêts antiques, briser ou déraciner chênes et sapins, et en un clin d'œil changer en espace triste et vide de beaux lieux où s'étaient reposées des générations. Ainsi l'Assemblée nationale se précipite sur l'ancienne société qu'il eût fallu réformer et non détruire, et méprise, frappe, renverse tout ce que le temps a fait.

Lorsqu'il était question de déficit, ou que Necker apportait à l'Assemblée des plans de restauration financière péniblement préparés, combien de fois la Révolution jeta de furtifs et avides regards sur les biens ecclésiastiques! Ces biens, dont nous avons indiqué l'origine en parlant des projets de réforme de Machault, s'élevaient à un capital de quatre milliards deux cents millions selon les uns, de quatre milliards huit cents millions selon les autres. C'était le produit de dons libres et de la persévérance laborieuse depuis quatorze cents ans. Il n'y eut que trop de bénéficiers qui usèrent mal de leurs revenus religieux; mais ces détestables abus n'empêcheront pas l'histoire de dire qu'avec de tels trésors l'Église de France, pendant des siècles, fit les plus magnifiques aumônes au corps et à l'intelligence. Ces richesses furent un grand instrument de civilisation; elles avaient couvert le sol français d'établissements de charité et d'établissements d'instruction. L'Église avec ses richesses avait multiplié de toutes parts les sources de l'enseignement, comme la piété musulmane a placé des fontaines aux bords de tous les chemins d'Orient; l'Assemblée nationale, si remplie d'hommes distingués, nous donne la mesure du niveau intellectuel de ce temps. Et, pour le dire en passant, comparez les hommes de nos chambres aux hommes que l'ancien régime envoya aux états généraux de 1789, et vous verrez si le génie et les études de la France sont en progrès. Depuis plus de soixante ans, la France a fait de grandes choses; mais où serait notre gloire, si le savoir et le talent allaient s'amoindrissant parmi nous?

La première motion contre les biens du clergé partit de la

bouche d'un évêque. Le 10 octobre 1789, Talleyrand avait proposé d'affecter aux besoins du royaume *une partie des richesses ecclésiastiques*. Il était d'avis qu'on mît la main sur les biens des communautés qu'on supprimerait, sur les bénéfices sans fonctions qui étaient vacants ou qui le deviendraient, et qu'on réduisît les revenus des bénéficiers vivants. L'évêque d'Autun évaluait à cent cinquante millions les revenus du clergé; il lui en laissait les deux tiers, et demandait que dans la répartition chaque curé reçût au moins 1,200 livres par an. Pour justifier son plan, qui ravissait au clergé, au profit de l'État, un capital de près de deux milliards, Talleyrand établissait que le clergé n'était pas propriétaire comme les autres propriétaires; il faisait valoir les droits de l'État sur les corps publics. On imagine sans peine l'enthousiasme qu'une proposition semblable excita parmi les membres du côté gauche de l'Assemblée : la Révolution voyait venir la riche proie qu'elle convoitait. Le côté droit accueillit par des murmures un projet qui portait atteinte au principe de la propriété. Quand l'Assemblée dépouilla le clergé de la dîme, Sieyès dit une belle parole : « Ils « veulent être libres, s'écria-t-il, et ne savent pas être justes. » Cette parole, que la Révolution reprocha à Sieyès, exprime toute notre pensée sur la spoliation de l'Église par l'Assemblée nationale.

La défense de la propriété ecclésiastique inspira fortement et magnifiquement l'abbé Maury. Il fut solide, énergique, brillant, et son talent atteignit une grandeur incomparable. L'abbé de Montesquiou, l'archevêque d'Aix, l'évêque de Clermont, l'évêque d'Uzès, le vicomte de Mirabeau, frère du grand orateur, combattirent noblement la proposition; mais l'abbé Maury les dépassa dans la lutte. Ce fut le 13 octobre 1789 qu'il aborda pour la première fois cette question. La France ne lui paraissait pas réduite à la déplorable extrémité de ne pouvoir éviter une banqueroute que par une confiscation; il défendait un corps composé de cent cinquante mille Français, dont les propriétés étaient les plus anciennes de la monarchie, dont la fortune se liait à plus

d'un million de personnes. Il montrait dans la ruine du clergé la grande spéculation des agioteurs, et flétrissait les coupables avidités de la bourse. « Mais, s'écriait l'orateur, pourquoi désespère-« rions-nous assez lâchement de l'État pour croire que nous ne « pouvons plus le sauver que par la confiscation des biens du « clergé? Une ancienne nation que l'on invitait à être injuste « envers ses ennemis, répondit avec un sentiment noble, qui « n'était au fond qu'un calcul sage, que rien n'est utile que ce « qui est juste. Et nous, Messieurs, qui représentons la plus « loyale des nations, nous nous abaisserions à cette morale ré-« trécie qui mesure le droit sur l'intérêt! Eh! par quel aveugle-« ment ose-t-on nous proposer ici de sauver l'État en changeant « seulement de victimes?... Pour enrichir des spéculateurs avides, « vous nous enlèveriez des biens qui, n'étant point héréditaires, « sont le patrimoine successif et commun de toutes les familles, « des biens que nous voulons vous conserver pour vos propres « enfants, des biens dont les descendants de tous nos concitoyens « sont les héritiers présomptifs, et dont les cinq sixièmes seront « toujours nécessairement affectés à la classe des communes? Ces « biens, que nous possédons, nous ont été garantis par toutes les « lois du royaume, et la loi sacrée du dépôt nous oblige de les « transmettre fidèlement à nos successeurs. » Avec quel accent prophétique Maury disait à l'Assemblée constituante : « La pro-« priété est une et sacrée pour nous comme pour vous. Nos « propriétés garantissent les vôtres. Nous sommes attaqués au-« jourd'hui; mais, ne vous y trompez pas, si nous sommes « dépouillés, vous le serez à votre tour : on vous opposera votre « propre immoralité, et la première calamité en matière de « finances atteindra vos héritages!... »

Des dons, des acquisitions, des défrichements, voilà l'origine des propriétés ecclésiastiques. Maury remarquait que les dons ne pouvaient pas retourner à la nation parce qu'ils n'en venaient pas; tout avait été individuel entre le donateur qui avait légué et

l'église particulière qui avait reçu; on ne connaît aucun don générique fait à l'Église. L'orateur établissait que, si la nation avait le droit de remonter à l'origine de la société pour atteindre des propriétés reconnues pendant plus de quatorze siècles, ce nouveau principe métaphysique conduisait directement à toutes les insurrections de la loi agraire. Le peuple profiterait du chaos pour entrer en partage de ces biens, qu'une possession immémoriale ne garantirait pas de l'invasion. « Il aura sur vous, disait Maury, « tous les droits que vous exercerez sur nous; il dira aussi qu'il « est la nation, qu'on ne prescrit pas contre lui. » L'orateur annonce que le produit des propriétés ecclésiastiques, une fois vendues, ne répondra pas à ce qu'on attend. Il n'oublie pas la puissance des aumônes ecclésiastiques. « C'est par ses incalcu« lables aumônes, dit Maury, que le clergé rend les peuples « dociles à ses instructions. Comment pourrait-il les contenir « lorsqu'il n'aurait plus la faculté de les assister ? La charité tient « lieu au royaume d'un impôt vraiment immense. Depuis que « l'Angleterre a usurpé les propriétés des monastères, quoiqu'elle « ait respecté les possessions des évêchés, des chapitres, des uni« versités, qui sont encore les plus riches de l'Europe, l'Angle« terre a été obligée, depuis le règne de Henri VIII, de suppléer « aux aumônes du clergé par un impôt particulier en faveur « des pauvres; et cette imposition s'élève annuellement à plus de « soixante millions, dans un royaume dont la population forme « à peine le tiers de la nôtre. Comparez, Messieurs, calculez et « prononcez. » Maury, en présence d'une multitude toujours croissante d'indigents, redoutait des désastres pour les temps où l'aumône ne formerait plus une *espèce d'assurance patriotique*. Il terminait son discours par ces mots d'une vérité profonde : « Vous voulez être libres? eh bien! souvenez-vous donc que, « sans propriété, il n'y a plus de liberté; car la liberté n'est autre « chose que la première des propriétés sociales, la propriété de « soi. »

Les orateurs du côté gauche s'agitèrent autour de ce discours; les impuissants efforts de Duport, de Thouret, de Garat, de Lebrun passèrent par-dessus l'argumentation vigoureuse de l'abbé Maury. Il y avait dix-sept jours que l'Assemblée demeurait sous le coup de la parole de l'orateur de la droite, quand, le 30 octobre, Mirabeau parut à la tribune pour combattre l'antagoniste dont jusque-là il n'avait pas mesuré la force; il parcourut les différents aspects sous lesquels la question venait d'être considérée par les précédents orateurs, établit le droit de l'État de dissoudre les corps particuliers, distingua divers genres de fondation, et chercha à prouver le caractère temporaire de toute propriété ecclésiastique. Il écarta habilement l'idée que le clergé dût être dépouillé de ses biens, et se borna à demander doucement qu'*il fût de principe que toute nation est seule et véritable propriétaire des biens de son clergé*. Maury répondit séance tenante, et révéla tout son génie d'improvisation : « J'ai besoin, Messieurs, d'être « soutenu par un sentiment profond de mes devoirs pour rentrer « dans la lice. Je me vois encore environné de ces mêmes génies « qui demandent un décret dont je m'efforce de vous démontrer « l'injustice. Mais au delà de cette enceinte, qui renferme tant « de citoyens illustres, j'aperçois la France, l'Europe, et la « postérité qui jugera vos jugements. »

L'orateur, traçant ce qu'il appelait la *généalogie* de la question, parla des *publicistes obligeants* qui, dans l'ancienne Rome, voulurent soutenir que tous les biens des Romains appartenaient à César : on rejeta ce principe destructeur du genre humain. Lorsque le chancelier Duprat reproduisit ce système pour l'appliquer d'abord au clergé, et ensuite à toutes les propriétés, la France le repoussa. On le proposa de nouveau à Louis XV, qui l'appela un système de Machiavel. Ce système se réfugia alors dans l'Encyclopédie. « C'est de là, » dit Maury, « que M. Thouret « l'a tiré, de même que M. de Mirabeau le sien sur les *fonda-* « *tions*... Dites-moi, quelles sont les propriétés antérieures aux

« conventions sociales? est-ce le droit du premier occupant? « Eh bien! le clergé vous oppose ce droit : pouvez-vous lui « enlever des biens qu'il possédait avant que vous existassiez? « La nation n'a d'autre droit que celui du plus fort : les hostilités « de la force seraient-elles donc des décrets de la loi?... Malheur « à une nation où les propriétaires n'auraient que des patentes « antérieures à la loi pour défendre leurs propriétés! en trois « syllogismes on les envahirait... Le clergé, dit-on, ne peut « acquérir ni aliéner; lui a-t-on disputé sa propriété lorsqu'il a « payé la rançon de François Ier, payé les dettes de Charles IX? « Ne nous aura-t-il été permis de posséder quatorze cents ans « que pour nous déposséder en un seul jour? Si cela était, il ne « faudrait pas dire que nous sortons des forêts de la Germanie, « mais il faudrait répondre aux auteurs de ces maximes anti-« sociales qu'ils veulent nous y ramener. » Après avoir réfuté quelques assertions et raisonnements de Mirabeau, l'orateur convient qu'il y a des réformes à faire; mais il ajoute que, pour remédier aux abus d'un corps, il n'est pas nécessaire de l'étouffer : « Le talent de régénérer ne sera-t-il donc que l'art malheureux « de détruire? Vous l'avez dit vous-même avec amertume : *Vous « êtes environnés de ruines*, et vous voulez augmenter les dé-« combres qui couvrent le sol où vous deviez bâtir!... » Les derniers mots de ce discours resteront comme le jugement des gouvernements révolutionnaires dont l'épreuve, hélas! n'est pas encore achevée; ces mots, les voici : « Le plus terrible despotisme « est celui qui porte le masque de la liberté [1]. »

Mirabeau, dans son discours du 2 novembre 1789, s'efforça de renverser les solides démonstrations de l'abbé Maury; ce discours modéré, froid et subtil, et qui porte la trace d'un grand travail, ne fut certainement pas l'œuvre de Mirabeau, mais le produit d'une pensée étrangère plus accoutumée que la sienne

[1] *Le cardinal Maury, sa vie et ses œuvres*, ch. v.

aux arguments spécieux d'une métaphysique étudiée. Pour triompher des scrupules honnêtes de beaucoup de députés, on se contenta de faire *déclarer le principe de la propriété de la nation*, et ce fut à l'aide d'un mensonge prudent que le décret suivant réunit cinq cent soixante-huit voix contre trois cent quarante-six. « Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, « à charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du « culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des « pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des « provinces. Dans les dispositions pour subvenir à l'entretien « des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la « dotation d'aucune cure moins de 1,200 livres de rente, non « compris le presbytère. » Vienne maintenant le papier-monnaie : les richesses du clergé lui serviront de gage. L'évêque d'Uzès avait fort bien dit qu'il existe une union intime entre la propriété et la liberté. La spoliation de l'Église, consacrée par des décrets, ébranlait en France le principe de la propriété et frappait d'incertitude toutes les positions, toutes les existences. Le décret du 2 novembre, et celui du 17 décembre portant création de quatre cents millions d'assignats hypothéqués sur une vente des biens du clergé pour une égale somme, ouvriront une large voie à l'injustice. Ils auront pour conséquence la confiscation des biens des déportés, des émigrés, des condamnés à mort; tous les partis à leur tour en subiront l'iniquité. Le principe de la propriété, fondement de toute société humaine, brûle la main qui y touche. Il fait partie de ces conventions sacrées d'où dépendent essentiellement l'ordre et la durée des empires; on ne le discute pas sans un très-grand danger, on ne le viole pas légalement sans de très-grands malheurs : il faut qu'il demeure sous la protection du silence et du respect religieux des hommes.

Le lendemain du jour où l'Église fut frappée dans ses possessions légitimes, l'Assemblée prolongea jusqu'à nouvel ordre les vacances des parlements; telle était la faiblesse de ces célèbres

compagnies, que cette prolongation de leurs vacances équivalait à une destruction. L'Assemblée porta des peines contre beaucoup de parlements qui refusèrent d'enregistrer le décret du 2 novembre. Le jour où comparurent à sa barre plusieurs membres du parlement de Bretagne, on vit passer comme les funérailles de ces corps jadis si puissants. Le président de la Houssaye fut très-grave et très-noble à la tête des magistrats de Rennes; mais l'éloquence de Mirabeau les écrasa tous. Les paroles de Maury et de Cazalès ne furent qu'un inutile salut d'honneur pour accompagner la ruine de la vieille magistrature française. Ces parlements qui avaient provoqué les états généraux périssaient en un moment sous leurs coups, comme toutes les choses du passé. D'Espréménil, le héros parlementaire de 1787, assistait à la séance et faisait en silence de tristes retours. De ce jour date la destruction des parlements, quoique le décret de leur abolition n'ait été prononcé que le 6 septembre 1790.

Une grande réforme dont pouvait se plaindre la poésie des traditions et des vieilles mœurs, mais dont la portée politique était immense, s'accomplit le 15 janvier 1790. Les anciennes provinces de la France, ces généralités divisées et subdivisées en bailliages, sénéchaussées, intendances, châtellenies, prévôtés, vigueries, firent place à quatre-vingt-trois départements, à l'unité nationale. Des noms de fleuves et de montagnes se substituèrent à des noms historiques devenus chers par la mémoire des aïeux et par de glorieux souvenirs. Droits, franchises, titres anciens, nationalités propres, tout s'effaça. Il n'y eut plus ni Bourguignons, ni Provençaux, ni Bretons, ni Normands; il n'y eut que des Français. L'Assemblée nationale accomplit là une grande chose; elle créa la centralisation politique, sans laquelle un pays n'est pas en possession de toute sa force; elle mit entre les mains d'un pouvoir unique richesses, influences, énergies, tous les éléments, tous les ressorts.

En opérant ce changement si profond, si universel, l'Assem-

blée ne prévoyait point qu'elle allait établir le despotisme souverain de Paris, et ravir à l'intérieur du royaume sa liberté et sa vigueur. Il est bien que Paris, siége du gouvernement, soit la puissance politique qui délibère, ordonne, exécute; mais Paris, puissance administrative, est un fléau pour les intérêts des provinces; les retards de la bureaucratie, l'ignorance, le mauvais vouloir, les facilités données à l'intrigue produisent de grands maux : une province n'est bien administrée que par elle-même. L'idée d'une nouvelle division du royaume fut une idée d'homme d'État; elle appartient à Sieyès, qui avait pu la prendre dans le rapport de Calonne en 1787; ce rapport considérait comme très-imparfait « un royaume dont les provinces sont étrangères les « unes aux autres, où des barrières multipliées dans l'intérieur « séparent et divisent les sujets d'un même souverain, etc. » Le principe de la réforme du 15 janvier 1790 était dans ces lignes du remarquable rapport de Calonne que nous avons cité en son lieu.

Le 4 février 1790, Louis XVI, *le roi le plus sincèrement révolutionnaire de tous ceux qui ont occupé un trône*, se présentait à l'Assemblée sans autre appareil qu'une escorte de deux officiers de la garde nationale; des applaudissements l'accueillaient; assis au fauteuil du président, qu'on avait recouvert d'un tapis de velours violet, le roi prononça un discours étendu qu'on ne peut relire sans en être frappé. Pour lier le passé et l'avenir, que pouvait dire Louis XVI de plus politique et de plus social que ceci?

« Un jour, j'aime à le croire, tous les Français indistinctement « reconnaîtront l'avantage de l'entière suppression des différences « d'ordre et d'état, lorsqu'il est question de travailler en commun « au bien public, à cette prospérité de la patrie qui intéresse « également tous les citoyens; et chacun doit voir sans peine « que, pour être appelé dorénavant à servir l'État de quelque « manière, il suffira de s'être rendu remarquable par ses talents « ou par ses vertus.

« En même temps, néanmoins, tout ce qui rappelle à une « nation l'ancienneté et la continuité des services d'une race « honorée, est une distinction que rien ne peut détruire, et « comme elle s'unit aux devoirs de la reconnaissance, ceux qui, « dans toutes les clasees de la société, aspirent à servir efficacement leur patrie, et ceux qui ont eu déjà l'honneur de « réussir, ont intérêt à respecter cette transmission de titres et « de souvenirs, le plus beau de tous les héritages qu'on puisse « faire passer à ses enfants. Le respect dû aux ministres de la « religion ne pourra non plus s'effacer, et lorsque leur considé- « ration sera principalement unie aux saintes vérités qui sont « la sauvegarde de l'ordre et de la morale, tous les citoyens « honnêtes, éclairés, auront un égal intérêt à la maintenir et « à la défendre...

« Par quelle fatalité, lorsque le calme commençait à renaître, « de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les pro- « vinces? par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès? « Joignez-vous à moi pour les arrêter, et empêchons de tous nos « efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces « jours où le bonheur de la nation se prépare. Vous qui pouvez « influer par tant de moyens sur la puissance publique, éclairez « sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple « qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé, quand « on veut me consoler de mes peines. »

Ici l'émotion de l'Assemblée interrompit le roi.

« Ah! » reprit Louis XVI, « s'il savait à quel point je suis « malheureux d'un injuste attentat contre les fortunes, ou d'un « acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épar- « gnerait cette douloureuse amertume!...

« Puisse cette journée, où votre monarque vient de s'unir à « vous de la manière la plus franche et la plus intime, être une « époque mémorable dans l'histoire de cet empire. Elle le sera, « je l'espère, si mes vœux ardents, si mes instantes exhortations

« peuvent être un signe de paix et de rapprochement entre vous. « Que ceux qui s'éloigneraient encore de l'esprit de concorde, « devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souve- « nirs qui les assiégent, je les paierai par ma reconnaissance et « mon affection. Ne professons tous, je vous en donne l'exemple, « qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, « l'attachement à la constitution nouvelle et le désir ardent de « la paix, du bonheur et de la prospérité de la France. »

Quand on médite ce discours empreint d'un sentiment si profond et si vrai, et qui excita tant d'enthousiasme, on s'étonne que l'alliance de Louis XVI et du peuple de France ne se soit pas accomplie sur les débris des projets infernaux de quelques hommes. On admire en gémissant avec Lally-Tollendal « la vigi- « lance et le génie qu'il a fallu aux méchants pour empêcher « cette réunion qui était toujours au moment de s'opérer. » La séance du 4 février se termina par le serment civique, répété en ces termes par chaque député : « Je jure d'être fidèle à la nation. « à la loi, au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la con- « stitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le « roi. » Le soir, le même serment fut répété par la commune de Paris, et la France entière le répéta dans ses municipalités les plus reculées. La Révolution gagnait du terrain au bruit des applaudissements donnés à Louis XVI.

Le côté droit, affligé des désordres qui éclataient à de trop fréquents intervalles, découragé par de continuelles défaites, frappé de la faiblesse du pouvoir exécutif, demanda pour le roi, le 23 février, trois mois de dictature; sa proposition fut repoussée; il devait s'y attendre. Il ne voyait plus d'espoir que dans des élections nouvelles, et d'ailleurs les mandats de beaucoup de députés bornaient leurs pouvoirs à une année. Il devenait nécessaire, selon Maury, que la nation rectifiât la constitution, et sa volonté réelle et définitive devait se révéler par le choix de nouveaux députés : ainsi tomberait le bruit que le roi était

prisonnier dans sa capitale et que l'Assemblée n'était pas libre dans ses délibérations. Les plus violents murmures répondirent aux propositions de l'abbé Maury.

« Je ne puis, s'écria Mirabeau, me défendre d'une indignation « profonde lorsque j'entends de malveillants rhéteurs opposer « sans cesse la nation à l'Assemblée nationale, et s'efforcer de « susciter entre elles une sorte de rivalité, comme si les regards « des deux mondes attachés sur elle, le fanatisme heureux d'une « grande Révolution, le spectacle de notre gloire, la reconnais- « sance de tant de milliers d'hommes, l'orgueil même d'une « conscience généreuse qui aurait trop à rougir de se démentir, « n'étaient pas une caution suffisante de notre fidélité, de notre « patriotisme et de nos vertus. Messieurs, vous connaissez tous le « trait de ce grand homme, de ce Romain qui, pour sauver la « patrie d'une grande conspiration, avait été contraint d'outre- « passer le pouvoir que lui conféraient les lois. Un tribun « captieux exigea de lui le serment de les avoir respectées; « il croyait par cet insidieux interrogat placer le consul dans « l'alternative d'un parjure ou d'un aveu embarrassant. *Je jure,* « dit le grand homme, *que j'ai sauvé la république.* Messieurs, « je jure que vous avez sauvé la chose publique. » Tout cela était fort beau, mais conduisait tout droit au Comité de salut public. L'Assemblée décida que les élections n'auraient lieu qu'après l'achèvement de la constitution, et déclara nuls les mandats impératifs.

L'organisation du pouvoir judiciaire ne fut pas un des moindres travaux de l'Assemblée. Plusieurs lois qui portaient encore l'empreinte des âges barbares disparurent. On entra dans les voies d'une meilleure et plus exacte justice. La discussion sur l'institution du jury fut grave et belle. On distingua Thouret, Barnave, Charles Lameth, Sieyès, Chapelier, Adrien Duport. Robespierre se fit écouter, ce qui lui arrivait peu souvent. Le vote du 30 avril institua le jury pour les causes criminelles; il en repoussa l'appli-

cation aux causes civiles. On a regretté la suppression des bureaux de conciliation, où se présentaient les parties avant de recourir aux tribunaux, et la suppression du tribunal de famille, auquel les proches parents soumettaient leurs différends. L'Assemblée se trompa en enlevant au roi, d'où toute justice doit découler, la nomination des juges. Cette belle prérogative de la monarchie eut pour défenseur Cazalès, et surtout Maury, qui s'appuyait sur les leçons du passé et l'expérience des peuples. La création de la Cour de cassation assura aux lois l'interprétation la plus parfaite.

L'Assemblée était un grand spectacle par l'importance des questions qui s'y agitaient, par l'éclat des talents et les passions de la multitude. La question du droit de paix et de guerre tint Paris en haleine pendant cinq jours. Parmi les orateurs du côté gauche, on entendit Charles Lameth, le duc d'Aiguillon, Menou, Lepelletier de Saint-Fargeau; parmi ceux du côté droit, Maury, Cazalès, Montlosier, l'abbé de Montesquiou, l'archevêque d'Aix M. de Boisgelin. Mais le grand intérêt de la lutte se porta sur Barnave et Mirabeau. Le côté gauche voulait que le droit de paix et de guerre appartînt à la nation. Barnave mit sa réthorique au service de cette opinion, qui flattait la place publique. Mirabeau, préoccupé de sauver les débris du pouvoir royal, fit voir le danger de déléguer à une assemblée l'exercice du droit de paix et de guerre. Il anima de son feu et colora de sa plus vive parole de saines idées politiques; sur ses lèvres puissantes le bon sens fut éloquent comme la passion. La réponse de Barnave au premier discours de Mirabeau lui valut une ovation dans les rues; la démagogie le porta en triomphe, et menaça Mirabeau de la lanterne.

Mais la question n'était point encore jugée; elle devait l'être le lendemain. On colportait et l'on criait dans les rues un libelle intitulé *la grande trahison du comte de Mirabeau*. Le club des Jacobins avait retenti de dénonciations et d'outrages contre lui; des vociférations s'étaient fait entendre sous ses fenêtres. Le géant

de la tribune attendait son heure. Lorsqu'il arriva à l'Assemblée, à travers les huées de la foule, il dit à un ami inquiet : « On « m'emportera d'ici triomphant ou en lambeaux. » Plus de vingt mille personnes se pressaient en tumulte autour de l'Assemblée. Ce jour fut le plus solennel des jours de Mirabeau. Il monte à la tribune; la magnificence de son exorde subjugue tout d'abord l'Assemblée; chacune de ses paroles va droit au fait, droit au cœur de l'ennemi, et *les vengeances populaires, les haines de la rivalité, l'irritabilité de l'amour-propre substitué au culte de la patrie,* sont fustigées en passant par l'amer dédain de son génie. L'inconstance des faveurs de la multitude et l'ovation populaire de Barnave lui inspirèrent ensuite ce mouvement tant de fois cité : « Et moi aussi, on voulait, il y a peu de jours, me porter en « triomphe; et maintenant on crie dans les rues : LA GRANDE « TRAHISON DU COMTE DE MIRABEAU... Je n'avais pas besoin de cette « leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la « roche Tarpéienne. » Ces *coups de bas en haut* ne l'arrèteront pas dans sa carrière. Il met en déroute les arguments de Barnave, pose de nouveau et développe fortement ses principes; son talent monte et devient plus irrésistible à mesure qu'il se sent vainqueur. Mirabeau a tout dit, a répondu à tout; le champ de bataille lui reste. Le concours de l'autorité royale est admis dans l'exercice du droit de paix et de guerre; ce droit est délégué au roi et à l'Assemblée [1]. L'histoire des merveilles de l'éloquence n'offre pas un plus beau triomphe de tribune. La démagogie s'irrita de cette victoire : « Mirabeau, Mirabeau, disait le journal de Fréron, moins « de talent plus de vertu, ou gare la lanterne! »

Les démagogues avaient flairé le retour monarchique de Mirabeau et ses relations avec des personnages de la cour. La Marck plaidait pour que le roi reçût Mirabeau; Louis XVI, qui consentait

[1] Vingt-deux décrets avaient été proposés dans cette discussion. L'opinion de Mirabeau, qui triompha, fut appuyée par Lafayette.

à accepter ses conseils, ne voulut jamais l'admettre auprès de lui. L'orateur n'ignorait pas les motifs de cette répugnance; il s'écria un jour : « Oh! que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à « la France! » Marie-Antoinette le reçut deux fois. Mirabeau disait : « La reine, le seul homme que le roi ait près de lui. » Et la reine, en effet, était douée d'une énergie qui aurait pu lui tenir lieu de génie. Quel parti Mirabeau eût tiré de cet intrépide caractère, si les irrésolutions du roi n'avaient entravé les meilleurs desseins! La plupart des notes de Mirabeau furent adressées à Marie-Antoinette. « Le moment pourrait venir, disait-il, où il « faudrait voir ce que peuvent à cheval une femme et un enfant: « ce sont pour la reine des traditions de famille. » A cette époque, Mirabeau, Sieyès et Rœderer dînaient ensemble une fois par semaine; Mirabeau leur communiquait quelquefois ces notes. Ils lui dirent un jour : « Ces notes n'auront jamais autant de « crédit que celles du baron de Breteuil. »

Une extravagante parole était sortie de la bouche de Mirabeau: « Il faut décatholiser la France. » Beaucoup de députés de l'Assemblée nationale, aussi incroyants et plus révolutionnaires que lui, partagaient vivement cet avis. Sous prétexte de mettre fin à des abus trop réels, on travaillait à la désorganisation de l'Église. La spoliation avait été un premier pas; mais on ne ruine point une religion qu'on dépouille, et la pauvreté dans le christianisme est une grande puissance. L'Assemblée nationale frappa des coups plus sûrs en supprimant, le 13 février, les vœux monastiques et les ordres religieux. Le comité des affaires ecclésiastiques n'était pas un concile, et Treilhard n'était ni pape ni cardinal; il n'appartenait point à des hommes politiques de se prononcer sur la réformation disciplinaire des monastères. Treilhard était modéré dans son rapport; il n'allait pas jusqu'à l'abolition des ordres religieux. Barnave, la Rochefoucauld, Garat le dépassèrent. L'abbé Grégoire ne concluait qu'à la suppression d'un certain nombre d'établissements monastiques. L'évêque de Clermont,

l'évêque de Nancy M. de la Fare, firent d'éloquents efforts pour qu'on n'enlevât point *à la religion un abri, aux citoyens une ressource, à l'Évangile des apôtres*. La liberté de la conscience, de la prière et du travail ne put trouver grâce. Les souvenirs des services immenses rendus par les ordres religieux ne les protégèrent point. L'homme est ainsi fait, que le mal le touche toujours plus que le bien : les scandales des cloîtres parlèrent plus haut que la magnifique variété des grandes œuvres monastiques pendant de longs siècles. Les sentiments du côté gauche de l'Assemblée éclatèrent de nouveau lors de la motion de dom Gerle, chartreux, membre du club des Jacobins, pour décréter que la religion catholique serait la seule dont on autoriserait en France le culte public. L'ajournement, prononcé après trois épreuves orageuses, aboutit au rejet de la motion dans la séance du 12 avril.

Mais une autre guerre, plus décisive et plus sérieuse encore, attendait l'Église : nous voulons parler de la constitution civile du clergé. La transformation des provinces en quatre-vingt-trois départements rendait nécessaire un remaniement des diocèses; ce travail, dont la base naturelle était les besoins religieux du royaume, aurait dû s'accomplir par l'accord du saint-siége et du gouvernement. L'Assemblée nationale ne s'arrêta jamais en chemin; elle s'occupa d'une nouvelle division des diocèses, disposa de la juridiction épiscopale, et son travail la conduisit à porter la main sur ces hautes questions spirituelles contre lesquelles viendront toujours se briser les puissances de ce monde. C'était peu d'*éteindre* et de *supprimer* « les dignités, canonicats, « prébendes, demi-prébendes, chapellenies, chapelles, tant des « églises cathédrales que des églises collégiales, et tous chapitres « réguliers et séculiers de règle ou en commende aussi de l'un « et l'autre sexe, et tous bénéfices généralement quelconques. » La constitution civile du clergé prescrivait que les évêques seraient élus par le corps électoral, de la même manière qu'on nommait

les membres de l'assemblée du département; elle interdisait au nouvel évêque de s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation; l'élection des curés appartenait aussi au peuple. L'évêque confirmait canoniquement le curé, comme le métropolitain confirmait l'évêque. Les évêques et les curés élus étaient obligés de prêter serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi et à la constitution décrétée par l'Assemblée nationale. Voilà cette constitution civile du clergé qui établissait le schisme et d'où sortirent tant de malheurs. Camus, Treilhard y prirent la plus grande part; l'archevêque d'Aix défendit les vrais principes de l'Église. Maury, dans son discours du 27 novembre 1790, soutint en grand orateur le droit catholique : il écrasa Mirabeau et Camus; mais ce n'est pas à la vérité que le scrutin donnait gain de cause.

La nation française, convoquée en 1789, chargea ses représentants de proclamer la religion catholique, apostolique romaine, seule religion de l'État; il y avait loin de ce mandat au bouleversement de l'Église, à la rupture avec Rome. A quoi bon s'arrêter à signaler l'oubli de ce mandat? Depuis longtemps l'Assemblée vogue à pleines voiles sur la mer des usurpations. Nous ne sommes donc pas étonnés qu'elle trahisse les vœux les plus chers de ses millions de commettants; nous sommes étonnés de son manque de génie dans ces grandes questions. La constitution civile du clergé était l'anéantissement des principes établis depuis la naissance de l'Église; l'Assemblée pouvait-elle espérer que cinquante à soixante mille prêtres l'accepteraient? La résistance des croyances n'amènerait-elle pas la persécution et un trouble immense dans la société des croyants? Quelle ignorance du cœur humain et du véritable état des mœurs! Quel renversement des notions les plus fondamentales! Comment persuader aux catholiques que les prêtres assermentés étaient les dépositaires de la vraie foi, et que les prêtres insermentés étaient des rebelles indignes de leur confiance? L'enseignement religieux le

plus élémentaire nous oblige de croire que le pape est le chef visible de l'Église catholique, que de lui découlent tous les pouvoirs spirituels, toutes les institutions canoniques, et qu'il est le centre de l'unité. Le décret qui ordonnait aux évêques de ne rien demander au saint-siége et de se borner à de simples lettres de communion, était une négation de la suprématie de la chaire de Pierre; c'était le schisme anglican avec l'hypocrisie de plus. L'Église ne saurait admettre des ministres qui n'ont reçu d'elle aucun pouvoir; toute proposition contraire est une injure au sens commun. La puissance civile ne peut ni conférer ni ôter les pouvoirs spirituels; elle choisit, et la puissance ecclésiastique institue.

Vous avez, dites-vous, changé les lois. Mais un corps politique peut-il changer des lois qui sont hors de sa nature, hors de sa portée et de sa sphère, des lois qui sont l'œuvre d'un pouvoir tout à fait différent et indépendant du sien? Si vous supprimez l'action du centre de l'unité, dites-nous en vertu de quelle autorité les évêques et les prêtres catholiques exerceront leur ministère spirituel. Il faut avoir bien peu creusé les choses humaines pour ne pas savoir que la force de la religion, c'est précisément qu'elle soit placée au-dessus des législations et des volontés d'ici-bas, au-dessus des dominations politiques, rois, assemblées, républiques. Si la religion règne en souveraine jusque dans les dernières profondeurs de ma conscience, c'est que je la regarde comme l'ouvrage de Dieu. Est-ce qu'une œuvre humaine me maîtriserait à ce point? Est-ce que des lois faites par des hommes faibles et misérables comme moi s'empareraient aussi intimement, aussi complétement de mon âme? Oh! comme les législateurs et les gouvernements se trompent quand ils essaient de mettre la main sur la religion! S'ils réussissaient dans leurs desseins, la religion perdrait son mystérieux empire, et les sociétés l'invisible force qui les mène.

Il était tout simple que les protestants battissent des mains à

la constitution civile du clergé. Ceux de Nîmes et de Montauban, de Toulouse et de Montpellier se livrèrent à la joie. Les catholiques du Midi ne pouvaient assister avec indifférence au spectacle de ces manifestations; leur foi se mêlait à la foi monarchique, et pour eux, hérétique et révolutionnaire, c'était tout un. Des compagnies de la garde nationale dans le Midi remplacèrent par une croix blanche la cocarde tricolore. La guerre civile se montra avec toutes ses fureurs. Des troubles, quelque temps auparavant, avaient éclaté sur d'autres points. La populace de Marseille prit le fort Saint-Jean, comme les Parisiens avaient pris la Bastille; le brave de Beausset, qui commandait ce fort, périt martyr de son devoir sous des mains cruelles. Toulon et Valence eurent leurs désordres. A Aix, un homme de talent et de noble vie, dont le nom est resté cher à la magistrature de Provence, Pascalis, fut pendu, coupable d'activité royaliste.

Cependant le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, approchait. Les départements et les gardes nationales du royaume étaient conviés à une fête solennelle de fédération. L'Assemblée, qui avait porté trois jours le deuil de Franklin et reçu gravement une *députation du genre humain*, composée de toutes sortes d'aventuriers étrangers, se prépara à la fête du 14 juillet par l'abolition des titres de noblesse. Ce complément de la nuit du 4 août, proposé par un obscur député, Lambel, appuyé par Lafayette et Charles Lameth, défendu par MM. de Noailles et Matthieu de Montmorency, attaqué par le fils du pauvre cordonnier de Valréas, fut voté le 19 juin 1790 à la séance du soir. A l'occasion de ce décret, le duc d'Orléans voulait que les princes du sang fussent considérés comme de simples citoyens. Il argumentait, dans une conversation, contre Mirabeau, qui lui disait : « Vous avez beau faire, vous n'êtes, vous ne pouvez être, vous « ne serez jamais que des privilégiés. — Mais, » demandait le duc d'Orléans, « n'y aurait-il pas un milieu à tenir entre ces « opinions extrêmes? — Pardonnez-moi, » répliqua Mirabeau,

« c'est de vous prendre à mesure que vous venez au monde et « de vous étrangler comme des louveteaux. » Oh! quel prince que celui à qui Mirabeau a pu tenir un propos pareil!

Le décret du 29 juin fut un enfantillage de la Révolution. Elle devait se donner un démenti à elle-même par la création de la noblesse de l'Empire. Nous disons avec Mirabeau [1] : « Ce qu'il est « le plus difficile d'arracher du cœur des hommes, c'est la puis- « sance des souvenirs. La vraie noblesse est en ce sens aussi « indestructible que sacrée. Les formes varieront, mais le culte « restera. Que tout homme soit égal devant la loi, que tout mo- « nopole, surtout moral, disparaisse; tout le reste n'est que « déplacement de vanité. » Les journalistes, dans le compte rendu des séances de l'Assemblée, appelaient Mirabeau *Riquetti l'aîné*. « Vous avez, » leur disait-il, « désorienté l'Europe pen- « dant quatre jours avec votre nom de Riquetti! » Camille Desmoulins, qui appelait la reine *la femme du roi*, en vint à désigner Louis XVI sous le nom de *M. Capet l'aîné!*

La Révolution n'eut pas un plus beau jour que celui du 14 juillet 1790. Les opinions modérées dominaient alors; l'immense majorité voulait le roi et la constitution. L'ancien régime n'existait plus; un nouveau monde était né; l'âge des priviléges avait fait place à l'avénement de la bourgeoisie, à l'avénement du plus grand nombre. Les Français, longtemps séparés par tant de barrières, demandaient à s'embrasser sous les yeux du prince qu'ils appelaient le *restaurateur de la liberté*. Les idées de paix, d'amour, de conciliation, couraient dans l'air d'un bout du royaume à l'autre. On aspirait à la fête du 14 juillet comme à la fête de la grande alliance. Le Champ de Mars avait été choisi pour la réunion solennelle. Des milliers d'ouvriers furent occupés à en creuser la vaste étendue pour élever de tous les côtés des talus semblables à de larges gardins d'amphithéâtre, où le peuple

[1] Lettres de Mirabeau.

pût prendre place; ces talus, que le temps n'a pas encore fait disparaître, se couvrent aujourd'hui de la multitude oisive, attirée par des amusements qui n'ont rien d'héroïque.

On craignait que le Champ de Mars ne fût pas prêt; on convia les citoyens à se joindre aux ouvriers; et ce fut alors que l'espace compris entre la rive gauche de la Seine et l'École militaire offrit les plus étranges tableaux. Les riches et les pauvres, les élégants et les déguenillés, les enfants et les vieillards, le gentilhomme et le valet, les moines et les comédiens, la grande dame et la poissarde, les jeunes gens des séminaires et des écoles et les jeunes apprentis, les officiers et les soldats, tous accoururent avec des pelles, des pioches, des bêches, tous remuèrent la terre ou traînèrent la brouette ou le haquet. Deux cent mille personnes ainsi confondues travaillèrent plusieurs jours, animées par les fanfares de cent orchestres, au bruit de chants patriotiques entremêlés parfois du *Ça ira*, comme d'un sifflement de sinistre présage. Quatorze mille députés, les élus de plus de trois millions de gardes nationales, onze à douze mille députés de tous les corps de terre et de mer arrivèrent à Paris; chaque département avait sa bannière. Lafayette, proclamé président de l'assemblée des fédérés, se présenta le 13 juillet à la barre de l'Assemblée nationale et chez le roi, à la tête des députations. La réponse du roi fut touchante. « Redites « à vos concitoyens que j'aurais voulu leur parler à tous comme « je vous parle ici; redites que leur roi est leur père, leur frère, « leur ami; qu'il ne peut être heureux que de leur bonheur, « grand que de leur gloire, puissant que de leur liberté, riche « que de leur prospérité, souffrant que de leurs maux; faites « surtout entendre les paroles ou plutôt les sentiments de mon « cœur dans les humbles chaumières et dans les réduits des « infortunés; dites-leur que si je ne puis me transporter avec « eux dans leur asile, je veux y être par mes affections et par « les lois protectrices du faible, veiller pour eux, vivre pour eux,

« mourir, s'il le faut, pour eux [1].... » On croirait entendre saint Louis avec je ne sais quel pressentiment du martyre.

Le 14 juillet, le Champ de Mars, transformé en Colysée de la nation, réunissait dans son enceinte et sur ses quatre faces quatre cent mille personnes. Les spectateurs auxquels l'espace avait manqué se pressaient sur les hauteurs de Passy. Des nuages couvraient le ciel; de temps en temps des averses tombaient. Les parapluies formaient comme une tente verte et rouge autour du Champ de Mars. La pluie n'abattait pas l'enthousiasme; on répondait à chaque ondée par des chants, des cris joyeux et des farandoles. Au milieu du Champ de Mars s'élevait l'autel de la Patrie, environné des troupes de ligne et des députations de chaque département. Il faisait face à l'École militaire, devant laquelle étaient placés le roi sur un trône, l'Assemblée nationale sur un amphithéâtre. Une tribune avait été disposée pour la reine, le dauphin, les princes, les princesses et leur suite. Les bannières de chaque département et l'oriflamme de la commune de Paris [2] furent bénites sur l'autel de la Patrie. L'évêque d'Autun célébra la messe, au son de dix-huit cents instruments, assisté de deux cents prêtres vêtus d'aubes avec des ceintures tricolores. L'abbé Louis remplissait les fonctions de diacre. L'abbé Gobel figurait aussi à l'autel, à côté de Talleyrand. La plupart des officiants de ce jour devaient être, à divers degrés, l'affliction de l'Église [3]. Le chant vainqueur du *Te Deum* retentit dans les airs; Lafayette, major général de la fédération, descendit alors de son cheval blanc; il se dirigea vers le roi pour prendre ses ordres, et,

[1] Mémoires de Lafayette, t. III.

[2] On décréta que cette oriflamme serait suspendue à la voûte de l'Assemblée nationale.

[3] L'abbé Lambert, aumônier d'un des bataillons de la garde nationale de Paris, était un des prêtres assistants; après la messe, il dit à l'évêque d'Autun : « Monseigneur, y a-t-il gala? — Non, » répondit l'évêque. « Eh bien, » répliqua l'abbé Lambert, « venez avec nous aux Jacobins, je donne à dîner à mes confrères, « et nous avons l'ancien cuisinier des moines. » Et Talleyrand accepta.

montant ensuite vers l'autel de la Patrie, y plaça son épée et prononça au nom des troupes et des fédérés le serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi.

Au même instant, tous les bras se levèrent, toutes les voix crièrent : *Je le jure.* Les salves d'artillerie, les cris *Vive l'Assemblée nationale! vive le roi!* accompagnaient le serment mille et mille fois répété. A la même heure, dans toutes les villes de France, des coups de canon annoncèrent le serment solennel. Ainsi, au même moment, tressaillait tout un grand royaume. Le président de l'Assemblée nationale, tous les représentants, le roi à son tour, jurèrent; et la reine, élevant le dauphin dans ses bras, le présenta au peuple en s'écriant : « Voilà mon fils! « il se réunit ainsi que moi dans les mêmes sentiments [1]. » Les cris *Vive le roi! vive la reine! vive le dauphin!* répondirent à ce mouvement de Marie-Antoinette. Un rayon de soleil qui, perçant la nue, était venu tout à coup éclairer ces dernières scènes, fut salué comme la prophétique image d'un avenir sans tempêtes; mais ce rayon de soleil fut semblable aux joies trop rapides qui éclairaient les tristesses royales depuis le mois de mai 1789.

La fête de la fédération prouva que les provinces étaient restées royalistes, et que la bourgeoisie française voulait sincèrement et ardemment la monarchie constitutionnelle. Une portion du côté gauche en fut déroutée; le parti des Jacobins, fortifié par le retour du duc d'Orléans, ne dissimula point son dépit. Ce ne fut pas le roi qui occupa le premier plan le 14 juillet, ce fut le commandant général de la garde nationale parisienne. Mirabeau, dans son tardif intérêt pour le trône, aurait voulu que Louis XVI fût l'âme de la fête, « au lieu de contempler dans « un respectueux silence la royauté de Lafayette. » Toutefois

[1] Tous les détails de la fête du 14 juillet 1790 se trouvent dans les Mémoires du marquis de Ferrières.

Louis XVI, en rentrant à Saint-Cloud, qui, depuis les chaleurs de l'été, était devenu la demeure de la famille royale, put se croire encore aimé de la France. Le jour de la fédération vit la popularité de Lafayette monter à son plus haut degré de gloire; jamais autant d'hommages n'avaient environné un citoyen sans couronne. A compter de ce jour, le crédit de Lafayette décline; le jacobinisme ne lui pardonnera ni cette popularité prodigieuse, ni son respect pour le roi; il travaillera sans relâche à démolir la puissance de ce révolutionnaire honnête homme, qui se place entre la monarchie amoindrie et les mauvais desseins que repousse son honneur. Malheureusement Lafayette, à qui l'on offrit tour à tour le titre de généralissime, le bâton de maréchal, l'épée de connétable, outre que ses talents n'égalaient pas la grandeur de son rôle, avait dans sa position politique quelque chose d'indécis et de mêlé; il ne voulait pas encore de la république, quoique son cœur fût républicain, et craignait toujours de trop faire pour la monarchie. Évidemment cet homme-là ne pouvait pas sauver Louis XVI. Si le roi avait pu avoir en Mirabeau la confiance qu'il avait en Lafayette, et qu'il eût fait de Mirabeau son ministre le lendemain de la fête de la fédération, le salut du trône se serait peut-être accompli. C'est, selon nous, le moment où le plus de chances s'offraient à la royauté, inspirée et soutenue par un véritable homme d'État.



CHAPITRE VIII

Louis XVI consulte le pape sur la constitution du clergé. — Signature du roi. — L'Assemblée prescrit au clergé le serment. — Insurrection militaire; l'affaire de Nancy. — Le marquis de Bouillé. — Necker s'en va. — Duels politiques. — Le départ de Mesdames tantes du roi. — Mirabeau combat le projet de loi contre les émigrés. — Maladie et mort de Mirabeau. — Appréciation du caractère, de l'influence et du talent de Mirabeau. — Le roi n'est pas libre d'aller à Saint-Cloud. — Décret en faveur des nègres. — La lettre de Raynal. — L'origine de la guillotine. — La question de la peine de mort; Robespierre la repousse. — L'abbé Gobel.

1790—1791



La constitution civile du clergé fut une épreuve douloureuse pour la piété de Louis XVI. Sa conscience la repoussait; la perspective des dangers publics qui naîtraient de son refus de sanction l'épouvantait. Le roi soumit secrètement ses inquiétudes au saint-siége, le suppliant de prendre en considération les terribles difficultés du moment. Pie VI ne lui laissa point ignorer que l'approbation des décrets relatifs au clergé entraînerait la nation entière dans l'erreur, le royaume dans le schisme, et qu'elle allumerait peut-être la flamme dévorante d'une guerre de religion. Le pape engageait Louis XVI à consulter les deux prélats de son conseil, M. de Pompignan, archevêque de Vienne, administrateur

de la feuille des bénéfices, et M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, garde des sceaux. Ces deux prélats, plus préoccupés des menaces de la Révolution que de l'unité de l'Église, conseillèrent au roi d'apposer sa signature à la constitution civile du clergé. Le roi, sous le coup des volontés populaires, signa le 24 août 1790, et une douleur nouvelle, le remords, entra dans son cœur. M. de Pompignan mourut de chagrin au souvenir de sa faute, et M. de Cicé la confessa publiquement. L'Assemblée nationale prescrivit au clergé de France le serment à la constitution schismatique. Grégoire, curé d'Emberménil, monta à la tribune le 27 décembre, et donna le signal de la désertion catholique; les curés révolutionnaires imitèrent son exemple. Trois évêques seulement, Talleyrand, le cardinal de Brienne, Gobel, évêque de Lydda, prêtèrent le serment; on avait prévu leur chute. La très-grande majorité du clergé de l'Assemblée nationale demeura inébranlable dans ses devoirs, malgré les huées et les menaces des galeries. La persécution commença le lendemain de cette pieuse résistance; l'intolérance révolutionnaire choisit pour premières victimes ces anges visibles qui, sous le nom de Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, donnent à la charité les parfums et la grâce du ciel; la perversité se concerta, et outragea les saintes femmes le même jour sur divers points du royaume [1].

La fédération du 14 juillet, qui laissa voir les sentiments monarchiques des provinces, ne protégea point contre la corruption les soldats des départements réunis à Paris. Les orléanistes et les Jacobins les travaillèrent. La confiance des soldats en leurs chefs s'affaiblit à la suite du décret de l'Assemblée nationale qui ordonnait aux officiers de s'engager par écrit, sur leur parole d'honneur, à obéir à la constitution. Les serments déjà prêtés rendaient ce décret inutile; et de plus il frappait de suspicion les

[1] Cette particularité se trouve dans une lettre du ministre de l'intérieur aux directoires des départements, le 31 mai 1791.

chefs militaires. Des insurrections éclatèrent dans presque toutes les garnisons du royaume. La révolte militaire de Nancy émut l'Assemblée nationale; la garnison de cette ville, composée de quatre bataillons du régiment du Roi, un des meilleurs de France, de deux bataillons suisses, formés de Genevois, de gens du pays de Vaux et de Neuchâtel, et du régiment de mestre-de-camp cavalerie, avait appelé à elle quatre à cinq mille pillards de Nancy et du voisinage. L'Assemblée lui ordonna de rentrer dans l'obéissance, sous peine d'être traitée comme rebelle à la loi. La garnison brûla le décret, et remplit la ville de scènes de violence. Le brave marquis de Bouillé commandait les troupes de la frontière depuis la Suisse jusqu'à la Sambre; son nom s'était mêlé glorieusement à la guerre d'Amérique; il avait fait rentrer dans l'ordre la garnison de Metz, il fut chargé de réprimer l'insurrection de Nancy. La répression n'était pas facile avec une armée livrée à l'indiscipline, à la licence. Bouillé remplit cette tâche avec beaucoup de talent, de courage, de présence d'esprit; et, quoi qu'on ait pu dire du *massacre de Nancy*, la grande vigueur de Bouillé ne se sépara point d'une grande modération. Le roi, l'Assemblée nationale et Lafayette lui envoyèrent des lettres de félicitation[1]. Un jeune officier du régiment du Roi, Desilles, s'assit sur la lumière d'un canon de vingt-quatre pour empêcher la populace furieuse d'y mettre le feu et de porter la mort à des frères; Desilles y fut frappé de quatre coups de fusil, reçut les félicitations de l'Assemblée nationale, et son dévouement intrépide fut pour lui un long triomphe.

Bouillé, après l'affaire du 31 août, pouvait former une armée

[1] Au commencement de septembre, Mme Campan, retenue par la reine jusqu'à minuit, vit arriver le roi dans la chambre de Marie-Antoinette, le suivit dans la salle du conseil et écrivit sous la dictée de Louis XVI le rapport du marquis de Bouillé sur l'affaire de Nancy. Le roi copiait de son côté, à mesure qu'il dictait à la première femme de chambre de la reine. Le roi voulait avoir plusieurs copies du rapport de M. de Bouillé. (Mémoires de Mme Campan, ch. XVII.)

qui aurait fait trembler les Jacobins. De cette époque date la scission entre les Jacobins, qui soutenaient les insurrections militaires, et les constitutionnels, qui les détestaient. Chose curieuse! Nancy, naguère le théâtre de tant de désordres, devint tout à coup une ville royaliste; le peuple déposa les armes, rejeta la cocarde tricolore, refusa de faire le service de la garde nationale, et déclara ne plus vouloir désormais reconnaître que l'autorité militaire émanée du roi : les autorités de Nancy pensaient comme le peuple. Bouillé eut peine à persuader au département et à la municipalité qu'il fallait obéir aux nouvelles lois [1]. Le loyal général s'est beaucoup reproché de n'avoir pas, en 1790, pris une grande position au profit de la monarchie constitutionnelle, puisqu'il avait tant fait de prêter serment à la constitution. Il s'est reproché de n'avoir pas soutenu Lafayette contre les Jacobins, servi d'appui au roi contre tous les partis et ménagé au trône des ressources pour les grandes circonstances. Pourquoi le 4 mai 1790 n'accepta-t-il point le commandement de la fédération des provinces des Évêchés et de Lorraine? On mit, peu de temps après, les autres frontières sous ses ordres, et ce double commandement l'eût rendu bien fort. Bouillé serait venu à Paris sonder et rassurer Lafayette, établir un plan de conduite avec des ministres éclairés comme la Tour-du-Pin et Saint-Priest, et le faire sérieusement accepter par le roi. Le roi aurait laissé marcher le parti constitutionnel en s'y ménageant des influences, d'importants changements pouvaient rendre la constitution acceptable à tous, et la réalité du pouvoir exécutif serait revenue à Louis XVI. La peur des aristocrates une fois dissipée, le parti constitutionnel n'eût pas fait un pas vers les Jacobins : « Mon horreur pour la Révolution, dit Bouillé [2], « déconcerta les mesures que me dictait la prudence; j'en fis trop « pour mes principes, mais trop peu pour la chose. » Ces mots

[1] Mémoires du marquis de Bouillé.

[2] *Ibid.*

représentent dans toute sa vérité le rôle du général. Bouillé ne pouvait être que la moitié de lui-même dans cet état nouveau qui répugnait à son éducation, à ses mœurs, à ses doctrines. Nous le retrouverons dans les plans de salut pour Louis XVI; l'habileté énergique de ses conceptions échouera devant l'irrésolution royale.

Que devenait Necker, l'ancien fétiche de la Révolution? Au milieu du progrès des événements et des vagues qui montent toujours, on n'aperçoit plus le ministre dont un geste, un mot, un regard charmait ou contenait les esprits. Dépouillé de toute force, de tout ascendant, il ne peut plus rien défendre; il n'a pu empêcher Camus de révéler les secrets du *livre rouge*, et s'est opposé en vain à la spoliation du clergé, à la création des assignats, à l'abolition de la noblesse. Ministre inutile, Necker s'en va en Suisse au mois de septembre, est accueilli par l'insulte là où des couronnes avaient été jetées sur ses pas, et sollicite un décret de l'Assemblée nationale pour qu'Arcis-sur-Aube ne soit pas sa prison et peut-être son tombeau. Necker laissa les partis acharnés les uns contre les autres, et les luttes de la tribune se changeant plus d'une fois en duels sanglants. Les gentilshommes du côté droit en appelaient à leurs épées pour suppléer à leurs raisonnements; le bois de Boulogne était une belliqueuse succursale du Manége. Le duel de M. de Castries et de Charles de Lameth se termina par une légère blessure de ce dernier; mais la dévastation de l'hôtel de Castries, le 15 novembre, en fut une suite. La populace brisa tout dans l'espace d'une demi-heure; elle ne vola rien.

L'année 1791 s'ouvrit par un hommage au jeune dauphin, hommage sinistre et menaçant. Le 1er janvier, des vainqueurs de la Bastille, grenadiers de la garde parisienne, parurent devant le jeune dauphin et lui présentèrent pour étrennes un jeu de dominos fait de pierre et de marbre de la célèbre prison d'État. Sur le couvercle de la petite boîte on avait gravé des vers dont

voici le sens : « Des pierres de ces murailles, qui renfermaient « d'innocentes victimes du pouvoir arbitraire, ont été transfor- « mées en jouet pour vous être offertes, Monseigneur, comme un « hommage de l'amour du peuple, et pour vous apprendre « quelle est sa puissance [1]. » L'anecdote de ces impertinentes étrennes nous donne la mesure du respect qui entourait la royale famille.

Le départ de mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi, le 19 février 1791, fut un événement. On y voyait un commencement de réalisation de ces projets de fuite dont s'occupaient Louis XVI et sa famille. Mesdames montèrent en voiture à Bellevue à dix heures du soir, favorisées par le solide dévouement du général Berthier, depuis prince de Wagram; la municipalité de Maret les arrêta, et les chasseurs de Lorraine les délivrèrent; arrêtées une seconde fois à Arnay-le-Duc, elles ne purent se remettre en route que sur un ordre de l'Assemblée nationale. Mirabeau et Maury, ralliés ce jour-là autour de la même cause, n'obtinrent pas sans peine le libre voyage de Mesdames. Le général Menou termina plaisamment le débat. « L'Europe, dit-il, sera « bien étonnée sans doute, lorsqu'elle apprendra que l'Assemblée « nationale a passé quatre heures entières à délibérer sur le « départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à « Rome qu'à Paris [2]. » C'est à Rome, en effet, que s'en allaient les tantes de Louis XVI. Elles fuyaient le schisme et l'oppression. La ville éternelle, avec le calme immobile de ses ruines et de sa foi, convenait à leur âme troublée. Rome est triste; mais ses tristesses sont nourrissantes. Heureux qui peut y reposer sa vie après les luttes et les épreuves!

Les temps devenaient plus mauvais. Les quarante mille municipalités du royaume, n'obéissant qu'à elles-mêmes, formaient

[1] La reine donna ce jeu de dominos à Mme Campan.

[2] *Mémoires de Mesdames*, par Montigny, t. I.

autant de pouvoirs qui interprétaient la loi à leur guise, et trop souvent aux dépens des gens de bien. Chaque jour emportait une espérance des royalistes. Les émigrations se multipliaient. L'extrême gauche de l'Assemblée, le 28 février 1791, demanda une loi contre les émigrés; Rewbel et tous les députés violents appuyaient cette proposition. Mirabeau la combattit avec une rare puissance, et flétrit à l'avance « ceux qui auraient l'infamie de « nommer une commission dictatoriale pour neutraliser le droit « de sortir de France. La popularité dont j'ai eu l'honneur de « jouir comme un autre, dit-il, n'est pas un faible roseau; c'est « dans la terre que je veux enfoncer ses racines, sur l'impertur- « bable base de la raison et de la liberté. Si vous faites une loi « contre l'émigration, je jure de n'y obéir jamais... » et comme des interruptions partaient du côté du banc de Lameth : « Silence « aux trente! » s'écria Mirabeau de sa voix la plus terrible. L'extrême gauche, destinée à régner plus tard, ne comptait pas alors plus de trente députés. L'Assemblée, *cet âne rétif qu'on ne pouvait monter qu'avec beaucoup de ménagements*[1], mais que Mirabeau montait à merveille, ajourna le projet de loi. Dans la discussion sur la régence, Mirabeau soutint le projet du comité de constitution et fit écarter la régence élective. On la déléguait au plus proche parent de mâle en mâle; les femmes en étaient exclues. L'Assemblée décida aussi, malgré les éloquents efforts de Cazalès, que si le roi sortait du royaume et qu'il refusât d'y rentrer, ce refus serait considéré comme une abdication.

Nous avons entendu tout à l'heure les derniers rugissements du lion de la tribune. La séance du 28 février a montré Mirabeau dans une incomparable grandeur. Au mois de mars il souffrait. Une discussion sur l'exploitation des mines, qui intéressait beaucoup son ami le comte de la Marck, devait avoir lieu à la séance du 21 mars. Mirabeau était malade, et se força pour parler. Il

1 Cette définition de l'Assemblée nationale est de Mirabeau.

parla cinq fois; cet effort généreux aggrava son mal. D'horribles douleurs aiguës le clouèrent au lit : c'étaient des coliques néphrétiques, dont Mirabeau sentit les premières atteintes au donjon de Vincennes. Les longues débauches, la tribune et l'excès du travail depuis l'ouverture des états généraux avaient accablé, usé, ruiné son robuste corps.

Cabanis, son médecin et son ami, opposait en vain les plus habiles combinaisons de l'art à un état désespéré. Mirabeau apprit sans s'émouvoir que toute espérance lui était enlevée. La nouvelle de cette mort prochaine jeta Paris dans la stupeur; la rue de la Chaussée-d'Antin, où demeurait le célèbre malade, ne pouvait contenir la foule de tout rang, foule attristée et silencieuse accourue pour recueillir quelques mots de bulletin. Un jeune homme offrit de laisser ouvrir ses veines, espérant que la transfusion d'un sang plus pur sauverait Mirabeau. La Marck, pour lequel l'orateur s'était dévoué le 21 mars, prévint ses intentions de maître et d'ami, et se chargea de ses legs. Mirabeau, *par convenance*, passa trois quarts d'heure seul avec un ecclésiastique, Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon. Peu de temps avant son agonie, il causait des *belles morts* avec son ami la Marck : celui-ci admirait le trépas obscur du pauvre soldat abandonné à l'hôpital, et qui expire sans se plaindre. La Marck parla de la nécessité de détruire les papiers secrets, les notes adressées au roi et à la reine : « Vous voulez donc que je meure tout entier ! » s'écria Mirabeau. « Quelques succès de tribune ont à peine effacé le sou- « venir de mes désordres; mais c'est là, dans ce portefeuille, « qu'est ma justification, ma gloire; c'est là qu'on aurait appris « à connaître mes vues, mes plans, mon âme, mon génie, tout ce « qui m'aurait montré aux yeux de mes concitoyens tel que je « suis, tout ce qui m'aurait grandi dans l'avenir : et vous en « exigez le sacrifice ! » La Marck ayant insisté pour le salut du roi et de la reine : « Vous le voulez, reprit le malade, soyez « satisfait, emportez, détruisez ces papiers. » La Marck allait

sortir avec le portefeuille; Mirabeau le rappela et lui dit : « Eh « bien, monsieur le connaisseur en belles morts, êtes-vous « content[1]? » Le consentement à ce sacrifice était un acte de dévouement; mais, depuis que le christianisme règne dans le monde, il faut d'autres sentiments pour une *belle mort.*

Le roi envoya demander de ses nouvelles; Barnave parut à la tête d'une députation des Jacobins, à laquelle Charles de Lameth refusa de se joindre, ce qui fit dire au malade que Charles de Lameth était un *sot.* L'intérêt universel dont il se voyait l'objet apporta de l'orgueil à ses dernières heures. « Soutiens ma tête, » disait-il à son valet de chambre, « je voudrais pouvoir te la « léguer. » Des coups de canon tirés pour une cérémonie réveillèrent Mirabeau : « Seraient-ce déjà les funérailles d'Achille? » s'écria-t-il. Mirabeau mourait comme on meurt au théâtre; il sentait le peuple autour de son hôtel, et cherchait à donner à sa dernière heure une poétique majesté. L'état de la France le préoccupait; il laissa tomber ces monarchiques et prophétiques paroles : « J'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie, « dont les débris vont être la proie des factieux. » Il disait en pensant à l'Angleterre : « Ce Pitt est le ministre des préparatifs; « il gouverne avec des menaces; je lui aurais donné de la peine « si j'avais vécu. »

On croit entendre un enfant du paganisme quand Mirabeau dit aux amis qui l'environnent : « Enveloppez-moi de parfums, « couronnez-moi de fleurs, faites-moi entendre une harmonieuse « musique pour entrer dans le sommeil éternel. » Il demanda de l'opium, on ne lui en donna point. Le 2 avril au matin, il dit : « Je mourrai aujourd'hui. » Le malade fit approcher son lit d'une fenêtre, regarda quelques moments son jardin et parut

[1] Louis XVI autorisa le comte de la Marck à garder les papiers de Mirabeau; ces papiers ont été confiés à M. de Bacourt pour être publiés. On connaît les *Mémoires de Mirabeau* par M. Lucas-Montigny, les *Mémoires* par Peuchet, les *Souvenirs sur Mirabeau* par Étienne Dumont.

jouir de l'éclat du soleil; puis il expira dans les bras de ses amis la Marck, Cabanis et Frochot. Il n'avait pas quarante-deux ans. La nouvelle de sa mort fut un grand deuil pour Paris et l'Assemblée nationale. Elle décréta que l'église Sainte-Geneviève serait changée en Panthéon, que les dépouilles de Mirabeau y seraient portées et qu'elle assisterait à ses funérailles. Jamais la douleur publique ne fit à un simple citoyen de plus solennelles obsèques. Les rois de la terre auraient pu en être jaloux. Le 6 avril, Talleyrand lut à l'Assemblée nationale un discours sur la loi de succession que Mirabeau malade lui avait remis : il l'appele un débris précieux arraché à l'immense proie que la mort venait de ravir. Ce fut comme l'ombre de Mirabeau s'échappant de la tombe pour reparaître une dernière fois à la tribune : cette lecture en face de la place restée vide avait un grand caractère de tristesse.

Nous n'avons pas épargné les détails sur la fin de Mirabeau, parce qu'il fut la plus grande et plus vivante image de la Révolution française. Mirabeau, c'est le XVIIIe siècle fait orateur. Il est tout simple qu'on lui donne pour compagnons au Panthéon Voltaire et Rousseau, quoique celui-ci pourtant eût fort peu goûté l'impiété extravagante des *Lettres à Sophie*. Mirabeau n'adore que les choses du temps, ne croit à rien, et dit même quelque part[1] que s'il était assez faible pour avoir besoin d'une croyance, notre religion serait la dernière qu'il choisirait. Il pense sérieusement que le peuple ne saurait comprendre l'unité de Dieu, et que la multiplicité des dieux est le *dogme le plus favorable à la tranquillité de la société humaine!* Ce qui lui déplaît ensuite dans le christianisme, c'est que tout le monde y est peuple[2]. Il y a des esprits qui ne comprennent rien à la religion; Mirabeau fut de ce nombre. Les immoralités de sa vie avaient obscurci en lui

[1] *Lettres originales de Mirabeau*, Paris, 1803.

[2] *Ibid.*

ce côté de l'entendement par où nous arrive le sens des divines choses.

En 1778, Mirabeau, prisonnier à Vincennes, suppliait qu'on lui permît de s'en aller en Amérique[1]. Si son père, l'impitoyable *ami des hommes*, eût écouté ce vœu, peut-être Mirabeau, emporté par d'autres événements et un autre courant d'idées, ne serait point arrivé aux états généraux, ou bien y aurait pris un autre rôle. Les grands coups que frappa d'abord son génie oratoire à l'Assemblée nationale furent une vengeance contre les oppressions de sa jeunesse. Ce ne sont pas des convictions, mais des blessures, qui firent de Mirabeau l'Hercule de la Révolution. Dans une lettre de 1777, il parle du *gouvernement doux de ce pays*, et de Louis XVI, *père commun de tous les Français*. Comme Voltaire, il avait rompu avec le christianisme, et comme lui il aurait défendu le pouvoir politique. Mirabeau était fait pour être le ministre d'une monarchie menacée par les révolutions. Cette montagne de mépris qui pesait sur lui, et que soulevaient à peine les plus rares prodiges d'éloquence, fut le malheur de sa destinée et s'établit comme une infranchissable barrière entre son génie et la confiance de Louis XVI. Il y avait déjà trop de ruines quand l'or de la cour solda son éloquence et ses conseils; et d'ailleurs le génie soldé ne sauvera jamais un empire. Mais on ne peut se défendre d'une émotion très-vive en voyant les derniers temps de Mirabeau si sincèrement, si vigoureusement dévoués à la monarchie, qu'il s'efforce de retenir sur la pente rapide où le gouffre l'attend, cette pente où il l'a lancée lui-même. Dieu fait gronder la tempête, et puis tout à coup il nous rend le calme et le bleu du ciel; ainsi ne fait pas la main de l'homme, elle déchaîne et ne peut plus retenir. Mirabeau, âme de feu, orateur grandiose, mais sans études sérieuses et profondes, n'eut le temps que de déployer sa colère, et le monde n'a pu qu'entrevoir

[1] *Mémoires de Mirabeau à son père.*

le reste. Le géant de la Révolution mourut royaliste, comme si la destinée avait voulu que nul parti ne pût se l'approprier, et que sa renommée, ballottée dans l'histoire, eût quelque chose des orages de sa vie.

Mirabeau était d'une effrayante laideur avec sa structure massive, son visage olivâtre profondément gravé et couturé de petite vérole, et l'irrégularité de sa bouche. Ses yeux paraissaient comme enchâssés sous de très-hauts sourcils. Une épaisse et vaste chevelure couronnait son front. Il disait quelquefois en parlant de ses adversaires : « Je leur montrerai ma hure. » Une fois à la tribune, cette tête s'illuminait, se transformait, resplendissait d'une beauté inconnue sous les éclairs du génie. L'âpreté naturelle de la voix de Mirabeau s'adoucissait dans le discours et se changeait en grande musique qui remuait toutes les âmes. Mirabeau, à la tribune, sentait venir le dieu du poëte, et ses soudaines inspirations en faisaient un autre homme : *Deus, ecce deus* [1].

La Révolution tenait beaucoup à persuader à Louis XVI qu'il jouissait de la plus parfaite liberté. Elle fut déconcertée par le mouvement qui, le 18 avril, empêcha le roi et sa famille de se rendre à Saint-Cloud. Louis XVI et Marie-Antoinette étaient montés en voiture à une heure; à deux heures et demie, ils y étaient encore, attendant l'ouverture des grilles que la garde avait fermées. A la fin, les personnes de la suite du roi le supplièrent de descendre de voiture et de rentrer au château. Le roi, qui désirait aller à Saint-Cloud pour recevoir la communion pascale de la main d'un prêtre fidèle, dut renoncer à cette consolation. Lafayette a écrit dans ses mémoires que Louis XVI *s'était hâté de monter en voiture* pour constater qu'on le *retenait violemment à Paris* [2]. Une heure et demie d'attente ne prouve pas une grande *hâte*. Et puis,

[1] Voir le parallèle de Mirabeau et de Maury dans notre livre intitulé : *Le cardinal Maury, sa vie et ses œuvres*, chap. XII.

[2] Mémoires de Lafayette, t. III.

comment nier que le roi n'était pas libre à Paris? Certainement l'histoire n'en accuse pas Lafayette, mais les passions populaires, qui ne lui obéissaient pas toujours. Lafayette donna sa démission et la retira ensuite. Louis XVI, qui s'était exposé aux outrages de la multitude pour aller faire ses pâques à Saint-Cloud, eut la faiblesse d'entendre la messe le jour de Pâques à l'église constitutionnelle de Saint-Germain-l'Auxerrois! Un bref de Pie VI[1], du 13 avril 1791, avait prescrit la rétractation à tout prêtre qui aurait prêté le serment civique, sous peine de suspense et d'irrégularité; il avait déclaré les consécrations des assermentés *criminelles, illicites, illégitimes et sacriléges*; le nom de *schisme* avait été donné à cette situation, et Louis XVI, ce prince d'une piété si sincère, ne recule pas devant la messe d'un prêtre constitutionnel! Cet acte de faiblesse, que le péril même n'eût pas justifié, nous étonne plus que tous les autres.

L'Assemblée nationale poursuivait sa marche. Elle décréta, le 15 mai, l'admission dans les assemblées coloniales des hommes de couleur nés de père et mère libres. Le club des *Amis des noirs* triomphait; le gouvernement anglais, jaloux de nos riches colonies, recueillait le prix des trames qu'il avait ourdies avec de l'or. La Déclaration des droits de l'homme, jetée au milieu des noirs, les arma contre les colons. On peut faire les révolutions avec des mots; mais on ne peut pas avec des mots faire tout à coup d'un mulâtre esclave un homme capable de jouir des bienfaits de la liberté. Les utopistes sont le fléau des États. Nous aimons l'humanité autant que les philanthropes de profession, et les chaînes de la servitude n'ont rien qui délecte nos regards. Nous comprenons la dignité humaine; nous ne voulons pas voir clouée à la terre la tête de l'homme, faite pour regarder le ciel. Mais ce n'est pas l'aveugle amour de l'humanité, c'est l'amour intelligent qui fait le bien. Et comme la question posée et mal

[1] Le bref fut lacéré, et le pape brûlé en effigie au Palais-Royal.

résolue le 15 mai 1791 est toujours pendante, nous vous dirons : Avant d'affranchir d'un trait de plume la race noire d'Amérique, prenez la peine de vous informer si l'affranchissement lui sera profitable; songez que le nègre aime mieux gagner son pain dans l'état de soumission que de mourir de faim dans les douceurs de la liberté. Tout ce qui porte un cœur d'homme sollicite aujourd'hui des améliorations dans la condition des nègres des États-Unis; cherchez ces améliorations, ouvrez à l'affranchissement des voies sages et progressives. L'émancipation pure et simple menaçait la race noire d'une profonde misère, et les États-Unis d'une prochaine dissolution : ce serait un étrange spectacle que celui d'une république ruinée par l'enthousiasme de la liberté!

Une protestation de Raynal contre les œuvres de l'Assemblée nationale, en forme de lettre adressée au président (Bureaux de Pusy), agita la séance du 31 mai. Raynal, alors âgé de quatre-vingts ans, vit avec effroi les maux de la France : les troubles religieux, les dissensions civiles, le sanctuaire des lois placé sous les menaces de la tyrannie populaire, le roi sans autorité, les ministres sans influence, les armées sans discipline, la puissance publique n'existant plus que dans les clubs. C'était bien de reconnaître et de déplorer les dangers de la situation; mais pour que la lettre du célèbre vieillard produisît quelque effet, il aurait dû commencer par demander pardon à Dieu et aux hommes de toutes les violences désorganisatrices renfermées dans son *Histoire philosophique*. Un repentir préalable lui aurait seul donné le droit de reprocher à l'Assemblée constituante ses fautes. André Chénier eut raison de lui jeter à la face les maximes de ses propres écrits[1]. Mais, comme André Chénier, nous n'oublierons point ce précepte du législateur des Hébreux : « Lève-toi devant la tête « blanchie, et honore la présence du vieillard. »

Que de contrastes et de tristes bizarreries nous offrent les

[1] *Moniteur* du 5 juin 1791.

séances de l'Assemblée à cette époque ! Un habile médecin, le plus doux des hommes, Guillotin, député de Paris, propose la décapitation à la place du gibet, de la roue et du bûcher, indique la *marraja* d'Italie, la fait adopter, et le nom d'un homme de bien est donné à cet instrument de mort d'une si exécrable célébrité ! Puis beaucoup de membres de l'Assemblée demandent l'abolition de la peine de mort, et c'est surtout Robespierre qui s'attache à repousser la peine capitale ! Les mystères du cœur humain sont quelquefois une affreuse dérision. Le 10 juin, on décrète le licenciement des officiers de l'armée. Robespierre l'emporte sur Cazalès : l'éloquence loyale de Cazalès est comme un bruit de gloire qui se mêle à la chute de l'ancienne armée. Le 16 juin, l'Assemblée nationale, qui ne sait rien refuser à la place publique, accueille gravement une parade imaginée par l'abbé Gobel. Cet ecclésiastique assermenté avait admis ce jour-là des enfants à la première communion, les avait conduits au club des Jacobins et ensuite à l'Assemblée ; il fit prononcer par un de ces enfants deux petits discours révolutionnaires, le premier au club, le second devant les constituants, et le président de l'Assemblée complimenta la députation enfantine et burlesque et lui accorda les honneurs de la séance.



CHAPITRE IX

Incertitude des projets du roi. — Quelle était la situation extérieure de la France au moment de la Révolution de 1789. — État de l'Europe : l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, la Suède, l'Espagne, Naples, la Sardaigne. — Quelles étaient les vraies dispositions de l'Europe à l'égard de la France. — Matérialisme des rois de l'Europe. — Premières intelligences entre Louis XVI et le marquis de Bouillé. — On médite un voyage à Montmédy, d'où le roi traiterait avec l'Assemblée nationale. — Inquiétudes et préparatifs du marquis de Bouillé. — Le roi part de Paris le 20 juin. — Montmirail, Châlons, Pont-de-Sommerelle, Sainte-Menehould. — Drouet. — Le roi est arrêté à Varennes. — Ordre de ramener le roi à Paris. — Triste retour à Paris. — Louis XVI est suspendu de ses fonctions royales jusqu'à l'achèvement de la constitution. — Pétition pour obtenir la déchéance du roi. — La répression des séditieux du Champ de Mars. — Clôture de l'Assemblée nationale. — Jugements sur la Constituante.

1791



'INQUIÉTUDE, l'effroi, les pensées incertaines, les projets conçus, abandonnés et repris, agitaient les hôtes des Tuileries. La politique personnelle de Louis XVI ne se formait plus que d'impressions ; elle était ce que la faisaient tour à tour les événements, l'Assemblée, les clubs, le peuple, la presse, les conseillers de Paris et les conseillers des frontières. Placé entre la Révolution qui se développait à Paris et la contre-révolution qui se méditait au dehors, il tendait la main à toutes les deux, laissait faire ou acceptait de bonne foi,

et ne se livrait pleinement ni à l'une ni à l'autre. Cela se conçoit : la Révolution lui paraissait aller trop loin ; et la contre-révolution, telle que la comprenaient le brillant comte d'Artois et le prince de Condé, déplaisait à ses sentiments de nationalité et à ses idées libérales. Au mois de juin 1791, Paris s'occupait beaucoup de l'attitude de l'Europe ; voyons quelle était alors la situation des États européens.

Une grande chose qu'on ne sait point assez et qu'il importe de redire, c'est la force extérieure du cabinet de Versailles quand la Révolution éclata. Des vieillards qui avaient voyagé en Europe avant 1789 nous ont parlé de la haute influence dont jouissaient alors nos ambassadeurs, de la considération attachée au moindre de leurs actes, de leurs prérogatives. Ils ne souffraient point que d'autres ambassadeurs leur disputassent le premier rang, et plus d'une fois ils brisèrent les roues des carrosses ou coupèrent les traits des chevaux de ceux qui essayaient de les dépasser. La France était première à Pétersbourg et à Vienne, à Berlin, à Rome, à Constantinople. Le pacte de famille lui donnait de solides appuis en Espagne et à Naples ; le mariage du comte de Provence et du comte d'Artois l'avait unie à la Sardaigne ; le mariage de Marie-Antoinette avec Louis XVI lui avait valu l'alliance de l'Autriche. Dans ces conditions, la France, n'ayant plus de guerre continentale à redouter, travaillait à l'abaissement de l'Angleterre. Toutes les vues de Louis XVI portaient sur la restauration de la marine. Il avait vu avec bonheur le bailli de Suffren, Lamotte-Piquet et le comte d'Estaing combattre vigoureusement contre les vaisseaux britanniques, et triompher souvent. Le comte de Vergennes, ce ministre habile et laborieux, instruit et honnête, qui, pendant treize ans de pouvoir, ne commit pas une seule faute politique, imagina une *ligue maritime des neutres* dont les résultats eussent été funestes à l'Angleterre : la Russie, la Suède et le Danemark formaient cette ligue pour le maintien des pavillons. Solidement défendue par des alliances continentales, la France, donnant à sa

marine tout le développement possible, aurait frappé, à un jour marqué, des coups terribles contre la Grande-Bretagne. La force menaçante de notre pays à cette époque doit se mesurer à la haine de lord Chatham et de son fils Pitt contre nous.

L'Angleterre, obligée de reconnaître l'indépendance américaine, cherchait à prévenir de nouveaux périls en se rapprochant de la Prusse, de la Hollande et du Portugal; mais ces sortes de rapprochements ne valaient pas pour elle la perspective de quelque révolution parmi nous. Un changement de dynastie sur le trône de France souriait à ses vœux. Cet espoir s'était révélé durant la minorité de Louis XV. La Révolution de 1789, qui promettait des tempêtes, fut donc une bonne nouvelle pour la Grande-Bretagne. C'était, du reste, de l'Angleterre que nous venaient la plupart des idées nouvelles qui troublaient et travaillaient les esprits.

La Russie, cet empire d'hier, créé par le génie de Pierre et agrandi par celui de Catherine, se développait librement dans l'immensité des solitudes du Nord. Catherine, en soldant les philosophes, les avait chargés du soin de sa popularité. Elle battait les Turcs, s'avançait vers la mer Noire, et ne perdait pas de vue la Pologne, se réservant de s'ouvrir plus tard des voies vers l'Allemagne. La Révolution de 1789 n'avait rien qui pût atteindre son empire; Catherine la détestait sans la craindre; mais elle aimait notre génie et notre gloire, et portait de l'intérêt à la cause de Louis XVI. En 1790 et en 1791, les avis de l'Europe se succédaient auprès de la famille royale de France; l'impératrice de Russie donna aussi son conseil. Une lettre de l'écriture de Catherine se terminait par ces mots, qui peignent son caractère tout d'une pièce : « Les rois doivent suivre leur marche sans s'inquiéter « des cris du peuple, comme la lune suit son cours sans être « arrêtée par les aboiements des chiens. »

L'Autriche, ce pays sans sécurité durable parce qu'il est sans unité, éprouvait des inquiétudes sans être pourtant menacée; elle

s'occupait des Turcs, de la Hongrie, de la Bohême, et songeait à s'assurer la Bavière, à prendre sa part de la Pologne, à se fortifier en Italie. Joseph II, fils de la grande Marie-Thérèse, qui *avec le désir d'apprendre n'eut pas la patience de s'instruire*[1], ce prince capable de tout pour gagner de la renommée, réformateur brouillon, sorte de Luther couronné, avait par ses témérités porté des coups fâcheux aux provinces autrichiennes; la révolte des Valaques, l'insurrection des Pays-Bas, l'invasion des Turcs après l'échec de Belgrade (2 décembre 1787), le mécontentement de beaucoup de provinces froissées dans leurs sentiments religieux, furent de tristes avertissements pour cet empereur étourdi, inquiet et bizarre. Lorsqu'il mourut, le 20 février 1790, d'une mort plus grande que sa vie, la Révolution française s'était montrée à lui avec son cortége de scènes inhumaines : la destinée de sa sœur Marie-Antoinette, qu'il avait vue adorée à Paris, attrista sa dernière heure. Des difficultés s'offraient à son successeur Léopold II, le souverain bienveillant et doux de l'heureuse Toscane. Il fit droit aux plaintes des provinces bouleversées par le despotisme philosophique de son frère, conclut une bonne paix avec les Turcs, et n'ayant pu recouvrer les Pays-Bas par voie de négociation, Léopold envoya à Bruxelles une armée devant laquelle s'enfuirent les chefs des partis ennemis : en peu de temps les Pays-Bas se replacèrent sous la domination de l'Autriche.

Mais de plus grands événements attendaient le nouvel empereur; la Révolution française outrageait et menaçait sa royale sœur. Le premier acte hostile de la Révolution contre l'Europe avait été la confiscation des propriétés ecclésiastiques appartenant à quelques électeurs de l'empire dans les anciennes provinces de l'Alsace, de la Lorraine et de la Franche-Comté; le décret de

[1] Cette observation est de Frédéric. On sait que Frédéric disait de Joseph : *mon frère le sacristain*, faisant allusion à ses règlements multipliés sur les fêtes et les processions.

spoliation ne portait aucune indemnité pour les possesseurs. Les princes dépouillés demandèrent justice à la diète; Joseph II avait fait d'inutiles représentations au gouvernement français; Léopold II s'engagea solennellement à réclamer des indemnités territoriales. Jusqu'alors la France avait protégé les cercles du Rhin contre les tracasseries de l'Autriche; maintenant les électeurs suppliaient l'Autriche de les défendre contre la France. De cette question d'indemnité naîtra une longue et terrible guerre.

La Prusse, puissance militaire au cœur de l'Allemagne, monarchie ne relevant que de l'épée et sans condition sérieuse d'existence morale, venait de passer des fortes mains de Frédéric aux mains de son neveu Frédéric-Guillaume. Le cabinet de Berlin et celui de Vienne se rencontraient dans les mêmes intérêts; leur politique à l'égard l'un de l'autre ne se composait que de défiance. La Prusse était un des trois vautours dont les regards convoitaient les débris de la Pologne; elle surveillait de ce côté les desseins de la Russie et de l'Autriche. L'orgueil des Saxons l'inquiétait de temps en temps. Les États de Frédéric, espèce de camp organisé en royaume, présentaient le spectacle d'une vaste anarchie morale; la liberté religieuse s'y résumait en je ne sais quel chaos où n'apparaissait plus la pure lumière du christianisme; le royal ami des philosophes, grand capitaine, homme politique supérieur, administrateur très-habile, avait prêché d'exemple contre les idées et la morale évangéliques, ce qui ne l'empêcha point d'appeler les Jésuites dans son royaume après leur expulsion de 1773. Frédéric-Guillaume, homme de guerre assez distingué, n'était pas plus croyant que son oncle, et peu de rois ont poussé aussi loin le dérèglement des mœurs. Le cœur humain a besoin de croire, et la superstition règne là où la religion s'efface. Les illuminés jouaient un grand rôle dans le royaume prussien; Frédéric-Guillaume fut une de leurs dupes les plus crédules, et c'est avec tout le sérieux de l'émotion qu'il voyait les grandes figures de la Bible et de l'histoire passer vivantes devant lui par de magiques

évocations. Les sociétés secrètes, telles que les rose-croix, les francs-maçons, les théosophes, nombreuses en Allemagne, enveloppaient surtout la Prusse d'un réseau de mystères. Quel temps pour soutenir une guerre de principes! Pourtant Frédéric-Guillaume laissa voir des dispositions très-favorables à Louis XVI; la portée de la Révolution n'échappa point à sa prévoyance; il reçut, comme l'empereur Léopold, l'impératrice de Russie, le roi d'Espagne et le roi de Suède, une lettre de Louis XVI[1] qui proposait l'idée d'*un congrès appuyé d'une force armée*, pour arrêter la ruine de la monarchie française et empêcher le mal de gagner les autres États.

Les menaçantes intrigues d'une noblesse remuante entretenaient la Suède dans un état de trouble permanent. Les forces suédoises tenaient en soumission le Danemark et repoussaient victorieusement les entreprises russes. Malgré les conspirations intérieures et les difficultés du dehors, le vaillant et chevaleresque Gustave III, passionné pour la gloire et les aventures héroïques, se ressouvenant que la France l'avait aidé à triompher des Suédois rebelles, brûlait de porter secours à Louis XVI et de se déclarer à la face du monde le champion des rois. Mais l'enthousiasme de ce preux du Nord ne devait laisser dans l'histoire que l'éclat d'un noble vœu : Ankarstroem, le *Brutus du Nord*, comme diront les clubs de Paris, l'arrêtera dans sa course.

Le pacte de famille avait plus que jamais abaissé les Pyrénées; Louis XVI avait un ami sur le trône d'Espagne et un ami à Naples. Mais que pouvait Charles IV, roi sans vigueur et sans capacité? que pouvait un pays dont toute la politique se réduisait aux fantaisies d'une reine infidèle et d'un favori sans grandeur? Le bon vouloir ne manquait pas aux Bourbons de Naples; mais leur énervement et leur dépendance ne promettaient point un énergique secours. L'antique maison de Savoie, avec sa monarchie militaire

[1] Cette lettre de Louis XVI est du 3 décembre 1790.

assise sur les deux côtés des Alpes, tenait à Turin ses assises de contre-révolution.

Pour bien se rendre compte des dispositions de l'Europe à cette époque, il importe de savoir que la prodigieuse influence de la maison de Bourbon l'importunait; que les deux Flandres, l'Artois, le Roussillon, le Béarn, le comté de Foix, la Franche-Comté, l'Alsace, le Nivernais, la Lorraine et la Corse réunies à la France dans l'espace de cent soixante-douze ans, de Henri IV à Louis XV, lui paraissaient conduire la monarchie de notre pays à des agrandissements nouveaux. Et disons ici qu'en 1789 Louis XVI négociait avec l'Autriche la cession du Brabant pour le donner en souveraineté au duc d'Orléans, réversible sur la couronne de France : il voulait ainsi éloigner un prince qui servait d'instrument aux factions naissantes, et puis une province de plus aurait été ajoutée à notre riche empire. L'Europe donc ne fut pas d'abord fâchée d'une révolution qui menaçait de créer d'énormes difficultés pour la France, et de paralyser ses forces durant un certain temps. Les cabinets européens ne s'émurent que lorsqu'ils commencèrent à trembler pour eux-mêmes.

Si l'on excepte Gustave III, dont les chaleureux élans étaient d'un autre âge, la grandeur morale ne se trouvait sur aucun des trônes de l'Europe; il n'y avait pas un seul croyant parmi les potentats; l'oubli de Dieu avait laissé monter jusqu'à eux le vice; le mépris du devoir et de la religion dépouillait leur pouvoir de ce qui le rend respectable aux peuples; ils voulaient être obéis, et ouvraient la porte à toutes les idées qui poussent à demander pourquoi l'homme obéit à l'homme; la force brutale était leur raison, leur évangile, leur Dieu : leur autorité n'avait d'autre base que les soldats et le canon. On aurait vu sans une extrême surprise que le vent de la colère passât sur de tels rois plutôt que sur Louis XVI, le plus pur, le plus honnête, le meilleur des rois de son temps. Mais la Providence permettait que Louis XVI payât la dette contractée par des souillures qui n'étaient pas les siennes.

Depuis l'automne de 1790 jusqu'au printemps de 1791, une correspondance en chiffres par une voie tierce et sûre s'était établie entre le roi et le marquis de Bouillé. Cette correspondance trompa pendant huit mois toutes les vigilances ennemies. Ce fut M. d'Agoult, évêque de Pamiers, que le roi chargea, dès le mois d'octobre 1790, d'aller confier au marquis de Bouillé son projet de quitter Paris, devenu sa prison, et de se retirer avec des forces dans une des places frontières de son commandement. Bouillé jugeait ce projet incertain et hasardeux; il aurait mieux aimé que l'empereur Léopold eût fait avancer des troupes sur la frontière; le marquis, de son côté, aurait rassemblé ses meilleurs régiments, et fait demander par les départements des provinces de l'Alsace et de la Lorraine que le roi vînt se placer à la tête de son armée : Mirabeau, à la solde de la cour, était prêt à seconder ce plan. Le roi ne l'accepta point. Le marquis de Bouillé lui offrit alors le choix de trois places : Montmédy, Besançon ou Valenciennes. Cette dernière place n'appartenait pas à son commandement; mais la munipalité de Valenciennes était royaliste, la garnison sûre, le peuple bon. Montmédy se trouvait à soixante-six lieues de Paris, à un mille du pays autrichien, à seize milles de Luxembourg, qui serait au besoin une très-grande ressource : Louis XVI préféra Montmédy. Le marquis de Bouillé s'occupa d'y rassembler au printemps un corps d'armée. Il regrettait pour l'exécution de ce projet le ministère renvoyé à la fin d'octobre 1790. Deux des nouveaux ministres, M. de Fleurieu et M. de la Porte, lui inspiraient quelque confiance par l'honnêteté de leur caractère; mais le nouveau ministre de la guerre, Duportail, ancien officier du génie, ancien compagnon d'armes et créature de Lafayette, lui déplaisait.

A la fin de janvier 1791, le roi annonça au marquis de Bouillé qu'il espérait partir de Paris au mois de mars ou au mois d'avril; il lui demandait sa route pour se rendre à Montmédy, l'interrogeait sur ses vues et réclamait ses conseils. Deux chemins

conduisaient de Paris à Montmédy; l'un, par Reims et Stenay, traversait peu de ces grandes villes qu'il importait d'éviter; l'autre passait par Châlons, Sainte-Menehould et Verdun; la garnison, le peuple et la municipalité de cette dernière place étaient mauvais. Pour échapper à Verdun, on pouvait prendre la route de Varennes, qui avait son inconvénient, puisqu'à Varennes on ne trouvait pas de chevaux de poste. Le roi manda qu'il éviterait Reims, où il était connu depuis son sacre, et qu'il passerait par Varennes. D'après les conseils du marquis de Bouillé, l'empereur d'Autriche devait faire marcher un corps de troupes sur la frontière de Luxembourg, auprès de Montmédy; ce qui donnerait au général français un prétexte de réunir de son côté un corps d'armée.

Dans les premiers jours de février, le roi accrédita auprès du marquis de Bouillé le comte de la Marck, porteur d'un plan de Mirabeau. « Quoique ces gens-là (Mirabeau et autres), » disait Louis XVI dans sa lettre, « ne soient pas estimables, et que j'aie « payé le premier (Mirabeau) très-chèrement, cependant je « crois qu'ils peuvent me rendre service. » Il s'agissait de dissoudre l'Assemblée nationale et de faire rendre au roi sa liberté par la nation elle-même. Mirabeau se portait fort de gagner le peuple de Paris et d'obtenir des adresses de trente-six départements. De plus, six départements obéissaient à l'influence du marquis de Bouillé. Mirabeau lui aurait remis le roi et la famille royale, soit à Compiègne, soit à Fontainebleau. Bouillé approuvait ce plan, et répondait au roi que cela valait mieux que la retraite à Montmédy. Il espérait qu'on pourrait y amener Lafayette, dont le parti orléaniste et les Jacobins attaquaient le crédit politique, et qui venait de battre à Vincennes le brasseur Santerre et ses insurgés du faubourg Saint-Antoine. Mais ce projet s'évanouit dans la tombe de Mirabeau. La monarchie de Louis XVI n'aurait pu avoir une plus forte espérance que le concours de Mirabeau, de Lafayette et de Bouillé dans l'accomplissement d'un dessein libérateur.

Quand le roi eut irrévocablement décidé son voyage à Montmédy avec toute la famille royale dans une seule voiture faite exprès, et à l'aide d'une chaîne de postes de Châlons à Montmédy, les anxiétés du marquis de Bouillé commencèrent, et rien n'est plus touchant que les tourments de ce noble cœur. Il n'épargne pas de nouveaux avis; cette route par Varennes l'effraie; ces relais destinés à suppléer à la poste donneront l'éveil; il aimerait mieux la route par Reims ou la route de Flandre en passant par Chimay et en traversant les Ardennes. Cette voiture faite exprès pour la famille royale sera remarquée; mieux vaudrait deux diligences anglaises. Pourra-t-on sans inconvénient échelonner des postes de Châlons à Montmédy? Si ces postes sont faibles, ils ne serviront à rien; s'ils sont considérables, ils inspireront des soupçons. D'ailleurs, d'après un ordre récent du ministre de la guerre, il faut la signature du ministre pour faire marcher des corps entiers, et Bouillé n'a aucune confiance en Duportail. Le général voudrait un mouvement de troupes autrichiennes aux environs de Luxembourg et de Montmédy. Louis XVI éprouvait une répugnance profonde à sortir du territoire français; il se refuse à traverser les terres de l'empereur pour se rendre à Montmédy; il persiste dans la route de Varennes. Les perplexités du général deviennent plus vives. Il manque de troupes dévouées pour se maintenir fortement à Montmédy; il craint l'émigration française armée sur la frontière, émigration escortée d'erreurs, d'illusions, d'espérances chimériques. Cependant Bouillé se prépare à tout, et reçoit du roi un million en assignats. Il ne dépensera que cent mille écus, et remettra le reste au comte de Provence. Il donna l'alarme à la frontière par la fausse nouvelle d'un grand mouvement de troupes autrichiennes, et cette fable lui permit de rassembler à Montmédy des subsistances, des munitions de guerre, de l'artillerie, des effets de campement et quelques bons régiments aux environs.

Enfin le roi écrivit au marquis de Bouillé qu'il partirait de

Paris le 19 juin entre minuit et une heure. Le général fit tous ses préparatifs en vue de cette décision, et donna des ordres habiles et précis à M. le duc de Choiseul, à M. le comte Charles de Damas, à M. de Goguelas. Il quitta Metz le 13 juin. Le 15, le marquis de Bouillé reçut à Longwy une lettre du roi qui l'informait que son départ était retardé d'un jour, et qu'il ne sortirait de Paris que le 20 entre minuit et une heure. On voulait par là tromper la vigilance coupable d'une femme de garde-robe attachée au service de Marie-Antoinette, et qui était liée étroitement avec M. de Gouvion, aide de camp de Lafayette. Le général avait conseillé à Louis XVI d'emmener dans sa voiture le marquis d'Agoult, major des gardes françaises, homme d'esprit, ferme et courageux; le roi lui apprenait que M[me] de Tourzel, gouvernante des enfants de France, ayant insisté sur les droits de sa place, il était forcé de renoncer au marquis d'Agoult. Le retard d'un jour apportait des difficultés et du désordre dans les plans du marquis de Bouillé, et M[me] de Tourzel, prenant dans la voiture la place qu'il eût fallu réserver à un gentilhomme intrépide, enlevait une ressource au roi. On commit la faute de ne pas avertir du retard l'officier chargé de placer des relais à Varennes, et les gens de M. de Choiseul qui conduisaient le relais.

La sortie des Tuileries n'était pas facile pour le roi et la famille royale. Depuis les événements des 5 et 6 octobre, il n'y avait plus de gardes du corps; on ne confiait aux Suisses que les postes du dehors; les gentilshommes accourus au château le jour où Santerre avait menacé Vincennes s'étaient vus chassés, livrés aux outrages de la populace et désignés sous l'odieuse qualification de *chevaliers du poignard*. La garde nationale demeurait seule chargée du service intérieur du palais : ce service était un espionnage. De plus, à toute heure de la nuit, des officiers de la garde nationale observaient et rôdaient autour des Tuileries; le commandant général s'y montrait souvent lui-même. Il y eut donc un dernier bonheur pour le roi dans la nocturne évasion du

20 juin, ou bien une rare habileté de la part de l'ami fidèle qui dirigea tous les détails d'une sortie aussi hasardeuse. Cet ami était le comte de Fersen, accouru de la Suède sa patrie, sur un mot de Marie-Antoinette, qu'il avait connue en des jours heureux, et à laquelle il avait voué un culte d'admiration pieuse et de vif enthousiasme. Quel moment que celui où le roi conduisant son fils par la main, la reine donnant le bras à un garde du corps et tenant par la main Madame Royale, Madame Élisabeth, le comte de Fersen déguisé en cocher, franchissent le seuil des Tuileries et traversent le Carrousel pour aller chercher sur le quai des Théatins (aujourd'hui quai Voltaire) les deux voitures qui les attendaient! La reine et Madame Élisabeth reconnurent Lafayette sur le Carrousel : c'était la loi révolutionnaire passant dans l'ombre comme une menace devant la royale famille fugitive. A une heure après minuit, l'illustre famille sortait de Paris en voiture bourgeoise, conduite par le comte de Fersen. Les augustes fugitifs s'appelaient *madame de Korff et sa famille;* « Mme de Tourzel voyageait sous le nom de Mme la baronne de « Korff, » nous dit un témoin dont le récit a l'intérêt sacré d'une relique; « ma mère était la gouvernante de ses enfants, et s'ap- « pelait Mme Rochet; mon père, le valet de chambre Durand; « ma tante, une demoiselle de compagnie, Rosalie; mon frère « et moi, les deux filles de Mme de Korff, sous les noms d'Amélie « et d'Aglaé[1]. » Le fils de Louis XVI, habillé en petite fille, était couché dans le fond de la voiture, sous les robes de Mme de Tourzel. Bondy était le premier relais de poste; c'est là qu'on s'arrêta. La famille royale monta dans la voiture faite exprès pour le voyage, et le comte de Fersen, dont la mission de dévouement finissait, prit congé du roi et de la reine et partit pour Bruxelles la même nuit. Deux gardes du corps déguisés en laquais montèrent sur les siéges de la berline du roi; un troisième garde du

[1] Relation du voyage de Varennes, par Marie-Thérèse-Charlotte de France.

corps, déguisé aussi, prit place dans un cabriolet de suite avec deux femmes de chambre de la reine. Les gardes du corps qui avaient accepté ou plutôt sollicité ce rôle au mépris de leur vie méritent que leurs noms retentissent dans l'histoire : c'étaient MM. de Valory, de Maldan et de Moustier. Les harnais de la voiture du roi cassèrent à Montmirail : deux heures de retard désastreux. A Châlons, un maître de poste honnête homme reconnut le roi et garda son secret. A Pont-de-Sommerelle, Louis XVI ne trouva pas M. de Choiseul ni M. de Goguelas avec leur détachement ; ils en étaient sortis depuis une demi-heure, parce que la présence des hussards inquiétait le peuple, et que d'ailleurs ils ne croyaient plus que le roi dût passer. Ils s'étaient dirigés vers Varennes par un chemin de traverse qui les égara ; le roi arriva à Varennes avant eux. Mais pourquoi MM. de Choiseul et de Goguelas donnèrent-ils avis aux détachements de Clermont et de Sainte-Menehould que la famille royale ne passerait pas? Il était sept heures et demie du soir quand le roi arriva à Sainte-Menehould ; il allait repartir, sa voiture était attelée, lorsque le fils du maître de poste, ancien dragon du régiment de Condé, le reconnut. Cet homme, dont le nom est tristement célèbre, n'osa pas faire arrêter le roi en ce moment ; mais il courut aussitôt à Varennes pour avertir la municipalité. Le commandant du détachement de dragons de Sainte-Menehould avait aussi reconnu le roi, et ordonnait à sa troupe de monter à cheval ; mais les gardes nationales averties se placèrent devant la porte des écuries et empêchèrent les dragons de partir. Un maréchal des logis nommé Lagache s'échappe et veut arrêter le jeune Drouet ou le tuer. Drouet s'élançant au galop sur la route de Varennes, c'est le malheur courant après Louis XVI ; et ce maréchal des logis poursuivant en toute hâte Drouet, qui parvient à lui dérober ses traces, c'est l'inutile essor de la fidélité trahie dans son élan, trompée dans son espérance !

A Clermont, le comte Charles de Damas reconnut le roi ; il

était à la tête de deux escadrons qu'il voulait faire monter à cheval; la municipalité s'y opposa. La famille royale arriva à Varennes à onze heures et demie du soir; elle s'arrêta à l'entrée de la ville. Pas de relais. Les trois gardes du corps vont de porte en porte; on ne trouve rien; rien ne répond; la reine elle-même cherche le relais : M. de Goguelas l'avait placé à l'extrémité opposée de la ville. Les postillons refusent d'aller plus loin; quelle anxiété au milieu de cette nuit! Enfin les promesses et les vives instances triomphent des postillons; ils se décident à passer outre. Mais Drouet avait parlé. Drouet et huit hommes attendaient la voiture du roi sous l'étroite route du pont par où il fallait passer; ils y avaient renversé une voiture chargée de meubles; ils arrêtèrent la berline, demandant aux voyageurs leurs passe-ports; ces hommes n'avaient encore averti ni la municipalité ni le peuple; il n'était pas impossible de venir à bout de leur résistance; les gardes du corps, armés sous leur déguisement, demandent les ordres du roi, et le roi défend l'emploi de la force! Bientôt voilà la famille royale dans la maison d'un épicier nommé Sausse, voilà la ville éveillée par le tocsin et le peuple et les gardes nationaux ameutés. Sausse remplissait les fonctions de procureur-syndic de la commune. Le roi lui prend les mains, lui dit qu'il ne fuit pas à l'étranger, mais qu'il va à Montmédy retrouver sa liberté perdue à Paris et traiter de là avec l'Assemblée nationale. La destinée de la monarchie est au pouvoir d'un épicier! La reine, assise dans la boutique, entre deux ballots de chandelle, implore la pitié de la femme de Sausse, s'efforce de remuer son âme en lui montrant ses enfants; mais la peur chasse la miséricorde de cette maison : on veut attendre les ordres de l'Assemblée nationale. M. de Choiseul et M. de Goguelas arrivent trois quarts d'heure après l'arrestation du roi; la faiblesse du monarque désarme leur courage. Le jeune commandant des hussards de Varennes n'avait pas pu se faire obéir de son escadron mêlé au peuple. Le commandant Deslon demanda à



ARRESTATION DE LOUIS XVI À VARENNES.

Louis XVI ses ordres : « Je suis prisonnier, répondit-il, je ne « puis en donner. » Le roi espérait en M. de Bouillé ; mais M. de Bouillé sera averti trop tard. A sept heures du matin, le 22, M. Romeuf, aide de camp de Lafayette, arriva à Varennes, porteur d'un ordre qui prescrivait au roi son retour à Paris.

Le départ de la famille royale n'avait été connu à Paris que vers les six heures du matin. Ce fut M. d'André qui en instruisit d'abord Lafayette. La populace de Paris éclata en mouvements séditieux ; les clubs vomirent d'horribles menaces ; les signes de la monarchie disparurent de toutes parts. Des bandes pénétrèrent dans le palais des Tuileries. On raconte qu'une fruitière s'établit sur le lit de la reine pour y vendre des cerises, en disant : *C'est aujourd'hui le tour de la nation pour s'y mettre à l'aise*[1]. Lafayette rencontre le maire Bailly et Beauharnais, président de l'Assemblée : « Pensez-vous, leur dit-il, que l'arrestation du roi « et de sa famille soit nécessaire au salut public et puisse seule « garantir de la guerre civile ? — Oui, répondent le maire et le « président. — Eh bien ! reprend Lafayette, j'en prends sur moi « la responsabilité. » Et aussitôt il écrit de sa main *à tous les gardes nationaux et à tous les citoyens* l'ordre d'arrêter le roi et sa famille[2]. La promptitude de cet ordre de Lafayette perdit Louis XVI, en devançant les forces que conduisait à Varennes le marquis de Bouillé. Malgré cette décision audacieuse du commandant général, le roi eût été sauvé si on avait exécuté l'ordre du marquis de Bouillé de laisser des hussards à la croisière du chemin de Sainte-Menehould à Varennes : l'aide de camp Romeuf ne serait pas passé. M. de Bouillé apprit à Stenay, à neuf lieues de Varennes, l'arrestation du roi. Il aurait pu partir deux heures plus tôt, si on avait songé à l'avertir tout de suite après l'événement. Le général arriva à neuf heures et un quart devant

[1] Journal de Prudhomme.

[2] Mémoires de Lafayette, t. III, p. 79.

Varennes à la tête du régiment Royal-Allemand; le roi était parti depuis une heure et demie au milieu de trois à quatre mille gardes nationaux armés. On avait coupé le pont de Varennes et barricadé les rues; des cavaliers envoyés le long de la rivière pour chercher des gués ne trouvèrent aucun passage, quoiqu'il y en eût. Pendant ce temps la garnison de Metz et celle de Verdun marchaient sur Varennes avec du canon; tout le peuple du pays était en mouvement; les chevaux de Royal-Allemand, harassés par la fatigue de la route, ne pouvaient plus aller; il n'y avait plus ni ressources ni espérances. Le marquis de Bouillé ramena son régiment à Stenay, partit avec quelques officiers pour Luxembourg et força le passage de la frontière en essuyant des coups de fusil. La journée du 22 juin fut une journée de noble rage pour le grand cœur du marquis de Bouillé.

Maintenant comment peindre ce long cortége d'outrages qui accompagna Louis XVI et sa famille depuis Varennes jusqu'à Paris? Quel retour! Une agonie de soixante lieues! La compassion était mise au rang des crimes; un noble vieillard, M. de Dampierre, paya de sa vie son respect pour le roi. A Épernay, le jeune Cazotte, commandant de la garde nationale du canton, eut le bonheur de protéger avec sa petite troupe l'hôtel où la famille royale était descendue. La reine lui demanda une ouvrière pour rajuster une partie de ses vêtements sur lesquels la foule avait marché. Le jeune commandant lui amena la fille de l'hôte. « Voilà « ce qu'on gagne à voyager, » disaient les uns; « ils ont cependant « l'air bien bon, » disaient les autres dans la cour de l'hôtel. Au moment où la reine remontait en voiture, une femme d'Épernay osa lui adresser ces mots : « Ma petite belle, on vous en fera voir « bien d'autres[1] ! » La famille royale fût tombée sous les coups des légions de bandits qui l'accompagnaient sans les commissaires de l'Assemblée nationale, Barnave et Pétion; ils joignirent le roi

[1] *Témoignage d'un vieux royaliste*, par J.-S. Cazotte.

entre Épernay et Dormans, et montèrent dans sa berline. On connaît le pieux attendrissement de Barnave dans ce retour, et les procédés grossiers de Pétion. La famille royale reçut à la Ferté-sous-Jouarre une respectueuse hospitalité dans une maison particulière. La reine, surprise de mille attentions, ayant demandé où était la maîtresse de la maison, on lui fit voir une dame avec un tablier blanc : « Pourquoi donc ce costume? » dit la reine à la dame du logis. « Du moment que Votre Majesté est entrée dans « cette maison, je n'ai pu en être que la servante, » répondit Mme Renard : belles paroles qui offrent à la fois quelque chose des mœurs antiques et ce culte de la royauté qui fut longtemps un des principaux caractères des mœurs françaises! La famille royale prisonnière rentra à Paris le 25 juin à sept heures du soir (c'était un dimanche), par la barrière de l'Étoile, au milieu d'une double haie de gardes nationaux et de plus de cent cinquante mille spectateurs avides de contempler l'humiliation de la royauté. On lui refusa le salut des armes et des drapeaux. Lafayette la reçut à la porte des Tuileries des mains de Barnave et de Pétion. Il avait protégé les deux gardes du corps enchaînés sur la voiture du roi et tant de fois menacés par la violence populaire. Dès ce moment, un système d'étroite servitude enveloppa odieusement toute la vie intime du roi et de la reine.

Varennes fut la deuxième étape vers l'échafaud; la première étape avait été le voyage de Versailles à Paris le 6 octobre. Le roi, de Varennes à Paris, fut un prodige de résignation; la reine ne laissa voir qu'une incomparable dignité; d'inénarrables angoisses remplirent sa nuit de Varennes; ses cheveux blanchirent de douleur. Le peuple de la route, le peuple, la presse[1] et les clubs de Paris furent affreux. La nation ne se montra grande que dans la personne de ses représentants. L'attitude de l'Assemblée le 21 juin

[1] L'*Orateur du peuple* et les *Révolutions de Paris* descendirent aux plus atroces infamies.

fut un beau spectacle; elle ne céda pas aux clameurs publiques, elle en triompha. Sa modération et sa physionomie toute monarchique en présence de la fuite du roi avaient quelque chose de l'immobile majesté de la loi. L'Assemblée prêta peu d'attention à la lecture du manifeste que Louis XVI avait laissé en partant; mais pour décharger le roi d'une responsabilité dangereuse, elle s'obstina à appeler sa fuite un enlèvement. Toutefois le prisonnier de Varennes n'est plus qu'un fantôme de roi; un décret du 25 juin a suspendu les fonctions royales et celles du pouvoir exécutif; l'Assemblée gouverne seule; elle gouvernera ainsi jusqu'à ce que la constitution soit achevée, présentée au roi et acceptée. En attendant, le roi est mis sous clef comme un meuble de prix dont on se servira plus tard.

Le marquis de Bouillé, dans un dernier élan de dévouement, écrivit de Luxembourg à l'Assemblée nationale pour appeler sur sa tête toute la responsabilité du voyage de Varennes, et menacer Paris de la colère des rois s'il tombait un cheveu de la tête de Louis XVI. L'Assemblée ne fit que sourire de ces menaces; mais la démarche du marquis de Bouillé rendit plus facile la tâche de ceux qui plaidaient pour l'inviolabilité royale. Durant les trois derniers mois de l'Assemblée, le côté droit, ne voulant pas s'associer à l'annulation complète du pouvoir royal, à l'interrègne occupé par une république provisoire, se renferma dans le silence le plus absolu; il ne demeura que pour veiller à la préservation de la personne du roi. Cazalès donna sa démission pour reprendre l'épée, qu'il avait quittée deux ans auparavant.

Cependant l'Assemblée nationale, en déférant à la haute cour d'Orléans les complices du voyage de Louis XVI, avait décrété l'inviolabilité du roi après un beau discours de Barnave, converti à la royauté; elle mécontentait les clubs républicains et le parti orléaniste. La masse du pays et même la portion modérée des Jacobins voulaient le trône constitutionnel; malgré les torts de sa fuite, on ne connaissait rien de meilleur que Louis XVI; on re-

poussait le duc d'Orléans, on repoussait l'idée d'un prince étranger, on repoussait la déchéance au profit du dauphin. La majorité des opinions s'arrêtait à la royauté constitutionnelle de Louis XVI. Mais l'orléanisme ne pouvait se résoudre à laisser passer l'événement de Varennes sans en tirer parti. Une pétition rédigée par Laclos et Brissot, et concertée avec Danton et les Jacobins, demanda le jugement et la déchéance définitive du roi et l'organisation d'*un autre pouvoir exécutif;* elle fut déposée au Champ de Mars sur l'autel de la Patrie, le surlendemain de l'anniversaire de la fédération, le 17 juillet; on invitait les citoyens à la signer. Le massacre de deux invalides saisis sous les marches de l'autel de la Patrie, où les avait conduits une indécente curiosité, ouvrit la journée du 17 juillet. La foule était immense au Champ de Mars; toutes les sociétés *patriotiques* s'y étaient donné rendez-vous. Lafayette y veillait à la tête des bataillons de la garde nationale. Six mille signatures du peuple couvrirent les cahiers, d'abord promenés dans les rues de Paris, et puis ouverts sur l'autel de la Patrie. Les archives de la municipalité conservent aujourd'hui encore cette pétition, monument révolutionnaire où respirent les passions d'une foule imbécile qu'on mène, tablettes curieuses chargées de noms inconnus, à travers lesquels éclatent, comme les menaçantes lueurs du fer dans la nuit, les noms d'Hébert, de Maillard et de Chaumette.

Les menaces qui grondaient dans Paris avaient déterminé Bailly à proclamer la loi martiale. Un coup de fusil fut tiré sur Lafayette, un autre sur Bailly qui s'avançait le soir au Champ de Mars à la tête de la municipalité, et précédé du drapeau rouge. Le coup de fusil dirigé contre le commandant général rata; le coup destiné au maire de Paris atteignit un dragon de troupe de ligne. Une grêle de pierres accueillit le conseil municipal. La garde nationale fit alors une décharge, mais en l'air. Une seconde grêle de pierres la décida à des coups sérieux, qui tuèrent ou blessèrent beaucoup de rebelles et probablement aussi bien des

curieux inoffensifs. Voilà ce qu'on appela le *massacre* du Champ de Mars. Saint-Just parla de *dix mille morts;* mais le chiffre des victimes ne dépassa point la centaine. Il y eut plusieurs gardes nationaux blessés, deux chasseurs assassinés, un canonnier tué à coups de couteau. Jusque-là l'émeute avait eu raison à Paris. La répression des factieux du Champ de Mars par Lafayette produisit un grand effet en Europe. On crut à une puissance réparatrice. Robespierre, qui, lors de la fuite du roi à Varennes, avait tremblé pour ses jours et avait cru à une *Saint-Barthélemy des patriotes*, eut grand'peur aussi en juillet 1791. On parlait de lui faire son procès, à lui et aux commissaires de la rédaction de la pétition. Mme Roland et son mari se firent conduire chez Robespierre au fond du Marais, à onze heures du soir, pour lui offrir un asile; mais il avait déjà déserté son logis. L'affaire du Champ de Mars prouva qu'avec de l'énergie Lafayette aurait pu régulariser jusqu'à un certain point la marche de la Révolution. De son côté, Marat, après les événements du Champ de Mars, écrivait ces lignes dans l'*Ami du peuple :* « Peuple, que faites-vous? Tous vos chefs vous « trahissent. Armez vos mains de poignards; égorgez le perfide « Motier[1], le lâche Bailly; courez ensuite au sénat, arrachez-en « les pères conscrits; empalez ces représentants vendus à la cour, « et que leurs membres sanglants, attachés aux créneaux de la « salle, épouvantent à jamais ceux qui viendront les remplacer. » Ainsi rugissait le dieu futur de la République; voilà un échantillon de son style d'abattoir.

La réunion d'Avignon à la France fut une des questions qui placèrent l'Assemblée constituante le plus directement en présence de la Révolution. La demande, quatre fois portée à la tribune, avait été repoussée quatre fois; l'Assemblée se prononçait pour les droits du saint-siége. Elle concluait comme avait conclu Maury dans ces deux discours mémorables, l'un du 20 novembre 1790,

[1] Le général Lafayette.

l'autre du 24 mai 1791, où il montra tant d'éloquence et de savoir, tant de verve et de courage, où il dénonça les crimes des révolutionnaires en face de leurs poignards, et signala toutes les menées des aventuriers factieux qui n'avaient que des *potences pour arguments*. La question, portée au bout des piques, finit par triompher le 14 septembre 1791.

La réunion d'Avignon et du comtat Venaissin à la France sous le nom de département de Vaucluse, la suppression du titre et des priviléges du commandant général de la garde nationale, des mesures contre les clubs, furent au nombre des derniers décrets de l'Assemblée nationale. Elle présenta la constitution au roi le 3 septembre. Louis XVI l'accepta officiellement le 13 dans une lettre, et le 14 il se rendit à l'Assemblée pour donner plus de solennité à son acceptation, qui fut célébrée par des fêtes publiques. Le 30 septembre, le roi, à qui on venait de rendre l'ombre de la puissance, fit la clôture de l'Assemblée nationale : moment solennel et triste ! Dans quel état Louis XVI et l'Assemblée se séparaient ! Comme tout était changé depuis le jour où ils se trouvèrent pour la première fois face à face ! Quelle œuvre ! quel ébranlement et que d'abîmes ouverts !

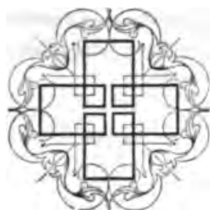
Dans le cours de ce récit, nous avons laissé voir notre opinion sur l'Assemblée constituante ; nous la résumerons en peu de mots. L'Assemblée nationale traduisit par des actes les idées du XVIII[e] siècle ; elle se précipita à travers le vieil édifice social comme un taureau dans une maison de verre, et bientôt tout vola en éclats. *On ne va jamais si loin que lorsqu'on ne sait pas où l'on va ;* c'est Cromwell qui a dit cela. 93 était caché derrière 89 mal dirigé. Le magnifique élan de 89 était profondément monarchique ; s'il y avait eu à la tête du gouvernement de véritables hommes d'État, l'initiative de la royauté accomplissait toute réforme et rendait impossible toute révolution. A défaut d'un gouvernement régulateur, l'Assemblée prit elle-même l'initiative à chaque question, gouverna, usurpa, se jeta en avant tête baissée ; et

comme il n'est rien de plus rapide que la pente des théories, elle y roula à d'incalculables profondeurs.

L'Assemblée nationale, qui fut un si grand spectacle pour l'Europe, et dont l'élan embrassait les destinées de l'humanité tout entière, renfermait de beaux talents et de nobles cœurs. Nous lui devons de la reconnaissance pour beaucoup d'utiles changements et beaucoup d'actes réparateurs, en matière administrative et civile. Mais n'oublions point que ce qu'elle a fait de bon est tout simplement la réalisation des vœux de la majorité des cahiers de 89 tels que nous les avons exposés; elle aurait pu l'obtenir par des moyens paisibles, raisonnables et légaux. Elle avait affaire non pas à un tyran, mais au plus libéral des rois; en procédant avec prudence et mesure, elle remplissait sa mission sans ébranler le monde.

En religion l'Assemblée marchait avec Voltaire, en politique avec Rousseau: c'était se condamner aux erreurs et aux chimères. L'Assemblée se plongea dans les utopies et s'y noya. Il n'y a pas de gloire à détruire, c'est une œuvre trop facile; il n'y a de la gloire qu'à fonder. Or la constituante constitua peu et démolit beaucoup. Nous le répétons, le bien qu'elle décréta ne fut que l'exécution du mandat des électeurs. Elle viola ce mandat pour ce qui touche l'Église et le roi, et cette violation la conduisit à d'énormes fautes. En créant le schisme religieux, elle créa un trouble profond; en réduisant la royauté à je ne sais quel rouage inutile, elle bâtissait dans les airs sa constitution. La souveraineté populaire inscrite dans le code constitutionnel était une excitation dangereuse. Ce code, qui exagérait tous les droits, n'atteignait qu'un pouvoir, celui du prince; et c'est au prince seul qu'on rappelait les devoirs. Cette spoliation de la royauté, vice radical de la constitution de 91, préoccupait l'Assemblée dans les dernières semaines de son existence; les constituants reculaient devant leur œuvre; Barnave, Chapelier et Malouet auraient voulu une révision sévère. Mais les passions ne se laissent pas facilement corriger, et

l'Assemblée s'en alla sans avoir pu réparer ses fautes, produites par l'oubli des mœurs, des traditions et de l'histoire nationale. Elle s'en alla après avoir follement décrété que nul de ses membres ne pourrait faire partie de la prochaine législature. L'Assemblée constituante laissait ainsi le champ libre à l'ignorance, à l'incapacité, à la démagogie et aux tempêtes. Le jour de la clôture, le peuple avait en main des couronnes de chêne; mais il les décerna à Robespierre et à Pétion.



CHAPITRE X

Attitude de l'Europe à l'égard de la Révolution française ; mauvais accueil qu'elle fait à la constitution de 91. — Belle lettre de Louis XVI. — L'empereur Léopold ne demande pas mieux que de ne pas faire la guerre. — L'Assemblée législative, sa physionomie, ses principaux membres. — Les débats de l'Assemblée. — Rapport de Gensonné et de Gallois sur les troubles religieux de l'Ouest. — Décret contre les prêtres non assermentés. — Décret contre les émigrés. — Jourdan *Coupe-Tête* et les assassins d'Avignon ; ils sont amnistiés par l'Assemblée. — Les désastres de Saint-Domingue. — Organisation militaire des émigrés. — M. de Narbonne et ses belliqueux préparatifs. — Tout le monde, excepté Robespierre, demande la guerre.

1791



L'EUROPE, dont le baron de Breteuil réchauffait le zèle, ne perdait pas de vue la Révolution française ; mais elle s'en occupait mollement, et ne demandait pas mieux qu'un prétexte pour ne pas entreprendre une guerre de principes. Le 6 juillet 1791, l'empereur Léopold, dans une circulaire datée de Padoue, invitait les autres souverains à se concerter avec lui pour déclarer qu'ils considéraient la cause de Louis XVI comme leur propre cause, et pour demander la liberté pleine et entière du roi et de sa famille. Il y avait loin de là à des actes positifs. La déclaration de Pilnitz, le 27 août 1791, signée de

Léopold et de Frédéric-Guillaume, obtenue par les instances du comte d'Artois, trahissait l'irrésolution, l'incertitude des rois; l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse subordonnaient leur action à celle des autres puissances. Frédéric-Guillaume avait offert à Louis XVI, par l'entremise du baron de Goltz, un secours de quatre-vingt mille hommes si le roi de France consentait à rompre son alliance avec l'Autriche [1]; mais le roi de Prusse savait bien que cette condition ne serait pas acceptée. Le 19 septembre 1791, Louis XVI annonça à tous les souverains de l'Europe qu'il venait d'accepter librement la constitution. L'acte constitutionnel fut envoyé sur beau papier bleu à toutes les légations; des exemplaires sur papier de Chine, ornés de trophées et de drapeaux tricolores, furent adressés aux souverains; ils refusèrent de les recevoir. Ce mauvais accueil fait par les rois à la constitution de 1791 n'empêcha pas les manufactures allemandes de la représenter sur des mouchoirs. L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse répondirent seuls à la circulaire royale du 19 septembre; Charles IV, roi d'Espagne, ne répondit pas, disant que ce n'était point un roi libre qui lui avait écrit; le roi de Suède renvoya la lettre sans l'ouvrir. Quant à l'impératrice Catherine, elle n'entretenait plus de rapports diplomatiques avec la France; elle refusait de reconnaître le successeur de M. d'Osmond, qui avait donné sa démission, comme M. de Vérac en Suisse, et M. Auguste de Talleyrand à Naples. Il y eut des gens en Europe qui regardèrent l'acceptation de la constitution de 91 comme la fin de la Révolution; l'empereur Léopold crut à une ère nouvelle, et fit des efforts pour décider les princes [2] et la noblesse de France à rentrer dans leur patrie. Il agissait ainsi selon les vœux de Louis XVI, qui, dans sa lettre du 19 sep-

[1] *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 99.

[2] Monsieur, comte de Provence, était parti de Paris pour Bruxelles la nuit même où Louis XVI partit pour Montmédy.

tembre, exprimait le désir de voir cesser l'émigration. Ce désir se retrouve dans une très-belle lettre de Louis XVI, déposée aux Archives du royaume, et qui suffirait à elle seule pour absoudre le malheureux roi aux yeux de la postérité. Cette lettre, adressée à Monsieur et au comte d'Artois, accepte franchement la constitution et repousse les armées étrangères par des motifs de patriotisme et d'humanité; Louis XVI s'afflige que ses frères aient protesté contre son serment à la constitution, que le comte d'Artois soit allé à la conférence de Pilnitz sans son consentement; il s'afflige des contradictions dans lesquelles de telles démarches le jettent lui-même à la face du monde, et ajoute ces mots : « Croyez-vous me servir en m'ôtant l'estime des gens de « bien? » Le républicain Daunou disait à un de nos amis que si on avait connu cette lettre le jour du jugement de Louis XVI, le roi aurait pu périr dans un nouveau 2 septembre, mais non pas par arrêt.

Catherine avait écrit en parlant de Léopold : « Quoi! on insulte « sa sœur chaque jour à Paris, et il ne va pas la venger! » L'impératrice de Russie, à la date du 29 octobre 1791, dans une lettre adressée au maréchal duc de Broglie, accréditait le comte de Romanzoff à Coblentz, louait vivement la noblesse française et embrassait chaudement la cause de Louis XVI. Elle signa avec Gustave III un traité d'alliance destiné à servir les intérêts du roi de France. Le pape, dépouillé de son Comtat-Venaissin, l'ordre de Malte, dépouillé de ses biens, demandaient justice à Léopold, déjà occupé des réclamations des princes possessionnés en Alsace; l'empereur résistait aux provocations belliqueuses, aimait mieux les négociations, et, comme preuve de ses sentiments modérés et conciliateurs, il faisait respecter dans le Brabant la cocarde tricolore, et interdisait tout rassemblement d'émigrés sur le territoire autrichien. Mais le comité diplomatique de l'Assemblée législative forcera le prince temporiseur à sortir de son attitude pacifique.

La nouvelle Assemblée se présenta le 1er octobre 1791 pour continuer l'œuvre et appliquer les principes de la Constituante. Nous avons entendu des contemporains nous peindre la physionomie de l'Assemblée législative, si différente de celle de la législature qui venait de disparaître. Ce n'étaient plus les belles et grandes manières de la noblesse et du haut clergé, la gravité des curés et des magistrats, les formes sévères des députés du tiers état; c'était, à peu d'exceptions près, une réunion d'hommes obscurs et de jeunes gens qui semblaient avoir pris d'assaut le pouvoir. Soixante députés n'avaient pas vingt-six ans. L'Assemblée législative n'offrait rien d'imposant; une génération sans traditions, sans expérience et sans maturité, se trouvait en présence d'un roi sans attributions, sans puissance, sans vigueur, au milieu de l'excitation des masses. C'était la Révolution qui avait fait les élections nouvelles; l'esprit républicain y dominait. Ce qu'on appelait dans la Constituante le parti des Lameth et de Duport représentait l'esprit monarchique dans l'Assemblée législative; on donnait à ces députés de la droite révolutionnaire le nom de *Feuillants*. On distinguait, parmi les principaux, Pastoret, Vaublanc, Dumas, Jaucourt, Becquet, le marquis de Girardin, l'hôte et l'ami de Rousseau. Hérault de Séchelles, qui se jeta dans la Révolution afin de ne plus avoir M. Dambray pour rival, commença avec les Feuillants et finit avec les républicains.

La portion de l'Assemblée appelée à devenir célèbre appartenait au département de la Gironde, à ces contrées du Midi d'où la Révolution tira ses hommes les plus éloquents. La gloire de la tribune attendait les noms de Vergniaud, de Guadet, de Gensonné et de Ducos. Ces hommes du pays de Montesquieu et de Montaigne, voués aux doctrines républicaines, se groupèrent autour du député Brissot, personnage au-dessous de sa renommée, qui s'était rendu important à force d'audace et d'intrigues, et dont la vie errante, équivoque, misérable, donna lieu à mille

accusations où peut-être la calomnie eut une large part. Dans les temps de révolution les réputations viennent souvent d'en bas, et les partis les acceptent comme d'utiles moyens. La Gironde se rapprocha d'un autre homme supérieur à Brissot par la science, le talent, l'amour de l'humanité, mais esprit faux en philosophie, et dont les opinions changeantes et les relations avec le gouvernement de Louis XVI annoncèrent un pauvre caractère et une conscience facile : nous voulons parler de Condorcet, qu'on appela quelquefois *volcan couvert de neige* et *mouton enragé*. Le Provençal Isnard, fils d'un parfumeur de Grasse, âme bouillante, orateur entraînant et terrible, marchait avec la Gironde et d'un pas souvent plus rapide que le sien. Lacroix, auparavant procureur-syndic du département d'Eure-et-Loir, était assis sur les mêmes bancs. Le sale et cynique Chabot, capucin apostat, Couthon, qu'un accident avait privé de l'usage de ses jambes, se présentaient à l'Assemblée législative avec d'horribles desseins. Beaucoup de députés, révolutionnaires indécis, sont là tout prêts à se tourner du côté où la violence des chefs les poussera; quand ils auront peur pour eux, ils déserteront le poste. Lafayette n'est plus à la tête de la garde nationale de Paris, et s'est retiré dans ses terres d'Auvergne, accompagné d'une popularité à son déclin. Le lourd et *vertueux* Pétion a remplacé Bailly; Manuel est nommé procureur de la commune; il a pour substitut Danton, la foudre grondante des Cordeliers, le héros des masses, qui a reçu cent mille francs de la cour et conspire contre elle. Le club des Jacobins ne connaît plus de modération, et Billaud-Varennes y annonce ouvertement de coupables entreprises. La force dominatrice, qui depuis longtemps n'est plus aux mains du roi, n'appartiendra pas à l'Assemblée législative, mais à la commune de Paris.

L'esprit de l'Assemblée législative se révéla à son premier acte. Elle décréta qu'on ne donnerait plus au roi le titre de *majesté* ni celui de *sire*, que chacun pourrait se couvrir et s'asseoir devant le roi, et qu'au lieu d'un trône il y aurait au bureau un simple

fauteuil de plus placé sur la ligne du fauteuil du président. Louis XVI, outragé, déclara qu'il ferait ouvrir la session par ses ministres; et, d'après les observations de Vogien, de Barnave, de Hérault de Séchelles, de Champion, de Ducastel, président de la députation envoyée au roi, l'Assemblée rapporta ses décrets. Des applaudissements accueillirent le discours de Louis XVI à la séance royale, comme pour lui faire oublier la grossièreté du début législatif; mais ces témoignages, quoique soutenus par une bonne et respectueuse réponse du président Pastoret, remettaient peu d'illusions au cœur du roi. Et quant à l'Assemblée, son premier pas et son amende honorable la déconsidéraient tout d'abord auprès des divers partis.

Mais la Révolution, qui a l'air de se repentir, reviendra vite à son génie. Les passions vont rugir de nouveau autour de la constitution civile du clergé. L'Assemblée constituante, dans ses derniers temps, avait envoyé Gensonné et Gallois comme commissaires civils dans quelques départements de l'Ouest, où la résistance des consciences produisait déjà des troubles. Leur rapport, déposé à la barre de l'Assemblée législative le 9 octobre 1791, établissait que la prestation du serment ecclésiastique avait été pour le département de la Vendée la première époque de ses troubles, que la religion était pour le peuple de ce pays la plus forte et, pour ainsi dire, l'unique habitude de sa vie. Gensonné et Gallois citaient ensuite une lettre pastorale de l'évêque de Luçon qui traçait leurs devoirs aux prêtres fidèles de son diocèse; il disait que la persévérance du clergé orthodoxe empêchait l'installation du clergé constitutionnel, que les municipalités et les gardes nationales de la province se désorganisaient pour ne pas concourir à la persécution des curés insermentés, que dans les paroisses de cinq à six cents personnes dix ou douze à peine allaient à la messe du prêtre assermenté, et que, les jours de dimanche et de fête, des villages et des bourgs entiers faisaient une ou deux lieues pour entendre la messe d'un prêtre fidèle.

Les habitants des campagnes suppliaient les commissaires civils de leur obtenir la liberté des opinions religieuses; plusieurs assuraient qu'ils paieraient volontiers, pour l'obtenir, le double de leur imposition. Telle était la substance de ce rapport. On a de la peine à comprendre comment le premier mouvement d'une assemblée d'hommes amis de la liberté ne fut pas, d'après le simple exposé de ces faits, favorable à la liberté des consciences; il est inouï que des fondateurs de liberté aient commencé par vouloir faire violence à l'âme humaine, et enchaîner la prière aux fantaisies de la politique.

Ce fut l'évêque assermenté du Calvados, Fauchet, qui, à la tribune de l'Assemblée législative, ouvrit le feu contre les prêtres *réfractaires*. Il osa dire qu'en comparaison de ces prêtres *les athées étaient des anges;* qu'il fallait les tolérer, mais supprimer leurs traitements : la nation se libèrerait ainsi de trente millions de rente. Fauchet oubliait de dire que ces trente millions de rente ne représentaient qu'une faible partie des richesses ravies au clergé. Torné, évêque constitutionnel de Bourges, proposa la tolérance et rejeta l'arbitraire et la persécution. Le jeune Girondin Ducos appuya ces idées de liberté religieuse. Gensonné conseilla de ne pas confondre les bons prêtres et les prêtres perturbateurs. Pendant cette discussion, les nouvelles de scènes sanglantes produites par la question religieuse arrivaient à l'Assemblée; le peuple défendait sa foi et ses prêtres; la guerre civile était là. Isnard s'empara de ces nouvelles pour repousser l'intolérance et l'impunité, appeler sur les prêtres fidèles la colère de la loi, proposer l'exil, le renvoi de *ces pestiférés dans les lazarets de l'Italie et de Rome.* « Quant à ceux contre lesquels le code pénal prononcerait des peines plus sévères que l'exil, il n'y a qu'une mesure « à leur appliquer : *la mort!* » Ce discours est le prélude des rugissements de la Convention. L'Assemblée législative, dans sa séance du 29 novembre, adopta le décret présenté par François de Neufchâteau. Ce décret obligeait tout ecclésiastique non asser-

menté de prêter dans la huitaine le serment civique, sous peine de ne toucher désormais aucun traitement ou pension sur le trésor public. Le prêtre, par le seul fait du refus de serment, était réputé suspect de révolte, et devait être particulièrement surveillé; on pouvait le chasser de son domicile et lui en assigner un autre; s'il venait à s'y refuser, on l'emprisonnerait. Les églises ne pouvaient servir qu'au culte salarié par l'État et aux prêtres assermentés. Ainsi était traitée la religion catholique, qui avait fait la monarchie française la plus belle de l'univers, qui avait élevé la civilisation française à une hauteur incomparable! Que de maux et de troubles naquirent de ce décret!

Ce décret en présageait un autre : le décret contre les émigrés. Louis XVI, avec une confiance qui n'était que de la résignation, acceptait sincèrement l'épreuve de la constitution, écrivait et faisait écrire qu'il s'y rattachait de tout son cœur, désapprouvait les mouvements du dehors, s'attristait de l'émigration qui dégarnissait et appauvrissait le royaume, et demandait à ses amis des bords du Rhin de rentrer dans leur pays. La France de Coblentz regardait Louis XVI comme un captif qui ne pouvait plus dire tout haut sa vraie pensée, et ne se croyait plus tenue de lui obéir. Les efforts du roi pour ramener les émigrés étaient un moyen d'empêcher l'Assemblée législative de sévir contre eux. Mais la question de l'émigration, tranchée d'une façon favorable à la liberté par le génie influent de Mirabeau, allait se représenter au milieu d'une assemblée où nulle capacité modératrice ne pouvait enchaîner les violences. Lequinio, Lémontey et Dumas combattirent toute loi contre l'émigration, qu'ils considéraient comme un droit naturel. Brissot distingua trois classes d'émigrants : les frères du roi, les fonctionnaires publics, et les simples citoyens entraînés par l'imitation, la faiblesse ou la peur. Il demanda haine et punition pour les premiers, pitié et indulgence pour les autres. Il conseilla d'ordonner aux puissances étrangères d'expulser les émigrés, et de menacer de la guerre les puissances

hostiles à la constitution. Ces paroles ravissaient la partie audacieuse de l'Assemblée. Condorcet, dans un faible discours, reconnaissait à tout homme le droit de quitter son pays, mais jugeait utile d'agir contre les émigrés rassemblés et armés contre la France. Vergniaud, le grand orateur de la Gironde, le poëte politique de la tribune législative, commença à donner sa mesure dans cette discussion. Il ne reconnut ni le droit naturel de l'émigration, ni la distinction entre les émigrés; il considéra l'émigration royaliste comme une hostilité qui menaçait la patrie, poursuivit de son éloquence « ces superbes mendiants qui vont « recevoir les roubles de Catherine et les millions de la Hollande,» et fit entendre à l'Europe qu'elle n'oserait pas jeter ses armées sur le sol français brûlant du feu de la liberté. Vergniaud proposa de frapper les propriétés des absents, d'appliquer le code pénal aux officiers fugitifs, et de ne pas reculer devant le châtiment des princes français. Pastoret jugea qu'on était venu à ce temps dont parle Montesquieu, où il faut jeter un voile sur la liberté comme on cache les statues des dieux, et conseilla des mesures répressives, mais modérées. Isnard, dans un dithyrambe républicain, poussa l'Assemblée à frapper les plus sévères coups sans distinguer ni les rangs ni les titres.

L'Assemblée, dans sa séance du 28 octobre, requit Monsieur, comte de Provence, régent présomptif, de rentrer en France dans le délai de deux mois, sous peine d'être déchu de ses droits et prérogatives. Le 9 novembre, elle déclara suspects de conjuration contre la patrie les Français rassemblés au delà des frontières, et menaça de la mort tous ceux qui ne seraient pas rentrés avant le 1er janvier, y compris les princes français. Les revenus et les biens des émigrés rebelles à cette sommation seraient séquestrés ou saisis au profit de la nation. Ce décret assimilait au soldat déserteur tout officier de terre et de mer qui abandonnerait son poste sans avoir donné sa démission.

Le décret contre les prêtres blessait la foi de Louis XVI, le

décret contre les émigrés blessait son cœur. Le directoire du département de Paris, qui comptait au nombre de ses membres Talleyrand-Périgord et la Rochefoucauld, invita le roi à refuser sa sanction à la violation de la liberté religieuse. Le club des Fueillants, expression dernière du parti constitutionnel, était de cet avis. L'adresse du directoire de Paris donna lieu à une foule de pétitions inspirées par des sentiments contraires; Legendre sortit de sa boutique de boucher pour hurler des menaces à la barre de l'Assemblée. Camille Desmoulins jeta la boue et l'ironie sur la puissance du *veto*. Le roi accorda sa sanction au décret rendu contre son frère, et crut que ce sacrifice lui ferait pardonner son refus de sanctionner les autres décrets. En même temps qu'il suspendait par son *veto* l'effet des mesures qui devaient atteindre les émigrés, il les invitait de nouveau à reprendre le chemin de leur patrie; mais cette parole du roi, qui auparavant retentissait à l'oreille des nobles de France comme la voix de Dieu même, n'était plus pour eux que le vain bruit d'un pouvoir enchaîné. Duport-Dutertre, ministre de la justice, fut mal accueilli par l'Assemblée lorsqu'il lui annonça le *veto* royal.

Pendant que l'Assemblée législative usait de violence envers le clergé resté fidèle et les proscrits volontaires de la Révolution, le pays d'Avignon, récemment réuni à la France, était livré aux atrocités. Un homme horriblement fameux, Jouve, plus connu sous le nom de Jourdan *Coupe-Tête*, né à Saint-Just, aux environs du Puy-en-Velay, tour à tour boucher, garçon maréchal ferrant, contrebandier sur les frontières de Savoie, soldat au régiment d'Auvergne, palefrenier dans les écuries du maréchal de Vaux, puis, sous le nom de *Petit*, marchand de vin à Paris, avait débuté avec une longue barbe dans les hideuses scènes de Versailles, et ce fut lui qui coupa la tête aux deux généreux gardes du corps Varicourt et Deshuttes. Le prix de ses premiers crimes l'aida à s'établir marchand de garance à Avignon. Les troubles du pays à l'occasion de la réunion du Comtat ouvrirent à ses instincts abo-

minables une nouvelle carrière. Lorsque les bandits de la contrée eurent égorgé leur propre chef, appelé Patrix, ils nommèrent Jourdan à sa place, et la terreur s'organisa avec une plus affreuse énergie. Par un odieux cynisme, ces misérables prirent le nom de *braves brigands d'Avignon*. Carpentras, qui s'était déclaré pour le pape, leur résista et leur fit subir des pertes. Une fable sur une statue de la Vierge vénérée dans l'église des Cordeliers d'Avignon enflamma le peuple : la statue, disait-on, avait rougi et versé des pleurs. Le secrétaire de la municipalité d'Avignon, nommé Lescuyer, étant tombé sous les coups du peuple, qui lui reprochait une sanglante complicité avec Jourdan, les *brigands* tuèrent durant plusieurs jours. La Glacière ou le palais papal d'Avignon renfermait dans ses prisons soixante-une personnes soupçonnées d'aristocratie ; les *braves brigands* les massacrèrent toutes à coups de barres de fer. L'Assemblée législative n'en était pas encore venue au point de rester insensible à tant d'horreurs ; elle ordonna la poursuite des bandits. Le jeune Bigonet saisit Jourdan, qui se sauvait à cheval dans la rivière de Sorgue. Mais l'Assemblée ne fut pas libre de châtier ces forfaits ; son génie indécis tremblait devant celui des Jacobins, qui demandèrent et obtinrent un décret d'amnistie en faveur des assassins d'Avignon.

Les dates nous amèneraient à parler ici des désastres de Saint-Domingue, la reine des Antilles, ce lointain joyau de la couronne de France. La Déclaration des droits de l'homme et les imprudentes utopies du club des *Amis des noirs* préparèrent ces malheurs. Disons aussi que l'assemblée coloniale de Saint-Domingue, instituée par le décret du 8 mars 1790, aurait agi plus sagement si elle n'avait pas refusé tout d'abord aux hommes de couleur libres le droit de siéger dans son sein. Le supplice du fier et intrépide Ogé, chef de l'insurrection de Saint-Domingue, fit des mulâtres et des noirs de l'île autant de bourreaux. Au mois d'août 1791, les esclaves révoltés, impatients de venger des traitements inhumains, égorgèrent plus de deux mille blancs dans la province du

Nord; le fer et l'incendie dévastèrent les plus riches plantations. Le 22 novembre, les noirs livrèrent aux flammes le Port-au-Prince, et anéantirent la valeur de plus de soixante millions. L'histoire n'offre rien de plus atroce, de plus lamentable que l'insurrection de Saint-Domingue; c'est comme un horrible déchaînement de bêtes fauves contre leurs gardiens.

Les décrets de l'Assemblée avaient peu ému les milliers de gentilshommes qui regardaient l'exil comme un devoir, qui distinguaient la France de son gouvernement révolutionnaire, aimaient profondément leur patrie, et, se trompant sur les temps, se trompaient sur les moyens de la servir. Groupés autour des princes et des maréchaux de Broglie et de Castries, ils s'étaient organisés en compagnies militaires. On retrouvait sur la frontière les mousquetaires, les chevau-légers, les gendarmes de la garde, les grenadiers à cheval, les gardes françaises sous le nom d'hommes d'armes à pied, une brillante image de la vieille France guerrière et chevaleresque. Là chaque soldat portait un nom de bonne maison, et tous ceux qui obéissaient étaient nés pour le commandement. Ces compagnies avaient la splendeur d'un état-major, plutôt que la simplicité sévère d'une armée. Les riches épées de l'émigration tournées contre les idées nouvelles importunaient la Révolution. Elle s'indignait contre ces réunions menaçantes; elle voulait en exiger la dispersion. M. de Lessart, successeur de M. de Montmorin aux affaires étrangères, temporisait à la façon de l'empereur Léopold; M. Bertrand-Moleville, ministre de la marine, dévoué au roi, déguisé en ami de la constitution, s'en allait, les mains pleines d'or, à la recherche des consciences, des applaudissements monarchiques ou des motions compromettantes pour la Révolution; il attaquait les montagnes avec des grains de sable.

L'arrivée de M. de Narbonne au ministère de la guerre donna une face nouvelle au gouvernement de Louis XVI. M. de Narbonne était le jeune représentant d'une courageuse politique qui aimait

mieux jouer le destin de la monarchie dans les nobles hasards de la guerre que de la voir disparaître sans gloire sous les ignobles coups de la place publique. Appuyé de la naissante renommée de Mme de Staël, du prestige de la beauté de Mme de Condorcet, du parti constitutionnel et même des Girondins, M. de Narbonne voulait la guerre pour faire de l'air au pays. Poussé par l'Assemblée, le roi avait invité l'électeur de Trèves et les autres princes d'Allemagne à s'opposer aux rassemblements des émigrés : en cas de refus, ces princes seraient considérés comme ennemis de la France. Il dit dans la séance du 14 décembre : « Il est temps « de montrer aux nations étrangères que le peuple français, ses « représentants et son roi, ne font qu'un. » M. de Narbonne traduisit ces paroles du roi par une confiance entière dans l'Assemblée législative, par une activité patriotique qui s'étendait à tout, et la plus vive impulsion donnée aux diverses parties de l'administration de la guerre. Il s'occupa de faire marcher trois armées sur la frontière, dont le commandement fut confié à Lafayette, Rochambeau et Luckner; ces deux derniers obtinrent le grade de maréchal de France. L'Assemblée décréta, le 17 décembre, l'émission de deux cents millions d'assignats. Peu de jours après, la dissolution du club des Feuillants annonçait qu'il n'y avait plus de place au soleil de la liberté pour les opinions modérées.

La tribune du club des Jacobins était devenue aussi haute, plus haute même que celle de l'Assemblée législative. La question de la guerre y donna lieu à de grands débats entre la Gironde et Robespierre. Brissot, l'oracle politique des Girondins, soutint qu'il fallait la guerre pour fortifier la Révolution. Tous souhaitaient la guerre, tous, excepté Robespierre, qui la repoussait comme meurtrière pour les peuples et dangereuse pour la liberté. Robespierre grandit à partir de ces débats, et à mesure qu'il grandissait il se faisait solitaire dans sa pensée politique.

CHAPITRE XI

Chute de M. de Narbonne. — Décret contre M. de Lessart. — Déplorable état de la France. — Les Girondins au pouvoir. — Roland. — Mme Roland. — Dumouriez. — La guerre est déclarée à l'Autriche. — Roland, Servan et Clavières sont renvoyés. — Détestable démarche de Roland. — Le roi refuse de sanctionner le décret contre les prêtres. — Dumouriez donne sa démission. — Honte de nos armes en Belgique. — Les factieux méditent le 20 juin. — Les bandes du 20 juin; nobles paroles de Rœderer à la barre de l'Assemblée; députation des faubourgs admise à la barre; les hordes armées défilent dans la salle des séances. — Elles envahissent les Tuileries. — Périls et intrépidité de Louis XVI. — La reine est outragée. — Pétion fait évacuer le palais.

1792



LE brillant et séduisant comte Louis de Narbonne, dont le ministère de trois mois fut un merveilleux déploiement d'activité, n'était destiné qu'à un rapide passage; il aimait trop franchement la constitution pour plaire à Bertrand-Moleville, et il aimait trop le roi pour plaire longtemps aux Girondins. Ne pouvant mettre sa gloire à empêcher la guerre, il en mettait à la préparer. Il eut l'idée de confier le commandement général des armées françaises au duc de Brunswick, l'héritier militaire de Frédéric, la plus grande renommée guerrière de l'Europe à cette époque; l'offre ne fut pas acceptée, quoiqu'on y eût ajouté des

insinuations qui laissaient au duc de Brunswick l'espoir de saisir peut-être dans la lutte la plus belle couronne de l'univers. Louis de Narbonne se trompa dans sa foi à la constitution de 91; cette constitution, à laquelle on avait promis l'éternité, était déjà une ruine; le jeune ministre de la guerre, qui s'y était cramponné, devait tomber bien vite; il tomba. Gensonné, dans son rapport au nom du comité diplomatique, lu à l'Assemblée législative le 14 janvier, gardait une certaine mesure, tout en sommant l'empereur Léopold de s'expliquer avant le 10 février; Guadet, dans sa motion, acceptée avec enthousiasme et convertie en décret le jour même, déclarait *infâme et traître à la patrie* tout Français qui prendrait part à des actes de conciliation et de médiation. Comment négocier avec l'Europe après de pareilles violences? Brissot, l'homme d'État et le publiciste de la Gironde, poussait à une agression immédiate; Vergniaud le soutenait. En de tels termes, les prudentes lenteurs de M. de Lessart, ministre des affaires étrangères, devaient ressembler à de la trahison. Un décret d'accusation fut porté contre lui le 10 mars 1792. On le traduisit devant la haute cour d'Orléans, et sa captivité de cinq mois se terminera sous le fer des égorgeurs de Versailles, le 9 septembre. Quelle iniquité que la conduite de l'Assemblée législative à l'égard du malheureux de Lessart! Parmi les députés qui l'accusèrent le plus violemment, quelques-uns voulaient se débarrasser de lui comme de l'homme dont ils redoutaient des révélations peu compatibles avec leurs allures de Caton et l'austérité superbe de leur éloquence.

A quel profond et triste désordre la France se trouvait alors livrée, et qu'il faisait beau inviter les émigrés à rentrer dans leur patrie! L'oppression des consciences catholiques multipliait de tous côtés de désolantes scènes, et souvent, comme à Caen, le sang coulait. On donnait le nom de patriotisme à la rébellion du soldat contre l'officier, et ce brutal renversement de la discipline, encouragé par les Jacobins et les Girondins, conduisait de nobles

et irréprochables citoyens à la cour d'Orléans. Des magasins de Paris étaient pillés. Simoneau, le maire d'Étampes, périssait martyr de la loi. La poursuite des aristocrates occupait exclusivement la vigilance de l'autorité; le temps lui manquait pour protéger la société contre les voleurs, les repris de justice et les forçats libérés. Les faux assignats circulaient en masse; la dépréciation du papier-monnaie en même temps que la disparition de l'or et de l'argent produisaient de vastes misères; une mauvaise récolte avait ajouté à tant de maux la cherté du pain. Il n'y avait pas dans le royaume un seul département qui n'eût ses désastres ou ses scandales. La fête parisienne en l'honneur des quarante soldats de Châteauvieux qui revenaient du bagne de Brest, où les avaient jetés leurs crimes de Nancy, combla la mesure des ignominies de ce moment.

Le décret contre le malheureux de Lessart avait porté les Girondins au pouvoir. Dumouriez arriva aux affaires étrangères, Lacoste à la marine, Clavières aux finances, Duranton à la justice, Servan à la guerre, Cahier de Gerville à l'intérieur : celui-ci fit place quelques jours après à Roland de la Platière. Sauf Dumouriez et Roland, ces noms-là ne sont pas célèbres : dans ce ministère de leur choix, les Girondins ne cherchaient pas des hommes, mais des instruments. Et puis, la médiocrité est inoffensive; on s'entend facilement pour la laisser passer; on ne se ligue que contre les hommes supérieurs, et leur destinée est de tout emporter de haute lutte. Lacoste avait la portée et l'aplomb d'un commis de bureau, et un caractère violent qui ne se contenait qu'avec peine. Le Genevois Clavières, fort loué dans le journal de Brissot, était travailleur et doué d'une certaine habileté financière; on lui reconnaissait une droite nature, quoique difficile à manier, mais peu de capacité politique. Duranton, avocat à Bordeaux, ensuite procureur-syndic du département de la Gironde, était peu fait pour la vie publique et manquait de fermeté. Servan, ancien sous-gouverneur des pages de Louis XVI, colonel, puis maréchal

de camp, avait donné des gages aux doctrines nouvelles, dès l'année 1789, par la publication du *Soldat citoyen;* il avait plus de probité que de talent; toutefois il surpassait en mérite son prédécesseur de Grave, homme réservé, conciliant et doux, qui, au rapport de Mme Roland, pour garder les yeux ouverts après le repas, avait besoin de plusieurs tasses de café.

Roland, ancien inspecteur du commerce et des manufactures dans la généralité de Lyon, envoyé, au mois de février 1791, au nom de la municipalité de cette ville, à l'Assemblée constituante pour solliciter des secours, fit la connaissance de Brissot, avec lequel son dictionnaire des manufactures pour la nouvelle Encyclopédie l'avait déjà mis en rapport de correspondance. La demeure de Roland devint, quatre fois par semaine, le rendez-vous de Brissot, de Pétion, de Robespierre, de Buzot, et de quelques membres de l'Assemblée législative. L'attrait qui avait déterminé ces réunions politiques chez un homme encore peu connu était une belle et jeune femme d'un brillant esprit, dont nous parlerons tout à l'heure. Durant les sept mois de sa mission à Paris, Roland fréquenta la société des Jacobins, entra dans le mouvement politique et se lia avec les principaux chefs de la Révolution. Il quitta Paris à la mi-septembre 1791, s'en alla à la Platière, au pied des montagnes du Beaujolais, faire les vendanges avec sa femme, revint à Paris en décembre, et reprit ses relations politiques. Brissot appréciait ses connaissances administratives, son activité, son esprit d'ordre, sa stoïque fermeté, qui lui donnait quelque chose des caractères antiques; il le proposa pour le ministère de l'intérieur, et Roland, qui comptait sur sa femme, accepta le fardeau.

Cette femme, fille d'un graveur de Paris appelé Gratien Phlipon, lisait Plutarque à neuf ans, et le portait à l'église en guise de livre de prières; elle y puisait ces sentiments républicains qui devaient faire la destinée de sa vie. Sérieuse et portée aux grandes choses, elle devint vivement chrétienne par le cœur et l'imagina-

tion ; les cérémonies, les chants d'église, les prières, les mystérieux sacrifices de la vie catholique la touchaient et la remuaient. Des préjugés et des objections qui n'eussent pas résisté à une science un peu profonde lui ravirent la foi; elle continua gravement sa jeunesse au milieu des soins domestiques, livra son âme rêveuse à Rousseau, se dévora silencieusement elle-même, et vécut ainsi jusqu'au jour où son mariage avec Roland, plus âgé qu'elle de vingt ans, donna plus d'activité à son intelligence. Roland, austère, laborieux, maigre, jaune et chauve, eût épouvanté toute autre femme; Manon-Jeanne Phlipon vit en lui quelque chose des hommes de Plutarque dont elle avait nourri son enfance, se sauva des autres songes de la jeunesse par des occupations sévères, se plongea dans le travail de son mari, se fit son copiste, son correcteur d'épreuves, en attendant d'être son génie inspirateur. Elle lui donna de l'élan, de l'ambition, des idées, et comme elle écrivait mieux que son mari, M[me] Roland fit d'un consciencieux et intelligent administrateur un ministre assez éclatant. Aux premiers temps où Brissot, Buzot, Pétion, Robespierre se réunissaient chez elle, on la voit dans son salon, placée hors du cercle et près d'une table, travaillant des mains ou écrivant des lettres tandis qu'on délibérait; les dix lettres qu'elle écrivait parfois durant la conférence ne lui faisaient pas perdre un mot de ce qui se disait, et souvent il lui arrivait de se mordre les lèvres pour imposer silence à ses idées. Cette réserve ne durera pas longtemps. Elle sera plus tard la sibylle de la Gironde, l'âme ardente et passionnée de ce parti décousu, la Cornélie éloquente d'une naissante république, qui, tombant aux mains des scélérats, la jettera elle et ses amis sous la hache du bourreau.

L'homme le plus fort du ministère révolutionnaire était Dumouriez. Il fallait d'ailleurs une tête à ce ministère des affaires étrangères sur lequel allaient peser les difficultés les plus graves. Dumouriez, né à Cambrai d'une famille d'origine provençale et parlementaire (la famille Dupérier), chevalier de Saint-Louis et

capitaine à vingt-un ans, très-brave, très-spirituel, très-actif, avait cinquante-trois ans lorsque les Girondins le poussèrent au pouvoir, en remplacement de M. de Lessart. Il connaissait bien l'Europe; ses missions politiques et militaires en Espagne, en Portugal, en Pologne, en Suède, ses liaisons avec Favier et le comte de Broglie, qui lui ouvrirent les secrets de la mystérieuse correspondance de Louis XV, lui avaient donné la clef de toutes les affaires extérieures. Nommé commandant de Cherbourg par Louis XVI, il prit une noble part à la construction du beau port de cette ville. Cet esprit sans repos, et qui aspirait à des positions plus hautes, enfantait chaque jour des plans nouveaux qu'il adressait aux ministres : ses belliqueuses combinaisons n'épargnaient pas l'Angleterre. La Révolution le prit à Cherbourg avec le grade de maréchal de camp et beaucoup de dettes. Quand il vint se lier à Paris avec Mirabeau et Lafayette, il avait conquis une certaine gloire civique par la défense de l'ordre à Cherbourg en qualité de commandant de la garde nationale. Si Mirabeau eût vécu, il eût trouvé en Dumouriez une capacité supérieure pour l'aider dans ses plans de réparation monarchique. Chargé du commandement de Nantes, il connut à Niort Gensonné, qui le mit en relation avec la Gironde. Dumouriez, arrivé à Paris au commencement de 1792, obtint la confiance du ministre de Lessart, son ancien condisciple, qui le mit au courant d'importants secrets sur l'état des relations de la cour des Tuileries avec la cour de Vienne. Les accusations contre de Lessart portèrent sur les faits communiqués à Dumouriez, et Brissot avoua que Dumouriez l'avait instruit. S'il était prouvé que le général, dans un intérêt d'ambition, eût abusé des confidences d'un ancien ami pour le perdre à la tribune législative, la mémoire de Dumouriez en serait souillée, et le sang d'un ministre honnête homme retomberait sur lui.

Les Girondins acceptèrent d'abord Dumouriez comme un homme dont leur ambition patiente pouvait tirer bon parti; mais

ce roué de génie les dépassait tous. Il y avait trente ans que cet homme, qui sentait sa force, poursuivait ardemment la renommée par toutes les voies. Dumouriez était sans croyance d'aucune sorte, et n'attachait sa vie au triomphe d'aucun principe; un ardent besoin de bruit, de domination et d'argent le possédait; il voulait monter, monter, et frappait à toutes les portes, se tenait prêt pour toutes les occasions, préparait des solutions pour toutes les difficultés, des idées pour toutes les entreprises. La Révolution lui plaisait, parce qu'il y voyait un jeu favorable aux ambitions, et que les coups de dés y sont prodigieux. On s'étonne qu'un tel homme, si intrépide à la guerre, si profondément rusé dans les négociations, si fertile en ressources dans les conseils, si persuasif dans la conversation, si séduisant dans les manières, ait pu parvenir jusqu'à sa cinquante-troisième année sans atteindre au premier rang. Il y a de ces génies que la fortune se plaît à repousser longtemps, comme si elle aimait à jouer avec les puissantes natures; elle les déroute, les persécute, les retient dans les régions inférieures; puis tout à coup un hasard les met vivement en lumière, et leur royauté éclate, le monde leur appartient.

On a souvent raconté l'étonnement des antichambres des Tuileries la première fois que Roland, dans son allure républicaine et plébéienne, parut à la cour avec son frac noir, son chapeau rond et les rubans noirs qui nouaient ses souliers; le maître des cérémonies s'approcha de Dumouriez d'un air inquiet, le sourcil froncé, la voix basse et contrainte, montrant Roland du coin de l'œil. « Ah! Monsieur, point de boucles à ses souliers! — Ah! « Monsieur, tout est perdu! » répliqua Dumouriez avec un sang-froid qui fit éclater le rire.

Dumouriez était entré au pouvoir le 15 mars 1792. Le 20 avril il faisait déclarer par Louis XVI la guerre à l'Autriche; l'Autriche seule, car le ministre espérait détacher la Prusse de la coalition. Mais les rivalités entre ces deux puissances ne pouvaient pas tenir en présence de la propagande française, qui menaçait d'embraser

tous les trônes européens. Le ministre, en déclarant la guerre, charmait toutes les opinions en France. Les royalistes, ennemis de la constitution, restés en France ou debout aux bords du Rhin, croyaient que la dernière heure de la Révolution allait sonner; ils savaient que les forces militaires du royaume étaient désorganisées et croyaient impossible une sérieuse résistance; la plupart des royalistes constitutionnels ne repoussaient pas la guerre, et Pastoret disait que l'Autriche avait violé depuis quatre cents ans les traités faits avec nous; les partis révolutionnaires poussaient à la guerre, comme à un sanglant baptême que la liberté devait recevoir. Les Jacobins et la Gironde s'accusaient, se déchiraient alors par de terribles luttes de tribune dans un club mille fois plus puissant que l'Assemblée législative; mais l'audace de Dumouriez, le ministre *bonnet rouge*, souriait à l'ardeur de leurs vœux. Dumouriez, en appelant la France à tirer l'épée, s'enchantait lui-même, et son goût pour les grandes aventures se trouvait satisfait; il espérait aussi que la guerre débarrasserait Paris et les principales villes du royaume de beaucoup de turbulents et de coquins. Le ministre n'avait aucune intention hostile à Louis XVI, les vertus du roi le touchaient; son cœur susceptible de mouvement avait été remué par les larmes de Marie-Antoinette et la majesté de ses douleurs. Dumouriez dit un jour à Montmorin : « Si j'étais roi de France, je déjouerais tous les partis en me « plaçant à la tête de la Révolution. » Voilà la politique que voulait sincèrement le nouveau ministre de la guerre; lorsqu'il alla dans l'assemblée des Jacobins se coiffer de ce bonnet que les soldats de Châteauvieux, galériens de Brest, venaient de mettre en honneur, il se moqua des Jacobins et les joua.

Peut-on dire que Dumouriez ait provoqué la guerre? Non. La guerre était devenue inévitable. L'empereur François Ier, recueillant à l'âge de vingt-trois ans l'héritage de son père Léopold, enlevé tout à coup au milieu de tant de questions pendantes, supportait mal les menaces de la Révolution; il laissait le

principal ministre, M. de Kaunitz, continuer la même politique, et, au lieu de le retenir, l'excitait. Sous prétexte de surveiller les Pays-Bas émus par les idées françaises, le cabinet de Vienne armait; l'empereur et le roi de Prusse s'entendaient malgré les efforts de la diplomatie française, et l'Autriche, pour plus d'harmonie, consentait à recevoir de la Prusse la direction militaire. M. de Noailles, notre ambassadeur à Vienne, était à bout de prudence et de résignation. Il ne traitait plus avec le prince de Kaunitz lui-même, mais avec le vice-chancelier, le comte Philippe de Cobentzel, et sa fierté en souffrait. Une espèce d'ultimatum de l'Autriche demandait, en termes qui sentaient la poudre, réparation immédiate pour les princes d'Allemagne dépossédés, pour la réunion du Comtat-Venaissin à la France, et diverses garanties pour la sécurité des États européens. Louis XVI, dans une lettre particulière à l'empereur François, avait conjuré les malheurs de la guerre, parlé de sa libre acceptation de la constitution, et le prisonnier de la Révolution avait écrit ces mots : « Les Français « ont juré de vivre libres ou de mourir; j'ai fait le même ser- « ment qu'eux. » Cette démarche du roi n'amena rien de meilleur. La séance du 20 avril fut le dernier mot de la situation. Le premier coup d'une grande guerre retentissait; on se lançait dans l'inconnu; l'épée frappait aux portes de l'avenir. Vingt-trois ans de combats allaient se dérouler aux regards du monde, et quelle gloire attendait la France nouvelle!

Dumouriez savait par lui-même et par l'ouvrage de Mirabeau sur la monarchie prussienne comment on achetait en Europe les secrets et les influences. Il était entré au ministère des affaires étrangères avec six millions de fonds secrets dont il ne devait rendre compte à personne. La popularité de Dumouriez importunait les Girondins; ils songèrent à lui demander de s'expliquer sur l'emploi des six millions; le ministre alla au-devant de la lutte, se refusa à rendre des comptes et offrit sa démission, que nul n'osa accepter. Dumouriez défendait dans le conseil les débris

de la monarchie; Roland, Servan, Clavières, excités par Mme Roland, s'attachaient à jeter à bas tout ce qui restait encore. Chaque fois qu'une impression royaliste passait dans leur âme à la sortie du conseil, Mme Roland leur soufflait la défiance et les retournait. Servan, pour établir autour de Paris une nouvelle force révolutionnaire, imagina un camp de vingt mille hommes à tête chaude, et, sans consulter le roi ni ses collègues, il porta son projet à l'Assemblée législative, qui l'accueillit avec délire. Louis XVI y opposait son *veto*. Dumouriez, mécontent de Servan, trouvait pourtant du danger dans le refus de la sanction royale. Il invitait aussi le prince à sanctionner le décret contre les prêtres non assermentés, et le prince demeurait inflexible. On renvoya Roland, Servan et Clavières, qui furent remplacés par Mourgues, Vergennes et Naillac : Dumouriez donnait à celui-ci le ministère des affaires étrangères, pour prendre le portefeuille de la guerre dans ce moment d'ébranlement belliqueux.

Une lettre de Roland, dictée par sa femme, remise au roi le 11 juin, plaçait le roi dans une désolante alternative. Roland, renvoyé du ministère, courut à l'Assemblée législative porter cette lettre, qui fut imprimée et adressée à tous les départements. Cette démarche, indigne perfidie, coup de poignard dirigé contre le cœur du roi, flétrit la mémoire de Roland et surtout de sa femme, à laquelle il obéissait. La publicité de la lettre de Roland, qui transformait Louis XVI en ennemi irréconciliable de la constitution, souleva des haines contre le malheureux prince et contribua aux catastrophes : « Je suis convaincue, dit Mme Ro-
« land, et je crois que l'événement a démontré que cette lettre a
« beaucoup servi à éclairer la France [1]. » Belle lumière en vérité! Le jour où l'Assemblée déclara que Roland et ses deux collègues emportaient les regrets de la nation, elle accueillit Dumouriez par des murmures; l'attitude du ministre fut énergique et fière. Il

[1] Mémoires de Mme Roland, notices historiques, premier ministère de Roland.

commença par envier le destin du brave général Gouvion, dont il venait annoncer la mort; et puis il lut un mémoire sur le ministère de la guerre, dont les premières paroles demandaient du respect pour les ministres du pouvoir exécutif. « Entendez-« vous le Cromwell! s'écria Guadet; il se croit déjà si sûr de « l'empire, qu'il ose nous infliger ses conseils! — Et pourquoi « pas? » répondit Dumouriez d'un accent courageux et superbe. Dumouriez ne resta que trois mois au pouvoir; le roi sanctionna le décret des vingt mille hommes; mais il persévéra dans son refus de sanctionner le décret contre les prêtres. Lui, si facile à vaincre, prenait l'inébranlable résistance du roc avec sa conscience religieuse. Barnave, dont le repentir s'était changé en un dévouement bien pur; Barnave, le conseiller secret, l'ami du roi et de la reine, ne put fléchir Louis sur ce point. Le hideux 20 juin apparaît derrière la pieuse fermeté du roi.

Dumouriez, après avoir fait de touchants adieux au roi, qu'il ne devait plus revoir, partit pour l'armée du Nord. Il y commanda une division sous les ordres de Luckner et de Dillon. Par quels beaux coups ouvrions-nous la guerre? Ah! les premières pages de la grande épopée ne sont pas glorieuses. Dumouriez, ministre, avait donné à Lafayette un plan de rapide invasion en Belgique, et ce plan fut mal suivi; l'ancien commandant de la garde nationale parisienne perdit en hésitations le temps le plus précieux. Le général Biron (duc de Lauzun), marchant contre le général autrichien Beaulieu, voit son avant-garde saisie par la peur et son armée qui se débande; il cherche inutilement à rallier les troupes; les fuyards pillent les équipages du général et la caisse militaire. Le nom de Quevrain se mêle à une journée honteuse pour nos armes. Les troupes du général Dillon à Lille ne donnèrent pas un plus noble exemple. Trois mille hommes sortis de Lille pour marcher sur Tournai ont peur d'une poignée d'ennemis qu'ils aperçoivent dans la plaine; ils reprennent en fuyant le chemin de Lille, entraînent le général et le massacrent,

lui et son colonel du génie Berthois. Les forces de Lafayette, de Rochambeau et de Luckner s'élevaient à quatre-vingt-quinze mille hommes; mais un tiers se composait de volontaires et de gardes nationaux : des bataillons pareils aiment mieux crier à la trahison que d'affronter les périls d'une bataille. La discipline, du reste, manquait aux trois armées, et le brûlant patriotisme, qui bientôt enfantera des prodiges, n'existait, au printemps de 1792, que dans les harangues de Vergniaud, de Guadet et d'Isnard.

Mme Roland nous apprend que le jour de la fuite du roi à Varennes, pendant que Robespierre avait si grand'peur, Pétion, Buzot et Roland étaient d'avis de préparer les esprits à un gouvernement républicain; Robespierre, ricanant et se rongeant les ongles comme à l'ordinaire, demandait ce que c'était qu'une république. Le conciliabule de Mme Roland eut ce jour-là l'idée d'un journal qu'on intitulerait *le Républicain;* Condorcet, Brissot et Dumont de Genève devaient le rédiger; Duchâtelet y prêterait son nom. Il ne parut de ce journal que deux numéros. Les Girondins, tombés du pouvoir avec Roland, Servan et Clavières, reprirent leur projet de renverser la monarchie. Pétion, élevé aux fonctions de maire de Paris, véritable royauté populaire, avait dans l'hypocrisie de son caractère et dans ses complaisances anarchiques tout ce qu'il fallait pour servir un coup de main du peuple. Danton, l'Hercule des séditions, le dominateur des faubourgs, pressentait que les Girondins pourraient l'aider, et s'était rapproché de Mme Roland. Le brasseur Santerre, commandant du bataillon du faubourg Saint-Antoine, et le boucher Legendre étaient prêts. La garde constitutionnelle de Louis XVI avait été dissoute, et son commandant, le généreux et fidèle duc de Brissac, envoyé à la cour d'Orléans, vestibule de l'abattoir de Versailles. Le ministère constitutionnel, formé à la suite de la démission de Dumouriez, était médiocre et faible. La monarchie apparaissait comme une place dégarnie, aux trois quarts foudroyée. Le but

apparent du 20 juin était une pétition pour obtenir du roi la sanction du décret sur les prêtres et le rappel des ministres Roland, Servan et Clavières; le but véritable était de lancer la populace des faubourgs contre les Tuileries. Le plan et la direction du complot s'organisèrent, la nuit à Charenton, dans une réunion nombreuse présidée par Danton et qu'inspiraient tour à tour Marat, Santerre et Camille Desmoulins. Vingt mille hommes des quartiers de la Grève, des Quinze-Vingts, de Popincourt, du port au Blé, du marché Saint-Jean, devaient se rassembler à la place de la Bastille et se diriger ensuite en divers bataillons, avec des chefs connus, du côté des Tuileries. Les principaux meneurs se dirent leur dernier mot chez Santerre, dans la nuit du 19 au 20 juin. Louis XVI n'ignorait pas que les faubourgs préparaient une invasion pour le 20 juin; la veille il disait à M. de Malesherbes : « Qui sait si je verrai coucher le soleil de demain? » L'Assemblée législative souriait de l'effroi des amis du prince, et Pétion répondait au duc de la Rochefoucauld, président du directoire du département, qu'il n'y avait rien de plus légal que des pétitions portées par le peuple à l'Assemblée, et que tout se passerait à merveille.

Le 20 juin, anniversaire du serment du jeu de paume, dès le point du jour, une multitude bariolée d'uniformes et de haillons s'acheminait de différents points vers la Bastille; c'étaient les mugissantes approches de la tempête. Ces vingt mille hommes s'ébranlent et s'avancent en trois corps : Santerre commande le premier, composé des bataillons des faubourgs armés de sabres, de baïonnettes et des piques du 14 juillet 1789 prises à l'Hôtel-de-Ville; le marquis de Saint-Huruge, ce fou atroce de Mâcon, conduit le second corps, armé de piques, de faux, de bâtons et de haches; le troisième corps marche sous les ordres de Théroigne de Méricourt[1], la courtisane qui a passé du vice au crime, et qui

[1] Méricourt est un village aux environs de Liége.

a ajouté la tache sanglante de l'assassinat à la boue de l'infamie. Théroigne porte des vêtements d'homme, un sabre à la main, un fusil sur l'épaule; un canon lui sert de char auquel s'attellent des ouvriers aux bras nus. La foule, mêlée d'hommes, de femmes et d'enfants, qui obéit à cette Penthésilée de la Révolution, est dégoûtante à voir; c'est le ban et l'arrière-ban de l'indigence et de l'opprobre. Des écriteaux menaçants et des culottes en lambeaux, des potences et des guillotines, sont les drapeaux de ces multitudes armées; la *Carmagnole* et le *Ça ira* sont leurs mélodies. Au nombre des chefs subalternes qui défilaient dans Paris épouvanté, on remarquait Jourdan Coupe-Tête, l'homme des assassinats d'Avignon absous par l'Assemblée législative. Chaque rue que traversaient les effroyables colonnes y jetait ses passions et sa fange; une bande de garçons bouchers de la rue Saint-Honoré suivit la marche d'une de ces hideuses phalanges; ils portaient chacun au bout d'une pique un cœur de veau avec ces mots : *Cœur d'aristocrate.* Entre onze heures et midi, l'armée des faubourgs arriva autour des bâtiments du Manége, où siégeait l'Assemblée, sur l'espace où s'élèvent aujourd'hui les hôtels de la rue de Rivoli. Un des trois corps demande à défiler dans la salle des séances; l'Assemblée venait de se réunir.

Rœderer, procureur-général syndic du directoire du département, est à la barre; il demande que les rassemblements armés ne soient pas admis dans le sein de l'Assemblée, de peur qu'une semblable indulgence ne brise toute force publique; il demande, au nom des magistrats du département, l'honneur de remplir tous les devoirs : « Qu'on nous laisse la responsabilité, « dit-il; que rien ne diminue l'obligation où nous sommes de « mourir pour le maintien de la tranquillité publique. » Ces belles et courageuses paroles, prononcées pendant que l'insurrection hurlait aux portes, ne remuent pas l'Assemblée; Vergniaud répond, et son discours est celui d'un homme faible ou d'un complice. Ramond et Dumolard rendent à l'ordre et à la loi un hom-

mage intrépide. L'Assemblée fait entrer la députation des insurgés; un homme de néant, appelé Huguenin, lit une adresse concertée avec les chefs du mouvement; cette adresse veut que les législateurs n'oublient pas le serment du jeu de paume, déplore *la cruelle nécessité de tremper les mains dans le sang des conspirateurs*, parle de l'image de la Patrie comme de *la seule divinité qu'il soit permis d'adorer*, annonce que la *tête du peuple vaut bien celle des despotes couronnés*, que le pouvoir exécutif *doit être anéanti* s'il produit l'inaction de nos armées, et se plaint des lenteurs de la haute cour d'Orléans, qui ne frappe pas la *tête des coupables*. Une pétition aussi ruisselante de sang ne laissait à l'Assemblée législative aucun doute sur les intentions des faubourgs ameutés; elle ne décida pas moins avec une lâcheté ignominieuse que l'insurrection, composée en ce moment de plus de trente mille hommes, serait admise à défiler en armes dans la salle des séances. Pendant deux heures, aux chants du *Ça ira* et de la *Carmagnole*, aux cris de *Vivent les sans-culottes! A bas le veto!* l'ignoble multitude passe victorieusement devant sept cents législateurs satisfaits ou résignés.

Après que l'Assemblée a laissé faire, que peut-on espérer des trois régiments de ligne, des deux escadrons de gendarmerie et des bataillons de garde nationale placés dans les trois cours des Tuileries [1] et dans le jardin? En face des cours des Feuillants et du Manége, il y avait une entrée au jardin des Tuileries; le bataillon de garde nationale qui défendait cette grille cède au premier mot; une portion des insurgés s'y précipite. D'autres bandes pénètrent dans la place du Carrousel avec l'assentiment des officiers municipaux chargés de la garde des guichets, et forcent la cour du milieu; les pièces de canon braquées contre l'insurrection de-

[1] L'espace qui forme aujourd'hui la cour des Tuileries offrait alors trois cours séparées: la cour du milieu ou cour Royale, la cour des Princes du côté de la Seine, la cour des Suisses du côté de la rue Saint-Honoré.

meurent muettes. Les grenadiers de la garde nationale reçoivent l'ordre de défendre l'escalier de la salle des gardes; ils se sauvent. Des bras nerveux soulèvent une pièce de canon arrachée à son affût, et la portent jusque dans la salle des gardes. La multitude des séditieux s'élance à la suite : Santerre, Saint-Huruge et Théroigne de Méricourt ont montré le chemin. Pendant que sous les fenêtres du roi retentissaient les cris : *A bas monsieur Veto! A bas madame Veto!* des bandits, brisant les portes, cherchaient l'appartement du roi. Il venait de confier sa famille à des officiers fidèles et entrait dans la salle du Conseil, lorsqu'il entend ébranler les portes de la salle des Nobles; il y court, accompagné de deux valets de chambre, Hue et Demarchais, auxquels il ordonne d'ouvrir les portes, et présentant sa poitrine aux hommes armés : « Que puis-je craindre, dit-il, au milieu de mon peuple? » Et ces hommes restent immobiles en présence de cette majesté courageuse et tranquille! Le vieux maréchal de Mouchy, qui offrait au roi les dernières gouttes d'un sang généreux, d'Hervilly, de Bougainville, de Parois, d'Aubier, Acloque, commandant du bataillon du faubourg Saint-Marceau, dévoué au roi depuis qu'il l'a vu de près, trois grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, Bridaut, Lecrosnier et Gossé, noms fidèles que ne doit pas oublier l'histoire, étaient là autour de Louis XVI. Un scélérat s'approche avec un bâton; un des trois grenadiers l'écarte. Le roi se rend dans le salon de l'Œil-de-Bœuf, et la foule le suit. Madame Élisabeth, l'ange de la royauté malheureuse, arrive tout à coup : « Voilà l'Autrichienne! » s'écrient des bandits, et leurs bouches vomissent des menaces. On leur dit que c'est Madame Élisabeth, et la prinscese se plaint qu'on ne leur laisse pas croire qu'elle est la reine : elle pourrait ainsi la sauver!

Il y eut alors dans le salon de l'Œil-de-Bœuf un spectacle où le roi se montra grand par sa persévérante et sereine intrépidité. Il était là en face des piques, des sabres et des faux, au milieu de clameurs injurieuses et de hurlements menaçants. Le boucher

Legendre, s'approchant violemment de Louis XVI, l'apostropha et lui dit *monsieur*, l'accusa de perfidie et le menaça de la mort s'il ne sanctionnait pas le décret contre les prêtres, et s'il ne rappelait pas les ministres *patriotes*. Le roi répondit avec tout le calme de son courage : « Je ferai ce que la constitution m'ordonne « de faire. » Un homme ivre présenta à Louis XVI un bonnet rouge au bout d'une pique; la foule demanda que le roi s'en couvrît la tête, et le roi y consentit[1]. La démagogie avait son sacre ; le bonnet rouge souillait ce front sur lequel avait coulé le saint chrême : la royauté française sera pour longtemps dépouillée de son prestige! A chaque discours que lui adressait l'émeute, Louis XVI répondait d'un ton digne et ferme. Un grenadier crut devoir lui dire : « Sire, n'ayez pas peur. — Mon ami, » reprit le roi en approchant de sa poitrine le bras du grenadier, « mets ta « main là, et vois si mon cœur bat plus vite qu'à l'ordinaire. » On présenta à Louis XVI une bouteille pour boire à la santé de la nation; des serviteurs craignaient le poison et suppliaient le roi de ne pas boire; mais Louis XVI ne craignit jamais la mort; il porta la bouteille à ses lèvres. Le salon de l'Œil-de-Bœuf fut ce jour-là le Calvaire de la royauté.

Marie-Antoinette, enfermée dans la chambre du Lit avec ses enfants, avec son amie la jeune et vertueuse princesse de Lamballe, quelques dames de sa maison et M. de Lajard, ministre de la guerre, ne subit pas moins d'outrages que Louis XVI, mais courut moins de dangers; M. de Lajard avait fait placer la reine dans l'embrasure d'une fenêtre, derrière la grande table du conseil, qui lui servait de rempart. Lorsqu'il se décida à ouvrir la porte, le premier feu de la fureur populaire était amorti. On coiffa d'un bonnet rouge la tête charmante du dauphin, assis sur la table du

[1] Le bonnet rouge resta trois heures sur la tête de Louis XVI; il le portait encore lorsqu'il rentra dans sa chambre; le roi avait oublié de l'ôter. (Voir Bertrand-Moleville.) On trouve à la Bibliothèque des gravures où Louis XVI est représenté coiffé d'un bonnet rouge.

conseil; on outragea Marie-Antoinette, qui gardait une dédaigneuse et royale fierté au milieu de flots d'injures. Parmi les odieux étendards qu'elle vit passer, il y avait une potence avec une poupée accrochée et ces mots : *Marie-Antoinette à la lanterne;* il y avait aussi un bois avec un cœur de bœuf sanglant, autour duquel il était écrit : *Cœur de Louis XVI.* Santerre vint débarrasser du bonnet rouge l'enfant, qui étouffait de chaleur, et délivrer la reine.

Cependant l'Assemblée législative avait enfin pensé à entourer de commissaires la personne du roi. Vergniaud, de cette même voix qui avait approuvé le matin les rassemblements armés, invita les insurgés au respect des autorités constituées; la populace inondant les Tuileries ne prenait pas garde à son éloquence. Aux approches du soir, Pétion arriva, Pétion, le grand coupable de cette journée! Ce ne fut pas sans quelque peine qu'il parvint à pousser hors du château les masses ennemies qui l'avaient envahi. Le palais ne se trouva entièrement évacué qu'à huit heures du soir. Le roi et la reine, séparés l'un de l'autre durant cette sauvage invasion, n'avaient laissé voir qu'une fermeté héroïque; mais quand ils se retrouvèrent, leurs cœurs se fondirent en émotions, et des yeux de Marie-Antoinette s'échappèrent des ruisseaux de pleurs. L'insurrection disait le soir par la bouche de Santerre : « Nous avons manqué notre coup. » Elle manœuvrera mieux le 10 août.

CHAPITRE XII

La populace de nos scènes révolutionnaires n'était pas la nation. — La tourbe des villes est une machine qu'on pousse comme on veut. — Empressement du peuple de Paris autour des Tuileries. — Indignation des départements. — Lafayette quitte l'armée du Nord et vient à Paris se plaindre des attentats du 20 juin : courageuse mais inutile démarche. — Regrets sur l'absence de la noblesse militaire. — Le mois de juillet 1792. — Arrivée des Marseillais à Paris. — Redoublement d'ardeur des clubs et de la presse révolutionnaire. — La famille royale. — Les conspirateurs du 10 août. — Préparatifs militaires aux Tuileries. — — Ébranlement des faubourgs. — Louis XVI se décide à chercher un asile dans l'Assemblée. — Courage et dévouement des gardes suisses; un ordre du roi les arrête. — Invasion des Tuileries, sac et massacre. — L'Assemblée prononce la déchéance de Louis XVI. — Ministère girondin. — La famille royale est conduite au Temple. — Coup d'œil sur le 10 août.

1792



Pour l'honneur de notre pays et la vérité de l'histoire, il faut qu'on sache bien que les ignominies et les crimes de la Révolution ne furent pas l'œuvre de la nation française. Les principes écrits dans les cahiers de 1789, et qui sont restés la base de notre société nouvelle, formaient la foi politique de la France; mais en dehors de ces idées et de ces doctrines on ne rencontrait plus le sentiment national. Il importe de répéter que ce qu'on osait appeler le *peuple de France*, était un ramas de gens pervers dont les passions et les ambitions de quelques hommes se servaient à leur gré. Il y a

toujours dans Paris trente à quarante mille bras qu'on peut avec de l'or, des mensonges et des promesses, soulever contre tout ce qui déplaît. Chaque grande ville a ses éléments mauvais qu'on fait sortir de dessous terre pour l'accomplissement des plus funestes desseins; ils sont sous la main des chefs comme les catapultes et les béliers des anciens pour renverser les places. Quand le pouvoir public repose en des mains fortes ou fidèles, ces masses dangereuses deviennent peu redoutables; la moindre force bien réglée arrête et disperse les multitudes désordonnées; mais quand l'autorité constituée s'endort sur ses devoirs ou les déserte, rien de plus facile que la victoire des multitudes. Est-ce que la journée du 20 juin eût été possible si, au lieu de la complaisance coupable de Pétion, le maire de Paris avait déployé une vigilante activité? Est-ce que les pièces de canon braquées aux portes des Tuileries n'auraient point balayé l'émeute des faubourgs, si la puissance militaire n'avait pas été paralysée par de perfides influences? Le peuple de Paris n'était pas sous les sales drapeaux de Santerre, de Saint-Huruge et de Théroigne; il était le 21 juin autour du château des Tuileries, s'indignant contre de tels attentats, plaignant le roi et la reine, maudissant Pétion, la Gironde et les Jacobins, et signant des protestations. Les nouvelles du 20 juin et la proclamation de Louis XVI animèrent tous les départements de sentiments de pitié respectueuse pour la famille royale et de réprobation contre les auteurs d'excès pareils.

L'armée elle-même s'émut. Lafayette, que sa destinée politique condamnait à frapper dangereusement et à protéger inutilement la monarchie, n'avait pu voir sans effroi les progrès des Jacobins; le 16 juin il avait écrit, du camp de Maubeuge, à l'Assemblée nationale une lettre où il plaidait chaleureusement la cause de la constitution, de l'ordre et de l'intérêt public; soixante-quinze départements et plusieurs grandes villes avaient adressé des adhésions à ses principes de conservation monarchique. A la nouvelle de l'attentat du 20 juin, Lafayette, rêvant peut-être une dictature

militaire au profit du trône constitutionnel, arriva tout à coup à Paris, seul avec un aide de camp, et descendit chez son ami la Rochefoucauld; se présentant à la barre de l'Assemblée législative, il parla des alarmes, de l'indignation de l'armée, et demanda des mesures pour garantir la constitution, la liberté de l'Assemblée et celle du roi; il suppliait (et c'était l'avis de la garde nationale et du directoire de Paris) qu'on poursuivît et qu'on punît les instigateurs et les chefs des violences du 20 juin. L'admission aux honneurs de la séance, le renvoi de sa pétition à la commission des douze [1], furent les seuls résultats de la très-courageuse démarche du général. Son ascendant n'était plus guère qu'un souvenir, et d'ailleurs, pour des coups de restauration comme ceux qu'il méditait, il aurait fallu l'éclat d'une grande victoire à la frontière ou de forts préparatifs militaires dans Paris. Lafayette compta sur la puissance de son nom; mais en révolution les noms puissants font vite place à d'autres. Toutefois les Jacobins crurent prudent de ne pas laisser à Lafayette l'occasion d'exercer un reste d'influence ou de conquérir une influence nouvelle. Le roi devait passer en revue quatre mille hommes de garde nationale; il permettait à Lafayette de l'accompagner. La reine détestait le général, qui était pour elle la première image de cette Révolution, dont la marche l'entraînait à la ruine; le salut venu des mains de Lafayette lui paraissait pire que la plus profonde chute; elle fit avertir secrètement Pétion et Santerre des intentions de Lafayette, et le maire contremanda la revue. Le 30 juin, Lafayette retourna tristement à son armée, laissant des conseils à ses amis et une lettre à l'Assemblée législative : vains efforts pour conjurer de prochains orages !

Les trente mille gentilshommes groupés à l'étranger autour de sept princes français auraient utilement servi la cause de Louis XVI

[1] C'était un comité extraordinaire, chargé de recueillir les faits hostiles à la constitution, établi par un décret du 25 novembre 1791.

si, restés à leurs postes en France, ils avaient opposé leur dévouement et leurs épées aux factions des faubourgs. O noble folie de l'émigration! ô regrettable faute de tant de gens de bien, de tant de cœurs intrépides! On gémit avec une plus profonde tristesse sur l'absence de ce vieux bouclier du trône, lorsqu'on voit le malheureux Louis XVI environné des plus grands périls et demeuré seul dans ce royaume où l'émigration lui a ravi ses meilleurs amis, ses plus fermes soutiens! Ils promettent des secours qui n'arrivent point, et pendant ce temps le roi ne recueille de ces promesses que le côté blessant pour le sentiment national! Les menaces de la Prusse et de l'Autriche, quelque lents que soient leurs apprêts, ne sont pour la Révolution que des prétextes de conspiration et de vengeance; les épées françaises de l'exil languissent oisives dans leur fourreau, la vague démagogique monte toujours, et Louis XVI peut dire, ainsi qu'un autre roi il y a vingt-huit siècles : « Mes amis ont passé devant moi comme un « torrent qui coule. » Tous ces descendants de preux illustres qui ont tiré l'épée en cent batailles pour la vieille royauté, n'assisteront pas à la dernière bataille de la monarchie. Le royalisme existait encore en France; mais il n'avait ni organisation, ni centre, ni lien, ni direction. On voyait une petite ville, comme Mende, garder la cocarde blanche et repousser victorieusement les couleurs nouvelles; un gentilhomme, comme Dusaillant, pouvait rassembler trois mille paysans du Vivarais, tenir ferme au château de Jalès ou au château de Bannes : ces tentatives partielles, beaux élans d'héroïque fidélité, ne pesaient pas dans la balance des événements. Ce sont les grandes organisations qui renversent ou qui sauvent.

Quel courant d'idées ardentes et contraires dans ce mois de juillet 1792! Sur divers points de la France éclatent des manifestations monarchiques; l'émigration, à chaque soleil qui se lève, croit que la Révolution va disparaître comme un brin de paille sous le souffle européen; le 3 juillet, Vergniaud, s'élevant à toute

sa hauteur d'homme éloquent, prononce contre Louis XVI un habile et cruel discours qui doit armer les passions ennemies. Le 6, l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette, monte à la tribune, foudroie le système des deux chambres, l'idée d'une république, et pousse tous les membres de l'Assemblée à s'embrasser en jurant le maintien de la constitution; le même jour, un arrêté du département de Paris prononce la suspension de Pétion; le roi la confirme le 11, et l'Assemblée annule le 13 la décision du département et celle du roi! Le girondin Grangeneuve pensa que si on pouvait convaincre la cour d'un crime, un soulèvement serait plus facile; il demande à Chabot de le faire assassiner la nuit près des guichets du Louvre; Chabot y consent, Grangeneuve va au rendez-vous, attend deux heures, et nul meurtrier ne se présente. Un décret de l'Assemblée a déclaré que *la patrie est en danger;* on tire aux Invalides le canon d'alarme, on fait appel à tous les courages. Le 14 juillet, jour de la fédération, Pétion triompha au Champ de Mars, et le rôle de Louis XVI fut celui du prisonnier qui suivait à Rome le char du vainqueur. Lafayette semblait un obstacle aux factieux qui voulaient achever de démolir la royauté; les députations et les adresses se succédaient pour solliciter de l'Assemblée sa mise en accusation. Le pouvoir, même à côté d'une monarchie chancelante, paraissait tenter les Girondins; une adresse de Condorcet au roi, soutenue le 26 juillet, avait pour but d'escalader le ministère en passant par-dessus les projets républicains des Jacobins et des Cordeliers; mais Guadet et Brissot ne réussirent pas dans leur volte-face. L'arrivée des Marseillais allait tout précipiter.

Nous avons parlé d'un décret pour la formation d'un camp de vingt mille hommes sous Paris. Ce camp devait être le résumé vivant de toutes les violences révolutionnaires. Le Midi envoyait son bataillon, composé d'environ cinq à six cents hommes. En leur donnant le nom de *Marseillais*, on outrageait une noble cité de France; ils prenaient ce nom, parce qu'ils s'étaient réunis à

Marseille, parce que des gens de Marseille les commandaient. Des chefs, décidés à frapper les derniers coups, avaient cherché l'écume des côtes de la Méditerranée, enrôlé les plus audacieux et les plus pervers, matelots, soldats, aventuriers de toutes les sortes; les *braves brigands* d'Avignon, les vigoureux malfaiteurs, les exaltés de quelques points de la Provence se trouvaient mêlés à des Corses, des Génois, des Piémontais chassés de leur pays. Leurs bonnets rouges, les poignards et les pistolets passés à leur ceinture de laine, les bizarres variétés de leurs vêtements, la peau bronzée de leurs visages que deux cents lieues sous le soleil venaient de brûler encore, des yeux noirs aux menaçants éclairs, une physionomie où couvaient les sinistres desseins, donnaient au bataillon des Marseillais tous les airs d'une troupe de bandits, et ces bandits furent un spectacle et une fête pour la populace et les fédérés jacobins, depuis Marseille jusqu'à Paris! Un chant qui a remué les entrailles de ce pays, chant qu'on peut aimer et maudire parce qu'il fut le pas de charge des défenseurs du territoire français et parce qu'il fut l'hymne de la guillotine, *la Marseillaise*, accompagnait le bataillon méridional. Cette troupe donna son nom aux strophes d'un jeune officier du génie, Rouget de Lisle, composées à Strasbourg [1], et les sema sur sa route à travers la France. Les Marseillais arrivèrent à Charenton le 29 juillet, et à Paris le 30. Leurs deux principaux chefs les avaient devancés à Paris; c'étaient le jeune Barbaroux, l'Antinoüs de la Révolution, et Rebecqui, meneur violent, amnistié le même jour que Jourdan Coupe-Tête. Ils allèrent au-devant du bataillon marseillais. Les agitateurs occupés à préparer la chute de la royauté trouvèrent dans les Marseillais des bras qui ne fléchiraient point.

[1] L'idée de ce chant célèbre (paroles et musique) vint à Rouget de Lisle dans une fête patriotique qui eut lieu à l'ancien hôtel de la Chancellerie de la noblesse d'Alsace, place Saint-Étienne, à Strasbourg; on entendit pour la première fois l'hymne révolutionnaire dans le salon de M. Frédéric de Dietrich, maire de cette ville, connu par ses généreuses et splendides réceptions, et que sa fortune conduisit à l'échafaud.

Cette chute de la monarchie était prochaine. Les feuilles révolutionnaires demandaient la déchéance de Louis XVI; quarante-sept sections de Paris la votèrent; les Marseillais, qui avaient signalé leur entrée à Paris par des scènes sanglantes à la suite d'un banquet aux Champs-Élysées, envoyèrent, trois jours après, une députation à l'Assemblée pour obtenir la déchéance du roi. Les séances des clubs prirent un nouveau caractère d'énergie et d'audace. Danton, qui se faisait payer par la cour, mais qui ne gagnait pas son argent, conspirait vigoureusement le détrônement de Louis XVI dans les sections et les clubs où mugissait sa brutale éloquence. De toutes parts grondait dans l'espace le tonnerre populaire, avant de tomber sur la royauté. En quelles terreurs les dernières semaines s'étaient passées aux Tuileries! On prenait des précautions contre le poison, on veillait contre l'assassinat; le lieu de la prière ne sauvait pas des menaces la famille royale, et lorsque la reine se montrait à la fenêtre, des outrages l'accueillaient. « Mieux vaudrait, disait Marie-Antoinette, une captivité « dans une tour au bord de la mer [1]. » Aucun acte de la vie intime de la famille royale n'était resté libre; Marie-Antoinette ne pouvait pas fermer la porte de sa chambre à coucher! Des bruits de fuite se répandaient souvent; mais le mauvais succès du voyage de Varennes retenait le roi. Un ruban tricolore séparait la terrasse des Feuillants du jardin des Tuileries, qu'on nommait la *terre de Coblentz*, et le peuple, *sous peine de mort*, ne devait pas franchir cette barrière.

Le plan d'attaque du château des Tuileries était combiné depuis le 29 juillet. Les conjurés se réunissaient dans une maison de Charenton. On devait arrêter le directoire du département, et emprisonner chez lui Pétion, pour lui donner l'air d'un magistrat condamné à ne pas remplir ses devoirs. Santerre et Alexandre, les deux commandants des faubourgs, auraient fraternisé avec

[1] Mémoires de Mme Campan, ch. XXI.

les Marseillais à la tête de trente à quarante mille hommes ; le 30 juillet on aurait frappé les grands coups. La terrible attaque, plusieurs fois ajournée, fut décidée pour le 10 août. Robespierre n'y joua aucun rôle ; tranquille dans son logement de la rue Saint-Honoré, en face de l'église de l'Assomption, il se mêlait peu à des desseins qu'il croyait prématurés ; ses froides méditations attendaient que les événements lui donnassent la dictature. Marat, si cruellement audacieux dans ses feuilles, était peureux de sa nature ; il n'aurait pas voulu se trouver alors à Paris. Les chefs de l'insurrection du 10 août étaient Danton, Barbaroux, Carra, Gorsas, Camille Desmoulins, Santerre, Alexandre, le Polonais Lazouski, capitaine de quartier dans la garde nationale, Westermann, Fournier l'Américain, l'ex-constituant Antoine de Metz.

Le roi savait ce qui se préparait. Pétion feignait des alarmes. On fit des dispositions militaires aux Tuileries. Des pièces d'artillerie en défendaient les cours et les avenues. Seize bataillons de garde nationale, sous le commandement de M. de Mandat, reçurent l'ordre de marcher et furent distribués aux abords du palais, ainsi que les compagnies de gendarmerie à pied et de gendarmerie à cheval. Le bataillon des Filles-Saint-Thomas et celui de la Butte-des-Moulins, dont on connaissait le royalisme, prirent position dans l'intérieur du château. Le régiment des gardes suisses formait surtout la défense du roi ; ces neuf cents uniformes rouges, postés sur le vestibule et sur les marches de l'escalier, étaient le dernier appui de la monarchie. La nuit du 9 au 10 août se passa sous les armes. Le silence militaire des Suisses, rangés *comme de véritables murailles* [1], contrastait avec les bruyants propos des bourgeois armés. Deux cents gentilshommes des divers points du royaume, placés sous les ordres de MM. de Puységur, de Pont-l'Abbé, de Vioménil, d'Hervilly, commandant de la garde consti-

[1] Mémoires de Mme Campan.

tutionnelle récemment licenciée, apportaient au roi, en ce moment suprême, plus de dévouement que d'éclat, mais recevaient de leur fidélité courageuse une gloire égale à celle des plus illustres combats du temps passé. Ces gardes du corps de la dernière heure avaient à leur tête le vieux maréchal de Mailly, qui, malgré ses quatre-vingt-quatre ans, veilla toute la nuit debout avec son épée. On dit qu'en arrivant auprès de Louis XVI, l'illustre vieillard tira son épée, mit un genou en terre, et dit au roi : « Sire, nous vou« lons relever le trône, ou mourir à vos côtés. » L'honneur de tomber avec la monarchie ne lui fut point donné; mais le maréchal montera sur l'échafaud le 25 mars 1794, à l'âge de quatre-vingt-six ans, et au moment de livrer sa tête au bourreau il prononcera ces paroles : « Je meurs fidèle à mon roi, comme l'ont « toujours été mes ancêtres. »

Un poëte ami des rêveries et des douces pensées, qui eût porté alors ses pas solitaires sur un des ponts de la Seine, non loin du palais des rois, aurait trouvé un saisissant contraste entre une belle nuit du mois d'août et l'immense menace de cette nuit. Pendant que des pensées perverses couvaient de vastes destructions et que les passions démuselées rugissaient au seuil de leurs antres, l'harmonie était aux cieux et les étoiles obéissaient à Dieu dans leurs splendeurs muettes; l'ordre et la paix descendaient d'en haut, et la terre les repoussait; la Seine baignait doucement les saules de ses rives; les marronniers des Tuileries murmuraient sous l'haleine de la nuit; il y avait partout, dans l'air, la nature et les cieux, calme, suavité, amour; et près de là, dans le palais, la plus illustre des familles humaines attendait les coups de la fureur, la fidélité dévorait ses larmes, et le courage frémissant soupirait après l'heure de la lutte! Quelle triste et étonnante chose que le bruit du tocsin de la révolte à travers la radieuse paix d'une nuit d'été!

Ce fut à minuit que le tocsin commença à se faire entendre; ces tintements des clochers de Paris étaient comme le glas de la

royauté. Louis XVI avait refusé de passer un gilet plastronné; il trouvait lâche de se préserver par un tel moyen quand ses amis allaient se battre pour sa cause. A une heure du matin, la reine et Mme Élisabeth se couchèrent sur un canapé dans un cabinet des entresols; Mme Élisabeth avait ôté de son fichu une épingle de cornaline où se lisaient ces mots gravés autour d'une tige de lis : *Oubli des offenses, pardon des injures.* Les deux princesses ne dormaient pas; elles s'entretenaient ensemble sur l'heure présente, lorsqu'elles entendirent un coup de fusil tiré dans la cour. Elles quittèrent le canapé en disant : « Voilà le premier coup de « feu, ce ne sera pas malheureusement le dernier. Montons chez « le roi [1]. »

Le roi occupait les grands appartements du premier étage. Rœderer, procureur-syndic du département de Paris, se trouvait auprès de Louis XVI. Pétion s'y montra, eut peur d'être assassiné, et envoya un officier municipal à l'Assemblée pour se faire mander à la barre. C'est ainsi que le maire retourna à l'Hôtel-de-Ville, où la commune insurrectionnelle, présidée par Huguenin, le garda et prit ses mesures de renversement. Cette municipalité nouvelle, composée de trois commissaires de chacune des quarante-huit sections de Paris, c'est la commune horriblement célèbre qui se baigna dans le sang. Son premier crime fut l'assassinat de M. de Mandat, qu'elle appela à l'Hôtel-de-Ville par un arrêté vers les trois heures du matin; en apprenant ce malheur à quatre heures, la reine dit qu'elle n'espérait plus rien. L'ordre de repousser la force par la force, donné par Pétion, disparaissait avec M. de Mandat, dont on jeta le corps sanglant dans la Seine. La garde nationale indécise perdait le chef qui aurait pu l'animer et la maintenir au poste du devoir. Le plan conçu pour la résistance ne trouvait plus personne qui l'exécutât. « Venez donc voir « lever l'aurore, » dit à la reine Mme Élisabeth, qui entr'ouvrit

[1] Mémoires de Mme Campan.

une fenêtre aux premiers feux de l'aube. Cette aurore était la dernière qui se levait sur la monarchie! Le roi passa en revue toutes les forces disposées pour sa défense; la reine, Mme Élisabeth, Madame et le dauphin l'accompagnèrent dans la revue des postes de l'intérieur; Marie-Antoinette, par l'expressive majesté de ses regards et de son attitude, cherchait à suppléer à l'impuissante timidité de Louis XVI. En traversant le jardin, le roi entendit retentir contre lui des injures et des menaces.

Le 10 août, à sept heures du matin, les Marseillais, les bandes des faubourgs, conduits par Santerre et Westermann, formant une masse de quinze à vingt mille hommes, inondèrent le Carrousel. Une immense multitude de curieux remplissait les rues environnantes. Westermann, enfant perdu du pays de Prusse, rangea les insurgés en bataille. Pendant toute la nuit, Rœderer avait veillé aux Tuileries; c'était la sévère fidélité de la loi au milieu des pouvoirs publics affaiblis ou brisés. Une fois déjà il avait conseillé au roi de ne pas risquer la lutte et d'aller se placer sous la sauvegarde de l'Assemblée; la reine ne s'était pas résignée à une semblable retraite. Maintenant Rœderer voyait de grands périls et partout la défection; il renouvela ses instances avec énergie; le roi y consentit, et dit à ceux qui l'entouraient : « Allons, « Messieurs, il n'y a plus rien à faire ici. » Les ministres et le département accompagnèrent seuls Louis XVI; Marie-Antoinette obtint de n'être point séparée de la princesse de Lamballe et de Mme de Tourzel. Le cortége s'avança entre une double haie de baïonnettes de garde nationale. Le dauphin, semblable au jeune Iule fuyant avec son père Ilion en feu, suivait d'un pas inégal. Le sol du jardin était jonché de feuilles tombées des marronniers : « Voilà bien des feuilles, dit le roi en passant; elles tombent de « bonne heure cette année. » Les royales couronnes tombaient aussi. L'auguste famille parvint à l'Assemblée, non sans subir d'outrageantes paroles. Durant le trajet on vola à la reine sa bourse et sa montre. Vergniaud présidait. Louis XVI dit qu'il

était venu pour éviter un grand crime, et le président lui répondit qu'il pouvait compter sur la fermeté de l'Assemblée. Le roi prit d'abord place au bureau; l'anxiété se peignait sur tous les visages; le spectacle si touchant de cette famille tombée de si haut désarmait un instant les membres les plus hostiles; bientôt après, sous l'insultant prétexte que la constitution ne permettait pas de délibérer en présence du roi, on plaça Louis XVI, la reine, Mme Élisabeth, Madame et le dauphin dans la loge du *Logographe*. Cette loge, séparée de la salle par une grille de fer, était fort étroite; la famille royale y étouffait.

Qui peindrait la tristesse, la honte, le désespoir des amis du roi, lorsqu'ils le virent sortir de sa demeure et tomber volontairement avant le combat? Un grand trouble, une incertitude générale régnèrent dans le château. Louis XVI, franchissant le seuil des Tuileries, avait dit à Rœderer : « Mais que vont devenir « nos amis là-haut? » Le prince ne laissait ni ordre ni contre-ordre; quelques centaines de gardes nationaux et deux cents Suisses étaient venus aux portes de l'Assemblée pour protéger la retraite du roi. Il y avait perturbation, affaiblissement dans les dispositions militaires des Tuileries. Sept cents Suisses debout sous les armes, gardiens sévères de la consigne, inébranlables à leur poste, impassible modèle d'honneur, voilà l'unique force sérieuse qui reste. Plusieurs fois provoqués dans leurs sentinelles sous les voûtes du péristyle, et quand déjà la multitude avait massacré cinq de leurs camarades désarmés, ils firent feu du haut des marches de l'escalier ou du perron de la chapelle, et cette première décharge porta de rudes coups. En peu de temps la fusillade balaya le péristyle, les cours du château et le Carrousel; les Marseillais ne furent pas les derniers à fuir; les canonniers lâchèrent pied aussi. Pendant qu'une colonne suisse va s'emparer des pièces de canon placées à la porte du Manége, une autre colonne suisse, postée en bataillon carré sur le Carrousel, jetait par son feu la terreur au loin. Des gentilshommes

et des gardes nationaux s'étaient ralliés à ces braves. Décimés, les uns par une décharge de canons à mitraille partie de la porte des Princes, les autres par des bataillons de garde nationale placés sur la terrasse du bord de l'eau et celle des Feuillants, ces défenseurs intrépides gardaient pourtant le champ de bataille. Inutile victoire que la fidélité des corps de gendarmerie aurait pu rendre définitive malgré l'absence du roi; mais les corps de gendarmerie fléchirent tout de suite devant les sollicitations des faubourgs armés.

La fusillade avait retenti dans l'Assemblée législative et dans le cœur de Louis XVI; les Suisses vainqueurs reçurent du roi l'ordre de mettre bas les armes, et les Suisses de Rueil et Courbevoie, en route sur Paris, l'ordre de retourner à leurs casernes! Plusieurs de ces braves vinrent se mettre à la disposition du roi aux portes de l'Assemblée, et furent frappés dans leur marche par les balles de la garde nationale. Les Marseillais, les fédérés de Brest, les bandes des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, s'apercevant que nul ne les poursuit et que le château a perdu sa force, s'élancent vers les Tuileries, envahissent sans efforts, par les cours et le jardin, la royale demeure. Les premières hordes qui se précipitent dans le péristyle sont foudroyées; quatre-vingts Suisses, chargés de la dernière défense du palais, rassemblés au grand escalier, multiplièrent la mort dans les rangs des Marseillais; et bientôt ces quatre-vingts soldats, martyrs du devoir pour une cause qui n'était pas leur cause, ne furent plus que des cadavres échelonnés sur les marches du large escalier. Une fois cette vivante barrière tombée, les bandes, brisant les portes, forçant les galeries, inondant tous les corridors, tous les appartements, toutes les issues intérieures depuis les caves jusqu'aux toits, massacrèrent Suisses isolés et désarmés, nobles, prêtres, valets de chambre, huissiers, serviteurs de tout ordre, mirent en pièces meubles, statues, glaces, livres, tableaux, chefs-d'œuvre d'art. Des victimes étaient jetées par les fenêtres, aux applaudis-

sements de forcenés qui les dépeçaient dans les cours et le jardin; ces sauvages jouaient avec les débris sanglants. On n'épargna que les femmes. Mme Campan, femme de chambre de la reine, était à genoux aux pieds d'un Marseillais, qui allait l'égorger et qu'une voix arrêta : « Lève-toi, coquine, » dit le bourreau à la femme tremblante, « la nation te fait grâce. » Ces légions de barbares voulaient réduire en cendres les Tuileries et le Louvre; l'incendie commençait; des députations de l'Assemblée sauvèrent les deux palais. Nous ne raconterons point ici la destinée des gentilshommes et des Suisses qui, échappés aux massacreurs des Tuileries, tombèrent sous d'autres coups ou se sauvèrent miraculeusement ce jour-là pour succomber la plupart au 2 septembre; la fuite et les efforts intrépides de chacun d'eux formeraient autant d'histoires particulières qui seraient fécondes en vives émotions.

L'Assemblée, réduite à deux cent vingt-quatre membres, à peu près tous Jacobins ou Girondins (le parti constitutionnel était resté chez lui), avait passé tour à tour de la surprise à la terreur, de l'enthousiasme à la lâcheté; elle subissait, faible, troublée, incertaine, la loi de la multitude, ouvrait ses rangs aux premiers venus de l'émeute, acceptait d'avance tout ce qu'il plairait aux événements de produire. Elle vit des hommes, les bras teints de sang, venir lui demander la tête ou la déchéance de Louis XVI, et l'éloquence de ses orateurs ne foudroya point ces pétitions de l'assassinat. Les insurgés obtinrent la déchéance comme salaire de la rébellion; Vergniaud, le député jeune et pauvre qui occupait un misérable petit logis dans la rue des Jeûneurs, rédigea et lut séance tenante l'acte qui découronnait le descendant des plus grands rois, le plus illustre souverain du monde. Mais les Girondins ne surent jamais ce qu'ils voulaient, et ne pouvaient faire les choses qu'à demi; ils décrétèrent la suspension *provisoire* du pouvoir exécutif, et s'occupèrent de la nomination d'un *gouverneur du prince royal*. Ils invitaient le peuple français à former une convention nationale. L'abolition

de la royauté sera le premier acte de la Convention. Louis XVI entendit avec une sorte d'indifférence prononcer sa déchéance; il dit au député Coustard : « Ce que vous faites là n'est pas « très-constitutionnel; » mais son cœur n'en ressentit aucune peine; sa peine n'était pas là. D'ailleurs cette déchéance était-elle un événement bien nouveau? Ne datait-elle pas du serment du jeu de paume? En même temps que les Girondins destituaient le roi, ils rétablissaient les trois ministres de leur parti qu'il avait renvoyés : Roland, Servan et Clavières. Ils achevèrent de constituer le pouvoir par la nomination de Monge à la marine, de Lebrun aux affaires étrangères, de Grouvelle au secrétariat du conseil des ministres, de Danton à la justice. Danton allait être le maître; il était l'homme de la commune insurrectionnelle, puissance d'hier, mais puissance terrible. Danton, élevé au ministère par le 10 août, disait qu'il y avait été *porté par un boulet de canon.*

Louis XVI et sa famille, entassés sans air et sans mouvement dans la loge du *Logographe*, au milieu d'une assemblée ennemie, depuis dix heures du matin, n'en sortirent qu'après seize heures d'un inexprimable supplice de cœur. Ils passèrent le reste de la nuit aux Feuillants dans de pauvres chambres, furent condamnés de nouveau à la loge du *Logographe* pour la journée du 11 août, et ramenés la nuit à leur logement du cloître. Les dernières heures de ce jour furent témoins de leurs larmes, quand il fallut se séparer des derniers amis; les courtisans des royales douleurs avaient porté ombrage au comité de surveillance. La journée du 12 et celle du 13, jusqu'à trois heures après midi, se passèrent encore dans ce cachot de l'Assemblée, où l'humiliation d'un roi et d'une reine servait de spectacle à la multitude. Les Girondins avaient d'abord assigné le palais du Luxembourg pour demeure à la famille déchue; ce n'est pas un palais, c'est une prison que voulait lui donner la commune; elle fit transférer le roi au Temple. Le cortége s'avança de jour et lentement, à travers

une foule accourue de tous les quartiers sur le passage des captifs. Nous avons dit que Varennes fut la deuxième halte avant l'échafaud; le Temple fut la troisième et la dernière. Pétion était dans la voiture du roi le 22 juin et le 13 août; on eût dit que cet homme acceptait le rôle de faire signe au bourreau.

Toutes les factions poussèrent à la révolution du 10 août. Les Jacobins voulaient en finir avec la royauté, et, dans le fond de leur pensée, ils espéraient que Louis XVI et tous les siens seraient emportés dans la tempête; ils espéraient que tant de piques maniées par des mains cruelles rencontreraient la poitrine du roi. Les Girondins tenaient encore à la monarchie, on ne sait pourquoi; ils s'attachaient au fantôme de la royauté, pendant que toutes leurs œuvres étaient républicaines; ils voyaient dans les préparatifs du 10 août un moyen de renverser Louis XVI; mais une régence avec le jeune dauphin ne répugnait pas à leur politique. Le parti d'Orléans encourageait le 10 août pour faire place au candidat du Palais-Royal; Laclos et Sillery avaient travaillé dans ce sens au 20 juin, et comptaient bien que le succès de l'insurrection nouvelle leur profiterait. Tous ces vœux et ces desseins seraient tombés devant une sérieuse et noble résistance de la monarchie. L'Assemblée législative avait fait un acte considérable d'opposition royaliste en renvoyant Lafayette de l'accusation par quatre cent six voix contre deux cent vingt-quatre; avec de la fermeté et un désir énergique de rester roi, Louis XVI aurait facilement repoussé les bandes de Santerre et les Marseillais; il pouvait disposer de moyens militaires suffisants. Rœderer, nous le croyons, eut l'intention de sauver le roi, et non point de lui tendre un piége; mais la subite retraite de Louis XVI au sein de l'Assemblée, en un pareil moment, n'était rien moins qu'une volontaire déchéance. Louis XVI refusa la bataille que l'insurrection lui offrait, et sa confiance vague laissa des défenseurs courageux à la merci des plus affreuses colères.

L'histoire n'offre rien de plus triste que des chutes de rois

sans combat, surtout quand on voit des calamités derrière ces abdications de l'épée. L'Assemblée législative, comme nous l'avons dit plus haut, ne comptait que deux cent vingt-quatre membres lorsqu'elle prononça la déchéance de Louis XVI; nous rencontrons juste ce chiffre de deux cent vingt-quatre dans les voix qui avaient voulu mettre Lafayette en accusation. Ainsi donc les mêmes hommes qui, deux jours auparavant, demandaient qu'on livrât Lafayette à la justice révolutionnaire de la cour d'Orléans, brisaient la couronne de Louis XVI, et les quatre cent six députés qui sauvèrent le général ne se trouvèrent pas à leur poste au 10 août pour sauver le roi. Louis XVI, dans cette catastrophe, ne songea qu'à mourir en chrétien; il s'y était préparé avec son confesseur, l'abbé Hébert. La revue du 10 août au matin coûta à sa nature, qui souffrait de se donner en spectacle, et coûta aussi à son cœur désintéressé de ce trône que la fidélité voulait défendre. Le 10 août grandit la reine; elle apparaît comme une image sublime au-dessus du naufrage; la dignité, cette couronne qu'on ne perd pas avec l'empire, accompagne dans sa personne la chute de la plus belle monarchie de l'univers. En cette journée d'ébranlement général et profond, le seul front insouciant fut celui de l'enfant qui venait de perdre un royaume.



CHAPITRE XIII

Les mystères de la révolution du 10 août. — Comment les armées reçoivent cette nouvelle. — Fuite et captivité du général Lafayette. — Appréciation de son rôle et de son caractère. — Les opérations militaires des mois d'août et de septembre 1792; explication de cette mystérieuse campagne. — Danton, la commune et les massacres de septembre. — L'Assemblée législative fait place à la Convention.

1792



L'ÉTUDE approfondie des témoignages contemporains nous montre la révolution du 10 août environnée de mystères. La diversité, la confusion, et quelquefois l'extravagance des idées des conseillers intimes du roi et de la reine contribuent à faire cette nuit. Il est certain qu'au mois de juillet la famille royale, inquiète et menacée, attendait de l'étranger ses libérateurs; au milieu d'une de ces nuits de juillet sans sommeil et sans repos, Marie-Antoinette, debout à la fenêtre de sa chambre éclairée des rayons de la lune, contempla l'astre paisible et dit à Mme Campan que dans un mois elle ne verrait pas cette lune sans être dégagée de ses chaînes et sans que le roi fût libre. Cette confiance dans les forces européennes, jointe à la répugnance que lui inspirait Lafayette, ne permit pas à la reine d'accepter le plan de délivrance proposé par l'ancien comman-

dant général de la garde parisienne : Louis XVI, du consentement de l'Assemblée, se serait rendu à Compiègne, situé à la distance constitutionnelle de vingt lieues de Paris; Lafayette l'aurait accompagné et lui aurait donné pour défense deux régiments de chasseurs dont il était sûr, sous les ordres du maréchal de camp Latour-Maubourg, ancien membre de l'Assemblée constituante. Son armée se trouvait à la Capelle, à vingt lieues de Compiègne, et le roi, parfaitement abrité, parfaitement libre, aurait fait entendre un ferme langage soit à l'Assemblée nationale, soit à l'émigration. Les inspirations de serviteurs plus honnêtes qu'éclairés firent rejeter également la proposition du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, qui commandait à Rouen; l'ancien député du Beauvaisis à l'Assemblée constituante offrait à la famille royale un million de sa fortune, et se chargeait de lui ouvrir la porte du salut en la conduisant au Havre, où l'eût attendue un navire. Que d'intrigues se nouaient autour du malheureux Louis XVI, et allaient se dénouer on ne sait où! Les fidélités inintelligentes et les factions hypocrites l'abusaient et l'égaraient. Que de chimériques espérances apportées tour à tour par les royalistes, les Girondins, et par Danton lui-même, qui feignait de s'attendrir quand l'or de la cour étincelait dans ses mains! Il y avait des royalistes que n'épouvantaient pas les approches du 10 août; ils souriaient à des désordres qui pouvaient justifier l'intervention violente de l'Europe. « Nos affaires vont le mieux du monde, « disaient-ils; il ne faut, pour assurer notre triomphe, qu'une « bonne émeute. » Le manifeste signé du duc de Brunswick et la déclaration des princes émigrés, qui éclatèrent dans Paris comme une bombe le 8 août, furent d'inexplicables actes de provocation. Pendant que l'émeute du 10 août grandissait au bruit du nocturne tocsin, la reine disait : « Le duc de Brunswick « n'en sera pas moins en France le 23. — Ils me vengeront « peut-être, disait tristement Louis XVI; ils ne me sauveront « pas. » La Colombe, aide de camp de Lafayette, se plaignant

de ce qu'on repoussait les offres de son général : « Nous sommes « bien reconnaissants envers votre général, lui répondit la reine; « mais ce qu'il y aurait de mieux pour nous serait d'être enfermés « deux mois dans une tour. » Or ce fut Danton, le Danton à la solde de la cour, qui, faisant annuler par la commune la décision de l'Assemblée relative à la nouvelle résidence de la famille royale, lui donna pour demeure la tour du Temple! Des illusions se cachaient donc encore sous cette funèbre captivité!

La révolution du 10 août, à laquelle en réalité poussait seule la minorité des Jacobins, fut l'œuvre involontaire de tout le monde, excepté pourtant les Feuillants ou constitutionnels. Beaucoup de royalistes ne virent dans ses apprêts qu'une émeute dont on pouvait tirer parti; les Girondins espérèrent reconquérir des portefeuilles avec les piques des faubourgs. Mais dans les temps de crise les événements dépassent toujours le calcul des hommes. Nous ne comprenons pas qu'on ait dit que les Girondins restèrent étrangers au 10 août; ils ne voulaient pas la déchéance, mais ils voulaient le mouvement. Barbaroux, qui faisait marcher les Marseillais, ne marchait-il pas lui-même sous la main de Mme Roland? Pétion, qui se vanta de *n'avoir pas peu contribué à amener la journée du* 10 *août*[1], n'était-il pas l'homme de la Gironde? Soulavie glorifiait les Girondins d'avoir fait la révolution du 10 août *avec trois mille ouvriers contre tout le royaume des Feuillants, contre la majorité de la capitale et de l'Assemblée législative*[2].

Cette désastreuse insurrection, où Louis XVI succomba sans combattre, émut profondément les provinces; mais les coups audacieux imprimaient la terreur, et l'immense majorité qui repoussait la déchéance ne laissa voir qu'une stupeur silencieuse.

[1] *Moniteur* du 10 novembre 1792.

[2] Voir le neuvième et dernier volume des *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, composés par Soulavie.

L'armée en fut indignée; presque tous ses généraux appartenaient aux idées constitutionnelles; toutefois la désorganisation militaire était trop grande et les pensées royales trop incertaines pour qu'on n'acceptât pas les événements. L'Assemblée envoya, non sans inquiétude, ses quatre commissions de députés, l'une à Montesquiou, général en chef de l'armée du Midi; l'autre à Dillon, qui commandait en Flandre; la troisième à Dietrich, qui commandait à Strasbourg; la quatrième au quartier général de Luckner, auprès de Metz, en passant par le quartier général de Lafayette, aux portes de Sedan. Montesquiou, oubliant ses opinions personnelles, obéit à la commission. Dillon traita avec Dumouriez, et reconnut les commissaires des vainqueurs du 10 août. Dietrich voulait venger la constitution violée; son énergie fléchit devant le jacobinisme de Biron, général commandant sur le Rhin. Les commissaires reçurent à Sedan un fort mauvais accueil; le conseil général de la commune, d'accord avec Lafayette, les fit arrêter. Lafayette, retenu à la frontière par les troupes ennemies, ne pouvant songer à marcher sur Paris, avait eu l'idée d'un congrès des départements; le corps administratif des Ardennes était entré dans ses desseins. Strasbourg voulait résister; mais les départements voisins ne répondirent point à ces élans patriotiques. Le jour où le vieux Luckner reçut de Lafayette la nouvelle de l'arrestation des commissaires, il harangua[1] ses soldats dans le sens de

[1] La harangue du vieux Luckner, prononcée à la façon allemande, fut entendue et recueillie par Alexandre Romeuf, aide de camp de Lafayette; c'est une pièce curieuse, la voici : « Officiers, sous-officiers, soldats, il fient t'arriver un crand « accitent à Paris : l'ennemi qui l'est tefant nous, ché mé moque; mais l'ennemi « qui l'est terrière nous, ché mé moque pas. Si on fous tonne te l'argent, prenez, « manchez, ché mé moque; ne m'apantonnez pas; moi, ne fous apantonne chamais.

« Officiers, sous-officiers, soldats, le chénéral Fayette, il a fait arrêter trois « commissaires qui l'étaient fenus pour mettre le tésortre tans son armée; nous « avoir bientôt la même fisite, et nous les recevoir te même. Foilà le aide de camp « te Fayette qui mé a apporté la noufelle, et qui tira à Fayette les ponnes tispo- « sitions tes soltats te l'armée tu fleux Luckner. » La harangue fut fort applaudie des troupes.

la résistance; puis, interpellé à Metz par un maire jacobin, le bonhomme pleura comme un enfant.

Lafayette tint bon jusqu'au 19 août; destitué, décrété d'accusation, le général se trouva placé entre ses ennemis de Paris, qui demandaient sa tête, et ses ennemis du dehors, qui ne pouvaient lui pardonner sa grande part à la Révolution française. Après avoir pourvu à la sûreté de son armée, il résolut d'aller demander un asile à ses amis de Hollande; la captivité l'attendait en chemin. Arrivé au bourg de Rochefort, à sept lieues de Bouillon, il tomba entre les mains d'un poste autrichien; Lafayette et ses compagnons, devenus prisonniers, furent conduits à Namur, à Nivelle, à Luxembourg, à Wezel; des geôliers les gardèrent trois mois à vue dans cette dernière ville; de Wezel on les conduisit à Magdebourg, où pendant un an on les entoura d'une étroite surveillance. Au mois de mai 1794, le général proscrit passa, avec ses deux amis Latour-Maubourg et Bureaux de Pusy, de la prison de Neisse à cette prison d'Olmütz où l'animosité européenne lui fit subir une longue captivité : les efforts de Lafayette pour sauver Louis XVI de la faction des Jacobins auraient dû éteindre le feu des rancunes des puissances; les souverains ne pouvaient plus considérer Lafayette comme un personnage dangereux pour la France. Nous comprenons que l'empereur d'Autriche n'ait pas voulu le laisser libre dans ses États; mais il était facile de lui accorder de s'en aller en Angleterre, et Lafayette ne demandait pas mieux. Le général des 5 et 6 octobre, celui qui ordonna l'arrestation de Louis XVI fugitif et le retour de Varennes, était une belle proie pour les gouvernements ennemis de la Révolution; ils ne purent se décider à le lâcher. Olmütz est l'avant-dernière date de l'histoire de Lafayette; la dernière, c'est 1830. Charles X ayant laissé tomber sa couronne et n'ayant pas eu la force de la ramasser, Lafayette la prit dans la rue et la posa sur un autre front. Lui, qui aimait peu les rois, sortit d'un repos de plus de trente ans pour doter le monde d'une royauté nouvelle. Il mou-

rut, dit-on, mécontent; il emporta dans la tombe le plus cher de ses rêves.

C'est avec la mort que commence l'histoire. Les partis s'emparent d'un homme, exagèrent en lui le bien ou le mal, grandissent sa taille ou la font petite; mais quand le sépulcre s'ouvre, l'homme s'y couche avec sa taille naturelle. Les renommées qui apparaissent dans les temps de révolution sont surtout soumises à d'étranges vicissitudes; livrées aux passions orageuses, les renommées flottent sur la mer des opinions, tour à tour portées aux cieux ou jetées aux profondeurs de l'abîme, semblables aux brins d'herbe dont se jouent les vagues de l'Océan. Le lecteur a pu reconnaître jusqu'ici dans nos jugements l'impartialité de l'histoire et non pas les inspirations des partis; par un bénéfice de notre âge, les rancunes, les souffrances, les irritations personnelles ne viennent point altérer la vérité de nos appréciations; notre esprit est calme comme la postérité.

Il y aurait un beau chapitre à faire sur la fausse application des sentiments généreux. Lafayette naquit avec une âme bonne et un vif amour de l'humanité; il dévoua toutes les puissances de son cœur et de son intelligence au service de la démocratie. En poursuivant ses songes de souveraineté populaire, il se trompa de bonne foi. La pensée ne vint jamais à Lafayette de passer par des crimes pour arriver au succès de la cause démocratique; nous croyons même que si les forfaits et les malheurs qui devaient suivre lui eussent apparu dans une vision prophétique, il aurait renoncé à son œuvre. Ce n'est pas lui qui aurait offert des hécatombes humaines au génie de la Révolution. Ceux qui ont vu dans Lafayette, dans cet homme de beaucoup d'esprit, d'élan et de courage, une sorte de niais, enfant gâté des révolutions, oubliaient qu'on ne parvient pas sans capacité à conquérir une immense influence sur les masses d'un royaume. Lafayette n'était pas homme d'État; la Déclaration des droits de l'homme, œuvre de métaphysique plutôt que de législation, fort bonne pour la jeune

Amérique, fort dangereuse pour une société de quartorze cents ans, révélait un génie rêveur et non pas un génie politique; Lafayette en jeta la première base pour la soumettre à l'acceptation de l'Assemblée constituante; l'histoire le rend donc responsable des maux que produisit cette Déclaration des droits, déclaration de guerre à l'immense hiérarchie des pouvoirs établis. Le général ne se défendit pas toujours contre l'ivresse des succès populaires, et s'il ne leur sacrifia jamais ses convictions, il leur sacrifia parfois les lambeaux de cette royauté qu'il servait moins par sentiment que par raison, moins par principe que par résignation. La société française ne lui parut point assez mûre pour la république; d'un autre côté, l'étendue du pouvoir royal lui semblait incompatible avec la liberté; à force de l'amoindrir, il le réduisit à je ne sais quoi d'isolé et de solitaire qui ne pouvait ni protéger le pays, ni se protéger soi-même. La force royale n'était plus qu'un débris inutile, un embarras, et nulle grande organisation ne l'avait remplacée : voilà ce qu'il est impossible de méconnaître quand on a quelques idées politiques. Plus tard Lafayette se leva en réparateur; comme Mirabeau, il voulut sauver ce qu'il avait contribué à perdre; ils échouèrent tous les deux, Mirabeau par le mépris qu'inspirait sa vie, Lafayette par la défiance.

Pour tout homme doué de quelque pénétration, il était facile de voir que Lafayette serait promptement dépassé. En révolution, l'effroi qu'on inspire est une puissance; voilà pourquoi chaque homme politique de la grande époque de nos malheurs était mis de côté par un homme plus violent que lui. Lafayette se présentait comme un juste milieu entre l'idée monarchique et l'idée républicaine; il avait dans ses opinions un côté généreux, un côté conservateur auquel les royalistes eux-mêmes se rattachaient parfois, et plus de cinq cents personnes furent condamnées en 1793 comme *fayétistes*. Aux époques de violences, lorsque les gens de bien ne peuvent plus se montrer avec leurs propres drapeaux, ils sont naturellement portés à se rallier à ce qui semble

offrir encore une image de l'ordre ; ils se pressent autour de ce qui reste debout au milieu des ruines universelles. Charles X disait spirituellement : « Il n'y a que Lafayette et moi qui n'ayons « pas changé. » En effet, depuis l'année 1777, époque de son premier départ pour l'Amérique, jusqu'à l'année 1834, époque de sa mort, Lafayette n'a jamais changé ; ce qui fit battre son cœur de dix-neuf ans faisait battre son cœur de vieillard. On pouvait dire de lui qu'il n'avait rien oublié ni rien appris ; à soixante-seize ans il avait encore ses dix-neuf ans pour la politique, et ses adversaires avaient bien quelque raison de parler de sa *vieille inexpérience*. Lafayette restera dans l'histoire comme une grande figure indécise, qui n'excitera ni l'amour ni la haine de la postérité ; son principal titre de gloire à nos yeux, ce n'est point la part qu'il a prise au triomphe des idées constitutionnelles, c'est d'avoir fait servir à la cause de l'ordre public profondément ébranlé sa prodigieuse influence en 1789.

Reprenons notre récit.

« Je quitte avec délices cette affreuse ville, » avait dit Dumouriez à Louis XVI en prenant congé du malheureux prince. Un réseau d'intrigues enveloppait Dumouriez à Paris. Il trouva à l'armée plus d'air et de liberté, et les événements vinrent au-devant de son génie. Les Girondins qui, dans leurs journaux, l'avaient fait traiter d'intrigant et de fripon, se mirent à ses pieds ; ils avaient besoin de lui. Les Jacobins le flattaient aussi. Danton, maître de la France depuis le 10 août, correspondait activement avec Dumouriez, tranquille dans son camp de Maulde ; Westermann était un des principaux intermédiaires auprès de l'habile général. Longwy était pris, et les Prussiens marchaient sur Verdun ; le duc de Brunswick, le généralissime de l'armée d'invasion, se trouvait en présence des défilés de l'Argonne, forêt coupée de montagnes, de rivières, de ruisseaux, d'étangs, de marais, n'offrant que cinq clairières pour le passage d'une armée, et que Dumouriez appelait en ce moment les *Thermopyles de la*

France[1]. Nulle force française ne défendait l'Argonne. Dumouriez, nommé au commandement de l'armée de Lafayette, arriva à Sedan le 28 août; une armée ennemie était près de là; les troupes françaises, désorganisées et troublées, ne savaient plus à quelle cause il fallait se dévouer. La capacité de Dumouriez ne pouvait ni supprimer les distances, ni changer les positions; comment gagner sur les Prussiens vingt à trente lieues de marche? Des corps considérables s'avançaient sur Paris; il n'y avait pas pour les troupes française de lutte possible.

Les manœuvres militaires des Français et des armées coalisées aux derniers jours du mois d'août et dans les trois premières semaines de septembre, manœuvres dont le secret a échappé aux historiens, sont inexplicables si l'on n'admet pas des négociations clandestines. Nous avons dit qu'on avait fait entrevoir au duc de Brunswick la perspective de la couronne de France; c'était pour le pauvre Louis XVI un singulier libérateur. Dumouriez savait que tout s'achetait en Allemagne; il n'ignorait pas que d'énormes dettes pesaient sur le duc de Brunswick; il eut l'idée de le gagner, et s'entendit avec Danton et la commune. Dumouriez conduisit cette mystérieuse affaire par l'entremise de Billaud-Varennes et de Fabre d'Églantine[2], de Tallien et de Carra. Le secret n'en fut point confié aux Girondins. Le généralissime de la coalition, par ses lenteurs calculées, paralysait les forces autrichiennes et prussiennes; il abusait l'honnète et crédule Frédéric-Guillaume, dont la bravoure ne demandait qu'à s'ouvrir de rapides chemins vers Paris; de son côté, Dumouriez faisait croire au roi de Prusse qu'il méditait le renversement des Jacobins et qu'il attendait des forces plus imposantes pour marcher au rétablissement de Louis XVI[3].

1 Mémoires de Dumouriez, liv. v, chap. vi.

2 Au mois de juillet 1847, le petit-fils de Fabre d'Églantine a été arrêté à Paris par une ronde de police sous la double prévention de vagabondage et de mendicité. (*Gazette des Tribunaux.*)

3 *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*, t. I, p. 471.

L'entourage de Frédéric-Guillaume, à la solde des vainqueurs du 10 août, l'entretenait dans ces erreurs. Un jour pourtant, le courage l'emportant sur la faiblesse de caractère, le roi de Prusse fit un mouvement qui dérangea les plans inoffensifs du généralissime; mais la prompte intervention du duc de Brunswick changea la journée de Valmy en grande comédie militaire; les Prussiens se retirèrent volontairement, et Kellermann, fort en état d'ailleurs de gagner des batailles, crut avoir remporté une belle victoire [1]. Cette persuasion des Français excita dans leurs rangs un vif et magnifique enthousiasme; dès ce jour la confiance demeura sous leurs drapeaux, dont un chimérique triomphe fut le commencement des triomphes les plus réels et les plus illustres.

Le gouvernement français était dans un déplorable état financier; où prenait-il des millions pour payer l'immobilité de la coalition européenne? Les massacres de septembre et le pillage du garde-meuble, des caisses publiques et particulières sont la réponse à cette question. La plus grande partie des diamants de la couronne, y compris *le Régent*, qui pesait 250 carats, furent portés aux Prussiens par les ambassadeurs de Danton; ils les déposaient entre leurs mains comme des garanties; la France se réservait de les racheter [2]. Les égorgements de septembre s'accomplirent surtout en vue de la spoliation des victimes; la politique de Danton et de Billaud-Varennes fut alors celle des assassins de grand chemin : tuer pour voler.

La destruction de la presse royaliste ou constitutionnelle, les décrets de proscription contre les ecclésiastiques insermentés, la spoliation des églises et les cloches converties en canons, la création

[1] Voir l'article DUMOURIEZ dans le supplément de la *Biographie universelle*.

[2] Le pillage du garde-meuble eut lieu dans la nuit du 16 au 17 septembre. Les diamants envoyés aux Prussiens n'ont été rachetés que sous le Directoire et sous le gouvernement de Bonaparte. Après la campagne de 1792, le duc de Brunswick paya pour huit millions de dettes à la fois. En 1796, le diamant *le Régent* se trouvait en gage chez M. de Trescow, banquier à Berlin.

d'un comité de surveillance qui avait pour âme le féroce Marat, précédèrent ces immolations en masse par lesquelles le mois de septembre 1792 est devenu horriblement fameux. La portion honnête de Paris avait protesté contre la journée du 20 juin : un arrêté de la commune la désarma afin que les sanglants desseins ne rencontrassent aucun obstacle. Une effroyable combinaison suspendit tout à coup la liberté du mouvement et de la vie dans Paris. La brillante métropole de la civilisation européenne se trouva traquée, cernée comme pour une battue dans un bois. Le rappel des tambours annonça l'ordre à tout citoyen de rentrer en son domicile et de ne pas le quitter. On ferma pour quarante-huit heures les barrières de Paris; des fédérés de Marseille et de Brest les gardaient. En dehors des barrières une ceinture armée empêchait toute communication avec la campagne. La Seine n'offrait ni refuge ni espérance; une sévère vigilance enveloppait ses bords. Paris était comme un captif gardé à vue. Chaque demeure se remplissait de muettes terreurs. Les moindres bruits retentissaient comme des menaces. On cachait, on détruisait d'innocents vestiges qui pouvaient compromettre aux yeux de bandits chargés d'arrêter sur les plus frivoles soupçons. Oh! comme on enviait en ces tristes heures le destin du pâtre dans ses montagnes, du bûcheron dans ses forêts, du pêcheur dans la libre solitude des mers!

Les commissaires visiteurs, escortés par des sabres et des fusils, firent leur tournée pendant la nuit; ils exécutèrent les ordres de la commune avec un zèle affreux. On évalue à cinq mille le nombre des malheureux que la violence arracha à leurs foyers pour les entasser dans les prisons. Royalistes et prêtres, tout ce qui paraissait tenir par quelque point à la monarchie ou à la religion, fut soudainement enlevé. C'étaient les hommes que les agents de la commune appelaient les *scélérats* de l'intérieur, et dont il fallait se débarrasser avant de marcher à la frontière.

Le bruit de la prise de Verdun, répandu dans Paris le 1er sep-

tembre, produisit un terrible effet[1]; on annonçait qu'en trois jours les ennemis atteindraient la capitale du royaume, et Danton, par mille moyens et mille bruits, jetait le trouble pour frapper ses coups à la faveur de l'épouvante. Un arrêté du conseil de la commune du 2 septembre, signé *Huguenin, président*, et *Tallien, secrétaire-greffier*, annonça les dangers de la patrie; le drapeau noir flotta sur les tours de Notre-Dame, le canon d'alarme retentit, les tambours battirent la générale, tous les citoyens en état de servir reçurent l'ordre de se tenir prêts à marcher.

Si le peuple eût été capable de réflexion, il aurait demandé pourquoi l'arrêté de la commune qui ordonnait de voler aux frontières ordonnait en même temps la clôture des barrières de Paris; mais les contradictions ne frappent pas les multitudes agitées. On semait dans l'air de fabuleux récits de conspirations tramées par les *aristocrates* prisonniers; on entendait dire sourdement que les prisons étaient menacées. Roland, ministre de l'intérieur, écrivit au maire et au commandant général des gardes nationales, Santerre, pour leur recommander de veiller sur les prisons. Soins inutiles! Santerre était complice, Pétion n'ignorait rien, et Danton avait eu l'idée de lancer un mandat d'arrêt contre Roland. L'égorgement était prémédité; à défaut d'autres preuves, la délivrance de quelques prisonniers, l'abbé Lhomond, l'abbé Bérardier, Beaumarchais, M. de Marguerie, que recommanda la reconnaissance ou l'amitié, suffirait pour en établir la certitude. Le 1er septembre, Danton avait dit à l'Assemblée : « Il faut de « l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. » Le 2 septembre, répondant à Grandpré, l'employé chargé de la surveillance des prisons, le ministre de la justice s'écriait en présence de vingt personnes : « Je me .... bien des prisonniers; qu'ils « deviennent ce qu'ils pourront. » Ce jour-là Danton embrassa Marat à l'Hôtel-de-Ville dans le comité de surveillance; ils avaient

[1] Mémoires de Mme Roland, t. II, p. 30 et suiv.

simulé une brouillerie de vingt-quatre heures. Ce baiser annonçait que d'exécrables forfaits allaient s'accomplir.

Le 2 septembre 1792 était un dimanche. Vers les quatre heures après midi, aux bruits du tocsin et du canon d'alarme, six voitures de place, renfermant chacune quatre prêtres restés fidèles aux devoirs religieux, et parties du dépôt de l'Hôtel-de-Ville sur l'ordre de Billaud-Varennes, se dirigeaient lentement vers la prison de l'Abbaye. Arrivés au carrefour Bussy, on les arrête; des bandes vomissent des imprécations contre les prêtres et les vouent à la mort; quelques-uns sont massacrés, les autres continuent leur lugubre trajet à travers les outrages, les menaces et les coups. Les sabres et les piques les attendaient sous le guichet de l'Abbaye; ils y périrent tous, excepté l'abbé Sicard, qui dut son salut au courageux dévouement de l'horloger Monot: « C'est l'abbé Sicard, un des hommes les plus utiles à son pays, « s'écria Monot; il faut passer sur mon corps pour aller jusqu'à « lui. » Sicard prit lui-même la parole et dit à la multitude: « J'instruis les sourds-muets; et comme le nombre de ces infor-« tunés est plus grand chez les pauvres que chez les riches, je « suis plus à vous qu'aux riches. » Les égorgeurs prirent Sicard dans leurs bras, l'embrassèrent et lui offrirent de le reconduire en triomphe chez lui [1].

Tandis que les compagnons de l'abbé Sicard périssaient, d'autres prêtres, et en bien plus grand nombre, tombaient sous les coups des assassins dans l'ancien couvent des Carmes, rue de Vaugirard, converti en prison. Le sabre et les balles meurtrières firent d'abord des victimes dans le jardin du monastère, où les prêtres se promenaient au moment de l'invasion des assassins. Mais ces façons d'exécuter parurent trop lentes ou trop incertaines. Les bourreaux eurent l'idée de parquer tous les prêtres dans l'enceinte de l'église, comme on parque un troupeau. Ainsi

[1] *Annales Religieuses*, t. I.

rassemblés pour la mort dans l'asile même de la prière et des mystères sacrés, ils répandaient leur âme en oraison, se confessaient les uns aux autres, et s'entr'aidaient pour franchir avec courage le pas sanglant qui les séparait de l'éternité. Les premiers temps chrétiens, éprouvés par les persécutions païennes, n'eurent pas de plus touchants et de plus beaux spectacles. Le commissaire de la commune, Ricotet, avait pris les noms des prêtres à mesure qu'ils étaient entrés dans l'église. Les bourreaux les appelèrent deux à deux; les martyrs sortaient par la porte à gauche du maître-autel, traversaient un petit corridor, franchissaient une porte aujourd'hui murée, et arrivaient ainsi à la petite entrée du jardin où se trouve un double escalier qui forme un perron avec une rampe; là étaient postés les bourreaux. Les deux martyrs descendaient l'un à droite, l'autre à gauche, tombaient sous de premiers coups de piques ou de poignards, et passaient ensuite à d'autres mains qui les achevaient. Le sang ruisselait sur le sol maintenant couvert de sable, et les cadavres s'y élevaient en monceaux. Le commissaire de la commune offrait la vie à chaque victime en échange du serment schismatique, et la victime refusait. Les prières de l'agonie et de la mort accompagnaient les martyrs; chaque prêtre qui allait à la mort était une voix de moins dans cette pieuse et funèbre harmonie. Tous moururent, parce que tous refusèrent le serment.

Dulau, archevêque d'Arles, calme et intrépide comme saint Cyprien, fut immolé un des premiers. L'évêque de Saintes et l'évêque de Beauvais, deux frères qui portaient le nom de la Rochefoucauld, périrent des derniers. Une balle avait cassé la cuisse à l'évêque de Saintes dans le jardin; il ne pouvait pas se tenir debout; il obtint que ses bourreaux l'aidassent à gagner le lieu du supplice. Les assassins furent frappés de la noble et majestueuse marche de l'évêque de Beauvais en traversant l'église des Carmes pour mourir; il s'avançait comme aux jours solennels dans le beau chœur de sa cathédrale.

A l'arrivée des assassins, vingt prêtres s'étaient réfugiés dans une salle entourée de bancs au fond du jardin; après les immolations que nous venons de raconter, on découvrit l'asile des vingt prêtres, et on les égorgea. M[me] de Suécourt, aujourd'hui supérieure des dames carmélites et propriétaire de l'ancien couvent des Carmes, convertit en chapelle la salle où succombèrent les confesseurs de la foi; on l'appelle la *chapelle des martyrs*. Le pavé autour de l'autel laisse voir des traces sanglantes; une longue natte les recouvre respectueusement. On reconnaît sur un vieux banc de bois les vestiges de têtes coupées qu'y posèrent les bourreaux. Nous avons contemplé tout ce sang avec l'émotion la plus profonde; il a coulé pour la vérité religieuse et l'unité de l'Église, et ce lieu est aussi saint que les lieux de la terre les plus vénérés. Aux murs de la chapelle sont suspendus les portraits de l'archevêque d'Arles et de l'évêque de Saintes, et un petit tableau représentant le martyre d'une des victimes, l'abbé Ermès. Des bienfaiteurs du couvent des Carmes reposaient dans les caveaux du monastère; les assassins emportèrent leurs cercueils de plomb, après avoir jeté les corps dans un puits voisin de la chapelle des martyrs; ce puits est fermé; une pierre sépulcrale, surmontée d'une croix, a été posée en travers[1]. Le lendemain du massacre des prêtres, leurs sanglantes dépouilles furent transportées dans les caveaux de Saint-Sulpice par les soins du curé constitutionnel de cette paroisse. Les cent quatre-vingts martyrs des Carmes, le 2 septembre, sont un glorieux souvenir pour l'Église de France; ce jour-là elle retrouva sous le fer toute la jeunesse de sa foi.

Le président des massacres de septembre, l'huissier Maillard de sinistre mémoire, *n'ayant plus rien à faire aux Carmes*, reprit son œuvre à l'Abbaye, où les Suisses échappés au 10 août et

[1] Le clos qui environne ce puits s'appelait le *Jardin-Melon*, parce qu'il y mûrissait des melons exquis, dont les premiers étaient destinés à la table de Louis XVI.

beaucoup de prisonniers politiques attendaient leur sort. La nuit approchait : que de crimes elle allait couvrir de ses ombres ! Le *Moniteur* de ces journées, si horriblement curieux, nous apprend qu'on avait organisé dans les prisons un tribunal composé de douze personnes ; ces juges étaient des ouvriers aux bras nus, coiffés du bonnet rouge. Sur la table autour de laquelle ils s'asseyaient, on voyait des papiers, une écritoire, des pipes et des bouteilles. Ils étendaient les mains sur la tête du prisonnier et disaient : « Croyez-vous que dans notre conscience nous puissions « élargir monsieur ? » *Élargir*[1] voulait dire condamner. « Quand « on disait *oui*, ajoute le *Moniteur*, l'accusé était lâché, et il « allait se précipiter sur les piques. S'il était jugé innocent, les « cris de *vive la nation !* se faisaient entendre, et on rendait à « l'accusé la liberté. » Ainsi, par un jeu abominable, le prisonnier dont on venait de prononcer l'arrêt de mort se croyait renvoyé ; il courait au supplice, croyant courir à la liberté. Or, argent, bijoux, portefeuilles, tout leur était enlevé. Les égorgeurs de l'Abbaye commencèrent par les Suisses coupables de fidélité au devoir militaire ; cent cinquante de ces braves enfants des montagnes, dignes d'une plus noble mort, tombèrent sans combat comme on tombe à l'abattoir. Après les Suisses, on tua plusieurs hommes accusés de fabrication de faux assignats. La nuit était profonde ; des torches éclairaient les scènes de mort. Le pavé de la cour était rouge de sang ; les cadavres s'élevaient en monceaux le long des murs. Les travailleurs du meurtre eurent besoin de se reposer ; ils mangèrent et burent pour retrouver la force de tuer. Parmi les nouvelles victimes livrées par le tribunal de Maillard aux massacreurs de l'Abbaye, nous citerons l'ancien ministre de Louis XVI, M. de Montmorin, qui avait entre les mains le

[1] Des historiens récents de la Révolution française se sont trompés en croyant que l'*élargissement* dont il s'agit ici était l'absolution du prisonnier ; c'était un terme convenu pour la condamnation. Voir le *Moniteur*.

secret de la vénalité de Danton; Thierry, valet de chambre du roi; le vicomte de Maillé, le jeune Rohan-Chabot; l'abbé Lenfant, prédicateur célèbre et confesseur de Louis XVI; l'abbé de Rastignac, vicaire général d'Arles; le jeune Montsabray, dont les dernières heures furent marquées d'incidents inouïs; M. de Saint-Marc, sur lequel se réunirent toutes les cruautés.

On égorgea à l'Abbaye jusqu'au 4 septembre. Il y eut des prisonniers qui se résignèrent et acceptèrent la mort en chrétiens. La plupart, livrés à la douleur, à la rage, au désespoir, reculant devant une situation non méritée, frappaient les murs de leurs cachots, défiaient les bourreaux, gémissaient, hurlaient; quelques-uns furent frappés de démence; d'autres se percèrent le cœur pour tromper l'espoir des assassins. L'histoire a redit le dévouement magnanime de Mlle de Sombreuil et de Mlle Cazotte; toutes les deux disputèrent leur vieux père aux piques et aux baïonnettes, et les sauvèrent en buvant du vin à la santé de la nation dans un verre teint de sang[1]. La victoire de l'une des deux jeunes héroïnes ne fut que passagère; l'élan filial d'Élisabeth Cazotte avait fait tomber le fer des mains des bourreaux; *soixante-douze années de vertus*, devant lesquelles s'inclina l'accusateur public, ne désarmèrent pas les juges. Le 25 septembre, Cazotte monta sur l'échafaud avec la fermeté d'une grande âme. Des historiens lui ont donné de longs cheveux blancs pendants sur ses épaules, un visage illuminé, les airs d'un prophète. L'auteur d'*Olivier*, du *Diable amoureux* et de beaucoup de contes arabes, n'avait rien de pareil à de tels portraits; il était coiffé et poudré comme on l'était alors, et sa physionomie vive et enjouée étincelait d'esprit.

Les scènes d'extermination qui avaient ensanglanté les Carmes

[1] Mlle de Sombreuil ne but pas un verre de sang; mais elle but dans un verre teint de sang, parce que des mains sanglantes l'avaient touché. (*Témoignage d'un royaliste*, par J.-S. Cazotte.)

et l'Abbaye se renouvelèrent dans les prisons du Châtelet, des Bernardins, de la Salpêtrière, de Saint-Firmin, de Bicêtre et de la Conciergerie. A la prison de la Force elles durèrent cinq jours; Hébert et Lhuilier, officiers municipaux parés de l'écharpe tricolore, tigres eux-mêmes, étaient les pourvoyeurs des tigres à face humaine rassemblés autour d'eux. La cupidité, sous les déguisements de la pitié, sauva Mme de Saint-Brice, alors enceinte, et Mlle de Tourzel, fille de la gouvernante des enfants de France; Mme de Tourzel elle-même avait été sauvée à l'Abbaye. Une jeune et noble victime, pour laquelle des monceaux d'or furent remis à Manuel, procureur de la commune, Marie-Louise de Savoie, princesse de Lamballe, veuve du fils du duc de Penthièvre, l'amie de prédilection de Marie-Antoinette, n'échappa point à l'assassinat. Arrachée des mains de la reine au Temple et enfermée à la Force, elle avait entendu les cris des prisonniers immolés et les rugissements des bourreaux. Hébert et Lhuilier, séduits par un riche profit, et tous les juges voulaient la sauver; n'ayant pu obtenir d'elle aucun serment contraire à ses affections, ils lui dirent de sortir et de crier : *Vive la nation!* La jeune et belle princesse, pâle, tremblante, se soutenant à peine, franchit le seuil de la porte, et, à la vue des flots de sang et des cadavres entassés: *Dieu! quelle horreur!* dit-elle, et elle oublie le cri qu'on lui a recommandé. Des exécuteurs l'aidaient à marcher sur les débris humains, et cachaient de leurs corps et de leurs gestes la princesse chancelante, comme pour la rendre invisible aux coups de la rue prêts à la terrasser. On n'est pas d'accord sur l'accident qui appela tout à coup contre elle les piques des égorgeurs; mais ce qu'on sait bien, c'est qu'un misérable lui trancha la tête, qu'un autre lui arracha le cœur pour être porté au bout d'un sabre, et que des bandits dépecèrent son corps après l'avoir outragé. La tête de la princesse de Lamballe, avec sa blonde et longue chevelure qu'on fit poudrer et boucler, fut portée au bout d'une pique dans les rues de Paris, et présentée au duc d'Orléans, qui ne ferma pas sa

fenêtre; les sauvages, se dirigeant vers la tour du Temple, firent d'inutiles mais de cruels efforts pour que la reine contemplât la tête de sa jeune amie[1]! Le soir, quand le crime fut las de ce trophée, un homme acheta à prix d'or la triste dépouille; le duc de Penthièvre, en proie aux angoisses dans son château de Bizy, reçut ce dernier reste de la vertueuse princesse, qu'il chérissait, et dont l'immolation le fit lentement mourir de douleur. Le 3 septembre, pendant six heures, la famille royale demeura exposée aux coups des assassins : un ruban tricolore attaché en travers de la principale porte du Temple fut la barrière qui protégea les illustres prisonniers : un municipal se fit remettre par Cléry quarante-cinq sous qu'il avait donnés pour payer ce ruban.

Voilà ce que furent les massacres de septembre. Nous n'indiquons que les principaux traits. On ferait un livre avec les seuls détails, les atrocités, les désespoirs, les agonies de ces journées. Pendant plusieurs jours l'assassinat devint une occupation; c'était une entreprise dans Paris; on assassinait comme on travaille; on égorgeait à prix fait; et nous devons dire que les directeurs de la boucherie ne payaient pas largement les bourreaux; ils lésinaient sur le meurtre; le salaire n'était point en proportion de la besogne. Aussi quelques-uns des *travailleurs* commençaient à se payer eux-mêmes avec les bijoux et l'argent des victimes, lorsque Billaud-Varennes vint leur recommander de ne pas DÉSHONORER par le vol CETTE BELLE JOURNÉE. Quel fut le nombre des victimes? on ne l'a pas su, on ne le saura jamais; le mystère avait préparé les massacres, le mystère les enveloppa. Les tombereaux et les profondeurs de Montrouge ont gardé le secret du nombre des morts. On tua nuit et jour depuis le 2 septembre jusqu'au 6; les registres des écrous seraient des tables fort incomplètes; des milliers de personnes arrêtées à la fin d'août ne furent point inscrites dans les livres des prisons. Que dire de la commune, qui ordonnait, et

[1] Voir le *Journal de Cléry*.

de l'Assemblée nationale, qui laissait faire? Honte éternelle à tous! Mais la plus énergique flétrissure de l'histoire doit surtout atteindre la mémoire de Danton, homme exécrable, qui formait alors à lui seul tout le gouvernement de Paris, et qui, pour jeter la terreur et battre monnaie, entassa cadavres sur cadavres, horreurs sur horreurs. Il se fit l'exécuteur des atroces folies de Marat; il entraîna dans le sang Camille Desmoulins, dont la plume se changeait en poignard, et Fabre d'Églantine, qui s'enrichit aux massacres de septembre. Robespierre ne prit aucune part directe à ces crimes; mais il se rangea pour laisser passer les assassins. Le lâche Pétion resta dans sa chambre, et s'il en sortit, ce fut pour des actes insignifiants; le 6 septembre, il demanda à l'Assemblée *qu'un voile fût jeté sur le passé*, annonça le retour de la *fraternité*, et parla de son *zèle* et de son *sincère amour du bien*. L'assemblée, par l'organe de son président (Hérault de Séchelles), se montra « satisfaite d'opposer à des événements malheureux la présence « d'un homme de bien [1]. » Le 2 septembre, les cinq députés commissaires n'ayant obtenu que des huées à la porte de l'Abbaye, l'Assemblée nationale aurait dû se lever et se porter tout entière là où se précipitaient les assassins. Une grande ville se croisa les bras en présence de deux cents égorgeurs; ceux qui ont parlé de la *foule immense* accourue aux portes des prisons voulaient mettre ces abominations sur le compte du peuple de Paris; les spectateurs, composés des êtres les plus immondes, ne dépassaient pas le nombre de trois à quatre cents [2]. Mme Roland dit que *le courage de cinquante hommes armés eût facilement empêché ces attentats* [3].

Ainsi se trouvent condamnés Santerre et tous les dépositaires du pouvoir public en ces jours où le couteau fut roi dans Paris, où l'extermination fut un spectacle de quatre-vingt-seize heures

1 *Moniteur*.

2 Discours de Louvet à la Convention.

3 Mémoires de Mme Roland, t. II, p. 43.

pour lequel on avait préparé des bancs destinés aux curieux! Le ministre de l'intérieur Roland agit et protesta courageusement; il ne put rien empêcher. La circulaire du comité de surveillance de la commune, signée de Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Dufort, Jourdeuil, Deforgues, Leclerc, Cally (noms que l'histoire livre à l'opprobre), et contre-signée de Danton, ministre de la justice, circulaire qui justifiait les égorgements de septembre et qui invitait la France entière à de tels exemples, est la plus grande infamie de ces jours infâmes. Ceux qui de notre temps présenteraient ces exécutions comme des mesures nécessaires eussent été dignes de signer la circulaire de la commune; leur politique aurait toute la portée des piques de septembre, toute la justice du tribunal de Maillard. Non, le crime n'est jamais nécessaire. Le crime, c'est tour à tour l'égarement ou la stupidité; il exclut le génie, l'âme humaine, les lois sociales et morales; il dissout, il brise, et ne produit rien, rien que la stupeur, qui est une suspension soudaine des forces de l'homme. Ce ne sont ni les grands cœurs ni les grands esprits qui proclament les nécessités du crime.

La circulaire de la commune arma des bandits dans quelques villes de France; mais la garde nationale les arrêta. Les nobles efforts de Vitet, maire de Lyon, et du commandant Imbert-Colomez n'empêchèrent pas de sanglants excès dans cette ville. Au nombre des victimes de ces contre-coups de septembre, on ne peut oublier le duc de la Rochefoucauld, président du département de Paris, illustre et honnête apôtre des idées nouvelles, tué à Gisors d'un coup de pavé. Le 9 septembre, Versailles eut ses massacres. Les cinquante-six prisonniers d'Orléans y furent conduits par une bande de fédérés et d'égorgeurs, et le beau dévouement de Lachaud, maire de Versailles, ne put les protéger. A peine quatre ou cinq de ces malheureux captifs parvinrent à se sauver. Les débris sanglants des victimes devinrent le jouet des barbares. Les assassins accrochèrent aux grilles du palais de

Versailles les têtes coupées, celles du duc de Brissac, de l'ancien ministre de Lessart, de MM. d'Ablancourt et de Malvoisin, et d'autres serviteurs de la monarchie tombée. Ces hideux trophées, plantés en face du palais vide, donnaient toute la mesure des malheurs du temps. Les prisons de Versailles n'échappèrent pas à la visite des bourreaux.

Ce fut au bruit du fer assassin que l'Assemblée législative acheva ses travaux. Elle fit place à la Convention nationale le 21 septembre. Il n'est pas besoin de longs discours pour apprécier l'Assemblée législative. Notre récit a été un jugement; la triste éloquence des faits l'emporte sur toute parole. L'Assemblée législative fait pitié. Elle n'a ni politique arrêtée, ni courage. Son premier mot est une insulte à la royauté, à laquelle elle n'ose pas toucher; puis elle ne sait que trembler devant les Jacobins, et enfin, depuis le 10 août, la commune ou plutôt Danton lui met le pied sur la gorge. Elle amnistie les brigands d'Avignon, accorde les honneurs de la séance aux galériens de Châteauvieux, déclare la guerre sans savoir comment elle la soutiendra, permet aux hordes du 20 juin de traverser victorieusement la salle de ses séances, frappe la liberté religieuse, subit l'insurrection du 10 août et laisse s'accomplir les atrocités de septembre. Quoi de plus! jamais assemblée politique tomba-t-elle plus bas? et qu'est-ce que l'éloquence, quand elle ne sert qu'à dorer la boue et à donner le change à la honte? Les Girondins parlaient, mais n'agissaient pas. La constitution de 91, sur laquelle la Législative devait s'appuyer, fut un roseau que l'émeute brisa entre ses mains. La Législative laissait faire les bourreaux; ses bruyantes faiblesses ne pouvaient rien pour la défense du pays. La sanglante Convention épouvantera le monde du spectacle de ses crimes; mais au moins elle aura la force, elle aura le pouvoir, et l'épée de la France retrouvera des mains vigoureuses.

CHAPITRE XIV

Formation et physionomie de la Convention nationale. — Les premiers débats de la Convention. — Dumouriez, la coalition et la bataille de Jemmapes. — La famille royale au Temple; la vie, les souffrances et les consolations du roi prisonnier. — On discute à la Convention la question du jugement de Louis XVI. — Les sentiments de Thomas Payne n'étaient pas ceux de l'Amérique. — La Convention décrète que le roi sera jugé. — Louis XVI est conduit à la Convention pour y être interrogé. — Le roi à la barre. — On lui accorde un conseil de défense.

1792



Sous l'empire de la souveraineté populaire, l'électorat et l'éligibilité étaient devenus en France le partage de tous. La seule qualité de Français, sans garantie aucune, donnait droit de participer aux affaires; le premier venu, n'ayant ni feu ni lieu, pouvait être envoyé à l'Assemblée nationale. En 1792, la plupart des grands propriétaires avaient quitté une patrie qui ne protégeait plus ses enfants, ou bien mettaient tous leurs soins à cacher leur vie. Les gens paisibles ou les gens de bien de la classe bourgeoise restaient chez eux. Les idées généreuses de 1789 ne suffisaient plus pour se faire accepter. La violence et le crime avaient passé dans la politique; la raison, l'équité étaient hors la loi. Il n'y avait plus d'autre gouvernement que celui des multitudes,

d'autre influence que celle des plus ardentes passions. Stupéfiée par le 10 août, épouvantée par les massacres de septembre, la grande portion, la portion saine du pays reculait devant les devoirs politiques; elle laissa, à peu de chose près, le champ de bataille à la populace, et la Convention naquit d'un forum orageux et terrible. L'effervescence des opinions, les exagérations brutales devinrent les principaux titres d'admission à la nouvelle assemblée. Le parti constitutionnel de l'Assemblée législative disparut aux élections. Les Girondins et une soixantaine de constituants prirent place dans le sénat révolutionnaire. Le club des Jacobins de Paris et les divers clubs des Jacobins des départements y portèrent leurs hommes. La Convention se composa de tous ceux dont le nom, à des degrés divers d'exaltation ou de dévouement, se mêlait au triomphe des idées nouvelles. Les contemporains nous disent que la fraude et la violence présidèrent aux assemblées électorales de la Convention.

Des noms atroces représentaient Paris. Plusieurs de ces noms, tels que ceux de Danton, Billaud-Varennes, Camille Desmoulins, Panis, Sergent, Fabre d'Églantine, étaient souillés du sang de septembre. Marat, l'abominable insensé, le maniaque sanguinaire, le tueur débraillé, qui vivait dans des souterrains comme les bêtes fauves dans leurs tanières, le génie qui avait conçu le massacre des prisons et qui demandait deux cent soixante mille têtes, représentait Paris! Les autres députés de la capitale de la France étaient : Robespierre, envieux du talent et de la domination, adulateur du peuple, nature hypocrite et cachée, jouant la simplicité et la franchise, travailleur persévérant que n'avaient point découragé les dédains et les huées de l'Assemblée constituante, et qui, malgré sa vicieuse prononciation, sa voix aigre, son mauvais langage, son ennuyeux débit, était parvenu, à force d'étude, à se faire écouter et à conquérir une grande influence au club des Jacobins; Robespierre le jeune, imitateur sans talent de son frère Maximilien; le comédien Collot-d'Herbois, sombre et

féroce personnage, qui, fort de son *Almanach du père Gérard*, n'avait pas compris que Louis XVI ne le nommât point ministre de la justice, et se préparait à lui faire expier cet inexcusable tort; Fréron, Legendre, Lavicomterie, qui cherchait dans les violences politiques une renommée que les lettres lui refusaient; le bonhomme Dussaulx, qu'on s'étonne de trouver à la Convention; Raffron, Beauvais, Boucher, Leignelot, Thomas, Robert, noms obscurs; Osselin, versé dans les matières judiciaires et plus égaré que cruel; Manuel, qui échangeait contre le mandat de conventionnel les fonctions de procureur de la commune; David, le peintre de la *Peste de Marseille*, du *Serment des Horaces*, de *Brutus*, que le génie des arts et le paisible amour des belles choses auraient dû préserver des crimes de l'époque : beau talent d'artiste, nullité politique, esprit faux et cœur violent, il voit un tyran dans Louis XVI, et le fier Brutus s'agenouillera aux pieds de l'empereur Napoléon! Le duc d'Orléans fermait la liste des députés de Paris; il ne gardait plus rien de sa race, pas même son nom; il espérait sauver sa vie et sa fortune en s'enveloppant dans le nom révolutionnaire d'*Égalité !*

Sieyès figurait au nombre des députés de la Sarthe; son attitude à la Convention ne sera ni digne ni courageuse. Le *Moniteur* du 6 juillet 1791 avait publié une profession de foi dans laquelle Sieyès se défendait de tourner aux opinions républicaines, et déclarait préférer la monarchie à la république parce que, *dans toutes les hypothèses, on est plus libre* sous le gouvernement monarchique que sous un gouvernement républicain. Cette profession de foi, gravement écrite, n'empêchera pas Sieyès de voter la mort de Louis XVI; ami des vingt-deux Girondins, il les verra mourir pour prix de leur résistance aux barbares décrets de Robespierre, et lui, Sieyès, assis à deux places de Robespierre, il méritera d'en être oublié, grâce à un long silence que l'histoire doit condamner de sa voix la plus sévère!

Le département de Seine-et-Oise envoya à la Convention le

journaliste Gorsas, un des instigateurs des 5 et 6 octobre, du 20 juin et du 16 août, et qui, placé en face du parti de la Montagne, ouvrit son cœur à des sentiments modérés; Treilhard, l'ancien constituant, qui se laissa subjuguer par Robespierre; Tallien, le complice des massacres de septembre et le spoliateur des victimes; Marie-Joseph Chénier, devenu célèbre depuis 1789 par la représentation d'une tragédie de parti, *Charles IX*, et passé républicain depuis son *Caïus Gracchus*, joué en 1792 au bruit des applaudissements d'un public plus accoutumé aux brailleurs de clubs qu'à la langue des poëtes; Kersaint, d'abord brillant capitaine de vaisseau, puis successeur de Mosneron à l'Assemblée législative, entrant dans la Convention pour en sortir le 20 janvier en voyant se dresser l'échafaud du roi; Hérault de Séchelles, le rapporteur du projet pour la création du tribunal extraordinaire du 17 août, et qui, absent à l'époque du procès de Louis XVI, écrivit du Mont-Blanc pour se ranger parmi les bourreaux du malheureux prince. Cambacérès, l'homme sans principes, l'heureux et célèbre louvoyeur sur la mer politique, fut un des représentants de l'Hérault. Les cinq chefs du futur directoire, Rewbel, Barras, la Réveillère-Lépeaux, Letourneur et Carnot, siégeaient sur les bancs de la Convention. Carrier, député du Cantal, trouvant la France trop peuplée pour une république, était d'avis qu'il fallait *supprimer* le tiers de ses habitants; la Convention n'aura pas un plus actif et plus horrible faucheur d'hommes. Bourdon, député de l'Oise, âme énergique et exaltée, aura sa part du crime du 21 janvier; il contribuera à détrôner Robespierre, à arrêter le glaive des bourreaux. Le même département accepta pour un de ses représentants le baron prussien Anacharsis Clootz, *l'orateur du genre humain, cœur français et âme sans-culotte*, comme il s'appelait lui-même, prédicateur d'athéisme et de république universelle, enragé contre Dieu et contre toute domination, phénomène d'extravagance, dont quelques gens voudraient aujourd'hui faire un génie.

Couthon, député du Puy-de-Dôme, qui se fit appeler *Aristide*, et Dubois-Crancé, député des Ardennes, attacheront leurs noms à d'horribles décrets. Le malheur de Louis XVI était représenté à la Convention par Drouet[1]. Merlin de Douai et Merlin de Thionville, Lepelletier de Saint-Fargeau, Lakanal, Courtois, Thibaudeau, Lamarque, apportaient à la Convention des lumières et des violences.

Dulaure, esprit curieux, piquant, érudit, écrivain sans style, sans retenue, sans croyances religieuses et fort épris des scandaleuses aventures, caractère ferme, républicain de bonne foi; Saint-Just, le jeune aide de camp de Robespierre, son confident, son âme damnée, haïssant, comme son terrible patron, les patriciens du talent après que tout autre patriciat avait cessé d'exister; Sillery, qui dans le procès du roi n'imitera point son maître; Boissy-d'Anglas, un de ceux qui gardèrent le mieux la raison au milieu de l'ivresse de la liberté, le courageux et impassible président de prairial 1795; Durand de Maillane, savant jurisconsulte, un des sages de ce temps de délire; l'Anglais Thomas Payne, l'ami de Francklin et de la cause américaine, le républicain populaire naturalisé Français par un décret de l'Assemblée législative, mais ne sachant pas un mot de notre langue et prenant pour truchement son ami Lanthenas; enfin Carra, imagination confiante, arrangeant à sa guise les événements et les hommes au profit de ses rêves de bonheur et d'affranchissement européen, et dont les *Annales* plaisaient au peuple par leur ton prophétique; tous ces hommes et d'autres encore dont le nom se présentera sous notre plume à mesure qu'ils entreront en scène, appartenaient à la Convention. L'assemblée nouvelle se partageait en trois camps

1 En 1807, l'empereur Napoléon, donnant la croix d'honneur à Drouet, alors sous-préfet à Sainte-Menehould, lui dit : « Monsieur Drouet, vous avez changé la « face du monde... » Napoléon avait le sens trop monarchique pour aimer l'homme qui arrêta Louis XVI à Varennes; mais il ne pouvait s'empêcher de regarder Drouet comme la cause accidentelle d'événements immenses.

fortement dessinés : la Montagne, la Gironde et la Plaine. La féroce minorité de la Convention s'appelait la *Montagne*, parce qu'elle occupait les gradins les plus élevés de l'Assemblée; la *Plaine* ou le *Marais* réunissait les députés indécis, timides ou modérés : c'étaient les limbes de la Convention; mais au jour marqué il sortira de ces froides et muettes régions des coups de tonnerre qui aideront à écraser Robespierre.

Les premières semaines de la Convention se passèrent en des luttes intérieures, luttes inévitables, mais sans grandeur. On voulait se reconnaître et se mesurer; on voulait savoir entre les mains de qui tomberait l'empire. Allait-il se former un triumvirat composé de Danton, de Robespierre et de Marat? Robespierre aspirait-il à la dictature? Voilà les questions que s'adressaient les partis. Les premières opérations de l'Assemblée avaient donné aux Girondins la majorité; Pétion, porté à la présidence, Condorcet, Brissot, Rabaut Saint-Étienne, Lasource, Vergniaud et Camus, élus secrétaires, promettaient la domination à la Gironde; mais la Gironde n'agissait jamais qu'à la suite. D'après ses principes, la royauté, abolie de fait, devait l'être de droit, et c'est au jacobin Collot-d'Herbois qu'elle laissa le soin de cette proposition. Une parole d'un comédien avait fait décréter l'abolition de la plus antique et de la plus glorieuse des royautés; mais le coup de pied du premier qui passe peut jeter à bas ce qu'on ne soutient plus. On aime à voir la très-grande majorité de la Convention exécrer les massacres de septembre, maudire la commune, la sanglante tyrannie de Paris. Vergniaud fut noble et beau. Danton se débattait sous les gémissantes ombres des victimes qu'il avait livrées aux assassins. Marat, cette atroce apparition que l'Assemblée supporte avec peine à la tribune, frappe par l'excès même de son audace, et la stupeur des représentants se change en une sorte d'admiration. Le jeune auteur de *Faublas* grandit tout à coup en se faisant l'accusateur des projets de Robespierre; l'éloquence aiguisa son poignard, et Robespierre en fut atteint. Toute-

fois ces premiers combats de la Gironde manquaient d'ordre et de plan; l'impression morale resta favorable à la Montagne; Robespierre en sortit plus puissant. Le sang de septembre s'était placé entre Danton et les Girondins; leur union eût été la ruine de la Montagne; Dumouriez y aurait jeté le poids de son épée. Cette union ne s'accomplit point, au grand regret de Danton, qui au fond, malgré ses crimes, aurait désiré sauver Louis XVI. La Convention, menacée par les bandits de Paris, allait perdre sa liberté et délibérer sous le glaive; la proposition du député girondin Lasource de placer l'Assemblée sous la garde d'une troupe choisie dans les quatre-vingt-trois départements, aurait dû rallier tous les chefs, tous les talents, toutes les influences de la Gironde; ils ne sentirent point assez sa très-grande importance, et la laissèrent tomber. Peut-être crurent-ils échapper ainsi aux reproches de fédéralisme que leur adressait la Montagne; mais ces reproches ne devenaient-ils pas une chimère en présence même de la proposition de Lasource? Quoi de plus contraire au partage du pays en petites républiques, que le désir de voir la France entière protéger elle-même à Paris l'indépendance de ses représentants? L'accusation de fédéralisme ne retombait-elle pas sur la Montagne, qui voulait faire de Paris un monde à part, monde d'impunité, de domination et d'oppression? Le génie sans le caractère et l'esprit de suite n'est qu'un beau et inutile éclair, un vain spectacle qui ravit et qui vous laisse dans le vide et la nuit: tel fut le génie de la Gironde.

Nous avons parlé tout à l'heure de l'épée de Dumouriez. Cette épée était restée dans son fourreau durant les négociations habiles et secrètes du général français, négociations qui sauvèrent la république naissante, et dont le ministre Lebrun dit un mot à la Convention nationale le 25 septembre. La paisible et lente retraite des Prussiens après toute condition remplie fut le dernier résultat de cette mystérieuse diplomatie qui se présentait avec des millions pour arguments. Il faut bien le dire, et nous le redirons ailleurs,



F. Th. Ruhierre sc.

COMBAT DE VALMY.

la coalition avait en vue bien plus l'abaissement et la ruine de la France que le rétablissement de Louis XVI. La cause du roi préoccupait et armait les émigrés; mais elle n'était qu'un prétexte pour l'invasion étrangère. Les trente mille gentilshommes de la frontière, tous jeunes et braves, auraient suffi, aux mois d'août et de septembre 1792, pour forcer la route de Paris et délivrer Louis XVI; on les retenait, on les trompait, on les éparpillait; le commandement des places françaises prises ne fut point confié à des gentilshommes de France, mais à des Allemands; ce n'étaient point des Français, mais des Allemands, qui commandaient au corps des émigrés; non, la coalition ne marchait point pour la cause de la royauté française, mais dans un intérêt personnel d'agrandissement. L'éducation militaire s'improvise dans notre pays; nos armées, misérables et indisciplinées, devinrent tout à coup formidables au grand étonnement de l'Europe. La victoire de Jemmapes le 6 novembre 1792, beau et véritable fait d'armes, fut autre chose que la fantastique victoire de Valmy; elle produisit un effet immense. Dumouriez y gagna de la gloire, et la France y gagna la Belgique. Le général français, soit par humanité, soit par la secrète pensée d'épargner un pays dont il espérait devenir duc ou roi, combattit, autant qu'il le put, les décrets spoliateurs de la Convention contre les riches monastères et les splendides églises belges; il ne parvint point à sauver le pays conquis des commissaires républicains accourus comme des oiseaux de proie. Il y eut alors entre la Belgique et les agents du pouvoir exécutif des marchés, des opérations financières, où le cynisme le disputait à la rapacité. Dans les derniers jours de décembre, Dumouriez était à Paris; général victorieux, il espérait intervenir utilement auprès de la Montagne pour arracher à l'échafaud le royal prisonnier du Temple, dont il connaissait la parfaite droiture et les hautes vertus.

Il est temps que nous entrions dans la tour du Temple et que nous y contemplions, tombée et captive, la famille à laquelle les

siècles font un diadème inaccessible aux piques et aux décrets. Le vieux château des Templiers, assigné pour prison à Louis XVI, avait des appartements où l'air et l'espace n'auraient pas manqué aux illustres vaincus; mais la commune ne connaissait ni le respect ni la miséricorde. Le roi ne vit ces vastes appartements que pour sentir une cruauté nouvelle; dès la première nuit, par un ordre de la commune, la famille royale fut forcée de s'établir dans la petite tour du Temple, adossée à la grande tour, mais sans communication intérieure. La petite tour formait un carré long, flanqué de deux tourelles. Elle avait quatre étages. Le premier se composait d'une antichambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la tourelle où était restée la bibliothèque du garde des archives de l'ordre de Malte. Le deuxième étage offrait à peu près la même division; la pièce la moins étroite y servit de chambre à coucher à la reine et au dauphin; Madame Élisabeth et Madame Royale occupèrent une pièce fort obscure. Le logement du roi fut une pauvre chambre au troisième étage avec un petit cabinet dans la tourelle. Le quatrième étage était fermé.

Le roi se levait à six heures du matin et se rasait lui-même. Cléry, le seul serviteur de Louis XVI depuis l'enlèvement de Chamilly et de Huë, le coiffait et l'habillait. Le roi passait dans son petit cabinet, dont il ne pouvait pas fermer la porte, pour que le municipal, toujours présent, ne le perdît jamais de vue; là il priait à genoux pendant cinq à six minutes, et lisait ensuite jusqu'à neuf heures. Cléry descendait chez la reine, qui n'ouvrait sa porte qu'à la voix du fidèle serviteur, afin d'empêcher le municipal d'entrer chez elle dans ce moment. Il donnait les soins domestiques à la reine, au jeune prince, à Madame Royale, à Madame Élisabeth; car depuis la nuit du 20 août la princesse de Lamballe, Mme et Mlle de Tourzel, Mme de Navarre, Mmes de Saint-Brice, Thibault et Bazire, tout ce qui tenait au service de la royale famille avait été chassé. Cléry ne se faisait aider de Tison et de sa femme, espions de la commune, que pour les chambres de la



Hipp. Bellangé inv. et del.

Rouargue sc.

LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE.

reine et des princesses. A neuf heures, la famille captive se réunissait pour le déjeuner : c'était chez le roi. A dix heures, elle descendait chez la reine. Louis XVI donnait alors des leçons à son fils ; il lui apprenait la géographie, l'histoire, lui répétait les plus beaux morceaux de Corneille et de Racine; le roi s'était remis au latin pour en enseigner les éléments au dauphin, et traduisait Horace et Cicéron, qu'il avait découverts dans la bibliothèque de la tourelle. Marie-Antoinette, de son côté, s'occupait de l'éducation de sa fille; les princesses passaient le reste de la matinée à coudre, à tricoter, à faire de la tapisserie.

A une heure, lorsque le temps était beau, la famille royale descendait dans le jardin, accompagnée de quatre officiers municipaux et d'un chef de légion de la garde nationale. Les travaux de maçonnerie entrepris pour isoler Louis XVI et resserrer sa captivité ne laissaient à sa promenade qu'une partie de l'allée des marronniers : le dauphin jouait au ballon, au palet, à la course, et souvent le roi jouait avec lui. L'heure de la promenade du roi avait été bientôt connue dans Paris; des visages amis se montraient aux plus hautes fenêtres des maisons qui dominaient le jardin, et les serviteurs de la royauté prisonnière trouvaient ainsi le moyen de faire acte de fidélité. C'était l'heure où Santerre, suivi de deux aides de camp, visitait la tour. Quelquefois le roi lui adressait la parole, la reine jamais[1]. Après dîner, le roi et la reine se distrayaient avec le trictrac ou le piquet. A quatre heures, Louis XVI dormait quelques instants au milieu du respectueux silence de la reine, de ses enfants et de sa sœur. La lecture d'ouvrages d'histoire, faite à haute voix par le roi ou par Madame Élisabeth, remplissait la journée jusqu'à l'heure du souper; des passages sur les infortunes des rois et les catastrophes des États provoquaient parfois des réflexions douloureuses. A huit heures, la royale famille assistait au souper du dauphin; Louis XVI y amusait ses

[1] *Journal de Cléry.*

enfants en leur donnant à deviner des énigmes tirées d'une collection du *Mercure de France*. Cléry déshabillait le jeune prince; la reine lui faisait réciter ses prières, où se mêlaient le nom de sa gouvernante, la marquise de Tourzel, et le nom de la princesse de Lamballe; quand les municipaux étaient trop près, le royal enfant ne prononçait ces deux noms qu'à voix basse. Voici une prière que la reine avait composée pour son fils :

« Dieu tout-puissant, qui m'avez créé et racheté, je vous aime.
« Conservez les jours de mon père et de ma famille. Protégez-
« nous contre nos ennemis. Donnez à ma mère, à ma tante, à
« ma sœur les forces dont elles ont besoin pour supporter leurs
« peines. »

Aux moments furtifs du soir, au coucher du dauphin, au souper du roi, de la reine ou des princesses, Cléry informait la reine et Madame Élisabeth de ce qu'il avait appris. Chaque soir à sept heures un crieur venait tout exprès, s'approchait du mur du côté de la rotonde dans l'enclos du Temple, et disait les nouvelles de l'Assemblée, de la commune et des armées : Cléry se plaçait dans le petit cabinet de la tourelle au troisième étage, écoutait en silence, et c'est ainsi que l'espoir et les alarmes, la vie et la mort montaient à la tour des prisonniers. Après les embrassements du soir, le roi se retirait chez lui, passait dans la tourelle et lisait jusqu'à minuit. Il lisait Montesquieu, Buffon, Corneille, le Tasse en italien, Hume en anglais, l'*Imitation de Jésus-Christ* en latin, le *Spectacle de la Nature* de Pluche. Le roi tombé étudiait ce qui fait la force ou la ruine des nations, et comparait son infortune aux infortunes de la scène tragique; l'homme gardé à vue dans une tour parcourait en esprit les immenses merveilles de la terre et des cieux; le chrétien résigné trouvait doux et bon de souffrir quelque chose à l'exemple du divin Crucifié. Telle était la vie des captifs du Temple; bien souvent, la nuit et le jour, leurs geôliers, coiffés du bonnet rouge, hurlaient à leurs oreilles ou dansaient

la *Carmagnole* et le *Ça ira*, et quelquefois (douce et mélancolique compensation !) des joueurs de vielle, messagers d'affections royalistes, faisaient entendre sous les fenètres du Temple la chanson de *Pauvre Jacques!* ou celle de *Henri, bon Henri, ton fils est prisonnier dans Paris!*

Louis XVI à la tour du Temple ce n'était plus un roi, mais un père de famille. D'ailleurs la vie obscure et bourgeoise plaisait à son cœur bien autrement qu'un trône. Le 21 septembre, lorsque le municipal Lubin enflait sa voix pour lire devant la tour la proclamation de l'abolition de la royauté, Hébert, connu sous le nom de *père Duchesne*, et Destournelles, depuis ministre des contributions publiques, se trouvant de garde à la porte de la chambre de Louis XVI, étudiaient du regard les émotions de son âme sur son visage; le roi, qui lisait en ce moment et qui entendait la proclamation, continua sa lecture comme s'il eût été question d'un événement indifférent. Louis XVI sentait sa vie plus légère avec la couronne de moins; un tranquille exil au fond d'une solitude, entouré des objets de sa tendresse, eût été la réalisation du meilleur de ses rèves. Les douceurs domestiques du royal prisonnier l'aidaient à supporter les outrages et la grossière tyrannie de ses gardiens; les murs se chargeaient d'inscriptions et d'images menaçantes; les guichetiers lui soufflaient au visage de la fumée de tabac; ils en soufflaient surtout au visage des princesses. La famille royale manquait de linge et de vètements; les princesses les rapiéçaient elles-mèmes; souvent Madame Élisabeth était obligée d'attendre que le roi fût couché pour raccommoder ses vètements.

Le 29 septembre, papier, encre, plumes, crayons, furent enlevés aux captifs; cette mesure s'accomplit le matin; elle précéda de quelques heures une mesure plus cruelle, la translation du roi dans la grande tour : une pièce n'ayant pour tout meuble qu'un grabat devint la chambre de Louis XVI; les peintres et les colleurs y travaillaient. Le lendemain, un morceau de pain et une carafe

de limonade furent le déjeuner du roi; il partagea son pain avec son serviteur, qu'on avait oublié. Après quelques semaines d'angoisses, la royale famille se trouva réunie dans la grande tour, haute d'environ cent cinquante pieds et formant quatre étages voûtés, soutenus au milieu par un gros pilier depuis la base jusqu'à la flèche. Le roi logeait avec le dauphin au deuxième étage; la reine, sa fille et sa sœur, au troisième. Le papier peint de l'antichambre du roi représentait l'intérieur d'une prison; on avait affiché en lettres majuscules sur un des panneaux la Déclaration des droits de l'homme encadrée dans une bordure aux trois couleurs. Les croisées avaient des abat-jour qui dérobaient toute vue de la terre et ne laissaient apercevoir que le ciel; ces rigueurs semblaient apprendre aux captifs qu'ils devaient dire adieu à toute espérance de ce monde et ne diriger leurs pensées que vers les régions éternelles. Au mois d'octobre, on dépouilla Louis XVI des ordres de Saint-Louis et de la Toison-d'Or, qu'il portait encore. Le 1er novembre, la Convention lui envoya une députation, dont Drouet faisait partie; il y avait dans le choix du maître de poste de Varennes un calcul de dureté, une sinistre fantaisie. Le roi demanda aux députés du linge et des vêtements; on promit, et on n'envoya rien. Des historiens ont admiré les largesses de l'Assemblée nationale à l'égard de l'auguste prisonnier; elle vota 500,000 francs pour les dépenses de Louis XVI dans la tour du Temple; mais toute cette munificence s'est réduite au paiement de 2,000 livres en assignats apportées au roi le 3 septembre par le secrétaire de Pétion, et au remboursement des 526 livres que Huē avait avancées au roi.

La municipalité du 2 décembre, qui remplaça celle du 10 août, produisit un redoublement de tyrannie dans la tour du Temple. Le 7 décembre, un arrêté de la nouvelle commune ordonna d'ôter aux captifs « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres « instruments tranchants dont on prive les prisonniers présumés « criminels. » Le roi se dépouilla d'un couteau qu'il avait dans

sa poche, de ciseaux et d'un canif enfermés dans un petit portefeuille en maroquin rouge. Les municipaux firent disparaître jusqu'au compas pour rouler les cheveux et aux petits instruments de toilette, et ne laissèrent pas aux princesses les petits meubles utiles à leur travail. Un tourne-vis, un tire-bourre et un petit briquet étaient restés dans le nécessaire du roi; un municipal s'en saisit. Les fourchettes et les couteaux de table paraissaient dangereux aux commissaires; ils décidèrent que la royale famille s'en servirait, mais qu'à la fin de chaque repas on les enlèverait. Un triste sourire accueillait ces précautions destinées à empêcher des captifs si chrétiens d'attenter à leurs jours. Chaque heure amenait un surcroît d'oppression, et cet acharnement faisait pressentir des catastrophes. Louis XVI, qui depuis la fin de 1789 avait plus d'une fois annoncé sa mort, comprit que la Révolution se préparait à un régicide; il se dit qu'il ne lui restait plus qu'un petit nombre de jours à passer sur la terre; et le temps lui parut marcher d'un pas trop rapide. Voici à ce sujet une anecdote inconnue jusqu'ici. L'horloger Janvier montait la pendule du royal prisonnier; un jour il s'aperçut de la disparition de l'aiguille qui marquait les secondes; il s'étonna, et remplaça l'aiguille sans mot dire. Quand l'horloger revint, l'aiguille des secondes manquait encore. Janvier n'y comprenait rien; il la remplaça de nouveau, mais après avoir laissé éclater sa mauvaise humeur. Une troisième fois l'horloger trouva le même sujet de surprise et d'impatience, et comme il ne put s'empêcher d'en parler vivement au roi. « Calmez-vous, Janvier, lui dit Louis XVI, c'est moi qui ai ôté « l'aiguille des secondes pour que le temps ne me parût pas aller « si vite. » Nulle impression de douleur n'a manqué au royal prisonnier, dont les jours étaient comptés, et qui voulait diminuer à ses yeux la vitesse des heures.

Tandis que la tour du Temple était le paisible sanctuaire des résignations, des attendrissements pieux, des vertus surhumaines; tandis que Louis XVI étonnait ses guichetiers par le spectacle de

sa nature simple, patiente, inoffensive, la Convention demandait le jugement du *tyran*, comptait ses *crimes*, énumérait ses *cruautés*. Les papiers de l'armoire de fer, pratiquée peu de temps avant le 10 août dans un couloir qui conduisait au cabinet du roi aux Tuileries et dénoncée par le serrurier Germain, furent une pâture nouvelle pour les passions ameutées. Roland emporta ces papiers, et les livra à l'Assemblée comme les témoignages évidents de la conspiration de Louis XVI, de l'existence de ce fameux *cabinet autrichien*, invention perfide qui avait pour but de transformer en trahisons des rapports naturels et légitimes. Les secrets qui s'échappèrent de l'armoire de fer n'avaient aucune portée contre Louis XVI; ils n'outre-passaient point ses droits d'influence, de résistance et de gouvernement. Le rapport de Valazé, député de l'Orne, au nom de la commission extraordinaire chargée d'instruire le procès du roi, lu à la séance du 6 novembre, est un monument de mensonge et de haine en style déclamatoire; Valazé tranchait la question d'inviolabilité par des raisons politiques qui n'étaient que le bon plaisir des factions. Mailhe, député de la Haute-Garonne, fit le 7 novembre, au nom du comité de législation, un rapport sur la question de compétence du tribunal, dont la conclusion donnait à l'Assemblée le droit de juger Louis XVI. Les motifs de ce rapport, supérieur à celui de Valazé, reposaient tantôt sur d'ingénieux sophismes, tantôt sur la logique des révolutions, qui n'est pas la logique de la raison humaine.

Cette question : « Le roi peut-il être jugé? » commença à retentir le 13 novembre à la tribune de la Convention nationale. Le député Morisson parla le premier; il voulait sauver le roi; il soutint qu'il n'y avait pas de loi qui autorisât à le juger. Et ce qui caractérise le désordre des idées de ce temps, Morisson se montrait indigné des *crimes*, des *perfidies*, des *atrocités* de Louis XVI; il l'appelait un *monstre sanguinaire*, traître à la patrie, et convenait que le roi avait *fait égorger des milliers de citoyens;* pour se faire pardonner son opinion sur l'illégalité du procès, il accordait aux

Jacobins que Louis XVI était un grand coupable! C'était de la modération extravagante ou lâche. Le fanatisme lui répond avec Saint-Just; ce jeune homme de vingt-quatre ans, le plus jeune des députés de la Convention, est le plus sauvage à l'égard de ce roi qu'il faut faire disparaître. Juger un roi comme on jugerait un simple citoyen, mais ce serait là une fausse mesure! La postérité s'étonnera, dit Saint-Just, « de la barbarie d'un siècle où ce « fut quelque chose de religieux que de juger *un tyran*... juger, « c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice. Quel « rapport de justice peut-il y avoir entre l'humanité et les rois?... « Le procès doit être fait à un roi, non point pour les crimes de « son administration, mais pour celui d'avoir été roi. » Ce sont là des arguments de guillotine. Saint-Just invoque le droit de Brutus sur César. Dix-huit siècles de civilisation chrétienne n'existent pas pour lui. Il refuse le rang de citoyen et donne le nom d'*étranger* au descendant de ceux qui ont fait la France. Saint-Just avait le froid et l'insensibilité du fer. La Montagne s'enthousiasma de cette cruelle parole; le reste de l'Assemblée en eut le frisson. Fauchet, l'évêque assermenté du Calvados, soutint l'inviolabilité royale, et demanda qu'on *condamnât* Louis XVI *au long supplice de vivre au milieu d'un peuple libre*. Robert désirait l'abolition de la peine de mort; mais il jugea bon d'y préluder par le supplice de Louis XVI. Royer parla de l'inutilité de la mort du roi, puisque le trône était pour jamais abattu en France; il rappela l'abolition de la servitude par le royal accusé, et déploya de l'habileté dans sa défense. L'abbé Grégoire se montra brutal et violent.

Dans la séance du 20 novembre, on lut à la Convention une lettre de Thomas Payne, député de Calais, qui insultait Louis XVI et concluait à sa mise en jugement. On a dit que Thomas Payne avait reçu lui-même de Louis XVI un don de six millions destiné à la jeune Amérique, et sa lettre à la Convention a été prise pour l'ingrate voix de l'Amérique affranchie. Thomas Payne, naturalisé

Américain comme il fut plus tard naturalisé Français, ne fit point partie de la commission des États-Unis chargée de solliciter les secours de la France : les trois commissaires furent Francklin, Deane et Lee. Payne, à la Convention, représentait Calais, et non point l'Amérique; l'hostilité de son attitude ne prouve pas l'ingratitude des États-Unis envers le roi libérateur. Les sentiments de l'Amérique respiraient dans l'âme de Morris, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France. Avant le 10 août, Morris avait médité un plan d'évasion pour le roi. Pendant le procès, il concerta avec plusieurs membres de la Convention la fuite de Louis XVI en Amérique [1]. Vers la fin de juillet 1792, le roi déposa entre les mains du ministre américain la somme de sept cent quarante-huit mille livres tournois. Une partie de cette somme servit à sauver les jours de plusieurs serviteurs du roi sur lesquels allait se lever le fer de septembre. L'Amérique n'a jamais cessé de bénir le nom de Louis XVI; dans ses hommages reconnaissants, elle ne sépare pas ce nom de ceux de Lafayette et de Vergennes.

Robespierre, qui trônait aux Jacobins, qui enchantait les multitudes par son affectation de désintéressement et de dévouement austère, qui avait grandi à la Convention par les fautes de la Gironde, prit enfin la parole sur la grande question du procès. Il reproduisit Saint-Just avec plus d'autorité, plus d'idées et de développement. Il fut terrible en mettant en regard la vie du roi et l'intérêt de la république naissante. Robespierre voulait une condamnation, mais pas de jugement; le supplice du roi devait être une mesure de salut public. « Si Louis XVI n'est pas con-
« damné, la république n'est pas absoute; s'il est innocent, que
« devient la Révolution?... Le droit de punir le tyran et celui
« de le détrôner, c'est la même chose... Les peuples lancent la
« foudre, voilà leur arrêt. Ils ne condamnent pas les rois, ils les

[1] Voyez *Sparks of Morris*, vol. I, p. 380 et suiv.

« suppriment, ils les replongent dans le néant! » La politique de Robespierre dans ce discours était une théorie d'extermination pour le *salut de la patrie*; il creusait un abîme où devaient tour à tour tomber tous les partis de la Révolution. L'Assemblée ne voulut point de l'arrêt sans jugement. Elle décréta, le 3 décembre, que Louis XVI serait jugé par la Convention nationale. Le pain était cher, le numéraire rare; les subsistances circulaient difficilement au milieu de l'effroi universel; les faubourgs de Paris applaudirent au décret du 3 décembre; ils ne doutaient pas que l'immolation de Louis XVI ne fût la fin de tous les maux. Saint-Just souriait à la mort du roi comme à la cessation de tous les abus. La Montagne voyait dans le procès du roi une épreuve ou plutôt un piége pour le patriotisme de la Gironde. « Si les Girondins, disait-elle, refusent de frapper le tyran, c'est « qu'ils veulent frapper la liberté. » En se laissant arracher le jugement du roi, ils mettaient leur espérance dans l'appel au peuple. Un second discours de Robespierre tira Vergniaud de son silence. Vergniaud s'élève à la grande éloquence en montrant qu'un acte aussi considérable que le jugement d'un roi ne peut s'accomplir sans le consentement évident et direct de la nation souveraine, en montrant la Convention nationale sous les menaces des assassins de Paris, en signalant les désastreuses conséquences du supplice du roi. Mais la peur avait plus d'empire que l'éloquence. Une commission de vingt et un membres était nommée pour dresser l'acte d'accusation contre le prisonnier du Temple; le 10 décembre, Lindet, chargé du rapport, déroula la longue histoire des crimes de *Louis Capet*. La Convention décréta que Louis XVI serait interrogé à sa barre le lendemain.

Le 11 décembre, avant le lever du jour, la générale battait dans Paris. Un immense déploiement militaire avait été ordonné. On voyait de la cavalerie et du canon dans le jardin du Temple. Le roi, averti par Cléry, savait qu'on allait le conduire à la Convention. A neuf heures, la royale famille déjeuna comme

de coutume. Louis XVI, cédant aux instances répétées de son fils, consentit à jouer avec lui au siam. Le dauphin perdit toutes les parties, et deux fois il ne put passer le nombre seize. « Toutes « les fois que j'ai ce point de seize, dit le royal enfant, je ne « peux gagner la partie. » Le roi se tut, et retomba tristement sur sa destinée. A onze heures, Louis XVI vit deux municipaux lui arracher son fils pendant qu'il lui donnait une leçon de lecture. Cléry conduisit le dauphin chez la reine. A une heure, Chambon, maire de Paris, entra dans la chambre du roi; Chaumette, procureur de la commune, Coulombeau, secrétaire-greffier, et Santerre l'accompagnaient. Le greffier lut le décret portant que *Louis Capet* serait traduit à la barre de la Convention. « Capet n'est pas mon nom, dit le roi; c'est le nom d'un « de mes ancêtres. » Il se plaignit ensuite d'avoir été séparé de son fils pendant les deux heures qu'il avait passées à attendre la municipalité, et dit au maire qu'il allait le suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que ses ennemis avaient la force en main. Cléry donna au roi sa redingote et son chapeau. On partit.

La voiture du royal prisonnier s'avança par le boulevard au milieu d'escadrons et de bataillons, à travers une foule immense. Louis XVI étant arrivé dans la cour des Feuillants, Santerre annonça à la Convention que *Louis Capet attendait ses ordres*. Barrère occupait le fauteuil de la présidence. Le roi fut introduit, et s'assit à la barre entre deux officiers municipaux. Des hommes armés de sabres et de pistolets remplissaient les tribunes publiques. Il était deux heures et demie.

Un secrétaire de l'Assemblée lut l'acte d'accusation; le royal captif opposa un front impassible à ce long tissu d'odieux mensonges. Le président fit subir au roi un interrogatoire qui dura trois heures. Louis XVI répondit avec simplicité, netteté, dignité. « J'étais ému jusqu'aux larmes de ses paroles touchantes, dit « Durand de Maillane; j'admirai la clarté et la précision de ses

« réponses, prononcées d'une voix sonore et ferme [1]. » Quant à nous, nous aurions mieux aimé que le roi n'eût pas répondu. Il céda à l'espoir de convaincre l'Assemblée de son innocence. Mais répondre, c'était reconnaître le droit d'être interrogé, et ce droit la Convention ne l'avait pas. Nous reviendrons sur ce point. Valazé, le député rapporteur, avait déposé les pièces du procès [2] sur une petite table placée dans l'intérieur de la salle; il était placé à la gauche du roi un peu en avant, et chargé de lui demander s'il reconnaissait les pièces. Valazé ne se tournait pas vers Louis XVI; mais il prenait de la main droite les pièces sur la table, et les présentait au roi par derrière l'épaule, en disant : *Reconnaissez-vous cela?* Le roi les parcourait rapidement de très-près parce qu'il avait la vue basse, répondait *oui* ou *non*, et les rendait au rapporteur, qui les reprenait de même par-dessus l'épaule. La nuit était venue. Deux flambeaux posés sur la petite table éclairaient l'insolente attitude de Valazé. Trois lustres jetaient sur l'assemblée de pâles clartés. Il était six heures du soir lorsque le président dit au royal accusé : « Louis, la Convention « nationale vous permet de vous retirer. » Au sortir de la séance, le roi souffrait de la faim; le procureur de la commune venait de recevoir la moitié d'un pain; Louis XVI lui en demanda un morceau; Chaumette l'accorda. Une grande affliction attendait le roi à son retour au Temple; Chambon lui signifia le cruel décret qui le séparait de sa famille : c'était frapper le roi au côté le plus sensible. Il avait fait son univers de cette étroite vie de famille qui n'excluait pas les souffrances, mais qui les mettait en commun; et le décret de séparation venait tout briser, tout ravir!

Quelques députés féroces voulaient refuser à Louis XVI ce que les tribunaux accordent au dernier des scélérats : une défense! Un décret permit au roi de se choisir un conseil. Le choix de

[1] *Histoire de la Convention nationale*, par Durand de Maillane.

[2] Le recueil complet des pièces du procès forme 4 volumes in-8°.

Louis XVI s'arrêta sur deux anciens membres de l'Assemblée constituante, tous les deux avocats de grande renommée : Target et Tronchet. Quel honneur dans une pareille cause ! Target, par son refus, montra qu'il n'était pas digne d'une telle gloire. Tronchet accepta l'illustre mission. Un jeune avocat de Bordeaux, Desèze, remplaça Target et conquit un nom immortel. Le vieux Malesherbes, du fond de sa retraite, s'était offert à la Convention pour se dévouer à son maître; la Convention n'avait point repoussé cet ami des derniers jours. Un jeune poëte qu'attendait l'échafaud, André Chénier, sollicita auprès de M. de Malesherbes et obtint le périlleux honneur de s'asseoir à côté de lui sur le banc de la défense. Tous les partis méprisent les lâches; le sentiment public se souleva contre le refus de Target, et de divers côtés partirent des offres généreuses. Une femme, Mme Aubry, de Montauban, qui, sous le pseudonyme d'Olympe de Gouges, avait publié des ouvrages inspirés par l'enthousiasme de la liberté, écrivit à la Convention pour demander la permission d'être le défenseur officieux de Louis XVI [1]; Sourdat, de Troyes, fidèle serviteur de la royauté tombée, sollicita le même honneur; Lally, Cazalès, Malouet, le baron d'Aubier, écrivirent de l'exil et demandèrent un sauf-conduit pour venir assister le royal accusé. Dalmas, ancien membre de l'Assemblée législative, publia un mémoire, et Necker un plaidoyer en faveur de Louis XVI. Ceux qui avaient connu le plus honnête, le plus pur des rois, le roi le plus sincèrement ami du peuple, ou qui avaient suivi les événements avec intelligence et justice depuis quatre ans, n'auraient confié qu'à la simple vérité le soin de décharger l'auguste accusé de tant d'accusations monstrueuses. Mais la vérité sous le coup des révolutions, c'est l'enfant aux bords des mers défendant aux flots d'effacer ce qu'il vient d'écrire sur le sable !

[1] Mme Aubry fut arrêtée et guillotinée après le 21 janvier.

CHAPITRE XV

Testament de Louis XVI. — La défense du roi à la barre de la Convention. — Les députés votent au milieu des massacres et de la terreur. — La soirée du 16 janvier. — La Convention prononce l'arrêt de mort. — Le conseil exécutif signifie à Louis XVI sa condamnation. — Le dernier entretien du roi avec sa famille. — Préparation religieuse à la mort. — Sommeil de la dernière nuit. — La matinée du 21 janvier à la tour du Temple. — Le roi part pour l'échafaud. — Consommation du régicide. — Grandeur morale de Louis XVI. — Immenses difficultés de son règne dont l'histoire n'a pas tenu assez compte.

1793



Le jour de Noël, solennité joyeuse du christianisme, jour de promesse, de salut et d'espérance, Louis XVI, qui n'ignorait pas jusqu'où devaient aller les desseins des méchants, se recueillit devant Dieu et devant les siècles futurs; il écrivit son testament au milieu des outrages de ses gardiens et des féroces passions armées contre lui; voici ce monument, une des plus belles pages de l'histoire humaine, la plus belle page de l'histoire des rois :

« Au nom de la très-sainte Trinité, du Père et du Fils et du « Saint-Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre « mil sept cent quatre-vingt-douze, moi Louis seizième du nom, « roi de France, étant depuis quatre mois renfermé avec ma

« famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient « mes sujets, et privé de toute communication quelconque, « même, depuis le onze du courant, avec ma famille; de plus, « impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir « l'issue, à cause de la méchanceté des hommes, et dont on ne « trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune loi existante; « n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées et auquel je « puisse m'adresser : je déclare ici en sa présence mes dernières « volontés et mes sentiments.

« Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur; je le prie de la « recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses « mérites, mais par ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui « s'est offert en sacrifice à Dieu son Père pour nous autres « hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le « premier.

« Je meurs dans l'union de notre sainte mère l'Église catho- « lique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une « succession non interrompue, de saint Pierre, auquel Jésus- « Christ les avait confiés.

« Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu « dans le symbole et les commandements de Dieu et de l'Église, « tels que l'Église catholique les enseigne et les a toujours en- « seignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les diffé- « rentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Église « de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et m'en rappor- « terai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les « supérieurs ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, « donnent et donneront conformément à la discipline de l'Église, « suivie depuis Jésus-Christ.

« Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans « l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime « pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chré- « tienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes

« péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les dé-
« tester et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du
« ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la
« confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond
« que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma
« volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline
« et à la croyance de l'Église catholique, à laquelle je suis tou-
« jours resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de recevoir
« la ferme résolution où je suis, s'il m'accorde vie, de me servir,
« aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique,
« pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de
« pénitence.

« Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés par inadver-
« tance (car je ne me rappelle pas avoir fait sciemment aucune
« offense à personne), ou ceux à qui j'aurais donné de mauvais
« exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils
« croient que je peux leur avoir fait; je prie tous ceux qui ont
« de la charité d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir de
« Dieu le pardon de mes péchés.

« Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes
« ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je
« prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un
« faux zèle ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de
« mal.

« Je recommande à Dieu ma femme et mes enfants, ma sœur,
« mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par les
« liens du sang ou par quelque autre manière que ce puisse
« être; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de misé-
« ricorde sur ma femme, mes enfants et ma sœur, qui souffrent
« depuis longtemps avec moi; de les soutenir par sa grâce, s'ils
« viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde
« périssable.

« Je recommande mes enfants à ma femme; je n'ai jamais

« douté de sa tendresse maternelle pour eux; je lui recommande
« surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de
« ne leur faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont
« condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et
« périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire
« solide et durable de l'éternité. Je prie ma sœur de vouloir con-
« tinuer sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de
« mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

« Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle
« souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir
« donnés dans le cours de notre union; comme elle peut être sûre
« que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque
« chose à se reprocher.

« Je recommande bien vivement à mes enfants, après ce qu'ils
« doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours
« unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnais-
« sants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux,
« et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme
« une seconde mère.

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir
« roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses con-
« citoyens; qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et
« nommément ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins
« que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples
« qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps qu'un roi
« ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son
« cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement,
« étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il
« est plus nuisible qu'utile.

« Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes
« qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se
« trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une
« dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents

« de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont « malheureux pour moi.

« Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient « attachées, qui ne se sont pas conduites envers moi comme « elles le devaient et qui ont même montré de l'ingratitude; « mais je leur pardonne (souvent, dans les moments de trouble « et d'effervescence, on n'est pas maître de soi), et je prie « mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur « malheur.

« Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux « qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé; « d'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de « la déloyauté de gens à qui je n'avais jamais témoigné que des « bontés; de l'autre, j'ai de la consolation à voir l'attachement « et l'intérêt gratuit que beaucoup de personnes m'ont montré; « je les prie d'en recevoir tous mes remercîments. Dans la si- « tuation où sont encore les choses, je craindrais de les com- « promettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande « spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir « les reconnaître.

« Je croirais calomnier cependant les sentiments de la nation « si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly « et Huë, que leur véritable attachement pour moi avait portés à « s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en « être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, « des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est « avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, « je prie messieurs de la commune de lui remettre mes hardes, « mes livres, ma montre, ma bourse, et les autres petits objets « qui ont été déposés au conseil de la commune.

« Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient « les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir « user envers moi : j'ai trouvé quelques âmes sensibles et com-

« patissantes ; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tran-
« quillité que doit leur donner leur façon de penser.

« Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze de recevoir « ici tous mes remercîments et l'expression de ma sensibilité, « pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour « moi.

« Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant « lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés « contre moi.

« Fait double à la tour du Temple, le vingt-cinq décembre « mille sept cent quatre-vingt-douze. »

Signé « LOUIS. »

En lisant le testament de Louis XVI, le cœur se serre aux paroles qui s'adressent à Marie-Antoinette, à son fils, à sa sœur, royales victimes que la Révolution n'épargnera point ; ce fils que le roi charge de récompenser les services de la fidélité, périra de tristesse, de misère et de faim dans les ténèbres d'un cachot. Le prisonnier du Temple, dans la grandeur sereine de son infortune, avait le privilége de donner la gloire ; il a revêtu d'un immortel éclat les six noms qu'il a écrits dans son testament. Il n'y a rien de plus beau que le testament de Louis XVI, parce qu'il n'y a rien de plus grand dans le monde qu'un roi outragé et accusé qui pardonne.

Ce fut le 26 décembre que le roi comparut de nouveau devant la Convention pour se défendre. La veille il avait demandé à Malesherbes ce qu'il pouvait, lui pauvre prisonnier, pour récompenser Tronchet et Desèze : « Embrassez-les, » lui avait dit le noble vieillard ; et le matin du 26 décembre, Louis XVI paya de ses embrassements et des larmes de son cœur le dévouement de ses défenseurs : prix magnifique qui surpassait tout l'or, toutes les dignités de la terre ! Le prince attendit une heure autour de la salle des séances de la Convention ; la royauté accusée faisait

antichambre à la porte de ses juges, ou plutôt de ses bourreaux. Les défenseurs, en attendant, causaient avec Louis XVI, lui donnant les titres de *Sire* et de *Majesté*. « Qui vous rend si hardis, « leur dit Treilhard, de prononcer ici des noms que la Convention « a proscrits ? — C'est le mépris de la vie, » répondit tranquillement Malesherbes. La grandeur du dévouement au roi égalait la haine de ses ennemis. La séance s'ouvrit. Desèze prononça son discours, dont le plan et les idées avaient été combinés avec Malesherbes et Tronchet. Devant cette assemblée où Desèze *cherchait des juges, et ne trouvait que des accusateurs*, il démontra la fausseté des griefs amassés contre Louis XVI. S'il eût suffi d'avoir raison pour gagner le procès, Desèze eût sauvé le royal accusé. Il rétablit dans leur vérité tous les actes de ce règne transformés en conjurations et en forfaits, et la parole du défenseur aurait pu exciter des remords dans l'Assemblée. Mais l'équité et le bon droit n'ont plus d'empire en présence du parti pris. Une seule chance pouvait renverser ce parti pris : c'était une éloquence allant droit au cœur, remuant les entrailles, arrachant à l'homme sa dureté, ranimant ce fonds de pitié qui ne s'éteint jamais tout entier dans les replis et les recoins de l'âme, humanisant enfin les tigres : cette éloquence ne se rencontra point, et d'ailleurs Louis XVI ne l'eût pas acceptée peut-être, lui qui obligea Desèze à retrancher une péroraison pathétique : « Je ne veux pas, « avait-il dit, attendrir mes accusateurs. » Après que Desèze eut fini de parler, le roi se leva, déclara que sa conscience ne lui reprochait rien, que ses défenseurs n'avaient dit que la vérité, que son cœur était déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation du sang versé et des malheurs du 10 août, et qu'il ne s'attendait pas à ce reproche, lui qui aurait donné sa vie pour épargner une goutte du sang du peuple. Et Louis XVI se retira.

Lanjuinais, dans un très-noble et très-courageux discours; Pétion, dans des paroles prononcées au milieu d'un effroyable

tumulte, demandèrent que la Convention rapportât le décret par lequel elle s'arrogeait le droit de juger Louis XVI. L'Assemblée maintint son décret, sur la proposition de Couthon. L'appel nominal fut décrété sur les trois questions suivantes :

Le roi est-il coupable?

Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple?

Quelle sera la peine?

Les six cent quatre-vingt-trois députés présents [1] répondirent : « Oui, » sur la première question. L'appel au peuple renfermé dans la seconde question, et qui était l'espérance des amis du roi, fut repoussé par quatre cent vingt-quatre voix; au nombre des deux cent quatre-vingt-un députés qui votèrent pour ce recours à la nation, se montraient les chefs du parti girondin. Robespierre ne voulait pas du jugement des quarante-cinq mille communes de France, qui ne cachaient point leur mécontentement de l'immense et tyrannique puissance des clubs; la vraie souveraineté du peuple eût arraché à l'échafaud la royale victime : la minorité des appelants ne laissa plus de doute sur la désastreuse issue du procès.

Durant les trois jours de l'appel nominal sur la question de la peine, des troupes de bandits armés de sabres et de bâtons environnaient la salle de l'Assemblée, inondaient les abords de la Convention, et menaçaient de la mort chaque député qui se rendrait coupable de justice ou de pitié envers Louis XVI; « ou sa tête ou la tienne, » tel était le mot d'ordre qui devait faire trembler le député. Des pièces de canon étaient braquées aux deux entrées de la Convention : les apostrophes menaçantes et les applaudissements sanguinaires partaient des tribunes publiques.

« Par quelle lettre commencera l'appel nominal? » avait de-

1 Les soixante-six autres députés étaient absents par maladie ou par commission, ou bien s'étaient récusés.

mandé Desèze à un jeune ami qui l'aidait à soutenir Malesherbes dans l'étroit escalier de leur tribune; « allez vous en informer à « la tribune du Logographe. » Le jeune homme était revenu disant : « C'est le G. — Tant mieux, répondait Desèze, c'est la « Gironde; leur vote nous est favorable, et son influence entraî- « nera les autres. » Mais à l'appel nominal les premières voix prononcèrent la mort. « Ce n'est pas la Gironde, ce jeune homme « se trompe, c'est impossible! dit Malesherbes. — Hélas! ré- « pondit Desèze, il ne se trompe pas, tout est perdu[1] ! » La terreur planait sur la Convention; les juges délibéraient sous le couteau; Vergniaud l'avait dit; le moment était venu d'opposer l'intrépidité de la conscience aux menaces des méchants; ces Romains de la Gironde, qui tant de fois avaient parlé de mourir sur les chaises curules, étaient arrivés au jour d'un beau trépas; mais la force manqua à ces lyres de tribune, et Vergniaud, le premier des votants de son parti, laissa tomber la mort sur la royale tête que protégeait, peu de jours auparavant, son éloquence. Le vote de Vergniaud fut le signal de la désertion des députés, qui votèrent la mort contre leur conscience. Les Girondins régicides excitent plus vivement l'indignation de l'histoire que les Montagnards, dont les sinistres suffrages se trouvèrent au moins d'accord avec leurs opinions. Daunou pensait que le roi eût été sauvé, si la Gironde avait été appelée la dernière au scrutin.

Ce fut dans la soirée du 16 janvier que les derniers votes retentirent à la Convention. Les clartés des lustres et des flambeaux laissaient l'assemblée au milieu d'un mélange de lumière et d'ombre; on eût dit une immense chambre sépulcrale où se balançait la mort escortée du crime. Pâles, inquiets, sans repos, les députés allaient et venaient, les uns déjà la proie du remords,

[1] Le jeune homme qui figure ici était M. Roux-Laborie, que nous avons connu dans sa vieillesse, et qui contait avec beaucoup de verve et d'esprit.

les autres luttant avec eux-mêmes, écoutant la peur, la repoussant et lui cédant encore. Le mot de *mort*, tombant de la tribune plus fréquemment que le mot de *bannissement*, réjouissait les féroces visages des tribunes, et consternait les amis de Louis XVI cachés en des coins obscurs de la salle. Une silencieuse curiosité accueillit le nom du duc d'Orléans, appelé le dernier à la tribune; il vota pour la mort; on entendit des murmures de surprise et de mépris: ce double crime contre la justice et contre la nature étonna même la portion la plus infernale de la caverne régicide. Pendant le solennel et lugubre dépouillement du scrutin, un député des Deux-Sèvres, Duchâtel, malade, se fit porter à la Convention; il recueillit ce qui lui restait de force pour voter contre la mort, malgré les vociférations des tribunes; mais son suffrage inutile ne fut qu'une leçon de courage donnée aux lâches de la Convention. Vergniaud, qui, par les hasards de la présidence, avait proclamé la déchéance du roi à l'Assemblée législative, allait prononcer à la Convention sa condamnation à mort: les Montagnards souriaient de ces fortuites humiliations de l'orateur girondin. Trois cent trente-quatre votes repoussaient la peine capitale; trois cent quatre-vingt-sept demandaient la mort. En retranchant les quarante-six voix qui voulaient le sursis à l'exécution, la mort ne réunissait qu'une majorité de sept suffrages! On peut donc dire avec vérité que ce fut le vote de Vergniaud et de ses amis qui fit tomber la tête de Louis XVI. On raconte que le président lut l'arrêt de mort d'une voix émue; c'était son propre arrêt que Vergniaud lisait devant la postérité. Malesherbes, Tronchet et Desèze apportèrent à la barre un acte de Louis XVI qui était un appel à la nation; la Convention ne tint compte ni de l'acte d'appel ni du sursis.

Pour juger de la physionomie générale des départements à cette époque, il nous a paru intéressant de les comparer dans les votes de leurs représentants au scrutin régicide. Les plus mauvais furent Paris, les départements de la Haute-Loire, de la Haute-

Marne, du Nord, du Var, des Bouches-du-Rhône, de l'Oise, du Puy-de-Dôme, de l'Ariège, de la Corrèze, de la Dordogne, de l'Yonne, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir; les moins mauvais, la Meuse, la Seine-Inférieure, le Calvados, les Côtes-du-Nord, la Haute-Vienne, la Corse, le Morbihan; il n'y eut que deux départements dont la députation entière repoussa le régicide : les Hautes-Alpes et les Basses-Pyrénées, le voisinage du Piémont et le pays de Henri IV.

Les larmes du vieux Malesherbes annoncèrent au roi l'arrêt de la Convention. C'était le 17 janvier à neuf heures du matin. Louis XVI reçut la nouvelle sans surprise et sans émotion; il ne se préoccupa que du sort de sa famille et des malheurs qui allaient tomber sur la France. Le 18, le roi demanda à Cléry le volume de l'Histoire d'Angleterre qui renfermait le récit de la mort de Charles Ier. Le 19, un municipal inventoria les meubles et les effets du logement de Louis XVI, et fouilla minutieusement dans tous les coins. Le 20, à deux heures après midi, la porte de la chambre s'ouvrit pour laisser entrer le *conseil exécutif* : Garat, ministre de la justice, Lebrun, ministre des affaires étrangères, Grouvelle, secrétaire du conseil, le président et le procureur général syndic du département, le maire et le procureur de la commune, le président et l'accusateur public du tribunal criminel. Santerre faisait partie du cortége. Garat, le chapeau sur la tête, dit au roi qu'il allait entendre le décret de la Convention; le secrétaire Grouvelle le lut d'une voix tremblante. Au mot de *conspiration*, l'indignation de Louis XVI s'exprima par un mouvement de ses lèvres : aux mots de *peine de mort*, son regard se leva comme pour invoquer l'appui divin. Pendant cette lecture, son attitude fut grande et belle. La tour du Temple fut le Versailles de la royauté de Louis XVI; c'est là surtout que l'admiration le trouve. Le roi remit à Garat une lettre à la Convention nationale; il demandait un délai de trois jours pour se préparer à paraître devant Dieu, un ecclésiastique de son choix, le bonheur

de voir sa famille sans témoins quand il voudrait, et recommandait ses serviteurs à la bienveillance de la nation. Il donna à Garat l'adresse de M. Edgeworth de Firmont à Choisy-le-Roi. Cet ecclésiastique, non assermenté, était le directeur de Madame Élisabeth, qui l'avait indiqué à son auguste frère; le roi avait chargé M. de Malesherbes d'aller trouver l'abbé de Firmont, et de le prier de remplir cette pieuse et triste mission. Après que Louis XVI eut exprimé à cet égard son désir au ministre de la justice, il demanda à Cléry son dîner, qui ne dura que peu de minutes; il coupa du bœuf avec sa cuiller et rompit son pain : un arrêté de la commune venait de lui interdire l'usage de la fourchette et du couteau. Le soir, à six heures, Garat vint annoncer à Louis XVI que la Convention refusait le sursis des trois jours et accordait le reste.

Il est des scènes de douleur que la plume se refuse à retracer, auxquelles on n'ose pas toucher de peur d'en diminuer la solennité déchirante, mais qu'on peut se représenter dans le silence du cœur et avec les profondes émotions produites par de tels souvenirs. Chaque homme a la mesure des plus grandes douleurs de l'homme, et les indiquer c'est les peindre. Le 20 janvier, à huit heures et demie du soir, la reine tenant son fils par la main, suivie de sa fille et de Madame Élisabeth, entre dans la salle à manger qui doit être témoin des derniers adieux. Les bras du roi s'ouvrent; sa famille s'y précipite. Quel silence pendant plusieurs minutes! Comme ces âmes se confondent et se brisent dans les sanglots! Le roi s'assied; Marie-Antoinette est à sa gauche, Madame Élisabeth à sa droite, sa fille est presque en face, son fils est debout entre ses jambes. Ces quatre têtes se penchent sur Louis XVI, ces bras l'enlacent; les larmes se mêlent, les cœurs se déchirent. Chaque fois que le roi essaie de parler, les sanglots des princesses redoublent. Un de ces cris de douleur qui semblent emporter l'âme prouva que Louis XVI lui-même apprenait à sa famille le funeste arrêt. Cette scène dura sept quarts d'heure. La

porte de la salle à manger était fermée, mais les municipaux virent tout par le vitrage; toutefois ils ne purent rien entendre. Les paroles de la victime, mourant pleine de vie, n'arrivèrent à aucune oreille étrangère. A dix heures et un quart le roi se leva. « Je vous assure, dit-il à sa famille gémissante, que je vous « verrai demain matin à huit heures. — Vous nous le promettez, « répétèrent-ils tous ensemble. — Oui, je vous le promets. — « Pourquoi pas à sept heures? dit la reine. — Eh bien! oui, à « sept heures, répondit le roi, adieu... » Madame Royale tomba évanouie aux pieds de Louis XVI; de nouveaux sanglots appelèrent de nouveaux embrassements; et puis le roi s'arrachant des bras de ces êtres adorés : *Adieu... adieu...* dit-il, et il rentra dans sa chambre. C'était le suprême adieu. Le roi voulait épargner à sa famille le supplice d'une dernière séparation.

Son âme brisée avait besoin des consolations chrétiennes; l'abbé de Firmont arriva, et les gardiens, obéissant à un signe de l'auguste condamné, se retirèrent. A la vue du prince malheureux, le digne ecclésiastique ne put retenir ses pleurs; il tomba à ses pieds; le roi laissa lui-même échapper des larmes et demanda à l'abbé de Firmont de lui *pardonner ce moment de faiblesse, si toutefois on pouvait le nommer ainsi.* « Depuis long-« temps, » ajouta-t-il, « je vis au milieu de mes ennemis, et « l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec eux; mais la « vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à mon cœur; c'est « un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés, et il « m'attendrit malgré moi. » En prononçant ces paroles, le roi releva l'ecclésiastique avec bonté et l'emmena dans son cabinet; l'ayant fait asseoir auprès de lui. « C'est donc à présent, » dit-il, « Monsieur, la grande affaire qui doit m'occuper tout entier; car « que sont toutes les autres auprès de celle-là[1]? » Le royal

[1] Fragment de lettre de l'abbé de Firmont cité dans son oraison funèbre, prononcée le 29 juillet 1807 dans la chapelle française de King-Street, par l'abbé de Bouvens.

condamné se confessa et reçut l'absolution, et puis lut deux fois à l'abbé de Firmont son testament, laissant voir une vive émotion à l'endroit où il parle de sa famille : il s'informa du sort des prêtres proscrits, rappela ce qu'il avait fait pour son peuple et dit « qu'il était bien sûr que les Français lui rendraient justice quand « ils auraient la liberté d'être justes. » Le confesseur eut quelque peine à obtenir des commissaires municipaux la permission de dire la messe le lendemain matin et de donner à Louis XVI la communion; les municipaux craignaient que le prêtre n'eût apporté une hostie empoisonnée, mais ils finirent par se rassurer. L'ecclésiastique retourna auprès de l'auguste victime, et resta avec elle jusqu'à minuit et demi. Louis XVI n'appartenait plus au temps; il était tout entier aux pensées éternelles. Cléry le déshabilla, et comme il s'apprêtait à lui rouler les cheveux : « Ce « n'est pas la peine, » lui dit le roi. « Cléry, » lui dit-il ensuite en se couchant, « vous m'éveillerez à cinq heures. » Et Louis XVI dormit d'un profond sommeil jusqu'à cinq heures. L'abbé de Firmont avait couché dans la chambre de Cléry; le bon serviteur passa sur une chaise la dernière nuit de son roi; il entendit la paisible respiration de son dernier sommeil.

A six heures, Louis XVI à genoux entendit la messe de son agonie avec autant de calme qu'autrefois dans sa chapelle de Versailles, entouré des images de sa puissance. Il reçut le pain des forts, viatique du passage à l'éternité. Puis il bénit son serviteur, et lui remit un cachet pour son fils, son anneau de mariage pour la reine, ainsi qu'un petit paquet de cheveux de toute sa famille; il le chargea aussi de ses derniers adieux. Le roi demanda que Cléry lui coupât les cheveux; les municipaux refusèrent les ciseaux. Louis XVI désirait que ce fût Cléry qui le déshabillât sur l'échafaud; on répondit : « Le bourreau est assez « bon pour lui. » A neuf heures, un grand bruit annonça l'arrivée de Santerre, accompagné de municipaux et de gendarmes; le roi pria un municipal de remettre son testament à la reine, reçut son

chapeau des mains de Cléry, exprima le désir que son serviteur restât près de son fils, et regardant Santerre : « Partons, » dit-il; il partait pour l'échafaud. Louis XVI, un instant auparavant, avait reçu dans son cabinet la bénédiction du prêtre. « Tout est « consommé, » lui avait-il dit en tombant à genoux devant l'homme de Dieu. Il n'espérait pas que son confesseur l'accompagnerait jusqu'au lieu du supplice. Le royal condamné ayant rencontré à l'entrée de l'escalier le concierge de la tour, lui dit : « J'ai eu un peu de vivacité avant-hier envers vous, ne m'en « veuillez pas. » Le concierge lui tourna le dos; peut-être avait-il peur d'être mis en péril par une parole du roi. En traversant à pied la première cour, Louis XVI se retourna deux fois vers la tour pour y chercher ce qu'il aimait, pour lui dire un muet adieu. Un fiacre attendait à l'entrée de la seconde cour; le roi y monta avec l'abbé de Firmont et deux gendarmes. Il portait un habit brun, un gilet et des bas blancs, une culotte de soie noire.

La voiture roula. Des troupes de toutes armes formaient aux deux côtés de la voiture un mur infranchissable; le bruit de soixante tambours et de la cavalerie empêchait le roi de s'entretenir avec son dernier et pieux ami; il remplaça par les psaumes de David la parole du prêtre qu'il ne pouvait pas entendre. L'inaltérable sérénité du roi frappait d'étonnement les gendarmes. Paris, saisi d'une stupeur muette, semblait vide d'habitants; les fenêtres et les portes étaient fermées; hormis sur la ligne du cortége, il n'y avait nulle part dans la grande cité ni mouvement ni signe de vie. Toute pensée demeurait silencieuse; l'immense majorité jugeait qu'un crime allait s'accomplir, mais nul n'osait le dire.

Le trajet dura deux heures[1]. La voiture s'arrêta sur la place

[1] Au milieu de la douloureuse consternation de Paris, de jeunes courages auraient voulu arracher à la mort le royal condamné. Ceux qui avaient inutilement songé à délivrer l'auguste famille captive, méditaient un coup de main pour sauver Louis XVI de l'échafaud; ils s'étaient donné un rendez-vous armé sur la funèbre place. L'héroïque complot échoua par l'ordre même de la royale victime et par la

Louis XV; l'échafaud, entouré de canons, était dressé à peu près à l'endroit où s'élève aujourd'hui la fontaine la plus voisine du pont; la populace des 5 et 6 octobre et du 20 juin avait envahi les alentours de la place; le roi descendit de voiture, recommanda son confesseur, se dépouilla lui-même de son habit, de sa cravate, de sa chemise jusqu'à la ceinture, et résista d'abord vivement aux bourreaux qui voulaient lui lier les mains. « Sire, lui dit son « confesseur, je ne vois dans ce dernier outrage qu'un dernier « trait de ressemblance entre vous et le Dieu qui va être votre « récompense. — Il ne me faut rien moins que l'exemple d'un « Dieu, répondit le roi, pour que je me soumette à un pareil « affront. » Puis se retournant vers les bourreaux : « Faites ce « que vous voudrez, leur dit-il, je boirai le calice jusqu'à la « lie. » Louis XVI monta, soutenu par le prêtre, les marches de l'échafaud; elles étaient fort roides; il les franchit avec peine. Mais, parvenu à la dernière marche, il s'échappa, pour ainsi dire, des mains du confesseur, traversa d'un pied ferme toute la largeur de l'échafaud, imposa silence par son seul regard à quinze ou vingt tambours placés en face de lui, et d'une voix si forte qu'elle dut être entendue du Pont-Tournant, il s'écria : « Je meurs in« nocent de tous les crimes qu'on m'impute; je pardonne aux « auteurs de ma mort, et je prie Dieu que ce sang que vous allez « répandre ne retombe jamais sur la France[1]... » Un roulement de tambours, à un ordre donné selon les uns par Santerre, selon

crainte des dangers auxquels on eût exposé la famille de Louis XVI. M. Hyde de Neuville, un des trois royalistes qui avaient transmis d'heure en heure le compte rendu des séances du procès, ce jeune ami de la monarchie qui devait la servir en des temps plus heureux et dont le bras soutint Malesherbes quand il quitta la barre de la Convention, entendit de la bouche du généreux et illustre vieillard ces mémorables paroles : « Bon jeune homme, vos efforts, ceux de vos amis seraient « inutiles; renoncez tous à votre entreprise; c'est la volonté, c'est l'ordre du saint « roi, qui ne pense qu'à la France, et ne veut pas que le sang coule pour lui. » Ainsi la victime enchaîna l'intrépidité des jeunes royalistes.

[1] *Dernières heures de Louis XVI*, écrites par l'abbé Edgeworth de Firmont, son confesseur.

d'autres par un officier d'état-major nommé Beaufranchet, empêcha le roi de continuer. On entendit aussi des voix pour encourager les bourreaux : le roi, entraîné vers la hache, s'unit d'un pieux regard au prêtre qui priait sur l'échafaud... Quelques secondes après, la royauté avait son martyr... Le plus jeune des trois exécuteurs montra la tête à la multitude en faisant le tour de l'échafaud... Un triste et profond silence régna d'abord; puis la place retentit des cris de *vive la République!* Louis XVI avait trente-huit ans quatre mois et vingt-huit jours. Ses dépouilles furent portées au cimetière de la Madeleine.

Comme Louis XVI est grand à mesure qu'il touche à ce qu'il y a de plus extrême dans l'infortune! Il domine ses ennemis de toute la hauteur du ciel. Le poëte romain nous a peint le sage écrasé sans effroi par les ruines de l'univers; ici c'est un roi que l'immolation trouve calme et fort sur les débris du monde monarchique. Le centenier, témoin de la mort du Christ, disait : « Celui-là était vraiment le Fils de Dieu! » Les témoins des derniers moments et de la mort de Louis XVI redoublèrent d'admiration à la vue de tant de courage, de sérénité et de vertus. Quel inexpugnable rempart que le sanctuaire d'une conscience en repos! Vous avez beau vous armer contre elle, multiplier le fracas et les attaques, hurler, vociférer, tonner; la conscience habite les cimes les plus voisines des cieux, et si haut que ni les coups ni les bruits ne peuvent y arriver. L'inutilité des paternels efforts de Louis XVI nous ferait songer malgré nous à la sombre fatalité des anciens, si le dogme chrétien de l'expiation ne venait tout à coup éclairer cette scène d'histoire. Ici c'est le ciel qui explique la terre, ce sont les doctrines de l'éternité qui expliquent l'iniquité de l'heure fugitive. L'immolation du juste est une énigme dont le mot n'appartient point aux langues humaines; ce mot est écrit dans le livre d'or de la science née avant les siècles : il y a dix-huit cents ans qu'il fut tracé en sanglants caractères sur une montagne de Jérusalem.

Dans les jugements portés sur Louis XVI, on ne s'est pas assez

profondément pénétré des difficultés immenses, des embarras inouïs qui se multipliaient violemment autour de l'infortuné roi; rien d'aussi rude, rien de pareil ne s'était jamais rencontré sur les pas d'un souverain. C'est tout un univers qui change; et ce changement, quoique déjà préparé par le lent travail des âges, s'accomplit brusquement au milieu du plus épouvantable déchaînement des passions. Sans doute un homme de génie, une puissante énergie de caractère ou une grande épée auraient pu jusqu'à un certain point dicter des lois à la Révolution. Il y aurait eu moins de désordres et de crimes; mais tous les problèmes n'eussent pas été résolus. Ce qui guide les chefs des peuples, c'est l'expérience, c'est le souvenir du passé, la comparaison des temps. Louis XVI ne pouvait s'appuyer sur rien de semblable, et ne pouvait rien interroger qui fût capable de répondre à toutes les anxiétés, à toutes les terreurs de son esprit. Il était là sur les dernières limites d'un monde évanoui, aux bords d'un autre monde naissant qui se trouvait encore à l'état de chaos. D'autres institutions, d'autres mœurs, d'autres ambitions allaient se former; des jours nouveaux se levaient sur l'univers. Louis XVI, avec son instinct du vrai, comprenait, devinait beaucoup de choses; mais quel génie il aurait fallu pour ne jamais être pris en défaut, pour juger d'avance la portée de chaque décision, de chaque événement dans un ordre d'idées et de faits si extraordinaires! Que de périls dans ce passage si prompt d'une époque à une autre époque si différente! Il y avait à doubler un cap des Tempêtes bien autrement terrible que les promontoires des mers les plus orageuses. Nous n'avons jamais songé sans émotion à Lapérouse prenant congé de Louis XVI et partant pour ces lointaines plages d'où il ne revint plus; comme le célèbre navigateur qu'il avait envoyé, le roi allait être lancé à travers un océan inconnu, l'océan des révolutions, et devait y périr sous les coups des sauvages!

CHAPITRE XVI

Appréciation politique du meurtre de Louis XVI. — Effet qu'il produit en Europe. — Les divers États. — Scènes atroces dans les départements; assassinat du P. Roland et de ses compagnons à Salon. — Dumouriez, ses négociations, sa fuite à l'étranger. — Jugement sur Dumouriez.

1793



'IMMOLATION de Louis XVI fut un événement immense et une immense iniquité. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que le procès de Louis XVI était un procès entre le despotisme et la liberté; ces idées-là pouvaient trouver, il y a soixante-trois ans, de complaisantes oreilles dans les clubs des Jacobins; mais à la distance de l'histoire, à la distance de la vérité politique et du bon sens, est-il permis de considérer Louis XVI comme un ennemi de la cause populaire, et son échafaud comme le triomphe de la liberté? Ce qui périssait sur l'échafaud du 21 janvier, ce n'était pas le despotisme (il n'existait alors que dans les clubs), c'était la liberté elle-même. L'assassinat du roi rendait haïssable aux gens de bien en France la liberté au nom de laquelle il s'accomplissait; il compromettait les idées généreuses; il souillait et marquait d'un signe maudit une noble

cause; il remplaçait par l'épouvante les espérances infinies. L'assassinat du roi discréditait la cause de la liberté en Europe.

Le mouvement de 1789 avait pris un caractère européen et universel par le côté humain, sympathique et protecteur de ses principes; le crime du 21 janvier, qui pouvait plaire aux gens pervers de tous les pays, indignait tous les nobles cœurs, amis de nos idées, en Allemagne, en Angleterre, en Italie; il produisait une réaction contre les doctrines de la liberté. Les intelligences des bords du Rhin tombaient des hauteurs de leurs rêves; les hommes d'élite qui avaient brigué le titre de citoyens français rejetaient comme une souillure ce qu'ils regardaient auparavant comme une gloire; et si Goethe, Schiller et Klopstock n'avaient pas repoussé ce titre à la nouvelle des massacres de septembre, ils l'auraient énergiquement repoussé à la nouvelle du 21 janvier.

Un crime est toujours crime, mais il devient surtout exécrable quand il est inutile. Or, de quel intérêt pouvait être pour la naissante république l'immolation du royal prisonnier du Temple? Était-ce un conspirateur dont il importait de se défaire? Mais on savait très-bien que Louis XVI avait demandé au roi de Prusse l'évacuation du territoire, aux émigrés et même à ses frères la rentrée dans leur patrie, et qu'il n'avait jamais voulu recourir à la force pour combattre les attentats contre sa personne et ses droits. Si l'on voulait garder la forme monarchique, à quel prince plus honnête et plus dévoué pouvait-on confier le sceptre constitutionnel? Si l'on voulait fonder la république, pourquoi ne pas laisser Louis XVI s'en aller en quelque retraite lointaine achever une vie qu'il n'aurait pas tournée contre la France? car il aimait trop son pays et trop peu le pouvoir pour jamais songer à relever à coups de guerre civile, ou à la faveur des baïonnettes étrangères, un trône mis en poudre. L'acte du 21 janvier ne fut donc qu'une inutile atrocité.

Quant à la légalité du jugement du roi, il nous semblait que la question était définitivement vidée au profit de la justice éter-

nelle, et que l'apologie du procès de Louis XVI ne devait plus se rencontrer que dans les feuilles d'Hébert, de Camille Desmoulins et de Marat, dans les discours de Robespierre et de Saint-Just. Mais il y a aujourd'hui en France une façon dantonienne d'écrire l'histoire : on espère que la palme restera au plus audacieux. Ces narrateurs qui se précipitent à bride abattue dans la dangereuse carrière des passions humaines, consentiront à s'attendrir sur la royale victime pour l'acquit de la pitié ; puis ils se feront un visage sévère, poseront de redoutables problèmes, et les résoudront de manière à pousser de nouvelles factions à de nouveaux crimes. Il faut donc répondre au nom de la politique, au nom de l'équité, au nom des notions de droit par lesquelles se gouvernent les États : quelques paroles suffiront.

Il importe d'abord de distinguer deux choses : les abstractions, et les réalités politiques. Vous aurez raison, si vous dites par abstraction qu'un être inviolable serait un monstre dans la société ; cela est vrai au point de vue philosophique et général des idées humaines. Mais ce n'est pas avec des abstractions qu'on gouverne les empires, c'est avec des conventions et des lois. Une société policée, régie par des mœurs, des traditions, des institutions qui en ont fait un grand peuple, n'agit pas à la façon des sauvages ou à la façon des antiques sociétés placées sous l'exclusive domination de la force. Le droit de Brutus sur César ferait rétrograder le monde de dix-huit siècles, et de plus, si nous avons bonne mémoire, ce droit n'était pas bien clair à Rome ; car le peuple romain poussa des gémissements de douleur au testament de César lu à la tribune aux harangues, et le sénat mit au rang des dieux celui que venaient de frapper trente-trois coups d'épée. Je ne sache pas qu'on veuille sérieusement prendre Louis XVI pour un tyran, pour un oppresseur du genre humain. D'ailleurs le despotisme d'un roi constitutionnel n'est pas à craindre, et l'on sait que le code de 91 ne donnait pas ses franches coudées à la royauté. La constitution, acceptée et jurée, le déclarait inviolable ;

elle n'avait pas été abolie, et protégeait donc encore le roi. Direz-vous que Louis XVI l'avait violée? Eh bien, la constitution prévoyait ce cas; la déchéance pure et simple était prononcée; il n'y avait rien au delà dans toutes les hypothèses possibles. A défaut de grief positif, on lui reprochait d'être roi; mais ce crime, si c'en était un, retombait sur le pays, sur les lois fondamentales de la France qui l'avaient voulu. Il n'y avait pas trace de loi qui autorisât la Convention nationale à se constituer en tribunal pour juger Louis XVI. Interrogerait-on pour ce cas exprès la volonté populaire? La Convention n'espérait pas que les communes de France se prononçassent dans le sens de ses passions; elle s'opposa toujours à l'appel au peuple. Mais en admettant même une manifestation de la volonté populaire, pouvait-elle ici tenir lieu de loi? Rousseau, dont l'autorité était alors en si grand amour et si grande estime, répondait : « Là où je ne vois ni la loi qu'il « faut suivre, ni le juge qui doit prononcer, je ne peux pas « m'en rapporter à la volonté générale : la volonté générale ne « peut, comme générale, prononcer ni sur un homme, ni sur « un fait [1]. »

Restent les partisans du *procès d'État*, de la *mesure d'État*, de la *mesure de salut public*, pour parler comme Robespierre, qui sentait que la Convention ne pouvait pas être juge. En principe, un peuple sincèrement et pleinement consulté a le droit de prononcer la déchéance de son roi, si ce roi se déclare son ennemi, ou s'il manque ouvertement à ses devoirs de chef de nation. Nous ajouterons qu'en vue de la perturbation profonde qui en résulte, un peuple doit réserver l'exercice de ce droit pour des situations et des cas fort rares. Nous dirons ensuite que les actes, les intentions, les vertus et le cœur de Louis XVI ne le désignaient pas à de telles extrémités. Mais en cette conjoncture la déchéance peut se prononcer sans jugement; elle serait un acte pur et

[1] *Contrat social.*

simple de la nation légalement consultée. Ainsi donc, même sous l'empire d'une nécessité d'État, il n'y avait ni intérêt ni justice à citer le roi devant un tribunal, quel qu'il pût être; il n'y avait d'utile que la déchéance, le jugement ne l'était pas. L'histoire doit regretter que Louis XVI ait reconnu la juridiction de la Convention et consenti à se défendre devant son tribunal.

Robespierre, qui, disait-il, n'avait ni amour ni haine pour Louis XVI, et ne haïssait que ses *forfaits*, qui voulait la mort du roi parce qu'il voulait la *vie de la patrie*, qui le poussait à l'échafaud pour *graver profondément dans les cœurs le mépris de la royauté*, ne faisait pas preuve d'une grande pénétration politique ni d'une grande connaissance du cœur humain. C'est avoir la vue courte que de croire inspirer la haine de la royauté par le supplice d'un roi, et surtout d'un roi honnête homme. Les révolutions peuvent bien changer les institutions, mais elles ne changent pas le cœur humain. Dans les États civilisés, nul renversement définitif ne s'accomplit à l'aide d'un crime; le crime ne peut rien fonder ni rien détruire en politique; un roi martyr ne sera jamais le dernier roi. L'immolation environne d'intérêt et d'amour celui qui est frappé et les idées qu'il représente; l'échafaud de Louis XVI fit de la royauté une religion persécutée. Depuis le 21 janvier le royalisme devint une piété inquiète, plaintive et profonde, qui ne vivait qu'avec elle-même, mais qui s'excitait et s'enflammait dans le silence de l'âme. Robespierre se trompa donc quand il pensa que le supplice du *tyran*, comme il disait, serait l'abolition des sentiments monarchiques. Il se trompa aussi en regardant ce supplice comme le salut de la patrie : il en eût été le démembrement et la ruine sans les prodiges de nos armées. Mais ces prodiges, il n'appartenait pas à Robespierre de les espérer, lui qui n'aimait pas la guerre, et qui pendant si longtemps s'était opposé aux premiers mouvements belliqueux.

Le jour où la Convention jeta aux rois de l'Europe la tête de Louis XVI, ils mirent tous la main sur la garde de leur épée.

Charles IV, roi d'Espagne, qui depuis le commencement de la Révolution était resté dans une molle attitude, avait fait de vifs efforts pour sauver le prisonnier du Temple durant son procès; son chargé d'affaires, M. Ocariz, offrait la neutralité pour prix de la vie de Louis XVI, et semait l'or (trois millions) pour acheter des votes modérés. La Convention lui répondit par des injures contre les rois, les *brigands couronnés*, et passa outre. Un déploiement de troupes sur la frontière eût produit plus d'effet que de paisibles et de tardives négociations. L'Espagne n'était pas à dédaigner; elle pouvait mettre en ligne soixante-sept vaisseaux et de bonnes troupes; et du reste, quel avantage pour la France si dans ses luttes contre le Nord elle eût été en repos sur sa frontière du Midi! L'importance de notre sécurité au Midi est tout le secret de l'importance de l'alliance avec l'Espagne. Charles IV poussa donc le cri de guerre; son honneur de Bourbon l'y forçait. Soixante-treize millions de dons gratuits, destinés à recruter et à solder une armée, témoignèrent de l'enthousiasme de ses peuples pour une guerre où se trouvaient engagés les intérêts de la religion et de la royauté. La Convention, qui n'attendait pas qu'on lui déclarât la guerre, mais qui avait coutume de prévenir, signifia les hostilités à Charles IV le 7 mars 1793. Manuel Godoï, petite capacité et grande influence, tiré par les faveurs de la reine Marie-Louise des moindres rangs de la garde royale pour monter au poste de premier ministre, fut placé, sous le titre de duc de la Alcudia, à la tête de l'armée espagnole.

Depuis le 10 août, l'Angleterre ne se renfermait plus dans la neutralité; les négociations de M. de Talleyrand, qui soutenait à Londres l'inexpérience de M. de Chauvelin, ministre plénipotentiaire, avaient de la peine à contenir Pitt; le jeune et illustre ministre commençait à frapper la Révolution en remettant en vigueur le bill contre les *attroupements* et le bill contre les *étrangers*. Le 21 janvier mit fin à toute négociation. MM. de Chauvelin et de Talleyrand reçurent l'ordre de quitter Londres sous

vingt-quatre heures et l'Angleterre sous huit jours : M. de Talleyrand, dont les débuts diplomatiques s'arrêtaient devant l'échafaud du roi, prit un passe-port pour l'Amérique. La Grande-Bretagne rompit la politique expectante avec toute la majesté de la force. Pitt fut grand dans sa manière de motiver la guerre à la France et de demander des subsides à son pays. Le 1er février 1793, il proposa aux communes et fit adopter à l'unanimité une adresse à George III pour lui offrir des condoléances sur l'*acte atroce exercé à Paris*, cet acte que toutes les nations de l'Europe devaient regarder comme un *attentat à la religion, à la justice et à l'humanité*, pour représenter les vues d'agrandissement et d'ambition de la France, conséquence de la propagation de principes incompatibles avec l'ordre de tout gouvernement régulier, et pour offrir au roi George tous les moyens d'augmenter ses forces de terre et de mer. Le message du roi d'Angleterre à la chambre dans la séance du 12 février 1793 était la déclaration de guerre à la France. La tribune anglaise n'eut jamais de plus beaux spectacles que les débats sur cette question. Le grand orateur Fox, ami de la Révolution française, compromit dans ces débats son patriotisme en repoussant la guerre, et l'éloquence passionnée de Burke, le célèbre ennemi de la Révolution, y foudroya l'opposition britannique amie de la paix. Les communes votèrent la guerre à la majorité de 240 voix contre 44 ; la majorité de la chambre des lords ne fut pas moins expressive.

La Convention avait lancé dès le 1er février son belliqueux décret au roi George et au stathouder de Hollande. Il ne faut pas croire qu'une question de sentiment monarchique et d'humanité déterminât seule l'Angleterre dans une aussi importante mesure ; ce n'est pas le sentiment qui mène la Grande-Bretagne, ce sont les intérêts positifs. Or la France révolutionnaire menaçait les intérêts anglais par l'ouverture de l'Escaut et ses projets sur la Hollande ; elle avait réuni la Savoie à son territoire sous le nom de département du Mont-Blanc, le comté de Nice sous le nom de

département des Alpes-Maritimes, et soumis à la république les provinces belges. La république française se faisait conquérante. En outre, le décret du 19 novembre accordant secours et fraternité à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté, était un incendie jeté à travers l'Europe; la France avait déjà essayé de soulever les républicains de l'Angleterre contre leur gouvernement. Il était donc impossible que la Grande-Bretagne demeurât spectatrice immobile d'événements pareils; elle entra dans la voie de la guerre avec la plus énergique activité; elle allait devenir le moteur suprême, le lien commun de la coalition européenne. L'Angleterre n'oubliera pas les intérêts de son industrie dans ses traités avec les cabinets coalisés.

L'Autriche et la Prusse, par les causes secrètes indiquées dans notre récit, n'avaient pas jeté un grand éclat en 1792; le besoin de se relever, la nécessité de se défendre contre la France, et surtout la belliqueuse position que venait de prendre l'Angleterre, poussèrent les cabinets de Vienne et de Berlin à des préparatifs nouveaux; l'intervention britannique rapprochait plus fortement de l'Autriche la Prusse, que la France avait tant travaillé à en détacher. L'occupation de Mayence par les Français déterminait le mouvement de l'Allemagne tout entière. Les contingents des divers États se rangèrent les uns dans l'armée autrichienne, les autres dans l'armée du roi de Prusse. L'Autriche, chargée de la direction de la guerre, confia le commandement de ses forces au prince de Saxe-Cobourg, trop faible main pour d'aussi grands coups, capacité bien inférieure aux trois chefs qu'on mettait sous ses ordres : Clairfayt, l'archiduc Charles et Mack. Clairfayt avait fait preuve de génie dans sa retraite après la bataille de Jemmapes. Frédéric-Guillaume, jugeant que le duc de Brunswick avait fléchi dans la campagne de 1792, voulut prendre lui-même le commandement de son armée et des contingents allemands réunis sous ses drapeaux. Mayence, où le général Custine faisait flotter le pavillon tricolore, devait être le premier but des efforts

du roi de Prusse. La Hollande, menacée, était entrée dans la coalition à la voix de l'Angleterre; elle unira ses vaisseaux aux vaisseaux britanniques. Le Portugal, la Sardaigne et Naples suivirent le même mouvement. La foi religieuse de l'Italie s'était déclarée contre le gouvernement français persécuteur et spoliateur. Les enseignes de la république à Rome et des bravades révolutionnaires avaient ameuté les Transtéverins contre le secrétaire de légation, M. de Bassville; il était mort d'un coup de rasoir dans le bas-ventre, et la Convention rejetait la responsabilité de ce crime sur le doux et vénérable Pie VI. Au milieu de cette conjuration des gouvernements européens, la Suède, la Suisse et le Danemark restèrent neutres; l'impératrice de Russie s'unit à la coalition par son indignation contre la Convention régicide, par un bon accueil fait au comte d'Artois, par un traité d'alliance fait avec l'Angleterre et les concessions les plus favorables à l'ambition du cabinet britannique. Le second partage de la Pologne absorbait Catherine, et préoccupait la Prusse et l'Autriche, auxquelles devaient revenir les lambeaux du vieil empire de Jagellon. Les Jacobins soufflaient leurs idées à la Pologne sans lui envoyer des armées pour en assurer le triomphe; la Pologne agitée demeurait sous le coup des vengeances. Cependant les tentatives de Kosciuskò et de ses pareils ne justifient pas à nos yeux le morcellement de cet illustre et malheureux pays; nous avons gémi de voir les souverains de l'Europe si occupés de décapiter la Pologne, qu'ils n'ont pas trouvé le temps de délivrer Louis XVI !

Ce prince, la veille de sa mort et dans des lignes admirables, avait nommé l'aîné de ses frères régent du royaume et le comte d'Artois lieutenant général; Monsieur, à la nouvelle du crime du 21 janvier, avait écrit de Hamm en Westphalie et adressé à toutes les puissances une déclaration qui établissait les droits de Louis XVII, pauvre enfant jouant alors sous les larmes de sa mère; mais le soin de cette royauté occupait peu les souverains, excepté le bon Charles IV. Dans la campagne de 1792, les souve-

rains de l'Autriche et de la Prusse avaient fait pour Louis XVI ce que les princes de nos vieilles croisades faisaient quelquefois pour Jérusalem : ils l'oubliaient en route. L'intérêt de la royauté française disparaissait tout à fait depuis le 21 janvier. On déplorait le sort de Louis XVI, on exécrait ses bourreaux; mais on ne s'armait point pour relever un trône; on s'armait pour arrêter les flammes de la propagande révolutionnaire qui appelait les rois des bêtes fauves, et l'on se promettait bien de dépecer cette France comme une autre Pologne. Ce danger de notre pays sous les menaces de l'Europe entière enfanta parmi nous un patriotisme invincible. La crainte de l'envahissement de son territoire arracha la France à la stupeur douloureuse où l'avait jetée l'échafaud de Louis XVI; les régicides, épouvantés d'abord par l'assassinat de leur collègue Lepelletier de Saint-Fargeau, espérèrent que les périls du territoire détourneraient les indignations royalistes, et qu'ils obtiendraient grâce en s'attachant vigoureusement à la défense du pays.

Depuis que la Convention gouverne, les ministres tiennent peu de place; on les perd de vue. Le département de la Somme avait nommé Roland à la Convention; mais il s'était décidé à rester au ministère. Il le quitta le 22 janvier 1793; Garat le remplaça. Condorcet avait fait nommer Monge à la marine; Lebrun était aux affaires étrangères. Pache, fils d'un concierge du duc de Castries, espèce de taupe politique qui avait fait son chemin sous le patronage de Roland, était arrivé au ministère de la guerre; il venait de remettre son portefeuille au général Beurnonville pour occuper les fonctions de maire de Paris. Mais les ministres de ce temps ne sont plus que des commis chargés de l'exécution des décrets de la Convention.

La mort de Louis XVI, qui avait consterné les gens de bien, était pour les méchants une excitation au crime. Des scènes de brigandage se renouvelaient dans les départements; le danger s'attachait aux pas des prêtres fidèles et des royalistes. Après le meurtre du chef de la monarchie française, quel coin de la France

pouvait être un sûr abri pour ceux qui tenaient à la foi des aïeux? Le 20 février 1793, un grand crime se commit à Salon dans les Bouches-du-Rhône. Des troubles y avaient éclaté la veille; les agitateurs du pays, de concert avec les colonnes mobiles des communes de Lambesc, d'Aiguilles et de Saint-Chamas, épouvantaient la population par leur attitude. Un bataillon de l'Aveyron qui se rendait à Aix ayant fait halte à Lambesc, les autorités de ce dernier lieu lui donnèrent ordre de se diriger aussitôt sur Salon pour veiller à la sécurité publique. Mais ce bataillon, chargé de protéger les citoyens, ne déploya aucune énergie et demeura spectateur indifférent. Les habitants notables de Salon eurent des inquiétudes; on se préoccupait surtout d'un prêtre du pays que sa renommée de piété et ses bonnes œuvres désignaient plus particulièrement à la fureur des pervers. Ce prêtre était le P. Roland, de l'ordre des Carmes déchaussés, ancien prieur du couvent de Carpentras. Le P. Roland (Charles-Toussaint-Georges), né à Salon, était alors âgé de quarante-six ans; il avait une haute taille, un maintien noble et doux; sa belle tête, pieusement baissée, révélait une âme détachée des biens humains et toute livrée aux pensées chrétiennes. Les proches et les amis du carme l'engagèrent vivement à s'éloigner de Salon; il résistait à leurs instances. « Que « puis-je craindre? leur répétait-il; je n'ai fait de mal à per- « sonne. » Il fallut pourtant céder aux plus pressantes sollicitations. Le P. Roland consentit à partir dans la matinée du 20 février pour aller passer une semaine au Vernègue, situé à deux lieues de là. Il s'arrêta quelques moments au lieu nommé le *Moulin-Pavois*, où il partagea le déjeuner d'un ami; puis le prêtre fidèle se remit en route; à cinq cents pas du moulin se trouvent des arcades par où passe le chemin du Vernègue; c'est là que le religieux était attendu.

Il s'en allait paisiblement, son bréviaire sous le bras, n'imaginant aucun péril, lorsque tout à coup un détachement des colonnes mobiles tombe sur lui; on le saisit violemment, on l'entraîne du

côté de Salon. Trois quarts d'heure après, le P. Roland était enfermé dans la prison qu'on appelle le château. Le même jour, deux bourgeois de Salon, Joseph Giraud et Étienne Bédouin, et Louis Mile, tailleur d'habits, tous les trois hommes de bien, furent arrêtés et emprisonnés; la commune pouvait les sauver; elle ne le fit pas. Les parents des quatre prisonniers passèrent l'après-midi et la soirée du 20 février à solliciter à grands cris leur délivrance : « Soyez tranquilles, leur répondaient les gens de la commune, « chacun des prisonniers ira demain matin déjeuner chez lui. »

A dix heures et demie du soir, de misérables agents, par ordre de la municipalité, enlèvent les captifs et leur annoncent qu'ils vont les conduire au tribunal de Marseille; mais les victimes devaient périr sans l'ombre d'un procès, sans la moindre forme de justice. On les mène à pied à travers les quartiers les plus solitaires de la ville. A l'extrémité méridionale de Salon s'élevait une chapelle de la Vierge appelée chapelle de Troussier; elle a disparu depuis quelques années pour l'élargissement de la route. Ce fut là que les assassins s'occupèrent de l'exécution de leur dessein. Deux hommes de la bande, pénétrant dans une maison voisine, se munirent de cordes. Le P. Roland comprit ce qui allait s'accomplir; il se tourna vers ses compagnons, et les exhorta à recommander leur âme à Dieu. Le lieu choisi pour le supplice était situé à un quart d'heure de là, au quartier des Roches; il avait été décidé que les victimes seraient pendues à un grand mûrier qui se trouvait sur les bords élevés du chemin. Les bourreaux étaient pressés; ils voulurent que le trajet de la chapelle au quartier des Roches se fît à pas rapides; les coups de bâton et de sabre tombaient sur les épaules du P. Roland et de ses compagnons; il n'ouvrait la bouche que pour faire passer dans l'âme de ses amis la force, la résignation courageuse, les espérances de l'éternité. On dépouilla les malheureux de leurs vêtements. Louis Mile, homme vigoureux, au moment où deux assassins lui ôtent sa redingote, les renverse derrière lui et s'élance à travers les

vergers d'oliviers; les coups de fusil ne l'atteignent point; il disparaît dans l'obscurité de la nuit. Louis Mile vivait encore il y a quelques années; il habitait Marseille. Étienne Bédouin et Joseph Giraud sont mis à nu et pendus au mûrier. Avant de faire mourir le P. Roland, les bourreaux épuisent sur lui tous les genres d'atrocités; on le perce, on le déchire, en hurlant à ses oreilles des imprécations et des blasphèmes; un des bourreaux lui tranche le pouce et l'index de la main droite et de la main gauche pour le punir d'avoir tenu l'hostie sainte; lorsque le digne carme fut pendu au mûrier, les bourreaux exercèrent sur son corps des barbaries qu'on ne saurait redire dans la langue d'une nation civilisée. A onze heures du soir, tout était consommé. Quelle nuit que celle du 20 février 1793 au bord de ce chemin devenu le Golgotha de trois martyrs!

Les restes du P. Roland, d'Étienne Bédouin et de Joseph Giraud furent transportés dans un tombereau au cimetière de la ville, le cimetière de Saint-Roch, et jetés pêle-mêle dans une fosse. Le lendemain, une stupeur mêlée d'effroi régnait parmi les habitants de Salon : on semblait craindre une vengeance divine en expiation du crime de la nuit. Les parents des trois victimes se rendirent au lieu du supplice, et emportèrent les vêtements épars autour du fatal mûrier. Le manteau du P. Roland portait les traces de soixante-douze coups de sabre; de petits lambeaux de chair étaient attachés à la marque des coups : des mains amies allèrent laver cette dépouille sacrée d'un martyr. Quelque temps après, un bruit pieux circulait dans le pays; on disait que chaque nuit, sur le lieu même du triple meurtre, apparaissait une main blanche entre deux flambeaux éclatants; une messe en mémoire des victimes fut célébrée en ce lieu, et depuis lors, ajoute-t-on, la main blanche ne se montra plus. Une croix de fer indique aux passants la place où se commit un grand forfait le 20 février 1793. La mère de celui qui écrit ces lignes était nièce du P. Roland; âgée alors de dix ans à peine, elle aida à laver le manteau sanglant. Ce

drame du 20 février à Salon n'a été mentionné par aucun historien de la Révolution française. Combien d'autres immolations ne sont connues que des familles intéressées à ces souvenirs! Elles font partie des traditions domestiques; les mères les racontent à leurs fils, comme on raconterait des actions d'éclat sur un champ de bataille; mais le monde et les siècles n'en sauront jamais rien.

La France n'avait que des forces inférieures à opposer aux ennemis debout aux bords du Rhin, aux frontières des Alpes et des Pyrénées. Un décret du 21 février 1793 leva 300,000 hommes. Un autre décret jeta en circulation huit cents millions d'assignats. Les ministères de la guerre et de la marine reçurent une organisation nouvelle, et les gardes nationales de France furent mises en réquisition. La coalition avec un plan hardi aurait pu tomber rudement sur nous, qui ne possédions alors que des forces éparses; mais Frédéric-Guillaume voulut subordonner les grandes opérations à la reprise de Mayence. Les idées de négociation demeuraient au fond de tous ces événements menaçants. Dumouriez, le vainqueur de Jemmapes, le protecteur du duc de Chartres (devenu depuis roi des Français), qui avait pris à cette mémorable bataille une éclatante part, songeait à élever son jeune ami sur un trône constitutionnel, et l'Angleterre ne repoussait pas les ouvertures de ce dessein. Le congrès de ministres à Anvers n'était en réalité qu'une intrigue de Dumouriez. Mais la puissante faction des Jacobins devait renverser tous ces plans de royauté nouvelle. Le général protecteur s'abusait sur son crédit, et comprenait mal l'énergie de jour en jour plus formidable des passions qui voulaient détruire. En même temps qu'il rêvait la royauté du duc de Chartres, qui lui aurait donné l'épée de connétable, il méditait la conquête de la Hollande, la réunion de ce pays à la Belgique, et l'établissement durable de son pouvoir sur ces provinces conquises. Son plan d'invasion en Hollande, avec 16,000 soldats, sans tenir compte du voisinage d'une armée de plus de 80,000 hommes, était une affaire de promptitude et d'élan. Dumouriez comptait

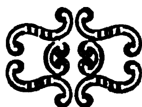
aussi sur le républicanisme des Bataves, qu'il ne manqua pas d'échauffer par une proclamation où la maison d'Orange n'était pas épargnée. Il divisa sa petite armée en quatre corps, dont il confia le commandement aux généraux Berneron et Darcon, aux colonels Tilly et Leclerc. On fit le premier pas d'invasion le 17 février 1793. Breda ne résista que trois jours, et livra aux Français cent quatre-vingt-sept pièces de canon. La prise de Gertruydenberg leur valut d'importantes ressources. La gaieté des soldats donna le nom de *Camp des Castors* à leur campement sur des terrains boueux, dans des cabanes qui les protégeaient mal contre la pluie. Des contrariétés plus sérieuses que celles de la saison éprouvaient Dumouriez. Les revers des généraux Miranda et Valence l'arrêtèrent dans sa conquête; il courut relever les courages abattus et défendre en Belgique notre domination compromise; quelques succès ranimèrent la bravoure de nos soldats; mais la terrible bataille de Neerwinden (18 mars), conduite par Dumouriez avec plus de courage que de génie, fut un désastre pour les troupes républicaines et rendit la Belgique aux Autrichiens.

Cette défaite renversa la fortune de Dumouriez. Le vainqueur de Jemmapes pouvait se permettre des allures de Monk; mais le vaincu de Neerwinden n'était plus à la hauteur de ce rôle. Il ne renonça pas pourtant au projet de marcher sur Paris, de dissoudre la Convention nationale et de faire revivre la constitution de 1791 avec un roi de sa façon. Il puisait dans sa haine contre les Jacobins des illusions qui ne tardèrent pas à s'évanouir. La Convention lui ordonna de comparaître à sa barre; c'était lui demander sa tête. Dumouriez n'obéit point. Quatre commissaires de la Convention, Quinette, Camus, Lamarque et Bancal, et le général Beurnonville, ministre de la guerre, le joignirent à son quartier général de Saint-Amand. Un commissaire lui ayant rappelé des traits d'obéissance d'illustres Romains, Dumouriez répondit qu'il ne fallait pas donner pour excuses aux crimes de la république française les vertus romaines; que le gouvernement de Paris

n'était qu'anarchie; qu'il avait joué le rôle de Décius, mais qu'il ne serait jamais Curtius et qu'il ne se jetterait point dans le gouffre. Son refus d'obéir au décret ayant amené quelques paroles sévères des commissaires, Dumouriez les fit arrêter, eux et le ministre de la guerre Beurnonville, qu'il appelait naguère son *Ajax*. On les conduisit à Tournay, où les Autrichiens les reçurent comme des otages; car Dumouriez négociait secrètement avec les Autrichiens. Il négociait avec le prince de Saxe-Cobourg une expédition en commun pour jeter à bas le gouvernement de Paris et mettre à sa place une monarchie constitutionnelle, dont le duc de Chartres ou même Louis XVII eût été le roi. Les émissaires de la Convention nationale travaillaient l'armée de Dumouriez; cette armée lui échappait. Il s'enfuit, accompagné du duc de Chartres, passa l'Escaut sur une barque, et trouva la protection autrichienne. Le prince de Saxe-Cobourg lui avait promis plus qu'il ne pouvait tenir; la croisade de délivrance pour la France se changeant en une guerre d'invasion, Dumouriez se sépara des Autrichiens. Depuis lors, déclaré traître à la patrie par la Convention, mis hors la loi et sa tête mise à prix, il mena une vie errante en Europe, dépensant en brochures, en plans, en mémoires, une activité que la vieillesse n'éteignait point, et contemplant du fond de son isolement sans gloire les grands événements dont le monde retentissait. Sa longue vie lui permit de voir le dénoûment des drames prodigieux au milieu desquels il avait été acteur d'un jour et fugitif météore. Il mourut le 14 mars 1823, à Turville-Park, après avoir été pendant vingt-un ans l'hôte de l'Angleterre, le donneur d'avis, le conseiller, l'inspirateur des ministères britanniques.

Dumouriez fut, avec l'infériorité du génie, un Bonaparte prématuré: la bataille de Neerwinden fut son Waterloo. Il avait le sens de l'ordre et l'esprit organisateur à un degré élevé; il ne crut à la république française que trois jours, comme il le dit lui-même, et l'appelait une *folie*, une *absurdité*. Le souvenir de

Louis XVI et de sa valeur morale lui était fortement resté au cœur; le crime du 21 janvier lui parut exécrable. Dumouriez aimait l'autorité; tant d'iniquités et de ruines lui déplaisaient; il aurait voulu fonder quelque chose après quatre ans de dévastation. Il trahit parce qu'il désespéra; mais ce ne fut.pas un beau désespoir : Dumouriez perdit la tête. Avec de grandes qualités politiques et militaires, il ne fit que passer à travers la gloire et ne s'y tint pas. Si Dumouriez était entré dans les événements quelques années plus tard, alors que le temps et l'expérience avaient amorti le feu des passions révolutionnaires, peut-être un beau rôle de réparateur lui eût été réservé. Dumouriez s'est vu à la veille d'être un grand homme, et n'a laissé qu'une renommée d'aventurier et de déserteur. Les circonstances sont au génie ce qu'est le vent aux voiles du vaisseau : il faut être soutenu et poussé pour remplir toute sa destinée.



CHAPITRE XVII

La Montagne et la Gironde. — L'insurrection du 10 mars. — La création du Comité de salut public. — Jugement et triomphe de Marat. — Continuation de la lutte entre les Girondins et les Montagnards. — L'insurrection du 31 mai. — Violents débats de la Convention au sujet du projet de proscription de vingt-deux Girondins. — Jugements sur les Girondins. — Arrestation de Mme Roland.

1793



TANDIS que la bataille de Neerwinden brisait tous les projets de dictature de Dumouriez, et que l'armée du Rhin, commandée par Custine, perdait du terrain et se repliait sur Mayence, les deux partis de la Convention se déchiraient. La Gironde avait accordé la tête de Louis XVI comme un gage de son dévouement révolutionnaire; cette concession sanglante ne suffisait pas aux Montagnards. Ils faisaient entendre à la Gironde que c'était par pusillanimité, et non point par conviction, qu'elle avait laissé tomber le vote régicide; son appel au peuple leur paraissait suspect de trahison. Les Girondins, vrais républicains de collége, adorateurs des formes antiques de Rome et de la Grèce, confiants comme de jeunes imaginations, inexpérimentés comme des gens qui n'ont vu les hommes que dans les

livres, rêvaient une république paisible et vertueuse; ils croyaient à la force de la raison, à l'empire des lois, et ne savaient pas que le déchaînement des multitudes impose silence aux lois et à la raison; ils croyaient qu'une fois la monarchie tombée, il n'y avait plus qu'à faire son nid sous l'abri républicain de la liberté et de l'égalité, et ne savaient pas que les révolutions ne souffrent point qu'on les arrête dans leur course. Vergniaud, Guadet, Ducos, Buzot, Brissot, Lanjuinais, Barbaroux et leurs collègues déplaisaient au parti de Robespierre par l'éclat de leurs talents, leur amour de la légalité et une générosité naturelle de pensées. Ils étaient un embarras pour les Jacobins, qui voulaient gouverner à tout prix et sans s'inquiéter de justice et d'humanité. Le souvenir des massacres de septembre revenait souvent dans les discours des Girondins comme une malédiction contre Marat, Danton et les autres inspirateurs de ces égorgements. Ce souvenir accusateur irritait la Montagne; elle répondait et faisait répondre aux Girondins par des flots de calomnies. Désignés tour à tour sous les noms d'*intrigants* ou d'*hommes d'État*, on les représentait comme un parti auquel on ne pouvait pas se fier, et leur modération les transformait en contre-révolutionnaires.

La Montagne était l'action, la Gironde n'était qu'une parole; elle s'endormait sur sa majorité à la Convention, et faiblissait toutes les fois qu'il fallait vouloir fortement. Le pouvoir appartient, non point aux idées flottantes, mais aux idées arrêtées; la Montagne savait ce qu'elle voulait; la Gironde dénonçait, se plaignait, s'indignait avec éloquence; mais parmi ces *hommes d'État* il n'y avait pas un homme de gouvernement. La Gironde détestait la tyrannie de Paris, ou plutôt de cette portion infime et perverse, de cette masse des faubourgs qui agissait au nom de Paris, obéissant à un signal de la commune, laquelle imposait sa loi à la Convention. La classe moyenne de Paris s'unissait de cœur à la Gironde dans des vues de modération et de restauration; mais la classe moyenne n'apportait que des vœux; son patriotisme peu

propre aux batailles n'était que le goût du repos et l'attachement aux intérêts menacés.

On a reproché aux Girondins des tentatives pour rompre l'unité nationale ; il y a beaucoup d'exagération dans ce grief. Qu'était-ce que le *fédéralisme* des Girondins? C'était l'horreur de l'oppression parisienne, l'ardent désir d'arracher la Convention nationale aux piques et aux poignards, et tout un grand empire au despotisme d'une poignée de scélérats. Ils n'ont jamais eu l'idée de découper la France en fiefs ou en cantons démocratiques. Comme ils aimaient sincèrement la liberté, ils auraient transporté le siége du gouvernement républicain sur des points favorables à l'indépendance des représentants de la nation. Toutefois nous accorderons sans peine que jamais la Gironde n'aurait eu l'énergique puissance de sauver de l'invasion le territoire français ; ce n'est pas de patriotisme, c'est de force qu'elle aurait manqué. La force de la Montagne fut une rage infernale, pour laquelle tous les moyens étaient bons.

Marat prêchait le pillage, et les Girondins repoussaient ces coupables excitations ; il était facile de les faire passer pour ennemis du peuple. Ne pouvant triompher d'eux par l'éloquence, on songea à les écraser par une insurrection des faubourgs. Une proclamation de Pache, maire de Paris, affichée le 8 mars, eut pour but d'enflammer les esprits en exagérant les périls de l'armée française dans le Nord et les progrès de la coalition monarchique. Le drapeau noir flotta sur les tours de Notre-Dame et à l'Hôtel-de-Ville. Le 19 mars, un décret de la Convention chargea quatre-vingt-deux députés d'aller souffler dans les provinces l'enthousiasme de la guerre. Comme les Jacobins ne perdaient pas de vue leurs desseins secrets, ils firent décréter l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, sans appel et sans recours au tribunal de Cassation, pour le jugement de « tous les traîtres, « conspirateurs et contre-révolutionnaires. » L'émeute contre les presses de Gorsas apprit aux Girondins quelles étaient les victimes

désignées aux coups de la multitude. Les scènes sanglantes devaient éclater le 10.

Le mystère de ces menaces s'ébruita par le trop grand nombre de conjurés. Les Girondins, avertis qu'on les frapperait à la Convention nationale, ne parurent point aux séances du soir, le 9 ni le 10 mars. Danton, qui avec le point d'appui de l'audace s'était fait l'Archimède de la Révolution, fut terrible le 10 mars, quand on discuta l'organisation du tribunal révolutionnaire décrété la veille. De frénétiques applaudissements partirent des tribunes et de la Montagne lorsque, lançant la foudre sur les riches, il s'écria : « Il faut que l'aristocratie de l'Europe, succombant sous nos « efforts, paie notre dette ou que vous la payiez. Le peuple n'a « que du sang, il le prodigue. Allons, misérables ! prodiguez « vos richesses. Voyez, citoyens, les belles destinées qui nous « attendent ; quoi ! vous avez une nation entière pour levier, la « raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore boule- « versé le monde ! » Le conseil général de la Commune, dans une lettre adressée à la Convention, annonçait des attroupements, des menaces dirigées contre plusieurs députés, le projet de faire sonner le tocsin et de fermer les barrières, et déguisait ainsi sa complicité avec le club des Jacobins et celui des Cordeliers. Mais si l'insurrection du 10 mars se passa en démonstrations vaines, les Girondins n'eurent pas à rendre grâces à la commune. Il restait à Paris des bataillons qui s'étaient battus le 10 août, et d'autres bataillons de nouvelle levée, peu disposés à laisser faire les assassins ; les Jacobins ne purent obtenir que ces troupes sortissent assez tôt de Paris. Placés sous le commandement du ministre de la guerre Beurnonville, inscrit lui-même sur la liste des proscrits, ces bataillons firent bonne contenance et sauvèrent la Gironde au 10 mars[1]. Dumouriez, écrivant le 12 mars à la Convention et au ministre de la guerre, parlait *d'une partie saine*

[1] Mémoires de Durand de Maillane.

de cette assemblée qu'il viendrait délivrer du joug de l'affreuse Montagne. Ces promesses de Dumouriez devaient rallumer les fureurs de la Montagne contre les Girondins, et jeter sur eux quelque chose de la honte de sa défection. Le 13 mars, Vergniaud, dans un de ses plus beaux discours, mit du côté de la Gironde les droits, la justice, la raison; il dénonça les instigateurs du 10 mars, les oppresseurs de la Convention, annonça que la Révolution, comme Saturne, dévorerait successivement tous ses enfants, définit ce que c'était que l'égalité pour l'homme social, et appela les foudres sur l'anarchie ennemie de la liberté. Marat osa lui succéder à la tribune; son cynisme, tout dégouttant de sang, était une autorité depuis que la Montagne adorait en lui la populace parisienne. Il détruisit l'effet produit par l'orateur des Girondins, en disant qu'il y avait deux partis, dont l'un ne voulait pas sauver la Révolution, et l'autre ne savait pas la sauver.

Il s'était établi dans chaque commune de France un comité de douze citoyens chargés de la surveillance des étrangers. La Convention eut aussi son Comité de défense ou de sûreté générale, à l'image du Comité des recherches de l'Assemblée constituante; la police était en ses mains. Le 25 mars, un règlement qui fixa les attributions de ce comité, le chargea de proposer toutes les lois et les mesures nécessaires pour la défense extérieure et intérieure de la république. Un très-grand pouvoir lui fut donné. Il sera tout le gouvernement jusqu'à l'établissement du formidable Comité de salut public. Trois jours après, une loi frappa d'exil perpétuel les émigrés, les déclara *morts civilement*, confisqua leurs biens au profit de la république, et punit de mort l'infraction à la loi de bannissement. C'est principalement sur les émigrés de l'armée de Condé que tombait la loi; nulle amertume ne manquait à ces preux de la frontière. En ce moment, l'armée de Condé obéissait au vieux général alsacien Wurmser; un prince du sang français servait sous les ordres d'un ancien officier de Louis XV, devenu général autrichien!

Le Comité de salut public, ce conseil terrible qui a dépassé toutes les atrocités connues dans l'histoire, fut établi le 6 avril, et composé d'abord de neuf membres. Sans frein, sans contrôle, il concentrait en lui tous les pouvoirs souverains. Un décret de la Convention ordonna que toutes les personnes du sang royal, excepté les captifs du Temple, fussent conduites et emprisonnées à Marseille. Le duc d'Orléans subissait le contre-coup de la défection de Dumouriez, à laquelle son fils le duc de Chartres était mêlé. Prisonnier dans le fort de Notre-Dame-de-la-Garde et puis dans le fort Saint-Jean, il ne reviendra à Paris que pour y mourir.

Des pétitionnaires de la section de Bonconseil étaient venus à la barre de la Convention nationale pour demander la tête des Girondins comme complices de Dumouriez; la majorité, tout en passant à l'ordre du jour, avait admis les pétitionnaires aux honneurs de la séance. La section de la Halle aux Blés avait signé et fait signer par d'autres sections un projet d'adresse où le côté droit, le côté modéré de la Convention, chargé d'effroyables injures, était jugé digne de mort. On appelait cela une invitation à la Montagne pour sauver la république. Pétion, le 10 avril, demanda vengeance contre les signataires de ce projet d'adresse. Danton demanda la question préalable; Fonfrède et Guadet parlèrent comme Pétion. La Convention n'était plus qu'une bruyante arène de gladiateurs. Robespierre avait préparé un astucieux et habile discours d'accusation contre Vergniaud et ses amis; il monta à la tribune et demanda leur jugement, aux grands applaudissements de la Montagne. Vergniaud répondit à tous les griefs accumulés par Robespierre, et justifia ses actes et ses idées politiques avec une grande supériorité de talent. Il justifia la modération; la France, en entendant cette éloquente voix, s'étonna sans doute que le génie oratoire de Vergniaud ne demeurât pas le maître de la situation. Mais le pouvoir n'était pas au génie, il était aux forces brutales.

Le 12 avril, Guadet, après avoir chaudement et énergiquement renié Dumouriez et le parti d'Orléans, lut une adresse de Marat aux Jacobins des départements; cette adresse appelait les citoyens aux armes, et signalait aux vengeances populaires les *contre-révolutionnaires* de la Convention nationale, les *criminels représentants* qui avaient ourdi la trame parricide avec la *horde de despotes* de l'étranger. Des cris d'indignation retentirent. Le lendemain, Marat fut décrété d'accusation; c'était une victoire pour les gens de bien, un demi-succès de la modération politique représentée par la Gironde. Mais le décret qui frappait Marat lui préparait un triomphe. Le 15 avril, une pétition de trente-cinq sections, provoquée par le misérable [1] qui occupait alors la première magistrature de Paris, somma la Convention de punir les *traîtres* et les *tyrans*, de purifier la représentation nationale, et nomma les vingt-deux députés de la Gironde qu'il fallait proscrire. La majorité de la Convention se prononça pour son inviolabilité et repoussa la pétition audacieuse. Le 24 avril, Marat, l'idole hideuse dont on avait respecté la liberté malgré le décret d'arrestation, comparut devant le tribunal révolutionnaire, accompagné d'un ramas d'hommes dévoués et menaçants. Les juges proclamèrent son innocence. Marat fut porté en triomphe à la Convention, au club des Jacobins et dans les principales rues de Paris; des couronnes ceignaient ce front où était écrite en lignes livides l'idée fixe du crime; les premières fleurs du printemps pleuvaient sur le législateur crasseux, débraillé, immonde; le triomphateur Marat, ce reptile à face d'homme, qui jetait son venin en forme de langage, fut un autre roi des truands, mais des truands altérés du sang des riches; on le promena comme une menace à travers Paris, comme le drapeau de la spoliation et du meurtre.

Tant que la Gironde gardait sa place à la Convention, la Mon-

[1] Pache.

tagne était en minorité. La pétition insurrectionnelle du quartier Saint-Antoine, à la séance du 1er mai, fut pulvérisée par Fonfrède. Une députation de la ville de Bordeaux vint défendre contre les *centumvirs* les représentants qui faisaient sa gloire. L'impétueux Guadet, qui ne se reposait plus, remettant sous les yeux de la Convention les dangers d'une partie de ses membres, suppliait qu'on allât siéger à Bourges pour se délivrer de la commune de Paris. L'Assemblée repoussait toujours les projets de déplacement; mais elle institua une commission de douze membres qui veillerait sur les arrêtés de l'Hôtel-de-Ville.

Le premier soin de cette commission fut de mettre en lumière les mauvais desseins de la commune contre la représentation. Elle fit adopter un décret qui plaçait la Convention sous la protection de la garde nationale. L'arrestation d'Hébert, substitut du procureur général de la commune, de Dobsent, président de la section de la Cité, de Varlet, secrétaire de cette section, fut le grand coup de la commission des Douze. Ce coup détermina les explosions démagogiques qui emportèrent la Gironde. L'incarcération des trois agitateurs dura peu. La multitude arracha par ses menaces la suppression de la commission des Douze, qu'un mouvement de dignité rétablit pour la laisser retomber ensuite. La chute des Girondins pouvait être plus rapide; la désunion passagère de leurs ennemis la ralentissait. La commune aurait voulu régner toute seule sur les débris de la Convention; la Montagne ne voulait que rejeter de l'Assemblée des rivaux embarrassants. Danton, secrètement attaché à la Gironde, plus cruel par raison d'État que par nature, forte intelligence politique dont le sang de septembre compromit la destinée, retardait une victoire qu'il savait ne devoir profiter qu'à Robespierre. Mais le jour de cette victoire allait se lever.

Le 30 mai, les organisateurs de l'insurrection tinrent séance à l'archevêché, et arrêtèrent toutes les mesures. Le tocsin devait sonner la nuit prochaine, à minuit. Le septembriseur Henriot,

homme de néant que la fange et les vices avaient conduit au crime, fut chargé du commandement de toutes les forces militaires de Paris. Lanjuinais assistait à cette séance de l'archevêché; il courut annoncer les sinistres projets à la séance du soir de la Convention. La Montagne l'accueillit comme un homme qui eût débité des songes, et fit passer à l'ordre du jour. Le lugubre tocsin ne retentit pas moins à minuit; on battit la générale, on tira le canon d'alarme; les courriers de la poste et les administrateurs furent arrêtés; le comité *insurrecteur* viola le secret des lettres et ferma les barrières de Paris.

Cette matinée du 31 mai ne laissait voir de toutes parts que des images d'épouvante; dès six heures la Convention était assemblée; les Tuileries, devenues le lieu de ses séances, n'offraient aux alentours que bataillons et canons braqués; la Convention avait son 10 août comme Louis XVI, et les mêmes armes qui s'étaient tournées contre la royauté se tournaient maintenant contre ses ennemis. Le glaive des révolutions est à deux tranchants : un des côtés sert à venger les victimes que frappe l'autre côté. Les Girondins, dans la crainte de quelques nocturnes perfidies, n'avaient pas couché chez eux; mais au matin du 31 ils étaient à leur poste à la Convention. « C'est aujourd'hui que « Clodius exile Cicéron, » dit Guadet en entrant un des premiers dans la salle, de manière à être entendu du petit nombre de Montagnards qui étaient arrivés.

L'Assemblée présentait une physionomie orageuse; ces délibérations au bruit du tocsin et du canon d'alarme prenaient un caractère de dramatique solennité. Valazé demande la mise en arrestation de Henriot, qui a ordonné au poste du Pont-Neuf de tirer le canon d'alarme, et demande aussi que la commission des Douze soit entendue. Thuriot, le féroce montagnard, veut que cette commission soit cassée. Vergniaud pense qu'on doit ajourner cette mesure à un moment plus libre, et que le commandant général doit comparaître à la barre de la Convention. Danton n'est

pas fait pour rester en arrière de la violence, quand la violence promet le triomphe; il loue l'insurrection, et demande que la commission soit dissoute. Couthon parle, et mérite que Vergniaud dise à l'huissier de la tribune chargé de renouveler le verre d'eau : « Donnez un verre de sang à Couthon, il en a soif. » De nombreux pétitionnaires des sections s'avancent à la barre pour exiger l'arrestation des vingt-deux députés; la multitude envahit l'enceinte de l'Assemblée; elle va siéger sur les bancs de la Montagne, malgré les réclamations de Vergniaud. La suppression de la commission des Douze fut le résultat de cette séance, où l'insurrection imposa le vote.

La victoire de l'insurrection n'était pas complète; il lui fallait la proscription des vingt-deux députés. La journée du 1er juin se passa en réunions menaçantes, en pétitions que lançait la commune; la Convention accordait aux pétitionnaires les honneurs de la séance; mais elle hésitait encore à se mutiler. Le 2 juin, cent mille hommes armés entouraient la Convention avec cent soixante-trois pièces de canon. Il y avait aux Champs-Élysées des fourneaux avec des grils pour chauffer des boulets. Le mot d'ordre était : *Insurrection et vigueur*. On distribuait aux soldats des assignats de cinq livres; le maire Pache avait fourni pour ces trois journées 150,000 francs destinés aux colons de Saint-Domingue[1]. Un cordon de troupes cernait Paris à quelques lieues à la ronde. La Convention était bloquée; Henriot avait décidé de ne pas la laisser sortir des Tuileries avant qu'elle eût livré les vingt-deux. Sur la motion de Barrère, la Convention captive veut aller abriter ses délibérations au milieu de la force armée; le président (Hérault de Séchelles) s'avance, la tête couverte en signe de détresse, suivi d'une phalange de députés tête nue; les huissiers de la Convention le précédaient. « Que les bons Montagnards restent! » avait-on crié du haut des tribunes; peu de députés de la Montagne osèrent

[1] *Souvenirs sénatoriaux*, par le comte Cornet, p. 49.

demeurer sur les bancs. Les sentinelles placées aux portes et aux escaliers livrèrent passage à la représentation nationale ; mais quand la Convention se présenta à la porte de la cour des Tuileries qui donnait sur le Carrousel, Henriot, à cheval avec ses aides de camp, enfonça son chapeau sur sa tête, tira son sabre, et signifia aux députés de retourner à leur poste et de livrer les vingt-deux. Comme on insistait pour passer, Henriot cria : *Aux armes !... Canonniers, à vos pièces !* Le canon se trouvait face à face avec la tribune politique, et le canon resta le maître. Henriot chassa la Convention devant lui ; Henriot, c'est la force brutale de la Révolution. Hérault de Séchelles recula, fit quelques tours avec les députés dans la cour et dans le jardin, trouva partout de la résistance, et entendit Marat sommer la Convention de rentrer dans la salle de ses séances. Cette promenade des législateurs n'avait fait que constater leur servitude. Couthon ne craignit pas de dire que maintenant les députés devaient être *rassurés sur leur liberté*.

Barrère avait proposé, au nom du Comité de salut public, comme *moyen conciliatoire*, le consentement des Girondins à leur suspension. Le noble et courageux Lanjuinais, appelé à s'expliquer, refusa démission et suspension, fit sentir à l'Assemblée les ignominies qui souillaient la majesté de la représentation nationale, et ce fut dans ce discours que l'intrépide et éloquent Breton, répondant à ses interrupteurs et aux injures de Chabot adressées à Barbaroux, fit entendre ces célèbres paroles : « Je dis « au prêtre Chabot : on a vu, dans l'antiquité, orner les victimes « de fleurs et de bandelettes ; mais le prêtre qui les immolait ne « les insultait pas. » Ce fut aussi le 2 juin que le boucher Legendre, faisant avec effort le geste du merlin, menaça Lanjuinais et lui cria : « Descends de la tribune, où je vais t'assom- « mer. » Le geste du boucher l'inspira ; Lanjuinais le cloua sur son banc par ces mots : « Fais décréter que je suis bœuf, et tu « m'assommeras. »

L'insurrection l'emporta. Elle obtint le décret d'arrestation contre les vingt-deux députés, dont voici les noms : Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salles, Barbaroux, Chambon, Buzot, Biroteau, Lidon, Rabaut-Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardy, Lesage (d'Eure-et-Loir), Louvet (du Loiret), Valazé, Clavière et Lebrun. Plusieurs de ces proscrits n'avaient point assisté à la séance du 2 juin; Vergniaud, qui était présent, jugea inutile de continuer la lutte, et refusa d'envelopper sa chute du manteau d'or de son éloquence.

Ainsi finirent les Girondins. Démocrates par entraînement, républicains d'occasion, ils auraient volontiers consenti à briller sous une monarchie constitutionnelle. Leur république, née au foyer de Mme Roland, parée des souvenirs de Rome et d'Athènes, reposait sur les illusions, la crédulité, les espérances chimériques. Ils ne comprirent de la Révolution que les idées, et n'en soupçonnèrent point l'invincible violence. Ils opposaient des discours aux piques, aux baïonnettes et au canon, comme si les armes et les boulets étaient sensibles à l'éloquence, comme si la beauté de la parole avait eu prise sur la grossière et terrible matière des faubourgs ! Henriot, en criant : *Canonniers, à vos pièces !* pouvait avoir raison de tous les Cicérons de la terre. Ils avaient appelé la tempête populaire sur Louis XVI, et cette même tempête les engloutit : ils oubliaient qu'ils étaient passagers sur le même vaisseau ! Le vote régicide ne leur fit pas trouver grâce entière devant les Jacobins, et leur aliéna l'estime d'une portion considérable de la France : c'est à cette épreuve qu'on les attendait. Elle fut décisive contre eux. La Montagne comprit que la Gironde n'était que faiblesse; la masse modérée du pays lui retira son appui moral. Il importe de remarquer aussi que beaucoup de gens de bien favorables au parti des Girondins comme au parti le plus droit, le plus vertueux, se détachèrent de leur cause quand ils virent leur impiété se déclarer à la face de l'Europe.

Lors de la discussion de la constitution de 93, on oubliait Dieu dans la Déclaration des droits de l'homme; un député des îles de l'Amérique s'en étant plaint, Vergniaud lui répondit : « Nous « n'avons que faire de la nymphe de Numa, pas plus que du « pigeon de Mahomet. Sans recourir à ces fraudes superstitieuses, « la raison seule nous suffit pour donner à la France la plus sage « constitution. » Une constitution sans Dieu, cela n'était pas d'un homme de génie, mais d'un esprit superficiel qui n'a jamais été bien avant dans les profondeurs humaines. Durand de Maillane était présent à la séance, et nous avoue que dès ce moment il désespéra de la république. Ainsi les Girondins étaient incapables de fonder un gouvernement. Ils avaient donné la main aux insurrections populaires, et ces insurrections retombaient sur eux. Ils avaient perdu leurs forces morales par le crime du 21 janvier, et le cynisme de leur irréligion les rendait odieux à la partie honnête du pays. L'illégalité violente et cruelle, dernière force, dernière ressource de la Révolution, répugnait à leur caractère : ils devaient tomber, plus rien ne les soutenait. Les Girondins furent les poëtes de la Révolution; ils n'abandonnèrent point, comme Horace, leur bouclier à la bataille; ils y laissèrent leur tête. Nous attendrons l'ordre des dates pour montrer comment l'échafaud dévora ces victimes.

La veille du jour où la Convention proscrivait vingt-deux de ses membres, un ordre de la commune mettait Roland et sa femme en état d'arrestation. L'ancien ministre de l'intérieur s'était dérobé à ses ennemis; Mme Roland fut arrêtée dans sa maison, rue de la Harpe, dans la nuit du 31 mai au 1er juin. Elle avait passé la soirée à courir vers la Convention, et demandé inutilement à paraître à cette barre où, le 7 décembre 1792, elle écrasa d'un pied vainqueur ses calomniateurs stupides. A minuit on frappe à sa porte; un détachement armé environne sa maison; son logement est envahi; un juge de paix appose les scellés partout, sur les fenêtres, sur les armoires, sur un forté-piano. Le 1er juin, à

sept heures du matin, elle dit adieu à sa fille et à ses gens, trouve au bas de l'escalier deux haies d'hommes armés et une foule de curieux, et monte en fiacre au bruit des cris : *A la guillotine!* partis de la bouche de quelques femmes. La prison de l'Abbaye s'ouvre pour Mme Roland. Le 3 juin, lorsqu'elle entend tirer les gros verrous de sa porte, elle demande le journal; c'est ainsi qu'elle apprend le décret d'arrestation contre ses vingt-deux amis. Elle sortira de l'Abbaye, mais ce sera pour les cachots de Sainte-Pélagie; et la fière républicaine, très-digne et très-forte sous les fers, restera captive jusqu'au jour de l'échafaud. Le 31 mai, à onze heures du soir, Mme Roland cherchant de nouveau à paraître à la Convention, trouvant la séance levée et le Carrousel désert, demandait des nouvelles de la séance à quelques sans-culottes groupés auprès d'un canon resté à la porte des Tuileries. Les sans-culottes répondaient que tout s'était passé à merveille, que la commission des Douze était... dans le fossé, et que la municipalité ferait arrêter les vingt-deux. Mme Roland leur disait que les départements pourraient bien n'être pas aises de voir traiter leurs représentants de la sorte, et que pour savoir leur vœu il aurait fallu des assemblées primaires. « Est-ce qu'il en a fallu au « 10 août? » répliquèrent les sans-culottes; « et les départements « n'ont-ils pas approuvé Paris? Ils feront de même. » La logique parlait par la bouche de ces hommes du peuple debout, à l'heure avancée, autour du canon de l'émeute. Mme Roland, en fait de politique révolutionnaire, en était restée aux Grands Hommes de Plutarque, qui avaient charmé les goûts sérieux de son enfance. Elle invoquait la souveraineté nationale des assemblées primaires contre le 31 mai, mais n'y avait pas songé contre le 10 août; elle jugeait détestable pour son parti ce qui lui avait paru bon contre la royauté. La force d'en bas, force aveugle, ne fait point de ces distinctions; c'est un marteau qu'un bras soulève et qui frappe tout ce qu'on lui donne à frapper. Mme Roland a laissé échapper une parole qui empêche qu'on ne s'attache à sa mémoire; elle a

dit, en parlant de Marie-Antoinette et des outrages du 20 juin aux Tuileries : « Que j'aurais voulu jouir de sa longue humilia-« tion ! » Pour être républicaine on ne cesse pas d'être femme, et tout ce qui porte une âme répudiera cette parole.



CHAPITRE XVIII

Origine des guerres de la Vendée et caractère de ces guerres. — Le Bocage. — Les premiers faits militaires des Vendéens. — Comment ils se battaient. — La Terreur en Vendée. — Les principaux chefs vendéens. — Combat et prise de Fontenay. — L'abbé Bernier. — Cathelineau nommé général en chef. — La Rochejacquelein. — Mort de Cathelineau. — Rapports entre la Vendée et l'Angleterre. — L'arrivée des Mayençais. — Mort de Bonchamps. — Mort de Lescure. — Les Vendéens sur la rive droite de la Loire. — Héroïsme et mort de la Rochejacquelein. — Charette. — Affaire de Quiberon. — Appréciation des guerres vendéennes. — L'Europe s'occupait peu de ces guerres.

1793—1795



ous n'avons point encore parlé de la lutte vendéenne, de cette guerre appelée *guerre de géants* par Napoléon, qui se connaissait en grandes choses. Les guerres civiles sont de douloureux spectacles ; mais l'intérêt et l'admiration s'attacheront toujours à tout homme qui combat pour ses croyances. Les événements se caractérisent par les renommées. Qui oserait dire que les noms de la Rochejacquelein et de Lescure, de Bonchamps et de Cathelineau ne sont point illustres? Qui oserait refuser son estime à de tels hommes? Et s'ils commandent le respect, c'est donc qu'ils représentent quelque chose de grand et qui tient fortement à la dignité de l'âme humaine. Il est impossible d'ôter à la guerre de la Vendée son

caractère royaliste; mais on peut dire que la Vendée se leva surtout pour soutenir la liberté de sa foi. Les populations du Bocage comprenaient peu les questions politiques; la Révolution s'offrit d'abord à leurs yeux sous les traits de la tyrannie qui leur enlevait leurs prêtres de vive force et les remplaçait par des pasteurs dont la religion, entachée du serment constitutionnel, leur était suspecte.

Les outrages ou le délaissement accueillaient les prêtres assermentés. Le nouveau curé des Échaubroignes, paroisse de quatre mille habitants, fut obligé de s'en retourner sans avoir pu obtenir même du feu pour allumer les cierges[1]! Un homme du bas Poitou, armé d'une fourche, avait longtemps résisté à des gendarmes et reçu vingt-deux coups de sabre. On lui criait : « Rends-toi. » Il répondait : « Rendez-moi mon Dieu; » et il périt ainsi. Les Vendéens, comme les croisés des vieux âges, étaient convaincus que le ciel s'ouvrait aux combattants qui tombaient sous les coups de l'ennemi. « Marchons au ciel, » s'écriaient une poignée de paysans en s'élançant vers des bataillons dix fois supérieurs en nombre et qui devaient les écraser. L'armée vendéenne s'appelait l'armée chrétienne, et le fameux évêque d'Agra (l'abbé de Folleville), cet imposteur qui fut utile à la cause des pieux insurgés, les haranguait dans le même esprit que le célèbre Adhémar de Monteil, évêque du Puy, haranguait les compagnons de Raymond et de Godefroy, de Bohémond et de Tancrède. Il n'était pas de ressentiment qui ne tombât devant une parole de religion. Deux cavaliers vendéens, le sabre à la main, se battaient; le marquis de Donnissan passe, et leur dit : « Jésus-Christ pardonne à ses bourreaux, et « un soldat de l'armée chrétienne veut tuer son camarade! » A ces mots, ils jettent leurs sabres et s'embrassent. Ce sont là des traits comme on n'en rencontre que dans nos antiques croisades.

[1] Mémoires de Mme de la Rochejacquelein.

Quel est donc ce pays dont la résistance fut un si grand spectacle pour le monde, et qui tint tête à toutes les forces de la république française? C'est le Bocage. Il comprend l'espace borné au nord par la Loire, à l'ouest par l'Océan, au midi et à l'est par Luçon, Bourbon-Vendée, Fontenay, Parthenay, Thouars, Brissac, et fait partie de quatre départements : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée et Deux-Sèvres. Il touche au Poitou, à l'Anjou et au comté Nantais. Le Bocage, désigné maintenant sous le nom de Vendée, nom célèbre, nom héroïque, formait une contrée à part en France.

C'était un pays que la nature défendait contre les mouvements et les idées du dehors, une région fermée où des races honnêtes et fières, ne vivant qu'avec elles-mêmes, gardaient les traditions anciennes dans une vigoureuse immobilité. Composé de collines basses, boisé, étroit, sans espace où le voyageur pût se reconnaître, traversé par de petits chemins creusés entre deux haies, arrosé d'humbles et tortueux ruisseaux au lieu de rivières qui ouvrent de grandes directions, ce pays offrait à l'invasion le plus périlleux, le plus terrible des champs de bataille. On n'y connaissait alors qu'une seule route, celle qui conduit de Nantes à la Rochelle; aujourd'hui plusieurs routes y sont tracées; la politique, en y multipliant les moyens de communication, s'est préoccupée des dangers d'une guerre nouvelle. Heureux si de tels changements n'altéraient la pureté des bonnes mœurs sur cette terre des croyants et des intrépides!

La féodalité, qui était dure pour la plupart des paysans de France, n'avait que de paisibles jours pour les paysans du Bocage. Des liens de confiance unissaient les châteaux et les métairies. Le seigneur poitevin, simple dans ses goûts et ses manières, charitable et religieux, était plutôt un ami qu'un maître; il s'associait aux joies et aux peines de ses paysans, les soulageait dans leurs besoins, protégeait leurs familles et prenait part à toutes leurs fêtes. Un dévouement réciproque, fondé sur l'estime et sur les

inspirations d'une foi commune, environnait de paix et de fidélité ces vertueuses existences du vieux temps. Les habitants du Bocage, population ferme comme les rochers de granit qui couvrent son pays, n'avaient donc pas fait bon accueil à la Révolution de 1789; ils se regardaient comme des gens heureux, et n'attendaient rien de bon d'un bouleversement. Toutefois on peut penser que si cette forte et pieuse contrée n'avait pas été attaquée dans ses croyances catholiques, elle aurait laissé passer la Révolution sans tirer l'épée.

Nous avons dit que la question du serment des prêtres fut la première cause d'émotions sérieuses dans la Vendée. La dureté de l'administration nouvelle ne fit que nourrir ces dispositions hostiles. Ce ne furent pas les nobles ni les prêtres qui poussèrent à la guerre; elle naquit tout naturellement de l'âme de ces populations froissées; et de même qu'à la formation des gardes nationales et des municipalités, les gens du Bocage demandèrent que leurs seigneurs fussent leurs commandants et leurs maires, de même, au premier cri de l'insurrection, ils les prièrent de les mener au combat. La levée de trois cent mille hommes, après le crime du 21 janvier, détermina l'insurrection. Le 10 mars 1793, jour du tirage à Saint-Florent en Anjou, sur les bords de la Loire, la jeunesse se rendit à l'appel, bien décidée à ne pas obéir au commandant républicain, s'empara d'une pièce de canon qui avait été tirée sur elle, pilla le district, brûla les papiers et vida la caisse; puis chacun se retira chez soi. La vengeance républicaine ne pouvait tarder à châtier une pareille rébellion. Il importait aux Angevins de se mettre en mesure. Un colporteur de laines, du village du Pin-en-Mauges, sentit le péril. Père de famille, il pétrissait le pain de ses enfants, lorsqu'il apprit la révolte de Saint-Florent. Il interrompit aussitôt son travail, remit ses vêtements, s'en alla, malgré les prières de sa femme, échauffer le zèle des habitants du village, se plaça à la tête des jeunes gens entraînés par sa parole, et commença la guerre contre les républicains. Cet

homme pieux et révéré, qu'on appela le *saint de l'Anjou*, et qui devint généralissime de l'armée vendéenne, était Jacques Cathelineau. Le jeune paysan Foret, du village de Chanzeaux, Stofflet, garde-chasse de M. de Maulevrier, levèrent chacun une troupe et se réunirent au pauvre colporteur. La prise de Cholet fut le premier acte militaire important de cette naissante armée.

Après Pâques, l'insurrection entraîna d'Elbée, Bonchamps, Charette, Lescure, la Rochejacquelein. Ce dernier était un jeune homme de vingt ans, grand, svelte, avec un doux visage et des cheveux blonds; timide jusque-là, il prit tout à coup l'ardent regard de l'aigle et la figure d'un héros. On connaît sa harangue, lorsqu'un matin il parut à la tête des paysans : « Mes amis, si « mon père était ici, vous auriez confiance en lui. Pour moi, je « ne suis qu'un enfant; mais par mon courage je me montrerai « digne de vous commander. Si j'avance, suivez-moi; si je re- « cule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi. » Bonchamps, disant adieu à sa femme, prononça une belle parole : « Nous ne devons « pas prétendre à la gloire humaine; les guerres civiles n'en « donnent point. » Cette parole, dans la bouche de l'homme qui va combattre, est d'une grande âme. La gloire, à laquelle il n'osait prétendre, a couronné son nom; car il y aura toujours de la gloire à se dévouer pour sa foi et pour l'humanité outragée.

Toute notion de l'art militaire manquait aux Vendéens, chefs et soldats; les paysans ne savaient pas même faire l'exercice. L'élan et la bravoure leur tenaient lieu de tactique. Vêtus de gros drap, de coutil ou de siamoise, avec un Sacré Cœur cousu à leur habit et un chapelet à leur boutonnière, ces paysans sublimes grandissaient par la religion en présence du péril; ils se préparaient au combat par la prière, et faisaient le signe de la croix à chaque coup qu'ils tiraient. On les voyait d'abord se porter en silence derrière les haies, d'où, habiles chasseurs, ils lâchaient des coups de fusil qui portaient presque toujours : cette partie de

leur manœuvre ressemblait fort à la manœuvre actuelle des Arabes en Algérie. Quand les *bleus* (c'est ainsi qu'ils appelaient les républicains) avaient l'air de s'ébranler en arrière, ils se précipitaient sur eux, armés de bâtons, et poussant des cris; la flamme du canon était pour eux le signal de se jeter à terre pour éviter la décharge; la détonation, celui de se relever pour s'élancer sur les batteries et attaquer corps à corps les canonniers. Durant la bataille, les femmes, les enfants, les vieillards se réunissaient dans les églises, et demandaient à Dieu la victoire : le bruit de l'artillerie et de la mousqueterie les avertissait du combat. Ainsi, à la même heure, l'âme de la Vendée tout entière s'arrêtait dans une même pensée, un même élan, une même émotion; les forts soutenaient la lutte, les faibles tendaient les bras vers le Seigneur des armées : depuis la première croisade, rien de semblable ne s'était vu chez les hommes. La retraite n'était jamais meurtrière pour les Vendéens; les chemins creux et les détours boisés les dérobaient à la poursuite. Il n'en était pas de même des républicains; leur fuite les jetait dans des lieux d'où ils ne pouvaient plus sortir, et qui les livraient par petits détachements aux coups des paysans. La Convention avait donné l'ordre d'exterminer dans la Vendée hommes, femmes, enfants, jusqu'aux *animaux*, de détruire les récoltes, d'incendier les bois, les taillis et les genêts; tout Vendéen pris les armes à la main devait être fusillé; c'était la Terreur appliquée à la répression de la guerre vendéenne. Le feu dévorait les châteaux et les villages. On jetait dans le pays tout ce qu'on pouvait ramasser en France de plus atroce et de plus immonde. Les premiers chefs des troupes républicaines furent Rossignol, Westermann, Ronsin, Santerre; ces noms en disent assez. A l'exception de Westermann, qui était cruel, mais courageux et capable, ces généraux de bandes révolutionnaires étaient des misérables sans talent. Le ramas d'hommes qu'on appelait les *Marseillais* ne fit preuve en Vendée que de lâcheté et de barbarie. Si la Convention n'avait pas dirigé sur le Bocage d'autres chefs

et d'autres troupes, elle n'aurait jamais éteint le feu de l'insurrection vendéenne.

Le récit complet des guerres de la Vendée demanderait un ouvrage à part. Les pages précédentes ont caractérisé cette grande lutte. Maintenant il nous faut en retracer les principaux événements dans un tableau rapide.

On a vu que Cathelineau avait commencé la guerre au mois de mars 1793. Le bas Poitou et l'Anjou repoussaient le recrutement prescrit par la Convention; des rassemblements armés se montraient de toutes parts. Il n'y avait point de général vendéen nommé; les paysans suivaient les chefs qui leur inspiraient le plus de confiance; ils prenaient tel chemin ou tel autre, selon l'entraînement de leurs sentiments personnels. Ce fut à Bressuire que se déploya pour la première fois la grande armée vendéenne; les deux tiers des paysans n'avaient pour armes que des faux, des broches, des massues. Le jeune Henri de la Rochejacquelein conduisait les paroisses des environs de Châtillon; son ami Lescure, le Tancrède de l'épopée vendéenne comme la Rochejacquelein en est l'Achille, figurait à côté de Bonchamps, dont la valeur brillante dans l'Inde avait été remarquée de l'illustre Suffren. Le principal chef de la grande armée était d'Elbée, d'un talent médiocre, mais d'une rare bravoure, et si pieusement préoccupé des secours providentiels, que ses soldats le surnommaient *le général la Providence*. L'Alsacien Stofflet, courageux, intelligent et brutal, commandait aux paysans de Maulevrier et des paroisses environnantes. D'autres réunions armées couvraient différents points. Le Marais et les côtes obéissaient à Charette, homme très-capable, très-énergique, d'un indomptable caractère, mais dont l'esprit, les goûts et les mœurs répondaient mal au pieux génie des luttes vendéennes. Les insurgés, maîtres de Bressuire, montraient avec orgueil et bonheur la pièce de canon qu'ils avaient appelée on ne sait pourquoi *Marie-Jeanne*, cette pièce du temps de Louis XIII, enlevée par les républicains au château de Richelieu, prise à

Cholet par les Vendéens, et qui, tour à tour perdue et reconquise à travers les vicissitudes de la guerre, devenait un présage de victoire ou de revers.

L'intrépidité du doux et pieux Lescure éclata à la prise de Thouars. Il combattait pour la première fois. La Rochejacquelein avait fait ses premières preuves au combat des Aubiers. Le général Quétineau capitula à Thouars; il paiera de sa tête le malheur de n'avoir pu vaincre. La Convention plaçait ses généraux entre l'échafaud et la victoire. Les Vendéens occupèrent Parthenay, abandonné par les républicains, et s'emparèrent de la Châtaigneraie, où Bonchamps entra le premier. Une première attaque de Fontenay, mal dirigée, n'avait été qu'une déroute; *Marie-Jeanne*, ce palladium des paysans vendéens, était retombée au pouvoir des républicains; il importait de venger cet échec; on se présenta de nouveau devant Fontenay, que défendaient dix mille républicains et beaucoup d'artillerie. « Allons, mes enfants, » disaient les généraux aux soldats vendéens, à qui on venait de donner l'absolution, « il n'y a pas de poudre; il faut encore « prendre les canons avec des bâtons; il faut ravoir *Marie-Jeanne;* « c'est à qui courra le mieux. » Un moment d'hésitation à l'aspect du formidable appareil de la guerre suspendit le courage des paysans; Lescure, pour les entraîner, marcha seul, s'arrêta à trente pas devant l'ennemi, et fit entendre le cri monarchique; une batterie de six pièces vomit sa mitraille sur l'intrépide général; ses habits sont percés, son éperon emporté, sa botte droite déchirée; mais Lescure n'est pas blessé. « Vous voyez, « mes amis, » s'écrie-t-il alors en s'adressant à ses paysans; « les « bleus ne savent pas tirer. » Et les paysans s'élancèrent aussitôt.

Apercevant une grande croix de mission, ils se prosternèrent, malgré le voisinage du canon; et comme M. de Beaugé les pressait de ne pas s'arrêter ainsi dans leur course : « Laissez-les prier « Dieu, » leur dit tranquillement Lescure. Ils se relevèrent, et coururent sur les bleus avec une ardeur nouvelle. Lescure,

la Rochejacquelein, Bonchamps, Foret, se couvrirent de gloire à ce beau combat de Fontenay. Quarante pièces de canon, des milliers de fusils, des munitions considérables restèrent aux mains des Vendéens. Les paysans trouvèrent dans la caisse militaire vingt millions d'assignats; ils les brûlèrent, parce qu'ils ne portaient pas l'effigie du roi. Les chefs parvinrent à préserver 900,000 livres en écrivant sur le revers des assignats : *Bon au nom du roi*. Les mémoires de Mme de Bonchamps prétendent que cette somme était en numéraire. On fit prisonniers deux à trois mille républicains; nul Vendéen n'eut la pensée de les livrer à la mort; on leur rendit la liberté, après leur avoir coupé les cheveux pour les reconnaître et les punir s'ils reparaissaient dans les rangs ennemis.

Les forces vendéennes demandaient une régularisation; on créa un conseil supérieur d'administration siégeant à Châtillon, et un conseil dans chaque paroisse chargé de l'exécution des mesures. Parmi les membres du conseil supérieur, il y eut un prêtre dont le nom s'est mêlé à tous les événements de la Vendée, l'abbé Bernier : homme d'esprit, habile, actif, fécond en ressources, maniant avec facilité la plume et la parole; tour à tour administrateur, apôtre et négociateur; nature à la fois déliée, souple et sérieuse; ecclésiastique ambitieux, qui sut garder pourtant le respect des hommes, et qu'on ne s'étonna point de voir évêque d'Orléans au retour des idées d'ordre et de religion. On lui avait fait une grande renommée d'éloquence, parce qu'il ravissait les Vendéens; mais il n'est pas besoin de beaucoup de génie pour entraîner des gens que l'enthousiasme possède. L'abbé Bernier eut une belle occasion de se montrer orateur : ce fut à Paris, à l'église des Carmes, le jour anniversaire du 2 septembre. Il demeura bien au-dessous de l'émotion qu'excitait sur les lieux le souvenir du massacre des prêtres, et si le sang de ces martyrs n'inspira point l'apôtre de la Vendée, c'est que cet apôtre n'avait que de l'esprit.

La prise de Saumur, le 10 juin 1793, donna une grande importance à l'insurrection vendéenne. Le lendemain de ce triomphe,

le jeune de la Rochejacquelein resta longtemps dans l'attitude de la rêverie, appuyé sur une fenêtre d'où il pouvait voir l'intérieur d'une église remplie des trophées de la victoire. « Que faites-vous « là? » lui dit un officier. « Je réfléchis sur nos succès, répondit « Henri; ils me confondent. Tout vient de Dieu. » C'est cette idée de Dieu qui imprime à la lutte vendéenne une incomparable grandeur. Les prisonniers républicains faits en cinq jours s'élevaient au nombre de onze mille; on les renvoya sur parole, en se bornant à leur couper les cheveux. Quelle modération dans l'âme des vainqueurs! Lescure trouva le général Quétineau enfermé au château de Saumur pour y attendre un jugement qui menait toujours au dernier supplice. « Monsieur, dit Quétineau à Les« cure, voilà donc les Autrichiens maîtres de la Flandre; vous « êtes aussi victorieux; la contre-révolution va se faire; la France « sera démembrée par les étrangers. » Lescure répondit que les royalistes ne souffriraient jamais ce démembrement, et qu'ils se battraient pour défendre le sol de leur patrie. « Ah! Monsieur, « s'écria le général républicain, c'est alors que je veux servir avec « vous! j'aime la gloire de ma patrie : voilà comme je suis patriote. » La réponse seule de Lescure suffirait pour prouver que la Vendée demeurait nationale dans sa révolte contre la Convention.

Les troupes catholiques avaient à se donner un général en chef; les grands noms du Poitou et de l'Anjou s'effacèrent pour faire place à Cathelineau, l'ancien voiturier colporteur, que cet honneur insigne troubla dans son humilité héroïque. L'égalité régnait bien moins dans l'armée républicaine que dans l'armée vendéenne; ici les rangs avaient disparu; on ne savait pas quel officier était noble, quel autre ne l'était pas; le mérite seul assignait la place. Les priviléges et les faveurs deviennent impossibles là où chacun doit vigoureusement payer de sa personne. La Rochejacquelein, vêtu comme ses camarades d'une simple veste et d'un pantalon, mettait des mouchoirs rouges à sa tête, à son cou, à sa ceinture; cette couleur le désignait aux coups des républicains; tous les officiers

vendéens adoptèrent alors les mouchoirs rouges; les bleus appelaient les Vendéens les *brigands*; les chefs vendéens, ainsi costumés, ne ressemblaient pas mal à des bandits.

Charette, ainsi que nous l'avons raconté, commandait sur les côtes; il était resté jusque-là étranger à la grande armée vendéenne. Il accueillit les ouvertures de Lescure lorsqu'il fut question d'attaquer Nantes; c'est de Nantes que partaient les expéditions républicaines contre Charette; la prise de cette ville importait à sa propre sûreté; il convint d'attaquer par la rive gauche de la Loire. La défense de Nantes était confiée aux généraux Canclaux et Beysser. Lescure et la Rochejaequelein gardaient Saumur; Cathelineau parut devant Nantes avec huit mille hommes à peine. Malgré l'inégalité des forces, il était entré dans la ville et tenait la victoire, lorsqu'une balle l'atteignit à la poitrine; dix-huit heures de combat acharné ne purent réparer le mal qu'avait fait à l'armée la mortelle blessure du général en chef. Nantes échappa ainsi à la bravoure des Vendéens; les Nantais s'étaient d'ailleurs fort bien défendus. Cathelineau mourut de sa blessure le 14 juillet 1793. Un de ses parents se présenta au peuple assemblé autour de la demeure de l'illustre général, et dit : « Le bon Cathelineau « a rendu l'âme à Celui qui la lui avait donnée pour venger sa « gloire. » Quelle plus belle oraison funèbre que ces simples paroles! Trois frères, quatre beaux-frères et seize cousins germains du général Cathelineau ont péri sur les champs de bataille de la Vendée : riches offrandes au génie religieux et monarchique. Cathelineau avait laissé un fils; Louis XVIII le nomma porte-drapeau dans un régiment de sa garde : pourquoi le roi ne nomma-t-il point pair de France le fils de Cathelineau?

L'incendie du château de Clisson, appartenant à Lescure, et du château de la Duberlière, appartenant à la Rochejacquelein, excita la fureur des Vendéens; à la reprise de Châtillon, ils souillèrent leur triomphe par des cruautés; l'autorité de Lescure n'arrêta qu'avec peine ces représailles. La nomination de d'Elbée

au grade de général en chef ne porta pas bonheur à l'armée catholique; elle perdit deux batailles à Luçon; la seconde, où Charette et Lescure rivalisèrent d'intrépidité, coûta quinze cents soldats aux Vendéens; l'impéritie de d'Elbée amena la déroute.

On a dit que l'Angleterre favorisa le soulèvement des Vendéens et qu'elle les aida : c'est une erreur; la Vendée n'eut rien de commun avec Pitt et Cobourg. Ce fut seulement en 1795 que l'Angleterre tourna de ce côté sa pensée; elle voyait la coalition s'affaiblir, et songea alors à tirer parti des soldats de Charette et des chouans de la Bretagne. Les Anglais ne savaient pas le premier mot de cette guerre. Les dépêches de M. Dundas et du gouvernement de Jersey, apportées par M. de Tinténiac dans deux pistolets où elles servaient de bourre, étaient adressées au perruquier Gaston, tué au commencement des luttes du Bocage, et qu'on croyait l'Agamemnon de la Vendée; ces dépêches demandaient pour qui et pourquoi on se battait; elles offraient des secours pour un débarquement. M. de Tinténiac n'ajoutait pas foi à la sincérité de ces ouvertures; il doutait de la bonne foi du gouvernement anglais, qui défendait sous peine de mort le débarquement des émigrés sur les côtes de la Bretagne. On répondit, mais avec peu de confiance; M. de Tinténiac perdit la dépêche dans la mer. Ce fidèle et courageux messager brava plus d'une fois la mort dans les mystérieux voyages où il servit d'intermédiaire entre la Vendée et l'Angleterre. Quant à l'Autriche et à la Prusse, elles s'occupaient des Vendéens bien moins encore que le cabinet de Saint-James. Lorsque la coalition reprit Mayence, Valenciennes et Condé, elle ne songea pas à stipuler que les garnisons de ces places ne pourraient aller combattre les populations armées pour Dieu et le roi; l'arrivée de ces républicains aguerris changea la face des événements. A partir de ce moment, la lutte vendéenne ne cesse pas d'être héroïque; mais elle est souvent malheureuse.

Les quatorze mille Mayençais, commandés par Kléber, frappèrent des coups décisifs; deux cent quarante mille hommes cer-

naient le pays insurgé. Bonchamps, Lescure, la Rochejacquelein, Stofflet multipliaient les merveilles d'armes. Vaincus à Cholet, les Vendéens passèrent la Loire; ils comptaient sur le soulèvement des Bretons; ils ne devaient rencontrer que des désastres; en quittant le lieu natal, leur cœur s'attristait; ils perdaient leurs forces; et puis, comment vaincre en traînant après soi une multitude de femmes, d'enfants et de vieillards? La mort de Bonchamps, qui connaissait le pays où l'on allait entrer, fut un malheur doublement senti.

Dans cette terrible bataille de Cholet, le 17 octobre, où d'Elbée fut blessé mortellement, Bonchamps reçut à la poitrine une balle qui ne lui laissa que vingt-quatre heures de vie. Il expira le 18 octobre; un grand acte d'humanité marqua son dernier jour : cinq mille républicains étaient enfermés dans l'abbaye de Saint-Florent; les Vendéens demandaient la mort des prisonniers pour venger leur général expirant; déjà des canons étaient braqués contre l'édifice; Bonchamps, à son heure suprême, ordonna qu'il fût fait grâce aux cinq mille prisonniers. « Grâce! grâce! « Bonchamps, l'ordonne, » s'écria-t-on de toutes parts; et cet acte de miséricorde couronna magnifiquement la fin du héros chrétien. Un aussi solennel exemple de générosité compatissante n'empêcha point les républicains d'exhumer le corps de Bonchamps et de lui trancher la tête pour l'envoyer à la Convention : le héros était payé de sa miséricorde par une atrocité commise sur son cadavre! La Rochejacquelein, blessé à Martigné, portait le bras droit en écharpe; son intrépide activité n'en était point diminuée. On le nomma général à la place de Lescure, gravement blessé à la tête, à la Tremblaye, entre Mortagne et Cholet. Lescure, porté sur une charrette, suivit l'armée, au milieu d'horribles souffrances, à Ingrande, Candé, Segré, Château-Gonthier, Laval, et mourut entre Ernée et Fougères, le 3 novembre 1793, âgé de vingt-sept ans. On trouva sur son corps les marques du cilice. Il était le plus instruit, le plus pieux et le plus humain des chefs

vendéens. Il y a quelque chose d'étrange à pouvoir dire d'un chef aussi brave, et dans une pareille guerre, que nul homme ne reçut la mort de sa main.

L'armée vendéenne sur la rive droite de la Loire comptait encore trente mille hommes en état de combattre. Les Bretons, avec leurs longs cheveux et leurs habits de peaux de chèvre, l'accueillaient bien; mais le pays ne se soulevait que faiblement, et les forces vendéennes grossissaient peu. La bataille entre Château-Gonthier et Laval fut merveilleuse; la Rochejacquelein y triompha des Mayençais et de tous ces soldats qui avaient vu de grandes journées sur les frontières du nord. Les Vendéens reçurent à Fougères une flatteuse lettre du roi d'Angleterre apportée dans un bâton creux. Les résolutions flottaient incertaines. Le prince de Talmont, courageux comme tous ceux de sa race, voulait qu'on marchât sur Paris; d'autres demandaient une expédition sur Rennes; Bougon, procureur-syndic du Calvados, vint proposer de se diriger vers la Normandie agitée par la voix des Girondins proscrits. Mais ces projets n'étaient pas du goût des paysans vendéens; ils ne voulaient se battre que chez eux, ils ne gardaient leur énergie que sur la terre natale. Après l'inutile attaque de Granville, dont la prise eût mis les royalistes en rapport avec les forces anglaises, on revint vers la Loire; la Rochejacquelein fut admirable à Pontorson, à la Flèche; il fit là ses grands signes de croix avec lesquels il abordait les grands périls. Il s'avança vers le Mans, espérant y soulever des amis. Mais il n'est donné à aucune force de réaliser l'impossible. Le général Marceau, à la tête de troupes formidables, attendait les Vendéens découragés et manquant de vivres. La déroute du Mans, le 13 décembre, fut la dissolution de cette armée qui était devenue le principal souci de la Convention. A Ancenis, la Rochejacquelein, cherchant des barques pour faire passer la Loire à son armée, fut surpris par une patrouille républicaine et jeté sur la rive gauche avec le désespoir au cœur.

Séparée de son chef, l'armée vendéenne fugitive acheva de disparaître à la bataille de Savenay. La Rochejacquelein et ses trois compagnons, Stofflet, Beaugé et Langerie, s'enfoncèrent dans le pays, vivant du pain qu'ils enlevaient à des ennemis isolés, menacés chaque jour par des périls nouveaux. Huit cents Vendéens, ayant reçu de Charette un mauvais accueil, l'avaient abandonné pour venir se placer sous les ordres de Henri. Avec cette troupe il soutint trois fois l'attaque du général Cordellier, commandant une de ces colonnes *infernales* qui promenaient sur la Vendée une affreuse dévastation. Durant l'hiver de 1794, la Rochejacquelein cherchait la mort les armes à la main; les souvenirs du Mans et d'Ancenis lui rendaient la vie pesante. Cette mort, qu'il eût voulu rencontrer dans la gloire des batailles, il la reçut des mains d'un meurtrier, le 4 mars 1794. Un grenadier républicain auquel il voulait faire grâce tira sur la Rochejacquelein à bout portant; le héros, atteint d'une balle au front, tomba mort. A vingt et un ans, il s'était trouvé généralissime d'une armée sortie de terre aux cris de l'enthousiasme et de la foi; en dix mois il remporta seize victoires. La Rochejacquelein, sur les champs de bataille, avait le coup d'œil des grands capitaines et oubliait ses vingt ans; dans les conseils il reprenait la timidité du jeune âge et n'osait pas vouloir : c'était la modestie de l'héroïsme. Il n'est point de plus brillante figure épique; sa courte vie guerrière fut comme une apparition glorieuse. Nous l'avons appelé l'Achille de la Vendée; les soldats vendéens l'appelaient tout simplement *monsieur Henri*.

Nous ne suivrons point Charette attaquant victorieusement l'île de Noirmoutier, pressé ensuite par le général Haxo, et sillonnant le bas Poitou en chef aventureux de guerre civile; passant et repassant la Sèvre, concourant à la mort de Marigny que Stofflet fit fusiller, détruisant dans un beau triomphe le camp républicain de Frétigné, et gagnant en importance et en gloire. Après le 9 thermidor, la république offrit une amnistie aux Vendéens. Au

commencement de 1795, Charette traita de puissance à puissance avec la Convention, qui ne demandait rien tant que la pacification de la Vendée; mais ce traité, qui reconnaissait en France une sorte de gouvernement distinct du gouvernement du pays, n'avait pas un grand sens et ne pouvait avoir de portée. La Convention s'y montrait lasse de la guerre, et pourtant la guerre seule pouvait trancher les difficultés. Charette, dont on s'occupait en Europe, fut mêlé alors aux plans et aux espérances de l'émigration; il reprit les armes pour favoriser une descente en Bretagne.

L'histoire a redit le désastre de Quiberon. La petite armée des émigrés, partie de Southampton, se composait de trois mille hommes, restes du régiment Loyal-Émigrant, des régiments d'Hervilly, d'Hector, de Dudresnay, et du corps d'artillerie du colonel Rotalier. Protégée par trois vaisseaux de guerre et six frégates, l'expédition que commandait M. de Puisaye débarqua dans la baie de Quiberon. Les chefs ne s'entendaient point; ils perdirent un temps précieux dont sut profiter le jeune et brillant général Hoche. C'était au mois de juillet 1795; neuf cents hommes de vieilles troupes amenés par le comte de Sombreuil, et douze cents paysans venus du port d'Orange sous les ordres du comte de Vauban, auraient donné d'heureuses chances à la lutte royaliste s'il y avait eu là un la Rochejacquelein, un Lescure ou un Bonchamps pour commander. Une telle expédition, bien concertée, eût été capable d'assurer le triomphe aux insurrections de la Vendée, de l'Anjou, du Poitou, de la Bretagne, de la Normandie; le choix du lieu promettait le succès. Mais la précipitation et l'inhabileté rendirent la bravoure inutile et commencèrent les revers; la trahison et puis la violation de la foi jurée firent le reste. Par une nuit orageuse, trois cents républicains, munis du mot d'ordre qu'avait livré le déserteur David[1], et revêtus des

[1] Le sergent David, en trahissant l'armée royaliste au profit des républicains, voulut se venger des souffrances de sa captivité chez les Anglais. A quoi pensaient les royalistes en envoyant de tels hommes pour l'accomplissement de leurs desseins?

capotes des soldats royalistes tués au combat du 16 juillet, surprirent le fort Penthièvre, dont la garnison passa à l'ennemi ou mit bas les armes. Le 21 juillet, la déroute des royalistes fut complète, malgré le feu protecteur de la corvette anglaise *le Lark.* La mer donna la mort à beaucoup de malheureux qui lui demandaient un refuge. Les Anglais repoussèrent inhumainement beaucoup de fugitifs. La plage de Quiberon a gardé la tradition de cette inhospitalité britannique. La capitulation offerte par Sombreuil, consentie par le général Humbert, fut méconnue par Tallien et Blad, commissaires de la Convention. On fusilla impitoyablement les émigrés. Le dévouement illustre de Sombreuil ne le protégea point; conduit à Vannes, une commission militaire l'envoya à la mort : il avait vingt-six ans. Le courageux d'Hervilly reçut à Quiberon une blessure mortelle. Puisaye, laissant l'armée, s'était jeté dans une barque et réfugié sur un vaisseau anglais ; triste souvenir pour son nom! Ce fut près d'Auray que tombèrent les victimes de la barbarie de la Convention; le lieu du supplice a pris le nom de *Champ des Martyrs;* un monument inauguré en 1829 honore leur mémoire et s'élève contre le crime de leurs bourreaux.

Charette devint féroce après l'affaire de Quiberon; les représailles furent sa politique. Les princes, les émigrés et les Anglais, qui n'avaient rien fait pour la grande armée vendéenne, entretenaient Charette dans les plus belles espérances. Le comte d'Artois avait débarqué à l'Ile-Dieu; il appelait le chef vendéen le *sauveur de la monarchie.* Le général Hoche, à la tête de l'armée de l'Océan, muni de pouvoirs immenses, conquit le pays par d'habiles manœuvres, et changea les plans royalistes en mécomptes. La Vendée était lasse; Charette se trouva traqué sur un étroit espace; on fit une guerre de buissons pour atteindre le général vendéen, qui avait refusé noblement son libre passage en Angleterre et un million. Pris, blessé et presque mourant, dans un taillis comme une bête fauve, entre Montaigu et Belleville le 25 mars 1796, il fut conduit

à Nantes au milieu des joyeux transports de l'armée républicaine, et fusillé le 29 mars. Lui-même voulut commander le feu. Il demanda un prêtre pour mourir chrétiennement. Vingt-cinq jours auparavant, Stofflet, trahi et livré, avait subi à Angers un sort pareil. La Vendée était morte.

Les grands chefs de l'armée vendéenne sont formés sur le type des Machabées, sur le type de Godefroy et de ses compagnons; tel n'est point le caractère de Charette. Génie taillé pour la guerre civile, passant de l'horreur d'un champ de bataille à une joyeuse vie, dur envers ses officiers, cruel envers l'ennemi, ferme, opiniâtre, plus capable d'idées politiques que d'enthousiasme, Charette est à la brillante chevalerie des la Rochejacquelein et des Lescure ce que Louis XI est à Louis IX.

Nul plus que nous n'admire la piété courageuse, le saint enthousiasme, la grande énergie des combattants vendéens; malgré notre aversion pour les guerres civiles, nous pensons que cette lutte restera comme une des plus illustres pages de notre histoire; car les Vendéens se battaient pour ce qu'il y a de plus profond et de plus cher dans l'homme : la liberté des croyances, l'indépendance de leur foi. Certes, au milieu d'une révolution entreprise pour ressaisir des libertés et des droits perdus, peut-on condamner des hommes qui préfèrent la mort à l'oppression de leur conscience, à la répudiation de leur culte religieux? Ce serait condamner les martyrs de tous les temps, et donner un bill d'indemnité à la tyrannie. Mais nous disons qu'on a méconnu le caractère de la guerre vendéenne en lui supposant la puissance de restaurer la monarchie en France; cette guerre était essentiellement défensive; les Vendéens ne voulaient pas d'un régime qui leur enlevait leur religion; on alla les forcer chez eux; ils résistèrent, ils s'armèrent, ils furent victorieux. Ils ne combinaient leur résistance ni avec les insurrections du Midi, ni avec celle de Lyon, ni avec les puissances coalisées; ils étaient eux-mêmes, et ne demandaient qu'à rester chez eux. Il est impossible d'accomplir quelque chose de

général et de lier des opérations décisives avec des paysans qui n'ont pas la force de s'éloigner de leurs clochers. La guerre vendéenne, essentiellement défensive, comme nous l'avons dit tout à l'heure, était essentiellement locale. Toute la vérité est là.

L'insurrection vendéenne aurait pu servir les plans de restauration monarchique, et voici comment : c'est en occupant les forces républicaines et en rendant plus facile la marche des puissances coalisées. Mais l'Europe a prouvé qu'elle se souciait assez peu de la monarchie française. Le 12 juillet 1793, la garnison de Condé, affamée par les Autrichiens, avait capitulé; Mayence, le boulevard de l'Allemagne, où le brave général Meusnier fut emporté dans sa gloire; Mayence, dont la résistance excita l'admiration de l'Europe, s'était rendue aux Prussiens le 19 juillet; et six jours après, Valenciennes succombait aussi après des combats terribles. Si une restauration monarchique eût été dans les vœux de la coalition, qui donc aurait pu empêcher le prince de Cobourg, le général Clairfayt, le duc d'York, Wurmser, le colonel Mack, de marcher alors sur Paris? Quelle puissance eût alors sauvé la Convention, ainsi menacée au dehors par des armées victorieuses et à l'intérieur par la formidable Vendée, par les insurrections de Lyon, du Midi et de la Normandie? Mais, nous le répétons, l'Europe ne songeait ni à Louis XVII ni à Louis XVIII; à la grande indignation des émigrés, dont elle trompait le courage, et des Vendéens, dont elle contemplait de loin les exploits, la coalition ne doutait pas que les déchirements intérieurs n'amenassent le démembrement de notre pays, et avait plus de confiance dans nos discordes que dans ses victoires. De plus, la coalition était divisée d'intérêts; la Prusse et l'Autriche craignaient de se faire l'une à l'autre une trop belle part et ne se pressaient pas d'agir; sans l'intervention active de l'Angleterre, qui ne perdait pas de vue nos riches colonies, ces jalousies auraient plus d'une fois rompu le faisceau européen. Les États, au XVIIIe siècle, étaient trop corrompus pour des croisades de principes; il n'y avait là que des pouvoirs qui

avaient des revanches à prendre, et des cupidités qui voulaient profiter de nos malheurs. L'Espagne seule se montrait sœur de l'ancienne France monarchique; au mois de juin 1793, le général Ricardos conduisit vigoureusement ses troupes jusqu'aux portes de Perpignan. Charles IV faisait son devoir; la république fit le sien en rejetant l'armée espagnole par delà les Pyrénées.

Nous avons franchi les dates dans ce chapitre, pour que les événements de la Vendée apparussent en un seul et même tableau. Nous allons reprendre notre récit.



CHAPITRE XIX

Charlotte Corday, sa condamnation, sa mort. — Fêtes en l'honneur de Marat. — Le Comité de salut public. — Fête du 10 août 1793. — Le *maximum*. — La loi des suspects. — Les malheurs de la ville de Lyon. — Procès, condamnation et mort de Marie-Antoinette. — Dévastation des tombeaux de Saint-Denis. — Condamnation, dernier jour et mort des vingt-deux Girondins. — Comment finissent d'autres députés proscrits. — Mort du duc d'Orléans; ses derniers moments.

1793



ES Girondins, vaincus le 2 juin, s'étaient pour la plupart dispersés, cherchant partout des vengeurs, faisant appel aux ennemis de la Convention. Buzot, Louvet, Pétion, Barbaroux, Guadet et d'autres parcoururent les départements de l'Eure et du Calvados. Évreux et Caen devinrent des foyers de conjuration contre la Montagne. Quatre à cinq mille insurgés, dans les rangs desquels on comptait quelques centaines de chouans, rencontrèrent, le 13 juillet 1793, les troupes de la Convention à Pacy-sur-Eure, et prirent la fuite aux premiers coups de canon, malgré les courageux efforts de Wimpfen et de Puisaye.

Deux jours après cette ruine des plans de Buzot et de ses amis, une jeune fille de Normandie, belle et pure, décidée à donner sa vie pour une idée libératrice, se présentait chez Marat, rue des Cordeliers (aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine), le trouvait

au bain et lui plongeait un couteau dans le cœur. Marie-Anne-Charlotte de Corday d'Armans, née le 27 juillet 1768 dans une chaumière des Ligneries (arrondissement d'Argentan), grand caractère de femme, la Judith de la Révolution, s'était nourrie des leçons sévères de l'antiquité et des mémorables exemples de dévouement à la liberté romaine; descendante au quatrième degré de Marie Corneille, l'aînée des sœurs de l'auteur de *Cinna*, elle avait dans l'âme quelque chose de ce mâle génie, quelque chose des héros que le poëte a livrés à l'admiration de l'univers. Émue des plaintes des Girondins proscrits, elle s'était sentie entraînée à l'accomplissement d'un grand dessein; éloignée des pensées chrétiennes, exclusivement occupée des histoires antiques, elle oubliait qu'on ne doit pas même sauver son pays au prix d'un crime, et que l'assassinat est toujours assassinat, quelque sublime qu'en soit le but. Toutefois nous ne sommes pas de ceux qui veulent comparer, même du plus loin possible, l'héroïque fanatisme de Charlotte Corday au sanguinaire et stupide fanatisme de Marat; la profonde diversité des sentiments et des natures détruit toute ressemblance entre la grande action de la jeune fille et le besoin d'hécatombes humaines devenu l'unique vie du féroce lépreux.

Interrogée par le tribunal révolutionnaire, Charlotte Corday répondit sans trouble et sans remords, accepta pour elle seule la responsabilité de son œuvre, et s'en glorifia. « Le monstre! il me « prend pour un assassin! » s'écria-t-elle indignée en entendant Fouquier-Tinville lui faire observer que le coup porté de haut en bas indiquait une main habile[1]. Son défenseur Chauveau-Lagarde

[1] On trouva sur Charlotte Corday cent cinquante livres en argent, cent quarante livres en papier-monnaie, une montre d'or portant le nom de Dubosc, horloger à Caen, la clef de sa malle, un dé à coudre en argent, un peloton de fil blanc, et la gaîne, façon de chagrin, du couteau qu'elle avait acheté au Palais-Royal le matin du 13 juillet et payé quarante sous. La gaîne était dans son sein ainsi que deux papiers attachés ensemble avec une épingle : l'un son extrait de baptême, l'autre un projet manuscrit d'adresse aux Français.

se borna à quelques mots qui lui valurent la reconnaissance de l'héroïne. « Je vous remercie, Monsieur, lui dit-elle, du courage « avec lequel vous m'avez défendue d'une manière digne de « vous et de moi. Ces messieurs (en parlant des juges du tri- « bunal révolutionnaire) m'apprennent que mes biens sont con- « fisqués. Mais je puis vous donner encore un grand témoignage « de ma reconnaissance : je vous prie de payer pour moi ce que « je dois à la prison (36 livres); et je compte sur votre géné- « rosité [1]. » Elle s'attendait à un arrêt de mort, et le reçut sans émotion. Dans une *Adresse aux Français*, récemment publiée pour la première fois, Charlotte les conviait à anéantir la Montagne, ne se croyait pas plus coupable que ne le fut Alcide en détruisant les monstres, et défiait les jugements de l'avenir avec des vers tirés de la tragédie de *la Mort de César*. Elle écrivit à Barbaroux une lettre qui racontait son voyage de Caen à Paris, ses premiers efforts pour atteindre à Marat. Elle aurait voulu frapper le monstre à la Convention sur la cime de la Montagne; mais le misérable n'y allait plus. Marat dit à Charlotte que dans peu de jours il ferait guillotiner tous les Girondins réfugiés à Caen; ce fut en ce moment qu'elle le frappa. La lettre à Barbaroux est étonnante de sang-froid, de fermeté, de patriotisme. Dans un billet adressé à son père, Charlotte lui demande pardon, le console et confie l'honneur de son nom à la vérité de ce vers immortel :

« Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud [2] ! »

Un peintre avait rapidement commencé le portrait de Charlotte

[1] Nous avons sous les yeux ces paroles écrites de la main même de Chauveau-Lagarde. Quand le bourreau entra dans la prison de Charlotte, il la trouva écrivant tranquillement une lettre à M. Doulcet de Pontécoulant, qu'elle avait d'abord choisi pour défenseur : elle lui reprochait un lâche refus. Charlotte ignorait que M. de Pontécoulant n'avait reçu ni sa demande ni la communication de l'accusateur public.

[2] *Le comte d'Essex*, tragédie de Thomas Corneille, acte IV, scène III.

devant le tribunal, et la jeune accusée, qui s'en était aperçue, avait favorisé par ses attitudes le désir de l'artiste. Cette scène de l'artiste et de la victime à la dernière heure saisit l'imagination. Nous avons lu une lettre du 15 juillet, adressée *aux citoyens composant le Comité de sûreté générale*, où l'héroïne demandait un peintre pour laisser son portrait à ses amis *comme marque de souvenir*, et aussi pour satisfaire à la curiosité qui fait rechercher l'image des *grands criminels*. Charlotte songeait à la postérité; elle voulait livrer son visage aux siècles comme une médaille de patriotisme. Dans le trajet de la Conciergerie à l'échafaud, plus d'un cœur muet et caché admira la jeune fille, les mains liées sur le dos, vêtue de la chemise rouge, les cheveux coupés, gardant encore son bonnet normand.

Cette populace de Paris, dont les joies sauvages accompagnèrent toutes les victimes de la Révolution, lui fit une escorte de ses hurlements; la jeune condamnée, avec sa fière et rayonnante beauté, était sur la funèbre charrette comme sur un char de triomphe; elle opposait aux huées de la multitude un tranquille et dédaigneux sourire. Charlotte se livra doucement à la hache; sa tête tomba. Un valet du bourreau, prenant cette tête pour la montrer au peuple, eut l'atroce idée de la souffleter. On dit qu'alors les joues de la victime rougirent : quelque chose comme un sentiment d'indignation animait une dernière fois ce visage outragé! L'histoire n'offre point un caractère de femme plus ferme et plus résolu que celui de Charlotte Corday. La morale réprouve ce coup de couteau, quoiqu'il ait mis fin aux jours d'un scélérat; mais elle ne défend pas de reconnaître une grande âme dans la jeune fille qui se dévoue aussi intrépidement à la délivrance de son pays. « J'ai tué un homme pour en sauver cent « mille, » disait-elle. Charlotte ne songeait ni au royalisme, ni aux intérêts républicains. « Quel triste peuple pour former une « république! » écrivait-elle à Barbaroux. « J'ignore, » avait-elle dit dans son *Adresse aux Français*, « si le Ciel nous réserve un

« gouvernement républicain. » Ce n'est pas au nom d'un parti, mais au nom de l'humanité, que Charlotte se leva; son poignard vengea une seule cause, la cause de l'humanité, dont Marat violait tous les droits. Un jeune républicain d'Allemagne, Adam Lux, avait vu l'héroïne au tribunal et sur la charrette, et lui avait voué une tendre et ardente admiration; il osa publier son apologie, et paya de sa tête ce téméraire enthousiasme.

Pendant que Charlotte rencontrait l'échafaud, et que des regards immondes interrogeaient ses restes pour y chercher un démenti contre sa vertu, le cadavre embaumé de Marat, exposé dans l'église des Cordeliers, recevait les solennels hommages de toutes les sections de Paris; on apportait des fleurs et des couronnes d'immortelles. La Convention décréta qu'elle assisterait en corps aux funérailles de l'*ami du peuple*, dont le peintre David fut l'ordonnateur. On ensevelit les dépouilles de Marat dans la cour des Cordeliers, en attendant qu'on leur ouvrît les portes du Panthéon. L'apothéose de ce misérable est un des plus incroyables souvenirs de la Révolution; on est saisi de tristesse et de pitié à la vue de tant de démence. Le tombeau de Marat devint un autel; son image, un objet pieux qu'on retrouvait partout. Dans un abominable délire, un orateur des Cordeliers compara le *cœur de Marat* au *cœur de Jésus*, et ce n'est pas le cœur de Jésus qui obtint les préférences : *Non hunc, sed Barabbam.* Des places, des rues, des noms de cités et de ports de mer reçurent le nom de Marat; on imposa ce nom à des fleuves et à des montagnes; Montmartre fut appelé *Mont-Marat;* Dieu, chassé du ciel et de la terre, était remplacé par Marat; la France ne retentissait que d'hymnes en l'honneur de Marat; sur tous les points du pays on lui élevait des tombeaux et on célébrait des fêtes à sa gloire. Nous avons sous les yeux un *Récit* de la *fête civique en mémoire de Marat*, de l'*inauguration de son buste* et de *celui de Lepelletier, à la société des sans-culottes à Bourg-Régénéré* (Bourg-en-Bresse), fait par le maire de la ville le 20 brumaire an II de la république

une, indivisible et démocratique: la foule des hommes, des femmes, des enfants et des jeunes filles, marchait au son de la musette et au bruit du canon *avec cet ordre que dicte la simple nature;* les plus étranges emblèmes ornaient le cortége; on prononça des discours en faveur des Maratistes, *amis de la nature première, des peuples opprimés et esclaves;* on chanta des couplets sur l'*ami Marat;* chacun avait porté son dîner; on dîna dans l'église de Brou [1]. Cette fête, que nous indiquons à peine, nous donne une idée de toutes celles qui se célébrèrent dans des milliers de communes de France. Notre pays, en déifiant le prédicateur du meurtre en masse, devait effrayer l'univers. Hébert fit accepter à la Convention l'idée que Marat *avait plus de droits dans le ciel que tous les saints qu'elle en avait bannis pour jamais;* le ciel chrétien détruit et le ciel de Marat mis à sa place, quelle épouvantable démence [2] !

Le 31 mai avait rendu muette la tribune de la Convention; Octave avait proscrit Cicéron; on ne parlait plus à la Convention; on y gouvernait. Attaquée au dehors et au dedans, environnée

1 « Le citoyen D*** a proposé de boire en mémoire de Marat, et l'a portée ainsi:

Attention.
Préparez les urnes,
Versez et comblez les urnes,
Alignez les urnes,
Laissez fumer l'encens en mémoire de Marat,
Serrez les urnes,
Élevez-les à la grande voûte,
Reportez-les au chœur,
Approchez de la tombe,
Versez des larmes,
Épuisez vos pleurs.
Alignement :

« Reposez l'urne sur le catafalque avec unité et indivisibilité, en trois temps égaux. Recueillez-vous, sans-culottes, et applaudissez : Marat est heureux; Marat, notre ami, est mort pour la patrie. »

2 Un journal n'a pas craint, en 1847, d'admettre dans les colonnes de son feuilleton un roman inédit de Marat: c'étaient des fleurs qui avaient poussé dans le sang.

d'ennemis de toutes parts, haïe et maudite, la Convention ne pouvait plus se soutenir que par un moyen, la dictature; mais, pour le malheur de notre patrie, ce fut la dictature de l'iniquité et de la terreur. Le Comité de salut public sans président devint toute la Convention, tout le gouvernement. Ses membres étaient: Robespierre, Saint-Just, Barrère, Couthon, Hérault de Séchelles, Thuriot, Robert Lindet, Jean-Bon-Saint-André, Carnot, Prieur (de la Côte-d'Or), Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes. Danton n'y figure point; il s'isolait alors, et, confiant dans sa force, il attendait que l'empire allât le chercher. Chacun des membres du Comité de salut public avait ses attributions particulières: à Robespierre, l'inspection générale; à Couthon, la police; à Robert Lindet, l'administration des subsistances; à Carnot, la guerre; à Prieur, l'administration militaire; à Hérault de Séchelles, les affaires étrangères; à Jean-Bon-Saint-André, la marine. Les autres membres tenaient la plume pour les rapports du Comité, ou pour entretenir dans les provinces le feu des opinions.

L'anniversaire de la prise des Tuileries parut une occasion heureuse de réchauffer l'esprit public. On voulait aussi proclamer l'acceptation, la durée immortelle de la constitution de 1793, ce code de démocratie irréalisable qui ne devait pas même être essayé. Il y eut donc une fédération le 10 août 1793; la commune et les Jacobins firent le meilleur accueil aux quatre-vingt-six envoyés des assemblées primaires, et se mirent en frais pour gagner les départements dans leurs personnes. La fête du 10 août 1793 ne fut pas une des moins mémorables de la Révolution. Une statue colossale de la Nature s'élevait autour des débris de la Bastille; de ses mamelles s'échappaient des eaux limpides; Hérault de Séchelles offrit à la Nature l'*expression de l'amour éternel des Français pour ses lois*, prit de l'eau dans une coupe, l'approcha de ses lèvres, et la fit passer ensuite aux mains des fédérés et des vieillards. Le cortége se rendit à la place de la Révolution, où des sceptres, des couronnes et des écussons furent brûlés au pied

de la statue de la Liberté. Une grande image du peuple français, placée devant les Invalides, arrêta la multitude, qui s'en alla achever la fête au Champ de Mars, en face de l'autel de la Patrie.

Le peuple, qu'on repaissait ainsi des images de sa force, était la proie de la misère. L'absurde et désastreuse loi du *maximum* avait détruit dans sa source l'activité commerciale. Ce prix qu'on ne pouvait dépasser dans la vente du pain, du vin, de la viande, du sel, des grains, de la farine, des fruits, des légumes, du beurre, du bois, du charbon, du chanvre, du lin, du cuir, des salaisons, des draps, de la laine, du coton, condamnait les marchands à la ruine et aggravait la situation générale. Le décret contre les *accapareurs* atteignait en réalité tout possesseur de denrées de première nécessité, et le livrait aux fantaisies violentes des visites domiciliaires. La pauvreté et le désespoir naquirent de la loi du *maximum*. On mourait de faim à l'intérieur; on se battait aux frontières. Le 23 août, quand la Convention déclara tous les Français en réquisition permanente pour le service des armées, la difficulté de vivre accepta le décret autant que le patriotisme. La Convention avait frappé les riches d'un emprunt forcé d'un milliard; il ne rentra que par la terreur. Cambon, l'habile financier de la république, créa le *grand livre de la dette publique;* les titres des créanciers de l'État ne reposaient plus que là; la Montagne attachait de la sorte les intérêts à son triomphe. Cambon se flattait de dépayser par sa mesure *monseigneur le despotisme*.

Mais ce plan ne donnait pas du pain à ceux qui en manquaient; la multitude poussait le gouvernement à la violence à mesure qu'elle avait faim; tout homme qui mangeait était un traître; le procureur général de la commune, Chaumette, demanda l'organisation d'une armée révolutionnaire, chargée de parcourir tous les départements avec un tribunal et la guillotine. Plusieurs députations des Jacobins appuyèrent cette adresse, qu'on soumit à

un prompt examen du Comité de salut public. La terreur fut mise à l'ordre du jour. La loi des suspects, du 17 septembre, œuvre de Merlin (de Douai), conception savamment impitoyable, suspendit la menace sur toutes les têtes et mit l'existence de chaque homme à la merci du premier délateur. On arma de la loi des suspects le Comité de sûreté générale chargé de la surveillance, à côté du Comité de salut public chargé du gouvernement. L'exécution de cette loi donna lieu à l'établissement de plus de cinquante mille comités révolutionnaires, dont chaque membre recevait trois francs par jour et pouvait marquer un nom du signe de la proscription. Quel phénomène d'horreur ! Plus de cinq cent mille misérables chargés de dénoncer ! Une portion considérable de la France passa sous les verrous; Merlin (de Douai) se trouva un grand pourvoyeur d'échafauds. Le tribunal révolutionnaire à Paris fut composé de manière à ne pas laisser de repos aux bourreaux; Hermann (du Pas-de-Calais) en eut la présidence; Dumas (du Jura), la vice-présidence; Fouquier-Tinville demeurait chargé des fonctions d'accusateur public. Topino-Lebrun, Antonelle, Payan (de la Drôme), le cordonnier Servière étaient au nombre des jurés. Que d'arrêts de mort sortiront de leur bouche !

Le 10 octobre, après soixante-trois jours d'un siége mémorable, Lyon, capitulant avec la famine, reçut les commissaires de la Convention, Couthon, Maignet et Laporte; la Révolution était entrée peu avant dans l'esprit des Lyonnais; Couthon écrivait à son ami Saint-Just : « Il a fallu remonter avec lui (le peuple de « Lyon) à l'alphabet. » Le crime du 21 janvier avait indigné l'honnête et religieuse ville; les Jacobins et l'atroce fanatisme de Chalier l'avaient poussée à bout; après la défaite du parti jacobin, le 29 mai, Chalier, disciple sombre et convulsif de Marat, était tombé sous la hache vengeresse. La guerre éclata entre Lyon et la Convention; huit mille Lyonnais, commandés par l'intrépide Précy, résistèrent à soixante-dix mille hommes; Kellermann,

chargé d'abord du commandement de l'armée républicaine, trouva le moyen de tourner le dos à des exécutions terribles ; le général Doppet, Gauthier (de l'Ain), et surtout le conventionnel Dubois-Crancé, poussèrent le siége avec une affreuse violence ; près de vingt-huit mille bombes et de douze mille boulets, plus de huit cent mille cartouches à fusil, trois cents milliers de poudre, telle fut la tempête meurtrière qui frappa l'opulente ville et incendia les manufactures, orgueil de la France et jalousie de l'Angleterre. Sous Louis XIV, la Grande-Bretagne, dans une guerre avec la France, avait offert dix millions pour détruire le commerce de Lyon ; la Convention rendait gratuitement ce service à l'Angleterre : et d'ailleurs Hébert pensait que *les arts et le commerce étaient les ennemis-nés de la liberté !*

On a présenté Couthon comme le destructeur de Lyon ; ce député du Puy-de-Dôme a laissé une renommée qui semble autoriser les plus graves accusations ; cependant l'histoire doit justice à tous ; la lecture des pièces émanées de Couthon et le rapprochement des dates démontrent ses efforts pour résister aux clubistes qui accusaient l'inaction de la *commission de justice populaire*, et pour retarder l'exécution du terrible décret de la Convention contre Lyon[1]. La grande ville était condamnée à la destruction, et sur ses débris devait s'élever un monument avec ces mots : « Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus. » La faction de Danton, complice des vues jalouses de l'Angleterre, voulait la ruine de cette ville ; la faction de Robespierre ne la voulait pas ; or Couthon était robespierriste. Sur la place de Bellecour il frappa d'un petit marteau la pierre d'un hôtel en disant : « Au nom de « la loi, je te condamne à être démoli. » Couthon consentait à de moindres maux, espérant que de plus grands malheurs ne

[1] La vérité sur Couthon, depuis son entrée à Lyon jusqu'à son départ de cette ville, est très-impartialement exposée dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution*, par l'abbé Guillon de Montléon, chap. XVI.

s'accompliraient pas. Les exterminateurs de Lyon furent Collot-d'Herbois et Fouché, nommés à la place de Couthon et de Maignet. L'apothéose de Chalier, dont on fit un *dieu sauveur* à la façon de Marat, ouvrit cette phase nouvelle d'abominations; on brûla un crucifix et un évangile en sa mémoire; on annonça que le sang des gens de bien serait l'eau lustrale qui apaiserait ses mânes irrités. Un âne chargé d'ornements pontificaux et portant une mitre sur la tête figurait à cette cérémonie impie; on lui donna à boire dans un calice qui avait servi aux mystères chrétiens: les Gaules étaient revenues aux temps barbares. Lyon ne s'appelait plus que *Ville-Affranchie*, c'était la ville du malheur.

Le comité de *démolition* [1], le comité des *séquestres* et la *commission révolutionnaire* représentaient la situation dans son infernal caractère. Vingt mille individus, les uns, ouvriers de Lyon accoutumés à produire de leurs savantes mains des tissus renommés, et réduits à démolir pour vivre, les autres, ramas de bandits accourus de divers points, étaient occupés à multiplier les ruines, aidés de la mine et du canon; le beau château de Pierre-Scise qui dominait les rives de la Saône, les riches hôtels de Bellecour et du quai Saint-Clair tombèrent; 400,000 livres par décades étaient consacrées à l'œuvre des démolitions; ce qui fit quinze millions en six mois. La spoliation frappait les biens des fugitifs et des victimes. L'apparence même des formes parut un embarras pour le nouveau tribunal qu'instituèrent les féroces proconsuls; il fut convenu qu'on jugerait *sommairement*. Ronsin, arrivé à Lyon avec son armée révolutionnaire, servit à protéger les boucheries. On imagina des *septembrisades* légalisées par des arrêtés. Les membres de la *commission temporaire*, écrivant au comité de Moulins, parlaient du *jeu mesquin et insuffisant* de la guillotine; il fallait le *feu de la foudre*. Le député Javogues avait dit que la république ne pourrait s'établir que *sur le cadavre du dernier*

[1] Un Anglais était parvenu à s'introduire dans le comité de démolition de Lyon.

des honnêtes gens[1]; Collot-d'Herbois et Fouché se précipitaient dans cette voie. Ils se donnèrent d'autres spectacles que les monotones lenteurs de la guillotine sur la place des Terreaux. On fusilla et on canonna les victimes par troupes, soit à la descente du Pont-Morand, soit à la prairie qui s'étend le long du chemin de la grange de la Part-Dieu[2]. Fouché jouissait parfois du spectacle avec une longue-vue, et parfois aussi il choisissait l'heure de ces immolations pour réunir joyeusement à sa table des Jacobins et des prostituées[3]. Pendant ce temps, le Panthéon s'ouvrait aux restes de Chalier, et l'État accordait à celle qui avait été la compagne[4] du nouveau dieu une pension égale à la pension de la veuve de Rousseau. L'auteur d'*Émile* n'eût pas été flatté de voir sa mémoire assimilée à celle d'un apôtre du brigandage.

Les désastres de Lyon, où nous trouvons plus de trente-un mille victimes, retentiront dans les siècles comme une malédiction contre la Convention, et resteront éternellement l'opprobre des noms de Collot-d'Herbois et de Fouché. Le vaillant Précy, sorti de Lyon le 9 octobre 1793, à la tête de sept cents hommes dont la destinée fut misérable, échappa à la mort, demeura caché neuf mois dans un souterrain des montagnes du Forez, quitta la France après le 9 thermidor, reçut un bon accueil à la cour de Turin, et les embrassements de Louis XVIII à Vérone. On a faussement accusé la Restauration de l'avoir oublié. En 1814, Louis XVIII le nomma lieutenant général, le décora du cordon rouge, et lui donna le commandement de la garde nationale de Lyon. Précy

1 Discours prononcé à la Société populaire de Bourg-en-Bresse.

2 *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution*, par l'abbé Guillon de Montléon, chap. XVIII. — Voyez aussi le *Tableau des prisons de Lyon*, par M. Delandine.

3 *Ibid.*

4 Cette femme, qui foula aux pieds Charlotte Corday après le coup de couteau, se faisait appeler Albertine Marat, quoiqu'elle ne fût pas mariée à l'Ami du Peuple. Elle est morte à Paris en 1824.

mourut à Marcigny-sur-Loire en 1820, âgé de soixante-dix-huit ans. Son nom revit à Lyon, à la fois dans la mémoire des habitants, dans l'église expiatoire en l'honneur des victimes du siége, où reposent ses restes, et dans le monument en marbre de Carrare dont on a fait un ossuaire des braves défenseurs de Lyon.

Le jugement de la reine suivit de près la chute de la ville qui avait courageusement lutté contre la tyrannie de la Montagne. Depuis le 2 août, Marie-Antoinette était enfermée à la Conciergerie dans un misérable et étroit cachot où n'arrivait qu'une mourante lumière; la reine de la plus puissante monarchie du monde était réduite à un espace de quelques pieds, couchée sur un lit de sangles sans rideaux, manquant de robes, de bas et de chemises, ne trouvant autour d'elle qu'une petite table et deux chaises de paille, gardée nuit et jour par deux gendarmes. Des cœurs attendris s'étaient rencontrés parmi les geôliers du Temple, et le jeune Toulan expia sur l'échafaud sa courageuse sensibilité. La Conciergerie eut aussi sa pitié; le concierge Richard[1] et surtout sa femme ont mérité que l'histoire rende hommage à leurs soins touchants qui pouvaient les conduire à la guillotine. Mme Richard, femme pieuse, s'était ménagé des complices de sa compassion; elle donnait au Temple des nouvelles de la reine, et à la reine des nouvelles de ses enfants et de sa sœur. Des fidélités vigilantes préparèrent un complot d'évasion que n'accepta point la royale captive, dans la crainte d'aggraver le sort de sa famille. Michonis, membre de la commune, administrateur des prisons, et le royaliste Rougeville, furent les deux principaux coupables de ce plan généreux : Michonis paya de la tête son dévouement; Rougeville se sauva. Marie-Antoinette subit un interrogatoire le 12 octobre à dix heures du soir, entendit le

1 Richard allait au marché pour le dîner de la reine, le préparait lui-même, et le soir faisait avec l'auguste prisonnière une partie de piquet.

La reine, après avoir congédié les deux visiteurs, se mit en prière, et ensuite se coucha et dormit. A onze heures, elle se livra aux bourreaux, qui lui coupèrent les cheveux et lui lièrent les mains. Elle n'avait en sa possession que deux robes, l'une blanche, l'autre noire; elle s'était vêtue de la noire pour son jugement, elle prit la blanche pour sa mort. On avait accordé une voiture à Louis XVI; on infligea à Marie-Antoinette l'ignominie de la charrette; la Révolution ne se respectait pas dans sa haute victime. Le trajet dura une heure et demie au milieu de vociférations insultantes. L'abbé Girard[1], et non point l'abbé Lothringer, comme on l'a dit, accompagna la royale condamnée. Arrivée au pied de l'échafaud, la reine fit une courte prière, tourna ses regards vers la tour du Temple pour adresser à ses enfants un dernier adieu, et franchit noblement les degrés de la guillotine; elle marcha par mégarde sur le pied de l'exécuteur, qui jeta un cri : « Pardonnez-moi, » dit-elle doucement au bourreau. Un moment après, Marie-Antoinette était montée aux demeures éternelles. Le valet du bourreau montra la tête de la reine à la multitude, qui répondit par les cris de *vive la République!* Les restes de la victime furent portés au cimetière de la Madeleine, et déposés dans la fosse du roi-martyr : on couvrit de chaux vive ces dépouilles, pour que les traces en fussent plus tôt effacées. Pendant ce temps, un ami, un chien qui n'avait pas quitté Marie-Antoinette au Temple et l'avait suivie à la Conciergerie sans pouvoir y entrer, restait à la porte de la prison d'où sa maîtresse était partie pour l'échafaud. Le chien fidèle demeura à la porte de la Conciergerie jusqu'en 1795; il ne s'éloignait du poste que pour aller chercher sa nourriture; tout le quartier le connaissait et l'appelait le *chien de la reine*.

Le crime du 21 janvier s'était accompli au milieu d'une stupeur muette; le crime du 16 octobre trouva une masse d'hommes pour

[1] L'abbé Girard, prêtre assermenté, fit plus tard pénitence publique.

l'applaudir. Paris était en progrès de barbarie. Disons aussi que quatorze mois de captivité n'avaient point diminué l'impopularité produite par de longs mensonges, et que la reine était toujours la *Messaline*, la *Médicis*, l'*Autrichienne*, la *conseillère perfide des tyrans*, l'*ennemie du peuple*. Marie-Antoinette avait les goûts simples de son pays; cette simplicité, qui se plaisait dans la solitude et fuyait les pompeuses contraintes de la cour, fut prise pour de la perversité. Marie-Antoinette était belle et un peu frivole: quelle riche pâture pour la calomnie! Elle était reine, et voulut sauver la royauté quand elle vit Louis XVI flottant dans les pensées incertaines; elle devint le point de mire de la Révolution. Elle s'occupa des affaires à son corps défendant, et son bonheur finit le jour où commença son crédit politique. Elle avait le coup d'œil plus pénétrant et le caractère plus résolu que Louis XVI. Le respect pour le roi l'enchaîna plus d'une fois dans ses élans; elle n'osait pas se montrer dans sa force, de peur de mettre trop à découvert la faiblesse du malheureux roi. Il n'était pas vrai que Marie-Antoinette fût restée autrichienne dans son cœur et dans ses vœux; elle avait pris une âme éminemment française. Forcée de compter sur les promesses des rois, elle attendit d'eux d'abord sa délivrance; mais son patriotisme de reine de France n'en était pas atteint.

Elle racontait un jour à Mme Campan qu'à l'époque du couronnement de l'empereur François II, ce prince, faisant admirer la belle tenue de ses troupes à un officier général français, alors émigré, lui dit: « Voilà de quoi bien battre vos sans-culottes! « — C'est ce qu'il faudra voir, Sire, » lui répondit à l'instant l'officier. La reine ajouta: « Je ne sais pas le nom de ce brave « Français, mais je m'en informerai; le roi ne doit pas l'igno- « rer[1]. » Courageuse en face des piques et des fusils, digne et toujours reine dans la captivité, admirable et plus grande sur

[1] Mémoires de Mme Campan, ch. XXI.

l'échafaud que sur le trône aux jours les plus heureux, Marie-Antoinette a pris rang parmi les glorieuses figures de l'histoire. Le meurtre de la jeune et royale femme, de la mère de deux orphelins, de la reine désarmée, tombée et pauvre, paraîtra exécrable à tous les temps et attendrira les cœurs de la plus lointaine postérité. La république dépensa *sept francs pour la bière de la veuve Capet;* elle se fit représenter par un fossoyeur aux funérailles de la reine, et la bière de sept francs remplaça les tombeaux de Saint-Denis.

Ils croulaient sous le marteau des barbares du club des Cordeliers, ces sépulcres où reposaient les dépouilles des rois de France; la majesté de notre histoire était violée dans ses plus illustres morts; à défaut de personnes vivantes, le régicide s'exerçait sur les augustes trépassés; la Révolution interrompait le sommeil des caveaux de Saint-Denis et vidait les royales sépultures, comme pour anéantir jusqu'aux derniers vestiges de la monarchie. Elle jeta au vent mille ans de royauté. Henri IV apparut tout entier; son fier visage semblait menacer les profanateurs. On le mit debout sur une pierre; une femme s'avança, le condamna comme coupable d'avoir porté le sceptre, le souffleta et le fit tomber par terre. Ainsi que le vainqueur d'Ivry, Louis XIII gardait ses moustaches; la conservation de sa figure aurait pu permettre de tracer son portrait. La peau du corps de Louis XIV était d'un noir de fer. Louis XV, le dernier roi enseveli, enveloppé de langes et de bandelettes, placé à l'entrée de la funèbre demeure, attendait dans son cercueil de plomb son petit-fils Louis XVI, qui ne vint pas le relever. Du Guesclin ne fut pas plus épargné que Charles V, qui voulut l'avoir pour voisin dans l'asile des tombeaux. Le corps de Turenne échappa aux dévastateurs[1]; mais il ne faut pas croire que Turenne mort ait su se protéger par sa gloire. On a flatté les barbares lorsqu'on les a présentés

[1] Camille Desmoulins coupa au corps de Turenne le petit doigt de la main droite.

saisis de respect à la vue de ce grand homme; les dépouilles de Turenne furent sauvées par l'observation d'un savant qui, frappé de l'étonnante conservation du corps, le demanda et l'obtint pour le Cabinet d'histoire naturelle; ce corps, qui fut debout sur tant de champs de bataille et qu'atteignit un boulet tiré au hasard, demeura exposé à la curiosité publique avec les animaux rares jusqu'en 1796, où le Conseil législatif le fit passer au *musée des monuments;* les restes de Turenne n'y figuraient guère plus noblement qu'au Jardin des Plantes. En 1800, le premier consul trouva la place qui convenait aux dépouilles du capitaine du grand siècle; il ordonna leur translation sous le dôme des Invalides, où lui-même devait dormir après avoir été longtemps bercé par les murmures de l'Océan.

Le fédéralisme, qui n'était pas, comme on l'a dit, le morcellement de la France, mais l'insurrection des départements contre la tyrannie de Paris, avait donné du souci à la Convention nationale. Nous avons dit comment les insurgés de Normandie s'enfuirent à Pacy-sur-Eure; Bordeaux et Toulouse ne persistèrent pas dans leurs projets de résistance; Marseille, indignée contre un gouvernement qui ne lui amenait que la ruine, servait de centre à tous les mouvements de l'insurrection provençale; elle se débarrassa des autorités républicaines, et marcha sur Paris. Les Marseillais forcèrent le passage de la Durance, où le jeune républicain Agricol Viala fit admirer son courage; mais Carteaux, détaché de l'armée des Alpes par Kellermann, les mit en déroute à Orange, frappa d'autres coups à Cadenet, à Salon, à Septème, où dix-sept pièces de canon défendaient la route de Marseille, et entra victorieusement dans la ville révoltée, le 25 août 1793. Le soulèvement de Toulon attira dans ses murs Barras et Fréron, chargés de venger la Convention méconnue; la cité de nos grands intérêts maritimes, mise hors la loi, se livra au désespoir, nous voulons dire aux Anglais, qui se présentaient comme les soutiens de la cause de Louis XVII.

L'île de Corse, dont Paoli excitait l'élan, protestait par la révolte contre l'assassinat de Louis XVI et l'Assemblée qui semblait se jouer de ses destinées. La chute des Girondins avait produit quelques-uns de ces mouvements; mais Toulon, Marseille, la Corse s'intéressaient peu à la Gironde régicide. En temps de crise, les passions ne traduisent toute chose que par des noms propres. La responsabilité des insurrections de la France pesa sur les proscrits du 31 mai, et quoiqu'ils eussent du sang de Louis XVI sur le front, on les accusa de royalisme et de complicité avec Lafayette et Dumouriez. Ce furent les principaux griefs dont s'arma, au nom du Comité de sûreté générale, le député Amar, le dénonciateur de Kellermann, le cruel commissaire dans les départements de l'Isère et de l'Ain. Décrétés d'accusation sur le rapport d'Amar, Vergniaud, Brissot, Valazé, Gensonné et leurs collègues, au nombre de vingt-deux, parurent le 26 octobre 1793 devant le tribunal révolutionnaire. Depuis leur chute, ils avaient été enfermés tour à tour à l'Abbaye, au Luxembourg, aux Carmes, à la Conciergerie. Nous avons visité avec émotion, sous les combles du couvent des Carmes, la petite salle commune où les Girondins captifs ont laissé sur les murs des témoignages de leurs pensées, de leur patriotisme, de leur courage; ces inscriptions, la plupart tracées avec du sang, et jusqu'ici respectées, nous mettent en communication intime et profonde avec ces prisonniers célèbres; nous les voyons, nous les touchons, nous les entendons. Les mots : *Potius mori quam fœdari* (plutôt mourir que de se souiller), écrits avec du sang, sont de la main de Vergniaud; le souvenir du vote régicide arraché à sa faiblesse nous empêche de nous associer ici au sentiment que gardait de lui-même l'éminent orateur de la Gironde. On s'attendait à des tonnerres d'éloquence de la part de tels accusés; leur contenance devant les juges manqua de fierté et de grandeur. Le tribunal les condamna à mort dans la soirée du 30 octobre. A peine l'arrêt venait-il d'être prononcé, que Valazé, pâlissant, tomba de

son banc. « Tu faiblis, Valazé! » lui dit son voisin Brissot : « Non, je meurs,» répondit le condamné; Valazé s'était percé le cœur d'un poignard.

Les Girondins regagnèrent leur cachot au chant de *la Marseillaise ;* ils occupaient deux pièces séparées et voisines; la moins étroite renfermait quatorze de ces victimes. La dernière nuit de ces quatorze condamnés se passa sans sommeil. Assis autour d'une table sur laquelle étaient posés le pain et l'eau de la prison, ils s'entretinrent ensemble de leur commune destinée; c'est ce que des inventeurs en histoire ont appelé le dernier banquet des Girondins. Le 31 octobre, avant le lever du jour, il se passa dans le cachot des quatorze une belle et touchante scène que nul historien n'a exactement racontée. A quatre heures du matin, un prêtre assermenté se présente, le jeune abbé Lambert, homme capable et généreux; il avait cru pouvoir prêter le serment sans manquer à ses devoirs; depuis il s'en est repenti. L'abbé Lambert était particulièrement lié avec Brissot; celui-ci, en le voyant, se jette dans ses bras; le jeune prêtre lui témoigne la peine qu'il éprouve en le rencontrant sur le chemin de l'échafaud, et lui propose les consolations chrétiennes. Brissot avait une mise recherchée et des bottes vernies; lui et Robespierre se soignaient beaucoup dans leurs costumes, et se séparaient ainsi des sans-culottes. Brissot, entouré de ses compagnons, répond à l'abbé Lambert *qu'il ne croit pas à toutes ces choses, et qu'il ne se confesse pas.* « Eh bien, reprend le prêtre, je ne viens point te faire « violence, je suis un ministre de paix, que la paix de Dieu soit « avec toi ! » Le député Lasource, ministre de la religion protestante, était là; et s'adressant à Brissot : « Comment! Brissot, « lui dit-il, tu refuses les secours religieux! Tu ne crois donc « pas qu'il y ait un Dieu et que notre âme soit immortelle? — Si, « répond Brissot. — Eh bien, ajoute Lasource, puisque tu crois « en Dieu et à l'immortalité de l'âme, pourquoi ne te confesses-tu « pas? Près de paraître devant Dieu, n'as-tu aucune faute à te

« reprocher? Ne dois-tu pas être heureux de pouvoir purifier ton « âme à l'approche du moment suprême? Quant à moi, ministre « protestant, je trouve le prêtre catholique d'une grandeur in- « comparable quand il vient fortifier et consoler les mourants. »

« Et moi, je me confesse, » dit une voix; c'était celle de Gensonné; il s'approche de l'abbé Lambert, qui le mène par le bras à un coin du cachot; Gensonné, après sa confession, coupa une mèche de ses grands cheveux, et dit au prêtre : « Mon Père, vous « venez de me rendre un immense service; je vous demande « encore une grâce, c'est de porter de ma part cette mèche de « cheveux à ma femme; vous aurez son adresse par Mme Brissot, « qui est à Versailles, et vous direz à ma femme tout ce qu'on « peut dire dans une aussi terrible situation. » L'abbé Lambert promit, et s'acquitta de la commission douloureuse. Les Girondins, excepté Brissot et le protestant Lasource, se confessèrent l'un après l'autre. L'abbé Lambert, aujourd'hui[1] vieillard de quatre-vingt-six ans, curé d'un pauvre village de la vallée de Montmorency, conteur ferme, animé, intéressant de la Révolution française, disait à celui qui écrit ces lignes : « Les douze Girondins « se confessèrent à moi comme des enfants qui vont faire leur « première communion; l'humilité de ces génies m'étonnait et « m'édifiait; j'étais, malgré moi, honteux de m'entendre appeler « par eux du nom de père. » Les bourreaux entrèrent avec les mains pleines de cordes et armés de ciseaux. Les condamnés se laissèrent lier comme des agneaux. « Les bourreaux sautèrent « sur les victimes, nous disait l'abbé Lambert, et le cœur me « manqua lorsque je les vis déshabiller ces malheureux pour « l'échafaud, et leur déchirer la chemise avec des ciseaux. » Le prêtre bénit les condamnés une dernière fois. Les vingt-deux Girondins partirent pour la mort sur cinq charrettes avec le

[1] Depuis la première édition de cet ouvrage, l'abbé Lambert est mort dans son humble cure de Bessancourt.

cadavre de Valazé, et entonnèrent *la Marseillaise;* ils accentuaient avec une particulière énergie ces deux vers :

Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé.

Sillery monta le premier sur l'échafaud; il était revenu à des pensées religieuses. Fauchet l'avait confessé, Fauchet l'évêque assermenté du Calvados, revenu lui-même à la foi catholique en présence de la mort. Les têtes des Girondins tombaient au chant de *la Marseillaise;* à chaque coup de hache le chant diminuait. Vergniaud franchit le dernier les marches de la guillotine; il ne restait plus de voix pour chanter; la voix seule de Vergniaud dénonçait *l'étendard sanglant de la tyrannie;* la hache tomba pour la vingt-deuxième fois : *la Marseillaise* s'était évanouie dans le panier des têtes coupées. Nous avons jugé précédemment les Girondins; devant cet échafaud où le sang ruisselle, nous ne sentons plus en nous que les attendrissements de la pitié.

Une protestation contre les délibérations du 31 mai et du 2 juin avait été trouvée dans la poche d'un député détenu; elle était signée de soixante-treize conventionnels. L'Assemblée, sur le rapport d'Amar, les mit tous en arrestation. Nous ne raconterons pas en détail la destinée des Girondins fugitifs; plusieurs d'entre eux périrent misérablement après une vie errante et d'amères vicissitudes; Guadet et Salles moururent à Bordeaux sous la hache. Barbaroux s'était tiré un coup de pistolet, non loin du village de Castillon, aux environs de Saint-Émilion; la guillotine l'acheva. Buzot et Pétion furent mangés par des loups, dans un champ de blé, sur la lisière d'une forêt de la Gironde. Ils avaient appris dans leur fuite le sort de Mme Roland, guillotinée le 10 novembre. Elle étonna par sa fière énergie les captifs de la Conciergerie, alla au supplice vêtue de blanc, et s'inclinant devant la statue de la Liberté[1] auprès de l'échafaud : « O Liberté !

[1] Cette statue de la Liberté avait été peinte en blanc, et la peinture s'était

« dit-elle, que de crimes on commet en ton nom! » Roland, réfugié à Rouen, ne voulut pas survivre à sa femme; s'appuyant contre un arbre du chemin, à peu de distance de Bourg-Baudoin, il s'enfonça une épée dans la poitrine. Une femme dont le nom resta cher aux proscrits, Mme Vernet, qui habitait la rue des Fossoyeurs (aujourd'hui rue Servandoni), protégea quelques mois la destinée de Condorcet. Il fut arrêté dans un cabaret de Clamart, pendant que, sous les airs de l'indigence, il mangeait tristement une omelette; conduit en prison au Bourg-la-Reine, il n'échappa à l'échafaud que par le poison. A l'époque où des régénérateurs étourdis enseignaient la vertu comme on enseigne l'arithmétique, et pensaient que si les hommes ne s'entendaient point, c'était faute d'avoir lu Condillac, on vit le marquis de Condorcet annoncer un âge d'or à l'aide du progrès illimité des sciences. Grâce aux découvertes médicales et chimiques, aux fluides électriques et magnétiques, Condorcet étendait les bornes de la longévité humaine et allait jusqu'au grand secret qui assurerait aux hommes l'immortalité sur la terre. Ceux qui l'écoutaient disaient en soupirant : « Quel dommage que nous ne soyons « pas notre postérité! » La Révolution, dont Condorcet avait été l'apôtre, le frappa au milieu des promesses de félicité qu'il adressait au genre humain.

Notons encore les têtes qui tombent : le duc d'Orléans, ce grand coupable d'un si pauvre caractère, qui reçut en furieux son arrêt de mort, repoussa les consolations chrétiennes offertes aux condamnés, et ne fit acte de religion qu'en apercevant la guillotine[1];

éraillée. On ne désignait plus la statue que sous le nom de *la galeuse*. Pour dire : aller mourir sur l'échafaud, on disait : aller mourir *aux pieds de la galeuse*.

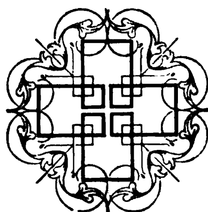
[1] Philippe-Égalité fut accompagné à l'échafaud par l'abbé Lothringer, un des vicaires généraux de Gobel et qui se rétracta plus tard; cet ecclésiastique était peu moral sous des dehors sévères, et manquait d'esprit et de tact; Lothringer reçut de Mme la duchesse d'Orléans une pension en récompense des soins religieux qu'il avait donnés à son mari, et se retira avec cette pension dans l'Alsace, sa patrie,

Bailly, à qui le bourreau reprochait de trembler, et qui ne tremblait que de froid sous une pluie de novembre; Duport-Dutertre, ancien ministre de la justice; Barnave, condamné pour son repentir monarchique; Mme du Barry, la seule femme dans la Révolution qui n'ait pas su mourir; elle dit au bourreau : « Monsieur le bourreau, encore un moment. » Cette affreuse année de 1793 s'acheva dans une mer de sang; l'échafaud est l'autel des holocaustes, et le feu brûle toujours; la guillotine est le seul gouvernement de la France.

On représentait le dieu des Scythes sous la forme d'un glaive; le glaive du bourreau fut le dieu de la Révolution : on l'appelait quelquefois la *sainte guillotine*. La loi avait prescrit un mode uniforme pour la construction de ces instruments de mort. Un entrepreneur nommé Schmid obtint d'abord d'en fournir à tous les départements de la France : une lettre de Clavières, ministre des contributions publiques, donna à Schmid le nom d'*artiste*. Plus tard, quand la sanglante besogne devint une situation permanente, chaque ville fabriqua des guillotines sur le modèle officiel; il y eut concurrence parmi les charpentiers. Nous avons lu une lettre d'un charpentier qui demandait la préférence vu le bon marché qu'il proposait; il garantissait son œuvre, quoique moins haute que les autres machines, et assurait que *l'effet n'en serait pas moins suptile*. A Lille, les archives du département nous ont offert une curiosité saisissante, c'est un amas de papiers avec cette étiquette : *Machine à décapiter. Pièces diverses pour assurer son service accéléré. Ans* 1792 *jusques et compris l'an VI.*

où il mourut. Ce qu'on a dit sur l'édifiante confession d'Égalité à la Conciergerie n'est pas exact. Rentré dans sa prison après son arrêt de mort, il laissa éclater sa rage contre ceux à qui il avait donné inutilement *tout ce qu'ils demandaient*; il refusa d'entendre l'abbé Lothringer et même l'abbé Lambert, plus doux et plus intelligent que le prêtre alsacien. Égalité ne s'ouvrit au prêtre qu'à la vue de l'échafaud, après avoir dépassé un peu la rue Saint-Florentin. Nous avons recueilli ces détails de la bouche de l'abbé Lambert lui-même.

Il y a là les comptes et les mémoires des bourreaux et des ouvriers à Douai, Cambrai, Lille, Dunkerque: on se trouve en face de ces travailleurs de l'échafaud qui demandent le prix de leur temps, et l'on croit voir du sang sur ces écritures de la guillotine.



CHAPITRE XX

Ce qu'il faut penser du prétendu caractère chrétien de la Révolution française. — Amour de la Révolution pour l'antiquité païenne. — L'évêque Gobel et son clergé à la barre de la Convention. — Notre-Dame de Paris devient le temple de la Raison. — Désolation de l'Église de France. — Le calendrier républicain. — Situation de la société française. — Robespierre et la faction d'Hébert. — Rapport de Robespierre sur l'état de l'Europe. — La coalition, nos généraux, les représentants du peuple. — Le siége de Toulon et Bonaparte. — Massacres. — Procès de Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles.

1793—1794



U commencement de cet ouvrage, en exposant les causes de la Révolution française, nous avons montré les doctrines de liberté, de fraternité, d'égalité apportées au monde par l'Évangile, et recevant une lente et successive application à mesure que la marche des siècles le permet. Les célèbres cahiers des états généraux en 1789, monument des progrès politiques et de l'intelligence de la France, ne pouvaient naître qu'au sein d'un peuple fait à l'image du génie chrétien. L'idée première de la transformation de notre société en 1789 fut chrétienne; les hommes de ce grand mouvement national ne songeaient guère à l'Évangile; ils ne se rendaient pas compte de leur œuvre,

parce que l'esprit religieux disparaissait des mœurs du temps; mais il n'en est pas moins vrai qu'à leur insu ces hommes travaillaient à faire passer plus largement dans les faits et dans les institutions les enseignements divins qui touchent à la dignité humaine. Voilà ce qu'on peut dire sur le caractère *chrétien* de la Révolution française; tout le reste, selon nous, n'est qu'inexactitude et paradoxe. La Révolution n'eut de chrétien que ce qu'elle emprunta à Rousseau, lequel l'avait emprunté à l'Évangile; les doctrines de liberté et de fraternité ne tardèrent pas à se changer, sous son souffle, en doctrines d'oppression sanglante.

Ce qui caractérise la Révolution française, c'est un soudain et ardent retour aux mœurs de l'antiquité païenne, accompagné d'une guerre sauvage à la religion de Jésus-Christ. Aux moments les moins mauvais, dans les jours qui suivirent la prise de la Bastille, si l'on excepte le *Te Deum* proposé par l'archevêque de Paris et chanté à Notre-Dame, les cérémonies chrétiennes en mémoire du 14 juillet n'ont l'air de s'accomplir qu'à la faveur d'une certaine ressemblance avec les souvenirs de la Grèce. Une procession de jeunes filles, précédée de fifres, de tambours et de timbales, s'avance vers l'église Sainte-Geneviève, et les chefs nous disent : « Sont-ce des Grecques rassemblées pour aller à Délos? » Les églises de Paris retentissent d'oraisons funèbres en l'honneur des combattants du 14 juillet, et, dans la pensée des contemporains, ces églises deviennent des *céramiques*. La société française, reculant de vingt siècles, se plonge tout à coup dans les âges grecs et romains; on demande à ces époques lointaines des noms pour désigner tout ce qu'on admire. Les vainqueurs de la Bastille, c'est le *bataillon sacré* des Thébains, ou la *troupe des amis* à la bataille de Chéronée; ce qu'on demande pour eux, c'est la *couronne murale*. Les députés de l'Assemblée constituante sont les *pères de la patrie*. Bailly est Aristide, Lafayette est Scipion l'Américain. L'image de Brutus est à la Convention. Il n'est pas de nom plus glorieux à porter que ceux de Manlius et de Scévola. Chaumette,

procureur de la commune, change ses prénoms de Pierre-Gaspard contre le nom d'Anaxagoras. Les ordonnateurs des fêtes de la république française s'inspirent des souvenirs de Rome et d'Athènes. Quand on veut faire un dieu de Marat ou de Chalier, on s'y prend comme la nation des bords du Tibre dans l'apothéose de ses empereurs. Tombant ensuite plus bas que les civilisations antiques, la république française, pour se donner plus de séve, plus de jeunesse et d'indépendance, se prosterne devant la statue de la Nature : la fabuleuse vie primitive dans les forêts semble particulièrement lui sourire. La Révolution ne se souvient du christianisme que pour le frapper dans ses prêtres, son culte, sa loi, ses monuments.

Le ministère chrétien, même assermenté, déplaisait à la commune de Paris, puissance stupidement atroce qui n'aimait que les ruines. Le sacerdoce assermenté rappelait trop ce qu'elle voulait détruire. On disait encore la messe [1], on priait encore dans les églises : ces vestiges de la *superstition* mettaient en péril les *grandes destinées* de la république. Chaumette et son substitut Hébert, les deux chefs de la faction la plus abominable de ces temps de malheur, entreprirent d'effacer jusqu'aux dernières traces religieuses de l'empire de saint Louis, jusqu'à Dieu lui-même. Dans la nuit du 6 au 7 novembre, une députation des sections de Paris se présenta chez Gobel, évêque assermenté de Paris, nommé par voie d'élection populaire, avec 75,000 fr. de traitement; elle l'invita à renoncer aux fonctions ecclésiastiques. Gobel, dès le matin, assembla son conseil; seize membres le composaient;

[1] Vers le milieu de l'année 1793, le président de la section du Pont-Neuf se présenta à Notre-Dame pour tenir un nouveau-né sur les fonts baptismaux ; l'abbé Lothringer devait baptiser l'enfant. Il demande au parrain quels noms il veut lui donner. « Alexandre-*Pont-Neuf,* » répond le président de la section. Le prêtre fait observer que *Pont-Neuf* n'est pas le nom d'un saint. « C'est possible, » reprend le parrain, « mais ce nom me convient mieux qu'un autre; je veux que l'enfant se « nomme Alexandre-*Pont-Neuf.* » L'abbé refusa et fut conduit en prison. L'intervention de l'abbé Lambert lui fit rendre la liberté le lendemain.

l'évêque ne put en réunir que neuf[1]. Ils se regardèrent quelque temps en silence. L'abbé Lambert, le membre le plus jeune de ce conseil, prit résolûment la parole, et dit au *citoyen évêque* que le vœu populaire l'avait placé à la tête du diocèse de Paris; que le vœu populaire repoussant tout ministère catholique, il n'avait qu'à se démettre purement et simplement de ses fonctions. Un membre plus grave, l'abbé Tournier, supérieur du grand séminaire de Saint-Magloire, rue Saint-Jacques, où demeurent aujourd'hui les Sourds-Muets[2], trouva que cette opinion sentait la jeunesse de celui qui l'exprimait, et rappela à l'évêque ces paroles du livre divin : *Bonus pastor ponit vitam suam pro ovibus* (le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis). Gobel, argumentant sur ce texte, fit une distinction qui laissait voir plus de goût pour le syllogisme que pour le martyre; il reconnut que le devoir du bon pasteur est de donner sa vie pour ses brebis; mais il observa qu'étant dans la position d'un pasteur sans brebis, il n'avait pas à sacrifier sa vie. Le conseil fut d'avis de la démission.

L'évêque rédigea une déclaration qu'on trouve dans *le Moniteur* et qu'il lut à la barre de la Convention le même jour (7 novembre 1793). « Aujourd'hui, disait-il dans ce discours, au-« jourd'hui qu'il ne doit plus y avoir d'autre culte que celui de « la liberté et de la sainte égalité, puisque le souverain le veut « ainsi ; conséquent à mes principes, je me soumets à sa volonté, « et je viens vous déclarer ici hautement que dès aujourd'hui je « renonce à exercer mes fonctions de ministre du culte catho-« lique. » L'abbé Lambert, appelé à dire son avis sur la rédaction du discours, fit ajouter au mot *culte* ces mots : *public et national*. Par là, le prêtre se réservait de dire la messe dans sa chambre.

[1] L'abbé Daunou, grand vicaire de Paris, vicaire directeur de Saint-Magloire, membre du conseil de l'évêque, n'assista point à la réunion, parce qu'il était alors en prison comme député signataire de la protestation contre le 31 mai.

[2] L'abbé Tournier est mort aux Sourds-Muets, dans son ancien logement, qu'on lui avait conservé.

Gobel parut à la barre de la Convention avec ses vicaires. Il n'est pas vrai que l'évêque et ses prêtres fussent coiffés du bonnet rouge. Lorsque l'évêque eut achevé son discours, il remit sa croix et son anneau pastoral. Momoro, hébertiste violent, avait félicité Gobel et ses vicaires d'être venus *se dépouiller du caractère que leur avait imprimé la superstition.* « Mais non, mais non, ce n'est « pas cela... » s'écria dans un noble et courageux mouvement l'abbé Lambert, qui voulait protester contre une fausse interprétation de la démarche du clergé de Paris ; tout à coup un confrère, l'abbé Genet, le prenant par l'habit, l'engagea à se taire, à ne pas s'exposer à la guillotine, et l'abbé Lambert se tut. Le soir les colporteurs criaient dans les rues de Paris : « Voilà la grande « abjuration de l'évêque Gobel et de son état-major ! » Gobel fit venir l'abbé Lambert, s'indigna de ce qu'on eût dénaturé le sens de sa démarche, et témoigna le désir de réclamer. « Gardons- « nous-en bien, lui répondit l'abbé Lambert; nous serions « perdus... Je vous engage à fuir, ajouta le jeune vicaire; si vous « restez à Paris, vous y passerez... Quant à moi, je vais me faire « donner une mission pour me dérober à ces forcenés. » Et l'abbé partit avec une mission en Vendée. Voilà comment les choses se passèrent le 7 novembre 1793. Il y eut faiblesse déplorable; mais il n'y eut pas abjuration. Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, montra plus de courage, et l'abbé Sieyès une plus coupable lâcheté. L'affaire du 7 novembre fut une surprise, un coup monté par la commune ; l'abbé Lambert nous affirmait que si l'on avait eu le temps de prévenir Robespierre, rien de pareil ne serait arrivé. Nous sommes les premiers à raconter l'exacte vérité sur cette journée. On accusa Gobel d'avoir reçu de l'argent pour sa démarche du 7 novembre. On lui donna quittance sur l'échafaud. Gobel fut guillotiné cinq mois après, et mourut repentant. L'entraînement de l'époque en fit un révolutionnaire; la peur l'égara dans ses devoirs de prêtre; il se releva par la prière en face du bourreau. L'abbé Lothringer, son compatriote, à qui Gobel avait

envoyé sa confession de la Conciergerie, lui donna l'absolution du haut d'une fenêtre en le voyant passer sur la charrette de la mort.

La faction de Chaumette et d'Hébert exploita à sa guise l'acte du 7 novembre; elle en fit le commencement d'une série d'outrages contre la foi, et préluda aux fêtes de l'athéisme. La métropole de Paris, chargée de siècles et de souvenirs religieux, s'étonna, dans sa majesté, d'être livrée à des profanations inouïes. Une danseuse de l'Opéra, à demi vêtue d'une tunique blanche et d'un manteau bleu, représentant tour à tour la Liberté et la Raison, et malheureuse, dit-on, de son rôle impie, s'établit *au lieu et place de la ci-devant sainte Vierge*, entourée de jeunes femmes tirées des repaires de la débauche, et reçut les hommages insensés de la multitude. Elle parut ensuite à la barre de la Convention, présentée par Chaumette, qui fléchit le genou devant l'idole nouvelle, *chef-d'œuvre de la Nature ;* elle était assise sur un palanquin orné de guirlandes de chêne, portait le bonnet rouge et s'appuyait sur une pique. Chaumette demanda que la ci-devant église Notre-Dame fût consacrée au culte de la Raison, et qu'il n'y eût plus d'*autres dieux que les dieux de la Nature.* Le président de la Convention, Lequinio, salua le triomphe de la raison sur *la superstition et le fanatisme;* l'Assemblée décréta que la vénérable métropole serait le temple de la Raison. La déesse (Mlle Maillard) prit place à côté du président, et reçut son accolade. La salle retentissait d'acclamations; les clubistes, qui avaient suivi le cortége au son de la musique, trépignaient de joie et lançaient leurs chapeaux en l'air; beaucoup de membres de la Convention se mêlèrent dans les rangs populaires; l'ardente et joyeuse agitation devint du délire; législateurs, clubistes et courtisanes dansèrent le *Ça ira* et la *Carmagnole*. L'orgie éclatait dans l'Assemblée nationale; la folie inaugurait le culte de la Raison. Robespierre, Saint-Just et Danton furent de ceux qui méprisèrent par leur attitude ces ignominieuses saturnales. La journée se termina par une répétition

des profanations du matin sous les voûtes de l'antique basilique; la présence de la Convention leur donna un plus triste caractère de solennité nationale. L'Assemblée avait déjà chargé le comité d'instruction publique de *lui proposer le plan d'un culte raisonnable destiné à remplacer la religion chrétienne.*

Le patriotisme religieux ne rencontre nulle part dans notre histoire de plus grands sujets d'affliction; on baisse la tête comme sous le coup d'une humiliation mystérieuse; ce nom de Français, qu'il est si beau de porter, n'est plus qu'un opprobre. Dieu est défié dans son temple; on le nie parce qu'il ne frappe pas. Des cris de joie accueillent chaque apostasie. La croix tombe du haut des monuments d'où elle bénissait le monde. Les crucifix en métaux, les vases sacrés, les crosses épiscopales sont convertis en monnaie; on insulte aux reliques des apôtres et des martyrs; les clochers sont muets; l'airain pieux devient le bronze des batailles; la flamme ou le fer détruisent les tableaux religieux où respirait le génie des arts; un ouragan passe sur l'architecture catholique, sur ces sculptures délicates et savantes où la grâce naïve exprime la naïveté de la vieille foi; les statues de la Vierge et des saints sont précipitées de leurs piédestaux ou de leurs niches; ce ciel de pierre, peuplé d'anges et de personnages révérés au portail des basiliques, disparaît sous le marteau ou laisse voir des mutilations sauvages; les mystères sacrés sont tournés en dérision, les ornements d'église servent à des mascarades; les chansons obscènes remplacent les chants catholiques et le son de l'orgue, dont les graves harmonies, imposant silence aux pensées frivoles, aident l'âme à se recueillir dans la contemplation de l'infini. Les presbytères, d'où se répandait l'aumône, d'où les malheureux sortaient consolés, étaient des *biens à vendre*. Les cachettes sous la garde de la piété ou la fuite, la prison ou l'échafaud se partagent les prêtres fidèles, et ce nombre fut heureusement très-grand. Tandis que la Convention esclave rappelait le sénat romain sous Tibère, le christianisme, placé entre les catacombes et l'échafaud, pouvait

se croire aux jours de Dioclétien et de Néron. Un homme trouvé en prière était condamné comme un criminel d'État; un signe de croix était trahison; on vous dénonçait pour un regard surpris vers le ciel; Dieu était suspect; la république le proscrivait, parce que son éternel empire était encore une royauté. La vie future sourit peu aux méchants; on appela la tombe le lit où l'on s'endort pour ne plus s'éveiller; l'image du Sommeil remplaça la croix sur le suaire des morts; sa statue s'éleva dans les cimetières comme le signe d'une nuit sans aurore. Les tyrans auraient bien voulu traiter l'âme de l'homme comme son corps, et lui couper les ailes pour l'empêcher de remonter à Dieu. Au signal de Paris et sous l'inspiration de proconsuls tels que Fouché, Laignelot, Lequinio, André Dumont, la portion impure de chaque cité, de chaque village, s'acharna contre toute représentation, tout signe des croyances chrétiennes. La France, par un bouleversement qui n'eut jamais son pareil chez aucune nation, devint un pays sans Dieu, sans passé, sans immortalité, sans espérance. Quel deuil autour des églises abandonnées! quel deuil dans ces autels dépouillés ou brisés, dans ces murs nus et outragés, sur ce pavé où nul genou ne fléchissait plus, dans ces clochers vides et ces fenêtres ouvertes où sifflait le vent d'hiver! Quand les beaux vitraux échappaient à la dévastation, les figures peintes sur ces éclatantes pages du vieux temps gardaient dans le temple désert les mêmes airs qu'au milieu des magnificences catholiques: ce contraste des mêmes physionomies et des lieux silencieux et dévastés ajoutait à l'effet saisissant de l'église délaissée.

Il n'y avait plus de dimanche dans la semaine; la semaine elle-même n'existait plus. Le calendrier républicain avait partagé le mois en trois décades; le jour du repos était le dixième de la décade [1]. Les douze mois de l'année étaient de trente jours; les cinq jours qui restaient furent appelés *sans-culottides*, et réservés

[1] Rœderer avait annoncé la durée immortelle du décadi, et disait que *le décadi*

à des solennités publiques. Ce n'est plus de l'ère chrétienne, mais de l'ère républicaine qu'on date désormais; l'ère nouvelle commença au 22 septembre 1792, jour de l'établissement du gouvernement républicain. Les saisons perdirent leurs désignations anciennes. *Vendémiaire*, *brumaire* et *frimaire* furent les mois de septembre, octobre et novembre; *nivôse*, *pluviôse* et *ventôse*, les mois de décembre, janvier et février; *germinal*, *floréal*, *prairial*, les mois de mars, avril, mai; *messidor*, *thermidor*, *fructidor*, les mois de juin, juillet, août. Les jours de la décade s'appelèrent dans leur ordre *primidi*, *duodi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octidi*, *nonidi*, *décadi*. Les saints de l'année firent place à des noms de fruits et de légumes, d'animaux et d'outils. Les noms de lieux et de quartiers qui rappelaient le christianisme ou la royauté avaient disparu. Saint-Denis s'appelait *Franciade*; Bourg-la-Reine, *Bourg-Libre*. On ne se reconnaissait plus dans la dénomination de la plupart des rues ou des boulevards de Paris; c'étaient la rue *Martin*, la rue *Denis*, la rue *Lazare*, la rue *Dominique*, la rue *Jacques*. Il y avait péril à se nommer *Leroi*, *Lecomte*, *Leduc*. La loi révolutionnaire atteignait les personnes et les choses sous tous les aspects, et l'on vit un jour le bonnet rouge remplacer les fleurs de lis sur les bornes de nos grandes routes. Tout était nouveau, tout était refait; il fallait désapprendre et changer sa langue, ses habitudes, sa vie. Il n'y avait pas eu d'exemple d'un grand empire changé à vue comme une décoration d'opéra. Mais les réformateurs comptaient sans les mœurs, les vieilles coutumes, le cœur humain; une nation ne se dépouille pas de ce qui fait le fond de sa vie comme on quitte un vêtement. Le peuple est rebelle aux réformes extravagantes; il a déjà bien de la peine à accepter les réformes utiles. C'est ainsi que l'unité de poids et de mesures, décrétée d'abord par l'Assem-

mangerait le dimanche. Le jeune journaliste Dussault plaida la cause du dimanche dans une *Lettre au citoyen Rœderer* qui fit du bruit.

blée constituante, fut lente à s'établir. La science, répondant à l'appel de la Convention, trouva le *mètre*, unité fondamentale des nouvelles mesures.

Quel étrange spectacle que celui de la société française à cette époque! Le luxe et l'élégance en étaient bannis; l'or ne se montrait plus; les assignats demeuraient discrédités, malgré la peine de mort portée contre celui qui ne les prendrait pas au pair; on sortait muni d'une carte civique, et l'on ne pouvait plus vivre sans certificats. On s'habillait salement et pauvrement, pour échapper aux soupçons. Le nom des habitants de chaque demeure était inscrit sur la porte; l'inquisition républicaine se nommait *liberté et fraternité*. Chacun devait s'arranger pour vivre avec trois onces de mauvais pain par jour, qu'on allait prendre à la section. Les robes de laine ou de coton remplaçaient les riches étoffes de femmes; la cocarde, attachée au bonnet des *citoyennes*, servait à les protéger. La guillotine, devenue un objet de mode, était entrée dans les jeux et les parures. Il y avait de petites guillotines pour jouets d'enfants, il y en avait en boucles d'oreilles et pour être suspendues au cou des femmes et des jeunes filles; nous avons entendu dire à des contemporains qu'on voyait dans les festins républicains des guillotines pour découper : l'instrument de mort avait pénétré dans la vie domestique et faisait partie des petits meubles de la maison. On croit raconter un songe en reproduisant de pareils détails. Les rapports de société n'étaient plus les mêmes; il fallait se garder de la politesse et se la permettre tout au plus avec les domestiques, qu'on appelait les *officieux*. On se tutoyait, l'autorité paternelle existait à peine, le divorce bouleversait la famille, les filles mères étaient récompensées. Pendant ce temps il y avait des bals publics où la foule s'amusait, des spectacles où l'on poursuivait les *tyrans* et la *superstition*, où les petits vers et la petite prose des opéras comiques peignaient le charme de la vie pastorale et du sentiment naïf.

Robespierre, qui était la froide et persévérante image du fana-

tisme philosophique dans la Révolution, regardait la hache de la guillotine comme l'instrument nécessaire de ses idées; mais il avait des prétentions sérieuses de législateur et d'organisateur. Il dénonça aux Jacobins les *farces éternellement ridicules* des hébertistes, proclama la liberté des cultes, et se plaignit qu'on empêchât les prêtres de dire la messe. « Celui qui veut les em- « pêcher, dit-il, est plus *fanatique* que celui qui dit la messe. » Robespierre ne voulait pas que, sous prétexte de détruire la *superstition*, on fît une religion de l'athéisme; il permettait à tout philosophe, à tout individu, d'adopter là-dessus l'opinion qui lui plairait; mais il trouvait un pareil système insensé pour l'homme public, pour le législateur, et rappelait qu'il avait soutenu contre le girondin Guadet l'existence d'une Providence. Cette sortie contrista la faction d'Hébert sans l'arrêter; elle s'appuyait sur la commune de Paris et les Cordeliers, sur l'armée de bandits qui avait Ronsin à sa tête, et sur les immondes et terribles éléments des faubourgs. La faction d'Hébert espérait venir à bout du Comité de salut public : elle-même succombera. Danton, l'homme du 2 septembre, s'est fait le chef du parti des *indulgents;* Robespierre, aidé de Danton et de Camille Desmoulins, devenu l'apôtre de la modération dans le *Vieux Cordelier*, terrassera les hébertistes. Placé entre le parti d'Hébert et celui de Danton, le Comité de salut public avait des difficultés à vaincre : avec les anarchistes et les barbares de la commune, on achevait de déshonorer la Révolution, on se précipitait dans des abîmes d'où il n'était plus possible de remonter; avec la modération dantonienne, le Comité de salut public reconnaissait ses propres violences, se condamnait, se désarmait, et craignait, de pitié en pitié, de retomber dans la monarchie. Le prodigieux succès du *Vieux Cordelier*, qui vouait les tyrans à la haine et à la malédiction, préoccupait Robespierre. Il l'avait approuvé d'abord, dans l'espoir que les hébertistes seuls seraient reconnus à ces hideux portraits; mais les coups portaient plus haut. Les *modérés* étaient

pour Robespierre des auxiliaires importuns; il se promettait bien de se débarrasser d'eux quand il aurait vaincu les hébertistes. Cette dernière espèce de factieux ne montrait aucun génie; c'étaient de féroces imbéciles dont toute la puissance consistait dans l'effroi qu'ils inspiraient. Ils ne tinrent pas devant les manœuvres habiles de Robespierre. Le rapport de Saint-Just les enveloppa dans une proscription qui aboutissait à l'échafaud; leur procès ne fut qu'une forme donnée à leur condamnation. Hébert, Ronsin, Momoro, Vincent, l'exécrable secrétaire général du ministre de la guerre Bouchotte, Anacharsis Clootz, et quelques autres fous ou scélérats périrent le 24 mars 1794. Chaumette ne mourut que vingt jours après; Gobel fut un de ses compagnons d'échafaud.

Robespierre, en livrant au supplice l'athée Clootz, ce baron prussien d'extravagante mémoire, songeait à se rendre agréable à la Prusse, qu'on espérait toujours détacher de la coalition. Déjà, le 17 novembre 1793, il avait présenté à la Convention, au nom du Comité de salut public, un rapport célèbre sur l'état de l'Europe à l'égard de la république française. C'était une langue politique toute nouvelle, qui frappa l'Europe et lui fit croire à des plans réparateurs. Il ne s'agissait plus de porter au loin le feu de la propagande et de jeter à bas tous les trônes de la terre; Robespierre, il est vrai, parlait des *fripons décorés du nom de roi, d'empereur, de ministre, de politique;* mais son rapport annonçait des principes réguliers, une connaissance des intérêts européens, indiquait les Suisses et les républicains comme les alliés de la république française, et peignait énergiquement à la fois la grandeur de la France et la nécessité de son existence pour les intérêts généraux du monde politique. Le décret par lequel la république déclara qu'elle se montrerait *terrible envers ses ennemis, généreuse envers ses alliés, juste envers tous les peuples,* donnait au Comité de salut public l'allure d'un pouvoir régulateur. Tout en continuant fortement la guerre, il essaie de discipliner les idées révolutionnaires. Robespierre n'était pas belliqueux; son aver-

sion pour les batailles explique avec quelle facilité les généraux des armées républicaines passent des camps à l'échafaud. Il semble ne les supporter qu'à la condition de continuelles victoires, et la victoire elle-même ne les protége point contre la foudre du Comité de salut public. Les généraux Custine, Brunet, Houchard, Biron, Beauharnais, Lamarlière, Chancel, reçurent du tribunal révolutionnaire la mort qu'ils avaient bravée dans vingt combats.

On se demande toujours comment les armées coalisées ne s'ouvraient point un chemin vers Paris. Ah ! ce qui sauvait la France, c'était l'égoïsme de ses ennemis, c'étaient leurs divisions. Nulle pensée commune n'unissait les forces européennes. Le duc d'York se laisse exclusivement préoccuper par Dunkerque, le prince de Cobourg par Maubeuge ; le duc de Brunswick et le maréchal Wurmser se paralysent l'un l'autre en Alsace, et pressent inutilement Landau. Houchard, secondé de Hoche, le jeune sous-officier aux gardes françaises, battit le duc d'York à Hondschoote et le força à lever le siége de Dunkerque dont la possession eût été une si grande joie pour l'Angleterre ; la guillotine, sans tenir compte de ce triomphe, punit Houchard de n'avoir pas vaincu les Autrichiens à la suite de la bataille d'Hondschoote. La bataille de Wattignies, qui dura deux journées, débloqua Maubeuge et atteignit vigoureusement la coalition. Quelles journées pour Jourdan ! que de génie ! et avec quel enthousiasme ces jeunes troupes françaises bravaient la mitraille au chant de la *Marseillaise !* Une troisième place, Landau, restait à délivrer ; les républicains avaient été battus à Weissembourg par les intrépides émigrés, triste choc où des Français attaquaient des Français. Leur position sur la frontière d'Alsace se trouvait ébranlée ; la délivrance de Landau devenait difficile. Pichegru, l'élève des Minimes d'Arbois, le répétiteur de Bonaparte à l'école de Brienne, le jeune Hoche, tout radieux de ses succès à Dunkerque, marchent à la tête des armées du Rhin et de la Moselle ; le duc de Brunswick et Wurmser

battent en retraite au delà du Rhin, peu occupés de se soutenir l'un l'autre, et ne cherchant qu'à se dérober aux deux jeunes généraux; les portes de Landau s'ouvrent aux Français. L'enthousiasme et l'inexpérience de nos soldats de vingt ans avaient donné à Carnot l'idée d'une tactique nouvelle; les ardentes armées républicaines devaient attaquer, toujours attaquer, et se précipiter en masse sur l'ennemi. Les représentants du peuple, attachés aux armées, ne contribuaient pas peu aux coups décisifs; les soldats les respectaient avec leur chapeau aux larges plumes, leur écharpe tricolore; ces députés, exécuteurs de la pensée guerrière du Comité de salut public, revêtus de la toute-puissance, payaient de leur personne, ne connaissaient pas l'impossible, ne comptaient pour rien la perte des hommes, faisaient souvent violence aux généraux, et, quand la victoire n'arrivait pas, ils l'arrachaient. Ce fut la défiance qui inspira l'envoi de commissaires dans les armées; la Convention n'aurait pas confié à un général illustre l'exécution d'horribles lois. Il y a dans le génie militaire une générosité qui repousse les mesures atroces; aussi, quand le Comité de salut public ordonna qu'on ne ferait plus de prisonniers, nos généraux n'en tinrent pas compte: c'était bien assez pour eux de supporter le spectacle de la guillotine dans les camps français, et de voir autour d'eux la victoire marcher avec le cortége de la terreur!

La reprise de Toulon, livré aux Anglais par Trogoff, compléta nos triomphes sur la frontière. La résistance des Toulonnais s'inspirait de la crainte d'être traités comme les Marseillais, jetés dans les prisons, ruinés ou guillotinés depuis leur soumission. Carteaux avait eu bon marché de Marseille; il espérait le même succès à Toulon. Général en chef aux premiers temps du siége, ce personnage incapable et vantard s'était mis dans l'esprit d'enlever à l'arme blanche tous les forts, toutes les positions de Toulon; il restait bien inférieur à son subordonné Lapoype, en qui il ne voulait voir qu'un *ci-devant*, un *général de toilette*. Car-



Hipp. Bellangé inv. et del. — F. Ph. Rubierre sc.

SIÈGE DE TOULON.

teaux eut pour successeur sous les murs de Toulon un général brave et respecté, Dugommier. Autour de ce général en cheveux blancs, apparut une jeune tête qui onze ans plus tard devait porter la couronne impériale; le jeune Bonaparte avait dit que « les révolutions sont un bon temps pour les militaires qui ont « de l'esprit et du courage. » Capitaine d'artillerie, il fut remarqué par le représentant Barras à sa manière d'élever une batterie; nommé chef de bataillon et chargé du commandement de l'artillerie, il fit adopter un plan d'attaque par lequel on devait s'emparer de Toulon sans foudroyer la ville : il fallait emporter le *petit Gibraltar*. La prise de la redoute anglaise fut un beau fait d'armes. Les colonnes républicaines, formées en silence en avant du village de la Seyne, s'ébranlèrent à une heure du matin au milieu d'une nuit froide et pluvieuse, reçurent la décharge de quarante bouches à feu, s'avancèrent en serrant leurs rangs, et gravirent sous la mitraille la hauteur de la redoute au chant de la *Marseillaise*. Victor et Brulé s'élancèrent des premiers dans la redoute. Lorsque les Anglais virent la partie perdue, ils mirent le feu à nos vaisseaux et à l'arsenal : l'incendie de la belle marine de Louis XVI était pour eux un assez beau triomphe; le plus cher de leurs vœux s'accomplissait. La vengeance de la Convention livra Toulon à d'épouvantables violences; les représentants Barras, Fréron, Salicetti, Augustin Robespierre et Ricord se chargèrent de l'exécution des décrets exterminateurs. Les escadres combinées recueillirent dix à douze mille habitants; le reste de la population tomba sous les fusillades. La ville perdit son nom pour prendre celui de *Port de la Montagne*, et ses murailles n'enfermèrent plus que des décombres, grâce au travail destructeur de douze mille maçons requis par les proconsuls. Cette rade magnifique où se balance aujourd'hui la majesté de nos vaisseaux, cet arsenal qui laisse voir au visiteur ses imposantes merveilles, n'offrit plus que des débris. La Convention nationale ne savait pas triompher sans être barbare.

Un certain retour à des sentiments de moralité avait préparé et accompagné le renversement des hébertistes. L'empire d'Hébert, ancien donneur de contre-marques à la porte d'un petit théâtre, puis magistrat avec 120,000 fr. de traitement, apôtre d'athéisme, professeur de perversité, avait quelque chose de fangeux et de contre nature dont on aimait à se débarrasser. Danton n'était pas plus croyant; mais le bon sens lui révélait qu'un législateur sans religion est un être monstrueusement absurde; il s'était ligué contre la faction d'Hébert par des raisons politiques, et la ruine de ce parti grandissait le sien. Le Comité de salut public s'en inquiéta; la réaction modérée de Danton ne convenait pas à Robespierre; celui-ci croyait avoir encore besoin de la terreur, il avait grand'peur de l'*indulgence*, il ne voulait pas rompre avec le bourreau. De plus, le trône de la dictature n'était pas assez large pour deux; Robespierre voyait avant tout un rival dans l'ancien dominateur des multitudes; il lui fallait la chute de Danton. Il trouvait un utile auxiliaire dans Saint-Just, qui avait le froid et le tranchant de l'acier. Saint-Just détestait Camille Desmoulins, l'admirateur de Danton, l'impétueux rédacteur du *Vieux Cordelier*, qui blessait Robespierre en comparant les décrets de la Convention à ceux de Tibère; Camille, se moquant du jeune ami de Robespierre, avait dit *qu'il portait la tête comme un saint-sacrement*. « Et moi, avait dit Saint-Just, je lui ferai porter la « sienne comme saint Denis. »

Le duel entre les deux partis était inévitable. Les longues immoralités de Danton, les témoignages de sa corruption, ses concussions pendant son ministère, ses pillages en Belgique, ses rapports avec l'étranger auraient pu largement fournir matière à un acte d'accusation; Mirabeau venait d'être arraché au Panthéon, parce qu'*il n'est point de grand homme sans vertus*, et ces airs de moralité sévère que prenait la république ne tournaient pas au profit de Danton. Que de fois on lui annonça les projets menaçants de Robespierre! Tranquille dans sa retraite de Sèvres et comptant

sur sa force, il dédaignait de parer les coups. Révolutionnaire, non point par principes, mais par ambition et par cupidité, il avait perdu son activité énergique depuis que ses appétits étaient satisfaits. Il menait une douce vie avec l'or qu'il avait reçu de toutes mains, avec la jeune femme dont l'honnête influence lui inspirait des pensées meilleures : le bonheur le rendait indolent. « Il n'oserait, » repondait-il quelquefois à ceux qui l'avertissaient d'une tempête prochaine. Ensuite il se résignait, et sous l'empire de ses sentiments nouveaux, il disait : « J'aime « mieux être guillotiné que guillotineur. » On lui conseilla de fuir : « Emporte-t-on la patrie à la semelle de ses souliers ? » s'écria-t-il avec un accent patriotique. Danton était encore un colosse, mais un colosse privé de ses points d'appui. Il fut arrêté dans son lit, la nuit du 31 mars 1794. La même nuit, on arrêta son ami Lacroix, et ensuite Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Westermann et Philipeaux. La prison du Luxembourg s'ouvrit à ces nouveaux vaincus, à ces étranges coupables qui représentaient le génie même de la Révolution. Legendre essaya de défendre l'homme qui en 1792 avait soufflé sur la France le feu du patriotisme pour le précipiter à la frontière ; un grand prestige s'attachait au nom de Danton ; la Convention était émue. Robespierre parla ; l'image de la Terreur passa toute vivante devant l'Assemblée ; Saint-Just lut son rapport contre Danton et ses amis ; le décret d'accusation fut rendu à l'unanimité : on livrait pour se sauver.

Quand le président du tribunal révolutionnaire demanda à Danton son nom, son âge, son domicile : « Je suis Danton, assez « connu dans la Révolution, répondit l'accusé ; j'ai trente-cinq « ans ; mon individu va tomber dans le néant, et mon nom vivra « dans le panthéon de l'histoire. — J'ai trente-trois ans, dit « Camille Desmoulins, l'âge du *sans-culotte* Jésus, âge fatal aux « révolutionnaires. — Je m'appelle Marie-Jean, dit à son tour « Hérault de Séchelles ; Marie-Jean, noms peu saillants, même

« parmi les saints. » L'audace et le cynisme prenaient chacun leur rôle. Danton ne trouva pour sa défense que les rugissements du lion troublé à la vue du péril. Il défendait sa vie de cette même voix qui avait armé les masses contre la royauté au 10 août. Un moment, la multitude se prit encore d'amour pour son ancienne idole; mais une lutte définitive était engagée entre Robespierre et Danton ; l'un des deux devait succomber ; *l'homme à principes*, *l'homme inflexible*, *l'incorruptible* resta maître du champ de bataille. Danton périt victime du tribunal révolutionnaire dont il avait été l'inventeur ; il demanda pardon de cette invention à Dieu et aux hommes. Danton avait beaucoup parlé à travers les barreaux de son cachot, moins pour être entendu de Westermann, son voisin, que de la foule des prisonniers. On lui trouvait un air honteux d'avoir été *escamoté* par Robespierre. Les bois, les champs, les souvenirs de la nature revenaient vivement dans la pensée du captif. Son dégoût politique se traduisait par ces mots : « Il vaut « mieux être un pauvre pêcheur que de gouverner les hommes. » Son expérience de tribun lui inspira cette parole : « Dans les « révolutions, l'autorité reste aux plus scélérats[1]. » Le souvenir de sa femme l'émut un instant au pied de l'échafaud; puis, comme honteux de cet attendrissement passager : « Allons, « Danton, point de faiblesse, » ajouta-t-il à haute voix, et il s'approcha de la hache en recommandant au bourreau de montrer au peuple sa tête, qui *en valait bien la peine*. Avec lui périrent, le 5 avril 1794, Camille Desmoulins, le premier excitateur populaire de 1789, ardent et spirituel étourdi qui ne voulait pas mourir, et dont le sort excita de l'intérêt; Hérault de Séchelles, le rédacteur de la constitution de 1793, le président de la fête de la Nature, intelligence au-dessous de ses rôles, révolutionnaire aimable qui semait la terreur avec enjouement; Westermann, le vigoureux assaillant du 10 août, infatigable tueur d'hommes,

[1] Mémoires de Riouffe.

boucher des Vendéens; Lacroix, député violent à l'Assemblée législative et défenseur des assassins d'Avignon, dilapidateur en Belgique, complice de Danton dans la création du tribunal révolutionnaire; Philipeaux, dont le républicanisme ne se plaisait pas dans la désorganisation, et que touchèrent les malheurs de l'Ouest. Danton eut d'autres compagnons sur la charrette : l'ancien capucin Chabot, marié à la sœur de deux banquiers allemands, accusé de falsification du décret relatif à l'ancienne compagnie des Indes, jacobin crasseux et débraillé qui aurait voulu, non pas comme Platon, chasser de la république les poëtes, mais chasser tous ceux qui n'avaient point les mains calleuses; Fabre d'Églantine[1], pauvre avant le 2 septembre et qui eut ensuite un train de prince, condamné avec Delaunay (d'Angers) comme voleur; Bazire, accusé de modération par les Cordeliers et mêlé aux tripotages de Chabot.

Ces lugubres charretées des chefs populaires mettent dans une lumière formidable le jeu des révolutions. Il n'est pas de plus éloquent discours sur les tempêtes publiques que Danton sur l'échafaud. Qu'ajouterons-nous aux diverses couleurs çà et là jetées dans nos pages pour peindre cette figure capitale de la révolution française? Danton est le type célèbre des destructeurs politiques; il comprit toute la puissance de l'audace, et l'audace fut tout son génie. Nul homme ne fut jamais plus capable d'enflammer les masses et de les lancer vers un but marqué. Il trouva dans les révolutions un moyen de rassasier son âme dévorée de besoins, et s'y jeta avec l'impétuosité de la flamme; lorsqu'il n'y eut plus rien à renverser, Danton marcha d'un pas douteux et faible. Il avait des idées et des instincts d'homme d'État, mais il s'exagérait beaucoup à lui-même sa propre force; nous ne sommes

[1] Dans sa prison, Fabre d'Églantine, malade et faible, n'était occupé que d'une comédie en cinq actes, qu'il disait avoir laissée entre les mains du Comité de salut public, et de la crainte que Billaud-Varennes ne la lui volât. (Mémoires de Riouffe.)

pas de ceux qui lui accordent une haute valeur politique, et qui le font l'égal de Mirabeau. Nous ne découvrons dans ses œuvres rien qui révèle une grande capacité de législateur et d'organisateur. Sa vie politique se noya dans le sang de septembre; chargé de ce poids abominable, il ne lui fut pas possible d'accomplir rien de grand. La proscription du 31 mai, qu'il appuya, donnait le signal des mutilations, des déchirements de la Convention. Il abolit l'inviolabilité des représentants. Sa loi du *maximum* ne produisit que la famine. La création du tribunal et de l'armée révolutionnaires organisa les égorgements. L'indemnité de quarante sous par jour, accordée à tout citoyen qui fréquenterait les sections de Paris, arrachait à l'atelier la classe ouvrière, et enfantait des majorités au service des motions les plus monstrueuses. De tels décrets n'attestent pas un grand génie. Selon nous, Danton ne fit jamais rien de conviction; or la conviction, la croyance à quelque chose, est le secret des hommes qui veulent gouverner. Hors de là il peut y avoir de l'éclat, du bruit, de la fascination, une certaine puissance de remuer; mais il n'y a pas l'autorité de l'homme d'État. Danton, près de disparaître, souhaitait, pour la durée de la république, *sa vigueur à Robespierre* et *ses jambes à Couthon;* un vaincu n'a pas le droit de parler autant de sa force. Après le renversement de la monarchie, Danton suivit le mouvement plus qu'il ne l'imprima; passionné, mobile, parfois endormi, il se laissa porter sur les vagues du temps : une de ces vagues l'engloutit. Ce qui est digne de remarque dans l'histoire de ces époques extraordinaires, c'est que la *modération* et la *pitié* furent les principaux griefs sous lesquels succomba le terrible Danton!



CHAPITRE XXI

Les crimes de la Révolution. — Carrier. — Joseph Lebon. — La vie des prisons. — Le tribunal révolutionnaire. — Les agents de la Terreur. — Il faut déplacer l'échafaud. — Il était devenu un rendez-vous d'honneur. — Comment on mourait. — Madame Élisabeth. — Ladmiral et Cécile Renaud. — Fête en l'honneur de l'*Être suprême*. — La loi du 22 prairial.

1794



AVEC Hébert et Chaumette disparaissait l'importunité oppressive de la commune; avec Danton, une puissante rivalité qui inclinait à la modération. Le club des Cordeliers était dompté, celui des Jacobins docile. La suppression de la bande de Ronsin et des comités révolutionnaires des sections de Paris et des communes de France concentrait le pouvoir sous la main des clefs de la Convention. Le Comité de salut public, ou plutôt Robespierre, régnait seul : la Terreur était à son aise.

Il nous en coûte de nous arrêter sur les scènes atroces qui épouvantaient alors notre pays. Ce sang qui coule comme l'eau au nom de la fraternité humaine, ces exterminations régulières au nom de la justice et du progrès, ces sauvages inventions pour multiplier la mort, toute cette froide organisation du meurtre qui ne distingue rien, qui n'épargne rien, ne permet plus de com-

prendre si c'est réellement de la société française qu'il est question. On ne sait plus dans quel temps ni en quel coin de terre on se trouve. On a voulu quelquefois traiter de fable les horreurs de Néron, de Tibère et de Caligula; notre âge républicain fait toucher à leur réalité et les dépasse. Tacite, le grand flétrisseur des tyrans, reculerait devant nos tueurs et nos barbares; le pinceau lui tomberait des mains; il s'étonnerait de tant de crimes, lui qui croyait avoir peint le dernier mot de la férocité humaine. Chaque peuple a d'horribles époques; mais outre que les forfaits d'un grand pays en pleine civilisation nous saisissent d'une stupeur particulière, les crimes de la Révolution française, par leur nombre, leur continuité, leur caractère, ont l'affreux privilége d'amasser contre eux les plus vives exécrations de l'histoire.

Les massacres et la guillotine ont déjà trop souvent assombri notre récit, et notre tâche n'est pas finie. Le nom du conventionnel Carrier, ce nom qui exhale au loin une odeur de sang, ne s'est point encore rencontré sous notre plume. Beaucoup de personnages cruels se sont abattus sur la ville de Nantes; Carrier les a tous fait oublier. Dès le mois d'octobre, il fut envoyé à Nantes, dont les prisons renfermaient, surtout après la déroute de Savenay, des milliers de Vendéens et d'autres victimes soupçonnées de religion ou de royalisme. On guillotinait, on fusillait, mais c'était après jugement; ces formes judiciaires, quelque rapides qu'elles fussent, n'allaient pas à l'impatience de Carrier. En voyant les prisons pleines, il pensa qu'un tribunal n'en viendrait jamais à bout. Le meurtre en masse et sans jugement lui parut plus digne de la république. Il chargea de l'exécution de ses volontés une compagnie de bandits qu'il appela *compagnie de Marat*, et trouva dans Fouquet et Lamberty d'impitoyables auxiliaires. Carrier fit de la Loire un *torrent révolutionnaire*. Des bateaux à soupapes chargés de malheureux étaient conduits en plein fleuve; on ouvrait les soupapes, et les prisonniers disparaissaient dans les profondeurs de la Loire. On fusillait ceux qui

tentaient de se sauver à la nage, on écartait à coups de sabre ceux qui, remontés sur les flots, se cramponnaient aux barques. Ces bateaux homicides étaient de longues bières où l'on était enseveli plein de vie. Les noyades, que Carrier appelait tour à tour *baignades* et *déportations verticales*, commencèrent par quatre-vingt-quatorze prêtres. Le proconsul finit par trouver que les barques à soupapes prenaient trop de temps; des prisonniers. hommes, femmes, enfants, vieillards, liés deux à deux, étaient précipités dans la Loire à coups de baïonnettes; parfois, dit-on, les bourreaux liaient un jeune homme et une jeune fille, un prêtre et une religieuse, puis les lançaient dans les eaux profondes : c'est ce qu'on appelait des *mariages républicains!* Ces nocturnes et effroyables expéditions vidèrent en peu de temps le vaste *entrepôt* où les bourreaux de Nantes entassaient leurs victimes. On évalue à trente-deux mille le nombre des malheureux, femmes, enfants, prêtres, artisans et nobles, qui périrent sous les coups de la mission meurtrière de Carrier. Les cadavres embarrassèrent le cours de la Loire; ils s'amoncelèrent sur les deux rives, corrompirent les eaux du fleuve, et de leurs exhalaisons naquirent des maladies contagieuses. L'immolation des gens de bien, des hommes fidèles aux croyances, prit à Nantes mille formes de la plus hideuse variété. La Convention laissa faire, et applaudit. Il est vrai qu'à la fin Robespierre demanda le rappel de Carrier; mais ce rappel ne fut pas une condamnation, puisque l'exécrable proconsul siégea paisiblement à la Convention et se fit gloire de ses œuvres.

Carrier eut dans Joseph Lebon un rival de cruauté. Lebon, oratorien comme Fouché, ancien curé constitutionnel de Neuville, maire d'Arras, sa ville natale, procureur syndic du département du Pas-de-Calais, et puis membre de la Convention après le procès de Louis XVI, avait rempli dans son département les fonctions de commissaire avec une modération qui lui attira les admonitions sévères du Comité de salut public. Il promit de mieux

faire, et tint horriblement parole. Cambrai, Béthune, Saint-Omer, Saint-Pol furent visités par sa barbarie; il avait pour compagne la guillotine, pour convive le bourreau. Les têtes coupées et le désespoir des familles marquaient son passage. Arras fut le témoin particulier, la victime la plus éprouvée du délire de Lebon. On le voyait marcher avec des pistolets à la ceinture, un sabre traînant à terre, une veste et le bonnet rouge; les membres de son tribunal révolutionnaire portaient leur chemise décolletée, un long sabre, et ressemblaient moins à des juges qu'à des exécuteurs. Lebon et la Furie qui était sa femme se rendaient aux séances du tribunal pour exciter l'énergie de cette justice étrange, et se plaçaient dans un orchestre à quelques pas de l'échafaud pour goûter, à la façon des tigres, la volupté du sang. Un jour, le monstre, voulant prolonger une agonie, ordonna qu'un condamné, attaché sous la hache de la guillotine, entendît la lecture d'un bulletin des armées républicaines. La victime était, selon les uns, un émigré, selon les autres, un bourgeois d'Arras possesseur d'un perroquet qui passait pour avoir appris à dire : *Vive le roi !* Lebon, dénoncé à la Convention, fut soutenu par le Comité de salut public. Le rapporteur Barrère ne trouva dans l'abominable conduite de Lebon que des *formes un peu acerbes.* « Mais ces formes, ajouta-« t-il, ont détruit les piéges de l'aristocratie... D'ailleurs, que « n'est-il pas permis à la haine d'un républicain contre l'aristo-« cratie?... La liberté est une vierge dont il est coupable de « soulever le voile. » Le Comité de salut public invita Lebon à continuer; il continua jusquà la chute de Robespierre.

Ce n'était pas seulement sur quelques départements que tombaient d'épouvantables violences. Les décrets exterminateurs n'épargnaient aucun point de la France; toutes les cités, tous les villages avaient leurs tyrans. Quelles scènes de mort nous aurions à décrire, si nous interrogions sur leurs souvenirs révolutionnaires Bordeaux, où l'on guillotinait pour crime de *négociantisme*, Orléans, Reims, Avranches, Nancy, Rennes, Brest, le Puy,

Brives, Cahors! Des mains inconnues ayant coupé l'arbre de la liberté à Bédoin, dans le département de Vaucluse, le réprésentant du peuple Maignet déploya d'infernales fureurs contre ce malheureux village; il jeta sous la hache tous les principaux habitants, et fit de Bédoin un amas de cendres.

Un demi million de Français se trouvaient sous les verrous. On comptait en France plus de dix mille prisons regorgeant de captifs. A Paris, la Force, les Carmes, les Madelonnettes, Saint-Lazare, le Luxembourg, Sainte-Pélagie, l'Hôtel-de-Ville, le collége du Plessis, Picpus, la maison d'arrêt de la rue de Sèvres (aujourd'hui la maison des Oiseaux), Port-Libre (la Bourbe), ne suffisaient pas au nombre des suspects qu'on y entassait. On n'était pas à demeure à la Conciergerie; on y faisait halte avant de marcher à la mort : la Conciergerie touchait au tribunal révolutionnaire. Une même prison réunissait les natures, les positions, les caractères les plus divers. Il y avait égalité de malheur; personne n'était plus maître, chacun était son propre serviteur; mais le langage et les manières établissaient encore une distinction.

Dans un temps où la loi proscrivait toutes les dénominations respectueuses et tous les titres, les prisons formaient comme un monde à part où revivaient la politesse, le ton et les usages de la bonne compagnie. A cette époque, Paris n'avait d'autres salons que les cachots; et, chose étrange! on y riait encore, on y faisait de l'esprit; de petits vers naissaient en face de ces lucarnes qui ne laissaient entrer qu'une pâle lumière; jusqu'au jour de la comparution devant le tribunal révolutionnaire, on espérait sans espoir, on s'étourdissait, on trompait le temps par de la gaieté et de l'imagination. Quelquefois même des liaisons fugitives et coupables enchantaient des heures qu'il eût fallu donner à de graves pensées : la légèreté des mœurs résistait aux plus formidables ébranlements. Mais à côté d'une frivolité opiniâtre, que de belles scènes et de caractères touchants! La jeune fille et la jeune femme

devenaient tout à coup grandes comme le dévouement, sublimes comme le martyre; et le vieillard regrettait de n'avoir à donner qu'un reste de vie en témoignage de sa foi. Il y avait une heure d'angoisse, l'heure du soir, où le messager de la justice révolutionnaire arrivait pour désigner les prisonniers qui le lendemain devaient paraître devant le tribunal; les parents et les amis se prenaient la main, et, par un instinct de conservation, s'appuyaient les uns contre les autres. Le cœur se déchirait aux adieux; on n'ignorait pas que le jugement était la mort. Ni lettres ni journaux ne passaient le seuil des prisons; les captifs entendaient les bruits de la vie, les bruits du monde, et ne savaient rien. Souvent ils demeuraient de longs mois sans rien apprendre des destinées qui leur étaient le plus chères, et c'est par les crieurs publics que leur venait le deuil.

Les prisonniers qu'on charriait à Paris de tous les coins de la France remplissaient la Conciergerie; l'échafaud la vidait. Ces prisonniers de la province se laissaient prendre aux formes hypocrites dont s'entourait le tribunal révolutionnaire; un acte d'accusation, des jurés, des témoins, des défenseurs, c'étaient là des raisons d'espérance pour des gens qui n'avaient rien à se reprocher. Les formes menteuses finirent elles-mêmes par disparaître; elles ralentissaient les exécutions. On supprima les interrogatoires et les défenseurs; le rideau levé ne laissa voir qu'un tribunal d'assassins. Un garçon de bureau prenait les noms, puis on dressait les listes homicides. Les méprises abondaient; les ressemblances de noms étaient meurtrières; on vous frappait pour des liaisons avec des personnes que vous ne connaissiez pas; de jeunes hommes non mariés étaient condamnés comme pères d'émigrés; on ne tenait pas compte des invraisemblances, des impossibilités; on voulait tuer, on tuait. La vie des citoyens, la fleur de la France se trouvait à la merci d'un ramas d'anciens recors. Un témoin[1] a

[1] Riouffe.

vu présenter à une femme un acte d'accusation ne portant que ces mots : « Tête à guillotiner sans rémission. » Et comme si le génie de la langue française se fût refusé à se prêter à de tels crimes, les actes d'accusation se construisaient en phrases barbares. Trois lignes rédigées par un goujat renversaient de nobles existences, ouvraient d'intarissables sources de larmes. L'acte d'accusation de la duchesse de Biron fut écrit par son ancien homme d'affaires : il se vengeait ainsi d'avoir été son serviteur.

Le Comité de salut public, pour l'exécution de son vaste système de meurtre, fut obligé de descendre dans les bas-fonds de la société[1]; il n'avait pas le choix de ses agents; il acceptait tous les scélérats qui se présentaient. Toutes les passions, les haines, les vengeances, les rivalités de profession se couvraient du voile révolutionnaire et frappaient indistinctement. On tenait à se débarrasser de tout ce qui offusquait, gênait ou blessait. C'est ce qui explique la quantité de *patriotes* et de *sans-culottes* qui périrent dans les derniers mois de l'année 1793 : les contemporains purent remarquer une anarchie d'un genre nouveau, l'anarchie dans l'assassinat. L'intervention directe du gouvernement dans les listes de mort se montra beaucoup plus durant les mois qui précédèrent le 9 thermidor. Une affreuse invention que nous ne devons pas oublier, ce fut la *conspiration des prisons;* d'infâmes délateurs, accoutumés aux mensonges, prêtaient aux captifs des plans d'évasion pour aller frapper Robespierre; des commissaires arrivaient; ils interrogeaient les détenus, et la première question qu'ils leur adressaient était celle-ci : « Que penses-tu de Robes- « pierre? » Des misérables chargés d'iniquités dressaient alors des listes selon leurs caprices, et le bruit des longs chariots à la porte des prisons annonçait aux détenus leur dernière heure. La

[1] Pour donner une idée des hommes qui dressaient les funèbres listes au temps de la Terreur, il suffirait de dire qu'un musicien de l'Opéra appelé Joly, prisonnier à Saint-Lazare, se fit rayer de la liste de mort pour une bouteille d'eau-de-vie.

place de la Révolution, où si longtemps *on battit monnaie*, comme disait Barrère en parlant de la spoliation des condamnés, avait reçu tant de sang que l'air en était infecté; les tyrans craignaient aussi que ces convois de chaque jour vers l'échafaud à travers les grands quartiers de Paris n'éveillassent des sentimens hostiles à leur puissance. Ils transportèrent l'instrument *libérateur de la république* à la barrière du Trône. Un aqueduc par où le sang devait s'écouler fut creusé à la place Saint-Antoine : détail horrible, mais devant lequel l'histoire ne recule point! Tous les jours le sang humain se puisait par seaux, et quatre hommes étaient occupés, au moment de l'exécution, à les vider dans cet aqueduc[1]. *Citoyens, citoyennes ! à vos fenêtres ! la guillotine !* criaient les conducteurs des charretées de victimes. Malheur à qui en ce moment aurait fermé sa fenêtre! il fallait avoir l'air de jouir du spectacle.

L'échafaud était devenu un rendez-vous d'honneur. Oh! que de beaux noms se presseraient sous notre plume, si nous voulions raconter une à une ces immolations! Ce n'est plus dans les camps ou dans le sanctuaire des lois qu'éclatent les grands noms de l'ancienne France; ils éclatent sous le fer assassin. La main du bourreau joue avec toutes ces gloires. Que d'illustres femmes nous voyons gravir les marches de la plate-forme rouge! les maréchales de Lévis, de Noailles, d'Armentières, la jeune et belle princesse de Monaco, la duchesse de Saint-Aignan, la princesse de Chimay, la comtesse de Boisgelin, la comtesse de Narbonne. La pieuse maréchale de Mouchy meurt avec son mari, dont la vieillesse intrépide protégea les jours de Louis XVI au 20 juin 1792. Les Molé, les Nicolaï, les Maillé, les Guiche défilent dans cette voie qui mène à l'échafaud. Quarante-cinq magistrats du parlement de Paris, trente-trois du parlement de Toulouse vont à la mort avec la majesté des jours solennels de la justice. Trente fermiers généraux

[1] Mémoires de Riouffe, p. 81. (Collection de MM. Barrière et Berville.)

ont péri ; Lavoisier, le célèbre inventeur de la nouvelle théorie chimique, a demandé en vain quelques jours pour terminer de savantes expériences. Les vingt-cinq premiers fabricants de Sedan succombent, en plaignant dix mille ouvriers qu'ils laissent sans travail et sans pain. Les quatorze jeunes filles de Verdun, coupables d'avoir offert des fleurs aux vainqueurs passagers de leur ville en 1792, vont au supplice en robes blanches et chantant des cantiques : le monde semble perdre en elles son printemps ; la vie, ses plus pures visions.

Mme de Montmorency-Laval, l'abbesse vénérable de Montmartre, aveugle, sourde et octogénaire, avait trop de piété et un trop grand nom pour échapper à la hache. Seize carmélites de Royal-Lieu, près Compiègne, se sont acheminées vers le bourreau, chantant le *Salve, Regina*. Combien leurs voix devaient être touchantes lorsqu'elles disaient : *Eia ergo, advocata nostra!* L'angélique concert continua jusqu'au pied de l'échafaud, et ne cessa tout à fait qu'au dernier coup de hache. Le bon et vertueux Malesherbes, l'aimable vieillard, l'homme *simplement simple*, comme l'appelait Mme Geoffrin, périt avec sa sœur, sa fille et son gendre, avec la fille et le gendre de sa fille : trois générations à la fois ! Le gendre de Malesherbes était le président de Rosambo ; le gendre de sa fille était M. de Chateaubriand, frère aîné de l'écrivain qui devait jeter tant d'éclat sur ce nom. Dans l'acte d'accusation remis à Malesherbes furent compris Thouret, Chapelier et ce d'Espréménil, dévoré de remords pour ses agitations de 1787.

Vingt paysannes du Poitou s'avançaient vers la mort ; l'une d'elles allaitait son enfant ; elle aurait voulu lui donner toute la vie qu'elle allait perdre ; lorsqu'elle arriva au pied de l'échafaud, on lui arracha son enfant du sein ! Une jeune fille fit deux cents lieues à pied derrière la charrette qui conduisait son père à la Conciergerie ; dans chaque lieu où s'arrêtait la charrette, la pauvre fille allait mendier un peu de pain, une couverture et de la paille

pour son père; à Paris, elle ne put le suivre à la Conciergerie, mais ne quitta point la porte de la prison. Conduit au tribunal, l'infortuné fit observer qu'on le prenait pour un autre; l'horrible président Dumas lui imposa silence. L'arrêt de mort est prononcé; on entend un cri de douleur; c'était la jeune fille dont le cœur se brisait à la sentence qui lui enlevait son père.

Hébert, Camille Desmoulins, Mme Dubarry et quelques autres ne surent pas mourir; mais on peut dire que la résignation après l'arrêt de mort fut le caractère général des condamnés de la Révolution. Le duc de Villeroy et l'ancien ministre comte de Brienne, qui, tremblants de peur, s'agenouillaient devant un bonnet rouge et refusaient de jouer une partie de piquet avec des cartes non républicaines, devinrent d'autres hommes après leur condamnation; ils marchèrent à la mort d'un pas ferme. Bien des gens du peuple acceptèrent le sacrifice avec une tranquillité courageuse; mais il n'était pas rare d'entendre les victimes des classes inférieures (nous ne parlons pas ici des prêtres) se lamenter en allant à l'échafaud, et prendre le ciel et la terre à témoin de leur innocence. Les gens du monde, au contraire, gardaient sur la charrette un noble silence, et le *savoir-mourir* était une suite du savoir-vivre. Il y avait une certaine attitude en face de l'échafaud que l'éducation seule pouvait donner; le rang des victimes se reconnaissait à leurs manières avec la mort.

Au milieu de ce funèbre tableau une victime nous intéresse entre toutes par la grandeur du nom et la sainteté de la vie : c'est Madame Élisabeth. Depuis la mort de la reine, la captivité de la sœur et de la fille de Louis XVI avait été plus rigoureuse et plus amère. Quant à l'enfant-roi, séparé de sa sœur et de sa tante, livré à des gardiens chargés de flétrir son âme et son corps, il se consumait d'ennui, de frayeur et de besoin. Le 9 mai 1794, au moment où les deux captives allaient se mettre au lit, les verrous s'ouvrirent, on frappa à la porte; malgré les coups répétés, Madame Élisabeth n'ouvrit qu'après s'être habillée. On lui dit:

« Citoyenne, veux-tu bien descendre? — Et ma nièce? — On s'en « occupera après. » La sœur de Louis XVI embrassa sa nièce, la rassura et lui promit de remonter bientôt. « Non, citoyenne, tu « ne remonteras pas, lui dit-on; prends ton bonnet et descends.» Madame Élisabeth, sans prendre garde aux grossièretés et aux injures des municipaux, embrasse de nouveau la royale enfant, qui pleurait, l'exhorte au courage, lui parle de Dieu et sort. On demanda ses poches pour les fouiller; il n'y avait rien. La royale prisonnière monta dans un fiacre avec l'huissier du tribunal, et arriva à la Conciergerie à une heure avancée de la nuit. Le lendemain, elle parut devant le tribunal; ses réponses tombaient de haut, ne laissaient aucune prise à la justice insultante de la Révolution, et révélaient une âme depuis longtemps préparée à la mort.

D'anciens serviteurs de la royauté, des femmes qui avaient connu les fêtes de Versailles, furent placés dans la charrette de Madame Élisabeth. La pieuse et irréprochable princesse remplaçait le prêtre auprès de ses compagnons de supplice; touchante image de la religion, elle leur inspirait le repentir, la résignation, l'espérance; elle était la prière tour à tour recueillie dans sa paix et réchauffant les âmes qui allaient sortir de cette vie. Sa présence bénissait les condamnés de cette journée; Madame Élisabeth fut l'ange de leur dernière heure. Ses compagnes eurent la consolation de l'embrasser; chaque condamné, descendu de la charrette, salua respectueusement la princesse avant de monter à l'échafaud. Nous ne connaissons pas de scène d'une grandeur plus attendrissante. Madame Élisabeth périt la dernière. Elle avait trente ans. Sa vie, d'une pureté que le souffle du monde n'atteignit jamais, avait été comme une apparition du ciel. En livrant au bourreau cette princesse sans tache, la république annonçait solennellement à l'univers qu'elle rompait avec toute vertu.

La hache, perpétuellement suspendue sur toutes les têtes, semblait avoir éteint le goût de la vie dans les âmes. Ce temps

de la Terreur était comme ces temps de fléau où la maladie meurtrière entasse les victimes, où chaque jour on rencontre de longues funérailles ; on laisse passer la mort, et l'on attend son tour. Mais l'homme se résigne au fléau parce qu'il est impuissant à l'empêcher ; pourquoi un grand pays se résigne-t-il à l'extermination lorsqu'un élan énergique suffirait pour l'arrêter? Quel étrange phénomène que celui d'un vaste empire soumis à une poignée de scélérats ! La facile résignation des gens de bien n'est pas un des moindres malheurs d'un État dans les révolutions. Nous ne croyons pas à l'efficacité politique des assassinats : un crime sera toujours un mauvais libérateur. Nous ne dirons pas seulement que Charlotte Corday choisit mal sa victime ; en choisissant mieux, elle n'eût pas délivré son pays. L'assassinat réagit en faveur des idées de celui qu'on frappe. Un homme d'en bas que poussaient des rancunes sans grandeur et que nulle conviction ne recommandait, Ladmiral vint à Paris avec la pensée de tuer Robespierre ; Collot-d'Herbois se trouva sous sa main ; il lui paraissait assez exécrable ; Ladmiral tira deux coups de pistolet sur Collot-d'Herbois, qui ne fut point atteint. La jeune Cécile Renaud fut curieuse de voir *comment était fait un tyran ;* elle se présenta chez Robespierre, portant à la main un petit panier qui renfermait du linge et deux petits couteaux. On l'arrêta comme une autre Charlotte Corday ; on ne voulut pas reconnaître que sa démarche n'était qu'une fantaisie d'enfant. Ladmiral et Cécile Renaud fournirent la matière d'une grande conspiration *de l'étranger ;* soixante accusés, qui pour la plupart ne s'étaient jamais vus, figurèrent dans un complot chimérique, et subirent la mort. Collot-d'Herbois prit à la Convention les proportions d'un martyr politique, et l'on ne refusa point à Robespierre l'honneur de le croire en butte aux poignards. Toutefois des pressentiments sombres entrèrent dans le cœur des deux tyrans.

Le 8 juin avait été fixé pour la fête en l'honneur de l'*Être suprême*. Deux jours auparavant, Robespierre, conviant la poésie à

la solennité, fit demander un hymne à Delille, l'homme si habile dans l'art des vers. Le chantre des *Jardins* et de l'*Imagination* eut le courage de ne pas lui obéir. Le président d'un comité révolutionnaire ayant renouvelé avec instance cette demande, Delille composa sur l'*Immortalité de l'âme* un hymne à la fois beau de poésie et d'intrépidité. S'il fut parfois pusillanime [1] dans sa vie, il ne le fut pas en 1794. Voyez ces strophes écrites en pleine Terreur :

O vous qui, de l'Olympe usurpant le tonnerre,
Des éternelles lois renversez les autels,
Lâches oppresseurs de la terre,
Tremblez, vous êtes immortels !

Et vous, vous du malheur victimes passagères,
Sur qui veillent d'un Dieu les regards paternels,
Voyageurs d'un moment aux terres étrangères,
Consolez-vous, vous êtes immortels !

Robespierre prépara la journée du 8 juin par un discours où il se parait de dangers qu'il n'avait point courus et dénonçait les poignards de la *tyrannie;* il se proclamait le défenseur de l'*humanité*, vantait sa *soif de la justice*, attaquait les *scélérats qui conspiraient contre le genre humain*, et se félicitait *d'avoir vu une Assemblée, investie de toute la puissance de la nation française, marcher d'un pas rapide et ferme vers le bonheur public*. Il montra de l'habileté et plus d'éloquence que de coutume; mais quand on n'est pas sous le coup de la dictature de cet homme, quand on n'est pas obligé de voter l'impression de ce discours sous peine de compromettre sa tête, peut-on admirer des paroles qui ne

[1] Nous nous souvenons ici d'un mot ravissant de Michaud. Un jour Fontanes, au nom de Napoléon, le fait venir du département de l'Ain, lui dit qu'il faut s'attacher au gouvernement de l'empereur et lui cite des exemples ; il lui nomme l'abbé Delille, qui venait d'accepter une pension de six mille francs. « Oh ! pour « l'abbé Delille, » répond Michaud, « cela ne m'étonne pas ; il a si peur, si peur, « qu'on lui ferait aisément accepter cent mille écus de rente. »

sont qu'une solennelle dérision? La Convention nomma à l'unanimité Robespierre à la présidence, pour qu'il fût comme le pontife de la fête. Le discours par lequel il ouvrit cette séance du 8 juin, où il se fit attendre, n'est qu'une déclamation dont la lecture se soutient à peine; il s'avança, à la tête de la Convention, au jardin des Tuileries, où s'élevait un vaste amphithéâtre. Chaque membre de l'Assemblée, vêtu de l'habit bleu à revers rouges, portait un bouquet à la main. Robespierre se détachait de ses collègues par des airs dominateurs, et semblait le César d'une époque nouvelle. Après avoir harangué le peuple immense qui l'entourait, il prit un flambeau et mit le feu aux figures de l'Athéisme, du Néant, de l'Ambition, de la Discorde, sculptées d'après David : le groupe consumé laissa voir une statue de la Sagesse. L'Assemblée et le peuple se dirigèrent ensuite vers le Champ de Mars, où une montagne remplaçait l'autel de la Patrie. Robespierre, assis au sommet de la montagne, proclama l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. La Convention était revenue aux Tuileries; le président prit de nouveau la parole et parla beaucoup de justice, de Dieu, et des rois, qui, *armés des poignards du fanatisme et des poisons de l'athéisme, conspirent toujours pour assassiner l'humanité.*

Telle fut cette fête du 20 prairial. Elle émut le peuple. On lui restituait Dieu, on lui permettait de prononcer le mot de Providence; quelque chose comme une grande espérance semblait naître. Le bourreau demeura les bras croisés ce jour-là; chacun, en rentrant chez soi, crut à des temps meilleurs. L'illusion se prolongea tout juste jusqu'au surlendemain, et les moins clairvoyants purent reconnaître que la fête en l'honneur de l'Être suprême ne représentait ni une *grande idée* ni un *grand dessein,* mais n'était qu'une parade hypocrite de Robespierre. Deux jours après qu'il avait parlé d'humanité et de justice avec tant de pompe, Robespierre fit proposer par Couthon une loi, la plus monstrueuse des lois révolutionnaires, qui livrait au tribunal,

sous le nom d'*ennemis du peuple*, tous les hommes, quels qu'ils fussent, dont les sentiments, les pensées, les actions pouvaient déplaire à Robespierre, à Couthon, à Saint-Just et à leurs agents. La preuve pour condamner était *toute espèce de documents, soit matérielle, soit morale, soit verbale, soit écrite*. La peine portée contre tous les délits était la mort. « Si l'on adoptait ce décret sans « l'ajournement, s'écria Ruamps de sa place, je me brûlerais la « cervelle. » Lecointre (de Versailles) appuya l'ajournement, et fut soutenu par la masse de l'Assemblée. Barrère demanda que l'ajournement ne passât pas trois jours. Robespierre prit la parole, fit remarquer que depuis longtemps la Convention nationale discutait et décrétait sur-le-champ, et que les lenteurs n'étaient pas permises à qui était *bien pénétré des dangers de la patrie*. Il demanda que le projet de loi fût discuté séance tenante. L'Assemblée, tremblante sous la main de Robespierre, applaudit comme les tricoteuses des tribunes, et la loi du 22 prairial, dont l'application parut exorbitante à Fouquier-Tinville lui-même, sortit de la Convention comme le signal d'un nouveau redoublement d'horreurs.

Robespierre aurait voulu particulièrement diriger cette arme du 22 prairial contre tout ce qui lui portait ombrage dans la Convention; l'Assemblée, provoquée par Bourdon (de l'Oise), interpréta le décret de manière à préserver ses membres des arrestations arbitraires; le chef du Comité de salut public se trouva presque dépossédé du glaive dont il se proposait de frapper plus d'une tête de la Montagne. Il laissa la loi du 22 prairial exterminer des milliers d'innocentes victimes, tout en cherchant à cacher sa main derrière la hache, et à mettre sur d'autres la responsabilité de ces assassinats en permanence. Ce fut à cette époque qu'on institua à Orange une commission composée de cinq juges sans jurés; le Comité de salut public, dans ses instructions, leur disait qu'ils *exerçaient le plus utile et le plus respectable ministère*. Le tribunal d'Orange, chargé de juger les *suspects* du Midi,

et dont les gens de la Provence ne parlent encore qu'avec frisson, égala en férocité le tribunal de Paris ; le souvenir des nombreuses victimes qu'il envoya à la mort a donné à ce nom d'Orange quelque chose de sinistre et de sombre dont un demi-siècle n'a pu le dépouiller.



CHAPITRE XXII

Situation de nos armées. — Dernières violences de la Terreur. — La révolution du 9 thermidor, ses causes, son caractère, ses suites; mort de Robespierre, Couthon, Saint-Just. — Jugement sur Robespierre.

1794



OTRE regard se détourne volontiers du spectacle des prisons et des échafauds pour chercher sur la frontière des tableaux dignes de la France. Comme on aime à retrouver ces jeunes armées républicaines manquant de souliers et de vêtements, et multipliant les prodiges de courage et de patriotisme! Le Rhin et les Pyrénées, les Alpes et les bords de l'Océan ont leurs glorieux spectacles. Nous avons peu parlé de l'armée des Alpes, successivement commandée par Montesquiou et Kellermann. Montesquiou, que ses services ne protégeaient point contre les foudres de la Convention, a pris le parti d'émigrer. Kellermann est emprisonné. Le général Dumas marche à la tête de l'armée des Alpes; il a battu les Austro-Sardes au Petit-Saint-Bernard, au mont Valaisan, au mont Cenis. Dans ce dernier combat des émigrés royalistes se rencontraient du côté de l'ennemi; vaincus, ils ont repoussé l'image de l'échafaud, et ces Français intrépides, brisant

leurs armes, s'embrassant une dernière fois, se sont lancés au fond des abîmes; ils ont préféré au bourreau les profondeurs meurtrières des précipices. L'armée d'Italie, établie entre les Basses-Alpes et la mer, sourit au génie de Masséna et de Bonaparte; elle se maintient victorieusement dans le comté de Nice. Les armées des Pyrénées-Occidentales et des Pyrénées-Orientales tiennent tête aux Espagnols, et gagnent rapidement du terrain sur eux malgré des forces inférieures; le *camp des Sans-Culottes* du côté de Saint-Jean-de-Luz a été bravement défendu, et le camp espagnol du Boulou n'a point résisté à l'élan de nos troupes.

On se souvient de la belle et rapide campagne qui avait débloqué Dunkerque, Maubeuge et Landau; elle frappa de découragement la coalition du Nord. Le duc de Brunswick, dans sa retraite, ne fit rien pour protéger Wurmser, et l'Europe put croire qu'il s'entendait encore avec le Comité de salut public. Des murmures le poussèrent à offrir sa démission; il espérait qu'elle ne serait pas acceptée; on l'accepta. Moellendorf fut nommé à sa place. L'ennemi s'imagina que la prise de Landrecies lui ouvrirait le chemin de la France; c'était un point peu important, quoiqu'il eût autrefois arrêté Charles-Quint; le prince de Cobourg s'y porta en masse avec cent cinquante pièces de canon. Landrecies capitula après un long bombardement, et ne rendit aux Autrichiens que des débris. Le général Souham à Castel, le général Moreau à Moescroen et à Menin compensèrent le sanglant échec de la colonne du général Chappuis à Troisville. L'habileté courageuse du général autrichien Clairfayt ne le sauva point d'une défaite à Courtrai. Les victoires de Turcoing et de Pontachin, la prise d'Ypres, les vaillants et opiniâtres efforts de l'armée de Jourdan, qui passa six fois la Sambre par les ordres inflexibles de Saint-Just, et parvint à s'emparer de Charleroi, l'élan terrible de cette célèbre armée de Sambre-et-Meuse, l'irrésistible ardeur de nos demi-brigades, étonnèrent l'ennemi. Le prince de Cobourg et le duc d'York étaient des hommes médiocres; mais Clairfayt et

le jeune archiduc Charles connaissaient l'art de vaincre. L'éparpillement des forces ennemies accusa l'impéritie du général en chef; les Prussiens boudaient la coalition; on s'aperçut de leur inaction; Moellendorf demeurait paisiblement sur la défensive aux bords du Rhin et de la Moselle; il prétendait veiller sur la Belgique, mais la Belgique importait peu aux Prussiens. Le monde a retenti de la bataille de Fleurus, livrée le 26 juin 1794. Le prince de Cobourg ignorait-il réellement la prise de Charleroi, et engagea-t-il le combat pour sauver la place? ou bien voulut-il couvrir d'un semblant belliqueux son abandon de la Belgique? C'est une question qui demeure pour nous incertaine. Il y eut des heures d'une vive bataille, et Jourdan avait sous ses ordres des hommes comme Marceau, Kléber, Lefebvre, Championnet; mais le prince de Cobourg battit en retraite précisément au moment où la victoire paraissait se déclarer pour lui; il tourna le dos aux Français en apercevant le drapeau tricolore flotter sur la citadelle de Charleroi. Cette façon de plier ressemble plus à une désertion qu'à une défaite, et ne diminue pas peu la gloire des vainqueurs. Le Comité de salut public avait besoin qu'on lui arrangeât une grande victoire; le fabuleux rapport de Barrère y pourvut, et le nom de Jourdan s'en trouva bien. Heureusement pour sa gloire, Jourdan eut de plus sérieuses journées.

Les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse ne furent pas les seules à se battre noblement; celles du Rhin et de la Moselle pénétrèrent dans le Palatinat, et obtinrent d'importants avantages sur les Prussiens. Partout nos troupes, ou plutôt notre nation armée triomphait; partout, excepté sur l'Océan, où, le 1er juin 1794, les débris de notre marine, commandée par Villaret-Joyeuse, ne purent soutenir la lutte contre les vaisseaux britanniques, supérieurs en nombre. L'amiral français, chargé de protéger un convoi de grains attendu d'Amérique, voulait éviter le combat; c'étaient ses instructions. Le représentant du peuple Jean-Bon-Saint-André ne résista point à l'élan patriotique

de la flotte française, et ordonna la bataille. Il s'enferma prudemment dans une batterie, tandis que grondait la tempête de feu. Villaret-Joyeuse fut admirable sur son vaisseau *le Montagnard*. L'intrépidité du vaisseau *le Vengeur*, qui finit par disparaître en débris sous les flots aux cris de *Vive la France! Vive la république!* est restée comme une belle page d'histoire[1].

La Terreur était à son comble. Tous les bruits effrayaient, tous les pas semblaient être les pas des bourreaux. On n'osait plus regarder ni parler; on vivait en retenant son haleine; on redoutait même que la crainte ne fît passer pour coupable: *Id ipsum paventes quod timuissent*, dit Tacite. Des cachettes pratiquées dans les murs, un étroit espace ménagé dans les profondeurs des caves, un coin dans une caverne au fond des forêts, des trous de rochers disputés aux bêtes, les déguisements et les ombres de la nuit, les plans mystérieux, les inventions, les ruses, les mille combinaisons du dévouement ou de l'amour de la vie protégeaient quelque temps les *suspects*, et puis les précautions les mieux calculées venaient échouer devant les animosités perfides, les délations cruelles. Les fleurs, la verdure, les bois n'avaient plus de charmes; on redoutait un ennemi derrière les objets les plus riants; des oiseaux qui s'envolaient paraissaient annoncer un menaçant voisinage. Plus de beaux jours; car l'aube la plus belle commençait la plus horrible journée; durant la nuit, les cieux avaient trop d'étoiles; leurs magnifiques clartés importunaient les fugitifs; ils souhaitaient l'épaisseur des ténèbres pour se dérober aux chercheurs impitoyables. Oh! que d'inquiétudes, d'angoisses, de douleurs dans ce printemps et ces premiers mois d'été de l'année 1794! Sous le coup de la dernière violence de la Terreur, tout le monde était mourant, car tout le monde était

[1] Ce fut Jacques Bizeul, aujourd'hui commerçant à la Roche-Bernard (Morbihan), qui au moment suprême cloua le pavillon du *Vengeur* sur le tronçon du grand mât.

condamné! Chaque jour tombaient à Paris cinquante à soixante têtes, et les commissions révolutionnaires des départements ne restaient pas en arrière. Au nombre des victimes enchaînées le 7 thermidor (25 juillet) sur la charrette ou plutôt sur le corbillard de l'échafaud, nous voyons Créquy de Montmorency, Bessejouls de Roquelaure, Montalembert, Roucher, le chantre des *Mois*, qui charmait sa captivité par des lettres à sa fille, très-digne de lui répondre[1], et ce jeune André Chénier, poëte neuf aux formes antiques, dont le bourreau interrompit les chants. Durant ses tristes heures de Saint-Lazare, André Chénier avait fait parler à une *jeune captive* (M[lle] de Coigny) un beau et touchant langage qui retentira dans les siècles comme la plaintive harmonie de la prison. Parmi les condamnés du 8 thermidor, on remarque les deux frères Trudaine, conseillers au parlement de Paris, le vicomte de Beausset, le constituant Défossé, et ce père au dévouement immortel, ce Loizerolles qui se substitua à son fils sous la hache de la guillotine.

Il n'y avait plus ni justice, ni abri, ni civilisation; c'était la fin de la France, la fin du monde social peut-être. Quel remède à des maux pareils? d'où viendra le salut? Nous rencontrons sur les bancs de la Convention des hommes énergiques qui ne valent pas mieux que Robespierre, mais qui se sentent menacés et sont

[1] Le 6 thermidor, Roucher, prisonnier à Saint-Lazare, ayant appris que son nom venait d'être inscrit sur la funèbre liste, fit faire son portrait par son compagnon d'infortune Leroy, élève de Suvée; et le poëte écrivit au bas du portrait les vers suivants adressés à sa femme et à ses enfants:

> Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
> Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage:
> Quand un crayon savant dessinait cette image,
> J'attendais l'échafaud, et je pensais à vous.

Ce portrait existe encore, et nous l'avons vu avec émotion; il est pieusement conservé par l'honorable fils de Roucher, aujourd'hui directeur de la manufacture des tabacs à Lille, dont les souvenirs d'enfance datent de la prison de Saint-Lazare.

résolus à ne pas mourir. Ces hommes sont Tallien, Bourdon (de l'Oise), Billaud-Varennes, Lecointre, Legendre et quelques autres. Ils ne peuvent éviter leur perte que par celle de Robespierre. Le succès de leur plan dépend tout entier de l'appui du côté droit de l'Assemblée, de cette grande fraction jusque-là muette, mais qui donne la majorité. Robespierre avait besoin du côté droit; il l'avait toujours ménagé. Les chefs du complot envoient sonder le terrain; on s'ouvre d'abord à Palasne-Champeaux, à Boissy-d'Anglas et à Durand de Maillane; leur exemple doit entraîner les autres. On leur fait entendre que la responsabilité du système exterminateur de Robespierre pèse sur eux, et qu'un refus de concours serait un crime; on les conjure à trois reprises; ils cèdent la troisième fois, et dès lors le renversement de Robespierre est décidé. Chacun se rappelait les tyranniques allures de Robespierre depuis un an, ses efforts pour asseoir sa domination absolue sur les débris de la représentation nationale, son éloignement volontaire du Comité de salut public durant quarante jours, éloignement mis à profit pour sa dictature souveraine. Le Comité de sûreté générale avait déjà entamé Robespierre par le ridicule, dans le rapport de Vadier, au sujet d'une vieille folle de la rue Contrescarpe, Catherine Théos, la *nouvelle Ève promise au genre humain*, et qui, saluant Robespierre comme un prophète, le proclamait *verbe*, *rédempteur* et *messie*. Au milieu du trouble inséparable d'un coup décisif, des pressentiments de victoire animaient les agresseurs.

Le 8 thermidor (26 juillet), Robespierre, rompant un long silence, parut à la tribune de la Convention avec les airs d'un prophète et d'un martyr; c'était un événement; une attention mêlée de terreur donnait à la physionomie de l'Assemblée quelque chose de solennel. L'orateur déploya gravement un manuscrit, lut un discours préparé de longue main, et chercha l'effet et l'autorité par son maintien et ses inflexions de voix. Tous les discours de Robespierre ne sont que ses propres panégyriques;

celui du 8 thermidor, le plus remarquable qu'il ait jamais prononcé, récapitulait les accusations dirigées contre sa personne et les renversait habilement et fortement. Il se posait comme l'homme de la morale et de la justice, comme le pur et irréprochable soutien de la Révolution, s'indignait qu'on mêlât son nom aux souffrances et aux atrocités de l'époque, et se défendait de la pensée d'aspirer à la dictature; en même temps, ses insinuations désignaient à la proscription plus d'un député qui l'écoutait. Il demandait l'épuration des deux comités et une plus énergique concentration de pouvoir. Un moment d'incertitude pleine d'émotion succéda au discours; les cœurs battaient, mais les bouches étaient muettes. Robespierre avait parlé du sacrifice de sa vie et s'était résigné à périr; quoique ces mots ne fussent que de l'éloquence, ils révélaient pourtant une certaine mélancolie d'esprit, un certain découragement qui trahissait la faiblesse d'une situation. Lecointre demanda l'impression du discours; Bourdon (de l'Oise), déjà menacé et jugeant toute prudence inutile, eut le courage de s'y opposer; l'impression du discours, d'abord obtenue par Barrère, fut rejetée par la Convention. Le prestige de Robespierre était détruit; le discours du 8 thermidor était son oraison funèbre. Le soir, il le relut aux Jacobins; des transports l'accueillirent. Ces témoignages d'enthousiasme ne lui firent point illusion sur sa défaite prochaine. Toutefois il invoqua les souvenirs du 31 mai et du 21 juin pour ressaisir la victoire qui lui échappait, et comme Henriot battait des mains, il l'invita à *sauver encore la liberté*. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois furent expulsés de la salle des Jacobins. Des violences se méditaient contre la Convention nationale.

Le 9 thermidor, quelques moments avant la célèbre séance à la Convention, Bourdon (de l'Oise) rencontra Durand de Maillane dans la galerie, et lui touchant la main : « Oh! les braves gens « que les gens du côté droit! » lui dit-il. Durand de Maillane monte à la salle de la Liberté, et s'y promène un instant avec

Rovère; il est abordé par Tallien, qui, voyant Saint-Just à la tribune, le quitte aussitôt en lui disant : « Voilà Saint-Just à la « tribune, il faut en finir. » Le jeune sectaire, d'un air plus sinistre et plus sombre que de coutume, annonçait qu'il combattrait toutes les factions. « Le cours des choses, ajoutait-il, a voulu « que cette tribune fût peut-être la roche Tarpéienne pour celui « qui viendrait vous dire que le gouvernement avait quitté la « sagesse. » Une motion d'ordre interrompit Saint-Just; Tallien, commençant à l'attaquer, demanda que *le rideau fût entièrement levé*. « Il le faut! il le faut! s'écria-t-on de toutes parts; que « la vérité brille enfin, et que les traîtres soient connus. » Billaud-Varennes parla fortement; il représenta l'Assemblée *entre deux égorgements*. « Non, non, nous ne périrons pas! » crient tous les membres en se levant tous ensemble. Lebas, menaçant du geste ceux qui l'entourent, se précipite à la tribune, continue ses véhémences malgré un rappel à l'ordre, et ne se tait qu'en entendant les cris : *A l'Abbaye!* Billaud-Varennes, reprenant la parole, frappe Robespierre à coups redoublés; ces cris répétés : *Périssent les tyrans!* le soutiennent à la tribune; tous les membres de l'Assemblée sont debout.

Robespierre, la rage au cœur, s'élance à la tribune; le ton impérieux qui tant de fois lui valut des triomphes ne peut lui obtenir la grâce d'être écouté; il demeure atterré par les cris : *A bas le tyran!* et baisse la tête. Tallien est à la tribune; il dit ce qu'il a vu la veille aux Jacobins, et parle de l'armée du *nouveau Cromwell;* il s'est armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention n'a pas le courage de le décréter d'accusation; et de nombreux applaudissements annoncent à Robespierre que son dernier jour est venu. Tallien dénonce Henriot, le chef de la force armée de Paris; la Convention décrète au milieu des acclamations l'arrestation de ce commandant et de son état-major, dévoués au maître qu'elle veut abattre. L'Assemblée s'était déclarée en permanence. Vadier, membre du Comité de sûreté



Hipp. Bellangé inv. et del.

CONVENTION NATIONALE.

(Séance du 9 Thermidor an II.)

générale, reprocha à Robespierre cette affreuse loi du 22 prairial qu'il voulut contre tout le monde, montra dans Catherine Théos un auxiliaire, un instrument des prétentions usurpatrices de Robespierre, et insista sur l'espionnage organisé au sein de la Convention.

Tallien ne voulait pas laisser s'égarer la discussion; il en précise les termes, rappelle que Robespierre s'était caché au 10 août, que pendant quatre décades il a déserté son poste au Comité de salut public et qu'il a calomnié les comités. Un membre s'écrie que Robespierre a été dominateur; un autre, qu'il a accusé le Comité d'avoir fait disparaître *tous les monuments consacrés à l'Être suprême*, et qu'ils n'ont disparu que par l'ordre de Couthon. Vingt fois Robespierre a demandé la parole, et toujours en vain. Les députés du côté droit qu'il implore demeurent dans une silencieuse immobilité; les cris : *A bas le tyran!* partent des bancs de la Montagne; on lui jette à la face le sang de Danton. Robespierre s'agite, menace, apostrophe l'Assemblée en termes injurieux, parcourt les divers points de la salle, monte et descend les degrés de la tribune, et ce dominateur de la veille tombe haletant sur un siége où l'indignation générale l'enchaîne. Les plus vifs et les plus nombreux applaudissements accompagnent le décret d'arrestation prononcé contre Robespierre et son frère, contre Saint-Just, Couthon et Lebas. Ils sont entraînés à la barre, et emmenés par les gendarmes aux acclamations de tous les citoyens. Un discours de Collot-d'Herbois contre les projets tyranniques du triumvirat termina la séance. Il était cinq heures et demie; la séance fut suspendue jusqu'à sept heures. On la reprit au bruit du tocsin et de l'appel général.

Robespierre avait été refusé au Luxembourg; on l'avait conduit à l'Hôtel-de-Ville, où ses amis se remuaient pour le sauver. La commune de Paris se révoltait; Henriot, rendu à la liberté par Coffinhal, parut le soir, à la tête de ses troupes, avec du canon, à la porte de l'Assemblée. La Convention le mit hors la loi, lui,

le maire de Paris et tous les membres du conseil général de la commune. Henriot, à qui dès ce moment nul ne voulut obéir, se retira. La force de ce qu'on appelait alors la loi, dans des crises pareilles, est digne de remarque : c'est devant cette force de la loi qu'avaient succombé des hommes comme Danton : elle gardait une grande puissance au milieu du désordre universel.

Le député Barras fut nommé commandant général de la force armée de Paris. La Convention désigna douze commissaires pour instruire les sections de Paris de ses résolutions contre Robespierre. Elles vinrent lui jurer soumission et dévouement. La Convention mit hors la loi les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just et Lebas, parce qu'ils s'étaient soustraits au décret d'arrestation. Une foule immense de citoyens défila devant l'Assemblée, applaudissant aux mesures contre les *dominateurs*. Les espérances de Robespierre s'évanouirent devant la ferme attitude de la Convention, les rapides préparatifs de Barras et les manifestations publiques qui rendaient inutile la résistance de la municipalité. La *mise hors la loi* fut comme un pouvoir magique qui désarma les insurgés accourus à la voix de Henriot et de Payan, l'agent de la commune. Robespierre se tira un coup de pistolet, et se fracassa seulement la mâchoire. Lebas s'était déjà brûlé la cervelle. Coffinhal reprocha à Henriot sa lâcheté, et le lança par une fenêtre de l'Hôtel-de-Ville ; Henriot tomba sur du fumier, et ne mourut pas du coup. Augustin Robespierre se précipita par une fenêtre, et se cassa une jambe. Saint-Just attendit son sort. Couthon avait roulé sous la table autour de laquelle ses amis s'étaient réunis dans la salle de l'*Égalité*.

Robespierre, le visage enveloppé d'un appareil[1], fut porté sur un brancard et conduit dans la salle d'attente de la Convention.

[1] Le rapport du chirurgien qui pansa la blessure de Robespierre prouva que le coup de pistolet ne fut pas tiré par un gendarme, comme on l'a dit, mais que Robespierre lui-même voulut se tuer en se tirant le coup dans la bouche.

L'Assemblée ne permit pas que *ce corps couvert de tous les crimes* parût dans la salle de ses séances. Misérablement étendu sur une table, essuyant de temps en temps le sang qui coulait de sa bouche, l'homme si puissant la veille n'était plus qu'un objet de dégoût, de mépris et d'horreur; cadavre respirant encore, il entendait les outrages et les huées de la multitude qui passait et repassait, et son effroyable humiliation s'accroissait du voisinage de cette enceinte où sa parole avait été souveraine, où son regard accordait la vie ou donnait la mort. Robespierre était là comme attaché au carcan, et jamais condamné, avant de subir la mort, ne dévora plus d'amertumes et d'ignominies. La Providence, qui le châtiait dans cette journée du 10 thermidor, semblait multiplier ses angoisses comme pour les proportionner à la grandeur des maux qu'il avait produits. La mise hors la loi de Robespierre et de son frère, de Couthon, de Saint-Just, Lebas, Henriot, dispensait de tout jugement; il n'y avait que l'identité à constater; Fouquier-Tinville s'acquitta de son office, étonné de voir comparaître de telles victimes, et intimidé sans doute par des noms pareils.

A cinq heures du soir, le 10 thermidor, Robespierre et une vingtaine de ses amis partirent de la Conciergerie pour l'échafaud; une immense foule se pressait sur le passage des charrettes; et comme chacun chargeait d'imprécations et voulait voir l'homme qui avait personnifié la Terreur, les gendarmes le montraient avec la pointe de leurs sabres. Lorsque Robespierre fut monté sur l'échafaud, le bourreau lui arracha vivement l'appareil mis sur sa plaie, et le malheureux poussa un cri de douleur qu'on entendit au loin. La tête de Robespierre tomba au bruit d'un tonnerre d'applaudissements; ce coup de hache vengeait l'humanité, et rendait la vie à la France qui ne respirait plus. Le lendemain, des membres de la commune et du tribunal révolutionnaire au nombre de soixante-dix, mis hors la loi comme Robespierre, subirent aussi le dernier supplice. L'échafaud de ces journées expia-

toires fit justice d'un des hommes les plus hideux de ce temps, le cordonnier Simon, le gardien sauvage, le bourreau immonde du royal orphelin du Temple, personnage de boue et de sang qui porta quelquefois, comme enseigne de ses goûts, des têtes de mort en guise de galons sur les manches de son uniforme de municipal.

Telle fut la révolution de thermidor, telle fut la fin de Robespierre. Il succomba tout à coup sous l'attaque de ceux qu'il songeait à proscrire, et fut précipité sous la hache qu'il tenait levée. Tallien fut le moteur principal de ce coup de main contre le tyran de la Convention; il mit fin aux hésitations inquiètes, inspira les menaces décisives, et l'audace de Barras lui vint en aide. Tallien n'obéissait pas seulement à cet instinct conservateur qui nous porte à repousser à tout prix le péril; il obéissait à l'ascendant d'une femme qu'il avait connue à Bordeaux et qui, prisonnière à Paris, sentait le glaive suspendu sur ses jours[1]. On s'est quelquefois abusé sur le caractère de l'agression qui renversa Robespierre. Les chefs de ce mouvement ne pensaient pas à rendre à la France des jours meilleurs, mais tout simplement à se débarrasser d'un maître dangereux.

Les noms de ces chefs ne pouvaient pas être un bon présage; Tallien, septembriseur, spoliateur des victimes et payeur des égorgeurs, proconsul couvert du sang des Bordelais; Collot-d'Herbois, l'abominable bourreau de Lyon, plus féroce peut-être que Robespierre; Billaud-Varennes, le substitut du procureur de la commune qui, avec Danton, médita et ordonna les massacres de septembre, l'atroce commissaire dans le département du Nord et dans celui du Pas-de-Calais, le provocateur des plus horribles

[1] Cette femme, fille du banquier espagnol Cabarrus, était Mme de Fontenai; elle fut ensuite Mme Tallien, et puis Mme de Caraman, princesse de Chimay. Elle eut de son mariage avec Tallien une fille qui reçut le prénom de *Thermidor*. Mme de Fontenai sauva beaucoup de victimes à Bordeaux pendant la mission de Tallien.

décrets; quels hommes pour inaugurer une ère de justice et de réparation! Ceux qui osèrent prendre la parole contre Robespierre le 9 thermidor, ne lui reprochèrent point les prisons et les échafauds dont la France était couverte; ils l'accusèrent de projets contre la représentation nationale, de faveurs accordées à des hommes suspects aux vrais républicains, de l'arrestation des membres du comité de la section de l'Indivisibilité; et, comme preuve définitive des mauvais desseins de Robespierre, on cita le cachet qui avait servi, la veille, à la commune pour sceller des arrêtés : ce cachet, tout neuf, portait l'empreinte d'une fleur de lis surmontée d'une couronne d'étoiles, *signe manifeste de la scélératesse et du projet des conjurés de rétablir la royauté* [1]. A cet égard, on peut dire avec Cambacérès que le procès de Robespierre fut *jugé, et non plaidé*.

Mais il y a autre chose à considérer dans la chute de Robespierre. A côté des Montagnards qui l'attaquèrent, et qui, aussi coupables que lui, n'avaient pas le droit de lui reprocher le régime de la guillotine, on voyait une masse d'hommes dont le front s'était tristement courbé sous la main du maître, en attendant l'heure de l'explosion et de l'équité. Ces hommes, tels que Boissy-d'Anglas et Durand de Maillane, en votant contre Robespierre, ne votaient pas contre l'*ennemi de la république;* mais leur adhésion entendait frapper le gouvernement de la Terreur; et ce fut dans ce dernier sens que leur parlèrent les envoyés de Tallien, de Billaud-Varennes et de Bourdon (de l'Oise), quand ils eurent mission d'obtenir leur assentiment. Tallien eut beau dire à la tribune : « Nous ne sommes pas des modérés, » le côté droit donna au 9 thermidor plus de portée que n'en soupçonnaient les chefs de cette journée, et l'opinion publique, longtemps comprimée, qui éclata tout à coup avec une grande force, acheva d'entraîner

[1] Voir le procès-verbal des séances des 9 et 10 thermidor, rédigé par Charles Duval.

la Convention nationale dans une réaction d'humanité. Pour se convaincre de la vérité de nos idées, il suffit de se rappeler que, le jour même de l'exécution de Robespierre, un courrier extraordinaire, sur la proposition de Durand de Maillane, fut envoyé à Orange au nom du Comité de salut public, et qu'il sauva seize condamnés près de monter sur l'échafaud. Quant à l'opinion publique, elle essaya de se faire jour le 9 thermidor; à l'heure où l'on venait d'apprendre le décret d'arrestation prononcé contre Robespierre, des gens de bien voulurent arrêter un convoi de quatre-vingts condamnés; la commune résistait encore, Henriot fut assez fort pour obliger les charrettes à reprendre leur marche vers la place du supplice.

Sous ce rapport, le procès de Robespierre n'avait pas besoin d'être *plaidé;* les échafauds étaient l'acte d'accusation, les bourreaux les témoins, et le sang des victimes criait vengeance et commandait l'arrêt.

Nous ne disons pas que Robespierre ait fait tout le mal; nous disons que la Terreur fut le produit de la pensée de Robespierre. Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth périrent parce qu'il le voulut. Les têtes des Biron, des Custine, des Beauharnais, des Houchard tombèrent parce que ces généraux déplaisaient à son ambition. La ruine des Girondins fut une combinaison de haine jalouse au profit de son pouvoir. Il fit mourir Danton et Camille Desmoulins pour se débarrasser d'un parti qui commençait à parler de *clémence*. La Terreur fut un système de Robespierre pour asseoir victorieusement ses doctrines démocratiques sur de tristes et immenses débris; frapper, trancher, effacer de la terre, voilà sa politique. L'établissement de la guillotine d'un bout de la France à l'autre était comme un mécanisme adapté à la consolidation de ses plans régénérateurs. Les proconsuls qu'il envoya dans les départements, les nombreux agents de sa politique de destruction commirent parfois trop d'horreurs à son gré; mais quand on donne carte blanche à des commissaires dont on connaît

la féroce perversité, quand on gourmande la modération de ceux qui, comme Lebon, hésitent d'abord dans la carrière des atrocités, a-t-on le droit de se plaindre ensuite des excès? Le gouvernement avait ouvert la voie sanglante; les méchants s'y précipitaient; il n'était plus permis au maître de dire : Celui-ci ou celui-là va trop loin.

N'oublions pas d'ailleurs que, pendant les dix-huit mois de sa puissance, Robespierre ne condamna pas ouvertement un seul meurtre, un seul crime commis au nom de la Révolution; il se contentait de vouloir paraître meilleur que les buveurs de sang; il se cachait derrière sa *vertu*, pendant que les exécuteurs du régime révolutionnaire ne faisaient que traduire sa politique. Son costume soigné au milieu de ses amis les sans-culottes représentait assez bien sa tactique d'*innocence* au milieu des crimes qui s'accomplissaient autour de lui, et dont il s'attachait à rejeter sur d'autres la hideuse responsabilité. Il espérait faire croire qu'il n'était pas bourreau, parce que son habit bleu, ses culottes de nankin ou de peau de daim jaune et ses bottes à revers le distinguaient des débraillés de la guillotine. Durant les semaines où Robespierre se tint éloigné des comités, les exécutions, loin de se ralentir, se multiplièrent; on a cru pouvoir en conclure que sa présence dans les comités diminuait les violences. Cela prouva une seule chose : c'est qu'en l'absence de Robespierre les comités, ou plutôt Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère, Vadier, continuaient sans peine le mouvement imprimé par le dominateur, et qu'ils cherchaient à faire le mieux possible dans le sens de la Terreur pour ne pas démériter du maître et encourir le reproche de *modérantisme*. Ils jugèrent qu'il ne fallait pas moins de *douze cent quatre-vingt-cinq victimes en quarante-cinq jours* pour rester irréprochables.

On a dit de Robespierre qu'il *eut le malheur suprême de mourir le même jour que finit la Terreur*, et que *sa mort fut la date et non la cause de la détente de la Terreur*. Cette assertion est contraire

30

à tous les sentiments des contemporains et aux faits irrécusables de l'histoire. Lorsque éclata le 9 thermidor, la Terreur ne déclinait point, la hache ne se reposait pas; on n'était point sur la pente de la miséricorde; le système de l'extermination demeurait horriblement tendu. Robespierre succombe, et la France respire; Paris, le Paris honnête, tressaille d'une joyeuse ivresse, l'espérance rentre dans les prisons, les charrettes des condamnés rebroussent chemin. On sentait, et c'était vrai, que la pensée révolutionnaire, la pensée de mort appliquée au triomphe des idées démocratiques, disparaissait avec Robespierre, et que les échafauds tombaient avec ce pontife de l'extermination. Robespierre était l'idée, les autres étaient les bras; ôtez l'idée, les bras s'arrêtent.

La réhabilitation de Robespierre serait une entreprise de dérision pour laquelle il faudrait supprimer d'abord le *Moniteur;* actes et discours s'y opposent. Le nombre des victimes forme comme une montagne sous laquelle demeure éternellement écrasé cet Encelade de la Révolution. Il vivait simplement, n'avait pas les ardents appétits de Danton, et nous croyons à l'austère désintéressement de l'hôte du menuisier Duplay. Quant au génie de Robespierre, nous le mettons en doute. Cet avocat de trente ans qui arrive aux états généraux avec sa petite taille et sa mesquine figure, son teint plombé, sa voix criarde et son regard faux, ne semblait pas destiné à la puissance. Il se montra fort ordinaire à la Constituante, et ne chercha qu'à jeter des mots ou des motions conformes aux passions populaires. Nommé accusateur public près le tribunal criminel du département de la Seine, il ne déploya aucun talent, et se borna à favoriser les fripons et les bandits, pourvu qu'ils se donnassent pour *bons patriotes*[1]. Cauteleux et sans courage, il avait eu peur le 20 juin 1791 et n'eut garde de se mêler au 10 août; la tribune des Jacobins le consola de ne pouvoir paraître à la tribune de l'Assemblée législative, mais il ne grandit qu'à la Con-

[1] Mémoires de Meillan.

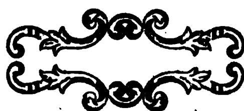
vention. Là, par un persévérant travail, par les principes d'un fanatisme opiniâtre, le jeu d'une hypocrite habileté et l'appui du peuple qu'il enivrait aux séances des Jacobins, Robespierre conquit la plus haute influence.

Son air froid, solennel et convaincu, lui donnait une grande autorité. Les doctrines républicaines prenaient dans sa bouche l'inflexibilité d'une croyance. Un peu de sens commun suffisait pour avertir du discrédit immense que l'athéisme jetait sur le gouvernement; Robespierre invoqua le nom de Dieu pour mieux recommander sa politique. Avec infiniment moins d'intelligence et de force que le prophète des musulmans, Robespierre fut le Mahomet de la démocratie, armé de la hache de la guillotine au lieu du glaive des batailles. Il n'inventa rien, ne proclama aucune idée nouvelle, aucune bonne maxime qui ne fût connue. Il prit quelques idées de Rousseau, idées tirées du génie chrétien, et entreprit de les réaliser à l'aide de la guillotine. Il tomba à la première attaque, comme un homme peu propre à la défense. Ce n'était pas d'ailleurs une intelligence prime-sautière; il manquait de soudaineté, d'inspiration; homme patient, il ne produisait qu'à force de labeur.

Voilà ce que fut Robespierre[1], voilà son rôle. Il avait, dit-on, le projet de mettre un terme à la Terreur; nous sommes tout disposé à le croire. Il est évident que Robespierre ne pouvait pas vouloir éterniser le régime des échafauds; il méditait certainement de s'arrêter plus tard; cette sorte d'*épuration* ne peut avoir qu'un temps; mais cela ne justifie pas dix-huit mois d'assassinats juridiques, et nous rendons grâces à la Providence de n'avoir pas

[1] La famille de Robespierre était originaire de Carvin, aux environs de Lille. Nous avons vu dans la très-curieuse collection de M. Gentil, à Lille, des actes de notaire des XVII[e] et XVIII[e] siècles, signés *Robespierre*, *de Robespierre*, ou même *Roberspierre*. Cette famille alla s'établir à Arras dans la dernière moitié du XVIII[e] siècle, et c'est là que naquit le trop célèbre chef du Comité de salut public. Il y a encore des Robespierre à Carvin.

permis qu'un homme comme Robespierre inaugurât le retour de la justice, l'empire de l'ordre. Non, la Providence n'a pas voulu que ce fanatique à idée fixe, ce tyran roide, froid et sombre, reçût les bénédictions des peuples; elle l'a laissé sous le coup de l'affreux total des victimes de la Terreur!



CHAPITRE XXIII

Les thermidoriens. — Premiers résultats de la réaction. — La jeunesse dorée. — Elle assiége le club des Jacobins. — Condamnation de Carrier. — Les soixante-treize députés sont mis en liberté. — Restitution des biens des condamnés. — Abolition du *maximum*. — Les émeutes de mars 1795. — L'insurrection du 12 germinal. — Les terroristes et le côté droit. — L'insurrection de prairial. — Mort de Louis XVII. — La fille de Louis XVI. — Les atrocités de Quiberon furent une protestation contre les idées royalistes. — Nos armées; conquêtes de la Hollande par Pichegru. — Les traités de Bâle. — Caractère de Pichegru ; ses négociations avec le prince de Condé. — Les réactions dans le Midi. — La constitution de 1795. — Les décrets des 5 et 13 fructidor. — La journée du 13 vendémiaire. — Fin de la Convention ; jugement sur cette assemblée.

1794—1795



LE 8 thermidor, la femme Semé, qui présidait au réfectoire de la maison de Saint-Lazare, où sept cent quatre-vingts prisonniers attendaient leur dernière heure, leur disait au repas du matin : « Mes « chers enfants, mes amis, mangez, « mangez; les chariots ne viendront pas « aujourd'hui ni demain, et la maison, « avant quinze jours, sera vide et à louer [1]. » Cette femme, soit par pressentiment, soit par suite d'un secret avis, annonçait la vérité; les lugubres chariots

[1] *Tableau historique de la maison Lazare*, par un détenu.

ne vinrent plus, et cette demeure, qui n'était que le vestibule de la mort, cette demeure dont les murs se chargeaient d'adieux à la vie, fut tout à coup témoin d'un mouvement semblable à une résurrection. Les profondes émotions de la maison de Saint-Lazare, le lendemain du 9 thermidor, se retrouvèrent également dans toutes les prisons de Paris; le roulement des tambours dans la soirée du 9 avait d'abord fait craindre aux captifs un nouveau 2 septembre; et voilà qu'ils apprenaient la chute de Robespierre et de la commune! Avec quelle rapidité la bonne nouvelle vola dans les départements! Elle s'en alla chasser le désespoir de ce nombre immense de prisons qui couvraient la France. La Terreur est le temps le plus malheureux qui se soit jamais rencontré dans l'histoire du genre humain; la défaite de Robespierre y mettait un terme : jamais la chute d'un homme n'amena autant de biens dans le monde.

Il ne faut pas oublier que la plupart des chefs du 9 thermidor ne voulaient pas arrêter la Révolution, mais voulaient seulement se délivrer d'un maître. La Montagne n'est pas moins souillée de sang que Robespierre ; elle repousse les *comités de clémence*, dont Camille Desmoulins avait jeté l'idée à grand bruit et avec grand succès; elle demande la continuation du régime violent, et les Billaud-Varennes, les Barrère et les Collot-d'Herbois prennent tout franchement le nom de *terroristes*. Ils méconnaissent la puissance de l'opinion publique, trop longtemps comprimée, mais à laquelle le renversement de Robespierre vient de rendre sa liberté. Les hommes de l'opinion publique et qui s'appuient sur le côté droit de la Convention ont pris le nom de *thermidoriens*; ce sont Bourdon (de l'Oise), Fréron, Legendre, Merlin (de Thionville), et ce Tallien poussé, inspiré vivement par une femme que la reconnaissance des proscrits appelle *Notre-Dame de Thermidor*. Les décrets d'arrestation contre Fouquier-Tinville[1] et Joseph Lebon, l'adoucissement

[1] Nous avons sous les yeux des vers bien mauvais, mais bien curieux, de

du tribunal révolutionnaire dans sa réorganisation, des choix meilleurs pour les Comités de sûreté générale et de salut public, la suppression des commissions révolutionnaires et de la solde qui attirait dans les sections de Paris une multitude de gens sans aveu, la réforme des comités, bornés désormais aux chefs-lieux de district et aux villes de plus de huit mille habitants, des lois en faveur des détenus et des prévenus d'émigration : tels furent à la Convention les premiers résultats de la réaction thermidorienne. La création de seize comités avec des pouvoirs égaux enleva au Comité de salut public cette puissance terrible dont il avait bien usé pour la défense des frontières, mais cruellement pour la vie et la fortune des citoyens. Le gouvernement de la Montagne remplaça le gouvernement absolu de Robespierre; pendant plus d'un mois, elle écarta des comités les membres du côté droit; mais ce côté, qui représentait dans l'Assemblée les idées de justice et d'humanité, étant parvenu à mieux combiner ses forces, prit peu à peu de l'empire et fit ensuite la loi aux Montagnards. Le terrorisme cherchait à regagner aux Jacobins et aux Cordeliers le terrain qu'il perdait à la Convention. Il fut assez fort pour obtenir la translation au Panthéon des restes de Marat

l'exécrable Fouquier-Tinville; il les avait envoyés à l'abbé Aubert en le priant de les insérer dans les *Petites-Affiches*, dont le bon fabuliste rédigeait la partie littéraire; l'abbé Aubert, ne jugeant pas les vers dignes de l'impression, les jeta dans son carton de rebut qu'il appelait le *cimetière des Innocents*. Mais en 1793 il exhuma la petite pièce de Fouquier-Tinville, et la portait toujours avec lui comme une carte de sûreté. La pièce n'est rien moins qu'un tendre hommage à Louis XVI; la voici :

D'une profonde paix nous goûtions les douceurs,
Même au milieu des fureurs de la guerre :
Louis sut en tout temps la donner à nos cœurs.
En l'accordant à la fière Angleterre,
Louis admet ses ennemis
Au rang de ses enfants chéris.
Sous l'autorité paternelle
De ce prince, ami de la paix,
La France a pris une splendeur nouvelle,
Et notre amour égale ses bienfaits.

le 21 septembre, de ces restes qui, peu de temps après, devaient passer du culte de la multitude aux ignominies de l'égout. Les Jacobins exploitèrent la désastreuse explosion de la poudrière de Grenelle (14 fructidor), qui donna la mort à près de quinze cents personnes; ils en accusèrent les royalistes, qui leur renvoyèrent l'accusation. Triste manœuvre des partis : les calomnies sont leurs armes, les calamités leurs auxiliaires !

Un homme qui s'était conduit en barbare dans ses missions à Marseille et à Toulon, et qui aurait voulu le *rasement* de ces deux villes; le proconsul qui, après la fusillade du Champ de Mars à Toulon, trompa si cruellement les victimes échappées à la foudre ; Fréron, ramené depuis le 9 thermidor à des idées d'équité, se plaça par son journal et ses motions à la tête du mouvement anti-jacobin. Ce journal, l'*Orateur du Peuple*, réduit à la plume de Fréron, n'aurait pas produit grand effet; mais les articles éloquents du jeune Dussault donnèrent à l'*Orateur du Peuple* beaucoup d'influence. Les thermidoriens mirent à profit la renaissante liberté de la presse, et l'opinion récompensa Fréron de son zèle réparateur en le soutenant contre les attaques de ceux qui lui rappelaient ses sanglants excès dans le Midi. Alors apparut une brillante jeunesse dont l'*Orateur du Peuple* avait provoqué le courage; la recherche de sa mise lui fit donner le nom de *jeunesse dorée*. La cynique malpropreté des costumes avait accompagné le règne de la Terreur; la réaction s'annonça par l'exagération de la parure. La Terreur avait eu le *Ça ira* et la *Carmagnole;* la réaction eut le *Réveil du peuple*. La jeunesse dorée tenait ses séances au Palais-Royal, se montrait au Palais-National (les Tuileries), exerçait dans la vie de Paris une sorte de souveraineté, et presque tous les soirs, aux divers théâtres, elle livrait les Jacobins aux risées du public. Elle les battait tour à tour à coups de plume et à coups de canne.

Dans les rangs de ces jeunes phalanges thermidoriennes figuraient des hommes comme M. Hyde de Neuville, et des journalistes

courageux, Michaud, Fiévée, Lacretelle, Martainville, Bertin. Cette association, pleine d'élan et de courage, d'esprit et de verve, appuyait la Convention dans ses projets contre les sociétés populaires. Les décrets du 16 octobre 1794, auxquels Merlin (de Thionville) prit une grande part, désarmèrent les clubs du droit de pétition, leur interdirent tout rapport, toute correspondance entre eux, et commencèrent la ruine de cette formidable puissance. Le 9 novembre, la jeunesse dorée assiégea les Jacobins dans leur club, ou plutôt dans leur caverne, où si longtemps la Révolution avait piétiné au milieu du sang; Fréron et Tallien lui-même l'excitaient au combat. C'était un curieux spectacle que celui de ces jeunes gens aux prises avec les Jacobins terribles, les traquant dans leur repaire, démolissant leur empire à coups de bâton. La lutte se termina par l'évacuation du club au nom de la Convention; les députés, intervenus avec la force armée, emportèrent les clefs de la salle. Le jacobinisme mourant fit entendre son dernier rugissement à la Convention par l'organe de Duhem et de Duroy; Rewbell acheva de le foudroyer. Le décret du 22 brumaire, prononcé sur le rapport des quatre comités de la Convention, suspendit les séances des Jacobins. Ces maîtres quelquefois sincères, toujours violents, de la Révolution, ces inspirateurs de tous les attentats essaieront, mais en vain, de relever encore la tête. Les Jacobins étaient le piédestal de la divinité appelée Robespierre; une fois le dieu tombé, le piédestal n'avait plus qu'à rouler dans la poussière.

Au mois de novembre 1793, quatre-vingt-quatorze Nantais, destinés d'abord à être fusillés à Ancenis, puis à être noyés à Angers, mais épargnés par la pitié des chefs chargés de l'exécution de ces ordres, avaient été conduits à Paris. Le tribunal révolutionnaire, après le 9 thermidor, jugeait et n'égorgeait point. L'affaire des quatre-vingt-quatorze Nantais fut un vrai procès; victimes et témoins purent parler, et les accusés devinrent des accusateurs. Le tribunal les acquitta; l'opinion publique demanda la tête de

Carrier. On manquait de pièces signées de la main de l'exécrable proconsul; le secrétaire du Comité de sûreté générale rapporta deux ordres, signés de Carrier, de faire mourir des hommes sans jugement. La Convention livra l'exterminateur au tribunal. Carrier n'eut rien de mieux à dire pour sa défense, sinon qu'il avait obéi au Comité de salut public, et que la Convention avait approuvé ses œuvres à Nantes. Chose curieuse! la Convention voulant échapper à cette affreuse solidarité, Carrier ne fut pas condamné pour ses noyades et ses fusillades, mais pour les *intentions contre-révolutionnaires* que trahissait l'arbitraire de ses exécutions. Le bourreau de Nantes périt le 16 décembre 1794, en invoquant les noms de Socrate, de Cicéron et de Caton.

Cependant soixante-treize députés languissaient toujours dans la prison du Luxembourg; la Terreur avait passé sur eux sans les atteindre; des temps meilleurs commençaient; pourquoi ne participeraient-ils pas aux bienfaits de thermidor? Lorsque chaque jour des prisonniers recouvraient la liberté, pourquoi ne pas la donner aux députés signataires de la protestation contre les violences du 2 juin 1793? Cette pensée de réparation naquit sur les bancs du côté droit de l'Assemblée. La Montagne la repoussait: elle voyait dans les amis des Girondins un appui considérable pour ce côté droit dont l'influence grandissait. Et puis Tallien et Legendre avaient de bonnes raisons pour ne pas aimer à se retrouver en présence du fantôme de la Gironde. Une longue insistance put seule vaincre le mauvais vouloir des Montagnards. Le côté droit finit par déclarer qu'on n'accorderait plus la liberté à personne, ou qu'on la rendrait aux soixante-treize avant tous les autres[1]. Comme on accusait les journées du 31 mai et du 2 juin, on entendit Bentabole s'écrier: « Vous voulez donc faire le procès à « quatre-vingt mille Parisiens? » Des députés répondirent à Bentabole que sur ces quatre-vingt mille Parisiens, à peine cent

[1] Durand de Maillane.

se doutaient du coup qu'on voulait frapper. Les soixante-treize furent élargis le 18 frimaire, quatre mois environ après la chute de Robespierre. Quant aux Girondins mis hors la loi, ils ne purent reprendre leur place à l'Assemblée que trois mois plus tard, le 20 ventôse (10 mars 1795). Le souvenir de Vergniaud, de Condorcet, de Rabaud-Saint-Étienne et de leurs compagnons de malheur inspira d'éloquentes paroles à Marie Chénier. Une fête funèbre en l'honneur des Girondins marqua l'anniversaire du rapport d'Amar; la Convention réhabilitait leur mémoire. Ainsi l'Assemblée était amenée à condamner ce qu'elle avait adoré, à glorifier ce qu'elle avait poursuivi. Mais, dans sa persévérance républicaine, elle ne trouvaît pas importun le souvenir de la royale tête tombée; en janvier 1795, elle fit célébrer par des réjouissances publiques l'anniversaire du régicide.

Parmi les écrits que produisait alors le travail réparateur des intelligences, un surtout retentissait beaucoup en Europe et frappait vivement l'opinion en France : c'était le *Cri des familles.* L'abbé Morellet, esprit juste et convaincu, cœur honnête, raison élevée, prit la défense des orphelins et des veuves des victimes, et demanda la restitution des biens des condamnés. Interprète du sentiment public, il donna au vœu général une énergie nouvelle; la Convention céda à ce mouvement d'humanité en ordonnant la restitution des biens des victimes immolées depuis le 10 mars 1793; elle prononça ce décret, malgré les réclamations de Cambon et des terroristes de l'Assemblée, préoccupés du sort des assignats, dont la valeur reposait sur les biens confisqués. Elle leva le séquestre mis sur les propriétés étrangères, et s'occupa de venir en aide aux parents des émigrés; mais les émigrés demeurèrent sous le coup de la confiscation, et cette confiscation atteignit même les fils des proscrits. La loi du 22 germinal de l'an III établit une distinction entre les émigrés volontaires et les émigrés forcés, et permit à ceux-ci de revenir dans leur patrie. Durand de Maillane conseilla cette mesure au Comité de législation

pour rouvrir les portes de la France aux fugitifs de Toulon et de Marseille. La révolution de thermidor ne changea rien au sort des prêtres détenus; un décret du 26 frimaire prescrivit la continuation de leur captivité. La Convention, composée de déistes et d'athées, ne sentait pas un grand penchant pour les ministres de la religion; mais au moins elle aurait pu voir dans les prêtres des hommes et des citoyens.

Chaque séance de la Convention emportait quelque chose du système révolutionnaire; l'édifice de la Terreur tombait pièce à pièce. Le *maximum* était aboli. L'or et l'argent circulaient librement; les assignats en recevaient une dépréciation nouvelle. Mais ce qui discréditait surtout le papier-monnaie, c'était l'incertitude des possessions dites nationales. On jouait avec ces biens; on n'osait pas les garder. Une cherté générale avait été le premier et inévitable résultat de la liberté rendue aux transactions commerciales. La misère était grande à Paris; les multitudes affamées se pressaient à la porte des boulangers; elles ne bénissaient pas le 9 thermidor, et Boissy-d'Anglas, président du Comité de subsistances, n'était appelé que *Boissy-famine*. L'hiver de 1795 fut bien difficile à passer. Les Jacobins vaincus entretenaient les masses de Paris dans l'idée que tout le mal venait des thermidoriens; ils usaient largement de la liberté de la presse, et Babeuf, ancien laquais, ancien faussaire, enflammait les faubourgs avec son *Tribun du peuple*. Le décret d'arrestation contre Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Vadier et Barrère, blessa au cœur ce qui restait de la faction jacobine; elle demandait vengeance aux faubourgs. Les émeutes du mois de mars 1795 ne nous offrent pas de grands tableaux; les sans-culottes et la jeunesse dorée se battent à coups de poing ou à coups de bâton, et ces combats politiques ne sont plus que des scènes de barrière. La Convention, pour se débarrasser des attroupements, prononça des peines graves contre toute rébellion à l'autorité, contre toute insulte à la majesté de ses délibérations. Elle décréta qu'en cas d'oppression

elle serait remplacée à Châlons-sur-Marne par une Assemblée nationale formée des députés suppléants.

Les règlements de police n'empêchèrent pas l'insurrection du 12 germinal (1er avril 1795). Une bande énorme d'hommes, de femmes et d'enfants, qui rappelait les plus mauvais jours de la Révolution, se présenta au Palais-National avec une bannière portant ces mots : *Du pain et la constitution de* 1793 ! C'était horrible à voir, non pas seulement à cause des haillons et des piques, mais à cause des pâles visages de ces légions affamées. Les hordes envahirent les Tuileries comme au 20 juin; elles forcèrent la salle des séances. André Dumont occupait le fauteuil de la présidence. L'émeute s'établit en souveraine dans l'enceinte des lois. Un homme de la troupe, montant à la barre, invoqua la *Montagne sainte* qui avait tant combattu pour la république, et demanda la mise en liberté des patriotes arrêtés depuis la chute de Robespierre. Les cris *du pain! du pain!* partaient de la bouche des femmes. La multitude, entendant le bruit du tocsin [1] qui appelait au secours de la Convention, n'osa pas risquer une lutte avec la force armée, et prit le parti de se retirer. La Convention ne mit pas en doute que ce mouvement populaire n'eût été provoqué par Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barrère et Vadier; Saladin, rapporteur du Comité de législation, avait déclaré qu'il y avait lieu à *examen* contre eux. La défense des accusés à la tribune ne leur servit de rien; ils furent envoyés devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure. Au moment de l'insurrection du 12 germinal, ils n'étaient pas encore jugés; l'Assemblée crut utile de frapper un coup énergique et prompt; elle se débarrassa de Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère et Vadier, par la déportation à Cayenne.

Billaud-Varennes, après vingt-un ans d'exil à Sinamary, où

[1] La cloche du tocsin de la commune avait été transportée au pavillon de l'Horloge aux Tuileries.

son passe-temps le plus doux fut d'élever des perroquets, se sauva vers Saint-Domingue, et finit ses jours en 1819 au Port-au-Prince. Collot-d'Herbois, enfermé au fort de Sinamary, avala une bouteille d'eau-de-vie dans un accès de fièvre chaude, et mourut au milieu d'atroces douleurs, le 8 janvier 1796. Barrère, l'ancien complaisant de Robespierre, l'homme qui préparait les phrases pour aiguiser la hache du bourreau, le terroriste aimable que Michaud appelait l'*Anacréon de la guillotine*, était malade et ne quitta pas Rochefort; Vadier avait échappé au décret par la fuite. L'inquiet et sombre Billaud-Varennes tomba, moins par ses crimes que par la vengeance des Montagnards, qui ne lui pardonnaient pas d'avoir le plus contribué à la chute de Danton. Les grands terroristes qui, pour se soustraire à Robespierre, conspirèrent sa ruine, ne comprirent point qu'à moins de concessions larges au mouvement de réaction, le 9 thermidor devait les emporter eux-mêmes. Les députés condamnés à la déportation n'avaient pas été les seuls chefs de l'insurrection du 12 germinal; Cambon, Amar, Lecointre (de Versailles), Maignet, Ruamps et une dizaine d'autres Montagnards favorisèrent ce soulèvement contre la Convention qui entrait dans des voies nouvelles; l'Assemblée les décréta d'arrestation, et leur assigna pour prison le château de Ham; quelques-uns se dérobèrent à la captivité.

La main d'une Providence vengeresse se montre à chaque coup qui atteint les plus célèbres coupables de la Convention; mais il est difficile de ne pas convenir avec eux qu'il n'appartient pas à la Convention de les frapper, et que sa complicité devrait la réduire au silence. Les députés du côté droit s'indignaient que les Montagnards les appelassent des *êtres faibles*; mais n'y avait-il pas eu faiblesse, et faiblesse criminelle de leur part, à tout laisser faire pour sauver leur tête? L'improbation dont ils se sont vantés nous importe peu, puisqu'elle n'empêchait aucun décret insensé ou meurtrier. La longue immobilité du côté droit ne l'élève guère aux yeux de l'histoire au-dessus du *ventre* qui le séparait de la

Montagne. Plus d'un homme vertueux se rencontrait parmi les collègues de Durand de Maillane et de Boissy-d'Anglas; toutefois un parti ne se juge pas individuellement; c'est son attitude qui fait son caractère; or l'attitude résignée du côté droit à l'Assemblée établissait entre lui et la Montagne une déplorable solidarité. Une minorité tyrannique peut condamner un peuple à l'oppression; mais l'oppression, lorsqu'elle est acceptée par une masse de législateurs, représentants d'un grand pays, s'appelle lâcheté. Cette question de la solidarité entre la Convention et les plus exécrables terroristes se présenta plus d'une fois depuis le 9 thermidor, et fit toute la défense de Fouquier-Tinville et de Joseph Lebon dans leur procès. L'abominable accusateur du tribunal révolutionnaire put dire avec une certaine vérité qu'il n'avait été que la hache, et Lebon dit au bourreau qui apportait la chemise rouge : « Cette chemise ne doit pas être pour moi; il faut l'en-« voyer à la Convention nationale. » Fouquier-Tinville périt le 7 mai 1795, et Lebon, traduit au tribunal criminel du département de la Somme, périra le 5 octobre suivant.

Le mouvement du 12 germinal, que nous appellerons l'émeute de la faim, porta la Convention à prendre d'efficaces mesures pour l'approvisionnement de Paris; mais il n'était pas au pouvoir de l'Assemblée d'amener l'abondance. Les multitudes n'avaient pas tous les jours du pain; les anciens chefs de la Terreur, ligués avec la faim, voulaient recommencer le 12 germinal, et attaquer avec de plus énergiques combinaisons la Convention nationale. Trente à quarante mille hommes des faubourgs, armés contre les pensées du 9 thermidor, parurent le 1er prairial (20 mai). Les débris des Jacobins essayaient de ressaisir un pouvoir perdu. Les hordes marchaient dans un *désordre fraternel*, demandant du pain et la constitution de 1793, demandant la délivrance des prisonniers de germinal. Elles ne comprenaient pas comment elles avaient maintenant pour ennemis ces mêmes hommes qui tant de fois firent appel à leur audace et proclamèrent à la face du monde

leur patriotisme héroïque. Ces hordes n'avaient point changé; c'était la Convention qui n'était plus la même. Quelle bizarrerie que le spectacle des bandes parisiennes insurgées contre la modération de Legendre ou de Fréron, de Tallien ou de Barras!

La Révolution française n'offre pas de plus terrible tableau que celui de la séance du 1er prairial. L'invasion de l'enceinte législative laisse voir les passions populaires dans toute leur frénésie, les caractères de la place publique dans leur grandeur sauvage, et le courage politique dans sa majesté. La Montagne, renversée par la secousse de thermidor, s'élançait du milieu de ses ruines et donnait la main aux révoltés, qu'elle appelait ses amis et ses libérateurs. La majorité de l'Assemblée s'épuisait en efforts inutiles pour faire entendre raison à la populace. Les bataillons des faubourgs luttaient avec la force armée et la jeunesse dorée : la victoire flottait incertaine entre l'émeute et la Convention. Le jeune député des Hautes-Pyrénées, Féraud, membre du comité des subsistances, fut jugé responsable de la disette. Un serrurier le tua d'un coup de pistolet; des mains sanglantes présentèrent la tête de Féraud au président de l'Assemblée. Le président était Boissy-d'Anglas; il salua noblement la tête du collègue qu'on venait d'assassiner. L'intrépidité de Boissy-d'Anglas dans cette séance de prairial a reçu l'immortalité de l'histoire. Les fusils dirigés contre sa poitrine, les sabres levés sur sa tête n'ébranlèrent point sa fermeté. Boissy-d'Anglas montra le cœur d'un Romain et un front d'acier; les menaces des bandits tombèrent devant son courage.

Le 2 prairial, la multitude, que le commandant Raffet avait repoussée la veille, reparut avec ses piques et du canon. La Convention consentit à recevoir une députation des révoltés, et son président Vernier donna l'accolade à l'orateur de la députation jacobine. L'émeute se dispersa aux promesses de la Convention. Elle se ranima pour arracher à l'échafaud Jean Quinet, un des hommes qui avaient porté au bout d'une pique la tête de Féraud.

Une vigoureuse démonstration du général Menou, commandant de la place de Paris, amena le désarmement du faubourg Saint-Antoine. La Convention annula les décrets prononcés sous le coup de la violence brutale, livra au tribunal d'Eure-et-Loir Pache, Bouchotte, Hassenfratz, Hentz, Xavier Audoin, décréta d'arrestation plusieurs députés montagnards instigateurs de l'insurrection de prairial, et fit juger par une commission militaire Romme, Goujon, Duquesnoi, Duroy, Soubrani, Bourbotte, Forestier et Peyssard. Ce dernier fut condamné à la déportation; Forestier fut acquitté; les six autres, après avoir entendu leur arrêt de mort, se percèrent le cœur. Les armes cachées sous leurs vêtements étaient une vieille paire de ciseaux et deux couteaux. Les condamnés se passaient le fer tout fumant de sang à mesure qu'ils le retiraient de leur poitrine. Les Catons se déchirant les entrailles n'ont pas manqué à ces temps dont nous retraçons les souvenirs. Bourbotte, Soubrani et Duroy n'étaient pas tout à fait morts; l'échafaud les acheva.

Tandis que la Révolution se dévorait elle-même, le royal orphelin du Temple, lentement conduit à la mort, exhalait son dernier souffle de vie le 8 juin 1795. Pendant un an, le fils des rois, retenu dans une petite chambre dont la fenêtre ne s'ouvrait jamais, gardant toujours le même linge, rongé de vermine, fut un spectacle inouï de misère. Il avait une sonnette, mais ne s'en servait point; cette sonnette ne pouvait appeler que des figures qui inspiraient l'épouvante au pauvre petit prisonnier. Durant la nuit, d'horribles voix l'arrachaient tout à coup au sommeil sur un grabat qui resta plus de six mois sans être remué. « Capet, où « es-tu? dors-tu? » Et l'enfant tout tremblant accourait à la voix des bourreaux. « Va te coucher, louveteau, » lui disaient-ils ensuite. Oui, il était là dans ces immondices et ces ténèbres, l'héritier de la plus illustre race, le lis de la monarchie française flétri, foulé, brisé; il était là plongé vivant dans la pourriture du cercueil, cet enfant-roi que sa naissance appelait au plus beau

trône de la terre. Une somme de cent mille écus fut offerte à un apothicaire de Paris pour obtenir un poison lentement mortel. Chabot avait dit : « C'est à l'apothicaire à délivrer la France du « fils de Capet. » Les traitements moins inhumains depuis le 9 thermidor ne purent réparer les ravages de tant de tortures. Ce ne fut pas de poison, mais d'épuisement, d'ennui et d'effroi, que mourut Louis XVII[1].

Après le 9 thermidor, le député Brival s'étonnait *qu'on eût épargné les restes d'une race proscrite ;* il pensait qu'après avoir coupé l'arbre *il fallait en extirper les racines.* Brival aspirait par ces mots à la célébrité du crime. On pourrait citer plus d'un mot heureux du jeune Louis XVII; il en est un bien touchant et digne du fils de Louis XVI. « Qu'est-ce que tu me ferais si tu « montais sur le trône? » lui demanda un jour Simon son bourreau. « Je vous pardonnerais, » lui répondit l'enfant. Les restes de Louis XVII furent portés dans la fosse commune du cimetière de Saint-Marguerite. L'histoire n'a pas à s'occuper des fous ou des imposteurs qui, à diverses époques et aujourd'hui même, se sont dits fils du roi-martyr. Les médecins Dusault, Pelletan et Dumangin ont vu Louis XVII peu de temps avant sa mort et annoncé l'impuissance de l'art à le guérir ; lorsque la Convention apprit le trépas du royal enfant, elle nomma des commissaires qui constatèrent l'événement. Mais la certitude d'un fait n'a jamais arrêté les imaginations ignorantes ; il n'y a pas une rêverie, pas une invention qui ne puisse rencontrer dans le monde un certain nombre de gens pour y croire.

La fille de Louis XVI restait prisonnière au Temple. Dix jours après la mort de Louis XVII, une députation d'Orléans sollicita à la barre de la Convention la délivrance de la jeune et royale captive. Les tortures et la mort de l'enfant-roi animaient le sen-

[1] Le livre de M. de Beauchêne est un bien triste et bien curieux récit de la longue agonie de Louis XVII.

timent public. Des plumes royalistes firent appel à la pitié. Le jeune Michaud, le plus spirituel des journalistes monarchiques, donnait à sa voix une gravité solennelle pour attendrir la Convention en faveur de l'illustre orpheline. Ce fut seulement le 18 septembre 1795 que Marie-Thérèse-Charlotte[1] recouvra la liberté et fut échangée avec le général Beurnonville et les commissaires arrêtés par Dumouriez et enfermés dans les prisons de l'Autriche. L'enfance de la princesse s'est passée à verser des pleurs; il lui reste d'autres malheurs dans l'avenir, mais il ne lui reste plus de larmes.

La Convention, qui se frappait, se mutilait et changeait sa politique, semblait souvent oublier la Révolution, et les suites de thermidor profitaient aux idées royalistes. De toutes parts se produisaient des vœux monarchiques; les classes moyennes, peu satisfaites des essais républicains, ne gardant nulle rancune contre des priviléges qu'avait expiés l'échafaud, portées à regretter le règne des rois en le comparant au règne des nouveaux maîtres de la France, lasses de trembler et de se voir ruinées au nom de la liberté, s'associaient à ce mouvement. La Convention pouvait bien obéir à un élan de l'opinion publique, sauf à se contredire; mais elle ne pouvait pas, sans abdiquer et sans se tuer, subir la réaction royaliste. L'affaire de Quiberon, dont nous avons parlé, en devançant les dates, dans notre tableau rapide des guerres de la Vendée, fit tout à coup rentrer la Révolution en ses cruelles voies. Tallien le thermidorien redevint tout à coup terroriste. Il tourna le dos à une capitulation dont la violation est une flétrissure de plus à sa mémoire et une tache pour le nom de Hoche, qui ne pouvait pas ignorer la promesse faite à Sombreuil; huit cents prisonniers français, parmi lesquels se rencontraient les

[1] Rien de plus intéressant que le récit d'une visite faite par Harmand (de la Meuse), au nom du Comité de sûreté générale, à Louis XVII et à Madame; ce récit se trouve dans un écrit intitulé : *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution.*

plus beaux noms de la noblesse, furent livrés à la mort. Depuis que la coalition européenne s'affaiblissait par les revers, par la désunion des cabinets et surtout par la défection de la Prusse, l'Angleterre songeait à tirer parti de la Vendée et de la *chouannerie*, cette guerre meurtrière des paysans bas-bretons, qui avaient à leur tête, entre autres chefs, le fameux Georges Cadoudal. Nous avons dit combien peu de génie présida à l'entreprise de Quiberon, qui, bien concertée, eût été capable de créer contre le général Hoche d'invincibles embarras; Pitt, rendant compte au parlement des malheurs de Quiberon, fit entendre cette parole : « Du moins « le sang anglais n'a pas coulé. » Il y a dans cette consolation que se donnait le ministre de la Grande-Bretagne matière à plus d'une accusation grave; toutefois l'histoire hésite à accepter le mot célèbre de Sheridan en réponse à Pitt : « Oui, mais l'hon« neur anglais a coulé par tous les pores. »

Le 9 thermidor n'avait point éteint l'élan de nos jeunes armées républicaines; leur courage était dans leur âme, et non point dans les décrets de la Terreur. Les soldats de la France, pour être les premiers soldats du monde, ont seulement besoin de savoir qu'ils combattent les ennemis de leur pays. La Prusse, comme nous l'avons dit, trompait les vœux de l'Angleterre; elle recevait les subsides britanniques, et négociait avec le Comité de salut public. L'intérêt de la Prusse l'appelait beaucoup plus sur la Vistule que sur le Rhin. Les quatorze armées de la Convention n'existaient guère qu'au bout de la plume de Carnot, l'*organisateur de la victoire*, comme on l'appelait; mais nos forces n'en étaient pas moins formidables. Il n'y eut jamais de plus terrible armée que celle de Sambre-et-Meuse. Et quels hommes la commandaient! Devant elle s'est abaissé le drapeau autrichien qui flottait encore sur Valenciennes, Condé, le Quesnoy et Landrecies. La bataille d'Aldenhoven, bataille bien sanglante, lui livre Juliers le 11 vendémiaire 1794, et par suite la Belgique. Cologne, Bonn, Coblentz, Maestricht sont en notre pouvoir.

Pichegru est chargé de la conquête de la Hollande ; il s'agissait de renverser la maison d'Orange, de réchauffer le parti révolutionnaire de ce pays pour ressusciter la république batave et en faire une alliée de la France nouvelle. La saison mauvaise, les nombreux canaux dont on pouvait rompre les écluses, défendaient la Hollande mieux que les trente-cinq mille hommes du duc d'York et les quinze mille Autrichiens du général Alvinzy, mieux que des forteresses. Carnot poussait à l'invasion. L'extrême misère de nos armées, leur dénûment dans un pays ruiné, d'infranchissables marais, de vastes inondations, rien ne devait arrêter l'armée du Nord. L'hiver, sur lequel on comptait pour repousser nos troupes, affermit les eaux sous leurs pas, et jeta devant elles comme un immense pont de glace ; l'hiver s'entendit avec le génie de Pichegru pour nous donner la victoire. L'armée manœuvra sur la glace ; le vieil esprit batave ouvrit les portes des villes, les troupes anglaises ne résistèrent point, et Amsterdam battit des mains à l'entrée de Pichegru victorieux. La Hollande, en laissant tomber la maison d'Orange, oubliait ses services, son dévouement et son esprit libéral. On vit dans cette campagne des escadrons de hussards, lancés à travers les glaces, s'emparer de vaisseaux de guerre hollandais, et l'Europe s'étonna de ces prodiges. Les victoires de la république française atteignaient le merveilleux. En Espagne, un boulet de canon tua le vieux général Dugommier au milieu du triomphe de nos deux armées des Pyrénées.

Les rois de l'Europe s'étaient mal défendus contre la Révolution française, parce que la Pologne occupait leur convoitise. La grande proie fut dépecée le 3 janvier 1795, et partagée entre l'Autriche, la Russie et la Prusse. Cette dernière puissance se montra peu satisfaite de sa part ; elle en prit occasion pour achever de se détacher d'une coalition qui ne promettait rien à ses intérêts. La comtesse de Lichtenau, favorite du roi de Prusse, vit alors à ses pieds les négociateurs du Comité de salut public et les négociateurs de l'Angleterre, les mains pleines de joyaux. On se dis-

putait avec des perles et des rubis les bonnes grâces de celle qui pouvait tout auprès de Frédéric-Guillaume. La France l'emporta. Des traités entre la Prusse et la république, préparés à Bâle par l'habile patriotisme de notre ambassadeur Barthélemy, furent signés le 15 avril 1795. La république se faisait ainsi reconnaître et dans de grandes conditions. Quelques semaines auparavant, la Toscane avait traité avec la France, et donné le premier exemple d'une convention diplomatique avec la Révolution. La Hollande, tributaire de la république française, lui donnait des millions, lui offrait des vaisseaux, et s'unissait avec elle contre l'Angleterre. La belle marine de Louis XVI, presque anéantie par la Grande-Bretagne, avait besoin de ce renfort de la flotte batave. L'Amérique, la Suisse, la Suède et le Danemark continuaient leur neutralité. Venise ajoutait son nom à cette liste d'États pacifiques, et bientôt le roi d'Espagne lui-même, l'arrière-petit-fils de Louis XIV, conseillé par Godoï, fit la paix avec la Convention. Des ambassadeurs américains, suisses, suédois et danois avaient donc assisté aux hécatombes humaines de la Terreur : le sang des victimes aurait pu jaillir sur leurs écussons et leurs bannières.

Jourdan, Moreau, Hoche, Kléber étaient de grands généraux; mais Pichegru les dépassait en génie, en savoir, en gravité; l'ancien élève des Minimes d'Arbois, répétiteur de Bonaparte au collége de Brienne, passant de la présidence du club de Besançon à la tête des volontaires nationaux du Gard, s'était révélé tout à coup comme officier hors ligne, et avait rapidement conquis les grades de général et de commandant en chef de l'armée du Rhin; il créa le système des agressions rapides et incessantes, rétablit la discipline militaire, aguerrit les jeunes armées, et, vainqueur modeste et désintéressé, il offrait quelque chose d'antique dans ses allures et ses goûts. La Convention proclama Pichegru le *sauveur de la patrie* lorsqu'il eut triomphé des hordes des faubourgs dans la journée de prairial; l'Europe, après la conquête merveilleuse

de la Hollande, tenait les regards attachés sur le commandant en chef de l'armée du Nord. Pichegru, dont les préventions jalouses et les animosités ont dénaturé la physionomie historique, avait l'âme républicaine; sa démocratie était haute et pure, comme sa vertu. En voyant de près en 1795 les divers personnages de la république française, il fut frappé de tout ce qui leur manquait pour l'affermissement d'un gouvernement républicain; son patriotisme s'affligea de rencontrer des désordres, des vices et des crimes, au lieu des mœurs honnêtes et fortes sans lesquelles le règne de la liberté n'est qu'une dangereuse illusion. Les tristes mécomptes de Pichegru se changèrent en regrets monarchiques; il devint royaliste par désespoir. Le rôle de Monk lui apparut vaguement comme la seule ambition digne de lui. Son âme fut surprise en cet état par des ouvertures faites au nom du prince de Condé, le chef militaire des émigrés.

Un homme actif, capable et dévoué, né dans une république, Fauche-Borel, imprimeur à Neuchâtel, dont la maison hospitalière s'était ouverte à plus d'un émigré, se chargea courageusement de la mission, et se présenta, le 14 août 1795, devant Pichegru, à son quartier général d'Altkirch; il arriva auprès du général comme pour lui offrir la dédicace d'une œuvre inédite de Jean-Jacques Rousseau, et l'intrépide messager, qui jouait sa vie, entama la délicate et grande matière. Ces propositions allaient aux pensées présentes de Pichegru; il les écouta. Les offres étaient magnifiques : le bâton de maréchal de France, le gouvernement de la province d'Alsace, la jouissance du château et du parc de Chambord, une pension annuelle de 200,000 livres, un hôtel à Paris, un million en espèces, quels appâts! Mais de telles séductions n'arrivaient pas jusqu'au cœur de Pichegru; il avait prouvé combien peu il tenait à l'or en refusant une pension de 10,000 florins après la conquête de la Hollande; et quand la proscription du 18 fructidor le frappera, le vainqueur de la maison d'Orange vendra, pour avoir quelques pièces, son épée et son uni-

forme. La promesse de Pichegru de servir la cause de Monsieur, qui, depuis la mort de l'orphelin du Temple, prenait le nom de Louis XVIII, ne fut point un calcul de cupidité ni d'ambition, mais un vif désir de servir ce qu'il croyait être l'intérêt le plus vrai de son pays. La Convention ne donnait pas assez de bonheur pour qu'il ne fût point permis de chercher en dehors d'elle de meilleures combinaisons politiques; seulement Pichegru se trompa dans son espoir de faire accepter la cocarde blanche à de jeunes armées enivrées de leurs triomphes républicains. Le général avait déclaré qu'il ne ferait rien d'incomplet, qu'il ne voulait pas être « le troisième tome de Lafayette et de Dumouriez. » Il demandait à procéder prudemment et avec certitude. La coopération des Autrichiens lui manqua; le cabinet de Vienne se souciait peu de restauration. Le secret des plans de Pichegru et du prince de Condé parvint à la Convention; elle destitua le général, et lui offrit l'ambassade de Suède. Pichegru la refusa, se fit solitaire dans l'abbaye de Bellevaux devenue son domaine, et ne quittera sa retraite qu'au mois de mars 1797, pour entrer au conseil des Cinq-Cents.

Toutes les âmes ne sont pas faites pour oublier les outrages, les persécutions, les sanglantes injustices; quand le jour arrive où la parole est rendue aux opprimés, il faut une haute vertu pour rester calme et miséricordieux en présence des bourreaux. La vengeance est au fond du cœur humain. La réaction thermidorienne amena des représailles dans le Midi, au milieu de ces populations vives et ardentes où la passion veille toujours. Ceux que la Terreur avait dépouillés et rendus orphelins, les fils des proscrits et des victimes s'étonnaient que le châtiment n'eût point encore atteint les misérables emprisonnés depuis le 9 thermidor; comme la justice arrivait lentement, ils finirent par croire qu'elle n'arriverait pas; ils se souvenaient que leurs pères, leurs parents, leurs amis n'avaient point été jugés, et s'indignaient de voir les bourreaux jugés avec tous les avantages d'un jury. Leur colère

éclata. Les insultes des anciens égorgeurs les poussèrent à bout dans cette ville de Lyon longtemps livrée à la dévastation et aux immolations barbares : « Nous n'avons eu du sang que jusqu'à la « cheville, disaient les anciens massacreurs de Lyon ; mais désor- « mais nous en verserons tant, que nous ne serons pas obligés « de nous baisser pour en boire. » Le massacre des prisonniers de Roanne fut le signal des représailles. Ce terrible exemple fut imité à Aix, à Marseille, et surtout à Tarascon. Dans cette dernière ville, on précipitait les prisonniers du haut de la tour du château bâti sur le roc au bord du Rhône ; en été, le fleuve laisse le rocher à découvert, et les malheureux tombaient tout vivants sur ces pointes aiguës. L'intervention de Durand de Maillane mit un terme aux horribles scènes de Tarascon. Les députés Cadroy et Isnard s'associèrent aux passions vengeresses du Midi contre les Jacobins et les *robespierristes ;* ils arrachèrent Toulon aux hommes de la Terreur. Isnard, répondant aux jeunes gens qui se plaignaient de manquer d'armes pour combattre les Jacobins, leur disait : « Eh « bien ! déterrez vos amis, vos parents égorgés, et vous en « prendrez les ossements pour assommer les bourreaux. » Les meurtres du Midi à cette époque s'expliquent, mais ne se justifient pas. Quelques écrivains ont prodigieusement exagéré le nombre des Jacobins victimes des représailles royalistes ; ce nombre ne dépasse pas six à sept cents ; on ne peut pas, sans manquer à la bonne foi, comparer un seul instant le malheur de la réaction thermidorienne aux malheurs immenses de la Terreur.

Depuis 1789, on avait accoutumé les esprits à chercher le salut dans une constitution. L'histoire nous montre les constitutions sortant lentement du travail des siècles ; la Révolution en donna trois à la France dans l'espace de cinq ans. La constitution de 1791, écrite dans une pensée hostile à l'autorité, désarmait, annulait le roi, et creusa des abîmes. Celle de 1793, dont il fallait proclamer l'éternité sous peine de mort et qui ne fut pas même

essayée, établissait la domination exclusive de la multitude et soumettait le gouvernement aux fantaisies de la place publique. Celle de 1795, connue sous le nom de Constitution de l'an III, présentée par la commission des Onze[1] et discutée durant trois mois, portait une certaine empreinte de l'expérience des révolutions, et attestait le désir d'introduire un peu de raison et de sagesse dans la réorganisation de l'État. Mais la nouvelle machine gouvernementale était bien compliquée et composée d'éléments qui se nuisaient et se combattaient. Les assemblées primaires nommaient les électeurs; les assemblées électorales nommaient les membres du corps législatif; le corps législatif se composait de deux assemblées, le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens; le premier préparait et proposait les lois; le second sanctionnait ou rejetait; là se bornait sa mission. Ses membres, âgés de quarante ans au moins, étaient au nombre de deux cent cinquante; on pouvait à trente ans faire partie du conseil des Cinq-Cents. Le pouvoir exécutif fut confié à un *directoire* composé de cinq membres nommés par le corps législatif. La Convention, frappée du retour des opinions et craignant d'ouvrir la porte à une présidence ou à la royauté, restreignait le pouvoir des cinq directeurs, leur interdisait toute initiative législative, tout commandement militaire, les chargeait de la promulgation et de l'exécution des lois, et les rendait responsables. Au directoire appartenait le soin de nommer les ministres, les chefs des armées, et de pourvoir à quelques emplois de l'administration. Les assemblées électorales et les assemblées primaires se partageaient les autres nominations administratives et judiciaires, dans les divers degrés du service public. Depuis six ans, la France ne retentissait que des droits de l'homme et du citoyen; les législateurs de la consti-

[1] Boissy-d'Anglas, Daunou, Lesage, Louvet, Berlier, Creuzé-Latouche, Thibaudeau, la Revellière-Lepaux, Lanjuinais, Baudin (des Ardennes) et Durand de Maillane.

tution nouvelle parlèrent des devoirs; ils rappelèrent les obligations des hommes entre eux, et ces principes dont la mise en pratique serait la félicité des empires : « Ne faites pas à autrui « ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît; faites constamment « aux autres tout le bien que vous voudriez en recevoir. »

Au point où en étaient les esprits en France, la Convention se défiait de la liberté; elle ne se souciait pas de la donner aux assemblées électorales : une restauration pouvait sortir du scrutin si on le laissait libre. Que fit la Convention? Elle décréta que les deux tiers de ses membres entreraient nécessairement dans le conseil des Cinq-Cents et dans le conseil des Anciens. Cette façon de s'imposer au pays souleva une tempête d'opposition; les quarante-huit sections de Paris, excepté celle des Quinze-Vingts, se déclarèrent contre les décrets des 5 et 15 fructidor. Le pays, consulté sur ces décrets, ne montra que de l'indifférence. Cinq millions de citoyens avaient le droit de voter; deux cent soixante-trois mille seulement se rangèrent autour du scrutin; quatre-vingt-quinze mille repoussèrent les décrets, le reste des votants les accepta. Il est hors de doute que si chaque citoyen avait usé de son droit, les décrets auraient été rejetés. Quant à la constitution, neuf cent cinquante-huit mille citoyens l'acceptèrent. Les armées, admises à voter sur le champ de bataille, se déclarèrent pour la constitution; la Convention connaissait leur esprit républicain, et leur accorda pour cette fois le droit de délibérer. La plus grande portion de ce qu'on appelle aujourd'hui le pays légal avait dédaigné de se prononcer sur le nouveau code fondamental. Les royalistes ne votèrent pas; ils comptaient sur un autre moyen de renverser l'œuvre de la Convention nationale, l'insurrection. La section Lepelletier devint le quartier général de la résistance aux décrets. Les cris : *A bas les deux tiers!* servirent de ralliement.

La Convention avait fixé le 20 vendémiaire pour la formation des assemblées électorales de second degré; les électeurs de Paris,

dont le plus grand nombre appartenait aux opinions monarchiques, se réunirent à l'Odéon avant l'époque légale, le 11 vendémiaire (3 octobre), sous la présidence du duc de Nivernois. La garde nationale, toute royaliste, protégeait ce coup hardi de l'assemblée électorale. Les insurgés de vendémiaire, secondés de quelques chefs de chouans, se mettaient peu en peine de la légalité constitutionnelle. Delalot, le journaliste Richer-Serisy dirigeaient la résistance. La Convention prit ses mesures pour triompher de ses ennemis; par une des grandes contradictions de ce temps, elle appela à son aide les Jacobins et les hordes des faubourgs, contre lesquels elle invoquait naguère la force armée. La Convention mit d'abord sa destinée aux mains du général Menou; la molle contenance de ce général aurait pu laisser la victoire aux insurgés, si les sections avaient montré plus d'audace. On ne trouvait pas d'officiers qui voulussent agir vigoureusement contre la bourgeoisie et la jeunesse de Paris. Un décret remplaça Menou par le député Barras, le vainqueur du 9 thermidor; Barras choisit pour son second un jeune officier jacobin que cette victoire de thermidor avait arrêté dans sa fortune; ce jeune officier désœuvré, qui brûlait de se faire jour à travers le monde, était Bonaparte. Il commença par charger le chef d'escadron Murat d'amener du camp des Sablons le parc d'artillerie. Les bataillons des sections, composés de la bourgeoisie de Paris, six fois plus nombreux que les combattants de la Convention, manquaient de canons et de chefs habiles; le comte de Maulevrier et le jeune émigré Lafond auraient dû ordonner des barricades. Le général Danican perdit un temps précieux en négociations inutiles. Les cinq mille soldats de la Convention, mille à quinze cents bandits de la Terreur, sous le nom de patriotes de 89, n'eussent pas longtemps soutenu le choc de ces intrépides et épaisses colonnes parisiennes; mais le feu terrible de l'artillerie de Bonaparte sur les marches de Saint-Roch, dans les rues Saint-Honoré et du Dauphin, sur le quai Voltaire et le Pont-Royal,

autour du Louvre, du Carrousel et du Palais-Royal, changea ces bataillons courageux en amas de cadavres. Le jeune Corse trouvait sa fortune politique en foudroyant Paris, et la Convention, obéissant à sa nature, était redevenue violente au moment de se dissoudre. La Convention, qui avait tant parlé de souveraineté populaire, fit mitrailler Paris pour lui imposer la continuité de son influence et la violation de la liberté électorale. Si elle ne voulait pas imiter le désintéressement impolitique de la Constituante, elle n'avait qu'à déclarer ses membres admissibles au nouveau corps législatif, et ensuite courir les chances du scrutin.

Telle fut la journée du 13 vendémiaire. Les vainqueurs se contentèrent de leur triomphe, et les commissions militaires ne frappèrent que des contumaces; l'opinion publique ne souffrait plus les cruautés. Tallien, dont le jacobinisme s'était rallumé à Quiberon, voulait redevenir terroriste après le 13 vendémiaire; il demandait l'annulation des choix des assemblées électorales et la suspension du régime constitutionnel. Deux partis se trouvèrent en présence, celui de Tallien et celui de Thibaudeau; la modération et la loi l'emportèrent avec Thibaudeau. Mais le parti de la Montagne se vengea par la proscription politique des royalistes, des émigrés, des parents d'émigrés, et par la rigoureuse exécution des lois contre les prêtres. Dans sa dernière séance, le 26 octobre 1795, la Convention prononça l'abolition de la peine de mort à compter de la paix générale, amnistia tous les coupables de la Révolution, et laissa la colère et la vengeance suspendues sur la tête des prêtres fidèles et des royalistes.

Ainsi finit la Convention, après une durée de trois ans un mois et quatre jours. C'est l'Assemblée la plus terrible qui se soit rencontrée dans l'histoire. Elle tua un roi vertueux, une reine à qui on ne pouvait reprocher que son origine et la grandeur de son nom, une jeune princesse, la plus sainte femme de son temps; laissa mourir de misère au fond d'un cachot un enfant-roi resté sans défense; emprisonna cinq cent mille personnes, livra aux

bourreaux plus de cent mille victimes, provoqua par ses excès une guerre civile où périrent un million de Français, proscrivit et dépouilla tout ce qui lui portait ombrage, ruina la France et lui ravit sa religion, puis se frappa et se déchira elle-même. Aidée des éléments les plus pervers de la nation, elle exerça l'ascendant de l'épouvante. Il n'y a pas d'exemple d'une puissance égale à celle du Comité de salut public. Jamais potentat ne fut mieux obéi qu'un représentant du peuple en mission. La France se tut devant la tyrannie de la Convention, et se laissa conduire à la boucherie comme un agneau. En donnant l'échafaud pour piédestal à la liberté, la Convention a inspiré à notre pays le goût de la servitude; le retentissement de ses leçons entretiendra pendant bien longtemps le désordre des esprits irréfléchis, malades ou corrompus. En présence de tant de crimes, qui ne cessèrent que par les haines jalouses des tyrans et leurs propres terreurs, nous prononcerions sur la célèbre Assemblée anathème et malédiction sans réserve aucune, si elle n'avait pas sauvé la France de l'invasion européenne. La défense du territoire français, voilà son titre aux yeux de la postérité. Elle a aussi attaché son nom à la création de l'Institut, de l'école Polytechnique, du Conservatoire des Arts et Métiers. La Convention laissa le territoire français plus vaste qu'elle ne l'avait pris; nos limites furent reculées vers le Rhin et les Alpes; mais ces agrandissements, œuvre des tempêtes, devaient être passagers comme elles : nos rois s'y prenaient autrement pour gagner des provinces et garder leurs conquêtes.

L'ébranlement immense produit par la Convention lui a donné dans l'imagination des peuples des proportions colossales; vus de près, les hommes de ce sénat révolutionnaire perdent beaucoup de leur taille. Quelques-uns d'entre eux furent éloquents, et parfois on vit passer à cette tribune des clartés politiques. Mais combien les hommes de la Convention demeurent inférieurs aux hommes de la Constituante! Et quelle différence aussi dans le niveau des deux Assemblées! Nous trouvons à la Convention des

natures brillantes, des caractères arrêtés, des hommes exécrables, des fanatiques, des utopistes, des gens faibles; mais nulle supériorité intellectuelle, nul véritable homme d'État. Les influences s'y montrent moins comme le prix du talent et du savoir, que comme celui de la passion, de l'audace ou de l'obstination froide et rusée. Le génie de la Convention est une énergie persévérante pour détruire à l'intérieur et résister à l'extérieur. La puissance de l'Assemblée n'est qu'un immense déploiement de force brutale; elle a pour règles et pour inspirations les formidables volontés des clubs et des faubourgs. Du moment que la Convention essaie de les combattre, elle s'affaiblit et chancelle; sa dictature ne pouvait s'appuyer que sur la place publique. Les renommées de cette époque ne nous paraissent hautes que parce qu'elles sont portées sur les flots bondissants de la Révolution; elles s'amoindrissent à mesure que les flots s'apaisent et que nous laissons derrière nous les années des sanglants orages. La grandeur des ruines ne fait pas la grandeur de l'intelligence; faute d'avoir bien compris cela, on a élevé les célébrités politiques de la Convention nationale à une hauteur où l'histoire ne les laisse point.



CHAPITRE XXIV

Le Directoire. — Carnot, Rewbell, la Revellière-Lepaux, Letourneur, Barras. — L'administration, les assignats, les persécutions, la police. — La loi du 3 brumaire. — La société française sous le Directoire, les salons de Barras. — La presse. — La conspiration de Babeuf. — La conspiration de Grenelle et le complot royaliste. — Le culte des théophilanthropes.

1795—1797



L'ESPRIT du Directoire c'est l'esprit de la Convention, moins la vigueur, moins la passion, moins l'audace du crime. Le canon du 13 vendémiaire a imposé à la France des hommes qu'elle repoussait; les vainqueurs de cette journée n'ont pas triomphé d'une *faction*, d'un amas d'*intrigants* et d'*insolents*, mais de l'opinion publique, du sentiment général du pays. Nous dirons avec Lanjuinais que la victoire de vendémiaire fut un *massacre*, et nous regrettons que le jeune Bonaparte, le futur réparateur des maux de la Révolution, ait prêté ses combinaisons pour l'extermination des gens de bien.

La France de 1795 ne fut pas libre de former le corps législatif à l'image de ses vœux, de ses pensées et de ses besoins; la

Convention lui enleva la faculté de choisir. Sur les listes imposées les électeurs prirent des Girondins tant qu'ils purent, et les idées de modération et d'ordre ne se firent jour que par la nomination du nouveau tiers; elles se personnifièrent dans Portalis, Pastoret, Siméon, Barbé-Marbois, Vaublanc, Dumas, Tronçon-Ducoudray, Tronchet, Dupont (de Nemours). Le conseil des Cinq-Cents se réunit au Manége, à l'ancienne salle de la Constituante; le conseil des Anciens à l'ancienne salle de la Convention, aux Tuileries. Les scrutins pour la présidence attestèrent la majorité républicaine à laquelle on s'attendait. Daunou fut nommé président des Cinq-Cents, la Revellière-Lepaux président des Anciens. L'élection des cinq directeurs était la grande affaire; on ne cherchait pas des capacités, mais des garanties pour la Révolution; on voulait des régicides à la tête du gouvernement. Les meneurs n'auraient eu garde d'arrêter leur choix sur des renommées militaires; chaque général faisait craindre un dictateur.

Les élus furent Rewbell, la Revellière-Lepaux, Letourneur, Barras et Sieyès. Celui-ci refusa; on mit à sa place Carnot, le créateur des forces militaires de la Révolution, le directeur habile de la belle campagne de 1794, homme instruit et probe, laborieux et tenace, mais dont la mémoire demeure inséparable des abominables violences de Robespierre, Couthon, Saint-Just, Barrère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois. Si l'on excepte l'ancien ordonnateur de la guerre sous la Convention, les membres du Directoire exécutif étaient des hommes sans talent. Rewbell, médiocre avocat de Colmar, violent sans éclat à l'Assemblée constituante, instigateur de la violation du secret des lettres, le représentant du peuple qui s'étonnait que *Louis Capet vécût encore*, un des accusateurs de Carrier et des Jacobins, conquit de l'influence après le 9 thermidor; il avait eu pour clients quelques princes d'Allemagne possessionnés en France, et l'obligation de s'occuper de leurs intérêts lui avait donné une certaine habitude des affaires. Il fut le travailleur du Directoire, le persécuteur

constant des émigrés[1]; son caractère brutal et tranchant le rendait peu propre aux relations étrangères, dont il crut pouvoir se charger. La Revellière-Lepaux était un petit homme contrefait, de manières fort douces, républicain sincère avec peu d'idées, enveloppant son aversion pour les prêtres des dehors de la tolérance et d'élans fraternels en faveur du genre humain; lorsqu'il tomba des hauteurs où l'avait placé le hasard des révolutions, il vécut en philosophe chez sa fille unique, au village de Domont sur le bord de la forêt de Montmorency; et là, Daunou et quelques autres amis, fidèles à la pensée républicaine, venaient repasser auprès de la Revellière les espérances évanouies, les bizarreries du sort, les mécomptes des révolutions. La Revellière partagea le fardeau de l'instruction publique et de l'intérieur avec Letourneur, personnage timide, passablement versé dans les sciences mathématiques, mais qui avait tout au plus l'étoffe d'un bon commis de bureau. Le comte de Barras, chargé du personnel, descendait d'une famille qu'un proverbe méridional disait aussi ancienne que les rochers de Provence; il s'était pris pour un foudre de guerre depuis les journées de thermidor et de vendémiaire. Jusqu'en 1791 il se montra flottant, irrésolu, ne sachant quel drapeau suivre pour arriver à la fortune; quand l'empire échut au jacobinisme, Barras alla s'asseoir sur la cime de la Montagne, et se montra féroce toutes les fois qu'il y trouva son intérêt. Le soin de sa vie fut l'inspirateur unique de sa conduite politique. Le goût du plaisir et la soif de la domination lui tinrent lieu de génie; pour satisfaire ses penchants, il lui fallait la richesse, le gouvernement; sa fougueuse énergie fit sa force, ses besoins effrénés nourrissaient son ambition. Une fois l'âge des plaisirs passé, Barras n'aurait pu jouer un grand rôle politique; nous ne voyons pas en lui une intelligence, mais des passions fugitives.

[1] L'abbé Lambert me disait que, pendant qu'il était chef de la radiation des émigrés, il avait fréquemment éprouvé le mauvais vouloir de Rewbell.



JOURNÉE DU 13 VENDÉMIAIRE AN IV.

Barras vieillard devait être un homme très-ordinaire. Rien de sérieux n'était entré dans son esprit; nulle étude ne l'avait préparé au gouvernement des hommes; aucune éloquence naturelle ne relevait ses discours. Un coup d'œil assez sûr, un certain art de pénétrer les pensées d'autrui, quelque chose de facile et d'entraînant qui coupait court aux embarras les plus graves, de l'audace et de la violence dans les délibérations, une cynique indifférence pour le bien et le mal, voilà le secret de l'influence de Barras[1]. Il dut à ses vices, à ses prodigalités, à son train de roi une popularité qui, à la honte des nouvelles mœurs françaises, ne manquera jamais d'environner tout homme roulant sur l'or et se sauvant du mépris par la pompe de son opulence. Le Luxembourg, l'ancien palais de Marie de Médicis, résidence du comte de Provence avant son émigration, prison de la Terreur, devint la demeure du Directoire.

Les ministres du nouveau gouvernement n'étaient pas appelés à laisser de brillants témoignages de leur passage; on donna l'intérieur à Bézenech, d'abord propriétaire des *Petites-Affiches de Paris*, puis chef de la commission des armes; la guerre à Aubert-Dubayet, qui commandait l'armée des côtes de Cherbourg; les finances à Faypoult, ancien secrétaire général au ministère de l'intérieur sous Roland; les relations extérieures à Charles Lacroix, dont les formes rudes présageaient peu de succès en diplomatie; la justice à Merlin (de Douai), ce révolutionnaire qui se joua si cruellement de la liberté des hommes. Grâce à sa majorité dans les deux conseils, le Directoire, se mettant à la place des assemblées électorales, nomma aux fonctions pour lesquelles la constitution leur donnait droit d'élection. Le canon de vendémiaire avait fait sortir de dessous terre les Jacobins vaincus depuis

1 Carnot, réfugié en Allemagne après le 18 fructidor, traçait avec une vérité sévère dans sa *Réponse au rapport de Bailleul* les portraits de Rewbell, la Revellière et Barras.

le 9 thermidor; tous les débris vivants des clubs se précipitèrent au-devant du pouvoir nouveau pour obtenir des places; les personnages des mauvais jours envahirent chaque partie de l'administration. Le gouvernement, dans son étendue et ses plus minces détails, se trouva en complet désaccord avec le pays; la France aspirait à la justice, à la réparation, et rencontrait sur son chemin un monde officiel armé contre l'équité et l'ordre. Il arrive ainsi des temps où une nation et son gouvernement ne marchent point dans la même voie, sont séparés d'intérêts, de desseins et de volonté : ces gouvernements-là n'ont pas de racine, et le premier coup de vent les renverse.

Au moment de l'établissement du Directoire, les finances de la France offraient la plus désastreuse situation. La planche des assignats ne coûtait pas de grands efforts d'esprit; les richesses sur le papier coulaient avec une abondance prodigieuse qui eût défié la baguette des vieux contes; plus de trente milliards avaient été jetés dans la circulation en cinq ans: masse énorme, chiffre inouï. Malheureusement ces trésors n'étaient plus qu'une triste fiction; l'assignat n'avait pas gardé la cent cinquantième partie de sa valeur; un louis d'or valait huit mille francs en assignats; avec un peu de numéraire on achetait les plus splendides hôtels, les plus beaux domaines. La misère n'épargnait aucun rang; mais elle pesait principalement sur les fonctionnaires et les rentiers, qu'on payait en assignats et qui mouraient de faim. Nos armées se débandaient faute d'argent; les vainqueurs de l'Europe désertaient, parce que leur solde n'arrivait pas: le gouvernement faisait banqueroute à la gloire. Le premier acte du Directoire avait été une demande de fonds; on émit trois milliards d'assignats pour produire une vingtaine de millions. La réduction des assignats [1] à leur valeur réelle occupa le conseil des Cinq-Cents;

[1] Il y eut pendant la Révolution un genre d'assignats dont les historiens n'ont point parlé : c'étaient des billets de commune, depuis deux liards jusqu'à cinq

le conseil des Anciens rejeta des projets qui ne remédiaient à rien. Le gouvernement s'arrêta à l'idée d'un emprunt forcé de six cents millions en numéraire ou en assignats au cours; c'était un retour aux formes du Comité de salut public; mais il fallait bien pourvoir aux divers services de l'État; il fallait surtout arrêter la désertion du drapeau. Cet emprunt forcé ne rentra que lentement et d'une façon fort incomplète. Les Jacobins s'indignaient qu'on n'eût pas recours aux bons et infaillibles moyens de 1793; ils accusaient la mollesse du Directoire, qui ne coupait pas des têtes pour avoir de l'or; les patriotes du 13 vendémiaire, enrégimentés sous le nom de *légion de police*, murmuraient contre tant de modération. La queue de Robespierre s'agitait et cherchait à ressaisir une puissance perdue; elle essaya ses forces dans un club au Panthéon. Bonaparte, placé à la tête de l'armée de l'intérieur, et la garde constitutionnelle protégeaient le Directoire; mais sur le champ de bataille des opinions le gouvernement trouvait peu de défenseurs; les restes du jacobinisme avaient une presse qui le harcelait; le royalisme renaissant, expression ardente et passionnée d'une société lasse de l'iniquité, lançait contre le Directoire un déluge de traits aux grands applaudissements du public.

Dans les deux derniers mois de l'année 1795, nos armées, qui manquaient de souliers, se présentaient à la frontière avec un sort inégal; faibles sur le Rhin, elles étaient belles sur les Alpes avec Schérer, Masséna, Augereau, Sérurier : la victoire de Loano nous avait ouvert les chemins de l'Italie. Les affaires dans l'Ouest tournaient à l'avantage de la république. Les lenteurs du comte d'Artois à l'Ile-Dieu avaient donné à Hoche le temps de se préparer; l'éloignement du prince et de l'escadre anglaise laissait Charette dans une lutte sans espérance, et Georges Cadoudal,

livres, émis par chaque commune de France. Nous avons vu quelques-uns de ces billets, devenus aujourd'hui fort rares, et qui s'appelaient tour à tour *billets de confiance*, *billets patriotiques*, *mandats*, *bons*.

Puisaye, Scepeaux, Sapinaud, Stofflet, dans les situations les plus difficiles et les désunions plus funestes que les armes de l'ennemi.

La planche des assignats fut brisée le 19 février 1796. Les propriétés de l'Église de France, les biens des condamnés et des émigrés, les vieux patrimoines de la charité, les revenus des malades et des pauvres avaient été dévorés. Quatre-vingt-dix millions de *rescriptions*, payables au trésor, furent rapidement épuisés. Ce qui restait de tant de spoliations servit à l'opération fiancière des *mandats territoriaux*, créés le 16 mars 1796. Ces mandats, qui ne pouvaient pas valoir l'argent, n'étaient point destinés à un long succès; ils tombèrent. L'histoire financière des États n'offre rien de comparable à la catastrophe des assignats; la dépréciation des actions de Law[1], ce célèbre faux-monnayeur en papier, se rapproche seul de ce désastre. Quel spectacle que ces milliards d'assignats devenus tout à coup des chiffons inutiles, semblables à des monceaux d'or qui se seraient changés en poussière! L'assignat fut pour la Révolution un grand instrument de puissance; la Terreur le soutenait, les idées de justice lui portèrent un coup mortel.

Le Directoire aurait bien voulu ne pas être un gouvernement révolutionnaire; mais, malgré tout son désir de poursuivre les *anarchistes*, il n'en subissait pas moins lui-même la loi du désordre. Quand le président du tribunal criminel de Paris s'était présenté à la barre du conseil des Cinq-Cents pour demander ce qu'il fallait faire à l'égard des prévenus des massacres de septembre, le conseil avait décrété l'ajournement! Le *Réveil du Peuple* ne se chantait plus; la *Marseillaise* seule devait retentir dans les lieux publics; à combien de scènes, quelquefois sanglantes, ne

[1] Nous avons eu en main un volume in-folio rare et fort curieux sur Law. intitulé : *Grand Tableau représentant la folie de l'agiotage du commerce, du vent et des bulles : son origine, ses progrès et sa chute en France, en Angleterre et en Hollande*. L'ouvrage, imprimé à Amsterdam, est écrit en hollandais. Il renferme soixante-quatorze caricatures pleines d'esprit et de verve.

donna-t-elle pas lieu au théâtre ! Le Directoire, s'armant des décrets contre les prêtres orthodoxes, qu'il appelait les *mauvais prêtres* ou les *réfractaires*, recommanda à ses agents de *désoler leur patience*, les exila, les entassa dans des prisons, accabla de sa froide colère quinze à vingt mille vieillards qui s'estimaient heureux de souffrir pour la foi ; à la fin il les rendit à la liberté, parce qu'il ne pouvait plus les nourrir : ce fut une mesure d'économie, et non point un acte d'humanité. Le serment de haine à la royauté, quoique tempéré par celui de haine à l'anarchie, prêtait au gouvernement du Directoire des passions qu'il n'avait point ; ce fut une tyrannie des consciences que d'imposer ce serment aux membres des deux conseils ; la célébration de l'anniversaire régicide touchait froidement à des souvenirs terribles. Le 21 janvier 1796, le corps législatif et le Directoire se rendirent solennellement dans l'église Notre-Dame[1] pour y recommencer en quelque sorte le supplice du roi-martyr ; dans cette même église la France avait rendu grâces à Dieu de la naissance de Louis XVI. Les cinq rois du Luxembourg ne renonçaient pas à la violence ; le paiement des rentiers en assignats, les lois sur la réquisition, la levée des chevaux de luxe et du trentième cheval de labour et de roulage, ne témoignèrent pas d'un grand respect pour l'intérêt et la liberté des citoyens.

La police est la principale ressource des pouvoirs faibles et contestés ; le Directoire créa un ministère spécial de la police, qui enveloppa chacun d'un réseau de surveillance et mit la délation au rang des beaux services. On confia ce ministère à Cochon de Lapparent. Les secrets surpris eurent leur tarif ; on spécula sur l'indiscrétion, la confiance, les épanchements de l'amitié, les plaintes de l'infortune ; tous les partis eurent leurs dénonciateurs ; les troupes furent dressées à se mêler aux complots pour les déjouer ; le gouvernement encouragea l'art de tromper comme

1 Une femme d'esprit disait que Dieu n'y serait point ce jour-là.

on encourage la vertu. Le caractère national s'en trouva profondément atteint. La Convention avait tué, le Directoire corrompait; les bourreaux valent encore mieux pour les nations que les corrupteurs.

Nous avons parlé de la loi du 3 brumaire, qui dépouillait de leurs droits politiques tant d'honorables citoyens, et créait des classes de suspects. Tous les hommes généreux du conseil des Cinq-Cents demandèrent son abolition. Cette loi avait amené une réaction terroriste dans les départements; elle rencontra des orateurs pour la foudroyer. Riou, fougueux déclamateur républicain, s'était chargé du rapport pour la défense des principes de la loi du 3 brumaire; Jard-Panvilliers les combattit avec bon sens, logique et chaleur. Un membre du nouveau tiers, Boucheron (de l'Ardèche), prononça un beau discours; il montra tous les principes constitutionnels en opposition avec la loi du 3 brumaire, versa des flots d'éloquence et d'ironie, écrasa Riou de sa supériorité spirituelle; les sophismes, les contradictions, l'inanité du rapport de Riou lui faisaient comparer cet orateur à un général qui, n'ayant point de troupes à opposer à un ennemi nombreux, tracerait un camp très-étendu, et, pour cacher sa faiblesse, dresserait des tentes vides. La loi violant la liberté des élections populaires lui parut semblable à cet étranger qui, surpris au milieu des délibérations du peuple athénien, était condamné à perdre la vie. Boucheron demanda au corps législatif de déclarer que le décret du 3 brumaire n'avait jamais pu être loi de l'État. Thibaudeau, auquel son opposition avait mérité le nom de *Barre de fer*, anathématisa la loi du 3 brumaire; il l'appela le testament *ab irato* de la Convention nationale; il traça un tableau vigoureux des derniers moments de cette Assemblée célèbre. Thibaudeau rappela que la loi du 3 brumaire fut votée sous le fer des tribunes; que la majorité de la Convention, hostile à ce décret, ne l'avait accepté que pour éviter d'affreux déchirements. Trouilbe demanda que la loi fût rapportée; il dit qu'il fallait sauver la patrie, mais par la

modération et l'équité, par le respect de la justice et de la constitution. Les défenseurs de la loi, au nombre desquels figura Lecointre, brillèrent peu à la tribune. Quand on vota sur la question de priorité entre le projet révolutionnaire de la commission et le projet réparateur de Jard-Panvilliers, la première épreuve fut déclarée douteuse. A l'appel nominal, le projet de la commission obtint quarante-quatre voix de majorité. Dans la séance du 12 brumaire, le conseil des Cinq-Cents prononça le maintien de la loi appliquée aux émigrés, aux parents d'émigrés et aux chefs de chouans amnistiés. Le 14 frimaire, le conseil des Anciens approuva cette résolution. L'énergique parole de Tronçon-Ducoudray ne put vaincre une majorité qui avait son parti pris.

La société française à cette époque est un des plus curieux et des plus tristes spectacles de l'histoire. D'ordinaire le malheur donne du sérieux à l'esprit; l'homme auprès de qui vient de tomber la foudre, s'arrête et pense; il n'en fut pas de même de notre nation sortant pauvre, mutilée, toute sanglante, du régime de la Terreur. Le bonheur de respirer librement et de rentrer dans la vie fit oublier les ruines et les tombeaux; on oublia même d'adorer le doigt de Dieu, qui avait fait passer la France par le creuset des grandes douleurs et l'invitait à relever ses débris. Nul ne regardait en haut; tous se précipitaient sur la terre et lui demandaient avec délire les joies qu'elle peut donner. Le Directoire avait autant de bals que la Terreur avait eu de prisons; les orgies consolaient du souvenir des échafauds. Les danseuses parodiaient les dernières angoisses des condamnés; elles se coiffaient *à la victime*. La France, encore toute meurtrie, dansait comme une folle bacchante sur les tombeaux récents de deux millions d'hommes. La société se trouvait comme atteinte d'une fièvre qui la poussait au plaisir; on voulait jouir de ce corps échappé à la hache, de cette nature que pendant longtemps on n'avait aperçue que par l'étroite lucarne du cachot; on s'élançait

dans la vie et la lumière avec la félicité ardente du condamné arraché à la mort. Et comme l'éducation du XVIII[e] siècle faisait encore tout le fond de la société, la dépravation des mœurs ne connaissait plus de bornes. On réservait son enthousiasme pour tout ce qui charmait les sens : la musique et le chant excitaient des transports frénétiques.

L'insolente opulence des parvenus de la spoliation s'étalait sur les boulevards, au Palais-Royal, au théâtre, dans les jardins publics; tous les scandales se réunissaient dans un même tableau. M[me] Tallien et les autres reines du jour, prenant pour modèle de leurs vêtements les draperies des Athéniennes, outrageaient la pudeur sous prétexte de rendre hommage au génie de la Grèce. Les femmes du monde les imitèrent. Elles se montraient avec le linon léger, la gaze transparente, les châles en écharpe, les ceintures d'or ou de soie, sans bas et sans chaussure, avec une semelle attachée en brodequin et des bagues de prix aux doigts des pieds. C'est surtout dans les salons de Barras, cette cour du Directoire, que se rencontraient les toilettes indécentes et le luxe prodigieux des parures : or, perles et diamants. Ces joyaux qui scintillaient aux feux de mille flambeaux, s'ils avaient pu parler, auraient nommé les victimes auxquelles ils appartenaient trois à quatre ans auparavant : il y avait du sang sur les parures des femmes aux fêtes du Directoire. Les femmes des fournisseurs de la république ne le cédaient à aucune autre pour la magnificence des toilettes. Leurs maris s'étaient improvisés millionnaires par de honteux marchés; ils possédaient des richesses aux dépens de nos armées héroïques; ces perles et ces diamants étaient la faim, la soif, les souffrances des soldats du Rhin, des Alpes et de l'Océan !

A défaut de génie et de vertus pour obtenir le respect du peuple, les cinq directeurs cherchaient dans l'hermine, le chapeau à plumes et le brillant manteau, le prestige et la dignité. De leur côté, les membres des deux conseils, enveloppés de la toge, pre-

naient un air de noblesse. Mais que d'extravagance dans le costume des hommes du monde! Passe pour les culottes courtes, les petites bottes, les bas de soie chinés, les habits à collet montant, les larges cravates blanches roulées. Mais que dire de ces énormes cannes, de ces lorgnons prodigieux, de ces cinq ou six chaînes, de cette demi-douzaine de montres, de ces cadenettes et de ces oreilles de chien, qui complétaient la toilette d'un *muscadin*, d'un *incoyable* [1]? Le luxe joyeux des salons du Directoire contraste avec l'épuisement des approvisionnements, la désorganisation de tous les services, la morne immobilité de nos bâtiments de commerce pourrissant dans nos ports, le dénûment des hôpitaux forcés de refuser des soins au soldat malade, la tristesse de plus d'un grand nom réduit à l'indigence, le dépeuplement des campagnes envahies par les loups, et les assassinats commis chaque jour sur les grandes routes : on entend des brigands ou *chauffeurs* en présence même de la hache qui va les plonger dans l'éternité s'écrier : *Vivent les brigands! Vivent les voleurs!* « Voyez la France sur le Rhin, » disait un journal de 1796, « c'est un colosse de bronze; voyez-la « dans nos faubourgs, c'est un fantôme couvert de haillons; « voyez-la dans nos salons, c'est un spectre doré. »

Barras, qui, regardant l'âme humaine à travers la sienne, croyait peu à la vertu, ne trouvait guère dans son salon de quoi lui donner une meilleure idée des hommes. Quel monde autour de ce soleil qui avait remplacé le soleil de Versailles! des femmes galantes, des fournisseurs enrichis, des révolutionnaires repus, certains émigrés vendus ou à vendre, des escrocs, des espions, l'effronterie des fortunes nouvelles, l'élégance du vice, des aventuriers, l'intrigue sous ses aspects les plus divers. C'était de la boue dorée que ce monde de la cour du Directoire. Nous excepterons quelque beaux noms de l'ancienne France qu'on eût mieux

[1] Les élégants du Directoire ne prononçaient pas les *r*; ils disaient : « Ma paole « d'honneu. »

aimé ne pas y rencontrer. Barras, l'Agamemnon du Directoire, le grand maître de la corruption et de la police, avait dans son palais, comme Denys le Tyran, une voûte où venaient aboutir toutes les conversations. Ses meilleurs jours d'opulence datèrent de l'arrivée de son ami Ramel au ministère des finances. Il obtint alors des richesses moins imaginaires que les assignats et les mandats : des hôtels à Paris, le château de Ruel, et ce domaine de Gros-Bois où ses chiens et ses chevaux annonçaient un état de prince, où toutes les joies se donnaient rendez-vous, où se succédaient les splendides fêtes.

La presse était libre en 1796 et 1797. Un vaste champ s'offrait au courage, à l'indignation, à la pitié. Soixante-dix journaux se publiaient à Paris. Les feuilles royalistes, malgré les formes âpres et l'extrême vivacité de leur polémique, remplissaient le plus beau rôle, la plus magnifique des missions. Au premier rang se montrait la *Quotidienne*, dont le format égalait à peine la dimension d'un in-quarto, et dont la rédaction tour à tour légère, enjouée, éloquente, ravissait des milliers de lecteurs de toutes les conditions. On n'a point assez réfléchi aux grands services que rendit alors la presse honnête. De quelque côté que se portassent les yeux, on ne rencontrait que ruines, iniquités, proscriptions; le monde moral était écroulé; la ville sainte, couchée dans la poussière, attendait des Néhémies pour la relever. Les écrivains associés à l'œuvre de réparation attaquaient à la fois le côté pervers et funeste des doctrines du XVIII[e] siècle, les monstrueuses injustices du régime révolutionnaire, les vices et les scandales triomphants; nulle infamie, nul acte arbitraire, nul trait honteux n'échappait à la vigilance de leurs regards; leur bouche de fer ne savait pas se taire en présence d'une injustice; ils flétrissaient les richesses ramassées dans le sang, les mœurs qui ne connaissaient plus la honte; leur main traçait les caractères vengeurs dans la salle de festin des Balthazars de ce temps; ils renvoyaient au milieu des fêtes des puissants du jour les soupirs

et les gémissements des captifs et des exilés. Ce n'étaient ni l'esprit ni une généreuse audace qui donnaient tant de force à ces petites feuilles écrites presque toutes par des jeunes gens; c'était l'opinion publique : l'immense majorité de la France voulait sortir du mal et du chaos. Pour qu'un journal réussisse, il faut qu'il soit écrit sous la dictée du public; le prodigieux succès des journaux honnêtes sous le Directoire tenait à la réalité des sentiments et des besoins dont ils étaient l'expression. Ces jeunes lutteurs gens de bien s'appuyaient sur deux choses immortelles pour enfanter des temps meilleurs : ces deux choses étaient la religion et la liberté. Avec la religion, le monde moral se replaçait sur ses bases; avec la liberté, le monde politique retrouvait son équilibre, la friponnerie et le mensonge perdaient leur inviolabilité.

Mais le Directoire n'était pas de force à vivre en face de la liberté de la presse; ce n'est pas franchement qu'il voulait le bien. Il lui fallait parfois recourir aux Jacobins, et il ne les aimait pas; lorsqu'il se faisait révolutionnaire, c'était par nécessité; chaque pas qui l'eût éloigné de la Révolution l'eût rapproché d'un rétablissement monarchique. Sous peine de mourir, il ne pouvait pas laisser aller les opinions. Les hommes politiques de cette époque avaient peu de confiance dans l'avenir de la république; les paroles prononcées et les sentiments secrets ne se ressemblaient point; les gens clairvoyants se préoccupaient d'un retour à la royauté. Plus d'un candidat au trône se présentait aux discrètes espérances des partis. Les uns voulaient le duc de Chartres, les autres un infant d'Espagne, ceux-ci le duc de Brunswick, ceux-là un prince de Prusse : la majorité des vœux se réunissait autour de la pensée de Louis XVIII. Le Directoire, ainsi placé entre la haine des royalistes et des Jacobins et l'indifférence des partis politiques des deux conseils, flottait en l'air comme je ne sais quel édifice chimérique : sa débile nature ne pouvait résister au feu roulant de la presse. Les délits déférés aux tribunaux restaient impunis. Il songea à enclouer cette formidable artillerie qui grondait à toute

heure, à restreindre cette liberté d'écrire dont l'usage paraissait peu compatible avec son repos et sa durée. Michaud[1] disait aux cinq rois du Luxembourg : « Si vous fermez nos journaux, on « ouvrira Tacite et Pétrone, qui ont fait votre histoire il y a « dix-huit cents ans. » La question de la presse fut portée aux conseils; il y eut des rapports et de longs débats. La liberté de la presse rencontra de nombreux défenseurs; elle échappa aux serres du vautour directorial; on lui laissait la vie jusqu'au 18 fructidor.

Tandis qu'une portion de la presse travaillait à reconstruire la société, une autre portion s'efforçait de jeter à bas ce qui subsistait encore. Les feuilles d'opposition révolutionnaire hurlaient des doctrines qui rappelaient les sanglantes folies de Marat. Le rédacteur du *Tribun du peuple*, Babeuf fanatique sans talent, était le chef de file de cette sombre troupe de démolisseurs. Pour établir le *bonheur commun*, l'âge d'or, le *règne de la justice*, il voulait prouver que toute propriété est un vol, que chacun a un droit égal au partage des biens de la terre, et reconnaissait la nécessité d'une vaste tuerie au profit de ses plans régénérateurs. Le gouvernement avait fait fermer le club du Panthéon. Le parti de Babeuf, fortifié par l'appui de plusieurs membres de la Convention, tels que Ricord, Drouet, Vadier, Amar, eut des réunions secrètes. On résolut d'abattre le Directoire, et de s'asseoir victorieusement sur ses ruines. Babeuf, Drouet, Ricord, Buonarotti, Didier, Darthé, Charles Germain, Rossignol, Fion, Laignelot, Robert Lindet se mirent à la tête d'une conspiration sourdement préparée. Il s'agissait de proclamer la constitution de 93, de former une nouvelle Convention, d'égorger les cinq directeurs, le corps législatif, toutes les autorités constituées. Une foule de riches furent portés sur des listes homicides; à côté du nom de chaque citoyen voué

[1] *Quotidienne, ou feuille du jour*, 3 novembre 1796. Le journal avait pour épigraphe ces mots tirés du livre de Job : *Exspectabo donec veniat immutatio mea.*

à la mort, se trouvait le chiffre de sa fortune; les châteaux voisins de Paris étaient promis aux flammes; l'espoir d'un pillage universel animait les conjurés. Les ordres partaient d'un comité insurrecteur de salut public; les moyens d'agression se préparaient dans un comité militaire. Les chefs se concertaient tantôt chez Babeuf, rue de la Grande-Truanderie, tantôt chez Ricord, rue Saint-Florentin; les assemblées plus nombreuses se tenaient rue Papillon. Le café des Bains-Chinois, que les initiés nommaient le *temple de la Raison*, était un de leurs rendez-vous particuliers; ils y préludaient au complot par l'orgie. Les conjurés avaient fait des recrues dans la légion de police; ils voulaient entraîner le camp de Grenelle. Grisel, officier de l'École militaire, sur lequel ils jetèrent les yeux, révéla tout le complot au Directoire. Le 9 mai 1796, on arrêta Babeuf et la plupart de ses complices. Barras, soit pour mieux perdre les Jacobins, soit pour se mettre en mesure de profiter au besoin de leur victoire, semblait s'associer mystérieusement à leurs desseins. L'échec de Babeuf ne les intimidait point. Quatre mois après, ils se présentèrent, au nombre de sept à huit cents, au camp de Grenelle, dont on leur faisait espérer bon accueil. Ils avaient choisi les heures de la nuit pour fraterniser avec la troupe; plusieurs d'entre eux furent sabrés ou percés de coups de baïonnette, d'autres arrêtés, d'autres noyés dans la Seine en fuyant à travers les ténèbres. Ce fut la *conspiration du camp de Grenelle*. Une commission militaire siégant au Temple jugea les cinquante ou soixante détenus accusés de complicité. Les uns furent fusillés, les autres déportés, d'autres rendus à la liberté. La ville de Lyon salua par une illumination la nouvelle que Bertrand, son ancien maire, et le cruel Javogues avaient subi la mort.

Quant à Babeuf et à ses quarante-cinq coaccusés, le gouvernement ne pressa pas leur jugement. Traduits devant une haute cour nationale, instituée à Vendôme pour punir les crimes politiques, ils ne comparurent qu'au bout d'un an. Drouet, un des

détenus, appartenait au conseil des Cinq-Cents; on favorisa son évasion. Les coupables embarrassaient le Directoire; il se prêta de son mieux aux lenteurs de la procédure, et négligea longtemps d'envoyer l'argent nécessaire à la construction de la salle des débats. La prison n'avait point amorti l'exaltation ni l'audace des accusés : « Qu'on nous ramène aux carrières ! » s'écriaient-ils parfois en des accès de rage; « qu'on nous égorge ! Vive « la démocratie ! » Ils espéraient produire quelque effet sur le peuple de Vendôme. Un de leurs camarades, appelé Pillé, avait fait des aveux; les prisonniers lui ordonnèrent de se pendre lui-même s'il ne voulait pas être pendu, et lui indiquèrent le lieu, le jour et le moyen; le pauvre diable n'échappa qu'à grand'peine à cet ordre. Les compagnons de Babeuf célébrèrent par une orgie l'anniversaire du 21 janvier; ils illuminèrent leurs fenêtres; Babeuf plaça à sa croisée douze chandelles : c'était la plus riche illumination de la fête régicide.

Les hauts jurés mettaient peu d'empressement à se rendre à leur poste; ils redoutaient les vengeances de l'anarchie. Les coupables auraient bien voulu les récuser tous pour atteindre le mois de germinal et en appeler aux assemblées primaires : « Alors, » disaient-ils, « les hauts jurés seront renouvelés de droit, et nous « aurons six mois de carrière pour conspirer, égorger et domi-« ner. » La prolongation de l'affaire était la grande préoccupation des accusés; ils multipliaient tous les incidents qui pouvaient ralentir la marche du procès. Babeuf demandait qu'on fît venir d'Alger, de Constantinople et des îles d'Amérique des témoins utiles à sa cause. Parmi les milliers de pièces du procès, l'une avait pour titre : *Tuer les cinq*. Le paraphe de Babeuf couvrait adroitement ces trois mots. Les séances des débats devant la haute cour de Vendôme offrirent des tableaux mêlés d'énergie, de cynisme et d'extravagance. Babeuf, qui d'abord s'était proposé de ne pas répondre, finit par parler très-longuement : il n'y avait que de la folie niaise dans sa tête. Un accusé nommé Fossard,

de Cherbourg, courte masse difforme, craignait devant le tribunal la *fantaisie des aristocrates de prendre la peinture de sa figure pour la vendre en image sur le boulevard aux chouans et aux satellites des despotes coalisés.* La haute cour acquitta Antonelle, de l'Assemblée législative, les ex-conventionnels Vadier, Ricord, Laignelot et quelques autres; elle en condamna sept à la déportation, et envoya à la mort Babeuf et Darthé, qui essayèrent d'échapper à l'échafaud par le poignard. Ils furent exécutés le 25 mai 1797. Le conventionnel Amar, qui poussait alors la violence jusqu'à l'imbécillité, fut renvoyé devant le tribunal de la Seine, ce qui n'empêcha point l'ancien député de l'Isère de vivre tranquillement à Paris.

Sur la liste des condamnés à la déportation, nous voyons le seul homme sérieux et fort de la conspiration de Babeuf; cet homme était le Toscan Buonarotti. Il fit entendre au tribunal de Vendôme des paroles graves, réfléchies, éloquentes; la dignité des intelligences convaincues ne l'abandonna point. Il se déroba par la fuite à l'arrêt d'exil, et abrita sa vie dans les montagnes helvétiques. Buonarotti fut l'instituteur politique des radicaux de la Suisse; les sociétés secrètes s'y sont multipliées par son inspiration. Son ouvrage intitulé *la Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf,* publié à Bruxelles en 1823, est le manuel le plus hardi du radicalisme. Il dit du fameux et sanglant Comité de salut public, que *l'humanité faillit lui devoir une rédemption complète.* Buonarotti est mort le 10 octobre 1837, le même jour que Fourier, le fondateur de l'école sociétaire.

Les anarchistes sous le Directoire ne formaient plus qu'une secte composée d'utopistes, de fous et de bandits. La masse de la nation française aspirait au rétablissement de la monarchie. Le parti de Louis XVIII conspirait; mais c'était en plein soleil et avec l'opinion publique. Il s'appuyait sur la portion la plus saine du pays, et travaillait par la voie des élections au triomphe de son principe : il voulait renverser, mais avec la France pour com-

33

plice. Le complot royaliste (septembre 1797) de la Ville-Heurnois, Brottier, Poli, dupes du chef d'escadron Malo, ancien moine, ne fut que l'acte insensé de gens crédules et maladroits. Cette tentative, où nous rencontrons un homme indigne, Duverne de Presle, ne nous laisse voir que des conspirateurs bien candides, et le caractère militaire descendu à de basses manœuvres.

En l'absence du christianisme proscrit, la Révolution avait donné nos églises à la déesse Raison, et Robespierre s'était déclaré le champion de l'Être suprême. Le Directoire eut ses entreprises de religion, mais des entreprises inoffensives. En 1795, un homme qui vivait dans la retraite fut pris du désir de voir s'établir un culte parfaitement conforme à la religion naturelle ; il publia un petit livre pour soumettre aux familles un plan religieux ; ce livre portait le titre de *Manuel des théoanthropophiles* (ceux qui aiment Dieu et les hommes). L'auteur comptait se borner à ce plan, et laisser à d'autres la gloire de la prédication ; l'enthousiasme de quelques lecteurs trompa ses vues modestes ; on le pressa de former une première association ; il ne put se dérober à ces vœux, qui peut-être chatouillaient secrètement son orgueil. Une maison lui fut libéralement offerte. On établit un comité de direction du culte de la religion naturelle. Le mot *théoanthropophile* semblait peu fait pour devenir populaire; on le changea en *théophilanthrope*. Le comité adopta le *manuel*, décida que les exercices publics du culte auraient lieu chaque jour de repos, que toute lecture serait préalablement soumise à un conseil de pères de famille, que la société des théophilanthropes éviterait ce qui pourrait les faire ressembler à une secte, que ses exercices religieux excluraient tout sacerdoce, et que ses dogmes et ses principes ne dépasseraient pas la croyance universelle des nations; les théophilanthropes se réunirent pour la première fois en assemblée au mois de janvier 1797. Deux ou trois maisons particulières ne suffisant plus à la foule, le culte de la religion naturelle prit possession d'abord de deux églises,

puis de la plupart des églises de Paris. A mesure que le cercle religieux s'agrandissait, de nouveaux comités ou conseils s'établirent. La théophilanthropie se répandit dans beaucoup de communes de France; on ne prenait pas la peine de correspondre avec le comité central; la simplicité des exercices les mettait à la portée du premier venu.

Rien de nouveau dans cette doctrine; c'était le christianisme moins les mystères et les sacrements, les traditions et les cérémonies chrétiennes. L'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, l'amour du prochain, voilà toute la théophilanthropie. Les exercices consistaient uniquement en lectures, discours et chants religieux; un chef de famille présidait toujours à la fête. Point d'ornements à l'autel des théophilanthropes; ils se contentaient d'y déposer des fleurs ou des fruits, selon les saisons. Des offrandes volontaires payaient les modiques frais du culte. Les nouveau-nés étaient apportés dans l'assemblée religieuse; le père ou un proche parent déclarait les noms de l'enfant inscrit dans l'acte civil et le tenait élevé vers le ciel; il n'y avait pas de baptême. Le père promettait d'enseigner à son enfant les devoirs envers Dieu, envers le prochain et la patrie. S'il se présentait un parrain et une marraine, ils promettaient devant Dieu et devant les hommes de tenir lieu, au besoin, de père et de mère à l'enfant. Puis le chef de famille faisait un discours sur les obligations des parents. Les mariages avaient leurs fêtes; les deux époux, après toutes les formalités civiles, se rendaient au temple et se plaçaient près de l'autel, entrelacés de rubans ou de fleurs: les anciens des deux familles tenaient les deux bouts de la guirlande ou du ruban. Interrogés par le chef de famille, l'époux et l'épouse répondaient qu'ils étaient unis. Un discours sur les devoirs du mariage suivait la présentation de l'anneau et de la médaille d'union. La théophilanthropie s'occupait aussi des morts, non point pour leur donner des prières, mais pour honorer leur souvenir. On plaçait dans le temple un tableau avec ces mots : « La mort est le

« passage à l'immortalité. » Une urne ombragée de feuillage était posée devant l'autel. Le chef de famille disait du trépassé : « Conservons le souvenir de ses vertus, et oublions ses fautes. « Que cet événement, ajoutait-il, soit pour nous un avis d'être « toujours prêts à paraître devant Dieu, le juge suprême de nos « actions. » On ne se permettait l'éloge funèbre qu'à l'égard d'un personnage important. Les exercices des théophilanthropes attiraient la multitude par la beauté de leurs chants ; il y avait des hymnes pour la présentation des enfants, les mariages et la commémoration des décès, des hymnes pour le printemps, l'été, l'automne et l'hiver ; le retour de chaque saison se célébrait ; de plus, les théophilanthropes se réunissaient solennellement pour toutes les fêtes nationales : les fêtes de la *Fondation de la République*, de la *Souveraineté du peuple*, des *Époux*, de la *Renaissance*, de l'*Agriculture*, de la *Liberté*, des *Vieillards*. Il est un hymne à l'Être suprême qu'on chantait dans les saisons d'automne et d'hiver, et qui ravissait toujours les assistants par sa poésie et sa musique ; il commence par ce vers :

Père de l'univers, suprême intelligence, etc.

Cet hymne n'est pas de Marie-Joseph Chénier, comme on l'a dit, mais de Théodore Desorgues, poëte républicain, né à Aix en Provence, et mort en 1808 à l'hospice de Charenton, où l'avait conduit une chanson sur Napoléon. L'hymne à l'Être suprême fut mis en musique par Gossec.

Voilà en peu de pages l'histoire des théophilanthropes, dont on a toujours inexactement parlé. La Revellière-Lépaux les favorisa, assista souvent à leurs exercices, mais ne se mêla point à la fondation du culte. Le fondateur de la théophilanthropie est J.-B. Chemin, honnête père de famille, qui ne chercha d'abord ni le bruit ni les innovations. Il composa le *Manuel des adorateurs de Dieu et amis des hommes*, et publia successivement, à l'usage

des théophilanthropes, l'*Instruction élémentaire sur la morale religieuse par demandes et par réponses*, le *Rituel*, la *Morale des sages de tous les pays et de tous les siècles.* Nous avons sous les yeux la collection de ces divers écrits, sous le titre de *Code de religion et de morale naturelles.* Chemin fournissait ainsi les discours qu'on devait prononcer selon les saisons et dans les diverses solennités de la vie humaine, et les lectures prescrites pour chaque assemblée religieuse. Ces lectures étaient un choix de maximes de morale tirées de la Bible, du Coran et du Véda, de Zoroastre et de Confucius, des sages de la Chine et de la Grèce, de Cicéron, Sénèque, Épictète, Marc-Aurèle, Saadi, Labruyère, Fénelon, Voltaire et Rousseau. L'Évangile n'avait pas été oublié; Jésus-Christ nous apparaît dans cette compilation entre Plutarque et Sénèque. On n'a pas le courage d'en vouloir au bonhomme fondateur de la théophilanthropie, parce que ses intentions et ses enseignements ne respirent que l'amour du bien; nous voyons même dans ces assemblées religieuses une sorte de transition entre les fêtes insensées de la Révolution et le retour des croyances chrétiennes. Le peuple, pendant si longtemps nourri d'horribles doctrines, refaisait connaissance avec les dogmes de Dieu et de l'immortalité de l'âme, avec les idées de charité et de dévouement, et à son insu se préparait aux belles et complètes doctrines de la religion révélée. Toutefois l'organisation du culte des théophilanthropes ne présentait rien de très-grave ni de très-imposant; nous doutons qu'il eût eu le moindre succès sans le vif attrait de la musique. L'âme du peuple s'ouvre toujours à l'harmonie; ses plus grossiers instincts s'effacent au bruit du chant; l'inspiration musicale le saisit et l'enlève, et quand cette inspiration est religieuse, l'impression en devient profonde et fait germer le goût des bonnes choses. Les gouvernements pourraient tirer un grand parti de la musique pour combattre les mauvais penchants des multitudes, adoucir la rudesse de leurs mœurs et leur donner des sentiments plus purs, plus élevés. Le culte des théophilanthropes n'était qu'un

spectacle; le public finit par s'en lasser. Lorsqu'un arrêté consulaire du 22 vendémiaire an X interdit aux théophilanthropes de s'assembler dans les édifices nationaux, il y avait longtemps que les flèches du ridicule les avaient blessés à mort. Aujourd'hui les institutions religieuses de J.-B. Chemin ne sont plus qu'une curiosité à l'usage des bibliophiles, et l'Église catholique, dont le bonhomme croyait à jamais prendre la place, remplit l'univers de ses bienfaits et de sa gloire.



CHAPITRE XXV

Campagnes de Bonaparte en Italie. — L'armée d'Italie. — Victoires contre l'armée austro-sarde. — Armistice avec le Piémont. — Les Français à Milan. — Conditions faites au duc de Modène. — Insurrection. — Le Directoire veut partager le commandement de l'armée d'Italie; mais il cède à Bonaparte. — Les Français à Vérone. — Habileté diplomatique du général en chef. — La cour de Naples. — Pie VI. — Armistice avec Rome. — La Toscane. — Gênes et Venise. — Une nouvelle armée autrichienne. — Les batailles de Lonato et de Castiglione, de Roveredo et de Bassano. — Les échecs de Jourdan en Allemagne, et la belle retraite de Moreau.

1796



La France du Directoire est pauvre, pitoyable, immonde à l'intérieur; allons au dehors pour y rafraîchir nos âmes sous le vent de la gloire. Les campagnes du jeune Bonaparte en Italie sollicitent d'abord notre attention.

Bonaparte était presque un enfant quand Paoli lui disait: « Tu es un homme de « Plutarque, un homme des temps antiques. *Tu sei un « uomo di Plutarco, un uomo dei tempi antichi.* » Paoli avait deviné l'aiglon. Jusqu'au commencement de 1796, Bonaparte ne se présente à l'histoire que comme un Jacobin doué d'une précoce supériorité militaire. Il a reçu pour femme des mains de Barras la veuve du général Beauharnais; il a obtenu les

bonnes grâces de Barras et de Carnot, et leur fait accepter un plan pour la conquête de l'Italie. On reproche à Schérer d'avoir mal profité de la victoire de Loano; on lui ôte son commandement pour le donner à Bonaparte. Jourdan reste à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse. Moreau est commandant en chef des armées de Rhin-et-Moselle; les trois armées de Cherbourg, des côtes de Brest et de l'Ouest sont réunies sous les ordres de Hoche, qui s'applique avec intelligence à désarmer, à pacifier la Bretagne et la Vendée.

Le jeune général en chef de l'armée d'Italie, petit, maigre et pâle, sentit s'allumer en son âme un feu sublime, et ses yeux vifs et profonds lancèrent plus d'éclairs lorsqu'il vit enfin s'ouvrir devant lui la carrière des grandes choses. Le 26 mars 1796, il arrivait à Nice, emportant pour tout trésor 2,000 louis et un million en traites de valeur incertaine; mais il avait avec lui ce que se réservait le fils de Philippe : l'espérance. L'armée qui allait obéir à Bonaparte, composée de trente mille hommes appartenant en grande partie au Midi, s'était aguerrie dans les Alpes et les Pyrénées; rien n'égalait l'énergie formidable de ces soldats, leur indomptable bravoure; quelque chose de sauvage se mêlait à leur caractère. Le *Chant du départ*, ce clairon de la guerre républicaine, prenait dans leur bouche une plus terrible beauté[1]. En les voyant on disait qu'on pouvait avec eux tout entreprendre. Ils avaient des chefs dignes de marcher à leur tête : Masséna, fils d'un marchand de vin de Nice, remarqué en 1792 par les généraux Anselme et Biron, vainqueur en 1794 à Pontè-di-Novo et à Saorgio, et qui décida en 1795 le beau triomphe de Loano; Augereau, fils d'un pauvre ouvrier maçon de la rue Mouffetard, qui s'était signalé dans la Vendée, les Pyrénées et les Alpes; le Corse Cervoni, élevé à Pise dans l'étude des lettres, fait chef de brigade

[1] Le *Chant du départ* avait été composé par Marie-Joseph Chénier et mis en musique par Méhul.

au siége de Toulon, puis général de brigade, républicain probe et bienveillant, poëte de talent et officier courageux; Sérurier, dont les services dataient de l'ancien régime, et qui, général de division dans l'armée des Alpes, avait fait estimer son épée sous Kellermann et Schérer. Bonaparte emmenait Murat, Lannes et Berthier. Une division de l'armée d'Italie était formée de réfugiés polonais, italiens et suisses; Laharpe la commandait. Bonaparte, avec son armée de trente mille hommes, devait tenir tête à vingt-deux mille Piémontais commandés par un très-bon officier, le baron de Colli, beau-frère du poëte Alfieri, et à environ trente mille Autrichiens commandés par le très-capable baron de Beaulieu. Pour triompher de ces forces, il fallait les diviser; c'était le plan du Directoire; il n'y avait rien de mieux à faire. Bonaparte exécuta le plan, d'autant moins difficile que les Piémontais et les Autrichiens ne s'entendaient pas.

La bataille de Montenotte, premier pas de Bonaparte dans la route des triomphes, mit en déroute les Autrichiens; l'héroïque résistance de Rampon à Montelegino assura le succès des opérations du général en chef. L'intrépidité de Masséna contribua beaucoup à cette victoire. Beaulieu, préoccupé de couvrir Gênes, donna trop d'étendue à sa ligne. Les gorges de Millesimo furent témoins de la défaite des Piémontais. Augereau émerveillait l'armée par l'élan de sa bravoure. Le général piémontais Provera, avec quinze cents hommes, fit une glorieuse défense dans les vieux murs de Cossaria. Les combats de Dego, où Lannes se révéla noblement, achevèrent d'épouvanter l'ennemi. Beaulieu ne s'occupa plus que de couvrir le chemin de Milan; Colli se replia vers Mondovi. Bonaparte avait parlé à son armée des richesses du pays qu'on allait conquérir; cette armée, qui longtemps vécut au jour le jour, se réjouissait à l'avance de l'opulente contrée promise à ses exploits; il y eut des cris de joie lorsqu'elle aperçut du haut de Monte-Zemoto les plaines de l'Italie. Une nouvelle victoire, celle de Mondovi, décidée par Sérurier, mit le roi de Sardaigne à la discrétion de la France.

Le 28 avril 1796, un armistice fut signé à Cherasco. Bonaparte écrivait au Directoire le 29 avril : « C'est un roi qui se met absolument à ma discrétion en me donnant trois de ses plus fortes « places (Ceva, Coni, Alexandrie ou Tortone) et la moitié la plus « riche de ses États. Si vous n'acceptez pas la paix, si votre « projet est de détrôner le roi de Sardaigne, il faut que vous « l'amusiez quelques semaines et que vous me préveniez tout de « suite : je m'empare de Tortone, et je marche sur Turin. » Bonaparte estimait les soldats piémontais; il jugeait utile de séparer le roi de Sardaigne de l'Autriche, et d'en faire l'allié de la France. Les journées de Millesimo et de Mondovi furent cruelles au cœur du roi Victor-Amédée. En un moment l'illustre maison de Savoie avait été ébranlée par des coups aussi prompts que la foudre.

Murat et Junot reçurent du général en chef la mission d'annoncer au Directoire la nouvelle de ces rapides triomphes, et de lui porter vingt-un drapeaux. Bonaparte, dans une proclamation à ses soldats, se faisait l'historien de leurs marches brillantes; ils avaient remporté en quinze jours six victoires, pris vingt-un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canon et plusieurs places fortes, fait quinze cents prisonniers, blessé ou tué plus de dix mille hommes; Bonaparte comparait leurs services à ceux des armées de la Hollande et du Rhin. Il les félicitait des batailles gagnées sans canon, des rivières passées sans ponts, des marches forcées sans souliers, des bivouacs sans eau-de-vie et souvent sans pain. Deux armées fuyaient devant eux. « Soldats, leur disait-il en finissant, vous « n'avez rien fait, puisqu'il vous reste à faire. » Des pillages horribles avaient souillé nos drapeaux; Bonaparte prescrivait la répression de ces pillages comme une condition de la conquête de l'Italie. Il disait aux nations italiennes que l'armée française venait rompre leurs chaînes; il promettait de respecter les propriétés et la religion, et s'annonçait comme un ennemi généreux. Ces promesses ne seront point tenues. Les bulletins des vainqueurs de Monte-

notte, de Millesimo, de Dego et de Mondovi excitèrent l'enthousiasme à Paris; le gouvernement directorial n'était pas fâché de couvrir ses misères d'un peu de gloire; le jeune général eut tort d'enfler les bulletins : la vérité était assez belle pour frapper les esprits. Bonaparte se montre sceptique et jacobin dans ses campagnes d'Italie, à la façon de son compatriote le régicide Salicetti, commissaire du gouvernement; à mesure qu'il creusera plus profondément les choses humaines, et quand il s'occupera d'organisation sociale, il deviendra l'homme de l'autorité et de la religion.

Beaulieu, protégeant la Lombardie, attendait Bonaparte à Valence pour lui disputer le passage du Pô; les troupes françaises franchirent le fleuve à Plaisance. Des méprises de nuit firent tomber le général Laharpe sous les balles de ses propres soldats. Les Français battent près de Sombio le détachement autrichien chargé de les arrêter. La victoire de Lodi (10 mai 1796) leur donne la Lombardie. La rivière de l'Adda n'avait qu'un passage, le pont de Lodi, défendu par une effrayante artillerie. Avec quelle furie héroïque nos grenadiers s'élancent vers ce pont, sur les pas de Masséna, Berthier, Lannes, Cervoni, Dallemagne, au milieu du tonnerre de la mitraille! Ce magnifique mépris de la mort frappe de stupeur l'ennemi; il ne sait plus s'il n'a affaire qu'à des hommes. L'entrée de Bonaparte à Milan fut celle d'un triomphateur; de joyeuses acclamations retentirent sur son passage; les signes de la puissance autrichienne avaient fait place aux images de la république. La déesse Raison eut ses fêtes, et les mystères chrétiens furent profanés sur le théâtre. Ces outrages à la religion, que Bonaparte n'aurait pas dû souffrir, blessèrent le cœur du peuple de Milan. La contribution de vingt millions, et surtout le pillage des églises, changèrent en secrets désirs de vengeance les premiers élans des Milanais autour de notre armée victorieuse. Les *libérateurs* du pays le pressuraient plus que n'avaient jamais fait les *tyrans* de l'Autriche. Bonaparte s'était établi dans le palais de

l'archiduc; il organisa une administration nouvelle et des gardes nationaux. Il mit une portion de l'autorité dans les mains des hommes favorables à notre révolution.

Tous les motifs paraissaient bons pour remplir la caisse de l'armée. Bonaparte reprocha au duc de Parme de n'avoir pas imité son parent le roi d'Espagne dans sa conversion pacifique à notre gouvernement, et lui fit payer cher un armistice : deux millions, du blé, de l'avoine, seize cents chevaux, faculté de traverser le duché de Parme, installation d'hôpitaux aux frais du duc, vingt tableaux au choix destinés à Paris. Le général en chef, envoyant au Directoire un *saint Jérôme* du Corrège, lui écrivit dans un langage peu digne d'un si grave esprit : « Je suis « fâché que ce saint prenne si mal son temps pour voyager; mais « j'espère que vous lui accorderez les honneurs du Muséum. » Le duc de Modène, prince de la maison d'Est, dont la fille unique était mariée à l'archiduc de Milan, passait pour avare et subit de rudes conditions : dix millions, des vivres, des chevaux, des tableaux. Ils étaient devenus riches, ces affamés des Alpes; ces soldats longtemps dénués de tout menaient bonne vie dans la grasse Lombardie. Les sujets d'affliction ne manquaient pas aux vaincus; mais ce peuple, qui aime les arts comme il aime la religion, voyait surtout avec douleur partir tant de chefs-d'œuvre admirés, adorés. En Italie, pays d'intelligence, de sentiment et de poésie, tout homme est artiste par l'instinct et le jugement; à côté de ces Italiens si richement doués, nos soldats n'étaient que des barbares; une *Cène* de Paul Véronèse servit de cible dans une caserne; les Français de 1796 en Lombardie rappelaient les Latins de 1204 à Byzance. Lorsque nos commissaires enlevèrent à Parme et à Modène les pages de Rubens, de Raphaël, du Corrège, du Calabrais, de l'Espagnolet, du Titien, du Guerchin, il y eut des larmes, comme il y en a eu dans notre siècle à Athènes à la vue des spoliations du Parthénon.

Ce n'était pas la première fois que nous mettions le pied en

Italie; sans remonter à Charlemagne, qui ajouta l'Italie à son empire, nous avions promené nos drapeaux au delà des monts avec Louis XI, Charles VIII, François Ier, et enfin sous Louis XIV et sous Louis XV; l'Italie nous détestait comme elle déteste l'étranger, mais elle ne nous trouva jamais aussi barbares qu'en 1796. Les spoliations et les insultes aux croyances soulevèrent une portion du pays; la révolte agitait Pavie et beaucoup de villages voisins; Bonaparte se précipita vers les lieux insurgés; dans l'espoir d'une soumission plus facile, il se fit accompagner de l'archevêque de Milan, livré naguère aux injures du théâtre. L'énergique obstination des révoltés irrite le général en chef; Binasco est brûlé, et Pavie, dont on enfonce les portes, voit tomber sur elle d'horribles malheurs. On l'abandonne à la brutale cupidité du soldat; on fusille les gens du pays qui se sont le plus vivement mêlés à l'insurrection.

Le roi Victor-Amédée fit sa paix avec la république le 15 mai. Il y avait plus de peur que d'héroïsme dans cette soumission; plusieurs forteresses restaient encore au roi de Sardaigne; il pouvait et devait résister, ne fût-ce que pour prolonger une lutte dont les chances ne reposaient que sur des hasards. La paix du côté des Alpes accroissait les forces de Bonaparte, assurait ses derrières, et plaçait Victor-Amédée sous la dépendance de la république française. L'Autriche se voyait traitée par le Piémont comme elle l'avait été par la Prusse; tout le poids de la coalition portait sur son opiniâtreté courageuse.

Le Directoire vivait des dépouilles de l'Italie; il recevait des millions, et tout lui semblait beau. Pourtant cette subite puissance du jeune Bonaparte l'inquiéta; il songea à la diminuer. Carnot annonça au jeune vainqueur que Kellermann commanderait l'armée du Milanais, et que lui, Bonaparte, marcherait avec le reste des troupes contre Rome et Naples. Le général en chef offrit sa démission et la motiva. Plus tard, quand du fond de son exil Napoléon repassait les souvenirs de sa grande vie, il disait

que cette lettre de Carnot lui donna une mauvaise idée de la capacité du Directoire ; le gouvernement ne comprenait ni les difficultés de l'armée française, ni les ressources de l'Autriche et ses efforts pour se maintenir aux bords de l'Adige et de l'Adda. Le morcellement de notre armée la ruinait, et nous faisait perdre l'Italie. Bonaparte se sentit en ce moment supérieur au gouvernement en matière de guerre, et entrevit sa haute destinée. Il reçut la lettre du Directoire à Lodi, dans une chambre, à la chute du jour. Ce grand homme voulut revoir, depuis, la chambre où son beau destin lui était apparu; il ne put la retrouver : il se souvenait d'une cheminée à l'angle de cette pièce. Bonaparte aimait à laisser aller ses pensées à l'heure où le jour n'est plus, où la nuit n'est pas encore; et, ce jour-là, le sentiment de sa force et de son avenir se révéla dans ses rêveries du soir.

Il connaissait trop l'impéritie du Directoire pour espérer que ses bonnes raisons toutes seules fissent reculer les cinq petits rois; il mit son aide de camp Murat en mesure de le servir à Paris ; la somme d'un million appuya sa cause auprès de Barras, et les instances de Joséphine triomphèrent de Carnot. On écrivit au général en chef qu'on n'acceptait pas sa démission, qu'il resterait le maître en Italie, et que Kellermann ne quitterait point Chambéry. Carnot disait à Bonaparte que le Directoire s'était décidé par la confiance qu'il avait dans ses talents et *son zèle républicain*.

Le général en chef n'avait pas suspendu ses opérations militaires en attendant la réponse du gouvernement. Il voulait détruire Beaulieu, prendre Mantoue, dicter des lois à Venise. L'ancienne reine de l'Adriatique, malgré sa population immense, ses troupes, ses régiments d'Esclavons, n'était plus une force redoutable ; le génie et la vigueur lui manquaient. Bercée au souvenir de ses temps de gloire comme au bruit de ses vagues, elle vivait du passé, aimant assez la gloire pour être fière de la sienne, pas assez pour ajouter de nobles pages à son histoire. Le goût des grandes choses avait passé de son cœur. Venise était semblable

à ces vaisseaux de haut bord, qui, après avoir longtemps dominé sur les océans, rentrent enfin au port pour ne plus le quitter, demeurent attachés au rivage comme des vieillards en retraite, n'entendent plus que les pas des curieux ou des oisifs, les propos des gardiens et les chansons tristes ou joyeuses. Les jeunes membres du sénat montrèrent quelques velléités belliqueuses; la majorité crut que le salut sortirait de la neutralité. Venise avait laissé les Autrichiens occuper Peschiera, au lieu de leur résister; Bonaparte livra le combat de Borghetto pour franchir le Mincio et prendre Peschiera; il y perdit beaucoup de monde. Louis XVIII avait trouvé un asile à Vérone, qui appartenait à la république vénitienne; cette hospitalité, pardonnée par le gouvernement de Robespierre, ne le fut point par Bonaparte; il déclara au provéditeur Foscarelli que Venise, « en osant donner « asile dans ses États au comte de Lille, au prétendant à la cou- « ronne de France, s'était déclarée l'ennemie de la république « française. Je ne sais, ajoutait-il, à quoi tient que je ne brûle « de fond en comble Vérone, ville assez téméraire pour s'être « crue la capitale de l'empire français. » Masséna devait, sous quarante-huit heures, incendier et détruire Vérone, à moins que la ville ne lui ouvrît ses portes. Le 3 juin 1796, le général en chef entra dans la cité, d'où Louis XVIII était sorti. Le royal proscrit, avant de quitter Vérone, avait demandé l'épée dont son aïeul Henri IV fit présent à la république de Venise, et le *livre d'or* pour y rayer le nom de sa famille. L'ordre de quitter les terres de la république était un outrage pour le chef de la race des Bourbons; le sénat vénitien acheva de se déshonorer par une indécente réponse à la belle lettre de l'illustre exilé. La dureté du jeune vainqueur de l'Italie envers un prince malheureux est un fâcheux souvenir pour sa renommée : il appartient surtout aux hommes d'un grand destin de respecter l'adversité; la foudre frappe dans ces hauteurs où quelques élus nous apparaissent, et Bonaparte tombera un jour de ce ciel de la fortune.

Deux Vénitiens envoyés auprès du général en chef à Vérone pressentirent la grandeur future de ce jeune homme. Dans cette campagne d'Italie, Bonaparte déployait une capacité politique égale à sa capacité militaire, et peut-être oserons-nous dire que la ruse eut trop de part à sa manière de conduire les négociations et les affaires. Il y a toujours quelque chose de faible et de petit dans la ruse; la franchise est un des caractères de la force; on voudrait la voir inséparable du génie. Quoi qu'il en soit, les deux Vénitiens Battaglia et Nicolas Erizzo, frappés de la finesse des observations du général Bonaparte, de l'étendue de ses vues et de sa manière de les développer, de ses aperçus sur les intérêts de sa nation et sur les intérêts des autres peuples, pensèrent que cet homme *devait avoir un jour une grande influence sur son pays.*

Voici quelques lignes où Bonaparte se montre dans son allure de diplomate: « Si votre projet est de tirer cinq à six millions « de Venise, écrit-il au Directoire le 7 juin, je vous ai ménagé « exprès cette espèce de rupture. Vous pourriez les demander « en indemnité du combat de Borghetto, que j'ai été obligé de « livrer pour prendre Peschiera. Si vous avez des intentions « plus prononcées, je crois qu'il faudrait continuer ce sujet de « brouillerie, m'instruire de ce que vous voulez faire, et attendre « le moment favorable, que je saisirai suivant les circonstances; « car il ne faut pas avoir affaire à tout le monde à la fois. »

Bonaparte tire grand parti de chaque coup qu'il frappe avec l'épée; il exploite avec un art merveilleux la terreur produite par ses victoires. Ses proclamations, ses manifestes, ses lettres, ses conférences lui servent à troubler l'ennemi, à le convaincre de sa force, à trancher mille difficultés que les batailles seules sembleraient pouvoir résoudre. La promptitude de tous ses desseins déconcerte les États qu'il veut combattre; les propositions d'amnistie ou de paix arrivent à ses pieds de toutes parts.

Ferdinand IV, ou plutôt Caroline, sœur de Marie-Antoinette, régnait toujours à Naples; car ce fils de Charles III n'avait ni

savoir, ni esprit, ni volonté. Caroline n'aimait pas la France, même quand sa sœur en était la souveraine; dévouée aux idées et aux intérêts de l'Autriche, elle avait détesté plus vivement la France depuis ses crimes et depuis la grande lutte du cabinet de Vienne contre le gouvernement de la Révolution. Un parti démocratique s'agitait à Naples; la division navale de Latouche-Tréville, qui parut en 1792, comptait sur un soulèvement; elle n'avait obtenu que de vagues assurances de neutralité, et ses menaces avaient irrité le cœur de Caroline. La part qu'elle prit à la seconde coalition témoigna de ses rancunes. La découverte d'une vaste conspiration napolitaine en faveur de la Révolution française, et l'inutilité des efforts pour rétablir la vérité des accusations, commencèrent les tristesses politiques de la reine; l'esprit délié et l'activité intrigante de son favori Acton, premier ministre de Naples, renvoyé mais non sacrifié en 1795, ne purent protéger Caroline contre l'invasion française, qui s'avançait comme la tempête. Le prince Belmonte-Pignatelli accourut à Milan, et conclut, le 5 juin, un armistice avec Bonaparte. Le général en chef écrivait au Directoire au sujet de cet armistice : « Nous « ôtons deux mille quatre cents hommes de cavalerie à l'armée « autrichienne; nous ôtons aux Anglais cinq vaisseaux de guerre « et plusieurs frégates; nous continuons à mettre les coalitions « en déroute. Moyennant cet armistice avec Naples, nous sommes « à même de dicter à Rome toutes les conditions qu'il nous « plaira; par la conversation que j'ai eue ce matin avec M. d'A-« zara, ministre d'Espagne, envoyé par le pape, il a paru qu'il « avait ordre de nous offrir des contributions. Voulez-vous « que j'accepte, pour accorder un armistice au pape, vingt-« cinq millions de contributions en argent et cinq millions en « denrées? »

Quel était donc ce pape dont le Directoire avait demandé la ruine dès le commencement de la campagne? Pie VI, le vieillard vénéré qui depuis vingt-un ans gouvernait glorieusement l'Église.

Le cardinal de Bernis, notre ambassadeur à Rome, avait dit de Pie VI en 1775: « Il a le cœur tout français. » De belles créations ou réparations, le dessèchement des Marais-Pontins, le dégagement de la voie Appienne, des établissements de charité, d'utiles réformes dans l'administration avaient mérité à Pie VI l'affection reconnaissante de ses États; sa piété d'ange, son zèle religieux, son caractère doux et conciliant, son vaste savoir le recommandaient au respect de l'univers; la beauté de ses traits, sa haute taille, la suave majesté de son maintien ravissaient les multitudes; plus d'une fois on entendit la foule s'écrier : *Quanto è bello! quanto è bello!* (qu'il est beau! qu'il est beau!) ou bien encore : *Tanto è bello quanto è santo* (il est aussi beau que saint). Le successeur de Clément XIV gouverna la barque de Pierre dans les temps les plus difficiles de l'histoire; la passion des nouveautés, l'ardent amour de l'inconnu emportaient la société européenne; d'indispensables et profondes réformes politiques se présentaient avec le cortége de l'extravagance et de la corruption, et les rois étaient plus coupables que les peuples. Toute pensée, tout effort minait cette puissance ecclésiastique qui avait pour chef un pontife ami du bien, ferme ennemi des abus. La Révolution française devint tout à coup la grande douleur de Pie VI; la spoliation de l'Église de France, la constitution civile du clergé, la suppression des ordres monastiques, le divorce, le mariage des prêtres, les persécutions contre le sacerdoce catholique partagé entre l'exil, les prisons et les échafauds, furent pour ce doux pontife un immense sujet de deuil. La Révolution lui présenta le calice de Gethsémani; il y boira jusqu'à la mort. La peur n'enchaîna point la parole de Pie VI; il avertit, protesta, condamna au nom des lois religieuses dont la Providence lui avait confié le dépôt. Son bref doctrinal restera dans l'histoire de l'Église. L'assassinat de Bassville, dont la république française voulut rendre le pape responsable, ne fut qu'une vengeance de Transtévérins excités par d'imprudentes manifestations. Le saint-

siége, sous le coup des menaces de la France, mettait son espoir dans les forces autrichiennes et napolitaines; qui pouvait lui en faire un crime? Devait-il se jeter dans les bras du gouvernement qui s'annonçait comme le destructeur de l'Église catholique? Pie VI, voyant d'un côté les Autrichiens battus par Bonaparte, de l'autre l'armistice conclu avec la cour de Naples, désira signer un armistice à son tour. Le ministre d'Azara défendit mal les intérêts de Rome. Bologne, la cité révolutionnaire qu'Augereau avait occupée sans peine, Ferrare, Ancône, furent à nous; le pape eut à payer vingt millions, et à livrer cent tableaux ou statues au choix des commissaires du gouvernement. Une partie de l'artillerie de Bologne et de Ferrare servit à renforcer le blocus de Mantoue commandé par Sérurier. Cinquante chefs-d'œuvre d'art que les Bolonais conservaient avec orgueil prirent le chemin de Paris. Le Directoire aurait voulu n'accorder l'armistice au pape qu'à la condition de désavouer et d'annuler tous les écrits, brefs ou bulles contraires aux actes de la Révolution; Bonaparte connaissait l'inflexibilité de Pie VI sur ce point, et n'insista pas.

La Toscane, le pays le mieux gouverné et le plus heureux de l'Italie, eut à son tour la visite du vainqueur. Les Anglais dominaient à Livourne, ce riche entrepôt où se rencontrent toutes les nations. L'archiduc Ferdinand III, grand-duc de Toscane, frère de l'empereur François Ier, le premier prince qui eût reconnu la république française, s'était maintenu dans sa neutralité jusqu'au mois d'octobre 1793, où une escadre anglaise l'obligea de renvoyer le ministre de France Laflotte et d'expulser les Français; il n'avait cédé qu'à la force, et sortit, au commencement de 1795, de cette coalition où l'Angleterre l'emprisonnait. Le rétablissement de la neutralité fut négocié par le comte Carletti, le même que le Directoire chassa du territoire français pour avoir osé demander à offrir ses hommages à la fille de Louis XVI, cousine de son souverain, encore au Temple, mais dont on venait de stipuler la délivrance. La neutralité de la Toscane ne suffisait pas à Bona-

parte; il lui importait de ne pas laisser Livourne sous la main des Anglais. Il va de Bologne à Pistoie vers la fin de juin, trompe deux envoyés du grand-duc auquel il laisse croire qu'il occupera seulement Pise, arrive à Livourne et confisque pour vingt-cinq millions de marchandises autrichiennes, anglaises et russes; les Anglais avaient eu le temps de faire partir beaucoup de navires chargés. La division Murat s'établit à Livourne. Le général en chef se rendit à Florence, où l'attendait l'accueil le plus magnifique; Ferdinand III le reçut avec tous les honneurs dont on environne un vainqueur qu'on redoute. Il l'accompagna lui-même dans la galerie où les voyageurs ont coutume d'admirer tant de merveilles du génie des arts, et ne se doutait pas que Bonaparte allait marquer les chefs-d'œuvre qu'il lui plairait d'expédier à Paris. A dîner, le général en chef ouvrit une dépêche : « Eh ! » dit-il en s'adressant à l'archiduc, « c'est la reddition de la cita« delle de Milan; c'était, avec Mantoue, la seule place que votre « frère eût encore en Lombardie[1]. » L'hôte de Ferdinand aurait pu être plus délicatement inspiré.

Quelques jours après[2], Bonaparte écrivait au Directoire : « Toutes mes affaires diplomatiques en Italie, hormis Gênes et « Venise, sont terminées. Pour Venise le moment n'est pas favo« rable, il faut auparavant prendre Mantoue et bien battre « Wurmser. Quant à Gênes, le juste moment est arrivé; je vais « y commencer les opérations par les dix millions. Je pense, « d'ailleurs, comme le ministre Faypoult, qu'il faudrait chasser « du gouvernement de Gênes une vingtaine de familles et obliger « le sénat de rapporter le décret qui a frappé de bannissement « huit à dix familles attachées à la France, et qui ont empêché, « il y a trois ans, la république de Gênes de se coaliser. » Les dix millions dont il s'agit ici étaient une réparation de l'attentat

[1] *Biographie universelle*, suppl., t. LXIV, art. FERDINAND III.

[2] Le 6 juillet 1796.

commis sur la frégate la *Modeste*. Le général en chef envoya à Gênes son aide de camp Murat avec une lettre énergique. Il voulait que le sénat génois prît des mesures pour disperser les bandes qui attaquaient nos convois et nos hommes isolés. Venise armait; Bonaparte envoya un courrier à notre ministre auprès de cette république pour lui dire d'enjoindre au sénat de cesser ses armements. « Venise nous a déjà fourni trois millions pour la nourriture « de l'armée, » écrivait le général en chef au Directoire le 20 juillet; « pour en tirer davantage, je suis forcé de me fâcher contre le « provéditeur, d'exagérer les assassinats qui se commettent contre « nos troupes, de me plaindre amèrement de l'armement, et par « là je les oblige à nous fournir, pour m'apaiser, tout ce qu'on « voudra. Voilà comment il faut traiter avec ces gens-ci. Il n'y a « pas au monde de gouvernement plus traître et plus lâche. »

Une nouvelle armée commandée par Wurmser s'avançait; le général autrichien conduisait trente mille hommes enlevés au Rhin, et ses forces s'accroissaient de plusieurs bataillons de l'intérieur de l'Autriche et des débris de Beaulieu vaincu et disgracié; soixante mille soldats allaient nous disputer l'Italie; les bords de l'Adige étaient le champ de bataille. Bonaparte, avec son renfort des Alpes, pouvait opposer trente mille Français à soixante mille Autrichiens. Nos ennemis d'Italie, et ils étaient nombreux, pensaient se voir bientôt délivrés du poids de notre domination; la supériorité numérique de Wurmser les enivrait d'espérances. Ils ne savent pas encore tout ce que peut le génie militaire de Bonaparte. Nos postes surpris, Sauret repoussé de Salo, Masséna de Corona, Vérone en péril, tous ces premiers succès de la marche des Autrichiens jettent l'épouvante dans notre armée, et Bonaparte lui-même est effrayé; l'ennemi a forcé la ligne de l'Adige; tourné celle du Mincio et du lac de Garda : un désastre est prochain. Bonaparte, qui d'ordinaire ne consultait personne, prend l'avis de ses généraux dans un conseil de guerre; tous, excepté Augereau, n'imaginent d'autre moyen de salut que la retraite. Le

général en chef écoute et ne dit rien. Une combinaison libératrice a traversé son esprit. Wurmser avec quarante mille hommes, Quasdanovich avec vingt mille, s'avançaient par deux routes différentes à la pointe du lac de Garda pour tomber ensemble sur les trente mille Français; il fallait que les deux corps ne pussent se réunir, et qu'en se concentrant à la pointe du lac les forces françaises triomphassent successivement de l'un et de l'autre. Mantoue ne tenait presque plus; n'importe, Sérurier, qui bloque la place, reçoit l'ordre d'accourir : la possession de l'Italie va se décider ici. Augereau quitte Legnago, et vient prêter sa force pour des coups décisifs. Que d'activité et de génie déployés par Bonaparte dans ces premiers jours du mois d'août 1796! Augereau, en gagnant la bataille de Lonato, changea la face des événements. La terrible bataille de Castiglione, le 5 août, nous rendit l'Italie et força Wurmser à se réfugier dans le Tyrol. L'effroi gagne Rome et Naples; les populations italiennes s'étonnent et admirent. Bonaparte ne pouvait pas laisser Wurmser dans le Tyrol avec quarante mille hommes; son irrésistible promptitude déconcerte l'ennemi; que de succès dans ces difficiles et périlleux passages au sein des montagnes! quelles journées que celles de Roveredo et de Bassano! Wurmser ne sait plus à quel plan s'arrêter; Bonaparte le confond, il s'attache à ses pas avec une indomptable audace; poursuivi dans les gorges de la Brenta, traqué, vaincu, Wurmser gagne la plaine et court s'enfermer dans Mantoue : il lui restait à peine quinze mille hommes!

Pendant que les forces autrichiennes se fondaient devant le génie de Bonaparte et l'intrépidité des Français, que faisaient nos armées en Allemagne?

Moreau, commandant en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, ouvrit dès les premiers jours de juin cette campagne qui l'a élevé au rang des grands capitaines. Il avait vigoureusement attaqué Wurmser dans son camp retranché de Manheim, passé le Rhin entre Strasbourg et Kehl, battu le général Latour et pénétré à

Kuppenheim, repoussé à Radstadt l'archiduc Charles, et gagné contre ce prince, le 11 août, la bataille de Neresheim, qui dura dix-sept heures. Les États germaniques tremblaient devant Moreau, et l'inquiétude agitait Vienne. De son côté, Jourdan, à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, s'était fait jour à travers l'Allemagne par des combats importants. Bonaparte écrivait le 15 août au Directoire : « Si l'armée de Sambre-et-Meuse arrive « au Danube, et que celle du Rhin puisse être en force à Inspruck, « je marcherai sur Vienne par le chemin de Trieste ; je ferai sauter « son pont et saccager la ville, d'où nous aurons le temps de re- « tirer d'immenses ressources : le premier projet peut s'exécuter « tout de suite ; pour le second, il faudrait une bonne bataille qui « éparpillât le prince Charles comme j'ai éparpillé Wurmser, et « tout de suite marcher sur Vienne. » Cette idée de s'élancer de l'Italie pour aller frapper au cœur l'empire autrichien occupait Bonaparte depuis son entrée en campagne ; ce qui n'avait été d'abord qu'un rêve audacieux pouvait devenir d'une exécution facile sans les revers de Jourdan.

La bataille de Neresheim avait forcé l'archiduc de s'éloigner, mais ne l'avait point vaincu ; il gardait sa force. La nécessité de délivrer l'Allemagne lui inspira une de ces combinaisons brillantes qui révèlent le génie. Les deux armées françaises opéraient séparément par suite d'un mauvais plan du Directoire. L'archiduc médite une attaque soudaine contre Jourdan, pour priver Moreau de son appui en Bavière. Il bat en chemin le général Bernadotte à Neumark, et se précipite de tout son poids sur l'armée de Sambre-et-Meuse. Jourdan, surpris, se replie sur le Mein, puis sur la Lahn, et ensuite sur le Rhin. Il perd le jeune général Marceau, atteint d'une balle par un chasseur tyrolien caché derrière une haie [1]. Moreau essaya d'attirer l'archiduc vers lui en passant le

[1] La ville de Chartres, patrie de Marceau, vient de placer dans son musée le sabre que portait le jeune général le jour où il fut tué à Altenkirchen, près de Coblentz.

Danube; mais le prince continua sa vive poursuite. Le 9 septembre, Moreau écrivait à Bonaparte : « J'étais prêt à tenter l'attaque des « gorges du Tyrol; le Lech et l'Iser étaient forcés, ce qui nous « donnait d'excellents débouchés sur Inspruck; mais l'armée de « Sambre-et-Meuse, près d'arriver à Ratisbonne, a été poussée « successivement jusqu'à Bamberg, on dit même jusqu'à Wurtz- « bourg, ce qui me force à changer de direction. » Deux jours après cette lettre, le commandant en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, connaissant toute l'étendue de la déroute de Jourdan, commença cette retraite tant admirée. Il fit cent lieues à travers des contrées ennemies, marquant chaque journée, chaque heure par des combats, triomphant de difficultés toujours renaissantes, remportant à Biberach une belle victoire sur le général Latour, soutenant des combats avec avantage à Buchan, Emmedingen, Schliengen, et repassant enfin le Rhin à Huningue, le 26 octobre, sous les yeux d'un ennemi nombreux, non pas avec la contenance d'un fugitif, mais avec la tranquille majesté d'un conquérant. Les généraux de la Révolution n'ont jamais témoigné grand scrupule à l'égard des pays neutres, surtout lorsqu'il s'est agi d'échapper à l'ennemi; Moreau, dans cette mémorable retraite, ajouta à sa gloire par le respect de la neutralité suisse. Les chemins de l'Helvétie eussent simplifié et facilité sa marche; il aima mieux braver les périls des défilés de la Forêt-Noire, envahis par les impériaux.

Moreau, le Fabius de la guerre, l'habile et prudent génie qui suffisait froidement à tout, sauva ainsi son armée compromise et cernée. Le beau plan de l'archiduc et les échecs de Jourdan préservèrent alors l'Allemagne et l'empire d'Autriche lui-même. Le bruit de la reculade de nos armées eut un fâcheux retentissement en Italie; la gloire de Bonaparte en fut attristée.



CHAPITRE XXVI

Les idées révolutionnaires à l'appui de nos armes en Italie. — Traité de paix avec Naples. — Mort du roi de Sardaigne. — Dispositions du Directoire à l'égard de Rome. — Efforts et angoisses de Pitt; lord Malmesbury à Paris. — L'armée d'Alvinzi et la bataille d'Arcole. — Tristesses de Bonaparte. — Nouvelles troupes autrichiennes. — Les batailles de Rivoli, de Saint-Georges et de la Favorite. — Capitulation de Mantone; Bonaparte honore le courage du vieux général Wurmser. — Les Français marchent sur Rome. — Pillage de Notre-Dame de Lorette. — Le Traité de Tolentino. — Bonaparte marche sur Vienne. — Les préliminaires de paix de Léoben. — Chute de la république de Venise.

1796—1797



UNE poignée de Français demeuraient maîtres de l'Italie; la supériorité de nos armées et l'éclat de nos victoires ne suffiraient point pour expliquer ce prodige. Il ne faut pas oublier que les révolutionnaires du pays, revêtus par nous de l'autorité, entretenaient une sorte de terreur favorable à notre domination. Il se rencontrait de nobles esprits, des cœurs généreux dans ce qu'on appelait les *patriotes* de l'Italie; mais le plus grand nombre n'était poussé que par le goût du désordre et le désir d'en profiter. Que de gens pervers parmi ceux qui dansaient autour de l'arbre de la liberté à Bologne ou à Milan, et qui applaudissaient à l'abolition de la

noblesse italienne! La république *Cispadane*, composée de la réunion des villes de Bologne et de Ferrare, de Modène et de Reggio, et la république *Transpadane*, formée des pays lombards, n'étaient pas destinées à enfoncer profondément leurs racines dans le sol politique.

Wurmser était toujours bloqué dans Mantoue; à défaut d'artillerie de siége, les Français attaquaient la place par la famine. A chaque sortie l'ennemi essuyait des pertes. Il était réduit à manger ses chevaux; les hôpitaux de Mantoue se remplissaient de malades. Les généraux Vaubois, Masséna, Augereau, Guieux, Lanusse, soutenaient des combats contre les Autrichiens sur la Piave et la Brenta; le courage de nos soldats ne se lassait pas plus que la persévérance des impériaux. L'armistice de Naples, changé en traité de paix le 10 octobre 1796, délivrait Bonaparte de toute crainte d'agression de la part de l'État le plus puissant de l'Italie. Gênes nous payait deux millions d'indemnité pour la frégate la *Modeste*, et nous prêtait deux autres millions. La cour de Turin n'agissait que sous notre bon plaisir; Victor-Amédée était mort; Charles-Emmanuel annonçait, le 16 octobre 1796, aux membres du Directoire exécutif qu'*il avait plu à Dieu d'appeler à sa gloire* son seigneur et son père; il les appelait ses *grands et chers amis.* C'est le beau-frère de Louis XVI qui donnait ce nom aux régicides du gouvernement directorial! La Corse fut arrachée aux Anglais; le conseil des Cinq-Cents répondit par des applaudissements au message du Directoire qui annonça l'expulsion du drapeau britannique. « Le commerce est libre enfin, » disait le gouvernement par l'organe de son président la Revellière-Lepaux, « et le commerce français va reprendre sa splendeur. »

Rome avait suspendu les conditions de l'armistice; il se trouvait rompu; Pie VI voulait des conditions meilleures, ou bien il était décidé à faire appel à ses États et à tous les princes catholiques pour soutenir la tiare menacée. Il savait les intentions du Directoire à son égard, et n'attendait du gouvernement français qu'ou-

trage et malheur. Le Directoire avait dit à Bonaparte que « la « religion romaine serait toujours l'ennemie irréconciliable de la « république, d'abord par son essence, en second lieu parce que « ses sectateurs et ses ministres ne lui pardonneraient jamais les « coups qu'elle avait portés à la fortune et au crédit des premiers, « aux préjugés et aux habitudes des autres. Le Directoire exécutif,» ajoutait la lettre confidentielle, « vous invite donc à faire tout ce « qui vous sera possible POUR DÉTRUIRE L'AUTORITÉ DU PAPE ET « RENDRE MÉPRISABLE ET ODIEUX LE GOUVERNEMENT DES PRÊTRES ; « agissez de manière que le pape et le sacré collége ne puissent « concevoir l'espoir de jamais siéger à Rome, et aillent chercher « un asile en quelque lieu que ce soit, ou au moins qu'il n'y ait « plus de puissance temporelle. » Les Attila du Luxembourg, dans ces grands plans de destruction, ne laissent voir que la petitesse de leur génie. Oh ! les pierres grossières qui se briseront contre le diamant ! Le cardinal Mattei, le négociateur de la cour romaine, dans ses belles lettres à Bonaparte, lui disait : « La « mort dont vous voudriez nous effrayer, Monsieur le général, « commence le bonheur de la vie éternelle des gens de bien ; elle « est aussi le terme des prospérités apparentes des méchants et le « commencement de leur supplice, si les remords déjà ne l'ont « commencé. » Bonaparte, plus éclairé et plus politique que le Directoire, parlait d'humanité et de paix dans ses dépêches adressées au cardinal, et disait à Cacault, notre ministre à Rome, qu'il s'était montré contraire au traité proposé au pape, contraire surtout à la manière de négocier, qu'il ambitionnait bien plus d'être le sauveur que le destructeur du saint-siége. Bonaparte avait pourtant cédé aux passions du gouvernement lorsqu'il écrivit : « Je « n'attends que le moment pour m'élancer sur Rome et y venger « l'honneur national. »

Pendant ce temps un ambassadeur d'Angleterre, envoyé à Paris pour traiter de la paix, éveillait la curiosité et fournissait aux conversations de tout un peuple. La Grande-Bretagne s'était

enrichie au dehors à la faveur des troubles européens; le léopard avait posé sa griffe sur les colonies françaises et hollandaises, dans l'Inde, à Ceylan, au Cap de Bonne-Espérance; le commerce anglais s'ouvrait en Russie d'immenses débouchés; mais la Révolution étendait en Europe la domination française. L'alliance espagnole renforçait notre marine; les flots de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, à leur embouchure, coulaient sous nos lois; le port d'Anvers était à nous; nous fermions à l'Angleterre les côtes de l'Océan jusqu'au Texel, et nous la menacions elle-même. Pitt, le grand ministre, qui haïssait la France d'une haine si vigoureuse, s'épuisait en efforts pour soulever tout le continent contre nous, et les événements trompaient ses espérances; la Hollande nous était soumise; la Prusse, le Piémont, Naples, manquaient au faisceau de la coalition; la Russie ne donnait que des promesses; l'Autriche supportait seule le poids de la lutte, et partout ailleurs en Europe l'or du cabinet britannique ne pouvait créer des soldats. Chaque victoire des Français apportait à Pitt des angoisses; notre gloire militaire était son affliction; le destin semblait se jouer de l'opiniâtreté de ses desseins. Que de tristes heures pour le persévérant ministre! Comment répondre à l'opposition lorsqu'on n'a que des revers? L'opposition demandait la paix; l'intérêt anglais exigeait la guerre. Pitt feignit de se rendre aux vœux de ses adversaires; ne pouvant atteindre aux réalités de la paix, il consentit à en jouer la comédie. Lord Malmesbury arriva à Paris le 23 octobre 1796. L'opinion publique en France aspirait au terme de la guerre. L'apparition du négociateur anglais fut comme un grand espoir pour le pays. Tous les regards le cherchaient, on s'attroupait sous ses fenêtres; tous ses pas dans Paris étaient des événements. Les journalistes détaillaient les traits de son visage; ils parlaient de ses yeux étincelants, de ses sourcils noirs, de son front sévère, de ses cheveux blancs qui adoucissaient l'âpreté de sa figure. Les lettres de créance de James baron de Malmesbury, écrites en latin, louaient *sa probité*, *son génie*, *sa finesse et ses*

manières conciliantes. Le Directoire n'était pas nommé dans ces lettres; il n'était question que de la république française, et d'une manière vague. Ces façons diplomatiques rappelaient une lettre du général espagnol Ricardos, qui écrivait : *A qui que ce soit qui commande l'armée française.* Lord Malmesbury parlait peu, cachait son dernier mot, et les négociations traînèrent beaucoup en longueur. A la fin, il fallut s'expliquer sur les conditions de la paix; l'envoyé anglais demanda au Directoire la restitution des Pays-Bas, et fut prié de reprendre le chemin de Londres. Malmesbury avait joué son rôle, et Pitt avait obtenu du parlement des ressources nouvelles.

Les événements d'Allemagne laissaient la petite armée d'Italie dans un périlleux isolement. L'Autriche, qui ne pouvait se résoudre à la perte de la riche péninsule, s'apprêtait à lancer encore une armée sur les bords de l'Adige. Bonaparte n'était pas en mesure de résister; il écrivait au Directoire le 14 novembre 1796 : « Toute l'armée est excédée de fatigues et sans souliers; je l'ai « conduite à Vérone, où elle vient d'arriver. Peut-être sommes- « nous à la veille de perdre l'Italie. Aucun des secours attendus « n'est arrivé... Je fais mon devoir, l'armée fait le sien; mon « âme est déchirée, mais ma conscience est en repos. Des « secours ! envoyez-moi des secours ! » Les populations italiennes frémissaient, et attendaient la moindre défaite de notre armée pour se soulever contre nous. Le feld-maréchal Alvinzi, général en chef de la nouvelle armée autrichienne, débouche du Frioul avec quarante mille soldats; quinze mille hommes des divisions Masséna et Augereau composaient toute notre force; les malades étaient sortis des hôpitaux pour combattre. Nos braves murmuraient contre le gouvernement, qui les abandonnait; il y avait de la tristesse dans les rangs de nos soldats; l'infériorité numérique donnait à leur courage tout le caractère d'une grande immolation. Si parfois un éclair d'espérance traversait leurs sérieuses pensées, c'était en songeant à ce jeune

général qu'ils pouvaient prendre pour le génie même de la victoire.

L'ennemi emporta Bassano et les deux rives de la Brenta, Trente, et puis Vicence, dont les alentours furent témoins d'une horrible lutte de deux jours. Le quartier général d'Alvinzi était à Caldiero. Le feld-maréchal s'approchait de Vérone pour opérer sa jonction avec les divisions de son armée qui se trouvaient dans le Tyrol. Bonaparte fila le long de l'Adige avec les divisions d'Augereau et de Masséna, fit jeter pendant la nuit un pont de bateaux à Ronco, et y passa l'Adige. Un régiment de Croates et quelques régiments de Hongrois occupaient le village d'Arcole, très-fort par sa position au milieu des marais et des canaux. Ce village arrêta l'avant-garde de notre armée pendant toute une journée; tous les généraux se précipitaient avec leurs colonnes sur le petit pont d'Arcole; on ne le passait point; les généraux Verdier, Bon, Verne, Lannes furent mis hors de combat; Augereau saisit un drapeau, le porte jusqu'à l'extrémité du pont, et reste là plusieurs minutes sans produire aucun effet. Il fallait pourtant franchir ce pont, ou faire un détour de plusieurs lieues, qui aurait compromis toute l'opération. Bonaparte s'y porta lui-même, et mettant pied à terre, un drapeau à la main, s'élança vers le pont au milieu des balles et de la mitraille, suivi de beaucoup de soldats électrisés par l'exemple du général. Le jeune Muiron tombe mort aux pieds de Bonaparte qu'il a couvert de son corps. Le beau mouvement du général en chef ne suffit pas pour forcer le passage. Bonaparte, précipité dans un marais, est sauvé par le dévouement de ses braves, et remonte à cheval. On renonce à attaquer le village de front. On attend que la colonne du général Guieux arrive par Alboredo et s'empare du village. Guieux ne vint qu'à la nuit, se rendit maître d'Arcole, de quatre pièces de canon, et fit quelques centaines de prisonniers. De son côté, Masséna attaqua une division dirigé sur la gauche des Français, et la mit en pleine déroute.

Le lendemain, à la pointe du jour, toutes les forces ennemies manœuvrèrent contre la petite armée française. Alors commencèrent des combats que nous ne décrirons point en détail, parce que le lecteur pourrait difficilement nous suivre. La belle combinaison d'avoir transporté le champ de bataille sur les chaussées de Ronco égalisait les chances de la lutte et promettait la victoire à la tactique et au courage. Ces espaces étroits, entourés de canaux et de marais profonds, rendaient les masses inutiles. Les généraux Masséna, Augereau, Robert, l'adjudant général Vial sont admirables. La 32e demi-brigade, placée en embuscade dans des bois avec le général Gardanne, prend l'ennemi en flanc et l'écrase. Cet officier des guides, Hercule, qui avec vingt-cinq hommes de son escadron longe l'Adige une demi-lieue, tourne tous les marais qui appuyaient la gauche des ennemis, et tombe ensuite, au grand galop, sur le dos des Autrichiens, en faisant sonner plusieurs trompettes, exécute une manœuvre habile. La bataille d'Arcole nous coûta peu de monde; mais ceux qui tombèrent étaient intrépides et brillants. Quatre mille morts, autant de blessés, quatre à cinq mille prisonniers, quatre drapeaux, dix-huit pièces de canon, telles furent les pertes des Autrichiens. Bonaparte, à la première ligne de son rapport au Directoire, écrit du quartier général de Vérone, se déclare ***harassé de fatigue;*** Berthier, chef de l'état-major, écrivant au général Baraguay-d'Hilliers commandant la Lombardie, lui dit qu'ils sont restés ***huit jours sans se débotter.***

Nous avons cité Muiron tombé au pont d'Arcole, victime de son dévouement au général en chef. « Comme j'avançais sur « Arcole, disait plus tard Bonaparte, un obus venant sur moi, « Muiron me couvrit de son corps, et tomba à mes pieds; son « sang me jaillit sur le visage. » Il donna de vifs regrets à ce jeune et brave officier. Une autre jeune victime de ces grands combats mérita ses éloges, Elliot, neveu du général Clarke. Le surlendemain de la bataille d'Arcole, Bonaparte voulut annoncer

lui-même à ce général que le jeune officier était mort avec gloire, en face de l'ennemi. Puis il ajoutait : « Quel est l'homme raison-« nable qui n'envierait pas une telle mort? Quel est celui qui, « dans les vicissitudes de la vie, ne s'abonnerait pas pour sortir « de cette manière d'un monde si souvent méprisable? Quel est « celui d'entre nous qui n'a pas regretté cent fois de ne pas être « ainsi soustrait aux effets puissants de la calomnie, de l'envie et « de toutes les passions haineuses qui semblent presque exclu-« sivement diriger la conduite des hommes? » La mélancolie de ces lignes écrites du quartier général de Vérone, nous révèle l'état de l'âme de Bonaparte à cette époque. Tout ce qui venait de Paris n'était pas joie pour lui; le gouvernement et les partis l'attristaient par des jalousies et des injustices. Cette subite et grande puissance d'un jeune homme de vingt-six ans importunait plus d'une ambition; on se montrait avare des moyens de maintenir les forces françaises au delà des Alpes. Barras et Carnot, protecteurs de Bonaparte, avaient été comme le nuage d'où sort la foudre; ce soleil levant déplaisait au ciel blafard du Directoire. Le vainqueur de l'Italie n'était pas insensible à l'attitude de cette grande faction de la presse trop lasse de désordres et d'ébranlements pour applaudir à des batailles républicaines. Le parti qui désirait une reconstruction sociale repoussait la guerre; la préoccupation de la paix le rendait froid aux victoires de l'Adige, du Mincio ou de la Brenta, et parfois égara son patriotisme.

La bataille d'Arcole ne termina point la lutte entre Bonaparte et Alvinzi. Les Autrichiens se battaient bravement. Nous occupions cette belle ligne de l'Adige si admirablement choisie par le général en chef, et nos forces se déployaient à Vérone, à Montebaldo, à Corona, à Rivoli. L'ennemi s'étendait sur la Brenta et dans le Tyrol; il attaquait souvent nos postes. Les Tyroliens faisaient preuve de courage et de fidélité à la cause impériale; des médailles furent distribuées aux plus intrépides; elles portaient d'un côté l'effigie de l'empereur et de l'autre cette inscription

religieuse et nationale : *Pro fide, principe et patria* (pour la foi, le prince et la patrie) ; et sur le contour : *Anno* 1796, *Tirolis ab hoste gallo undique petita* (année 1796, le Tyrol attaqué de tous côtés par les Français). La supériorité de notre tactique et l'élan prodigieux de nos soldats devaient déconcerter les espérances autrichiennes et rendre inutiles tant de sacrifices. Des flancs inépuisables de l'empire sortaient toujours de nouveaux combattants ; on cherchait, par un dernier effort, à ressaisir l'Italie ; la noble résistance du vieux Wurmser dans Mantoue remuait les âmes en Autriche ; l'enthousiasme se mêla à ce mouvement vers l'Italie, et les *volontaires de Vienne* marchant avec des drapeaux brodés des mains de l'impératrice inspiraient une ardeur sacrée aux troupes impériales. Le comte de Montecuculli, qui portait un nom illustre dans les annales de la guerre, faisait partie du corps des volontaires en qualité de simple caporal[1]. Alvinzi, que secondaient Quasdanovich, Davidovich et Provera, vit soixante-cinq mille soldats réunis sous ses ordres. Bonaparte avait reçu des renforts ; il pouvait mettre en ligne près de quarante mille hommes ; notre armée demeurait fort inférieure en nombre, mais nos soldats n'étaient pas accoutumés à se battre à nombre égal.

Secourir Mantoue, dégager cette importante place qui se trouvait réduite à la dernière extrémité, tel était le grand but des opérations d'Alvinzi. Vains efforts ! La bataille de Rivoli, le 14 janvier 1797, brisa les forces autrichiennes. Alvinzi ne se sauva lui-même qu'à grand'peine. L'ennemi, battu ensuite à Anguiari par Augereau, l'ennemi dont les ponts sur l'Adige avaient été brûlés, défila droit sur Mantoue à la faveur de la nuit. Arrivé à une portée de canon de cette place, il attaqua le faubourg Saint-Georges, fortement retranché. Bonaparte se présenta la nuit avec

[1] Après le désastre de l'armée impériale sous les murs de Mantoue, Bonaparte adressa de bienveillantes paroles au comte de Montecuculli, et lui dit qu'il faisait grand cas des mémoires du maréchal de ce nom.

des renforts, et gagna la bataille de la Favorite, dont le fruit fut immense. Wurmser voulut sortir de Mantoue pour aider ses amis; mais il rentra bien vite. Vingt-trois mille prisonniers, six mille hommes tués ou blessés, soixante pièces de canon et vingt-quatre drapeaux tombés en notre pouvoir attestaient le plus complet triomphe de nos armes. Masséna fut d'une incomparable grandeur à Rivoli. Avec quelle fureur Joubert et ses grenadiers s'emparèrent de ce plateau, d'où un feu meurtrier écrasait notre armée! Nos demi-brigades s'étonnèrent elles-mêmes de leur force invincible; la 57e reçut le nom de *la Terrible*. Wurmser capitula le 2 février [1]. Notre drapeau flotta sur les murs de Mantoue. L'Italie était conquise. Bonaparte s'honora par la manière dont il traita Wurmser autant que par ses victoires; dans sa lettre au Directoire, il parla noblement de ce général de soixante-dix ans *envers qui la fortune avait été très-cruelle, mais qui n'avait pas cessé de montrer une contenance et un courage que l'histoire remarquerait*. « Ce « grand nombre d'hommes qui s'attachent toujours à calomnier « le malheur, » ajoutait le jeune vainqueur, « ne manqueront « pas de chercher à persécuter Wurmser. » Alvinzi disparut de la scène des événements; ce n'était pas un homme de guerre supérieur, il ne valait pas Wurmser; mais il eût certainement soutenu plus longtemps la lutte contre les Français si l'on n'eût pas livré ses plans à Bonaparte : les preuves de cette félonie abondent.

La cour de Rome s'était résignée à la guerre plutôt que de subir d'humiliantes conditions. La résistance de Pie VI fut comme le faible effort du vieux Priam, *telum imbelle*. Le peuple se leva,

[1] On fit courir en Italie et en France une pièce curieuse, intitulée : *Testamento di Mantova* (Testament de Mantoue); en voici les dernières lignes : « Je laisse « ma lagune (les marais du Mincio) pour le tombeau des Français; mon nom, « je le laisse pour l'épouvante des ennemis de la cité mère de l'Italie; mon portrait « à tous les princes italiens, pour qu'ils apprennent à vivre avec courage, à ter- « miner glorieusement sous les armes une vie qui fait le déshonneur du siècle « présent et qui fera la risée de l'avenir. »

et les grands États romains ne reculèrent devant aucun sacrifice; les cardinaux, les prélats, les princes, les riches des bords du Tibre offrirent à la congrégation de la guerre leurs chevaux de trait; ce qui ajouta plus de deux mille chevaux pour le transport de l'artillerie et des bagages. Le général piémontais Colli, commandant en chef des troupes pontificales, n'arrêta point l'invasion. En neuf jours, Bonaparte, vainqueur de l'armée papale au pont de Senio, s'empara de Faenza, Forli, Césène, Rimini, Pesaro, Sinigaglia, Lorette, Macerata, Tolentino. Le passage des Français à Lorette fut digne des barbares des vieux siècles. L'église de la *Santa-Casa*, où l'on retrouve le génie de Michel-Ange, de Bramante, de San-Gallo et de Bandinelli; cet ancien sanctuaire où la piété italienne vénère la maison et une image de la Vierge transportées, selon la légende, de Palestine en Dalmatie et puis à Lorette, est un des plus célèbres pèlerinages. La foi des peuples de l'autre côté des Alpes a fait de Notre-Dame de Lorette le meilleur asile de la prière, et comme une station miraculeuse sur le chemin du ciel. Chaque pèlerin apporte son offrande ou son *ex-voto*, ce qui forme le trésor de la Vierge. Ce trésor présentait un amas de richesses à l'époque où nos soldats républicains passèrent à Lorette. La Vierge et le divin enfant avaient des robes et des couronnes du plus grand prix; vingt lampes d'or brûlaient jour et nuit dans l'église; rien n'égalait la magnificence des vases sacrés et des ornements destinés aux saintes cérémonies; les objets d'orfévrerie les plus riches et les plus variés éblouissaient les regards; les deux plus splendides couronnes de la Madone et de l'enfant Jésus, celles où l'or se mêlait aux plus beaux diamants, étaient un *ex-voto* de Louis XIII demandant le fils qui devait prendre rang parmi les plus grands rois de l'histoire; un ange en argent présentait à la Vierge Louis XIV venant au monde; le royal enfant était d'or et du même poids qu'il eut à sa naissance. Au nombre des magnificences du trésor de la Vierge, on remarquait encore une grande étoile d'or avec trente-cinq grosses perles, huit dia-

mants, dix rubis, seize opales, et, au milieu, une grosse émeraude taillée en cœur, entourée de six rubis et de neuf diamants, offerte par la pieuse Louise de Lorraine, femme de Henri III, roi de France, en 1588; le collier de la Toison d'or de Philippe IV, roi d'Espagne; la citadelle du Havre, en argent, donnée par le grand Condé; un cordon de chapeau d'un duc de Bavière, formé de deux cent vingt-cinq gros diamants. Les Français s'emparèrent de ces richesses accumulées depuis six siècles, et de l'image vénérée[1]. La statue de la Madone, envoyée à Paris comme curiosité, était en bois et fut rendue plus tard; mais on ne rendit point les trésors sur lesquels s'était élancée une frénétique cupidité. Le pillage de Lorette indigna les populations italiennes, et leur dévotion s'étonnait que la Vierge n'eût pas appelé la foudre sur les spoliateurs irréligieux.

Bonaparte, écrivant de Vérone au cardinal Mattei, à la date du 20 janvier 1797, le priait d'assurer le pape qu'il pouvait rester à Rome sans inquiétude, que le pape et l'Église seraient protégés, que les habitants de Rome trouveraient des amis dans les Français, et que *son soin particulier serait de ne pas souffrir qu'on apportât aucun changement à la religion de nos pères*. Mais le pape ne croyait point à ces promesses; le pillage de Lorette n'était pas d'accord avec le langage protecteur des lettres officielles. Les Romains regardaient Bonaparte comme un Attila ou un autre connétable de Bourbon, et non pas comme un Alexandre prêt à se prosterner devant le grand prêtre de Jérusalem. Même après le combat de Senio, on se flattait que les Français seraient arrêtés en route comme les Espagnols en 1744, et l'on comptait sur la belliqueuse Ombrie. La rapide conquête de la marche d'Ancône, de la Romagne et du duché d'Urbin avait dissipé bien des illu-

[1] Bonaparte, dans sa lettre au Directoire datée du quartier général de Macerata, disait que le trésor de Lorette contenait pour trois millions de livres tournois, et qu'on n'avait laissé que la valeur d'un million; il ajoutait: « Je vous envoie la « Madone avec toutes les reliques. »

sions. Bonaparte ne voulait pas prendre Rome; il désirait seulement tirer du pape vingt à trente millions. Il écrivit, du quartier général d'Ancône, au cardinal Mattei pour inspirer au souverain pontife *plus de confiance dans la générosité de la république française*, et l'engager à *se livrer tout entier et promptement à des négociations pacifiques;* le général en chef voulait *donner une preuve éclatante de sa considération pour le saint-siége*. Son arrêté, daté de Macerata (27 pluviôse), en faveur des prêtres réfractaires réfugiés en Italie, était de nature à lui mériter la reconnaissance. Pie VI, dans une lettre[1] écrite à Bonaparte en termes bienveillants, accrédita auprès du vainqueur, pour traiter de la paix, le cardinal Mattei, Mgr Galeppi, le duc don Louis Braschi, neveu du pape, et le marquis Camille Massimi. Le 19 février, le traité de Tolentino fut signé; Pie VI reconnaissait la république française, renonçait au comtat Venaissin, cédait à la république Cispadane les légations de Bologne et de Ferrare, et de plus la Romagne. Ancône nous restait jusqu'à la paix générale. Le pape, moyennant quinze millions tournois, reprenait les provinces du duché d'Urbin et de Macerata, et payait ensuite quinze autres millions, conformément à l'armistice de Bologne. Puis venaient les objets d'art pour le musée de Paris, 300,000 francs d'indemnité pour les héritiers de Bassville, l'occupation des États romains par les troupes françaises jusqu'à l'exécution du traité. Après avoir ainsi tondu la brebis jusqu'au vif, Bonaparte se félicita[2] d'avoir pu *contribuer au repos particulier* du saint vieillard, engagea le pape à se méfier des gens *vendus aux cours ennemies de la France*, proclama les *intentions pacifiques et les vertus conciliatrices* du pape *connues dans toute l'Europe*, annonça *l'amitié véritable* de la république française pour Rome, et pria Sa Sainteté de croire à *son désir de lui donner dans toutes les occasions des preuves de respect et de vénération.* Le même jour,

[1] Du 12 février 1797.

[2] Lettre à Pie VI, du quartier général de Tolentino, le 1er ventôse an V.

le général en chef écrivait au Directoire : « La commission des « savants a fait une bonne récolte à Ravennes, Rimini, Pesaro, « Ancône, Lorette et Peruggio; *cela* sera incessamment expédié « à Paris. Cela joint à ce qui sera envoyé de Rome, nous aurons « tout ce qu'il y a de beau en Italie, excepté un petit nombre « d'objets qui se trouvent à Turin et à Naples. » Le mot de *cela* négligemment appliqué aux dépouilles de l'Italie laisse voir tout le laisser aller d'un orgueilleux conquérant.

Bonaparte ne perdait pas de vue Vienne, qui était entrée tout d'abord dans ses gigantesques conceptions du printemps de 1796. Vainqueur de l'Autriche en Italie, il rêve la conquête de la cité impériale, ou au moins des succès qui puissent amener une glorieuse et profitable paix pour la France. L'archiduc Charles est l'espoir de l'empire; il a perdu trois mois devant le fort de Kehl, que Moreau, à la tête de son armée toujours belle, a fini par laisser prendre le 9 janvier 1797. Le 19 février, Vienne l'accueillit avec enthousiasme; des acclamations, des illuminations, des fêtes semblaient dire au jeune archiduc : « Vous nous avez sauvés, sauvez-« nous encore. » La populace brisa à coups de pierres les carreaux de vitre du palais du prince régnant de Lichtenstein, parce qu'il n'avait pas illuminé à la seconde soirée. De belliqueux préparatifs se poursuivaient; il arrivait à Vienne de grands chariots chargés d'argent, produit des dons gratuits des deux Gallicies, de la Silésie autrichienne et de la Moravie. Le plan de Bonaparte sur Vienne est arrêté; il prend la route des Alpes noriques; des troupes nouvelles sont à ses ordres; il les partage en trois corps; il ira par le Frioul et Leybach avec les divisions Masséna, Bernadotte, Sérurier, Augereau (quarante mille hommes). Le général Joubert, avec quinze mille hommes de sa division et des divisions Baraguay-d'Hilliers et Delmas, se rendra maître du Tyrol, et joindra ensuite le corps principal à Klagenfurth; le troisième corps (vingt mille hommes), commandé par Victor, veillera sur l'Italie et observera particulièrement Venise. La destination de ce corps

révélait tout le danger de l'expédition : l'Italie était conquise et non soumise, les passions les plus vives, les rancunes les plus profondes la travaillaient.

Quelle saison pour franchir les Alpes! Mais les soldats de Lodi, d'Arcole et de Rivoli triomphaient des éléments comme des armées. Le 16 mars, Bonaparte bat l'archiduc aux bords du Tagliamento, rivière du Frioul jusque-là ignorée du monde et qui s'élevait tout à coup à la célébrité de l'histoire. Masséna et le prince Charles se disputent vigoureusement le col de Tarwis au milieu des plus rudes images de l'hiver : des coups d'une énergie inouïe laissent enfin Masséna maître du passage. Joubert, dont le nom rayonnait de gloire depuis la bataille de Rivoli, allait de combat en combat dans le Tyrol, prenait Botzen, séparait les deux armées autrichiennes, forçait les gorges d'Inspruck, et la hardiesse de ses attaques le mettait souvent en péril. Il parvint à joindre le corps principal sur la Drave. Les Français arrivèrent à Léoben le 7 avril; ils n'étaient plus qu'à trente lieues de Vienne.

Cependant le feu de la sédition s'était allumé dans les États vénitiens; notre propagande révolutionnaire soulevait des émotions vengeresses; des paysans armés couvraient les chemins; on faisait la chasse à nos soldats comme à des bêtes fauves; il y eut un massacre de Français dans les hôpitaux de Vérone; les Pâques véronaises rappelèrent les Vêpres siciliennes. Venise encourageait les mouvements contre nous; elle se voyait sous le coup de la puissance française, et tout moyen de défense lui paraissait bon. Venise laissa éclater sa haine dans l'acte d'hostilité du commandant de Lido contre un navire français qui cherchait un refuge protecteur. A la première nouvelle des insurrections et des assassinats, Bonaparte, du haut des Alpes, menaça la république vénitienne : il n'est pas loin le jour où tombera le plus ancien gouvernement de l'Europe.

La réunion des forces françaises n'avait donc pas dissipé tous les soucis du général en chef; la Hongrie et les États héréditaires

se levaient en masse; le général Victor ne contenait qu'avec peine les populations italiennes; l'archiduc, malgré ses pertes, demeurait fort, et pensait à se replier sur l'armée du Rhin; nos succès nous avaient coûté cher; les forces de Joubert surtout étaient diminuées. Bonaparte demandait des secours à Moreau; mais Moreau était trop loin. Un grand prestige s'attachait au nom de celui qui depuis un an se faisait suivre de la victoire; lui seul connaissait en ce moment la faiblesse de ses ressources; on tremblait à Vienne; Bonaparte songea à la paix. On commença par un armistice de cinq jours. L'archiduc voulait la paix; le premier ministre de Vienne, Thugut, fils d'un pauvre batelier de Lintz, inspiré par l'Angleterre, voulait la guerre; le parti pacifique l'emporta. Les préliminaires de Léoben furent signés le 18 avril 1797. L'Autriche nous cédait la Belgique et la Lombardie, et nous lui laissions les États de Venise de terre ferme, l'Istrie, l'Illyrie, la haute Italie : ces conditions étaient bonnes pour nous; mais il faut avouer que l'Autriche recevait une belle part. Vienne ne pouvait plus rien faire de la Belgique; c'etait un foyer de révolutions très-embarrassant. Quant à la Lombardie, le cabinet impérial espérait que nous ne la garderions pas longtemps. L'Autriche eut donc lieu d'être satisfaite des préliminaires de Léoben. Aussi Bonaparte écrivait le 19 avril au Directoire : « Nous ne devons pas nous dis-« simuler que, quoique notre position militaire soit brillante, « nous n'avons pas dicté les conditions. » Masséna fut chargé de porter à Paris les préliminaires; le Directoire les approuva. Leur notification à nos armées d'Allemagne interrompit les succès de Moreau et de Hoche, qui depuis la démission de Jourdan, et après le commandement passager de Beurnonville, avait été placé à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 20 mai, le général Baraguay-d'Hilliers entra dans Venise avec six mille hommes; la vieille république, qui n'était que le despotisme de l'aristocratie, tomba d'elle-même; nous l'avions minée à coups d'idées démocratiques; une municipalité faite à l'image des institutions véni-

tiennes antérieures au XIII[e] siècle, remplaça le grand conseil; il n'y avait plus de doge pour épouser la mer, plus de sénat, plus de priviléges de noblesse; des menaces suffirent pour anéantir cette puissance qui au XV[e] siècle excitait la jalousie de tant de rois.



CHAPITRE XXVII

Travail réparateur de la société. — Barthélemy au Directoire. — Le club de Clichy. — Le club de Salm. — Talleyrand. — Les émigrés des colonies. — Camille Jordan et la lutte contre les décrets révolutionnaires. — Divisions dans le Directoire. — Adresses révolutionnaires de l'armée d'Italie. — On prépare le 18 fructidor. — Le parti de Pichegru. — Augereau. — Le 18 fructidor. — Les proscrits. — Mort de Hoche. — Ses funérailles. — Élections de nouveaux directeurs. — Les conférences de Lille. — Le traité de Campo-Formio. — Retour de Bonaparte à Paris. — La fête du 10 décembre.

1797



PAR un travail invisible et continu, toute chose dans la nature tend à se relever de ses pertes et à reprendre sa place au sein de l'harmonie primitive. Conservation et réparation, c'est le double secret de la vie des êtres. Le chêne, l'homme et les sociétés se guérissent d'eux-mêmes des coups de hache qu'ils reçoivent. Après un déchirement, quelque affreux qu'il ait pu être, laissez une nation suivre son instinct et sa pente, et vous en verrez toutes les parties rentrer peu à peu dans le mouvement régulier et se reconstituer lentement, mais infailliblement, dans un ensemble tranquille. L'ordre, cette belle image de Dieu, a des lois souveraines qui peuvent s'interrompre, mais qui reprennent forcément leur empire.

La France du Directoire, ruinée et sanglante au dedans, cherchait de tous ses efforts à se rasseoir, à panser ses blessures, à ressaisir les conditions d'une existence paisible. Son gouvernement, imposé par les passions d'une autre époque, l'arrêtait dans sa marche réparatrice. Elle tirait parti du peu de moyens que lui offrait la constitution de l'an III pour la manifestation de ses vrais sentiments; c'est ainsi qu'au mois de mai 1797, lors du renouvellement d'un tiers du corps législatif, elle se précipita dans les assemblées électorales, et envoya aux deux conseils une grande majorité modérée: la Convention fut vaincue par le scrutin populaire. Un des cinq directeurs devait faire place à un autre; Letourneur s'en alla; sa nullité au pouvoir était devenue pour lui une fatigue; tout le monde crut que la volonté de Letourneur avait aidé le sort. L'homme qui lui succéda représentait bien les goûts et les vœux de l'opinion à cette époque. Barthélemy, neveu du célèbre auteur du *Voyage d'Anacharsis*, ce monument de bon style et d'exquise érudition, dernière œuvre littéraire du XVIIIe siècle, s'était fait une renommée en concourant à un traité qui fut un événement: le traité de Bâle, ce coup mortel porté à la coalition. Grâce à un bienveillant caractère, son poste diplomatique en Suisse pendant la Révolution devint une ressource sur le chemin des proscrits. Son entrée au Directoire ne fut qu'un hommage rendu à sa droiture. Un honnête homme ne suffisait pas; il eût fallu un homme d'épée. On nomma Pichegru à la présidence des Cinq-Cents; si on l'eût porté au Directoire, il n'y aurait pas eu de 18 fructidor. Barbé-Marbois, belle réputation de probité au milieu de tant de réputations immondes, fut nommé président du conseil des Anciens. Ce conseil, qui avait sauvé la liberté de la presse sacrifiée par les Cinq-Cents, s'était recruté des gens de bien.

Le club de Clichy portait ombrage au Directoire. Ce club réunissait les hommes des deux conseils qui voulaient en finir avec la Révolution. Appuyé sur l'opinion publique, il avait une grande

force ; on y concertait les moyens de triompher dans les deux assemblées, on y préparait les discussions et les mesures utiles. Le même but final n'animait point tous les clichyens ; la royauté s'y présentait avec des conditions et des noms divers ; mais il y avait parfaite unité de vues chaque fois qu'il fallait combattre l'esprit de la Convention. Les amis du Directoire eurent aussi leur réunion ; ils fondèrent à l'hôtel de Salm un Cercle constitutionnel. Ces politiques obstinés dans les voies révolutionnaires se paraient d'un nom brillant, le nom de Mme de Staël, puissante par ses écrits, puissante par sa conversation, femme d'un talent souple, étendu, vigoureux, d'une organisation chaude et riche, qui mit trop d'irritation dans ses jugements, trop peu de naturel dans ses romans, trop d'imagination dans sa politique ; renommée durable, parce que le génie du style sauve de l'oubli [1]. Mme de Staël, qui avait tant exécré les excès de la Révolution, se trouva pencher, malgré elle peut-être, vers le Directoire ; elle subissait l'influence d'un ami, Benjamin Constant, esprit mobile, vif et fin, courant alors après la célébrité, orateur applaudi au club de Salm. Au nombre des assidus de ce club on remarquait Talleyrand, revenu récemment des États-Unis quoique émigré, fort occupé du soin de refaire sa fortune, et n'imaginant rien de mieux pour le moment que de courtiser la Révolution. Ce fut la fille de Necker qui présenta à Barras l'ancien évêque d'Autun ; elle le lui fit accepter pour ministre des affaires étrangères, malgré l'opposition de Carnot et de Rewbell. A son retour d'Amérique, Talleyrand eut d'abord quelque peine à faire agréer ses services ; les régicides du Directoire doutaient de sa sincérité révolutionnaire ; on l'interrogea un jour sur le 21 janvier. « Mais, » dit Talleyrand d'un son de voix qui voulait tout promettre, « si

[1] Mme de Staël souffrit plus que d'autres de ses longs exils, car elle aimait extrêmement Paris ; un ami lui ayant dit un jour que les bois et les ruisseaux devaient la consoler : « Ah ! » s'écria-t-elle, « il n'y a pas pour moi de ruisseau « qui vaille celui de la rue du Bac ! »

« j'avais été à la Convention, sait-on ce que j'aurais fait? » Cette parole, jusqu'ici ignorée du public, peint tout l'homme.

Le gouvernement, cherchant de l'argent dans la violence, voulut mettre la main sur les biens des émigrés des colonies; il devança la décision des conseils et chargea des agents, entre autres Santhonax, de porter la désolation aux îles de France et de Bourbon; la généreuse et énergique opposition de Vaublanc, aux Cinq-Cents, l'emporta, et le Directoire rappela ses agents de meurtre et d'incendie : il espérait que les plaintes des victimes se perdraient dans le lointain de la distance; mais les Antilles eurent des échos pour dénoncer les bourreaux. On se rappelle la loi du 3 brumaire qui frappait d'interdit politique les parents d'émigrés; le corps législatif en rapporta les plus iniques dispositions. On sollicita le retour des fugitifs du Rhin et des Toulonnais qui eurent le malheur de livrer leur ville aux Anglais afin d'échapper aux massacreurs; mais on crut devoir ajourner leur rentrée sur le sol de la patrie. La liberté des cultes et des cruelles lois contre les prêtres inspirèrent de nobles accents à la tribune des Cinq-Cents; le rapport de Camille Jordan en faveur du christianisme et de ses ministres, fut comme une langue toute nouvelle pour ce pays livré depuis cinq ans à tant de conceptions insensées, et produisit un immense effet : c'était la préface du *Génie du christianisme*. Ces discussions se prolongèrent, et donnèrent occasion à certains révolutionnaires de laisser voir toute leur haine pour la liberté. Les conseils obtinrent quelque modification aux décrets contre les prêtres. Une autre main que celle de Barras ouvrira les églises. On abolit les décrets qui substituaient l'État à la famille pour hériter des émigrés. De temps en temps des proscrits goûtaient la joie de revoir cette France tant aimée; l'émigré[1] et le prêtre recevaient sur tous les points de

[1] Nous avons vu un jeu de cette époque avec une ficelle qui allait et venait et qui se nommait l'*émigré*.

leur patrie le plus touchant accueil. Entre les deux conseils et le Directoire c'était une lutte de tous les jours; la majorité des Cinq-Cents aspirait à la démolition des lois révolutionnaires, et le pouvoir exécutif se posait comme le continuateur opiniâtre des errements de la Révolution. L'extrême détresse financière et la certitude de honteuses dilapidations furent le texte de récriminations graves. On menaça le Directoire de l'amoindrir dans ses attributions. Le terrain manquait sous ses pas; la nation le conspuait, le rire et le mépris se le renvoyaient d'un bout de la France à l'autre. Il avait pour unique appui les armées, restées étrangères au travail de réparation qui s'accomplissait, aimant la république comme elles aimaient leurs drapeaux, et ne soupçonnant que des *aristocrates* en dehors des amis du Directoire exécutif.

Les directeurs ne s'entendaient plus; Barthélemy, comme on le pense bien, se faisait l'interprète des idées modérées; mais Carnot lui-même, Carnot le régicide, l'ancien membre du terrible Comité de salut public, tournait le dos à la Révolution. L'expérience politique avait désenchanté son âme; le vote du 21 janvier attristait sa pensée et le gênait dans ses plans, ses entretiens et ses vœux; la renommée de Bonaparte effaçait la sienne; on ne le consultait plus; ce n'était pas avec lui que correspondait le général en chef de l'armée d'Italie; Carnot était délaissé comme chef du gouvernement; les Portalis, les Siméon, les Tronçon-Ducoudray, les Thibaudeau, les Pontécoulant, le consolaient de cet abandon. Son opposition à Barras n'était point inspirée par l'amour d'une forme nouvelle de gouvernement ou la préoccupation d'un dessein particulier; ses sentiments demeuraient vagues; ce qu'il voulait, c'était la fin des violences. Barras ne représentait pas des idées, mais le goût du pouvoir; les élections de germinal avaient miné sa royauté; des coups révolutionnaires pouvaient seuls le maintenir au Luxembourg; il y songea. On comptait désormais avec le jeune Bonaparte; rien d'important ne pouvait s'exécuter sans son adhésion.

Barras n'ignorait pas les blessures faites à l'amour-propre du vainqueur de l'Italie par le parti des clichyens et la presse royaliste; il lui fit demander de s'expliquer sur les mesures à prendre contre les *ennemis de la république*. Bonaparte répondit par son aide de camp Lavallette qu'il mettait à la disposition du Directoire vingt-cinq mille hommes et trois millions. L'anniversaire du 14 juillet lui parut une bonne occasion de réchauffer le patriotisme républicain de son armée; il signala à la défiance des soldats les deux conseils, permit aux troupes de délibérer contrairement à la constitution, et d'envoyer de violentes adresses; l'armée d'Italie porta des toasts à *la réémigration des émigrés, à la destruction du club de Clichy*. Le général en chef, dans une proclamation écrite en langue de tribun, disait à ses soldats: « Je sais que vous êtes « profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie; « mais la patrie ne peut courir de dangers réels : les mêmes « hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe civilisée sont là. « Des montagnes nous séparent de la France; vous les franchiriez « avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait, pour maintenir la « constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement et « les républicains. Soldats! le gouvernement veille sur le dépôt « des lois qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se « montreront, auront vécu. Soyez sans inquiétude, et jurons par « les mânes des héros qui sont morts à côté de nous pour la « liberté, jurons sur nos nouveaux drapeaux: *Guerre implacable « aux ennemis de la république et de la constitution de l'an III!* » Bonaparte, dans ses campagnes d'Italie, encourut le nom de *Robespierre à cheval*, que lui infligea un jour la colère de Mme de Staël; heureusement nous verrons autre chose en tournant les feuillets de son histoire.

Le directeur principal voulait bien s'assurer de l'adhésion de cette puissance née tout à coup au delà des Alpes; mais il se souciait peu de frapper un coup d'État avec la main d'un tel vainqueur. Il se tourna vers un autre jeune général que les préli-

minaires de Léoben avaient arrêté sur les bords de la Nidda dans une marche triomphante. Hoche, le commandant en chef de la belle armée de Sambre-et-Meuse, couronné du récent éclat des batailles de Neuwied, d'Ukerath, de Diedorff, gémissait de l'anarchie du gouvernement; les tendances des conseils avaient quelque chose de réparateur qui lui plaisait; mais son cœur républicain redoutait la monarchie au bout de cette pente. Il s'était déclaré en faveur du Directoire par un reste de confiance dans la Révolution, et peut-être aussi pour tenir une ligne opposée à celle de Pichegru, dont il détestait la gloire. Il était toujours question d'un projet de descente en Irlande sous le commandement de Hoche; le général avait vingt mille hommes à diriger sur Brest, et deux millions de contributions frappées dans les provinces entre Meuse et Rhin. Ces troupes, on pouvait facilement les rapprocher de Paris; cet argent devenait une ressource pour un grand coup. Les vingt mille hommes arrivèrent à la Ferté-Aleps, à onze lieues de la capitale; on sait que le rayon constitutionnel était de douze lieues. Barras avait fait entrer dans ses desseins Rewbell et la Revellière-Lepaux. Un remaniement ministériel l'entourait d'hommes de son choix. On a vu plus haut Talleyrand aux affaires étrangères à la place de Charles Delacroix. Les ministres de l'intérieur, de la guerre, de la marine, de la police, avaient fait place à d'autres; Merlin et Ramel étaient seuls restés.

Le mouvement des troupes, les mille symptômes qui précèdent les coups d'État donnèrent l'éveil au corps législatif; un nouveau 31 mai était dans l'air. Barras avait dit à Lavallette, aide de camp de Bonaparte : « Nous nous tiendrons fermes, et si nous sommes « décrétés d'accusation, nous monterons à cheval et nous les « écraserons. » Les députés que leur modération signalait à la haine du Directoire se réunirent chez Tronçon-Ducoudray. Suspendrait-on le pouvoir des directeurs? les mettrait-on en accusation? Ces questions furent soulevées; mais il n'y avait pas assez d'unité et d'énergie pour devancer et atteindre l'ennemi. Pichegru,

plus grand sur un champ de bataille que dans une assemblée délibérante, mais qui aurait vigoureusement accepté la lutte contre le Directoire si une majorité s'était serrée autour de lui, prononçait des paroles indécises; son âme était triste; le dégoût l'avait saisi; il sentait l'insuffisance de ses moyens de résistance; et quand il fit son rapport sur l'organisation de la garde nationale, il céda aux instances de ses amis bien plus qu'à l'espoir de triompher. Les conseils obtinrent qu'on fermât les clubs ouverts de toutes parts sur un prétendu modèle du Cercle Constitutionnel; la dissolution du club de Clichy enlevait aux députés menacés une partie de leur force. Le général Willot demandait qu'on attaquât la nuit le Luxembourg et qu'on amenât les directeurs à la barre des conseils; Pichegru ne croyait pas à un péril prochain; il fut d'avis d'ajourner l'attaque. Elle pouvait réussir; en l'ajournant, on se perdit. Les clichyens se croyaient d'ailleurs protégés par leur majorité aux Cinq-Cents; en des temps de révolution, trop de confiance dans les lois amène des défaites.

Hoche passait pour un jeune homme de grande ambition; son intervention armée au profit du Directoire inquiétait quelques amis du Luxembourg; Bonaparte craignait que ce rival de gloire n'emportât le pouvoir; il le fit écarter. Le jeune commandant en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse demeura sous le coup des menaces des conseils, des légèretés compromettantes de Barras, et se vit obligé de déclarer qu'il n'avait agi que sur l'ordre du gouvernement. Il se retira, la tristesse et l'indignation au cœur, à son quartier général de Wetzlar. Bonaparte envoya le jacobin Augereau pour venir en aide au Directoire. « Sa présence en fera « pâlir plus d'un, dit Barras à Lavallette, surtout quand nous lui « aurons conféré un titre qui donnera plus de poids à ses actes. » Ce titre était le commandement de Paris. Augereau écrivait à Bonaparte : « Hâtez-vous de recueillir et d'envoyer par un officier « d'ordonnance toutes les pièces trouvées à Venise, Vérone et « autres lieux, qui dévoilent le système royal de Clichy; elles

« donneront lieu à démasquer les traîtres et à provoquer leur « supplice : c'est au directeur Barras qu'il faut les adresser... » Le 7 fructidor, la Revellière-Lepaux succéda à Carnot dans la présidence du Directoire; Bernadotte lui ayant présenté des drapeaux conquis en Italie, le nouveau président prononça un violent discours où les *éternels ennemis de la république française*, les *suppôts du fanatisme et de l'aristocratie* tenaient une grande place; la Revellière disait que *le Directoire exécutif braverait tout pour assurer aux Français leur liberté, leur constitution, leurs propriétés, leur repos et leur gloire*. Ces paroles ressemblaient à toutes celles qui, aux diverses époques de la Révolution, annonçaient les orages.

Le 18 fructidor (4 septembre 1797) arriva. Carnot, Barthélemy et cent quatre-vingts députés devaient être proscrits par voie législative extraordinaire. Augereau, dès minuit, avait pris ses mesures et préparé une formidable artillerie et un corps de troupes nombreux. On savait que les grenadiers du corps législatif ne résisteraient point; Ramel, leur commandant, repoussa l'idée d'une défection; mais le commandant en second, Blanchard, et d'autres officiers s'étaient laissé séduire. La force armée occupait divers points dans Paris; dix mille hommes avaient pris position autour des Tuileries; Ramel, avec huit cents grenadiers de la réserve, attendait l'ennemi au poste du Pont-Tournant. Il refusa d'ouvrir la grille à Augereau, lorsque le nouveau commandant de Paris se présenta à la tête d'une colonne; mais un ordre du *comité des inspecteurs de la salle*, qui comptait alors au nombre de ses membres les généraux Pichegru, Dumas, Willot, enchaîna le courage du commandant de la réserve. La grille du Pont-Tournant est forcée, la troupe environne la salle des députés. Augereau envoie Ramel aux arrêts; il prend une attitude de noble fierté pour une menace, met la main au collet de Ramel, lui brise son épée, et le désigne ainsi à la brutalité des soldats; mais Augereau se décide à le sauver des violences.

On fit main basse sur les députés. Carnot, surpris dans son lit, ne s'était sauvé qu'à grand'peine par une porte du jardin du Luxembourg; il s'en alla en Allemagne. Barthélemy, dédaignant de profiter d'un avis de Barras, était resté à son poste; le ministre de la police, Sottin, l'enleva de grand matin, et le conduisit au Temple. Le directeur ayant demandé au ministre si aucun malheur n'avait troublé la tranquillité publique : « Nullement, » lui répondit Sottin; « la dose était cependant forte; mais elle a bien pris, « et le peuple a avalé la pilule. » Barthélemy se trouva au Temple avec Pichegru, Barbé-Marbois, Tronçon-Ducoudray, Lafon-Ladébat, Ramel et beaucoup d'autres. Les conseils mutilés s'assemblèrent dans un local nouveau : les Anciens, à l'amphithéâtre de l'École de médecine, sous la présidence de Lamarque; les Cinq-Cents, à l'Odéon, sous la présidence de Roger-Ducos. Ces débris de la représentation nationale se déclarant en permanence votèrent avec un lâche empressement tout ce que Barras leur demanda. Proscription des députés, décret nouveau contre les prêtres et les émigrés, annulation des opérations des assemblées primaires, communales et électorales de quarante-huit départements, suppression de quarante journaux, la mise sous la surveillance de la police, pendant un an, de ce qui restait de la presse, suspension de la garde nationale récemment organisée, tout ce qui outrageait les lois, tout ce qui pouvait constituer une tyrannie, fut libéralement accordé au Directoire. Il ne fallait pas moins que cela pour sauver la France de la *conspiration royaliste*. Paris laissa faire, comme toujours; à peine les bons bourgeois s'arrêtèrent-ils devant les placards dont on avait couvert les murs pendant la nuit, et qui dénonçaient les complots des *aristocrates*. Barras, la Revellière-Lepaux et les trois ministres Talleyrand, Merlin (de Douai) et Schérer s'étaient établis chez le directeur Rewbell, et ne communiquaient avec Paris que par Augereau et son état-major.

La force brutale venait de ressaisir l'empire. La commission dont Sieyès et Lamarque furent membres, et qui choisit pour

rapporteur Boulay (de la Meurthe), prit l'attitude du Comité de salut public aux mauvais jours. Boulay (de la Meurthe) se trompa de date dans son rapport : il se crut en 93. Le 18 fructidor fut une Terreur à froid; mais elle n'atteignit pas moins profondément le pays. La misère, l'anxiété, les angoisses s'étendirent de nouveau sur la France; et la cause de tout cela, c'est que les émigrés et les prêtres, ainsi que le disait Boulay (de la Meurthe) dans son rapport, *ne voulaient pas du régime de la liberté!* Il n'y a rien de plus amer pour un penseur calme que de voir comment les partis vainqueurs se jouent de la vérité et des intérêts des hommes. Oh! comme on s'est moqué de cette belle et divine liberté qui en 89 souleva le monde!

La république ne tuait plus, sauf quelques fusillades au Champ de Mars ou à Grenelle; mais on déportait. On mourait vite sur l'échafaud; on mourait lentement à Cayenne et dans les déserts de la Guyane. Voici les noms des députés condamnés à la déportation; parmi les Anciens : Barbé-Marbois, Dumas, Ferrant, Vaillant, Lafon-Ladébat, Lhomond, Muraire, Murinais, Paradis, Portalis, Rovère et Tronçon-Ducoudray; parmi les Cinq-Cents : Aubry, Aymé, Bayard, Blain, Boissy-d'Anglas, Borne, Bourdon (de l'Oise), Cadroy, Couchery, Delahaye, Delarue, Doumère, Dumolard, Duplantier, Duprat, Gilbert-Desmolières, Henri Larivière, Imbert-Colomès, Camille Jordan, Jourdan (des Bouches-du-Rhône), Gau, Lecarlier, Lemarchand-Gomicourt, Lemerer, Mersan, Madier, Maillard, Noailles, André (de la Lozère), Mac-Curtin, Pavie, Pastoret, Pichegru, Polissard, Praire-Montand, Quatremère de Quincy, Saladin, Siméon, Vauvilliers, Vaublanc, Villaret-Joyeuse, Willot. On déporta aussi l'ex-ministre de la police Cochon, le brave commandant Ramel, les généraux Miranda et Morgan, le conventionnel Mailhe et les condamnés de la conspiration royaliste du 31 janvier 1797. Sur la liste des journalistes proscrits, mais qui eurent le bonheur d'échapper à l'arrêt, nous remarquons Fontanes, Laharpe, Sicard, Suard, l'abbé de Vauxelles,

Michaud. Ce dernier nom nous est plus cher qu'un autre, et nous ne le rencontrons jamais sans émotion. Michaud, proscrit par le 18 fructidor, trouva dans les montagnes du Jura une solitude hospitalière ; il y chanta le *printemps*, et se consola de ses maux avec Dieu, l'amitié et la nature. Il devait plus tard se placer au premier rang des historiens par le récit de nos antiques croisades, et terminer sa noble vie par un pèlerinage à cette ville de Jérusalem dont le nom s'était tant de fois rencontré sous sa plume.

Hoche mourut à vingt-neuf ans, quatorze jours après la révolution de fructidor. Les troupes de Sambre-et-Meuse et du Rhin venaient de passer sous ses ordres, ne formant qu'une seule armée. Depuis son retour de Paris, il souffrait d'un feu dévorant. « Suis-« je donc vêtu de la robe empoisonnée de Nessus? » disait-il à ses amis. Tout le monde pensa que le jeune général en chef avait été empoisonné ; on accusa le Directoire ; le crime parut incontestable ; de quelle main partit le poison? On ne le sut pas. Un assassin avait manqué Hoche un soir à Rennes, le 17 octobre 1796 ; le poison est une arme plus sûre. Le Directoire espéra peut-être étouffer les rumeurs du public en faisant à l'illustre jeune homme de belles funérailles. La célébration des obsèques de Hoche au Champ de Mars fut un des plus grands spectacles de la Révolution ; le vieux père du héros menait le deuil. Nul signe chrétien ne parut à la fête funèbre ; c'était comme à Rome, à Athènes, aux âges du paganisme ; on avait oublié alors de quelle touchante et belle poésie l'Église entoure les héros qui ne sont plus. Le *Chant du départ* et la *Marseillaise* retentirent seuls auprès de ce cercueil où disparaissait tout à coup une glorieuse vie commencée à peine. Nous trouvons une étrange parole dans le discours que prononça à cette occasion le président du Directoire : « Citoyens, disait-il, « que la république soit notre idole, que la Constitution de l'an III « soit pour nous l'arche sainte. » Et cette constitution, on l'avait mise en pièces quelques jours auparavant ! Daunou, parlant au

nom de l'Institut, déclara aussi qu'*on maintiendrait cette constitution de l'an III*. Et ces choses-là se disaient sérieusement. Daunou, républicain convaincu, croyait être ici dans la vérité et la justice.

Hoche ne remplit pas son destin; par sa mort si prématurée, il aida Bonaparte à remplir le sien. Le 18 fructidor, ce coup d'État contre l'opinion publique, avait mis le gouvernement à la discrétion des armées; Hoche de moins, l'avenue du pouvoir restait libre, et Bonaparte pouvait y monter avec moins d'effort. Quant à Moreau, il avait trop de retenue dans le génie pour s'élancer jamais à l'empire; en livrant au Directoire la correspondance de Pichegru, son ancien ami, il commit un acte de faiblesse sans dissiper les préventions du gouvernement à son égard. Il fut mis de côté, et l'Europe s'étonna de l'oisiveté de son épée.

Le Directoire, réduit à trois membres, avait besoin de se compléter. Merlin (de Douai) remplaça Barthélemy, et fut remplacé à la justice par Lambrechts, commissaire près l'administration centrale du département de la Dyle; Carnot eut pour successeur François de Neufchâteau, ancien député à l'Assemblée législative, que la peur rendit parfois violent, et qui était plus propre à la petite poésie d'académie qu'à la terrible politique des révolutions. François de Neufchâteau avait tenu le portefeuille de l'intérieur depuis le renvoi de Bénezech; il le céda à Letourneur, commissaire près l'administration centrale de la Loire-Inférieure.

Des négociations nouvelles s'étaient ouvertes à Lille entre l'Angleterre, représentée par lord Malmesbury, et la république française; cette fois, le cabinet de Saint-James voulait plus sérieusement la paix. Nos préparatifs contre l'Irlande l'effrayaient. Maret, depuis duc de Bassano, déploya dans ces conférences une habileté qui condamna à un rôle subalterne nos deux autres négociateurs, Pleville-Lepeley et Letourneur; la France fit des conditions que la Grande-Bretagne refusa d'accepter, et les négociations se rompirent encore. La paix avec l'Autriche occupait dans le Frioul des

personnages plus importants. La jolie ville d'Udine, aux bords du Tagliamento et de l'Isonzo, est devenue célèbre par les conférences de Bonaparte et de Cobentzel. La dernière eut lieu le 16 octobre 1797. L'histoire du cabaret de porcelaine donné par Catherine à l'homme d'État autrichien, et cassé par la colère de Bonaparte, nous paraît peu probable. Près d'Udine est un village appelé Campo-Formio. Là fut signé, le 17 octobre, ce traité fameux qui nous donnait la Belgique, la Lombardie autrichienne, et constituait définitivement la république Cisalpine proclamée le 9 juillet 1797. Les États vénitiens étaient partagés; l'Autriche recevait l'Istrie, la Dalmatie, les côtes de l'Adriatique, la ville de Venise, avec les États de terre ferme jusqu'à l'Adige, au Tanaro et au Pô; la France prenait Corfou, Zante, Céphalonie, Saint-Maure, Cerigo et l'Albanie. Un article de ce traité rendait la liberté à Lafayette et à ses compagnons. Neuf jours après, un arrêté de Bonaparte réunissait la Valteline à la république Cisalpine. Le 20 fructidor, Barras lui écrivait : « Termine la paix, « mais une paix honorable; que le Rhin soit limite; que Mantoue « soit à la république Cisalpine, et que Venise ne soit pas à la « maison d'Autriche. » Le général en chef de l'armée d'Italie ne se soumit point à ces instructions; sa paix n'en fut pas moins glorieuse; mais Venise, livrée à l'Autriche par Bonaparte, éclata en douleurs et en imprécations.

Berthier et Monge portèrent le traité à Paris. L'acte de Campo-Formio renfermait un audacieux mépris des ordres du Directoire; Barras et Rewbell auraient bien voulu le rejeter; ils surent se contenir, promettant à leur secrète vengeance d'éloigner celui qui dictait déjà des lois. Un voyage à Radstadt pour échanger les ratifications du traité et négocier la paix avec l'Empire germanique, voyage qui fut un long triomphe, retarda l'arrivée de Bonaparte à Paris. Il y entra sans bruit et cachant sa gloire, le 5 décembre 1797. Il descendit dans son logement de la rue Chantereine, qui prit alors le nom de rue de la Victoire. Ce nouveau

venu donnait du souci au gouvernement; les cinq rois du Luxembourg se trouvaient plus petits que de coutume en présence de ce jeune maître de tant de génie. Il fallait pourtant se décider à une fête, où le vainqueur de l'Italie remettrait le traité de Campo-Formio. Le 10 décembre 1797 fut un jour d'enthousiasme à Paris. La cour du Luxembourg, changée en sanctuaire national, réunissait tous les hauts fonctionnaires, toutes les autorités de Paris, le corps diplomatique et une multitude immense de spectateurs; une estrade était réservée aux cinq directeurs; des drapeaux conquis en Italie formaient comme un dais au-dessus d'un autel. Bonaparte parut au bruit de l'artillerie, conduit par Talleyrand, qui le présenta au Directoire. Un tonnerre d'acclamations accueillit le héros de vingt-sept ans. Tous les regards s'attachaient sur ce pâle et frêle jeune homme qui, dans l'espace de vingt mois, avait gagné tant de batailles, fondé trois républiques à l'image de la république française, dicté des conditions au Piémont, à Naples, à Rome, et conclu un traité qui donnait la paix au continent: l'armée d'Italie apparaissait dans la personne de son jeune général en chef avec le cortége homérique de dix-huit batailles rangées et de soixante-sept combats.

Le discours que prononça Talleyrand nous paraît un chef-d'œuvre d'habileté au profit de Bonaparte, dont il adorait déjà la fortune; chaque phrase en fut certainement combinée avec le vainqueur, qui ne le cédait à personne en finesse. Tout y est calculé pour préparer son élévation future: Bonaparte se sentait pressé de vaincre, afin de conquérir l'amour, la vertueuse estime des Français; sa gloire est la propriété de tous; un insatiable amour de la patrie et de l'humanité le presse et l'inspire. « Il déteste le luxe et l'éclat, misérable ambition des âmes communes; « et il aime les chants d'Ossian, surtout parce qu'ils détachent « de la terre... » Écoutons ceci: « Ah! loin de redouter ce qu'on « voudrait appeler son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-« être le solliciter un jour pour l'arracher aux douceurs de sa

« studieuse retraite. La France entière sera libre; peut-être lui
« ne le sera jamais ! Telle est sa destinée... »

Bonaparte prit ensuite la parole en ces termes brefs, expressifs et solennels :

« Citoyens directeurs, le peuple français, pour être libre, avait
« les rois à combattre.

« Pour obtenir une constitution fondée sur la raison, il avait
« dix-huit siècles de préjugés à vaincre.

« La constitution de l'an III et vous, avez triomphé de tous ces
« obstacles.

« La religion, la féodalité et le royalisme ont successivement,
« depuis vingt siècles, gouverné l'Europe; mais de la paix que
« vous venez de conclure date l'ère des gouvernements repré-
« sentatifs.

« Vous êtes parvenus à organiser la grande nation, dont le
« vaste territoire n'est circonscrit que par la nature qui en a posé
« elle-même les limites. Vous avez fait plus. Les deux plus belles
« parties de l'Europe, jadis célèbres par les arts, les sciences et
« les grands hommes, dont elles furent le berceau, voient avec
« les plus grandes espérances le Génie de la Liberté sortir des
« tombeaux de leurs ancêtres.

« Ce sont deux piédesteaux sur lesquels les destinées vont placer
« deux puissantes nations.

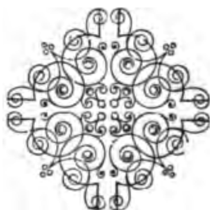
« J'ai l'honneur de vous remettre le traité signé à Campo-
« Formio, et ratifié par Sa Majesté l'Empereur.

« La paix assure la liberté, la prospérité et la gloire de la répu-
« blique.

« Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les
« meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. »

Barras, en ce moment président du Directoire, prononça un discours qui parut long et ennuyeux. Il finit par donner à Bonaparte l'accolade fraternelle, et chaque directeur à son tour, se jeta dans les bras du héros. Cette tendresse fit sourire ceux qui

observaient les hommes et les choses. Des cantates terminèrent la fête. La vue de Bonaparte avait saisi les imaginations et les âmes; le journal officiel parla de son *calme* et de sa *modestie* au milieu des transports universels. Cette fête triomphale venait de le faire roi. Bonaparte aurait pu, dès ce jour, s'emparer du pouvoir; il aima mieux attendre. Il crut que *la poire n'était pas mûre.*



CHAPITRE XXVIII

Joseph Bonaparte ambassadeur à Rome. — Émeute contre le gouvernement pontifical. — Mort de Duphot. — Marche du général Berthier sur Rome. — Pillage des Français. — Pie VI, son enlèvement, sa captivité, sa mort. — Insurrection de l'armée française contre les spoliateurs de Rome. — La Suisse et sa confédération. — Rewbell. — Le général Brune. — Invasion de la Suisse. — Les pauvres cantons. — Le vieux Steiger. — Le trésor de Berne. — Le radicalisme en Suisse.

1797—1798



ROME se débattait sous le pesant traité de Tolentino. Nul sacrifice ne coûtait à Pie VI; les familles opulentes des bords du Tibre l'imitaient dans son dépouillement; chacun redoublait de zèle généreux pour arriver au paiement de la rançon pécuniaire. Le gouvernement français répondait par des instances impitoyables aux persévérants efforts du gouvernement romain. Quelque onéreux qu'il fût pour Pie VI, le traité n'était pas aussi productif qu'une conquête; le Directoire, par de sourdes menées, travaillait à ressaisir sa proie. Il fut parfaitement secondé par son ambassadeur auprès du saint-siége, Joseph Bonaparte, frère du général en chef de l'armée d'Italie. Le palais de l'ambassade était un club où se donnaient rendez-vous les exaltés de tous les pays; des jeunes gens de France, envoyés

à Rome pour étudier les œuvres du génie antique, plus occupés de la Révolution que des arts, affectaient des airs de séditieux. Chaque quartier de Rome avait ses prédicateurs d'idées révolutionnaires; on soufflait le mépris et la haine du gouvernement pontifical. Plus d'une fois le saint-siége adressa des observations douces et mesurées à Joseph Bonaparte; celui-ci n'en tenait aucun compte. Le 28 décembre 1797, une multitude de peuple partie de Longara, armée de fusils et d'armes blanches, et précédée de quelques Français, se présenta au poste du Pont-Sixte; un de ces Français portait un drapeau tricolore, la foule avait pris notre cocarde, et les chefs qui la conduisaient criaient : *Égalité! Liberté !* Une compagnie de troupes pontificales fut bientôt sur pied; l'un des deux chefs français, le général Duphot, invita les soldats du pape par ces mots : « Allons, courage, vive la « liberté ! je suis votre général. — *N'approchez pas*, » répondit la troupe pontificale en couchant en joue. Les deux Français, sans prendre garde à cet avis, continuèrent à s'avancer et sautèrent par-dessus les palissades. Le général Duphot touchait de son sabre la baïonnette du caporal Marinelli. Après de nouvelles, mais inutiles invitations, la troupe pontificale, se voyant en péril, fit feu; Duphot fut au nombre de ceux qui tombèrent : c'était un brave officier et digne de mourir sur un plus noble champ de bataille. L'émeute romaine se dissipa.

En apprenant la mort du général Duphot, le cardinal Joseph Doria, ministre de Pie VI, se hâta d'offrir des excuses à l'ambassadeur français; il écrivit dans le même sens au prince Massimi, qui représentait le saint-siége à Paris. Mais ce n'était pas des excuses que voulait notre ambassadeur à Rome; il cherchait des prétextes pour des entreprises violentes. Il s'en alla subitement à Florence, comme si ses jours n'eussent pas été en sûreté à Rome, et adressa au Directoire un rapport où les événements du 28 décembre étaient présentés sous d'étranges couleurs. Joseph Bonaparte parlait de la mort de Duphot comme d'*un assassinat*

dans un guet-apens, et ne ménageait pas le saint-siége. « Je « croirais faire injure à des républicains, » disait-il en finissant, « que d'insister sur la vengeance que le gouvernement français « doit tirer de ce gouvernement impie. » Le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, dans sa réponse à Joseph Bonaparte, voyait surtout en lui le frère du futur dominateur de la France et de l'Europe; il ne lui épargna point la flatterie : « Malgré le soin « que vous avez mis à cacher tout ce qui vous est personnel dans « cette journée, » lui disait-il, « vous n'avez pu nous laisser « ignorer que vous avez manifesté au plus haut degré l'intré- « pidité, le sang-froid et cette intelligence à qui rien n'échappe, « et que vous avez soutenu avec magnanimité l'honneur du nom « français. » Depuis que le 18 fructidor avait mutilé la représentation nationale, les hommes violents se trouvaient en majorité dans les deux conseils; les dépêches de l'ambassadeur, lues à la tribune, excitèrent de frénétiques mouvements; on voua à la vengeance le *tyran de Rome*, le *chef infâme de l'exécrable race sacerdotale*.

Le général Berthier, à la tête de l'armée qui occupait la Marche d'Ancône, s'avança contre Rome, et campa sous ses murs le 29 janvier 1798. Ses instructions lui défendaient de négocier; il avait refusé d'entendre le prince Belmonte-Pignatelli dans le duché d'Urbin, d'autres députés à Spoleto, et ne fit pas un meilleur accueil aux princes Giustiniani et Gabrielli. Berthier n'accepta qu'à regret la mission de marcher sur Rome, et ce fut pour ne pas déplaire à Bonaparte, qui lui avait proposé le commandement de cette armée; il lui écrivit, le suppliant de le décharger de ce fardeau. « Je veux sortir des révolutions... » lui disait-il; « je me battrai comme soldat tant que la patrie aura « des ennemis à combattre; mais je ne veux pas me mêler de la « politique révolutionnaire[1]. » L'histoire doit rendre à Berthier

[1] *Biographie universelle*, supplément, art. BERTHIER.

la justice qu'il fit ce qu'il put pour adoucir son odieuse mission. Il entra dans Rome le 15 février, jour de l'anniversaire de l'exaltation de Pie VI, alla au Capitole, et proclama la république en prononçant les noms de Caton et de Brutus. Rome eut son Directoire composé de sept membres, tous déserteurs de la cause pontificale, et d'un secrétaire nommé Bassal, ancien curé de Versailles, apostat et régicide. On savait que l'armée de Berthier marchait à une grande curée; une multitude d'oiseaux de proie, courtiers, juifs, agents du Directoire, l'avaient accompagnée et s'étaient abattus sur la ville éternelle. Un immense pillage s'accomplit; la rapacité dépouilla le Vatican, les palais, les villas, toutes les galeries, toutes les églises; tableaux, statues, vases antiques, camées, vases sacrés, vêtements sacerdotaux, tombèrent aux mains des républicains de France chargés de régénérer Rome. Berthier déplorait, mais ne pouvait empêcher ces déprédations. Masséna présidait aux spoliations. De temps en temps on chantait la *Marseillaise* autour de l'arbre de la liberté planté au Capitole. Le cheval de Marc-Aurèle portait aux oreilles des cocardes tricolores, comme si les envahisseurs de Rome eussent voulu en faire un consul de la nouvelle république.

Le saint vieillard dont le gouvernement temporel s'en allait en poussière eut à son tour la visite des barbares du XVIIIe siècle. Ses meubles, ses habits pontificaux les plus riches, ses bijoux, sa bibliothèque particulière lui furent enlevés. Il se rencontra parmi les commissaires spoliateurs un banquier suisse et calviniste appelé Haller; cet homme s'inspira de toute la haine de sa secte contre la papauté. Nul objet de valeur ne restait dans les appartements de Pie VI; Haller s'aperçoit de deux bagues aux doigts du pontife, le somme de les lui remettre et le menace de violence en cas de refus. Pie VI tira les deux bagues de ses doigts et es donna au calviniste. Une de ces bagues était l'*anneau du pêcheur;* comme elle avait peu de prix, Haller la rendit le lendemain. On ravit jusqu'à la canne de l'auguste vieillard, et le

Directoire ne craignit pas d'agréer ce trophée! On ne laissa au pape que sa robe blanche. Le général Cervoni lui proposa de prendre la cocarde tricolore, et lui promit à cette condition une pension *pour vivre à son aise*. « Nos insignes, lui répondit Pie VI, « sont ceux dont l'Église nous a honoré; nous n'en connaissons « et nous n'en voulons pas d'autres. Quant à une pension, nous « n'en avons pas besoin; un bâton et une robe grossière nous « suffisent. » Cinq cents soldats gardaient le palais du pontife. Pour l'honneur de la France et de l'Église en ces temps de calamité, ce ne fut pas un Français ni un catholique qui intima au pape l'ordre de partir de Rome, mais un Suisse, un calviniste, Haller; en sa qualité de commissaire, il signifia la décision du Directoire et pressa le départ; Pie VI avait quatre-vingts ans et sortait de maladie; il dit au commissaire qu'il ne pouvait abandonner son peuple et ses devoirs, qu'il voulait mourir à Rome. « On meurt « partout, » lui répondit le calviniste, et puis il menaça. Le premier effet du malheur est d'abattre l'âme, à quelque haut degré de vertu qu'elle ait pu parvenir; ensuite la prière arrive avec sa force toute-puissante, et quelque chose de l'énergie divine saisit le cœur du croyant. Pie VI, d'abord accablé de douleur, passa un moment dans son oratoire et en sortit avec sérénité et courage. Haller trouva le pontife prosterné au pied d'un crucifix, lorsque, dans la nuit du 20 février 1798, il vint lui dire : « Dépêchez-vous. » Le vieillard descendit l'escalier du Vatican, monta dans une voiture et traversa, au milieu d'une nuit de pluie et de tempête, cette ville de Rome qu'il ne devait plus revoir. Il ne savait pas où on voulait le conduire. La voiture prit le chemin de Viterbe. Il fut permis au pape de se faire accompagner de son maître de chambre, monsignor Caracciolo, de son secrétaire, Joseph Marotti, ancien jésuite. Celui-ci n'était au service du pape que depuis quelques heures. « Vous sentez-vous le courage de « venir avec nous au Calvaire? lui avait dit l'auguste vieillard. « — Très-saint père, lui répondit Marotti, me voici prêt à suivre

« les pas et la destinée du vicaire de Jésus-Christ et de mon « souverain. » Un régiment de dragons escortait la voiture du prisonnier.

Le monde entier a retenti de tous les détails de l'enlèvement et du laborieux exil de Pie VI; ils ont attendri notre enfance; les mères catholiques les racontaient à leur jeune famille; elles gardaient dans leur âme l'impression profonde des maux du vicaire de Jésus-Christ; celles qui furent bénies par le vénérable prisonnier emportaient ce souvenir comme un présage de félicité. Depuis le 20 février 1798, époque du départ de Rome, jusqu'au 29 août 1799, jour de la mort de Pie VI à Valence, que d'épreuves, de souffrances, de vicissitudes! Le Directoire voulait d'abord reléguer le pape en Sardaigne; il pensa que les Anglais le délivreraient, et renonça à ce premier dessein. Le captif passa trois mois à Sienne dans le couvent des Augustins; il faillit y périr, victime d'un tremblement de terre. Transféré à la chartreuse de San-Casciano, à deux milles de Florence, il vit à ses pieds un roi et une reine proscrits (Charles-Emmanuel de Savoie et sa femme Marie-Clotilde) et le grand-duc de Toscane, dont les jours étaient troublés. Le saint exilé, occupé sans cesse des intérêts de l'Église, employait ce qui lui restait de forces à dicter des lettres ou des décisions; il traçait la ligne à suivre pour le serment de haine à la monarchie qu'on imposait à Rome; il préparait une bulle qui suspendait les anciennes coutumes des conclaves et recommandait la prompte élection de son successeur. Le bref du 19 novembre 1798, adressé au clergé de France et surtout à nos évêques réfugiés en Angleterre, qui lui avaient fait parvenir l'hommage de leur fidélité et de leur douleur, attestait dans l'âme du vieillard une rare force, unie à la plus vive foi. Le Directoire exigeait que le grand-duc chassât le pape de ses États; le prince résista, et ce noble refus lui coûta son petit empire. Le gouvernement français ne savait quoi faire de son prisonnier; il songea à l'envoyer en Autriche, puis en Espagne, et la guerre

ayant traversé ses combinaisons, il prit le parti de le faire venir en France. Pie VI était malade; des plaies couvraient ses jambes. Chaque déplacement ajoutait aux souffrances du vieillard. Parme, Plaisance, Turin, Oulles, Briançon, Gap, Corps, la Mure, Vizille, Grenoble s'émurent successivement au passage du souverain pontife presque mourant. Quelle pitié de voir le vieux pasteur du monde catholique porté sur un brancard à travers le mont Genèvre, suspendu pendant quatre heures entre un mur de vingt pieds de neige et d'affreux précipices! Cette France qu'on travaillait à *décatholiser* retrouvait la ferveur de ses croyances à la vue de ce *christ du Seigneur*, couronné d'épines comme son maître. Cent jeunes filles de Grenoble, vêtues de blanc, placées sur la route, jetèrent au vieillard des couronnes de fleurs. Les cinq jours qu'il passa dans cette ville furent marqués par de nombreux et touchants témoignages de respect. Le pape arriva à Valence le 14 juillet 1799; la citadelle fut sa demeure. Tout auprès, un couvent de Cordeliers servait de prison à trente-deux prêtres que Pie VI, quelques années auparavant, avait soutenus en Italie de ses libéralités; toute relation entre ces prêtres et le pape fut sévèrement interdite. La piété et la compassion du peuple de Valence éclatèrent autour de la grande victime du Directoire; un étranger, M. Labrador, ministre de Charles IV, représenta délicatement et noblement auprès de l'exilé les sentiments de la catholique Espagne; une femme de Valence, Mme Championnet, la pieuse mère du général de ce nom, mit son bonheur à meubler la chambre du vénérable proscrit. Le 13 août, Pie VI, vêtu de ses habits pontificaux, porté à bras au balcon de sa chambre, se montra au peuple, dit en élevant la voix : *Ecce homo* (*voilà l'homme*), et donna sa dernière bénédiction. Le captif vit approcher la mort avec cette douce paix qui est un présage du ciel; les maux de l'Église et la dispersion du sacré collége remplirent d'amertume ses derniers jours; mais il savait que la papauté est immortelle; il se fiait à la parole de Dieu, qui demeure éternel-

lement. En 1801, à la suite du concordat, les dépouilles mortelles de Pie VI furent portées à Rome et déposées dans la basilique de Saint-Pierre; Valence mérita qu'on lui rendît les entrailles de l'auguste persécuté.

Que se passa-t-il à Rome après le départ du pape? Le brigandage se sentit plus à son aise. On acheva de piller les églises. Toute l'armée ne participait point à ces honteux excès; les déprédations étaient l'œuvre de quelques chefs, et de cette bande de loups-cerviers entrés à Rome avec nos troupes. Loin de s'enrichir d'un butin impie, les soldats et la plupart des officiers ne recevaient pas leur solde et manquaient du nécessaire. Un grand nombre d'entre eux s'arrêtèrent à une détermination courageuse qui honorait notre pays; réunis à Saint-Marie de la Rotonde, autrefois le Panthéon, ils rédigèrent et signèrent un acte qui vouait à l'infamie ceux de leurs chefs dont les mains s'étaient remplies à la curée romaine. L'acte fut remis au général en chef Berthier; ne pouvant ni parler ni punir, Berthier s'échappa de cette boue et céda le commandement à Masséna. Celui-ci, par son pillage, avait révolté toutes les consciences; une insurrection militaire l'obligea de se retirer et de laisser le commandement au général Dallemagne. Voici de curieuses lignes que Masséna écrivit alors à Bonaparte : « Que vais-je devenir, mon général? « je l'ignore. J'ai recours à vos bontés : j'attends tout de vous; « une ambassade m'épargnerait le désagrément de rentrer en « France de quelque temps. Je ne dois plus servir : je n'ai « rien à me reprocher, il est vrai; mais l'opinion publique... « Enfin je me jette dans vos bras[1]. » La gloire militaire de Masséna souffre beaucoup de ces ignominies.

Aux portes de la France il est un pays qui avait entendu le bruit de nos tempêtes sans en recevoir sa part de malheur; ce pays, doté de la liberté depuis cinq siècles par la toute-puissance

[1] Correspondance inédite de Napoléon.

de son courage, notre allié fidèle depuis quatre cents ans, fort de son droit, de ses mœurs et de ses maximes, demeuré neutre au milieu du bouleversement européen, espérait que la crise révolutionnaire passerait sans l'atteindre. La Suisse était une contrée aimée. Rien de plus populaire que Guillaume Tell et les souvenirs de la fondation de la liberté helvétique; rien de plus admiré que les montagnes, les vallons, les lacs de la Suisse, la bonne foi et l'hospitalité des habitants; la science politique du XVIII[e] siècle rendait grâces à Genève des idées qu'elle en recevait; la philosophie, plus occupée de l'éloquence de Rousseau que de ses erreurs, chérissait dans cette Athènes de la Suisse le berceau de l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social;* les imaginations rêveuses allaient en pèlerinage à la petite île de Saint-Pierre, au milieu du lac de Bienne, dans cette calme retraite où aurait voulu mourir Rousseau, ce pauvre malheureux atteint de génie comme on l'est d'un mal dont on souffre jusqu'au tombeau. L'artiste et le poëte aimaient ces régions où la nature se déploie dans sa grandeur et ses variétés les plus magnifiques, où la dignité humaine est un produit de l'indépendance, où la famille, séparée des courants du monde, se maintient pure comme les flots de l'Aar et de la Reuss. Les exilés bénissaient les retraites hospitalières où leurs jours s'étaient abrités contre les orages du temps. Il ne servit de rien à la Suisse d'être l'asile séculaire de la liberté et le pays où la poésie s'enchantait avec ses rêves; son attitude muette en présence de ses braves fils massacrés au 10 août[1] ne devait pas la protéger jusqu'au bout contre les agressions de la Révolution française.

A cette époque, la confédération helvétique se composait de trois parties : les treize cantons, leurs sujets, leurs alliés. Les

[1] A une portée de fusil de Lucerne se trouve un monument élevé par souscription aux Suisses qui périrent le 10 août 1792; c'est un lion colossal sculpté dans la montagne, un lion mourant couvrant de son corps un écusson fleurdelisé.

treize cantons formaient quinze républiques, dont huit démocratiques, quatre aristocratiques, trois oligarchiques; les démocratiques étaient : Uri, Schwitz, haut et bas Unterwald, Glaris, Zug et Appenzell intérieur et extérieur; les quatre aristocratiques : Zurich, Lucerne, Bâle et Schaffouse; les trois oligarchiques : Berne, Fribourg, Soleure. On désignait sous les noms de *sujets* ou *vassaux des treize cantons* des pays possédés en commun : au nord et à l'est, le comté de Bade avec Bade, les offices libres avec Bremgarten et Muri, la Thurgovie avec Frauenfeld, le Rheinthal avec Reineck, le comté de Sargans avec Sargans, le Gaster avec Utzanach et la ville de Rapperschwyl sur le lac de Zurich; à l'ouest, les bailliages de Morat, de Granson, d'Orbe et de Schwartzembourg avec les villes du même nom; au sud, les gouvernements de Lugano, de Locarno, de Mendrisio, de Valmaggia et les trois bailliages de Bellinzona, de Val-Bregno et de Riviera. On appelait *alliés des treize cantons* les pays admis à la confédération et protégés par elle. C'étaient les républiques aristocratiques de Saint-Gall, de Bienne et de Mulhausen; les républiques démocratiques du Haut-Valais avec le Bas-Valais, de Gersan sur le lac de Lucerne et des trois ligues des Grisons; la république démocratique représentative de Genève, l'évêque de Bâle, l'abbé de Saint-Gall et celui d'Engelbert, l'évêque de Sion et la principauté de Neuchâtel, qui dépendait du roi de Prusse et se gouvernait constitutionnellement. Telle était, avant 1798, la confédération de la Suisse. On parlait français dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel et de Genève, dans une partie des cantons de Soleure, de Fribourg et du Valais, et dans les limites du Jura; on parlait italien dans le canton du Tessin et sur quelques points des Grisons et du Valais; tout le reste de la Suisse, formant les quatorze vingtièmes de la population totale de la confédération, ne connaissait que la langue allemande.

Nous avions la république Batave, les républiques Cispadane, Transpadane, Cisalpine; au mois de juin 1797, la propagande

française avait renversé le gouvernement patricial de Gênes et fondé la république Ligurienne; une république Helvétique à la façon de Paris tentait le Directoire. Les agents révolutionnaires inondaient la Suisse; ils pressaient le pays d'entrer plus largement dans le régime démocratique, de jèter à bas tout ce qui est oligarchique et aristocratique, et de participer aux félicités de la constitution de l'an III. La Suisse déplaisait à Rewbell, ce directeur brutal dont la ville de Berne avait jadis blessé l'amour-propre d'avocat; l'invasion des terres helvétiennes devint l'idée fixe de Rewbell; il n'y eut plus de paix pour les émigrés réfugiés aux bords des lacs et dans les montagnes; l'hospitalité fut un cas de guerre; les Suisses durent se défendre d'une vertu. Bonaparte, à qui les préoccupations de la guerre firent plus d'une fois oublier les questions d'humanité et de justice, ne voyait dans la Suisse qu'une position militaire très-bonne à prendre pour mieux veiller sur l'Italie et l'Allemagne; il considérait aussi le trésor de l'État à Berne, dont les millions pouvaient grandement faciliter l'expédition d'Égypte qu'il méditait; le vainqueur des Alpes et de la Lombardie poussa donc Rewbell à opérer contre l'Helvétie. Le pays de Vaud, fortement travaillé par les émissaires de Paris, et le plus susceptible de s'enflammer aux idées nouvelles, demanda au sénat de Berne à se constituer en canton, essuya un refus, sollicita l'appui de la France, qui se tenait toute prête, et, s'affranchissant de Berne, forma la république *Lémanique*. Il choisit pour cocarde la couleur verte de Guillaume Tell. Les milices vaudoises, aidées des Français et du général Menard, vinrent aisément à bout de l'armée cantonale.

Le commandement en chef de l'armée d'Helvétie fut confié au général Brune, très-propre à cette mission. Brune, successivement compositeur d'imprimerie, journaliste monarchique, membre du club des Jacobins, ami de Danton, complice des massacres de septembre, officier dans l'armée de Dumouriez en Belgique, général de brigade à l'armée du Nord, terroriste dans la Gironde,

protégé de Barras, général de division en Italie, était à la fois brave, souple et rusé; sa mission en Suisse demandait plus de duplicité que de courage; il joua son rôle avec une cruelle habileté. A peine arrivé à Lausanne, au commencement de février 1798, Brune, pour nous servir d'un mot très-familier à Bonaparte en pareil cas, *endormit* les Bernois. Ses forces ne se trouvaient pas toutes encore sous sa main; pour éviter d'être attaqué, il se présenta comme un homme uniquement occupé du bonheur de l'Helvétie, et prêt à s'en aller le jour où le pays aurait obtenu plus de liberté, grâce à une plus parfaite organisation politique [1]. Des conférences s'ouvrirent en divers lieux pour établir le mensonge et gagner du temps. Le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, avait préparé dans ses dépêches ce système de ruse. Il y eut comme une conspiration de diplomatie contre la franchise helvétique. Diviser pour mieux vaincre est la vieille maxime des agresseurs; le Directoire n'y manqua point à l'égard de la Suisse. Dès les premiers temps de la Révolution, des partis s'étaient formés parmi les cantons; les événements de Paris se jugeaient diversement. Lorsque le gouvernement français médita l'envahissement de la Confédération, il réchauffa très-activement ces germes de dissentiments, s'attacha à mettre en guerre les influences, à semer les soupçons. L'homme de ces manœuvres misérables fut Mengaud, commissaire du Directoire, parent de Rewbell. Il rompit le bon accord du sénat de Berne, et brisa le nerf de l'armée fédérale en créant de toutes parts les défiances. Deux mille soldats bernois reçurent de faux billets de leurs chefs qui annonçaient une trahison.

Après que le général Brune eut réuni quarante-cinq mille hommes, il changea brusquement de langage, et attaqua ceux auxquels il promettait naguère une éternelle amitié. La lutte ne fut pas longue. Le général d'Erlach, qui devait périr victime de

[1] Voir le tome V des *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État.*

l'égarement des paysans suisses, commandait des troupes bernoises; des enfants et des femmes, rassemblés au bruit du tocsin, se montraient dans les rangs des soldats de l'Helvétie. On se battait à courage égal, mais avec des forces inégales; les Français, supérieurs en nombre, mirent en déroute les braves défenseurs de leur patrie et de leur vieille liberté. Un nom célèbre dans la guerre, le nom de Morat, se mêle à ces combats; les Français détruisirent l'ossuaire de Morat, monument de la défaite des Bourguignons trois siècles auparavant. Un triste et touchant intérêt environne les pauvres cantons de Schwitz, Uri, Glaris, Lucerne, Appenzell, qui ne connaissaient que leurs champs, leurs troupeaux et leurs montagnes, n'avaient jamais vu la guerre, et furent visités tout à coup par des hommes qui les plaçaient dans l'alternative de la constitution de l'an III ou de la mort. Que voulez-vous, envahisseurs? Venez-vous là pour chasser l'oligarchie ou l'aristocratie? mais ce coin de terre est l'asile tranquille de la démocratie la plus complète, la plus pure. Venez-vous pour y établir la liberté? mais vous foulez le berceau même de la liberté helvétique; ces montagnards sont les fils des compagnons de Guillaume Tell. Vos cupidités ne seront point assouvies ici; ceux que vous cherchez sont de pauvres pâtres; leurs retraites sont des rochers : c'est de ces rochers que la liberté est descendue. Huit cents d'entre eux, disant adieu à leurs femmes, à leurs enfants, à leurs chaumières, allèrent au-devant des Français, et tous moururent pour ne pas demeurer les témoins d'une domination qu'ils maudissaient.

A travers les événements de cette inique invasion se détache un caractère digne des plus beaux souvenirs des anciennes républiques : c'est l'avoyer de Berne, le vieux Steiger. Homme d'État et homme de grand cœur, il aurait voulu que la Suisse vengeât ses fils massacrés au 10 août; il cherchait dans la dignité de son pays, et non point dans les mesures de la peur, une garantie contre les atteintes de la Révolution française, et s'indignait que

sa fermeté fût inutile; il déclara tristement qu'il n'avait plus de patrie quand la majorité du grand conseil remplaça l'ancien gouvernement par un gouvernement provisoire, et s'en alla, malgré le poids des ans, au poste du péril et de l'honneur autour du général d'Erlach; et là, assis sur le tronc d'un grand chêne renversé au travers d'un chemin, le dernier des avoyers de Berne encouragea les soldats suisses au milieu de la mitraille, et attendit en vain les balles qui s'obstinaient à respecter ses cheveux blancs. Il mourut d'apoplexie à Augsbourg, le 3 décembre 1799, avec l'amertume de ses suprêmes espérances perdues par la bataille de Zurich.

Lorsque Charles le Téméraire se présenta pour attaquer la Suisse, les montagnards républicains lui dirent que leur pays pauvre ne méritait point son ambition, et que ce qu'il trouverait chez eux « ne valait pas les éperons des chevaliers de son armée. » Les Suisses de 1798 n'auraient pas pu tenir ce langage. Le trésor national, que la prévoyance de chaque siècle avait accru, représentait une richesse digne d'un grand empire. Brune l'enleva sans même en dresser un procès-verbal, et ce fut seulement d'après un ordre du Directoire qu'il se mit en règle par un rapide inventaire. « Vous verrez, écrivait-il aux directeurs, par l'état « dont je vous envoie copie, que les sommes trouvées dans le « trésor cadrent *à peu près* avec les registres. » Les évaluations les plus modérées nous donnent un chiffre de quarante-deux millions de francs pour les seules pertes du canton de Berne. Le général Brune ne s'oublia point dans les dépouilles de la Suisse. On l'accusa d'avoir volé les médailles d'or de l'hôtel de ville, vingt-deux carrosses, et plus de trois cent mille francs en espèces. Ces façons d'agir ne nuisaient pas aux yeux du Directoire; il s'en applaudissait secrètement, au contraire. La gloire militaire lui faisait peur; des souillures la rendaient moins dangereuse. Mais cette gloire finira par éclater au point de démolir un gouvernement fangeux.

Un beau-frère de Rewbell, nommé Rapinat[1], fut un des plus impitoyables instruments de la spoliation de l'Helvétie. En échange des trésors que la France enleva à ce pays longtemps heureux, elle lui donna un Directoire et un corps législatif; c'est le présent qu'elle avait fait à toutes les nations conquises. Armée de sa Constitution de l'an III comme Mahomet de son Coran, la France disait aux peuples : « Crois ou meurs. » Nous enfermâmes dans nos limites l'évêché de Bâle, les républiques de Mulhausen et de Genève; Mulhausen nous est restée. En 1803, l'*acte de médiation* reconstitua la Suisse en confédération de dix-neuf cantons; un acte du congrès de Vienne ajouta trois cantons à la confédération helvétique. Mais le dirons-nous? les temps heureux de la Suisse nous semblent finis; la Révolution française, qui a mêlé de tant de maux le bien qu'elle a fait, nous paraît avoir tué la liberté en Suisse. Le radicalisme, prêché par Buonarotti, l'ami de Babeuf, et par une succession d'esprits mécontents, malades ou pervers depuis cinquante ans, enveloppent l'Hercule montagnard d'une robe de feu. Les idées désorganisatrices se donnent rendez-vous à Berne ou à Genève. Des luttes sont inévitables entre l'esprit nouveau et le vieil esprit de liberté, entre les pensées de destruction et les pensées pieuses de la patrie. Plaise à Dieu que ce pays des vaillants et des purs, devenu turbulent après cinq siècles de paix profonde, n'achève pas sa destinée dans les bras de la conquête!

[1] Nous avons lu dans les journaux du temps ces quatre vers sur Rapinat :

Un pauvre Suisse, qu'on ruine,
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat.

CHAPITRE XXIX

Plans d'attaque contre l'Angleterre. — Le général Bonaparte et ses projets sur l'Orient dans la correspondance confidentielle. — Préparatifs secrets de l'expédition d'Égypte. — Elle part de Toulon. — Anciennes expéditions françaises en Égypte; le mémoire de Leibnitz. — Prise de Malte par Bonaparte. — Pauvre défense des chevaliers. — Bonaparte, en quittant Malte, hésite sur le point qu'il ira attaquer. — L'expédition arrive en Égypte. — Physionomie de l'Égypte. — Proclamation du général en chef. — Débarquement. — Prise d'Alexandrie. — Proclamation au peuple d'Égypte.

1798



La haine de l'Angleterre était une des grandes passions de la France républicaine. Une loi du 31 octobre 1796 interdisait l'importation et la vente des produits anglais. La main de cette puissance apparaissait au fond de toutes les entreprises contre nous, et le géant britannique, enfermé dans son île, avec l'Océan pour citadelle, se dérobait à nos coups. Hoche conçut le projet d'aller attaquer l'Angleterre chez elle, et prépara très-mystérieusement une expédition; il devait descendre en Irlande, où cent mille insurgés attendaient notre drapeau libérateur. Hoche et son armée s'embarquèrent le 15 décembre 1796; le mauvais temps dispersa nos navires; le général français, séparé de son escadre, ne put rien tenter; il regagna tristement les côtes de France. Pitt, parlant de

cette expédition, qui avait trompé sa vigilance, disait que Hoche s'était mis *sous la protection des tempêtes;* le protégé des tempêtes ne fut pas Hoche, mais Pitt lui-même : le courroux de l'Océan sauva nos superbes voisins. L'escadre française de Brest menaçait toujours l'Angleterre; les flottes espagnole et hollandaise devaient la seconder. L'amiral Saint-Vincent battit les Espagnols, l'amiral Duncan les Hollandais, et ce double échec de nos alliés empêcha la formidable réunion maritime.

Le jeune Bonaparte songeait à attaquer la Grande-Bretagne, non point dans son île, mais en Orient et dans les Indes. Quand il revint d'Italie, le gouvernement le mit à la tête de l'*armée d'Angleterre;* on appelait ainsi nos troupes établies sur les côtes de l'Océan et prêtes à marcher contre Georges III. La haine contre nos voisins se trouvait poussée alors jusqu'au délire; les grands et les petits, les assemblées, les salons, la place publique ne s'occupaient que des moyens de franchir la Manche en toute sécurité; les rêveurs ne laissaient pas tout faire aux esprits sérieux; ils avaient aussi leurs plans, et voulaient à toute force transporter notre armée à l'aide d'aérostats ou de navires plongeurs. Tous regardaient Bonaparte comme l'homme nécessaire d'une telle expédition; on chantait d'avance sa conquête. Le jeune général se taisait, consentait à visiter le camp de la Manche pour mieux tromper l'Angleterre, et se préparait secrètement à l'accomplissement d'autres desseins.

Après la chute de Venise, quand Bonaparte envoyait à Toulon ce million, qu'une interpellation de Dumolard fit arrêter, c'était pour armer des navires destinés à s'emparer des îles Ioniennes; l'Orient occupait sa pensée. Au mois d'août 1797, il écrivait de Montebello au Directoire que l'empire des Turcs s'écroulait; que la possession des îles de Corfou, de Zante, de Céphalonie, nous mettrait à même de le soutenir ou d'en prendre notre part. Bonaparte disait encore : « Les temps ne sont pas éloignés où nous « sentirons que, pour détruire véritablement l'Angleterre, il faut

« nous emparer de l'Égypte. » A la même époque, Talleyrand écrivait qu'il était important de nous mettre sur un bon pied en Albanie, en Grèce, en Macédoine et autres provinces de l'empire turc d'Europe, et en Égypte; le Directoire approuvait les liaisons de Bonaparte avec Ali-Pacha et la nation albanaise; il désirait qu'on fît connaître le peuple français aux provinces turques.

Le 13 septembre, le général en chef de l'armée d'Italie, écrivant de Passeriano au ministre des affaires étrangères, indiquait la nécessité de prendre l'Égypte dans le cas où la paix avec l'Angleterre nous obligerait à céder le cap de Bonne-Espérance; il faisait observer que ce pays n'avait jamais appartenu à aucune nation européenne, qu'il n'appartenait même pas au Grand Seigneur; il pensait pouvoir s'en emparer avec vingt-cinq mille hommes et huit à dix frégates vénitiennes. Bonaparte demandait qu'on prît à Paris des renseignements pour savoir quel effet produirait sur la Porte une expédition française en Égypte. Il ajoutait : « Avec « des armées comme les nôtres, à qui toutes les religions sont « égales, mahométane, copte, arabe, etc., tout cela nous est « indifférent. »

Le 15 septembre, il écrivait à Talleyrand : « Pourquoi ne nous « emparerions-nous pas de Malte? L'amiral Brueys pourrait très-« bien mouiller là et s'en rendre maître; quatre cents chevaliers « plus un régiment de cinq cents hommes sont la seule garde « de la Valette. Les habitants, qui montent à plus de cent mille, « sont très-portés pour nous et sont dégoûtés de leurs chevaliers, « qui ne peuvent plus vivre et meurent de faim. *Je leur ai fait « exprès confisquer leurs biens en Italie*. Avec l'île Saint-Pierre « que nous a cédée le roi de Sardaigne, Malte et Corfou, nous « serions maîtres de toute la Méditerranée. » Le ministre répond que le Directoire approuve les idées sur Malte : depuis que l'ordre s'est donné au grand maître autrichien Hompesch, l'Autriche vise à s'en emparer. Elle cherche à se faire puissance maritime dans la Méditerranée; c'est pour cela qu'elle a demandé de préfé-

rence, dans les préliminaires de Léoben, la partie de l'Italie voisine de la mer, et qu'elle s'est hâtée d'occuper la Dalmatie et Raguse. Ainsi se préparaient de longue main, en des dépêches confidentielles, ces coups dont l'Orient devait retentir.

Pour ne pas éveiller les soupçons de l'Angleterre, il importait que le plus profond secret enveloppât tous les apprêts de l'expédition. Un secret trop confié se garde mal. Bonaparte, le plus actif des hommes, fit, autant qu'il le put, tout par lui-même; en peu de semaines l'expédition fut prête. Le général en chef correspondait avec Caffarelli à Toulon, Reynier à Marseille, Baraguay-d'Hilliers à Gênes, Desaix à Civita-Vecchia, Vaubois en Corse; il faisait passer dans l'âme de ces généraux le feu de la sienne. Le Directoire, qui n'avait pas imaginé l'expédition, mais qui en avait accepté la pensée, favorisait tant qu'il pouvait les desseins ardents de Bonaparte; il souriait en secret à son éloignement, et calculait sans tristesse les mauvaises chances d'une lointaine guerre d'aventure.

L'escadre d'Orient se composait de treize vaisseaux de ligne, six frégates, bricks et flûtes; quatre cents bâtiments de transport. Le commandement de cette flotte était confié à l'amiral Brueys; il avait sous ses ordres les contre-amiraux Villeneuve, Decrès et Duchayla. Quinze demi-brigades d'infanterie, sept régiments de cavalerie, vingt-huit compagnies d'artillerie, d'ouvriers, de sapeurs, de mineurs : telle était l'armée de terre, choisie parmi les vieilles troupes d'Italie. L'état-major avait pour chef le général Berthier; Caffarelli commandait le génie, Dommartin l'artillerie, avec les généraux Songis et Faultrier à ses ordres. Desaix, Kléber, Menou, Reynier, Bon, Duguat, étaient les lieutenants généraux; Murat, Lannes, Lanusse, Vial, Vaux, Rampon, Junot, Marmont, Davout, Friant, Belliard, Leclerc, Verdier, Andréossi, les maréchaux de camp. Bonaparte connaît tous les généraux qu'il emmène; il sait ce qu'il doit attendre de chacun d'eux. Une commission des sciences et des arts suivit l'armée; tous ses membres

sont devenus célèbres : Monge, Berthollet, Dolomieu, Denon, Lepère, Girard, ingénieurs en chef des ponts et chaussées; Fourier, Costaz, Corancez, mathématiciens; Nouet, Beauchamp et Méchain, astronomes; Geoffroy Saint-Hilaire et Savigny, naturalistes; Descostils, Champy et Delile, chimistes; Dutertre et Redouté, dessinateurs; Villoteau, musicien; le poëte Parseval; les architectes Lepère, Protain, Norry; le chef des aéoronautes, Conté. Parmi les élèves de l'école Polytechnique et de celle des Mines, on remarquait Jomard, Dubois-Aymé, Lancret, Chabrol, Rozière, Cordier, Regnault. Tous ces hommes, d'aptitude et de talents divers, allaient dérober aux monuments d'Égypte leur silencieuse histoire, à la nature ses secrètes merveilles, aux langues, aux coutumes, aux mœurs des bords du Nil leur lointaine origine, et rapporter au milieu de nous les poétiques et graves curiosités de l'antique royaume des Pharaons. Trente-trois mille deux cents hommes faisaient partie de l'expédition. La flotte appareilla le 19 mai 1798 dans la rade de Toulon.

Le général en chef, arrivé le 9 mai à Toulon, avait passé l'armée en revue et lui avait dit : « Soldats, vous êtes une des « ailes de l'*armée d'Angleterre;* les légions romaines, que vous « avez imitées, mais pas encore égalées, combattaient Carthage « tour à tour sur cette même mer et aux plaines de Zama. L'Eu- « rope a les yeux sur vous... Vous avez de grandes destinées à « remplir... Soldats, matelots, la plus grande sollicitude de la « république est pour vous... » Bonaparte était à bord du vaisseau *l'Orient* avec son état-major et les savants. Le *Tonnant*, le *Franklin*, le *Guillaume-Tell*, l'*Aquilon*, le *Conquérant*, le *Peuple-Souverain*, et les autres vaisseaux de ligne, défilèrent avec majesté sous un brillant soleil, par une bonne brise du printemps. La rade, les rivages et les collines étaient couverts de spectateurs attirés les uns par la beauté du tableau, les autres par le charme triste des adieux; l'attendrissement se peignait sur tous les visages: les grandes choses ont l'éternel privilége de remuer le cœur de

l'homme. Quand les montagnes chauves de Toulon, la ville et la rade commencèrent à s'éloigner, le jeune général de l'armée d'Orient livra son âme à une immense espérance; la flotte partant pour l'Égypte réalisait un de ses rêves; son génie plongeait dans cet Orient aux pensées infinies; il allait à l'inconnu, mais il était sûr de rencontrer la gloire.

L'Angleterre ne se doutait de rien; elle faisait bonne garde autour d'elle, et la Méditerranée ne lui donnait aucun souci. L'incartade de Bernadotte à Vienne avait pourtant fait subir à l'expédition un retard de vingt jours. Ce général, ambassadeur à Vienne, eut l'idée, contrairement aux usages, d'arborer à son hôtel le drapeau tricolore, dans le but de soulever la multitude contre l'empereur; une émeute fit justice de cette extravagance; le drapeau tricolore fut brûlé, l'hôtel de l'ambassade saccagé, et Bernadotte quitta Vienne le 15 août 1798. La paix avec l'Autriche pouvait en être rompue. Bonaparte attendit que tout fût arrangé. Si la Grande-Bretagne avait eu le moindre éveil, un pareil retardement aurait compromis l'expédition. L'amirauté n'expédia une escadre pour la Méditerranée que le 16 mai; elle se présenta devant Toulon le 12 juin; sans l'affaire de Bernadotte, notre flotte avait une avance de quarante-cinq jours.

Ce n'était pas la première fois que la conquête de l'Égypte occupait le génie de la France. Dans le XII[e] siècle, Amaury I[er], successeur de son frère Baudouin III sur le trône latin de Jérusalem, après avoir battu en Égypte le sultan Nour-Eddin pour le compte du calife, s'était mis en tête de conquérir l'opulente contrée qu'il venait de parcourir. Il associa à ses desseins le grand maître des chevaliers de Saint-Jean et l'empereur français de Constantinople, dont il avait épousé la nièce. Ce roi de Jérusalem, actif, audacieux, peu fidèle aux traités, s'empara de Bilbéis, qu'il remit à l'ordre de Saint-Jean, et s'avança vers le Caire, qui implora la paix en promettant des trésors. Le sultan d'Alep étant venu au secours du calife d'Égypte avec une puissante armée, Amaury

lâcha la proie qui était déjà sous sa main, et s'en retourna e Palestine. Jean de Brienne, brillant chevalier de la fin du XIIe siècl époux de Marie, fille d'Isabelle et de Conrad de Montferrat, hér tière du royaume de Jérusalem, Jean de Brienne, sacré roi d la ville sainte dans les murs de Tyr, assiégea longtemps et vigou reusement Damiette, qui se rendit (année 1217). L'orgueil du légat Pélage affaiblit par des divisions l'armée chrétienne, e l'Égypte échappa à la nouvelle entreprise des Francs.

Une tentative plus célèbre et surtout plus connue est celle de saint Louis en 1249; les croisés de Jean de Brienne et ceux de saint Louis débarquèrent sur le même point, à trois à quatre milles du lac Bourlos, à un mille et demi de l'embouchure du Nil : le rivage de la mer n'offre sur ce point qu'une plaine de sable. Le village de Lesbeh marque aujourd'hui l'emplacement de l'ancienne Damiette, deux fois occupée par nos pères [1]. De grandes idées inspirèrent l'expédition de Louis IX; l'expérience des guerres d'Orient avait prouvé aux croisés que la possession de l'empire égyptien pouvait seule leur valoir une domination sérieuse en Asie; on reconnaissait que le christianisme ferait plus rapidement son chemin en partant victorieusement des bords du Nil. Un défaut de prévoyance fit échouer les projets de saint Louis; avec une flotte qui eût gardé les côtes et le cours du Nil, avec des précautions qui eussent assuré les subsistances de l'armée, le roi de France eût infailliblement triomphé.

L'Égypte, ce pays si disputé et tant de fois conquis, n'a jamais pu se défendre contre des combinaisons habiles. La facilité de s'emparer de cette terre avait frappé Leibnitz; il la mit en lumière dans le beau mémoire qu'il adressa à Louis XIV; il conviait le roi à la conquête de l'Égypte, l'entreprise « la plus grande qu'on pût « tenter, et en même temps la plus facile de celles qui sont « grandes. » La domination des bords du Nil lui paraissait en-

[1] Voir l'*Histoire des Croisades* de Michaud, et notre *Correspondance d'Orient*.

traîner une suprématie en Europe; il appelait l'Égypte la *Hollande de l'Orient*, comme il appelait la France la Chine de l'Occident[1]. Leibnitz ne conseillait pas à Louis XIV la conquête de l'Égypte pour qu'il s'élevât à la monarchie universelle, mais pour que la direction générale et l'arbitrage des affaires demeurassent aux mains du roi de France. Ces idées faisaient partie des traditions de notre pays; l'Orient devait surtout appartenir à notre influence; mille ans d'histoire nous appelaient à ce rôle magnifique; Bonaparte le sentait; ce qu'il ne savait pas, il le devinait; aussi, nous l'avouerons, nous ne trouvons rien de plus français que l'expédition d'Égypte de 1798; la Révolution, qui, dans ses guerres d'Europe, exécuta souvent les plans de Richelieu et de Louis XIV, reprenait à son insu et avec d'autres sentiments l'œuvre antique des croisades. Certainement il n'y avait pas de foi chrétienne sous les drapeaux républicains de cette époque, et encore moins dans le gouvernement; mais tout en désertant la religion des aïeux, on continuait leur politique pour la grandeur extérieure de la patrie.

La flotte de Bonaparte doubla le cap Corse dans la nuit du 20 au 21 mai; la Croix des Sablettes avait signalé, le 18, trois vaisseaux anglais qui formaient la division légère de Nelson; endommagés par un coup de vent, ils étaient allés se réparer dans la rade de Saint-Pierre. Des frégates et des corvettes éclairaient la marche de l'expédition française; sur chaque vaisseau de guerre, des troupes de ligne s'exerçaient trois fois par jour aux manœuvres du canon. Bonaparte étendait son commandement absolu sur les armées de terre et de mer; rien ne se faisait que par son ordre[2].

1 Contra nullam esse regionem in mundo cognito tentari digniorem et, si teneretur, efficaciorem ad summam rerum, quam Ægyptum, quam ego Hollandiam Orientis, uti ex adverso Franciam Occidentis Chinam, appellare soleo.

2 Campagnes d'Égypte et de Syrie, 1798-1799. *Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon*, dictés par lui-même à Sainte-Hélène, et publiés par le général Bertrand, avec un atlas de dix-huit cartes.

Le 9 juin, on signala la petite île de Goze, où la Fable a placé le joyeux royaume de Calypso. Goze, Comino et Malte furent les trois îles que Charles-Quint donna à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem après son expulsion de Rhodes : l'empereur mettait pour condition que les chevaliers feraient la police de la mer, et protégeraient la navigation contre les pirates. Les galères de l'ordre furent longtemps la terreur des corsaires. La résistance des chevaliers de Malte aux forces ottomanes en 1565 est un des plus beaux souvenirs des âges modernes ; les Turcs tirèrent contre la place plus de soixante mille coups de canon ; le vieux la Valette montra dans la défense de Malte une grandeur de caractère qui excita l'admiration de la chrétienté ; une ville nouvelle fut bâtie sur l'emplacement du fort Saint-Elme avec le riche concours du pape, des rois de France, d'Espagne et de Portugal. Le grand maître l'appela d'abord la *ville des humbles ;* l'admiration lui imposa le nom de *Cité-Valette.* On dirait un vaste rocher sculpté en cité, en murailles, en habitations. Les fortifications, inspirées et tracées par la Valette, faisaient de Malte un lieu imprenable.

Quand Bonaparte se présenta le 9 juin, la place avait douze cents pièces de canon, quarante mille fusils et des vivres pour trois ans. Rien n'y manquait, rien que des hommes ; le temps des l'Isle-Adam et des la Valette était passé. La propagande révolutionnaire n'avait point négligé les Maltais ; les chevaliers, dont l'influence baissait depuis longues années, n'eussent pas trouvé chez le peuple un auxiliaire fidèle. Les plus glorieuses institutions finissent ; mais au moins doivent-elles se faire de belles funérailles : l'ordre de Malte, en tombant, ne se souvint point des magnifiques exemples qui remplissent son histoire. Le 11 juin, à la pointe du jour, un plénipotentiaire du grand maître Hompesch vint à bord du vaisseau *l'Orient* pour traiter de la reddition de la place. Le 12 juin, à deux heures du matin, on signa la capitulation. Quelques heures après, les ports et les forts de Malte étaient remis aux Français. Les îles de Malte, Goze,

Comino passaient en notre pouvoir. A la vue des fossés, escarpes et contrescarpes qui défendaient la place, Caffarelli disait plaisamment : « Il est heureux qu'il y ait eu du monde dedans pour « nous ouvrir les portes. »

Le baron d'Hompesch partit le 17 juin pour Trieste: on lui promettait cent mille écus de pension et, sa vie durant, une principauté qui valût ce qu'il perdait : ce dernier article serait traité au congrès de Radstadt. Le 18, il ne restait plus à Malte un seul chevalier. Chaque chevalier français pouvait rentrer dans sa patrie avec une pension viagère de sept cents livres. Cent écus de plus étaient accordés aux chevaliers âgés de plus de soixante ans. Sur sept langues qui composaient l'ordre de Saint-Jean, trois appartenaient à la France. Hompesch succédait à Rohan, qui avait refusé de recevoir un chargé d'affaires de France; l'ordre s'était mis depuis peu sous la protection de l'empereur Paul, successeur de Catherine; un prieuré grec s'était établi à Malte; la Russie convoitait l'importante place. Il n'en fallait pas tant à la république française pour justifier une conquête. Les vues sur Malte n'appartenaient point à la politique particulière de Paul Ier; au temps de Louis XVI, Catherine entretenait d'habiles relations avec le grand maître de Saint-Jean; elle lui envoya son portrait. M. de Vergennes obligea la chevalerie de Malte à interrompre ses rapports avec la czarine. En 1789, l'ordre de Saint-Jean possédait encore vingt millions de revenu dans les divers pays d'Europe. La Révolution française en prit sa part. Bonaparte frappa les chevaliers au cœur même de leur empire; mais, répétons-le, cette vieille puissance n'avait plus que des pierres pour se défendre; ce ne sont pas les bastions qui sauvent, mais les bras des vaillants.

Le général Baraguay-d'Hilliers désirait retourner en France; Bonaparte le chargea de porter à Paris le grand drapeau de l'ordre, des trophées et des curiosités. L'expédition fit des recrues à Malte; huit cents Turcs du bagne furent habillés et répartis entre les vaisseaux de ligne. Les soldats au service de l'ordre

formèrent un bataillon de *Maltais;* les grenadiers de la garde du grand maître prirent aussi du service sous nos drapeaux. Bonaparte espérait tirer un utile parti de ces divers éléments. Le général Vaubois demeura chargé du commandement de l'île de Malte avec quatre mille hommes; ces forces devaient s'accroître des dépôts de l'armée à Toulon. Il fallait huit mille hommes pour défendre Malte; le Directoire abandonna Vaubois.

La prise de Malte arrêta pendant dix jours l'armée sur les chemins de l'Égypte. La flotte remit à la voile le 19 juin. Chose curieuse! même en ce moment les desseins de Bonaparte restaient incertains; l'Orient était devant lui; semblable à l'aigle du Liban qui, du haut du Sannin, regarde le soleil, tourne sa tête vers différents points du ciel et quelque temps hésite sur la proie qu'atteindra son vol rapide, le jeune général en chef, du haut de son vaisseau, se demande s'il ira relever Athènes ou Sparte, attaquer Constantinople ou le Caire, prendre Alep et de là menacer l'Inde. Sa belliqueuse imagination joue avec les royaumes de l'Asie; il sent en lui quelque chose comme la toute-puissance. Il dirait volontiers au vent: Pousse ma voile où tu voudras, et malheur aux nations qui résisteront à mon épée! Bonaparte décida qu'on irait du côté des Pyramides. Il souhaitait, pour la grandeur future de sa taille, prendre mesure sur les colosses de granit d'Héliopolis ou de Thèbes.

L'Égypte, avec son Nil de six cents lieues de cours, dont les inondations sont un bienfait de la Providence, avec ses seize provinces, son Osiris (le dieu de la fécondité) et son Typhon (le désert), ses monuments, ses tombeaux, son histoire et ses fables, ses conceptions colossales, son grave génie, son austère majesté, est le pays qui donne le plus à penser. C'est la région des secrets impénétrables, et les mystères ont leurs attraits comme les abîmes. L'Égypte fut le grand et ancien passage de la civilisation humaine; elle remplit dans les sociétés antiques la mission d'un génie médiateur; elle inspira la Grèce, qui inspira tout l'Occident.

Notre armée était émue aux approches de la terre de Sésostris, mais non point par les grandeurs du passé; une ardente curiosité l'agitait; on lui avait parlé de l'Égypte comme d'un paradis, comme d'une autre Italie plus opulente encore que celle qu'elle avait récemment quittée; elle s'attendait à trouver aux bords du Nil toutes les joies, toutes les félicités : les plus doux songes la bercèrent de Malte à Alexandrie. Son illusion cessa à la vue de cette Égypte jaune et monotone, de ces mesquines maisons blanchies, de ce peuple sale, pauvre, déguenillé et sous un ciel où pas un nuage ne voilait le feu. Ce mécompte de l'armée eut des suites fâcheuses : heureusement Bonaparte put la relever de son abattement profond. Une connaissance plus vraie des ressources et de l'incomparable fertilité de l'Égypte contribua ensuite à ranimer les officiers et les soldats.

L'Égypte était habitée par les fellahs ou paysans arabes; par les Coptes, les Berbers, divers peuples nomades, des Turcs, des Maugrabins originaires de Maroc, Tunis, Alger et Tripoli; la population du pays, au moment de l'expédition de Bonaparte, présentait un total d'environ deux millions cinq cent mille habitants, sans compter douze à treize cent mille Arabes qui vivaient sous la tente. On rencontrait dans ce nombre à peu près deux cent mille chrétiens ou juifs. L'Égypte, aux jours anciens de sa gloire, ne renfermait pas plus de six millions d'hommes. En 1798, elle appartenait aux Mameluks; Mourad-Bey et Ibrahim-Bey, achetés tous les deux au Caire à l'âge de sept ans, exploitaient à leur profit et sans miséricorde l'empire de Sésostris. Le consul et les négociants de notre nation n'étaient pas toujours à l'abri de leur tyrannie; ce fut un bon prétexte de la France pour les attaquer.

Le 1er juillet, on signala la colonne de Pompée et Alexandrie. Le consul français de cette ville, qu'une frégate alla chercher, donna des nouvelles des Anglais; Bonaparte avait appris devant Candie que Nelson se dirigeait sur Malte avec treize vaisseaux de

soixante-quatorze ; le consul raconta que Nelson cherchait partout l'armée française. Nos troupes débarquèrent le soir même du 1er juillet; la mer était grosse, le débarquement difficile; dix-neuf hommes se noyèrent. L'amiral Brueys donna la main au général en chef pour l'aider à descendre dans son canot, et le voyant s'éloigner, il dit : « Ma fortune m'abandonne. » Avant le débarquement, Bonaparte s'était adressé aux soldats en ces termes : « Soldats, vous portez à l'Angleterre le coup le plus « redoutable, en attendant que vous lui donniez le coup de mort... « vous réussirez dans toutes vos entreprises... les destins vous « sont favorables... Dans quelques jours les Mameluks, qui ont « outragé la France, n'existeront plus... Les peuples au milieu « desquels vous allez vivre tiennent pour premier article de *foi* « qu'il n'y a pas d'autre dieu que Dieu, et que Mahomet est son « prophète. Ne les contredisez pas... les légions romaines aimaient « toutes les religions... Le pillage déshonore les armées, et ne « profite qu'à un petit nombre... La ville qui est devant vous, « et où vous serez demain, a été bâtie par Alexandre... » Cette proclamation, comme on le voit, était plus empreinte des temps antiques que des temps chrétiens; Bonaparte, jusqu'à présent, semble préoccupé de se tailler uniquement sur le patron de Rome.

Le général Menou débarqua le premier, à neuf heures du soir, au Marabout. Le général en chef débarqua, à une heure après minuit, près du canton Sidi-el-Palabri. A trois heures du matin, il passa en revue ce qui était débarqué, quatre mille cinq cents hommes de tous les régiments; la lune éclairait cette première apparition de la France nouvelle sur les rivages égyptiens; il y avait comme un contraste entre les baïonnettes étincelantes et les paisibles rayons de la lune; le mugissement de la mer se mêlait au bruit des armes et des pas de nos soldats. Le temps pressait; il fallait qu'une troupe peu nombreuse, sans canon et sans chevaux, s'emparât d'Alexandrie, défendue par le fanatisme d'une population considérable. L'embarcadère est placé sous la garde

de Desaix et de six cents hommes de sa division; la troupe marcha sur trois colonnes: Menou à gauche, avec dix-huit cents hommes; Kléber au centre, avec neuf cents; Bon à droite, avec douze cents. Pas un seul cheval n'était débarqué; le général en chef allait à pied. Une compagnie de tirailleurs est surprise, au lever du jour, par Koraïm, commandant d'Alexandrie, et vingt Mameluks; il coupe la tête au capitaine de la compagnie; on la promène dans les rues d'Alexandrie aux cris d'enthousiasme de la multitude.

Bonaparte voulut reconnaître Alexandrie, cette ville qui fut pendant six siècles le premier marché de l'univers, et qui aujourd'hui renferme à peine vingt-cinq mille habitants; il monta sur le piédestal de la colonne de granit rouge qu'on nomme *colonne de Pompée*. Il trouva les murailles d'Alexandrie assez hautes et assez fortes. Un Arabe Bédouin avait annoncé avant le jour le débarquement de l'armée française; le peuple se montrait sur les remparts de la cité. Menou attaqua la droite de l'enceinte arabe, près du fort triangulaire; Kléber le centre; Bon prit le chemin d'Aboukir pour attaquer la porte de Rosette. Les tirailleurs français dirigeaient leur feu du haut des monticules de sable; le canon des assiégés faisait du mal. Nos soldats franchirent les murs d'Alexandrie; Kléber et Menou reçurent des blessures en montant à l'assaut.

Pendant la triple attaque, Bonaparte était assis par terre sur un monticule où s'éleva depuis le fort d'observation, appelé aussi fort Caffarelli; le dos tourné à la ville, il faisait sauter avec sa cravache des débris de poterie; son état-major gardait le silence; un officier arrive de la gauche, et dit: « Général, le fort triangulaire vient de capituler. » Pas de réponse. Un autre officier se présente; il annonce que la droite s'est emparée des premières maisons et que l'ennemi les dispute pied à pied. Pas de réponse; Bonaparte continuait toujours à faire sauter avec sa cravache des débris de poterie. Un troisième officier vint lui apprendre que le général Menou est arrivé sur la place et que l'ennemi se retire

sur le phare. « Qu'il m'envoie les cheiks avec les clefs de la ville, » répond le général en chef. Le général Bertrand, témoin et narrateur de ces détails, s'étonna tout d'abord de cette facile manière de prendre des villes.

Bonaparte entra dans Alexandrie le 2 juillet à midi, et se dirigea vers la maison du consul de France. Au détour d'une rue, une balle partie d'une fenêtre rasa sa botte de la jambe gauche; cette balle faillit changer l'avenir du monde. Les chasseurs de la garde du général en chef s'élancèrent vers la demeure d'où le coup était parti, trouvèrent un Turc seul, barricadé, six fusils autour de lui, et le tuèrent sur place. Koraïm, le commandant d'Alexandrie, qui s'était retiré dans le phare, ne tarda pas à capituler. On le chargea de la police de la ville; le fanatisme agitait sourdement la population; Koraïm, qui avait du crédit et de la capacité, rassura les imaginations troublées, apaisa les fureurs et rétablit l'ordre. Une autre influence vint à notre aide : celle du cheik El-Messivi. C'était un uléma chérif d'une piété profonde, d'une instruction étendue; il éprouva pour le jeune général en chef un de ces sentiments qui naissent d'un mot, d'un regard de l'homme supérieur, une de ces sympathies qui sont le mouvement du cœur vers le génie : le cheik El-Messivi se dévoua à notre cause. On se souvient des sept cents Turcs tirés du bagne de Malte; ils appartenaient aux pays de Tripoli, Alger, Tunis, Maroc, Damas, Smyrne, Constantinople; les Français avaient libéralement pourvu à leur nourriture et à leurs vêtements. Lorsqu'on fut arrivé en Égypte, on les renvoya dans leur patrie; tous leurs discours respiraient l'admiration et l'enthousiasme pour Bonaparte; la reconnaissance en fit autant d'amis qui s'en allèrent porter au loin les louanges du général en chef. Ces bons traitements à l'égard des musulmans étaient une propagande habile au profit de nos drapeaux.

Il importait que notre armée annonçât ses desseins. Une proclamation du général Berthier, écrite en français, en arabe, en

turc, fut adressée aux cadis, cheiks, ulémas, imans, chorbagis, à tout le peuple d'Égypte; on y disait que, par ordre de Dieu, le règne des Mameluks était fini, que les Français respectaient le prophète et le Coran, et qu'ils n'avaient point oublié leurs anciens rapports d'amitié avec les sultans. Pour mieux se faire accepter, les Français se présentaient comme les vengeurs de la Sublime Porte; le croissant restait debout; les villages amis devaient arborer sur le minaret de la principale mosquée le pavillon du Grand Seigneur à côté de celui de notre nation; malheur à ceux qui refuseraient ce signe de concorde et de soumission! On confirmait dans leurs fonctions les cheiks-el-beled (maires de villages), les imans, les muezins. Bonaparte écrivit au pacha du Caire; il se disait l'envoyé de la République française pour châtier le brigandage des beys d'Égypte, de ces Mameluks que la Sublime Porte avait déclarés des *gens avides et capricieux.* « Viens donc à ma rencontre, » ajoutait-il. Le pacha du Caire n'aurait eu garde de se prononcer tout d'abord pour les Français; depuis longtemps les pachas en Égypte ne gouvernaient pas, mais demeuraient sous le bon plaisir des Mameluks.



CHAPITRE XXX

Origine, puissance et gouvernement des Mameluks. — Leurs idées militaires. — Marche de l'armée française sur le Caire. — Souffrances des soldats. — Attaques des Bédouins. — Damanhour. — Le combat de Rahmanieh. — La bataille de Chobrakhit. — Le désespoir de l'armée française au milieu des solitudes d'Égypte. — La vue des Pyramides. — La bataille des Pyramides. — Députation des cheiks à Gizeh. — Entrée de Bonaparte au Caire. — Murmures de l'armée en apprenant qu'il faut se remettre en route. — La bataille navale d'Aboukir; pourquoi nous l'avons perdue. — Effet politique de ce désastre. — Consternation de l'armée française; Bonaparte relève son courage. — Institut d'Égypte.

1798



ISONS en peu de mots ce qu'étaient les Mameluks, dont Bonaparte allait renverser le gouvernement. Mameluk (ou Mamlouk) signifie *homme possédé, homme esclave*. Nés dans la Géorgie ou la Mingrélie, ces miliciens célèbres, enlevés au sol natal dès le premier âge, avaient été tous achetés. L'origine de ces corps militaires remontait au XIIIe siècle; les successeurs de Saladin les introduisirent imprudemment en Égypte; au milieu d'une société où le peuple n'était rien, où la force brutale était tout, le pouvoir devait tomber aux mains de ceux qui savaient le mieux combattre : aussi les Mameluks ne tardèrent pas à prendre la place des princes turcomans sur les bords du Nil. Ils régnèrent pendant deux siècles et demi jusqu'au moment où le sultan Sélim brisa leur puissance. Déchus de la souveraineté,

ils furent alors réduits à fournir les vingt-quatre beys ou gouverneurs chargés de veiller à la levée des contributions, et de protéger le pays contre les incursions des tribus nomades. Cet état dura jusqu'en 1730; depuis cette époque jusqu'à l'apparition des Français en Égypte, le pouvoir, ressaisi par les Mameluks divisés entre eux, fut une série de combats et de déprédations, de meurtres et d'exils. Les vainqueurs étaient au Caire, les vaincus dans le Saïd; c'était un va-et-vient qui n'apportait au peuple d'Égypte que secousses, oppressions, misère. Ali-Bey, Mohammed-Bey, Mourad-Bey et Ibrahim-Bey remplissent ces espaces orageux de soixante-huit ans.

Les hommes venus du Caucase tenaient le bout de la chaîne qui commence aux Pharaons et se prolonge sous la main des Perses, des Romains, des Arabes et des Turcs, à travers une nuit de plus de trois mille ans. Ils ne possédaient aucune notion de gouvernement; garder le pouvoir à coups de sabre et par tous les moyens, payer à la Porte le plus mince tribut possible, employer la violence et la ruse pour pressurer le pays, se proposer pour fin unique l'assouvissement des désirs et la pleine jouissance de la vie : tel était le fond de leur politique, tel était leur génie. Ils appartenaient pourtant au christianisme de la communion grecque; mais leur enfance avait seule connu les leçons évangéliques; une fois achetés, on les avait faits musulmans, et rien ne restait de leur éducation chrétienne. Les Mameluks étaient des prodiges de corruption. Chose curieuse! ces maîtres de l'Égypte y périssaient de bonne heure; leur race ne pouvait pas s'y perpétuer; ils n'allaient pas jusqu'à la deuxième génération. Des alliances indigènes eussent été de nature à remédier à ce mal; les Mameluks les repoussaient; ils ne s'unissaient qu'à des esclaves de leur région natale : les nouveaux venus de la Caspienne et du Caucase empêchaient la race de s'éteindre sur les bords du Nil. L'Égypte, ce pays aux invariables lois, repousse éternellement tout ce qui lui est étranger, hommes et plantes. A l'approche des Français, Ibrahim-Bey,

mécontent, se montra peu disposé à les braver; il laissa son rival Mourad-Bey, homme de bouillante énergie, supporter tout le poids de la lutte.

Les Mameluks, à la peau blanche, aux blonds cheveux, étaient de beaux et terribles cavaliers; ils partaient avec l'impétuosité de la tempête, et paraissaient dans les combats comme des légions d'exterminateurs. Avec sa longue carabine qu'il chargeait à dix balles, son sabre courbe dont l'atteinte devenait si meurtrière en se prolongeant, ses quatre grands pistolets suspendus par un cordon de soie, le Mameluk multipliait la mort; l'éclatante richesse de ses amples vêtements et de l'équipage de son cheval, son casque et sa cotte de mailles étincelant sous le soleil, son ferme maintien sur la selle où on l'eût dit attaché, sa bravoure à laquelle le coursier semblait obéir aussi prompt que le vent, tout cet ensemble noble et belliqueux excita d'abord l'admiration des Français. Chaque Mameluk en campagne avait ses valets qui ne le quittaient point. C'était, on le voit, quelque chose comme le chevalier pesamment armé au moyen âge : la mort de son cheval le mettait toujours en péril. Le cavalier allant au combat avait coutume de porter tout son or à sa ceinture : sa dépouille était toujours une joie pour nos soldats. L'Orient ne connaît rien de plus grand qu'un homme de guerre, et ne comprend pas un homme de guerre sans cheval. Pour les peuples d'Asie, le cheval est l'aile du combattant; il complète l'ornement et la force du soldat. Ces idées sont naturelles dans des pays où les armées ne sont que des multitudes, où la puissance de l'ordre et de la discipline ne s'ajoute pas à la puissance individuelle de l'homme : certainement on ne peut rien faire sans un coursier quand toute la tactique de la guerre consiste à s'élancer sur l'ennemi, à frapper ses coups et à s'enfuir. La première vue de notre infanterie n'inspira donc que du mépris aux Mameluks; elle était pour eux ce que l'âne est au cheval; ils s'étonnaient qu'on eût eu la pensée de leur opposer des hommes à pied : ils ne se doutaient pas de la

force prodigieuse de l'infanterie française. Les beys et les kiachefs ne voyaient dans nos soldats que des *pastèques à couper* : leur erreur ne sera pas longue.

L'armée française se mit en marche pour le Caire; Kléber, blessé, resta à Alexandrie avec huit mille hommes, en qualité de commandant de la place et de la province. On chargea le colonel Crétin des travaux de défense; en trois mois la ville se trouva protégée par trois forts sur les hauteurs qui la dominent; on garnit de batteries de 36 et de mortiers à grande portée le Marabout, le phare et les avenues des portes d'Alexandrie. Menou occupa Rosette avec douze cents hommes. L'armée qui prit le chemin du Caire présentait un total de vingt-un mille hommes de toutes armes; elle se composait des divisions Desaix, Reynier, Bon, Dugua et Vial, d'une réserve de deux mille six cents hommes sous les ordres de Murat, et de deux brigades de cavalerie à pied, chacune de quinze cents hommes, sous les généraux Zayonczek et Andréossi; d'une artillerie à pied et à cheval avec cinq cents chevaux ou mulets d'attelage. Nous avions sur le Nil une flottille que le contre-amiral Perrée commandait. Une distance de quinze lieues sépare Alexandrie de Damanhour, où l'armée devait se reposer.

Ce trajet fut pour elle une grande tristesse et une grande souffrance; elle marchait sans ombre sous un soleil dévorant, et ne rencontrait ni trace de verdure, ni fontaine, ni source; les inondations du Nil n'avaient point fertilisé cet espace; il était resté pâle, nu, désert; on accourait au bord de chaque puits : rien au fond. On ne trouva de l'eau qu'au puits de Béda. Les soldats maudissaient ces solitudes; le courage de ces fiers vainqueurs de Rivoli et d'Arcole s'évanouissait devant le brûlant désert; leur douleur allait jusqu'au désespoir; quelques-uns perdirent la raison.

On avait traité avec les cheiks des tribus des Hemady pour livrer des chameaux et des chevaux, et laisser libre la route d'Alexandrie à Damanhour; ils s'étaient dégagés de leur parole à la suite des vives remontrances des ulémas et des cheiks du

Caire, et cinq de leurs tribus attaquèrent les flancs de la pauvre armée française. Ces coups de fusil, qui partaient on ne sait d'où et qui atteignaient les soldats isolés ou à l'écart, ces hostilités de forme nouvelle, ces agressions à la façon des chouans, invisibles et souvent meurtrières, ajoutaient au dégoût des Français pour les solitudes de l'Égypte. Six siècles auparavant, les croisés avaient souffert de ces perfides attaques, et depuis 1830 nos soldats de l'Algérie ont appris à connaître les Bédouins. Les coups de fusil des Arabes cachés ne permettaient plus que le soldat quittât ses rangs; il n'y avait plus moyen de s'écarter de l'armée, et l'on disait des Bédouins : « C'est la maréchaussée qui fait la police. » Le général en chef, parti du Caire le 7 juillet, marcha toute la nuit, et traversa les bivouacs de plusieurs divisions; la lune s'étant couchée à trois heures après minuit, la nuit devint sombre; le feu des grand-gardes de la division Bon venait de s'éteindre; les chasseurs d'escorte donnèrent dans ces bivouacs, entendirent le cri d'alarme de la sentinelle qui les prit pour l'ennemi, et une triste fusillade s'échangea avant que les deux troupes pussent se reconnaître. Le délire d'une horrible route, plus que les ténèbres, trompa la division Bon.

Bonaparte arriva le 8, à huit heures du matin, à Damanhour, dont les minarets et la ceinture de palmiers offrent la physionomie ordinaire des cités égyptiennes. Desaix s'y trouvait déjà; il alla au-devant du général en chef, le conduisit dans la demeure du cheik de la ville, espèce de grange où l'on servit un déjeuner composé de lait et de galettes cuites sous la cendre. L'Italie avait d'autres festins. Le soldat, réduit au régime des solitaires de la Thébaïde, se vengeait de ses privations par des épigrammes contre les Francs et le consul Magallon, qui suivaient l'armée, et dont les beaux récits s'accordaient peu avec les réalités. Le 10 juillet, l'armée, haletante sous un ciel embrasé, rencontra le Nil à Rahmanieh et poussa des cris joyeux; généraux et soldats s'y jetèrent tout habillés. Les illusions des beys et des kiachefs sur la facilité

à mettre en pièces notre infanterie finirent à Rahmanieh; une avant-garde de six cents Mameluks avait été envoyée par Mourad-Bey ; cette belle cavalerie ne tint pas longtemps devant ces *hommes à pied* tant dédaignés la veille; Desaix apprit le premier aux Mameluks ce que valaient ces *petits hommes de rien* dont on ne devait faire *qu'une bouchée*. Mourad-Bey éclata en fureur et se crut déshonoré. Notre flottille sur le Nil courut des dangers ; les habiles manœuvres du contre-amiral Perrée la sauvèrent. L'infanterie vola au secours de la petite armée navale. Nous perdîmes beaucoup de matelots, attaqués par la flotte des Mameluks. La bataille de Chobrakhit acheva d'étonner Mourad-Bey. Ses dix mille Mameluks auraient vaincu sans peine cinquante mille Turcs, et les voilà contraints de lâcher pied devant nos colonnes. Rentrés au Caire après bien des pertes, ils cherchaient dans leur imagination à s'expliquer l'unité forte et inébranlable de nos manœuvres; ils se représentaient nos soldats liés par une grosse corde blanche et allant à droite ou à gauche selon la manière dont le *sultan français* tirait la corde; la vivacité de notre mitraille et de la fusillade de notre infanterie avait été pour eux une terrible nouveauté; et comme le génie d'Orient peint tout avec des images, les Mameluks nommèrent Bonaparte le *père du feu*.

L'armée, s'étant remise en route le 14 juillet, arriva la nuit à Koum-Cherf, où l'abondance des pastèques la désaltéra; elle campa le 15 au village d'Al-Kam, le 16 à Abou-Nechabeh, le 17 à Ouardan; elle y prit son camp à l'ombre d'une forêt de palmiers et reçut un convoi de vivres. On allait à petites journées, partant à deux heures du matin et campant à neuf heures ; la chaleur, la présence presque continuelle des Arabes, la flottille qui remontait le Nil et qu'il fallait attendre, ne permettaient pas une marche rapide. Tous les bruits qui venaient du Caire étaient belliqueux ; l'armée devait toujours être prête au combat. On savait que les beys, les janissaires, les Arabes, les milices étaient sortis de la capitale de l'Égypte et marchaient à la rencontre des Français.

Les lieux que traversait l'armée se ressemblaient toujours par les monotones aspects de leur nudité; si on lui avait appris que les anciens Égyptiens étaient graves et mélancoliques, elle l'aurait facilement compris; elle regrettait l'Italie, s'affligeait et murmurait; aux plaintes se mêlaient souvent les imprécations. « Que « sommes-nous venus faire ici? » s'écriaient les soldats; « le Di- « rectoire nous a déportés. » Ils disaient de Bonaparte : « C'est de « lui qu'on veut se défaire; mais au lieu de nous conduire ici, « il fallait nous laisser chasser ses ennemis du palais comme « nous avons chassé les clichyens. » Bonaparte se mêlait à tous les rangs, à tous les groupes, parlait à chaque soldat, promettait une prochaine abondance, expliquait comment le Nil fertiliserait cette terre maintenant si aride, comment on retrouverait les rives du Pô. Un immense ennui régnait dans l'armée; elle écoutait les paroles du général en chef, et puis la tristesse venait de nouveau la saisir. Les officiers et les généraux murmuraient plus haut que les soldats; les correspondances de cette époque sont empreintes d'un sentiment de désolation : c'est comme une fin du monde pour cette vaillante armée qui avait cru marcher à la conquête d'un lointain paradis. Les soldats se baignaient tous les jours dans le Nil; beaucoup de ces pauvres enfants dépaysés demandèrent la mort aux profondeurs du fleuve. Le désert avec sa morne et muette étendue les pressait, les étouffait comme une ceinture de plomb; ils n'avaient plus d'air à respirer; leur désespoir prenait les proportions de ces vastes solitudes. Ils cherchaient de toutes parts un brin de gazon pour reposer leurs yeux, et ne rencontraient que le sable aride; ils appelaient les nuages à leur secours, et le soleil lançait toujours ses flammes, et le ciel gardait son impitoyable sérénité; pas une goutte de pluie ne traversait l'atmosphère embrasée. Dans ces désolantes journées, oh! comme ils regrettaient la boue et les longues pluies des climats du nord! L'armée française sentit profondément et fatalement toute la tristesse de ce pays d'Égypte avec son fleuve jaune, ses tombeaux, ses

ruines et l'éternelle uniformité de ses aspects. A chaque débris de monuments antiques, les savants s'arrêtaient; l'armée vit en eux des conseillers de l'expédition d'Égypte; elle se mit à les détester.

Un bon mot d'un grenadier égaya les bivouacs, où l'on ne riait plus; le général Caffarelli avait une jambe de bois, ce qui n'ôtait rien à son activité; il parcourait les rangs, vantait l'opulence de l'Égypte, les résultats futurs de la conquête française, et parlait de son mieux pour relever le moral du soldat. « Vous vous moquez « de cela, général, » lui dit un grenadier, « vous qui avez un pied « en France. »

C'est du camp d'Omm-Dinar, le 19 juillet, à cinq lieues du Caire, que l'armée découvrit pour la première fois les pyramides; tous les regards, toutes les lunettes se tournèrent du côté de ces trois monuments qui apparaissaient comme les géants immobiles du désert. Des milliers de volumes ont été publiés sur la question de savoir si les pyramides sont des tombeaux, des temples ou des observatoires; ce problème est resté sans solution; le mystère sied bien aux anciens monuments, et j'aime l'inconnu autour de ces masses de quatre mille ans qu'on nomme les pyramides. Le 20, l'armée reçut l'ordre de se préparer à la bataille. Les troupes de Mourad-Bey occupaient la rive gauche du Nil, en face du Caire, entre Embabeh et les pyramides; elles étaient considérables en cavalerie, artillerie, infanterie; une flottille de trois cents voiles et une frégate protégeaient le camp de l'ennemi. Vingt mille hommes composés de janissaires, d'Arabes et des milices du Caire, formaient la droite de l'ennemi dans un camp retranché vis-à-vis Boulac avec quarante pièces de canon; un corps de cavalerie de douze mille Mameluks, agas, cheiks, tous à cheval, formait le centre; la gauche présentait huit mille Bédouins à cheval s'appuyant aux pyramides [1]. La population du Caire couvrit la rive

[1] Nous prenons ici pour guide le récit dicté par Napoléon au général Bertrand.

droite du Nil. L'audace des Mameluks prenait une énergie nouvelle en présence de leurs pères, leurs mères, leurs femmes, leurs enfants, dont le sort allait se décider; ils espéraient enfin triompher de notre infanterie, et disaient tout haut « qu'au pied « de ces pyramides les Français trouveraient leurs tombeaux et « finiraient leurs destins. »

Le 21 juillet, à deux heures du matin, l'armée se remit en marche; chaque pas la rapprochait de la bataille. A huit heures, un cri de joie partit de tous les rangs : on voyait le Caire! on voyait enfin une grande ville! Les quatre cents minarets de la capitale de l'Égypte appelée par les Arabes les *délices de l'imagination*, *la mère du monde*, promettaient à l'armée un dédommagement à tant de fatigues. Le Caire, vaste entrepôt des produits de l'Asie, avait alors deux cent soixante mille habitants. Le soldat retrouva sa force à l'aspect de la grande cité égyptienne; il comprit pourquoi il allait se battre. Le prix de la victoire était devant lui. Le général en chef fit prendre à son armée le même ordre de bataille qu'à Chobrakhit. Il envoya des officiers reconnaître le camp retranché : le corps des Mameluks parut seul redoutable.

Desaix se porta sur le centre de la ligne des Mameluks; Reynier, Dugua, Vial et Bon le suivaient. L'armée s'avançait en silence depuis une demi-heure, quand Mourad-Bey partit comme l'éclair avec sept à huit mille cavaliers, passa entre la division Desaix et celle de Reynier, et les enveloppa; il avait saisi d'un coup d'œil l'intention du général en chef, et voulait empêcher l'armée française d'achever son mouvement. Un moment le général Desaix fut en péril; un bois de palmiers embarrassait la marche de son artillerie; Desaix eût été perdu si les Mameluks fussent tombés sur lui en plus grand nombre. Une décharge en jeta la moitié par terre, et le général eut le temps de former son carré. La mitraille et la fusillade s'engagèrent sur les quatre côtés. Reynier fit comme Desaix. La division Dugua, où se trou-

vait Bonaparte, se porta entre le Nil et Desaix, coupant ainsi l'ennemi du camp d'Embabeh et lui barrant le fleuve : elle canonna ensuite la queue des Mameluks. Que d'efforts de la part de ces braves! quelle énergie et quel désespoir! Mourad-Bey, la rage au cœur, se replia sur Gizeh avec trois mille cavaliers; le reste de l'ennemi ayant cherché un appui dans le camp retranché, la division Bon le chassa; ces troupes éperdues essayèrent de gagner Gizeh; mais Rampon et la division Dugua les arrêtèrent; un instant d'incertitude pleine d'angoisses se manifesta parmi les fugitifs; puis ils s'élancèrent dans le Nil, où ils disparurent par milliers : pas un d'entre eux n'atteignit la rive opposée. Alors le camp retranché ne songea plus qu'à son salut; la plus grande partie de l'infanterie ennemie cacha sa fuite dans les ombres de la nuit. Mourad-Bey voulut dérober sa flottille aux Français; l'incendie la dévora. Le Nil fut changé en fleuve de feu; les ténèbres de l'horizon firent place à des clartés rougeâtres; on apercevait à ces sinistres lueurs le Caire et les pyramides. Les Français assistaient à la destruction de grandes richesses, et ne pouvaient les arracher aux flammes. Si leur flottille échouée ne fût pas restée en route, le butin de la journée eût été plus important. Canons, chameaux, bagages tombèrent au pouvoir des Français. Ils trouvèrent l'abondance au camp d'Embabeh, et tout le luxe de l'Orient dans les demeures de Mourad-Bey, des beys et des kiachefs : tapis, porcelaines, sucrerie, argenterie, provisions de tout genre. Nous avions trois cents hommes tués ou blessés; sept mille Mameluks et trois mille janissaires ou Arabes avaient péri; Mourad-Bey prit le chemin de la haute Égypte, suivi de trois mille Mameluks, débris de la célèbre milice; les douze cents restés au Caire avec Ibrahim-Bey s'en allèrent aussi. Nous avons dit que les Mameluks portaient leur or à la ceinture; nos soldats s'occupèrent plusieurs jours à pêcher dans le Nil les cadavres des malheureux cavaliers.

Telle fut la bataille des Pyramides. Bonaparte, au moment du combat, montrant aux soldats ces monuments les plus anciens

du globe, leur avait dit : « Soldats, quarante siècles vous con-« templent. » Ces quarante siècles étaient les Pharaons, Cambyse, les Ptolémées, Alexandre et Darius, César et Pompée, Amrou, Sélim ; ils n'avaient jamais vu plus de génie et de courage. Le Nil s'étonna de tant de bruits sur ses bords, de tant de cadavres dans ses flots : le canon français venait d'interrompre l'éternel silence des pyramides.

Le général en chef reçut à Gizeh une députation des cheiks du Caire ; ils lui demandèrent miséricorde. La politique de Bonaparte en Égypte était bienveillance et générosité ; les cheiks se félicitèrent de son accueil. Il répéta que le renversement des Mameluks était son seul but, et que le pays trouverait en lui un protecteur ; il voulut que la prière dans les mosquées se fît comme de coutume. « Ne craignez rien, disait-il dans sa proclamation, pour « vos familles, vos maisons, vos propriétés, et surtout pour la « religion du prophète, *que j'aime.* » Bonaparte chargea le général Dupuis de prendre possession du Caire. Il fit son entrée dans la capitale de l'Égypte le 25 juillet, et descendit dans la maison d'Elfi-Bey, sur la place d'Esbekieh. Il n'y avait pas d'administration possible sans les ulémas et les grands cheiks ; le général en chef leur témoigna beaucoup de respect, et c'est avec eux qu'il composa le divan ou conseil chargé du gouvernement. Il lui parut nécessaire de profiter du grand effet de la bataille des Pyramides pour s'attacher aux traces d'Ibrahim-Bey, saisir ses richesses et le rejeter au delà du désert ; quand il parla d'expédition, l'armée murmura : elle reculait devant le soleil brûlant et les solitudes sans eau. Le 9e de ligne se fit surtout remarquer par ses plaintes. On se prépara pourtant. Au moment du départ : « Soldats de « la 9e, leur dit Bonaparte, je n'ai pas besoin de vous. » La 9e n'obtint de partir qu'à force de supplications ; elle marcha la dernière. Notre drapeau flotta à Bilbéis, Salheyiez, Damiette. Mais on n'atteignit point Ibrahim-Bey, qui se dirigea vers la Syrie. Des Bédouins avaient pillé la caravane de la Mecque ;



Hipp. Bellangé inv. et del. Feyer sc.

BATAILLE D'ABOUKIR.

Bonaparte retrouva les marchandises et envoya la caravane au Caire, à la grande joie de la ville.

Un malheur retentit tout à coup au milieu de ces succès : l'escadre française est détruite à Aboukir. « En arrivant devant « Alexandrie, dit Bonaparte, je demandais à la fortune qu'elle « préservât mon escadre pour cinq jours ; elle en a accordé trente, « et l'amiral n'a pas voulu mettre ses vaisseaux en sûreté dans « le port ; il ne lui fallait cependant que six heures pour cela : « une implacable fatalité poursuit notre marine. Ce grand évé- « nement aura des conséquences qui se feront sentir ici et loin « d'ici. » Le capitaine Barré, dans son rapport sur les passes des eaux d'Alexandrie, avait conclu que les vaisseaux pouvaient entrer au port vieux avec les précautions d'usage ; l'amiral Brueys n'était pas de cet avis ; il resta dans la rade d'Aboukir. Les dépêches de Bonaparte ne purent vaincre son irrésolution. Nelson se montra le 1er août ; l'amiral Saint-Vincent lui avait envoyé de Cadix dix vaisseaux de ligne. Nelson approchait, et Brueys ne commandait pas le feu. L'amiral anglais ordonna d'attaquer vaisseau par vaisseau ; nous ne décrirons point la bataille d'Aboukir ; toutes les batailles navales se ressemblent. Celle-là fut effroyable. Nous avons entendu de vieux marins nous parler avec enthousiasme du beau feu de l'*Orient*, du *Franklin*, du *Tonnant* ; Brueys répara ses fautes par une merveilleuse bravoure ; il périt sur son banc de quart. Casabianca, Thevenard, Dupetit-Thouars moururent glorieusement. La moitié de notre escadre manqua d'énergie. L'inaction du contre-amiral Villeneuve causa notre désastre ; il avait cinq vaisseaux, deux frégates, et ne prit point part à l'action. On se battait depuis dix-huit heures lorsqu'il commença à s'en apercevoir. L'explosion du vaisseau l'*Orient* décida la victoire en faveur des Anglais. Le 2 août, à midi, *le décret du destin était prononcé*, dit Napoléon[1]. Nous eûmes trois

[1] Mémoires dictés par Napoléon au général Bertrand.

mille hommes tués ou blessés, et les Anglais huit cents. Nous perdîmes sept de nos vaisseaux. L'effet politique du désastre d'Aboukir fut de rendre l'espoir à Mourad-Bey et à Ibrahim-Bey, de leur donner les Anglais pour appui, de ranimer les forces épuisées de l'Europe et de favoriser une nouvelle coalition contre la France.

Ce désastre consterna notre armée d'Égypte; il lui sembla que les chemins de la patrie lui étaient pour jamais fermés; elle voyait l'espérance perdue avec nos vaisseaux, et gémissait de se trouver entre la mer ennemie et le désert. Ce fut alors que le jeune général de vingt-huit ans embrasa du feu de son génie ses compagnons et ses soldats, et releva leur cœur par le prestige de sa parole et sa ferme confiance dans les événements. « Eh bien! » leur disait-il, « nous voilà dans l'obligation de faire de grandes « choses, nous les ferons; de fonder un grand empire, nous « le fonderons. Des mers dont nous ne sommes pas maîtres « nous séparent de la patrie; mais aucune mer ne nous sépare « de l'Afrique ni de l'Asie. Nous sommes nombreux, nous ne « manquerons pas d'hommes pour recruter nos cadres; nous « ne manquerons pas de munitions de guerre, nous en avons « beaucoup; au besoin, Champy et Conté nous en fabriqueront. »

Desaix partit pour la haute Égypte; les Français organisèrent l'administration dans toute la vallée du Nil, fortifièrent Gizeh, et réparèrent la citadelle du Caire, construite au temps de Saladin par l'émir Karakous, le même qui défendit Saint-Jean-d'Acre contre Philippe-Auguste et Richard, le même aussi dont les Arabes d'Asie et d'Afrique ont fait, je ne sais pourquoi, un Polichinelle. L'Institut d'Égypte fut créé et logé dans un palais du Caire. Ses membres éminents explorèrent cet ancien monde, cette nature où chaque observation amenait une découverte : l'œuvre capitale qui a livré à la curiosité européenne des travaux si vastes et si divers durera aussi longtemps que les pyramides.

CHAPITRE XXXI

Les chrétiens du Caire. — Grands égards de Bonaparte pour les chefs de l'islamisme. — Il leur promet de se faire musulman ; il demande un délai d'un an pour lui et son armée. — Négociations religieuses sur ces projets de conversion. — Bonaparte traité comme un prince musulman. — Projets de réforme pour l'administration égyptienne. — La réunion du divan chargé de délibérer sur ce point. — La Porte déclare la guerre à la France. — Insurrection du Caire. — Les Français à Suez. — Bonaparte faillit se noyer dans la mer Rouge. — Desaix dans la haute Égypte. — Menaces de Djezzar, pacha d'Acre, et des armées turques. — Expédition des Français contre la Syrie. — Plans de Bonaparte. — Le général Reynier à El-Arich. — Marche sur Gaza. — Prise de Jaffa. — Le massacre des prisonniers musulmans. — Marche sur Saint-Jean-d'Acre. — Anciens souvenirs de guerre. — Le siége d'Acre. — Les chrétiens de la Galilée. — Les combats du pont de Jacob, de Loubi. — La bataille du Mont-Thabor. — Bonaparte lève le siége d'Acre. — On reprend le chemin de l'Égypte ; misères, angoisses des blessés. — Le Carmel. — Empoisonnement des pestiférés et des malades de Jaffa. — Retour de l'armée française au Caire. — Bonaparte songe à rentrer en France. — Son départ d'Égypte, son débarquement à Fréjus. — Renommée orientale de Bonaparte.

1799



PLUSIEURS milliers de chrétiens, les uns catholiques, les autres (et le plus grand nombre) séparés du centre de l'unité, se rencontraient dans la population du Caire : c'étaient les Coptes, ces représentants de l'antique race égyptienne, les Syriens et les Grecs. Ils espéraient que les victoires d'une nation professant les doctrines évangéliques allaient donner de l'éclat à leur religion, et les relèveraient sur les bords du Nil. Ils avaient compté sans la politique. L'attitude de Bonaparte les dérouta. Il reconnaissait qu'il ne pouvait rien faire en Égypte sans la puissance religieuse : il n'épargna

rien pour la gagner. Le général en chef s'occupa des mosquées et de leurs intérêts avec un soin et une partialité marqués; il entoura d'honneurs et d'une considération extraordinaire les muftis et les imans. La mosquée *El-Azhar* (mosquée des fleurs), à la fois lieu de prière et grande école, avait des chefs pieux et vénérés de tout l'Orient musulman; Bonaparte les recevait tous les jours, leur parlait de Mahomet avec admiration, et entrait dans les vues et les sentiments de l'islamisme. A l'aide de quelques versets du Coran interprétés à sa façon, il montrait son arrivée en Égypte et ses victoires annoncées par le prophète arabe lui-même; il demandait pourquoi les Arabes étaient soumis aux Ottomans, et disait que si Mahomet redescendait sur la terre, il n'habiterait ni la Mecque ni Constantinople, mais le Caire, et qu'il choisirait de préférence le Nil, le *fleuve béni*, la mosquée El-Azhar, cette *première clef de la sainte Caaba*. Les vieux muftis l'écoutaient avec ravissement. Leurs yeux étincelaient de rayons de bonheur quand il leur promettait le rétablissement de l'empire arabe, le retour des temps glorieux des Fatimites. Parmi les cheiks du Caire, il en était un que le général en chef aimait particulièrement, le cheik El-Mohdi, le plus jeune, le plus éclairé, le plus éloquent. Il traduisait en vers les proclamations de Bonaparte, et leur donnait ainsi le charme harmonieux et la couleur du *livre divin* des musulmans.

Les vieux cheiks s'effrayèrent le jour où le vainqueur demanda que le peuple prêtât le serment d'obéissance. « Faites-vous musul« man, lui dirent-ils, et cent mille Arabes viendront à vous « de l'Arabie, de Médine et de la Mecque. » Ce n'était pas l'intention de Bonaparte; il pensait que tout homme devait mourir dans sa religion[1]; mais il voulait causer d'islamisme, gagner du temps et arriver à ses fins. Il parla aux muftis de la circoncision

[1] Nous n'avons pas besoin de faire observer qu'en principe cette opinion de Bonaparte est inadmissible; l'esprit de l'homme est fait pour la lumière et la

et de l'interdiction du vin, comme de graves difficultés pour lui et son armée. On en délibère en grand conseil musulman. Un fetfa, signé par quatre muftis, déclare que la circonsision est une perfection et non pas une nécessité, qu'on peut être musulman et boire du vin, mais qu'en ce dernier cas on ne peut espérer les félicités de l'autre vie. Cette seconde partie du fetfa n'était pas une admission facile; Bonaparte sollicita une autre solution; la question fut portée aux chérifs de la Mecque, qui levèrent l'interdiction du vin à condition de *racheter le péché par de bonnes œuvres et des aumônes*. Bonaparte se trouvait assez embarrassé; la joie régnait au camp de l'islamisme; les imans priaient pour le *sultan Kebir*[1] le vendredi; toutefois un changement de religion est chose grave; le général en chef demanda et obtint un an de réflexion. Les imans racontèrent que Mahomet était apparu à Bonaparte et lui avait accordé ce délai d'une année. Afin de mieux justifier son retard, Bonaparte dit aux muftis qu'il méditait le plan d'une mosquée assez grande pour contenir son armée. En attendant, les muftis le considéraient comme un prince musulman. Ce fut à cette époque que le général Menou embrassa publiquement la religion de Mahomet. Menou était un esprit borné qui n'avait jamais réfléchi sur les choses religieuses; il vit dans l'islamisme le moyen de rendre son administration plus facile, et se fit musulman comme on adopte une méthode d'opération.

Tout le monde connaît les crues régulières du Nil et les fêtes qui se célèbrent à l'arrivée des grandes eaux. Bonaparte, accompagné des chefs de la religion musulmane, parut solennellement autour du nilomètre dans l'île de Roudah, le 18 août. Il prit part aussi à la fête du prophète arabe, à la fin de ce mois. Le 1er vendé-

vérité, et quand il s'aperçoit de son erreur, il doit en sortir. Si nos lointains aïeux avaient jugé à propos de mourir dans leur religion, nous en serions encore aux sacrifices humains.

1 Sultan Kebir (grand sultan). C'est le nom que l'Orient a donné à Bonaparte.

miaire, Conté ayant lancé un ballon pour la fête de la république, le peuple du Caire *admira cette correspondance aérienne* entre Bonaparte et Mahomet, et le jeune cheik El-Mohdi composa de beaux vers à cette occasion. Le chérif Ghaleb, la première autorité de la Mecque, écrivant au général en chef, lui donna le titre de *serviteur de la sainte Caaba*. Chaque année les pèlerins musulmans portent à la Mecque un tapis splendide et couvert de sentences; Bonaparte voulut que ce tapis fût plus riche que de coutume : l'islamisme était devenu pour lui un grand moyen de gouvernement. Les lois qui régissaient la propriété et les impôts en Égypte n'offraient que ténèbres, difficultés et périls. Il était indispensable de les changer; l'administration oppressive des Mameluks depuis soixante ans devait faire place à des institutions meilleures. Bonaparte fit preuve de génie politique en refusant de trancher lui-même la question, en réunissant un grand divan, composé de toutes les notabilités des provinces, où l'Égypte comparerait les lois d'Europe et celles d'Asie, et choisirait ce qui lui paraîtrait le plus conforme au bien public. Ce divan tint sa première séance le 1er octobre, et délibéra vingt jours. C'était un intéressant spectacle que tous ces cheiks, les plus importants du pays, apprenant à connaître la législation d'Occident et nos idées de justice pour le gouvernement des peuples. Ils repoussèrent le principe que *toute terre appartient au sultan*, et acceptèrent nos lois comme expression plus parfaite d'équité.

Les événements arrêtèrent ce travail de rénovation; le Directoire avait négligé d'entretenir les dispositions bienveillantes de la Porte, dont Bonaparte faisait flotter le pavillon à côté du pavillon français; le sultan s'était laissé aller aux inspirations de l'Angleterre et de la Russie; à la fin d'octobre, il nomma Djezzar serasquier d'Égypte; Djezzar expédia au cheik Sadah le firman qui contenait la déclaration de guerre à la France. Bonaparte se fit remettre l'original de ce firman. Mais des bruits couraient en Égypte; on parlait d'un débarquement du capitan-pacha à Jaffa

à la tête d'une grande armée; le divan du Caire était troublé; on sentait venir un mouvement contre les Français. Les fortifications et les canons de la citadelle du Caire épouvantaient les habitants; un ordre de Bonaparte avait renversé les barrières qui divisaient la capitale égyptienne en cinquante quartiers; le mécontentement s'était accru par l'imposition extraordinaire; un Maugrabin tua un cavalier français à l'audience du cadi; le général Dupuis mourut d'un coup de lance. Les muezins, du haut des minarets, appelèrent les croyants à la défense de la ville et des sanctuaires musulmans. Les femmes hurlaient. L'insurrection éclata dans tous les quartiers du Caire. Il y eut des Français massacrés. Des bombes, parties de la citadelle et du fort Dupuis, mirent le feu à plusieurs quartiers; trois cents Français furent tués ou blessés en divers combats. La fureur musulmane se jeta sur des soldats malades qui revenaient de Bilbéis, sur une vingtaine d'officiers d'état-major du génie et de membres de la commission des arts. Les supplications des cheiks succédèrent à la prompte défaite des insurgés du Caire; Bonaparte pardonna; il dit aux cheiks : « Je « pardonne à tous, mais dites-leur bien que ce qui arrive et « arrivera est depuis longtemps écrit, et qu'il n'est au pouvoir « de personne d'arrêter ma marche : ce serait vouloir arrêter le « destin. » Les Français blâmèrent la miséricorde du général en chef : « Pourquoi toujours caresser ces vieux cheiks, ces « cafards ?... » Pendant que le cheik Sadah baisait la main du général en chef, Kléber, arrivant d'Alexandrie, demanda quel était ce vieillard si ému. « C'est le chef de la révolte, » répondit Bonaparte. « Hé quoi ! vous ne le faites pas fusiller ? » reprit Kléber. « Non, dit Bonaparte, ce peuple est trop étranger à nous, « à nos habitudes, il lui faut des chefs; j'aime mieux qu'il ait « des chefs comme ceux-là que de lui en voir comme Mourad-« Bey [1]. » Le cheik Sadah est le même que Kléber fit plus tard

[1] Mémoires dictés par Napoléon au général Bertrand.

bâtonner ; ce fut la première cause de l'assassinat de ce général.

Les insurgés, échappés du Caire, s'étaient dirigés vers Suez ; ils entretenaient des rapports avec Ibrahim-Bey en Syrie et Mourad-Bey dans le Saïd. Le général Bon marcha contre eux le 8 novembre ; trois journées de désert n'excitèrent pas une seule plainte parmi ses soldats. On s'accoutumait aux solitudes, on ne murmurait plus. Bon occupa Suez, le fortifia, et notre drapeau flotta sur la mer Rouge. Bonaparte partit lui-même pour Suez à la fin de décembre ; il emmena Monge, Berthollet, Lepère, ingénieurs des ponts et chaussées, son état-major, deux cents gardes à cheval, quatre cents dromadaires. Il prit la route qui passe par Birket-el-Hadjà et Adjeroud ; c'est la plus courte : trente-trois lieues. Le 27, le général en chef visita Suez, et, le 28, il se rendit aux fontaines de Moïse, qui sont au nombre de neuf ; ces sources d'eau, situées à trois lieues de Suez, proviennent de montagnes à quatre lieues de là. Le contre-amiral Ganteaume monta une chaloupe canonnière avec des savants, et alla par mer aux fontaines de Moïse. Bonaparte eut à franchir le Madieh, bras de mer guéable à marée basse et qui a trois quarts de lieue de largeur ; la marée montante le surprit au retour. « Serions-nous venus ici pour périr comme « Pharaon ? » disait Bonaparte. Il eût péri sans les deux hommes qui finirent par découvrir le passage ; ces deux hommes étaient : Louis, maréchal des logis, et Carbonel, brigadier. Le général en chef reçut à Suez la visite des moines du mont Sinaï ; ils lui montrèrent un livre avec les signatures de Mahomet, Saladin, Sélim, qui recommandaient le monastère de la sainte montagne. En revenant au Caire, Bonaparte rencontra un courrier arabe sur un dromadaire, chargé des dépêches d'Ibrahim-Bey et de Djezzar-Pacha ; il apprit que les troupes du pacha d'Acre étaient en mouvement, et que son avant-garde occupait El-Arich. Il résolut une expédition contre la Syrie. Le 10 janvier 1799, la population du Caire saluait son retour.

Nous aimerions à suivre le général Desaix dans sa conquête de la haute Égypte; le combat de Sédiman, à une lieue du canal de Joseph, la mélancolie et les larmes de Mourad-Bey vaincu, fuyant dans le désert et dans la région des Barabras, les acclamations de l'armée à la vue des ruines de Thèbes, les faits d'armes du général Davout et du général Belliard; tous ces mois si pleins, passés dans le pays des grands monuments, nous fourniraient d'attachants tableaux. Mais le cadre de ce livre nous permet à peine de leur donner un regard. Desaix acquit dans la haute Égypte le surnom de *Sultan le Juste :* beau titre! honorable souvenir ! Desaix, si vaillant capitaine, avait quelque chose du génie organisateur de Bonaparte. Il mourra à la bataille de Marengo, à l'âge de trente-deux ans, laissant un des noms les plus glorieux et surtout les plus purs de l'épopée guerrière de la Révolution française.

Bonaparte va marcher sur la Syrie; pénétrons au fond de sa pensée. La grandeur française et la destruction de la grandeur britannique le préoccupent. La Syrie a de vaillantes populations chrétiennes, mal connues alors, mieux connues aujourd'hui. Le plan du général en chef était de les soulever, et de s'appuyer sur leur bravoure pour conquérir le pays depuis Gaza jusqu'à Antioche. L'épée de Desaix devait consolider la domination française en Égypte. Une fois la Syrie prise, Bonaparte se dirigeait vers l'Inde; au mois de mars 1800, l'Indus verrait sur ses rives quarante mille Français. Des envoyés secrets avaient préparé les voies. Le schah de Perse lui ouvrait le passage de Bassora, Chyraz et le Mekran. Les phalanges républicaines renversaient les établissements anglais de l'Inde, et tout l'Orient reconnaissait notre suprématie. Nous devenions le plus grand empire du monde. Une petite place, qu'on eût emportée en un moment avec le moindre équipage de siége, déjoua ces gigantesques plans; et par contre-coup Bonaparte, arrêté en Asie, vient à Paris et jette à bas un pouvoir défaillant.

Les généraux Desaix, Friand, Belliard, Davout, Lasalle, com-

mandaient dans la haute Égypte; la basse Égypte était confiée à Dugua, Lanusse, Marmont. Kléber, Reynier, Bon, Lannes, Murat, Dommartin, Caffarelli-Dufalga, Vial, Vaux, Junot, Verdier, Lagrange, furent désignés pour l'expédition de Syrie. L'armée avait cinquante-deux bouches à feu; trois mille chameaux et trois milleânes portaient les vivres, l'eau et les bagages. En prévision de la résistance des villes de Saint-Jean-d'Acre ou de Jaffa, le général en chef commanda deux équipages de siége: ces équipages n'arrivèrent pas. Bonaparte, pour se rendre en Syrie, allait suivre les chemins par où tous les conquérants ont passé depuis trente siècles. Le général Reynier, parti le 4 février du Caire, entra le premier dans le désert; les Turcs nous attendaient au fort d'El-Arich; le 85ᵉ régiment enleva le village au pas de charge, mais y perdit deux cent cinquante hommes. Napoléon a vanté une belle opération de Reynier dans la nuit du 14 au 15 février. Ce général leva son camp à onze heures du soir, remonta le ravin d'Égypte pendant une lieue, le passa, se rangea en bataille, et répandit l'alarme au camp d'Abdallah, arrivé avec huit mille hommes pour secourir El-Arich. L'ennemi laissa cinq cents morts, neuf cents prisonniers, tous ses chameaux, ses tentes, ses bagages. Abdallah n'eut que le temps de se sauver à pied. Il ne rallia sa troupe qu'à Kan-Iounés, qui représente l'ancien château de Daroum, si célèbre dans les guerres de Richard et de Saladin. Bonaparte arriva le 15 à El-Arich, au moment où s'achevait l'heureux combat contre Abdallah; il félicita tout le monde. On bombarda le fort d'El-Arich, qui se soumit. Kléber, en allant à Kan-Iounés, s'égara, et marcha quinze heures sans se douter de son erreur; il était parti le 22, Bonaparte le 23, et le général en chef s'étonna de ne pas le trouver à Kan-Iounés; Kléber arriva enfin avec sa division découragée; en voyant Bonaparte, elle poussa des cris de joie. Les soldats de l'armée d'Égypte avaient oublié la religion; mais en mettant le pied sur le sol sacré de la Palestine, les souvenirs de leur enfance et de l'église de leur village leur revinrent

au cœur; on les entendit prononcer le nom de Jérusalem; ils se réjouissaient d'avance de visiter le Calvaire et le mont des Oliviers. Ils n'auront pas ce bonheur. Pendant deux siècles la France et l'Occident s'armèrent pour Jérusalem; l'armée française du XVIIIe siècle est à deux pas de la ville sainte, elle est puissante et victorieuse, et son général en chef ne l'y conduira point. Rien ne marque mieux la différence des temps.

Abdallah, le général de Djezzar-Pacha, n'était qu'une faible barrière. Les Français entrèrent à Gaza. Les cheiks et les ulémas apportèrent les clefs de la ville. Le divan de la mosquée d'El-Azhar, qui suivait l'armée française, nous avait préparé les voies. On campa au milieu du bois d'oliviers qui entoure Gaza; on s'y reposa des fatigues du désert; des cris de bonheur accueillirent une pluie d'orage; il y avait dix mois que l'armée n'avait vu tomber une goutte d'eau. Le 1er mars, elle campa à Ezdoud, l'antique cité d'Azot, une des cinq satrapies des Philistins; elle laissa à gauche les ruines d'Ascalon[1], qui couvrent des collines sablonneuses. Chaque coin de terre de cette contrée rappelait un fait d'armes de nos vieux croisés; la France des anciens âges y a laissé partout des traces magnifiques de sa gloire; mais Bonaparte et ses compagnons connaissaient peu cette Iliade de nos ancètres sous les drapeaux de la croix. Le général Abdallah s'était enfermé dans Jaffa; on envoya un parlementaire pour inviter la place à se rendre et lui épargner le malheur d'un bombardement. Au bout d'un quart d'heure, on vit les têtes de l'officier et du trompette plantées au bout d'une pique sur les deux plus hautes tours. L'attaque commença; le général en chef était debout sur l'épaulement d'une batterie, indiquant du doigt une manœuvre au colonel Lejeune, lorsqu'une balle jeta son chapeau par terre, passa à trois pouces de sa tête et tua le colonel, qui avait cinq pieds dix pouces.

[1] Nous avons décrit toutes les villes de la Palestine et de la Syrie dans la *Correspondance d'Orient*, sept volumes in-8°.

« Voilà la seconde fois depuis que je fais la guerre, » dit le soir Bonaparte, « que je dois la vie à ma taille de cinq pieds deux « pouces. » La ville fut prise d'assaut et pillée; rien ne manqua à son désastre.

Un grand acte de cruauté nous arrête ici. Nous avons foulé une colline de sable près de la mer, où Bonaparte fit fusiller trois mille prisonniers de la garnison de Jaffa. Ces trois mille musulmans, enchaînés deux à deux et rangés sur la hauteur sablonneuse, attendirent la mort avec calme; n'ayant point d'eau, ils firent leurs ablutions avec du sable; leur bouche ne s'ouvrit point pour le gémissement ou la plainte; plusieurs comptaient les grains de leur rosaire; quelques-uns avaient gardé leur pipe et fumaient encore. Cette imperturbable paix de trois mille hommes qui vont mourir ne se rencontre que chez les nations musulmanes, fortement saisies de la pensée de la vie future. A six siècles d'intervalle, nous trouvons un autre grand homme de guerre, Richard Cœur-de-Lion, qui, après la prise de Saint-Jean-d'Acre, fit massacrer deux mille cinq cents prisonniers. Le roi d'Angleterre voulut se venger ainsi de Saladin, qui refusait de renvoyer les captifs chrétiens et de satisfaire aux engagements contractés par la garnison de Ptolémaïs. Bonaparte n'eut pas la même excuse, quoiqu'elle ne justifie point à nos yeux l'inhumanité de Richard; une partie des prisonniers de Jaffa appartenait, disait-il, à la garnison d'El-Arich, qui aurait dû, selon sa promesse, se retirer à Bagdad; mais quand même cela serait vrai, la fusillade de Jaffa ne perdrait rien de son horreur. Cette tache est grande pour la mémoire du vainqueur de l'Égypte.

Abdallah, déguisé en franciscain, parvint jusqu'à la tente de Bonaparte et obtint la vie sauve; on l'envoya au Caire. Le pillage de Jaffa représentait plusieurs millions; les habitants rachetèrent ce qu'ils purent. Les châles et les pelisses bariolèrent de couleurs orientale la physionomie de notre armée. Les riches étoffes trouvées à Jaffa cachaient un ennemi plus difficile à vaincre que les

Turcs et les Bédouins : c'était la peste. Le couvent de Terre-Sainte, changé en hôpital, ne put suffire au nombre des malades; les fatigues du désert avaient éprouvé plus d'un soldat. Nous avions à Jaffa sept cents malades. On admirait le dévouement du chirurgien Larrey et de tous les officiers de santé.

Bonaparte écrivit au pacha d'Acre pour l'engager à devenir l'ami de la France; Djezzar comptait sur ses troupes, sur ses murailles, sur l'Angleterre; il repoussa notre amitié. Le gouverneur de Jérusalem annonça qu'il se soumettrait si nous prenions Saint-Jean-d'Acre. On n'osait pas se rendre auparavant à la cité sainte, parce que le gouverneur avait dit : « Si les Français arrivent, « nous ne quitterons Jérusalem qu'après avoir égorgé tous les « chrétiens de la ville. » Notre armée mit en déroute au pied du Carmel la cavalerie turque, quatre mille Arabes de Naplouse (l'antique Sichem), et s'empara de Caïpha, qui appartint jadis à Tancrède et dont saint Louis releva les fortifications; devant nos soldats se déployait le golfe de Saint-Jean-d'Acre; ils aperçurent deux vaisseaux anglais de 80, le *Tigre* et le *Thésée*, qui arrivaient de Constantinople sous le commandement du commodore sir Sidney Smith; Bonaparte eut le chagrin de voir les seize bâtiments français chargés de l'équipage de siége virer de bord et gagner le large, poursuivis par les vaisseaux anglais[1]. On s'occupa d'attaquer Saint-Jean-d'Acre. Cette ville est la clef de la Syrie; le siége d'Acre en 1189 et en 1190 est célèbre dans l'histoire des croisades; ce que l'Europe et l'Asie avaient alors de plus grand se trouva réuni autour des murs de Ptolémaïs; jamais sol ne trembla sous le choc de plus vaillantes armées. Les chefs de ces mémorables combats étaient Richard et Philippe-Auguste,

[1] Sir Sidney Smith, qui sauva Saint-Jean-d'Acre, répétait avec orgueil un mot de Bonaparte : « Cet homme, » avait dit Napoléon en parlant de Smith, « m'a fait « manquer ma fortune. » Nous dirons, nous, que si Bonaparte eût pris Saint-Jean-d'Acre, il se fût lancé dans l'immensité de ses plans d'Asie, et peut-être n'en serait-il pas revenu, ou bien serait-il revenu trop tard pour saisir l'empire.

Saladin et Malek-Adel. Le camp des chrétiens couvrait la colline de Thuron, et les remparts de terre qui l'entouraient lui donnaient l'aspect d'une place forte. Le camp de Saladin avec ses mille bains, ses sept mille boutiques, ses constructions variées et son appareil oriental, s'étendait sur la colline de Kisan; le fils d'Ayoub prenait son quartier d'hiver sur les hauteurs de Karouba, qui nous représentent les montagnes de Saron. La chute de Saint-Jean-d'Acre en 1289 fut le dernier coup porté au royaume de Godefroi et de Baudouin; c'est de l'Égypte que lui vint la destruction; le sultan Malek-Aschraf, fils et successeur de Kelaoun, se présenta à la tête de quatre cent mille musulmans : cent mille chrétiens habitaient alors Saint-Jean-d'Acre. Combien fut grande et magnifique leur résistance!

En 1799, la ville d'Acre n'avait rien de formidable; mais il fallait des pièces de siége; elles n'arrivèrent pas. L'armée de Bonaparte campa sur cette même colline de Thuron où l'avaient précédée les bannières de Philippe-Auguste, de Richard et de Gui de Lusignan; le général en chef établit quatre corps d'observation du côté du Carmel, de Nazareth, Tibériade, Saphed, Saron et Tyr. Il revêtit de la pelisse le cheik Daher, trois cheiks motualis de l'Anti-Liban, et trois vieillards chrétiens venus des bords du lac de Tibériade. C'était un touchant spectacle que cette multitude de chrétiens de Nazareth et de Saphed arrivant au camp français, conduits par les pères de terre sainte : ils bénissaient Dieu, qui leur envoyait des chrétiens du pays des croisades et des bataillons libérateurs : mais leurs espérances seront vaines. Avec quel empressement ces populations catholiques apportaient aux Français des provisions en abondance! Avec quels tendres soins elles s'occupaient des malades et des blessés! Djezzar était un homme féroce; ses victimes arrivaient au camp de Bonaparte, et racontaient les cruautés du pacha. Le siége d'Acre par les Français dura soixante-deux jours; tout ce que peuvent le génie de la guerre et la bravoure sans moyens matériels suffisants fut essayé

contre la place; les assiégés, à chaque sortie, subirent de rudes échecs; l'émigré Phelippeaux, officier d'artillerie, ancien camarade de Bonaparte, homme très-capable, et bien malheureux puisqu'il mettait son talent au service des ennemis de la France, dirigeait la résistance de la ville.

Pendant que nos assiégeants luttaient contre l'impossible, quatre mille de nos soldats avaient mission de combattre l'armée de Damas, composée de quarante mille hommes. La droite de l'armée musulmane occupait le pont de Jacob et cernait Saphed; Murat la dispersa, et s'empara de son camp, tentes, bagages, chameaux, artillerie; il prit Tibériade, qui renfermait les magasins de l'ennemi, magasins considérables qui nourrirent longtemps notre armée. Junot occupait Nazareth; il soutint l'attaque de sept mille hommes de l'avant-garde du pacha de Damas; aidé de Kléber, il triompha des musulmans à Loubi, petit village à maisons basses situé dans la plaine, à peu de distance du champ de bataille où Saladin remporta contre Gui de Lusignan, prince incapable, cette fameuse victoire (1187) qui creusa le tombeau du royaume latin de Jérusalem. Entre le Petit-Hermon et le Thabor se déploie la plaine d'Esdrelon sur une lieue et demie de largeur; c'est là que Kléber se trouva en si grand péril, entouré de plus de trente mille musulmans, dont la moitié était à cheval; il avait voulu, la nuit et sans la moindre notion des lieux, imiter l'opération de Reynier à El-Arich. Au plus fort du danger : « Voilà « le petit caporal ! » s'écrient joyeusement les soldats de Kléber; en effet, Bonaparte, avec son merveilleux instinct qui lui faisait tout deviner à la guerre, avait d'abord senti l'imprudence de Kléber, et s'était élancé à son secours, suivi d'une division; cachant habilement sa marche, il s'avançait vers un mamelon qui coupait toute retraite à l'ennemi. Cette prompte attaque, à laquelle les musulmans ne s'attendaient pas, les frappa d'épouvante; une partie se sauva du côté de Naplouse, une autre du côté du Jourdain; des milliers se noyèrent dans ce fleuve illustre et saint qui

porte ses eaux à la mer Morte. Voilà ce qu'on appelle la bataille du Thabor; deux cent cinquante soldats de la division de Kléber furent tués ou blessés; Bonaparte ne perdit que trois ou quatre hommes. Kléber poursuivit les débris de l'armée de Damas.

Le Thabor, appelé par les Arabes *Gebel-el-Nour* (montagne de la lumière), est le point le plus élevé de la Galilée; sa forme est celle d'un pain de sucre; il présente une demi-lieue de tour, les débris d'une citadelle, ceux de deux monastères et d'une église bâtie en mémoire de la transfiguration. Bonaparte voulut monter sur le Thabor; les traces d'un Dieu attirèrent comme invinciblement son génie. Le général en chef coucha au couvent de Nazareth le 18 avril; il assista à un *Te Deum* solennel chanté au bruit des orgues en présence du saint Sacrement. Pour qui eût senti vivement les choses de religion et de patrie, ce *Te Deum* du 18 avril 1798 dans l'église de Nazareth était un beau spectacle; le vainqueur du Thabor en gardait encore le souvenir à Sainte-Hélène.

La longue résistance de Saint-Jean-d'Acre désolait le cœur de Bonaparte; tant d'efforts inutiles devant une bicoque l'irritaient et l'humiliaient; la fortune n'avait pas accoutumé son orgueil à de tels mécomptes. Le reste de l'armée turque, partie de Rhodes, approchait; les nouvelles de France étaient mauvaises; la coalition triomphait; Acre et la Syrie disparaissaient devant les événements européens et l'immensité de l'avenir de Bonaparte. Le général en chef leva le siége le 21 mai; en partant, il foudroya Saint-Jean-d'Acre par une immense décharge afin de masquer sa retraite. Beaucoup de Français, parmi lesquels les généraux Bon, Rambaud et Caffarelli, périrent sous les murs de la place; les blessés furent au nombre de deux mille cinq cents; Bonaparte eut un cheval tué sous lui, et reçut lui-même une légère blessure. Le 4 mai, il s'était vu enterré dans un trou de bombe à une tranchée. L'ennemi perdit plus de dix mille hommes; Phelippeaux mourut d'un coup de fusil le 1er mai. Les hôpitaux de Gaza, Ramla, El-Arich s'éva-

cuèrent sur le Caire. Oh ! qui dira la tristesse de l'armée française cheminant le long de la côte, passant successivement à Caïpha, au château d'Atlik, l'ancien *Château des Pèlerins*, à Tantoura, à Césarée, au village d'Ali-Abn-Harami, l'ancienne Antipatride, à Jaffa, laissant à chaque pas des blessés ou des malades trop faibles pour suivre leurs bataillons! Comment peindre le désespoir des mourants, attachant leurs derniers regards sur l'armée qui s'éloigne ! Angoisses inénarrables ! affreuse douleur que nous repassions dans notre âme, en 1831, quand nous parcourions en voyageur cette même terre !

Le couvent du Carmel avait été changé en hôpital; les pauvres soldats malades, apprenant que l'armée française retournait en Égypte, gémirent d'être abandonnés sur la montagne, recueillirent leurs forces pour aller joindre leurs compagnons, et tombèrent épuisés au milieu des solitudes du Carmel. Les moines de Saint-Élie les ensevelirent dans une caverne, et nous avons vu les ossements de ces pauvres délaissés. Bonaparte mit tous ses chevaux à la disposition des blessés; mais tant s'en fallait qu'ils pussent suffire! A Tantoura, un grenadier blessé craignait de salir une belle selle toute brodée du général en chef : « Va, » lui dit Bonaparte, « il n'y a rien de trop beau pour un brave. » Nous voudrions passer sous silence un fait déplorable que des historiens ont repoussé comme une *indigne calomnie;* nous serions heureux de pouvoir penser comme eux ; il s'agit de l'empoisonnement des soldats blessés ou pestiférés à l'hôpital de Jaffa. Desgenettes, médecin en chef de l'armée d'Égypte, consulté sur cette terrible question de l'opium, répondit qu'il donnait des soins pour guérir et non pour tuer. Napoléon, dans ses récits de Sainte-Hélène, ne parle que de onze malades, et les suppose tous atteints de la peste; mais l'opinion des contemporains et les renseignements que nous avons recueillis sur les lieux nous autorisent à croire à un bien plus grand nombre de victimes, et à croire aussi que tous ces malheureux n'étaient point pestiférés. Le chiffre des

malades à qui Bonaparte fit donner de l'opium est de trois à quatre cents. Le général en chef cherchait à dissiper ses scrupules par l'idée que ces hommes ne pouvaient pas guérir. Tout en gémissant sur un pareil acte, nous plaignons Bonaparte de s'être vu aux prises avec une situation violente qui trouble le cœur de l'homme au point de le fermer à la miséricorde. Le désert traversé par notre armée au mois de juin pour regagner l'Égypte fut un laborieux et triste passage : le poids de l'été écrasait nos troupes au milieu des sables. A Salheyieh, le 7 juin, on fit l'appel : onze mille cent trente-trois hommes répondirent; et les mémoires de Napoléon ajoutent que l'expédition de Syrie avait coûté quinze cents hommes. Il est évident que ce chiffre ne répond pas à l'étendue de nos pertes; plus de quatre mille hommes périrent en Syrie. L'armée revit le Caire avec joie; la capitale égyptienne accueillit splendidement Bonaparte; plusieurs jours s'écoulèrent en fêtes et en festins.

Le général en chef, accompagné de la commission scientifique, visitait le camp des Pyramides, quand on lui annonça que treize vaisseaux de ligne, neuf frégates, trente chaloupes canonnières, et quatre-vingt-dix bâtiments de transport, chargés de troupes turques, avaient mouillé le 12 juin au soir dans la rade d'Aboukir. Ces troupes turques étaient le reste de l'armée de Rhodes, renforcé d'une division anglaise. L'armée turque avait pour sérasquier le vizir Mustapha, pacha titulaire de la Romélie. A Sidney Smith appartenait l'idée de cette expédition. Bonaparte envoya aussitôt à Reynier, Kléber, Lannes, l'ordre de se rendre à Aboukir. Le 25 juillet 1799, ce nom d'Aboukir, qui s'attachait pour la France à un souvenir désastreux, devint pour nous un nom de victoire. Sur treize mille Turcs, douze cents à peine se sauvèrent et trois mille furent prisonniers; le vizir Mustapha eut ce dernier sort. Plus de dix mille, rejetés par notre attaque, disparurent dans la mer; les turbans, les châles, les dépouilles des vaincus couvraient les flots; l'artillerie, les tentes, les chevaux,

les bagages de l'ennemi tombèrent en notre pouvoir. La plus grande part de cette journée revint à Murat, qui reçut une grave blessure; le général en chef lui dit sur le champ de bataille: « Est-ce que la cavalerie a juré de tout faire aujourd'hui? » On eut à déplorer la perte du colonel du génie Crétin, très-bon officier, et du colonel Duvivier, tué d'un coup de kandjar; Duvivier, à la fois intrépide, audacieux et prudent, s'était couvert de gloire. Le colonel Fugières, dont un boulet de canon emporta les deux bras, disait en mourant au général en chef: « Vous « perdez un de vos soldats les plus dévoués; un jour vous re« gretterez de ne pas mourir comme moi au champ des braves[1]. » Remarquables paroles qui prouveraient que le trépas a parfois des vues prophétiques!

Le Directoire tenait peu Bonaparte au courant de ses affaires. Le général en chef reçut de Sidney Smith un paquet de journaux de Londres et de Francfort, des mois d'avril, mai et juin, et connut ainsi l'état de la France et de l'Europe. Il jugea que le temps était venu pour lui de se mettre à la tête du gouvernement. Voici des lignes dictées par Napoléon, et qu'il faut lire au moment où il va quitter l'Égypte:

« En partant de France, le général en chef avait été revêtu « d'une autorité illimitée. Il avait reçu carte blanche du gou« vernement, soit pour les affaires de Malte, soit pour celles « d'Égypte et de Syrie, soit pour celles de Constantinople et des « Indes. Il avait la faculté de nommer à tous les emplois, même « de choisir son successeur, et d'opérer son retour en France « quand et comme il le voudrait. Il avait des pouvoirs revêtus « de toutes les formes et scellés du grand sceau pour traiter avec « la Porte, la Russie, les diverses puissances des Indes et les

1 Mémoires dictés par Napoléon au général Bertrand. Les paroles du colonel Fugières sont écrites au crayon de la main même de Napoléon dans le manuscrit du général Bertrand.

« régences d'Afrique. Sa présence était désormais aussi inutile « en Orient qu'elle était nécessaire en Occident; tout lui annonçait « que le moment désigné par le destin était arrivé[1] !!! »

Bonaparte avait confié son destin au contre-amiral Ganteaume. Le 19 août, à cinq heures du matin, il reçut au Caire des dépêches du contre-amiral, qui, voulant profiter de l'heureuse disparition de la croisière anglaise, le pressait de se trouver le 24, avant midi, à Alexandrie, au bord de la mer : les vents de terre l'aideraient à s'éloigner de la côte. Le général en chef aurait voulu quinze jours devant lui; mais les vives instances de Ganteaume le décidèrent. Il donna ses dernières instructions, dicta trois mémoires sur la situation, les intérêts, le gouvernement et l'avenir de l'Égypte, et prit le chemin d'Alexandrie. Le choix de son successeur l'avait beaucoup occupé; après lui, nul mieux que Desaix ne pouvait commander l'armée d'Orient; mais il le jugeait plus utile en France. Kléber tenait le second rang dans son estime, et puis venait Reynier : Bonaparte aurait aimé à les emmener tous les trois, et à laisser l'Égypte au commandement de Lanusse. Il se décida pour Kléber, qui effacera par l'éclat de la bataille d'Héliopolis le souvenir de capitulations auxquelles il n'aurait jamais dû prêter l'oreille.

Le 24, à midi, Bonaparte n'était pas encore embarqué; Ganteaume se désolait; le brick anglais resté seul en observation devant Alexandrie avait reconnu des frégates au mouillage, et s'en était allé vers Chypre pour avertir la croisière. On s'embarqua à sept heures du soir; Bonaparte, Monge, Berthollet, Bourrienne, et une moitié des gardes montèrent à bord du *Muiron* : la frégate qui portait la fortune de Bonaparte s'appelait du nom de son jeune sauveur à Arcole. Lannes, Murat, Marmont, Parseval, Denon et l'autre moitié des gardes s'embarquèrent sur

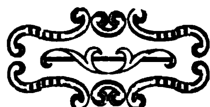
[1] Mémoires dictés par Napoléon au général Bertrand, t. II, p. 148.

la *Carère*, commandée par le capitaine Dumanoir[1]. Bonaparte remit à Menou les instructions pour Kléber, qui n'était pas arrivé de Damiette, et l'ordre pour Desaix de retourner en France : il regrettait de ne pas avoir Desaix sur sa frégate. Il avait dit à Menou en se promenant sur le bord de la mer : « J'arriverai « à Paris, je chasserai ce tas d'avocats qui se moquent de moi « et sont incapables de gouverner la république ; je me mettrai « à la tête du gouvernement, je rallierai tous les partis, je « rétablirai la république italienne, et je consoliderai cette « magnifique colonie. » Au mois d'août les vents du nord-ouest règnent dans les parages d'Égypte ; une miraculeuse brise du sud-est se leva, et la petite division, partie le 24 août à neuf heures du soir, se trouva le lendemain matin, à six heures, à trente lieues ouest d'Alexandrie. Au lever du soleil, l'heureuse brise fut remplacée par les vents du nord-ouest, qui pendant de longs jours fermèrent à Bonaparte les chemins de la France. Enfin on jeta l'ancre dans le golfe de Fréjus, vis-à-vis de Saint-Raphaël, le 9 octobre 1799 : la veille au soir, à peu de distance de Toulon, la petite division avait donné au milieu d'une escadre ennemie.

Dans un dernier ordre du jour, le général en chef avait dit à l'armée d'Égypte que *son absence ne serait que momentanée*. Ce n'était pas sa pensée, mais une espérance laissée aux soldats pour diminuer leur affliction. Bonaparte quittait l'Égypte, et ne devait plus la revoir. Son nom y restait ; il venait de le confier à cette terre qui semble faite pour garder éternellement les grandes choses : il venait d'enfoncer sa trace dans la mémoire de ces peuples qui s'agenouillent devant le génie de la guerre comme devant une image de Dieu lui-même. « Les grands noms ne se « font qu'en Orient, » disait un jour Napoléon. Sa fortune le fit passer à travers ce pays de la gloire. Toutes les nations de l'Orient

[1] La petite division de Ganteaume se composait du *Muiron*, de la *Carère*, de la *Revenge* et de la *Fortune*.

nous ont parlé de lui. Ses œuvres de guerrier et de civilisateur occupent les imaginations de l'Asie depuis un demi-siècle; les tentes du désert n'ont pas de récits plus attachants. L'Arabe des vieux temps, quand son cheval s'effrayait, lui disait: « As-tu vu « l'ombre de Richard? » L'ombre du vainqueur des Pyramides, d'Aboukir et du Thabor plane aussi sur le monde oriental. Bonaparte a renouvelé par ses victoires l'antique admiration de l'Orient pour nos armes; il a fait connaître à l'Égypte les lois et les idées de la France, et les semences tombées de nos drapeaux vainqueurs sont des semences immortelles.



CHAPITRE XXXII

État de l'Europe depuis le départ de Bonaparte pour l'Égypte. — La seconde coalition. — Hostilités de la cour de Naples. — Défaite des troupes napolitaines. — La république Parthénopéenne. — Le général Suwarow et nos revers de 1799. — La bataille de Zurich. — Le génie de la fiscalité. — Le meurtre de nos plénipotentiaires de Radstadt. — Sieyès. — Bonaparte. — Les plans du 18 brumaire. — Fouché. — Rapprochement de Bonaparte et de Sieyès. — La conspiration s'organise. — Le 18 brumaire. — Conclusion. — Réflexions dernières sur la Révolution française et retour sur les choses de notre temps.

1798—1799



QUE s'était-il passé en France et en Europe depuis le départ de Bonaparte pour l'Égypte ?

Les conditions de paix avec l'Empire germanique se débattaient au congrès de Radstadt. Le Directoire, oubliant les bases du traité de Campo-Formio, apportait à ce congrès des prétentions irritantes. De plus, l'urbanité de la diplomatie européenne supportait mal l'insolence de nos plénipotentiaires; les lenteurs du congrès de Radstadt ne servaient qu'à couvrir de belliqueux apprêts. On n'attendait qu'une occasion pour éclater; le canon d'Aboukir donna le signal d'une coalition nouvelle. La cour de Naples commença les hostilités; l'énergique Marie-Caroline avait traité avec l'Angleterre, la

Russie, et secrètement avec l'Autriche. Appuyée sur les sentiments de la population italienne, qui ne pouvait plus souffrir la domination oppressive et irréligieuse des Français, elle arma cinquante mille hommes, destinés à marcher vers Rome. Nulle déclaration de guerre ne précéda la résolution du cabinet napolitain; ce mouvement eut quelque chose de trop prompt et d'irréfléchi comme les desseins d'une femme; pour en assurer l'efficacité, il eût fallu le concerter avec les opérations des alliés. Le roi de Naples, dans sa proclamation, se montra le vengeur de la religion outragée et de Pie VI, auquel il voulait rendre ses États. Le général Mack marchait à la tête des troupes napolitaines; il somma le général Championnet d'évacuer le territoire pontifical. Les Français quittèrent Rome aux approches des Napolitains, qui entrèrent dans la ville éternelle au bruit des acclamations et des battements de mains des Transtévérins. Championnet rallia ses troupes et se mit en mesure. Mack le poursuivit à la tête de trente-deux mille hommes; mais il ne devait pas tirer grand parti des soldats napolitains. Aux combats de Terni, Cantalupo, Storta, il perdit vingt-cinq mille hommes : dix mille prisonniers, quinze mille morts, blessés ou déserteurs; quatre-vingts pièces de canon et beaucoup de drapeaux restèrent aux mains des Français. Championnet, voyant qu'on pouvait avoir si bon marché des Napolitains, songe à attaquer Naples. Il eut tort de diviser son armée; la réunion des quatre corps eût évité bien des lenteurs et des difficultés, et le petit échec devant Capoue. Le tocsin souleva les paysans des Abbruzzes et les lazaroni; ils égorgeaient et brûlaient. Le roi Ferdinand quitta sa capitale le 23 décembre, et se réfugia en Sicile, laissant le gouvernement entre les mains du prince Pignatelli. Le 31 décembre, le général Mack demanda une suspension d'armes; il l'obtint le 10 janvier. Tout le royaume, excepté Naples et sa banlieue, fut remis aux Français; dix millions devaient être payés pour la solde de notre armée; Ferdinand fermerait ses ports aux Russes et aux Anglais.

L'insurrection de Naples présenta d'horribles scènes; les passions des lazaroni éclatèrent dans leur sauvage énergie; les Français et les patriotes napolitains périssaient sous le couteau aux cris de : *Vive le roi Ferdinand! vive saint Janvier! vive Jésus-Christ!* Les trente mille lazaroni insurgés prirent pour capitaine général le prince Moliterno; le fort Saint-Elme était en leur pouvoir; mais Moliterno les abandonna et passa du côté des patriotes, qui voulaient l'abolition de la royauté. Le général Championnet, entré à Naples le 23 janvier 1799, y proclama la *république Parthénopéenne.* La suspension d'armes du 10 janvier avait déplu au Directoire, il rappela Championnet et le remplaça par Macdonald.

Le feld-maréchal général Suwarow, le vainqueur terrible des légions polonaises, homme de petite taille, sec, nerveux, bizarre, fin et très-dévot à saint Nicolas, guerrier au coup d'œil rapide et aux promptes attaques, fut nommé généralissime de la coalition de 1799. Tranquille du côté de la Turquie et de la Pologne, la Russie pouvait entrer dans la lutte européenne; Catherine faisait des promesses, Paul I[er] envoya des armées. Il réunit ses forces à celles de l'Autriche et de la Grande-Bretagne. Le printemps de 1799 fut désastreux pour nos armes; Jourdan commandait l'armée du Danube, composée de quarante mille hommes; Masséna, l'armée de l'Helvétie, composée d'un même nombre de soldats; Macdonald, l'armée de Naples, de trente mille hommes; Schérer, l'armée d'Italie, formée de soixante-dix mille soldats. Nos meilleures troupes étaient en Égypte. L'insuffisance de nos forces militaires frappait tous les esprits prévoyants. Moreau, que nos revers firent sortir de sa retraite, s'en alla sur l'Adige porter l'appui de son trop modeste génie à des troupes battues de toutes parts. La victoire, compagne ordinaire de nos armées, semblait ne plus reconnaître nos drapeaux. Nous étions frappés sur le Danube, l'Adige, l'Adda, et les Cosaques triomphants menaçaient la France du haut de ces mêmes Alpes qui naguère abaissaient leurs cimes sous nos pieds. Les batailles de Cassano, de la

Trebia, de Novi, où périt Joubert, rendirent redoutable le nom de Suwarow.

Quelques semaines avant la chute de la royauté napolitaine, la maison de Savoie était tombée aussi; Charles-Emmanuel avait abdiqué, et l'armée piémontaise faisait partie intégrante de l'armée française. Suwarow, qui se battait sans arrière-pensée d'intérêt privé et dans des idées exclusives de contre-révolution, aurait voulu tout d'abord que le roi de Sardaigne fût rétabli dans sa monarchie : le cabinet de Vienne n'était pas si pressé de relever les royautés déchues. La désunion naquit de cette diversité de desseins; Paul I[er], mécontent des alliés, ne tarda pas à rappeler son général. L'empereur de Russie avait donné un témoignage significatif de ses sentiments favorables au chef de la maison de Bourbon; Louis XVIII, chassé de Vérone et de Blakenbourg, trouvait en Courlande une belle hospitalité : le palais de Mittau et une dotation de deux millions de roubles. Pendant ce temps, Charles IV, roi d'Espagne, avec une complaisance peu digne d'un Bourbon, se résignait à toutes les volontés du Directoire, expulsait de ses États les émigrés français et même les familles de France établies en Espagne depuis Louis XIV!

La coalition de 1799 se mêle au souvenir d'un service immortel rendu à la France par l'épée de Masséna. La bataille de Zurich, gagnée contre le général Korsakow et les Austro-Russes, sauva de l'invasion notre pays. Il faut lire dans le rapport officiel de Masséna le récit de cette « bataille de quinze jours, sur une ligne de « plus de soixante lieues de développement, contre trois armées « combinées, conduites par des généraux expérimentés, la plu« part environnés de grandes réputations, occupant des positions « réputées inexpugnables. » Que de vigoureux combats entre Regensberg et Zurich, entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt, sur la route de Winterthur à Wesen! Après la prise de Zurich, on annonça l'arrivée de Suwarow; Masséna se porta contre lui. Le feld-maréchal russe essaya vainement de franchir le pont de

Seedorf, défendu par le général Lecourbe ; il jugea impossible le passage de la Reuss, dont il avait fait sonder tous les points, et se fraya un laborieux chemin à travers d'affreuses montagnes. Poursuivi à Multen et à Glarus, il se replia dans la vallée d'Engi et se jeta dans le pays des Grisons. Cette difficile retraite de Suwarow au milieu d'un horrible pays honora son énergique capacité autant qu'une victoire. Il ne savait pas que le général Korsakow eût été battu. C'était la première défaite que les armées de Russie eussent essuyée depuis cent ans. Masséna, en rendant compte de cette « quinzaine mémorable, » donnait les plus grands éloges au général Oudinot, citait ensuite les généraux Soult, Lorge, Mortier, Gazan, Loison, Bontemps, Molitor, Brunet, et mentionnait encore le chef de brigade Lapisse et le chef de brigade Lacroix, qui, à l'âge de soixante-huit ans, excitait les jeunes combattants par l'exemple de sa bravoure. Nous aimons à inscrire les noms de tous ces chefs, parce que leur courage et leur génie délivrèrent la France d'un grave danger ; nous éprouvons un plaisir patriotique à nous arrêter à la bataille de Zurich, parce qu'elle jette des rayons de gloire sur nos drapeaux humiliés à cette époque [1].

Au dehors des défaites, au dedans la pénurie, la honte et l'oppression. La conscription militaire s'était dressée devant les familles, lasses de tant de sacrifices, comme un monstre qui jetait l'effroi. On manquait d'argent, les gouvernants cherchèrent dans leur imagination des moyens d'accroître les revenus publics ; on put admirer la fécondité incomparable du génie de la fiscalité. Le tabac, le timbre, les portes et fenêtres, les hypothèques, le traitement des fonctionnaires, toutes les transactions, tous les plaisirs, tous les actes de la vie humaine furent enveloppés dans un vaste système de spoliation légale au profit du trésor. Le

[1] La science militaire a trouvé des reproches à faire à Masséna sur sa belle bataille de Zurich. Un jour, à dîner, chez le directeur Roger-Ducos, Bonaparte lui-même adressa là-dessus quelques critiques à Masséna, qui, pour dernière réponse, voulut lui lancer une bouteille à la tête.

Directoire emprunta aux anciens barbares de l'Europe et aux barbares actuels de l'Asie la responsabilité des communes, et, par un retour aux jours de la Terreur, fit l'horrible loi des otages, qui s'en prenait aux parents des émigrés de tout ce qui arrivait. L'assassinat de nos plénipotentiaires de Radstadt, Bonnier, Roberjot et Jean Debry [1], donna lieu à une grande comédie de la part du gouvernement français; ce meurtre, provoqué par l'imprudence des trois ministres et qui ne fut mêlé à aucune préméditation politique, servit de texte au Directoire pour couvrir ses torts envers le cabinet de Vienne et appeler *la mort* sur *le tyran* de l'Autriche. Ce triste accident des trois voyageurs, qui n'avaient pas voulu se laisser protéger par une escorte, devint un deuil national; on institua une fête funéraire; des placards affichés dans toutes les communes de France convièrent les citoyens à la vengeance. Le Directoire se préoccupait moins de la vérité que de produire de l'effet; il n'en produisit point assez à son gré.

Paul Ier travaillait le gouvernement de Berlin; il désirait que la Prusse reprît sa place dans la coalition. L'ambassade de Sieyès à Berlin eut pour but d'y combattre l'influence du Nord et de maintenir la Prusse dans sa neutralité; il y réussit. A son retour à Paris, Sieyès trouva le Directoire de plus en plus livré au mépris public. Il consentit à remplacer Rewbell. Barras voulait se débarrasser de Treilhard, Merlin, la Revellière-Lepaux. La journée du 30 prairial les emporta. Gohier, Roger-Ducos et le général Moulins les remplacèrent; les trois derniers élus étaient d'inoffensives nullités; c'est ce qu'avait voulu Barras. Moulins, général de division, avait rendu en Vendée des services à la république, sans se montrer barbare comme le général Turreau; il s'était dérobé, autant qu'il l'avait pu, aux ordres de Hentz et de Francastel, dont la mission fut souillée d'abominables excès.

[1] Jean Debry, laissé pour mort, parvint à se sauver.

Sieyès n'apporta point au Directoire exécutif un grand amour de la constitution de l'an III, à laquelle il avait tant concouru; il sentait les imperfections de l'œuvre et la difficulté de continuer à marcher. Après s'être effacé longtemps, il croyait son heure venue, et méditait une constitution nouvelle en s'y ménageant une place au sommet. Sieyès, esprit fin et d'une ruse patiente, doué de pénétration politique, connaissant assez bien les législations modernes et très-bien le mécanisme représentatif, manquait de caractère, d'énergie, de convictions profondes, de suite dans les idées; il savait vaguement beaucoup de choses, pouvait s'élever très-haut par la spéculation; mais les rêveries législatives, quelque ingénieuses ou profondes qu'elles soient, ne doivent pas se confondre avec les besoins pratiques des États. La tête de l'abbé Sieyès était un vaste laboratoire où se succédaient les expériences pour le gouvernement des sociétés; il eût été capable, dans l'inépuisable facilité de ses conceptions, de donner des constitutions à tous les peuples de la terre. Cette aptitude d'un grave esprit pouvait livrer des œuvres curieuses à un lecteur studieux : nous doutons fort qu'elle eût pu sauver des empires. Les nations ne se blottissent point dans les petites cases d'un système de fantaisie; elles ont leur taille, leurs passions, leurs intérêts, leurs habitudes, dont on doit tenir compte; elles ne se laissent pas emmailloter dans les combinaisons métaphysiques. Durant l'été et l'automne de 1799, un découragement immense avait saisi notre pays; l'ambition de Sieyès (si toutefois on peut donner ce nom à un caractère hésitant et peu fait pour les premiers rôles) s'ouvrait à de grandes espérances. Un autre homme né pour l'empire ne lui permettra pas de garder longtemps ses illusions.

Cet homme, débarqué à Fréjus le 9 octobre, ne prit pas le temps de faire quarantaine, et, le 16, arriva à Paris. Le Directoire était un arbre pourri et mort; il attendait la cognée pour faire place à quelque chose de vivace, de fort et de grand. Les victoires

avaient fait de Bonaparte une puissance; toutefois tant de jalousies, de calculs, de passions et d'intérêts contraires assiégent les avenues de l'autorité, qu'elle n'est point emportée sans qu'un travail secret et persévérant en ait préparé les voies. Bonaparte avait donc un parti à Paris; le dévouement actif de ses deux frères, Lucien et Joseph, en coordonnait tous les éléments et multipliait par d'incessants efforts les chances de triomphe. A son retour d'Italie, le jeune Bonaparte, qui avait successivement envoyé cinquante millions au Directoire, ne se montrait que dans une humble et glorieuse pauvreté; mais des parcelles de l'or de la conquête passèrent aux mains de Lucien et de Joseph, qui se trouvèrent ainsi en mesure d'entretenir les amitiés utiles. Aux hommes fatigués de l'anarchie, on promettait le rétablissement de l'ordre; aux opinions républicaines, on promettait d'effacer jusqu'aux derniers vestiges des *clichyens* et de faire bonne guerre aux tentatives monarchiques.

La conspiration qui s'organisa au retour de Bonaparte à Paris avait pour but le renversement de la constitution de l'an III; or cette constitution n'était plus qu'un vain nom; elle n'existait plus après les divers coups d'État qui avaient frappé la représentation nationale et outragé la souveraineté du peuple. Avant le débarquement de Bonaparte à Fréjus, Sieyès avait songé à Joubert, et puis à Moreau, pour l'exécution de ses desseins; la mort de Joubert à la bataille de Novi ne laissait à Sieyès d'autre espérance que Moreau, dont les refus obstinés mettaient tout en suspens. « La « patrie est sauvée ! » s'écria Sieyès en apprenant l'arrivée du vainqueur de l'Égypte. De secrètes conférences entre Sieyès, Bonaparte et ses principaux amis, préparèrent le coup d'État qui devait inaugurer des temps nouveaux. On excluait Barras de ces plans, ou plutôt il s'en était exclu lui-même par les combinaisons nouvelles qui l'occupaient. Il avait assez d'idées politiques pour comprendre qu'on ne vivait pas éternellement avec l'anarchie, et que la société avait besoin d'un pouvoir réparateur; les troubles